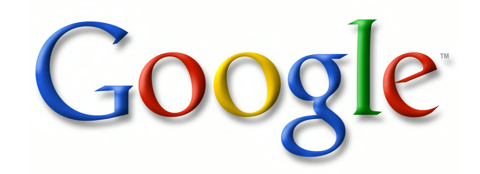



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.

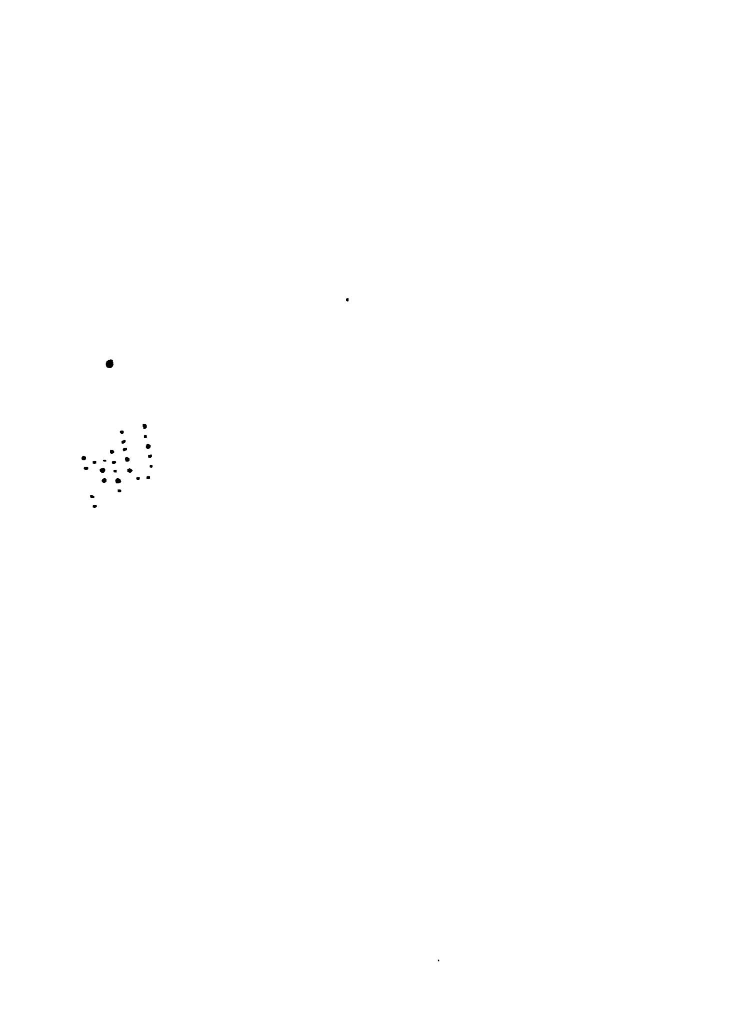




CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE FROIDE, 2.

—

1849.



MÉMOIRES.

ESQUISSE

DES

MOEURS ET DE L'HISTOIRE

DE LA CORSE;

PAR M. SORBIER,

Avocat-général à la Cour royale de Caen, Président de l'Académie royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette ville,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue.
(*Henriade*, chant 2)

La plupart de ceux qui ont écrit sur la Corse ont manqué surtout de deux grands moyens de la connaître, le temps et l'usage de la langue. La traduction des interprètes ne supplée jamais à l'effet d'un entretien direct ; et si on n'a parcouru qu'à la hâte un pays, on n'a pu voir que l'extérieur des hommes et des choses. On parlera des sites, des monuments, du matériel enfin de la contrée ; mais qu'aura-t-on appris de la partie intellectuelle et morale ? Les mœurs se composent de tant de nuances délicates, offrent tant d'aspects divers, qu'il est impossible, sans descendre dans les détails, de saisir l'ensemble

des traits principaux. Il en est d'un peuple comme d'un particulier : veut-on bien apprécier le caractère d'un individu, savoir de quelle manière il sent, pense et agit, et lui faire sa juste part de louange ou de blâme, il est nécessaire de se mettre en rapports fréquents avec lui, de l'observer chaque jour, de respirer, s'il se peut, l'atmosphère morale qu'il respire, et de posséder en un mot le secret de ses lectures, de ses relations, de ses habitudes. De même, il faut être resté long-temps au milieu d'un peuple et avoir vécu de sa vie, pour qu'il nous regarde comme un des siens et se montre à découvert.

S'il en est ainsi, j'ai acquis le droit de parler de la Corse, où j'ai exercé long-temps les fonctions de premier avocat-général, et bien souvent celles de procureur-général par intérim. Là, se sont écoulées mes plus belles années ; j'y ai laissé des amis dévoués et le souvenir peut-être de quelque bien. Toutefois, mes sympathies pour les habitants ne m'ont pas aveuglé sur leurs défauts, et les sentiments d'affection que j'ai voués au pays, n'ôteront rien à l'impartialité de mes jugements. Les Corses d'ailleurs ne demandent pas à être flattés, ils désirent seulement ne point être calomniés.

HISTOIRE.

—

CHAPITRE Ier.

Origine des Corses. — Domination romaine. — Invasion des Barbares. — Corse donnée au pape par Charlemagne. — Sambucuccio. — Terre de *commune*.

Les mœurs des peuples sont en général l'expression de leur histoire. Celle de la Corse peut seule expliquer une situation qui sort trop des règles ordinaires pour être jugée par elles. S'il était possible qu'un pays soumis depuis des siècles à l'action d'un gouvernement doux et uniforme, conservât encore plusieurs des habitudes farouches d'une société dans l'enfance, un tel pays mériterait peut-être d'être rejeté hors la loi des nations. Mais s'il se rencontrait un peuple sur qui eût pesé dans tous les temps le despotisme le plus dur et le plus corrupteur, et dont on eût cherché toujours avec un machiavélisme infernal, à pervertir, à dégrader le caractère, faudrait-il s'étonner si ce peuple était à la longue devenu haineux et vindicatif comme le faible opprimé, et si, délivré de ses tyrans, il avait tourné contre lui-même ces instincts de vengeance tour à tour magnanimes et féroces qu'ils lui avaient inspirés?

Telle est l'histoire de la Corse. De là ce singulier mélange des vices de la civilisation avec des mœurs

primitives, des haines de sauvage avec des vertus de montagnard. Interrogeons les annales du pays.

D'où viennent les premiers Corses (1)? Hérodote, le plus ancien des historiens qui ait parlé de la Corse sous le nom de *Callista*, prétend que l'île a été peuplée par une colonie de Phéniciens, Diodore par les Thyrrhéniens, Pausanias par les Africains, Sénèque par les Grecs ou par les Espagnols. L'origine des populations se perd souvent dans la nuit des âges. Au surplus jusqu'au XVe. siècle, il n'exista pour l'histoire nationale de la Corse aucun monument écrit. Ce qui s'était passé dans le pays avait été confié à la tradition, ou bien aux annales des peuples qui étaient venus y combattre. Jean de la Grossa, qui vivait vers le milieu du XVe. siècle, commença à écrire l'histoire de sa patrie. Après lui, un de ses élèves, Pierre Antoine de Monteggiani, et ensuite Marc Antoine Ceccaldi continuèrent ses chroniques; le premier jusqu'en 1525 et l'autre jusqu'en 1559. Filippini, archidiacre de Mariana, se fit pour ainsi dire l'éditeur des travaux manuscrits de ses trois

(1) On pense que le premier nom de la Corse fut Therapné; les Grecs l'appelèrent Cyrnos, les Romains Corsica. Selon Freret (Hist. tom. IV) corsog ou corsig signifie marais en langue celtique. D'après d'autres savants, il veut dire, pays couvert de bois. —Isidore, dans ses Etymologies (liv. 13, p. 6) fait dériver ce nom de Corsa, femme ligurienne, qui aurait découvert cette île. — A en croire Filippini, Corso, compagnon d'Enée, enleva Sica, nièce de Didon, et se réfugia en Corse; de là la dénomination de Corsica. — Jérôme de Marinis, génois (Thesaur. antiquit. t. 1er.) dit méchamment que Corsica doit être traduit par cœur d'acier (cor, cœur, et sica, stylet).

devanciers, épura le style, mit une sorte d'unité dans leurs récits presque tous fabuleux qu'il s'appropria, et donna une histoire générale qui finit en 1594. Au XVe. siècle, Pierre Cyrnée avait écrit en latin un ouvrage en 4 livres sur la Corse, mais il ne fut publié qu'en 1732 par Muratori.

Il est certain que la Corse, station maritime d'une haute importance, dut éveiller de bonne heure l'attention des navigateurs : cependant, sans remonter, comme quelques auteurs, aux Phocéens et aux Etrusques, nous dirons seulement qu'en 494 (de la fondation de Rome), les Romains toujours en guerre, qui fatiguaient la renommée du bruit et de l'éclat de leurs victoires, portèrent leurs armes dans l'île, de crainte qu'elle ne tombât entièrement aux mains des Carthaginois (1).

Le pays fut envahi par Lucius Cornélius Scipion, puis par Licinius, Manlius Torquatus, Caïus Papirius, Marcus Pinarius et Scipion Nasica. Il est inutile d'entrer dans le détail des nombreux combats que le peuple-roi eut à livrer aux habitants de cette petite île. Il suffit de savoir que les Romains y envoyèrent une armée consulaire, composée ordinairement de 40 à 50 mille hommes, que la conquête de la Corse fut une des plus difficiles qu'aient accomplies les Romains, que la guerre dura près d'un siècle, qu'il fallut huit expéditions consécutives pour réduire le

(1) V. Cambiaggii, Storia del regno di Corsica; Robiquet, Recherches sur la Corse, la savante Introduction, p. 18, à l'Histoire de Filippini par M. Gregori, et l'Histoire de M. Jacobi, p. 104.

pays, et que sa soumission définitive devint un des plus beaux titres de gloire du consul Scipion Nasica qui l'acheva.

Tite-Live a enregistré toutes les pertes des vaincus, et s'est tu soigneusement sur celles du vainqueur. Valère-Maxime et Pline citent avec complaisance tous les généraux de la république qui prirent part à cette longue et sanglante lutte, et ils gardent le silence sur les chefs des valeureux Corses qui résistèrent à leurs agresseurs avec tant de vigueur et d'héroïsme. Ainsi, les noms de ces braves resteront éternellement ignorés ! N'est-ce pas le cas de s'écrier avec le prince des lyriques latins?

> Vixere fortes ante Agamemnona
> Multi; sed omnes illacrymabiles
> Urgentur, ignotique longa
> Nocte, carent quia vate sacro !

Strabon a cru peut-être avilir les Corses, en disant qu'alors les Romains n'en voulaient pas même pour esclaves, et que ces insulaires amenés sur les marchés de Rome ne trouvaient pas d'acheteurs. On conçoit que des hommes, naturellement fiers, vifs et intelligents, ne fussent pas de bons esclaves, et qu'on les repoussât à ce titre, de même que l'on préfère, au coursier indompté, celui qui obéit au frein et au fouet. Toujours est-il qu'ils parurent dignes de fixer les regards des dominateurs du monde. Vaincus, on ne les vit jamais esclaves embellis et parfumés, servir les caprices d'un maître. On pouvait leur appliquer ce que Tacite (Vie d'Agricola) dit d'un autre

peuple : *Jam domiti ut pareant, nondum ut serviant.* Aussi les Romains les traitèrent en alliés, non en sujets, et leur permirent, à l'instar des villes latines, de se gouverner par leurs propres lois. Ils ne négligèrent rien pour se les attacher. Marius fonda en Corse la ville de Mariana, Sylla rebâtit celle d'Aleria (1).

Mais depuis la dictature de Jules César, l'île perdit le droit de s'administrer elle-même, et obéit aux ordres des Préteurs. La position de la Corse ne fut pas meilleure sous l'Empire, où chaque armée s'arrogeait le droit de disposer de la couronne impériale, où le sort des batailles confirmait ou annulait ces étranges élections, où les empereurs épuisaient en fêtes insensées les trésors de l'Etat, et jetaient quelquefois dans le cirque et dans l'arène les revenus de trois ou quatre royaumes. A mesure que leur pouvoir s'affaiblit, ils se virent en proie à plus de dangers ; il leur fallait plus de moyens d'action de tout genre. Dans la gêne extrême où les dépenses du peuple et des soldats les tenaient continuellement, ils ne pouvaient subsister que de confiscations ; ils étaient cruels par besoin d'argent ; ils tuaient afin de

(1) Il ne reste plus rien de ces deux cités. Pline, Hist. nat., lib. 2, cap. 6, dit que la Corse avait alors 33 villes et 2 colonies; il ne les fait pas connaître, mais Ptolomée nomme 27 villes; il a pu prendre à la vérité des bourgades pour des villes. V. Pomponius Mela: De situ orbis, t. II, l. 2, p. 205. Vosgien, dans son Dictionnaire géographique, suppose à tort qu'Aleria et Mariana existent encore. Au XIII°. siècle, la ville d'Aleria n'était pas tout-à-fait détruite, puisque l'évêque y résidait.

voler. La loi de lèse-majesté était pour eux une source intarissable de richesses ; on n'examinait pas si les accusations étaient fondées, mais si les accusés étaient riches. Lactance et Salvien nous apprennent de quel poids pesait aussi sur les provinces le fisc impérial. Chacun s'expatriait pour échapper à l'impôt devenu intolérable. Il n'y a point d'Etats où l'on ait plus besoin de tribut que dans ceux qui s'affaiblissent, de sorte que l'on est obligé d'augmenter les charges à mesure qu'on a moins le moyen de les supporter.

Opprimés comme le reste de l'Empire, les Corses fuyaient sur la terre étrangère. Saint Grégoire raconte que les charges qu'on leur imposait étaient si énormes, qu'ils furent obligés de vendre leurs enfants pour y satisfaire (1). Les censitaires se répandaient partout et bouleversaient tout ; on eût dit une invasion ennemie, des prisonniers au pouvoir d'un vainqueur cruel; on mesurait les champs par mottes de terre ; les ceps de vignes, les arbres étaient comptés, les animaux de tout genre inscrits, et les hommes eux-mêmes enregistrés.

La cause principale de la détresse, de la désolation de l'Empire, était l'immense développement qu'avait pris l'esclavage, et, par suite, l'absence de travail libre et de toute industrie. L'industrie, n'est-ce pas ce qui donne au pauvre les moyens de faire payer son labeur au riche, ce qui jette, pour ainsi dire, un pont entre le patricien et le prolétaire, fait passer

(1) Saint Grégoire, lib. 5, epist. 41.—Salvien, lib. 5, De gubernatione Dei.

la richesse de l'un à l'autre, et crée cette classe moyenne qui constitue la force des Etats de l'Europe moderne ?

Ainsi, l'Empire qui avait rassemblé en lui presque tous les royaumes connus à la suite de plus de 400 batailles, et dont la puissance semblait devoir égaler la durée du monde, ne put résister aux embarras de sa vaste étendue. Rome, cette *si épouvantable machine*, suivant l'expression de Montaigne, s'était usée elle-même jusqu'à ne pouvoir plus porter le fardeau accablant de son ancienne grandeur. Son ambition insatiable, son ardeur guerrière, ses cris : *En avant!* qui ne s'étaient jamais reposés, avaient remué, jusqu'aux extrémités de l'Europe, diverses populations. Il se fit un reflux de nations et un transport de peuples du côté de l'Empire; il fut submergé par un déluge de Barbares. La Corse eut sa part du fléau de l'invasion. En 457, les Vandales exercent dans l'île toutes sortes d'atrocités, et couvrent le pays de ruines (1); ils n'en furent expulsés irrévocablement qu'après une domination de 77 ans. Ravagée ensuite par les Goths, par les Lombards, l'île finit par retomber entre les faibles mains des Empereurs d'Orient, jusqu'à la dernière moitié du VIIIe. siècle, où Charlemagne la leur enleva comme un poste dangereux par sa proximité de l'Italie.

Avant d'entreprendre la conquête de l'île de Corse, le grand Empereur en avait fait nominalement don au pape qui se trouva hors d'état de la protéger

(1) Procope, lib. 3, cap. 4, De bello Vandalico.

contre les incessantes irruptions des Sarrasins (1). Aussi, Louis-le-Débonnaire en confia le gouvernement et la défense au comte de Boniface, marquis de Toscane (2), qui fut à la fois la terreur des papes et des Sarrasins. Après avoir eu cent ans la suprématie en Corse, cette famille fut anéantie. Alors, les comtes insulaires suivirent l'exemple de plusieurs villes italiennes et se déclarèrent indépendants. On a gardé le souvenir d'Arrigo, dit Belmesser, qui se montra le père de ses vassaux. Mais les autres barons se livraient des combats acharnés, et ils n'affichaient pas moins le mépris de Dieu que des hommes. C'était le régime féodal dans ce qu'il avait de plus odieux; la force et les armes tranchaient toutes les questions, réglaient toutes les affaires.

En présence de ces divisions, de cette profonde anarchie, le comte de Cinarca, le plus puissant seigneur

(1) Ce peuple occupa seulement quelques points de l'île, et lui donna le premier, dit-on, le titre de royaume. La Corse a pour armes une tête de maure; pendant plusieurs siècles, on s'y est livré à une danse militaire appelée la Moresca (v. Gaudin, p. 196), espèce de lutte où une troupe d'indigènes, inférieure en nombre aux Sarrasins, les combat et les met en déroute. Il faut rejeter et la prétendue domination des Sarrasins dans l'île durant 166 ans, dont parle Jean de la Grossa, et la délivrance de la Corse par Hugues Colonna, dont Filippini a fait un héros de roman, et la tradition d'après laquelle Pierre Cyrnée a écrit que Charles Martel avait chassé les Sarrasins de l'île.

(2) Fondateur de la ville de Bonifacio, que les Génois plus tard dotèrent de statuts particuliers et de précieux avantages. Les Bonifaciens ont encore coutume, en citant le lieu de leur naissance, de se dire de *Boniface même*, comme pour indiquer quelque chose de plus que Corses.

de l'île, conçut le projet de se rendre unique souverain du pays. Mais, avant qu'il pût accomplir ses desseins, le peuple, las de souffrir, se souleva en masse contre la tyrannie des barons, et se réunit (en 1007) tumultueusement en *consulte* ou diète nationale, dans la vallée de Morosaglia, point central de l'île, environné des cantons les plus populeux, vallée fameuse qui fut le Champ-de-Mars des anciens Corses.

Là, un homme de génie, ami de son pays et cher à ses concitoyens, fut investi d'une sorte de dictature (1). Cet insulaire, choisi d'une manière si solennelle pour remédier aux maux de sa patrie, le héros de ce mouvement insurrectionnel, était Sambucuccio, du district de Bozio. D'une naissance obscure, mais d'un grand courage. Sambucuccio fit rentrer dans l'ordre tous les seigneurs, les força de reconnaître l'autorité de leurs communes respectives, et le comte de Cinarca lui-même dut retourner dans ses Etats. Cet acte de vigueur détruisit presqu'entièrement la féodalité dans la partie cis-montaine, moins le Cap-Corse qui conserva ses barons. Le reste de l'île demeura au pouvoir du comte de Cinarca. Le pays affranchi, qui comprenait près des deux tiers de la Corse, s'organisa sous le nom de *Terre de commune*, en une sorte de république fédérative.

Chaque localité désignait, à la pluralité des suffrages, un podestat, et deux juges, sous le nom vénérable de *pères de commune*. Ils étaient chargés de l'administration civile; on les renouvelait tous les

(1) Haud semper errat fama, aliquando et elegit (Tacite).

ans; mais il était libre aux électeurs de les maintenir dans leurs fonctions. Les podestats veillaient aussi à la police dans l'étendue de leur juridiction. Un suprême conseil dit *magistrat des douze*, du nom des douze districts qui concouraient à sa nomination, était élu par eux ; sa mission était de faire les lois et les réglements. Enfin, les pères de commune choisissaient, dans chacun des Etats émancipés, un fonctionnaire, qui, sous le nom de *caporale*, devait défendre les intérêts des pauvres et des faibles; conception sublime, institution admirable trop tôt dénaturée (1).

Tel fut le gouvernement essentiellement libéral établi par Sambucuccio, et qui subsista plusieurs siècles dans la terre de commune, au moins en partie.

CHAPITRE II.

Cession de l'île aux Pisans. — Sinucello dit Giudice. — Traité des Corses avec les Génois. — Vincentello d'Istria. — Compagnie de Saint-Georges.

Après la mort du héros législateur, les marquis de Massa (famille des Malaspina), sous la protection desquels les peuples cis-montains de l'île (2) étaient

(1) Les familles de Caporale étaient les maisons Campocasso, Casta, Corbara, Pastoreccia, Casablanca, Pruno, Petricaggio, Ortale, Chiatra, Matra, Pancheraccia, Sancto-Antonino, Arenoso, Omessa, Luco.

(2) La Corse est partagée par une haute chaîne de montagnes qui commence derrière Aleria, et coupe l'île en deux parties, quoique inégalement. A cette division naturelle, on en ajouta

placés, y exercèrent 66 ans le pouvoir exécutif; ils ne changèrent rien à l'organisation de Sambucuccio, et instituèrent au-delà des monts le conseil des *six*, à l'instar du magistrat des douze.

Alors régnait le fameux Hildebrand, Grégoire VII, ce petit moine de chétive apparence, qui fit trembler les plus hardis potentats; qui, pendant plus de douze années, occupa l'Italie entière de ses réformes, de sa magnanimité et des écarts de son génie. Grégoire VII ne manqua pas de revendiquer les droits que lui attribuait sur la Corse l'ancienne donation de Charlemagne. La cour pontificale n'était jamais entrée directement en possession de l'île. Elle n'avait pas osé réclamer un pays tombé en d'autres mains. Mais le fier et habile pontife, qui tenait pour maxime que, *là où la peau du lion ne peut atteindre, il faut joindre celle du renard*, envoya sur les lieux un prélat négociateur

une autre, celle de pays d'en-deçà et de pays d'au-delà des monts; il y eut encore la division de bande, de benda di dentro (bande en-dedans) et benda di fuori (bande en-dehors). — On supposait dans ce dernier cas une ligne tirée de Portovecchio au golfe de St.-Florent. La partie orientale était la benda di dentro; la partie occidentale, benda di fuori. Ce qui venait peut-être de ce que les habitants de Bastia et ceux de la plaine d'Aleria, se regardant comme les plus civilisés, appelaient ceux du côté opposé, gens du dehors ou étrangers. Au reste, ces dénominations d'en-deçà et d'au-delà des monts sont équivoques; employées réciproquement par les deux parties, elles cessent de convenir en changeant de lieux. Pour moi, j'appelle toujours, dans cette Histoire, peuple au-delà des monts, les habitants du midi de la Corse dont Ajaccio est la capitale; et par peuples cis-montains ou en deçà des monts, j'entends les habitants du nord de l'île dont Bastia est aujourd'hui la ville principale.

qui détermina les Corses à se déclarer sujets de l'église romaine (1077).

Bientôt, les papes donnèrent la possession entière de l'île aux évêques de Pise, moyennant une redevance annuelle. Ces derniers y envoyèrent un gouverneur biennal, revêtu de tous les pouvoirs. Il résidait à Biguglia. Là se réunissaient les *vedute* (assemblées générales de la nation), et se tenaient les cours de justice, ce qui fit donner à ce lieu le nom de *residenza della ragione*.

Cet accroissement de puissance excita la jalousie des Génois, ennemis des Pisans; et, en 1195, sous un vain prétexte, ils s'emparèrent de Bonifacio et acquirent ainsi un premier établissement en Corse (1). Un tel envahissement fut suivi de plusieurs autres. Sinucello dit *Giudice*, descendant des comtes de Cinarca, déploya pendant plus de 40 ans un rare courage et d'inépuisables ressources pour la cause de Pise; mais la trahison le livra aux Génois, et, en 1284 une grande défaite navale, essuyée par les Pisans, devint le signal de leur expulsion définitive de l'île.

Les Pisans avaient perdu en Corse un puissant levier, dès le jour où ils se constituèrent les adversaires du pape, en se faisant Gibelins, amis de l'Empereur. Les Génois, au contraire, étaient Guelfes. Ces querelles de Germanie, pour lesquelles on dépensa tant de

(1) Oberto Foglieta, écrivain génois du XVIe. siècle, a supposé à tort que, dès 806, Gênes ayant conquis l'île sur les Maures, l'avait réunie à ses Etats (Annal. 9, lib. 1), erreur reproduite par les historiens Casoni et Giustiniani. V. Eginhart (Annal. rer. franc. t. II), et Petr Cyrn. lib. 2. p. 133.

sang et de trésors, avaient passé en Corse. Les insulaires se groupaient à chaque occasion autour de leur bannière Guelfe ou Gibeline. Malheureuse Corse! comme si ce n'eût pas été assez de ses propres passions pour la tourmenter, comme si ses propres discordes n'eussent pas suffi pour épuiser ses forces, elle devait encore éprouver les passions des pays voisins, et le fatal contre-coup de toutes leurs dissensions! Ajoutez à tant de malheurs les incursions des pirates africains, qui venaient toujours dévaster le pays.

Pour surcroît de désordre, une secte politico-religieuse, la secte des *Giovannali* (son fondateur était Jean, de l'ordre de St-François), qui avait plusieurs traits de ressemblance avec une société fameuse que nous avons vue naître et s'éteindre dans la capitale de la France, se forma alors en Corse. Tout était commun entre les frères, les femmes comme le reste. Ils portaient un costume bizarre, proclamaient de nouveaux dogmes avec un culte particulier. Leur existence était un fonds inépuisable de ridicules et de cynisme. Leur extermination fut prêchée dans toutes les églises. Après une guerre longue et qui fit couler des flots de sang, ces Saint-Simoniens Corses du XIVe. siècle, périrent tous martyrs de leur croyance. Le village de Carbini avait été le berceau de la secte.

Les évêques de Pise, investis un moment d'un pouvoir presque sans limites dans leur propre cité, furent expulsés par les guerres civiles; et la république de Pise ayant hérité de ceux qu'elle chassait, la Corse devint une dépendance de la commune Pisane.

Cette domination, d'abord douce et tutélaire, prit

ensuite tous les caractères de la violence. Déchiré en tous sens par les partis, le pays souffrait tous les ravages de la guerre civile. Dans cet état de misère et d'anarchie, le peuple s'assembla en diète dans le couvent de Morosaglia, où il s'agissait de trouver des mesures de salut public. Le Capitole ne tenait guère plus de place chez les Romains que le couvent de Morosaglia chez les enfants de Cyrnus. C'était, comme je l'ai déjà dit, le lieu saint de la Corse; là, par une de ces résolutions précipitées que n'avoue pas la prudence et que le désespoir conseille, le peuple déféra la souveraineté de l'île à la république de Gênes (1). Depuis lors, le Doge appelait toujours la Corse: « notre royaume; » devant lui on portait un sceptre.

Rédigé le 12 août 1347, l'acte de cession fut envoyé à Gênes par quatre délégués de la diète, et accepté par le chef de la république, qui jura d'en observer fidèlement toutes les clauses. Ce traité établit dans l'île deux espèces de lois et deux formes de gouvernement; l'une, sous le nom de *Statuts Corses*, fut adoptée dans la terre de commune; l'autre, sous le nom de *Loi Féodale* fut conservée dans toutes les baronnies (2). Il portait que les Corses seraient tenus

(1) L'administration des Pisans avait duré depuis 1090 jusqu'en 1300. Biguglia, aujourd'hui petit village à trois kilomètres de Bastia, était la capitale de l'île. Elle ne cessa de l'être qu'en 1380, époque à laquelle fut construit le bastion qui est devenu la ville de Bastia.

(2) On ne connaît pas exactement toutes les conventions qui furent arrêtées avec les terres des communes. Les dépôts des titres publics ont été si souvent exposés aux ravages de la guerre, qu'il ne s'en est presque pas conservé.

de payer vingt livres par feu à Gênes qui, en échange, s'engageait à maintenir l'ordre et la sécurité. La garde des droits et privilèges était confiée au souverain magistrat des Douze pour la partie cis-montaine, et des Six pour la partie d'outre-monts. Un membre de ce *magistrat*, sous le titre d'*orateur*, devait résider à Gênes pour représenter la nation corse. Aucun impôt nouveau ne pouvait être établi que de l'avis de l'orateur et du magistrat dont nous avons parlé. Le syndicat ou tribunal suprême était composé de Corses et de Génois. Il rappelait les *missi dominici* de Charlemagne ; cette magistrature mobile et ambulante faisait le tour des provinces et exerçait une rigide surveillance, une espèce de pouvoir censorial sur tous les fonctionnaires.

Le pacte du 12 août 1347, destiné à unir deux peuples par les liens de l'amitié, devint une cause perpétuelle de disputes et de guerres sanglantes ; et s'il était permis de faire intervenir le ciel dans les événements ordinaires de la terre, je dirais qu'il parut inaugurer, par un funeste coup d'état, la prise de possession de la république ligurienne. La peste, apportée de l'Orient par un bâtiment génois, pénétra dans l'île et enleva les deux tiers des habitants (1). Elle détruisit en Europe les trois cinquièmes de la population. On appelle ce fléau *peste de Florence*, parce que Boccace, natif de cette ville, en a décrit éloquemment les désastres. C'est ainsi que la grande peste de l'Asie et de la Grèce fut nommée

(1) Villani, Cron. di flor. lib. 21.

peste d'Athènes, parce que Thucydide nous en a transmis les détails non moins instructifs que touchants.

Soit impuissance, soit mauvais vouloir, Gênes n'accomplit aucune des obligations qu'elle avait prises solennellement envers la Corse. Peu d'années après, la république ne possédait guère dans l'île que Calvi et Bonifacio. Une société dite la *Maona* (1), formée entre cinq gentilshommes génois, entreprit à ses frais de soumettre le pays et de le régir à son profit. Gênes lui abandonna la Corse à titre de fief.

Les cinq sociétaires préparent un armement considérable, et se rendent en Corse avec la qualité de gouverneurs, qu'ils s'attribuent de leur autorité privée. Mais leur despotisme ne tarda pas à exaspérer tous les esprits. L'un de ces petits souverains ne craignit point de faire pendre devant la porte de son palais un homme du peuple qui était venu lui exposer ses griefs et demander justice. Ce trait de révoltante tyrannie mit le comble à l'irritation. La nouvelle aussitôt communiquée aux cantons voisins, parcourut l'île en quelques heures. Dans les circonstances critiques, on se portait sur les hauteurs, et l'on appelait les populations des lieux les plus proches. Le cri sacramentel de *vive la liberté ! vive le peuple !* cri qui faisait trembler les oppresseurs de l'île, retentissait au loin comme la voix de la renommée.

Henri de la Rocca obligea les gouverneurs de la *Maona*, humiliés et vaincus, à quitter le pays. La

(1) Nom du bâtiment où était située son administration.

famille des *Campo-Fregoso* génois qui avaient occupé le trône ducal, hérita de leurs droits, et s'empara de presque toute la terre de commune. Les Espagnols à leur tour se rendirent maîtres de la région ultramontaine. Il faut savoir que, dès 1297 le pape Boniface VIII s'était avisé de céder la Corse aux rois d'Arragon. Aucun d'eux, jusqu'en 1419, n'avait essayé de s'en mettre en possession. Mais à cette époque, Alphonse résolut de tirer parti de cette domination, et il arriva dans l'île avec des forces imposantes. Il fut accueilli avec enthousiasme par les seigneurs d'outre-monts et par le neveu de Henri de la Rocca, Vincentello d'Istria, qui soutint 26 ans la lutte la plus acharnée contre les Génois, et les chassa de presque toutes leurs positions. Le drapeau de la république ne flottait plus que sur les murs de Bonifacio (1), lorsque Vincentello tomba au pouvoir d'une galère génoise qui le fit périr (1435).

Malgré les diverses dominations, toutes oppressives, qui avaient pesé sur elle, la Corse montrait toujours la même instabilité politique. Elle imagina de conférer l'investiture de l'île à la célèbre compagnie de St.-Georges, fondée à Gênes, en 1346, par le patriotisme de vingt-neuf citoyens, pour venir au secours du gouvernement dans la détresse. Puis, mécontente de ses nouveaux maîtres, elle rappelle les Campo-Fregoso ; en 1466, ces derniers transportent

(1) V. dans Pierre Cyrnée le récit prolixe, mais véridique, du siége mémorable de Bonifacio. Les femmes allaitèrent les combattants exténués. L'armée d'Alphonse fut obligée de se retirer.

la souveraineté de l'île au duc de Milan. Plus tard, les Corses se donnent au prince de Piombino, bientôt expulsé par la compagnie de St.-Georges qui resta maîtresse absolue du pays. Elle ne parvint toutefois, qu'après des efforts inouis, à abattre les deux puissantes familles de Jean Paul et Rinuccio de Leca.

On voit par quelle série de bouleversements et de révolutions, la Corse a passé, surtout depuis la chute des Pisans. Dans ce long espace de temps, l'état normal du pays a été un état de guerre perpétuel. Les populations naissaient, croissaient et mouraient au bruit des armes et dans le tumulte des insurrections. Le pays entier offrait l'image d'un vaste champ de bataille, où des ennemis, entraînés par une égale fureur, s'entredétruisent sans pitié. La guerre civile était partout, dans toutes les maisons, et, pour ainsi dire, au sein de chaque individu; anarchie féodale au-delà des monts, anarchie démocratique en-deçà. Il est vrai que si la Corse se donnait, se révoltait, retournait au premier joug, appelait un autre tyran, elle ne faisait en cela qu'imiter l'exemple des Etats voisins. Pise; Florence, Sienne, Gênes, présentaient le spectacle de la plus déplorable mobilité. Florence avait été jusqu'à élire Jésus-Christ, roi du peuple Florentin. Gênes abandonnait à une de ses factions la moitié de sa ville, acceptait par intervalles l'autorité du peuple, celle des corporations, s'humiliait devant un doge, le chassait, applaudissait ensuite à un valet d'auberge; aussi a-t-on nommé Gênes une république de

mauvaise vie ; mais à travers tous ses changements, la Corse, de même que Gênes, cherchait la liberté et le bonheur, bien malheureuse de n'en pas trouver le chemin.

La différence entre les institutions de la terre de commune et de celle du pays d'outre-monts restée sous le pouvoir des barons, était déjà une source de calamités. La position prise par les Génois à Bonifacio et Calvi, vint aggraver cet état de choses. Les inconvénients s'accrurent encore le jour où l'on offrit la souveraineté de l'île à la république ligurienne ; car cette puissance, qui se traînait alors dans le désordre, était peu apte à tenir les rênes du gouvernement, chez un peuple divisé en factions. Enfin, l'acte arbitraire par lequel Boniface VIII voulut planter le drapeau arragonais sur les rivages de l'île, rendit la complication inextricable.

De là, il ressort un fait peut-être unique dans les annales des peuples, c'est que l'union était impossible dans ce petit pays qui renfermait des éléments si nombreux de discordes; et, au milieu de cette couche épaisse de sang laissée sur le sol, au sein de toutes ces agitations politiques, on ne voit pas surgir une seule idée d'ordre, une seule pensée de nationalité. La plupart des chefs songent bien plus à recouvrer leurs domaines qu'à affranchir leur pays. Les caporaux, espèce d'abord de tribuns du peuple, institués pour protéger le faible contre les envahissements du fort, se rendirent héréditaires, et devinrent le fléau de leur pays. Exempts de toute sorte de taille, ils prétendaient rester en-dehors des lois générales, et

l'égalité leur semblait de l'oppression. Abusant de l'influence qu'ils avaient acquise, il la vendaient au premier ambitieux, corse ou étranger, qui voulait s'emparer du pouvoir. et ils se croyaient d'autant plus illustres qu'ils affligeaient davantage leur malheureuse patrie. On peut lire à ce sujet Giustiniani, évêque du Nebio, dans sa Description de la Corse; il reproche justement aux caporaux, aux chefs du peuple d'en-deçà les monts. d'accorder leur protection aux homicides, aux voleurs, et de leur donner à tous de mauvais conseils. Il dit qu'ils se rendaient chez le gouverneur, et mettaient tout en œuvre pour obtenir la liberté des prévenus.

Le sort paraissait avoir tracé dans son livre d'airain le mot *malheur*, au-dessus du mot *Corse*. Quel spectacle douloureux que celui d'un peuple en proie à d'éternelles dissensions, écrasé pendant des siècles sous le fardeau de tant de misères! il doit toucher profondément toutes les ames généreuses. N'y a-t il pas en elles une corde sympathique qui répond à toutes les douleurs de l'humanité? Est-il un peuple étranger dans la famille des peuples? Toutes les détresses de l'homme n'ont-elles pas droit à la pitié de l'homme? On verra plus tard que ni les efforts du plus sublime patriotisme, ni les prodiges du courage le plus héroïque, ne purent arracher la Corse à tant de maux accumulés sur ses habitants, soumis sans relâche à toutes les horreurs de la guerre, ou à toutes les corruptions de la paix.

Nous avons laissé le royaume de Corse (c'est ainsi qu'on l'appelait) entre les mains de la banque de

St.-Georges. L'administration de l'île était considérée par elle comme une affaire de commerce, et traitée toujours sous le point de vue de la recette et de la dépense. Dans ses nécessités financières, Gênes avait emprunté des sommes considérables à cette compagnie dont elle ne put se libérer qu'en lui cédant la jouissance de la Corse. Que l'on se figure par quel système odieux de perception, une telle société de marchands dut pressurer ce pauvre pays! Elle prit sa cupidité pour la mesure de ses droits, ne vit dans sa possession temporaire qu'une ferme à exploiter à volonté, et dans les insulaires qu'un assemblage de serfs à abrutir. Que risquait-elle? Un théologien génois n'a-t-il pas écrit que les îles étant séparées du continent, sont EXCOMMUNIÉES PAR LA NATURE?

Il faut être juste, cependant, même envers la banque de St.-Georges, et reconnaître qu'une partie des malheurs du pays était l'ouvrage des seigneurs corses qui opprimaient d'une manière odieuse les habitants, et dont la domination féodale avait substitué le fief à la patrie, l'intérêt particulier au bien public, l'obéissance de l'esclave à la dignité de l'homme libre. L'office de St.-Georges s'efforça d'abaisser, puis d'anéantir par la ruse et par la force des armes, le pouvoir qu'exerçait cette redoutable noblesse. Pour affaiblir les résistances, il mettait constamment en pratique la fameuse maxime : DIVISER POUR RÉGNER. Là était le secret de sa politique, le grand art de regir la Corse. Habitués à vivre eux-mêmes à Gênes dans l'atmosphère des factions, dans l'arène où

Guelfes et Gibelins se livraient autrefois à toutes les fureurs des partis, les gouverneurs de St.-Georges savaient bien ranimer les haines, et soulever le peuple contre les seigneurs. L'impunité était à l'ordre du jour; elle enfanta ces terribles *vendette* qui ont rendu le nom de Corse si tristement célèbre dans le monde entier; mais ce n'est pas encore le moment de parler de l'étendue d'une plaie, dont le sang coulait déjà, et qui va prendre plus d'extension par la suite (1).

CHAPITRE III.

Conquête de l'île par Henri II, roi de France.—Caractère héroïque de Sampiero — Traité de Cateau-Cambrésis.—Mort de Vannina.—Assassinat de Sampiero.

Ici, l'histoire commence à s'éclaircir, et nous marchons avec assurance sous la conduite de l'illustre de Thou. Auparavant, le champ est vaste pour les divers partis, et tout est couvert d'une nuit si épaisse que chaque écrivain a presque la facilité de supposer des événements à sa fantaisie, comme dans une obscurité profonde plusieurs personnes peuvent assurer, avec la même hardiesse et la même apparence de raison, qu'elles voient des objets entièrement différents.

La guerre qui éclata en Italie (1553) entre Charles-Quint et Henri II, roi de France, offrit une occasion

(1) Guicciardini, lib. 7. cap. 2. p. 287.– Jacobi, t. 1er., p. 310.

nouvelle aux Corses de montrer tout ce qu'il y avait d'incompatibilité entr'eux et les Génois, et combien la haine qui les divisait était tenace et profonde. Pour punir les Génois d'avoir embrassé le parti de Charles-Quint, et se procurer des ports et des mouillages d'un abri assuré, Henri II résolut de s'emparer de la Corse, île admirablement située pour servir aux Français de place d'armes et d'entrepôt de toute espèce.

Un Corse né à Bastelica, élevé en Italie chez les Médicis, devenu un capitaine renommé, Sampiero d'Ornano (1) fut l'ame de l'entreprise. Entré au service de France en 1540, il était arrivé au grade de maréchal-de-camp par sa belle conduite militaire. Au siége de Perpignan, le Dauphin qui fut roi depuis sous le nom de Henri II, témoin des effets de sa rare valeur, et saisi d'un noble enthousiasme, ôta la chaîne d'or avec tous ses ordres qu'il avait au cou, et en décora l'illustre insulaire. Il voulut qu'il jouît du privilége de porter les fleurs-de-lis dans ses armes, après lui en avoir vu soutenir si glorieusement les intérêts. On ne pouvait témoigner avec plus d'éclat une admiration sans bornes. Un auteur dit à ce sujet que Sampiero valait plus de dix mille hommes (2). Le président De Thou l'appelle *vir bello impiger, et animo invictus.*

(1) Il ajouta à son nom celui d'Ornano, parce qu'il avait épousé Vannina de la maison d'Ornano, l'une des plus distinguées et des plus riches du pays.

(2) V. Hist. de De Thou, lib. 41, cap. 31. V. aussi Fourquevaux, et *les Corses français*, par Lhermite de Soulier.

Sampiero était l'ennemi juré des tyrans de sa patrie; il n'aspirait, depuis long-temps, qu'après le jour où il pourrait l'affranchir de ce joug ignominieux, et laver dans le sang des Génois les outrages dont ils n'avaient cessé d'abreuver son pays. Il suivit en Corse le maréchal de Thermes à qui fut confié le commandement supérieur de l'armée.

A la voix de Sampiero, les populations de l'intérieur et les cités reconnurent partout l'autorité du Roi de France. Cet intrépide guerrier se signala par les hauts-faits les plus brillants. Sa gloire éclipsait celle de tous les autres officiers. Le général en chef lui-même n'exerçait guère, en présence de son subalterne, que l'influence attachée à son grade. Il ne put pardonner à Sampiero son immense popularité; il lui voua une haine funeste; il persuada à Henri II que Sampiero ne combattait que pour son propre compte, et que l'intérêt de la monarchie le touchait moins que la petite royauté dont il poursuivait le séduisant fantôme. à travers tant de périls et de vicissitudes.

De Thermes ne comprenait pas la grande ame de Sampiero. Le héros corse désirait voir sa patrie non seulement heureuse. mais suffisamment glorieuse. Comment accepter dès-lors la domination génoise? Il savait, d'ailleurs, que la Corse ne pouvait être indépendante. que sa situation géographique, la faiblesse de ses ressources et de sa population la condamnaient nécessairement à relever d'un autre Etat. De tout temps la Corse avait admis comme une nécessité politique le protectorat ou la souveraineté

d'une puissance étrangère ; elle n'exigeait qu'une condition trop souvent violée : le maintien de ses coutumes, et le respect de sa liberté. De là, ces éternelles luttes qui remplirent son histoire de tant de malheurs et de prodiges. Passant de maître en maître, toujours écrasée, jamais vaincue, son sang coula tant qu'elle eut du sang. Lorsque ses oppresseurs posaient enfin le pied sur elle, ils ne foulaient qu'un cadavre. Combien de fois elle a bondi du fond de sa tombe, pour y entraîner ses tyrans ! Au moment où la vieille Europe gisait avilie sous des fers qu'elle ne sentait même plus, c'est de cette île, de ce point au milieu des mers, que s'élança vers le Dieu qui fit l'homme libre, le premier cri de liberté.

Sampiero, rappelé en France, n'eut pas de peine à se justifier, et son retour dans l'île fut accueilli avec les démonstrations d'une indicible joie. Mais depuis son départ, le général de Thermes, homme sans énergie et sans connaissance du pays, avait marché de faute en faute ; il s'était laissé enlever, l'une après l'autre, toutes ses positions, et il apprenait à ses soldats plutôt à fuir qu'à combattre. L'arrivée de Sampiero réveilla tous les courages et assura le triomphe de la France. En vain les Génois, partout repoussés, envoient-ils pour occuper les ports de l'île, André Doria, le plus grand homme de mer de cette époque. La victoire, qui n'aime pas les vieillards, parut toujours l'abandonner. Le vieux marin resta au-dessous de sa renommée et de l'attente commune.

Le magnanime Sampiero se vengea noblement des soupçons injurieux que le général de Thermes avait

élevés contre lui ; grâce à ses constants et généreux efforts, la Corse fut, en 1557, incorporée au royaume de Henri II. Ainsi, dès ce temps, la France trouvait dans l'île de vives sympathies.

Tranquille sous l'abri du trône, forte de ce puissant appui, la Corse salua cet événement comme l'ère de sa délivrance. Mais ce n'était là qu'un leurre, qu'une triste déception (1) : « Le roi, dit Sismondi, ne se fit pas scrupule de rendre à leurs anciens maîtres, les Corses qu'il avait poussés lui-même à la révolte. » Le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), entre le roi d'Espagne et Henri II, livra ce peuple à ses ennemis, et le sacrifia à une orgueilleuse et infidèle république. Henri II, dans son égoïsme diplomatique, oublia le dévouement dont la masse des insulaires avait fait preuve en sa faveur, et les flots de sang versés par des milliers de braves Le cabinet espagnol craignit que cette possession ne rendît la France maîtresse de la Méditerranée, il voulut la conserver à Gênes, son alliée ; cette république faible ne pouvant exciter la jalousie d'aucune puissance, devait tenir la Corse dans une sorte de nullité ou de neutralité nécessaire.

Ce traité plongea l'île dans la consternation, et il fut reçu par le cri *Salva la fede, piutosto il Turco* (sauf la foi, plutôt le Turc), énergique expression de la haine des Corses contre les Génois. Les agents de St.-Georges reprirent possession du pays, et, pour remplir le trésor de la compagnie appauvrie par la guerre, ils commi-

(1) Filon, hist. de l'Europe au XVIe. siècle, t. II, p. 338.

avec ses enfants. Les Génois espéraient, une fois maîtres de sa femme et de ses fils, amener à composition leur redoutable adversaire.

Sampiero était à Alger lorsqu'il apprit vaguement les intelligences secrètes que la république ligurienne entretenait avec sa femme. Pour éclaircir ce mystère, il envoie en toute hâte à Marseille où Vannina habitait, l'un de ses amis les plus dévoués, Antoine de St.-Florent.

Vannina n'avait pu résister à l'appât des brillantes promesses dont nous avons parlé. Elle était partie pour Gênes avec le plus jeune de ses fils. Mais Antoine de St.-Florent court à la poursuite de la fugitive, la rejoint en vue d'Antibes et la ramène par terre à Aix, pour attendre les ordres de son mari. Sampiero ne tarde pas à arriver. Son ami l'aborde d'un air inquiet et abattu, et lui raconte la fatale nouvelle. Sampiero en proie à une immense douleur, va frapper à la porte de Vannina ; il est introduit ; couvert de sa terrible armure de guerrier, il apparaît à sa femme tremblante, qui, par un mouvement involontaire d'effroi, essaie de se lever du fauteuil où elle était assise ; Sampiero l'arrête aussitôt, et lui dit d'une voix frémissante de colère: Tu vas mourir ! Puis il la conduit à Marseille, où ils arrivent sans avoir proféré une seule parole. Alors, Sampiero rompt ce lugubre silence: Quoi ! s'écrie-t-il, tu as voulu, malheureuse, vendre l'honneur de Bastelica, faire servir les fils de Sampiero de marchepied aux oppresseurs de leur patrie ! et tu as espéré que je souscrirais à l'opprobre que tu cherchais à imprimer sur mon nom !

mit un mouchoir autour du cou et l'étrangla. » De Thou ne parle pas de l'écharpe génoise dont la vue exaspéra Sampiero et le rendit inexorable. Au reste, il est difficile de savoir parfaitement la vérité sur ce dernier entretien, puisque personne n'en fut témoin.

Loin de prendre la fuite pour se soustraire aux poursuites de la justice, Sampiero, après ce tragique sacrifice, ne craignit point de se montrer à la cour de France où il fut accueilli par des murmures. Il ne descendit pas à des explications indignes de son rang; il se borna à découvrir sa poitrine, et fit voir les cicatrices des blessures qu'il avait reçues au service de la France. La fierté de son attitude prouva bien qu'il n'admettait d'autres juges entre sa femme et lui, que sa conscience et son pays. On n'osa pas instruire contre Sampiero. Certes, nul ne saurait applaudir à l'acte de dictature féroce qu'il exerça sur Vannina. Il abusa cruellement de l'autorité maritale; une éclatante répudiation l'eût suffisamment vengé. Mais il fallait que sa haine contre les Génois fût bien implacable, puisqu'il immola sa femme par cela seul qu'elle avait voulu traiter avec eux. La patrie était son Dieu; il eût tout sacrifié à sa défense. Gênes devait être contente, elle avait mis un souvenir poignant dans la vie de son plus irréconciliable ennemi.

J'ai dit plus haut que Sampiero, quoiqu'il n'eût reçu ni subsides ni secours, ne renonçait pas à enlever la Corse aux Génois. Le 12 juin 1564, l'audacieux guerrier débarqua dans l'île avec quelques hommes de cœur. La nouvelle de son arrivée se répand comme un éclair, et produit la plus vive sensation.

Sa petite armée grossit peu à peu ; d'abord, Sampiero ressemble plutôt à un prince qui visite ses Etats, qu'à un général qui entreprend la conquête d'une province. Mais on accourt bientôt en foule sous sa bannière. Il organise des milices nationales ; il s'attache surtout à rétablir la paix entre les familles divisées, à conclure des trèves entre les partis, à embraser toutes les ames d'un ardent patriotisme. Sa tactique est toute dans la rapidité des mouvements; il semble se multiplier et faire naître, pour ainsi dire, des soldats sous ses pas; il faudrait des volumes pour relater les nombreuses phases de cette lutte de tous les jours, de tous les instants, de ce duel inégal entre la république de Gênes, ayant pour second le roi de toutes les Espagnes, et Sampiero livré à ses propres ressources, dans un pays tant de fois ravagé. Toujours le premier à combattre et le dernier à la retraite, cet homme de fer, vêtu, nourri comme le plus humble de ses compagnons d'armes, était un objet d'admiration universelle.

Que d'obstacles il avait à briser! Mal secondé par ses lieutenants, quelquefois délaissé par eux, il eût entièrement détruit les Génois, si les rivalités des chefs, si la trahison n'eussent paralysé les prévisions de son génie et arrêté les coups de sa main. Sampiero, sous ce rapport, pouvait s'écrier comme Agésilas dans une circonstance analogue : O mes compatriotes, vos plus grands ennemis ne sont pas les Barbares! L'histoire si intéressante de la *Guerre de l'indépendance*, par M. Arrighi, n'atteste que trop cette vérité. Mais il faut reconnaître qu'à part les jalousies

et les dissentiments déplorables qui éclataient entre les chefs, le peuple se montra très-uni et très-dévoué à la cause de Sampiero ; les habitants de l'île qui se livraient des combats perpétuels, lorsque la justice génoise était le plus sévère et qu'ils avaient, sans cesse sous les yeux, l'exemple des peines les plus terribles, vivaient en une telle harmonie, bien que libres et sans frein, depuis le commencement de la guerre, que celui qui aurait ignoré leur passé, n'eût pu croire que des haines particulières eussent jamais divisé ces hommes (1).

Quant aux commissaires de la république, ils avaient recours à des moyens abominables pour asservir le pays. Ils agissaient bien plus en chefs de pirates qu'en généraux de troupes disciplinées. Etienne Doria incendia, dit Filippini, jusqu'à 123 villages ; il ne marchait plus qu'à la lueur des toits embrasés ; il tranchait de l'Attila. Le Vandale avait dit : Partout où passe mon cheval, l'herbe ne reverdit plus. Le général Ligurien pouvait tenir le même langage ; ce qui mit le comble à son horrible joie, c'est l'incendie de Bastelica, lieu natal de Sampiero, foyer de la nationalité corse, quartier-général des milices indigènes.

Mais il était plus facile de brûler les villages que d'en subjuguer les habitants. Les Génois s'aperçurent que jamais ils ne pourraient venir à bout des insulaires, tant qu'ils ne les auraient pas privés de leur

(1) Filippini, lib. 7. Cet auteur, contemporain de Sampiero, montre une exactitude remarquable dans tous les faits dont il a été témoin et qui se sont accomplis dans les temps où il a vécu.

La masse des insulaires voyait en Sampiero le représentant armé de la nationalité ; c'était plus à leurs yeux qu'un simple individu, c'était le pays personnifié, le symbole de la grande figure de la patrie au XVI[e]. siècle. Dans cette guerre dite de *l'indépendance* (événement le plus remarquable des annales corses jusqu'à l'insurrection de 1729), l'ambition de Sampiero fut d'abattre la puissance génoise. Sans le secours de l'Espagne, sans l'assistance surtout qu'ils cherchèrent dans un crime odieux, les Génois eussent été infailliblement vaincus par la terrible épée du chef insulaire. Libérateur du pays, Sampiero aurait ensuite donné des lois et des institutions adaptées aux mœurs des habitants ; car avant toute liberté, toute forme de gouvernement, toute organisation sociale et politique, avant tout pouvoir, avant toute chose : le salut de la nation. On peut dire qu'après Paoli, dont il va bientôt être question, Sampiero est celui qui a le mieux deviné et connu les Corses, et a laissé les plus glorieux souvenirs. Ce qu'on aime surtout en lui, c'est qu'il est tout corse, tout en ses actes respire l'amour de son pays ; ce sentiment est la lumière de son esprit, le secret de sa constance, de son infatigable activité. Il eut un fils et un petit-fils, Alphonse et Jean-Baptiste, qui furent maréchaux de France Accablé par une affreuse maladie et prêt à se soumettre à une opération très-dangereuse, Alphonse, qui avait rendu

révol. de Corse, tome 1[er]., p. 187. – Jacobi, tom. 1[er]., p. 405. Arrighi, Guerre de l'indépendance.

nom, au contraire, de Vittolo, son assassin, est chargé de l'opprobre universel. Depuis lors, tous les traîtres sont appelés en Corse, *Vittoli*. Les éclats de joie sauvage que fit entendre la république à la mort du guerrier de Bastelica, la vengeance posthume dont elle poursuivit ses restes mutilés, les lambeaux de son cadavre apportés au gouverneur, tous ces traits hideux et caractéristiques couronnent dignement le tableau des atrocités génoises, et indiquent assez la terreur profonde qu'avait inspirée cet intrépide et indomptable insulaire.

Proclamé, dans une diète nombreuse, général des insurgés, Alphonse d'Ornano, son fils, qui fut plus tard maréchal de France, soutint la lutte avec des alternatives de succès et de revers jusqu'en 1569 (1). Mais la Corse allait devenir le tombeau de la Ligurie; toutes les ressources de la république étaient épuisées par cette guerre désastreuse; Gênes la *superbe*, qui savait être la plus humble de toutes les nations, lorsque sa politique le commandait, proposa alors une paix avantageuse et honorable. Les Corses furent rétablis dans presque tous leurs priviléges. On leur permit d'élire deux représentants ou orateurs, nommés l'un en-deçà, l'autre au-delà des monts, chargés de réclamer du sénat génois toutes les mesures qu'ils croyaient propres à assurer la prospérité de l'île. On restitua aux provinces ultramontaines

joug des Romains. Désespérant de le vaincre, Cépion le fit assassiner.

(1) V. le poëme de Biagino Leca, relatif à cette guerre.

Grand Dieu, faut-il que je trouve des traîtres jusque dans les miens ! ah ! si je te pardonnais, je serais ton complice. »

Vannina avoue son crime et demande la mort. Sampiero se sentait ému ; sa main qui tenait un pistolet était prête à le laisser tomber, lorsque ses yeux s'arrêtent sur l'écharpe qui attachait la robe de Vannina et lui servait de ceinture; elle était blanche et rouge. couleurs abhorrées des drapeaux génois. A cette vue, le front du corse devint plus courroucé et plus livide. il voulut parler, mais sa voix ne sortit que rauque et comme un rugissement, et arrachant ces insignes maudites. il lance autour du cou de sa femme l'écharpe de soie, et avec ses deux mains il la serre ; on n'entendit pas un cri. pas un gémissement ; Vannina était déjà morte de chagrin et d'horreur. Il n'y avait eu pourtant dans sa conduite qu'une faiblesse d'épouse et de mère ; ne croyant plus possible la lutte contre Gênes, elle voulait obtenir l'amnistie pour son mari. et de l'emploi pour ses deux fils. De Thou raconte autrement que nous les circonstances de sa mort : « Comme Sampiero, dit-il, voulait faire venir des esclaves turcs pour le supplice de Vannina, celle-ci ne le pria pas de lui accorder la vie. elle le conjura seulement de rendre son ame à Dieu, non entre les mains de vils esclaves. mais dans celles de l'homme qu'elle n'avait choisi pour son mari qu'à cause de sa valeur et de son courage. Sampiero demande alors humblement pardon à sa dame (c'est ainsi qu'il appelait toujours sa femme) ; puis. ôtant son chapeau, il lui

personnel de cupidité ; elle voulait entrer en partage des gains réservés auparavant à un petit nombre de familles. Elle justifia bien cette vérité, que la plus atroce de toutes les tyrannies, est la domination d'une république de marchands.

Frappés d'une sorte d'incapacité civile et politique, les Corses furent exclus de tous les emplois. Les Génois régnèrent seuls, étendirent sur les personnes et sur les choses leur main oppressive ; ainsi, les Corses étaient en possession immémoriale de faire eux-mêmes le sel nécessaire à leur consommation ; l'étang de Diane, où il s'en forme naturellement par la seule action du soleil, fut mis en ferme réglée ; Gênes s'empara de ce monopole ; elle établit une gabelle où les habitants devaient, sous peine de mort, aller prendre leur sel au taux fixé On exigeait d'eux qu'ils envoyassent leurs produits dans les ports de Gênes où ils étaient forcés de les vendre à vil prix. Dans une famine on enleva tous leurs blés pour les conduire dans la capitale de la Ligurie, espèce de pillage légal qui livra les insulaires à toutes les angoisses de la faim. Les gouverneurs génois disaient : *les Corses n'ont droit qu'à une corde et une potence* (1). »

Le gouverneur envoyé en dernier lieu pour deux ans dans le pays, y arrivait armé d'une autorité suprême, illimitée Il réunissait en lui tous les pouvoirs civils et militaires. Les appels des jugements rendus

(1) Conculrano ogni umano e divino rispetto, perche aveano l'omnipotenza terribil flagello che alla massima parte degli uomini inclinata all'errore ed al male, giammai si deve affidare (Gregori, Introd. all'Istoria di Filippini).

nera, victor erit (1). Si, retenus par un reste de pudeur, les magistrats n'osaient pas relâcher aussitôt les accusés, du moins la sentence demeurait-elle sans exécution. Le gouverneur pouvait en suspendre les effets, abréger la durée de la peine, la commuer en une amende au profit du trésor, ou y substituer le bannissement hors de l'île. Cet exil temporaire entrait dans les vues du sénat ligurien, en ce qu'il recrutait sa flotte et son armée de tous ces repris de justice; de sorte que les parents de la victime ne recevaient par cette peine dérisoire qu'un outrage de plus.

Le gouverneur jugeait sans forme de procès, *ex informatâ conscienciâ*. Il vendait des saufs-conduits au moyen desquels les condamnés parcouraient librement le pays, et venaient négocier leur absolution à Bastia. Il n'était pas rare de voir jusqu'à 4,000 personnes punies des galères dans les deux années que durait le pouvoir du gouverneur, et de les voir toutes absoudre à la fin, ce qui produisait une double récolte. Chaque condamnation valait dix écus au fisc, et l'on en exigeait cent, plus ou moins, pour chaque acquittement. Le quart de ces sommes revenait de droit au gouverneur. Les meurtriers étaient-ils pauvres, le juge se hâtait de faire preuve d'incorruptibilité et de les condamner. Mais ils ne tardaient pas à recouvrer leur liberté et à être incorporés dans les troupes de la république. Le recueil des lois, contenant les statuts

(1) Giustificazione della rivoluzione di Corsica, par Salvini. — Botta, Istoria d'Ital., t. 8. p. 176.

de la domination génoise. La Ligurie, pays naturellement pauvre, était plutôt faite pour être tributaire de la Corse, que pour lui donner des lois. Aussi, tous les gouverneurs étaient envoyés dans l'île avec mission de ne rien épargner pour resserrer les populations, avilir les produits indigènes, précipiter les habitants les uns sur les autres, prendre part à la lutte entre les familles ennemies, soutenir les faibles contre les forts, pour les abaisser tous et éterniser les discordes.

Les Corses avaient besoin d'être policés, et on les écrasait; il fallait les adoucir, et on les rendait encore plus farouches. Une haine atroce et indestructible s'invétéra entr'eux et leurs maîtres, et fut une seconde nature. Les gouverneurs inoculèrent à la longue le mépris des lois, en décorant de ce nom leurs plus insolents caprices. Ne pouvant compter sur l'appui des magistrats, les habitants se replièrent sur l'énergie native de leur caractère. Les représailles succédèrent aux représailles, le sang appela le sang sur cette terre devenue un horrible théâtre de meurtres et de pillages. Que l'on se figure le principe de la vengeance proclamé partout comme un droit, prêché comme un devoir, enseigné comme une nécessité, comme une règle de conduite, comme un point d'honneur, et l'on se fera une idée de la profondeur de l'abîme où était tombée la Corse, nation brave et généreuse, changée en un peuple à stylets!.. En 1714, il fut constaté que 28,000 meurtres avaient été commis dans les 32 années précédentes! Quelle statistique! Elle était en partie le

fruit de l'administration satanique des Génois et de l'absence de toute justice.

Il serait injuste d'imputer aux Génois tous les désordres qui, durant tant de siècles, ont troublé la tranquillité publique, et enfanté tant de guerres intestines; car, je l'ai déjà dit, au moment où ils s'emparèrent de l'île, elle était soumise au pouvoir souvent faible, quelquefois cruel ou rapace, rarement bienveillant de feudataires ne connaissant d'autres lois que celles de la féodalité, n'obéissant qu'à des coutumes d'origine barbare et romaine, communes à toutes les nations de l'Italie. Puis, les gouverneurs génois se laissaient sans doute séduire par les offres des amis ou des protecteurs du coupable; mais ils faisaient aussi fléchir le principe de la vindicte publique, soit parce qu'ils étaient retenus par la rigueur alors excessive, des peines corporelles, soit par la répugnance qu'ils éprouvaient à frapper des hommes accusés de délits plus déplorables qu'odieux. Il est vrai encore que leur puissance écrite, si grande en apparence, était faible en réalité. La force publique dont ils pouvaient disposer, presque nulle et point nationale, ne leur permit pas toujours de réprimer les crimes et les vengeances. Mais ce qu'on leur reprochera éternellement, c'est d'avoir donné eux-mêmes l'exemple de la plus haute immoralité, en attisant souvent les discordes et en protégeant les assassins.

Travaillés par le double fléau de la misère et des dissensions domestiques, les Corses, depuis le traité de 1569 jusqu'en 1714, portèrent en silence la croix

de leur infortune. Enfin, la magistrature des *Douze* et des *Six* dont le fantôme subsistait encore, parut alors se réveiller. Elle adressa de vives remontrances au sénat, et demanda que l'on interdît l'usage des armes à feu. Les permis étaient une source précieuse de gains, une mine féconde pour le fisc ligurien; afin de compenser cette perte, les Corses se soumirent à une nouvelle taxe de 12 sous par feu. La prohibition des armes eut lieu; mais la mesure fut mal exécutée, et devint plus nuisible qu'utile

Quelques années après, en 1724, les Génois accordèrent une amnistie générale à tous les contumaces présents et fugitifs. Cette remise en masse de toutes les peines, espèce de jubilé civil, ralluma les haines, et fut le signal des plus sanglantes hostilités. On commença à se plaindre ouvertement, des ligues se formèrent pour secouer le joug de la république. Dans une société mal faite, où tout le poids est en haut, où il n'y a rien à la base, la rébellion se trouve toujours à côté de la servitude, comme son correctif nécessaire; l'on peut dire qu'elle fait partie, en quelque sorte, de la constitution de l'Etat.

Les griefs étaient profonds, la mesure était comblée. Cette malheureuse nation, que ses oppresseurs croyaient avoir dépouillée de son énergie et de ses richesses, de ses vertus et de sa liberté, sortit tout-à-coup de sa léthargie, et brisa ses chaînes avec éclat en 1729, insurrection mémorable, lutte héroïque qu'un historien (Botta) appelle l'Iliade de la Corse. On va voir de quelle étincelle partit ce vaste incendie, qui dura jusqu'à la cession définitive de l'île à la France.

et savant ecclésiastique, comme une espèce de président de justice, destiné à modérer la violence de leurs mesures.

Le chanoine Erasme Orticoni, habile politique, proposa de convoquer les membres les plus influents du clergé national pour examiner si les Corses pouvaient, en toute sûreté de conscience, faire la guerre aux Génois. Une assemblée de théologiens tenue à Orezza, où se trouvaient les doctes et courageux abbés Aïtelli et Bernardin Casacconi, décida, en présence des généraux et d'une députation solennelle des pères de commune, que cette guerre était juste et sainte aux yeux du Très Haut. Casacconi soutint plus tard la légitimité du soulèvement jusque dans les fers. Cette admirable soumission, ce spectacle si grand d'hommes prêts à faire le sacrifice de leur vie et n'osant faire celui de leur conscience, furent suivis d'une adhésion unanime Les religieux se prosternèrent tous devant l'autel; puis, se tenant par la main, ils se retournent vers les généraux, et le plus vieux des moines portant la parole au nom des autres: « Allez et combattez, « dit-il, vous ne demandez que justice, et les hommes « la doivent aux hommes, s'ils veulent l'obtenir de « Dieu (1). »

Le clergé indigène mérita bien de la patrie dans ces graves conjonctures. Les églises, les couvents s'ouvraient pour abriter les milices nationales La veille des combats, après avoir béni les armes, des religieux au front sévère faisaient entendre du haut de la chaire de terribles accents contre l'oppression

(1) V. *la Corse en 1736*, par M. de Pastoret.

étrangère, et cherchaient à exciter dans les ames un noble enthousiasme; les uns prenaient pour texte ces mots: *Qui pro patria ceciderunt, in æternum per gloriam vivere intelliguntur* (mourir pour sa patrie, c'est échanger quelques années d'une vie obscure pour des siècles de gloire); les autres, ces paroles du dernier des Machabées: *Qui non habet gladium, vendat tunicam suam* (qui n'a pas de glaive vende sa tunique). Ils suppléaient par leurs offrandes patriotiques au dénuement de l'armée, et on voyait, comme au temps des Croisades, la population se lever en masse à la voix de ses prêtres.

Les chefs de l'armée corse remportèrent plusieurs victoires sur les troupes génoises. Tout le pays, à l'exception des places de la côte, tomba au pouvoir des nationaux. On touchait à un complet triomphe, lorsque le pratricial génois tendit une main suppliante vers l'empereur d'Allemagne, et lui demanda des secours. — Intéressée à protéger la Ligurie, rempart de ses états en Italie, la cour de Vienne fournit des troupes à la république. 3800 Allemands auxquels, 9 mois après, 600 autres vinrent se réunir, débarquèrent à Bastia, le 10 août 1731. On pouvait appeler cet envoi un véritable prêt de soldats; car il était stipulé que l'entretien de ces troupes serait à la charge de la république, et que le trésor impérial recevrait 100 florins de Gênes pour chaque homme qui mourrait pendant la campagne, circonstance qui faisait dire aux Corses toutes les fois qu'ils tuaient des allemands: « Autant de sacs de 100 florins perdus pour la république. »

Giafferri qui était né général, défendit vaillamment le sol sacré de la patrie ; l'armée austro-ligurienne s'élevait à 20,000 combattants. Mais instruits des moindres mouvements de l'ennemi, les chefs insulaires se portent rapidement tantôt sur une colonne, tantôt sur une autre, déjouent tous les calculs stratégiques de leurs adversaires, leur dressent des embuscades, les attaquent de tous côtés, et leur font éprouver des pertes énormes. Les divisions en Corse avaient alors disparu ; et les habitants, surtout ceux de Vico et de Coggia, étaient prêts à sceller de leur sang la délivrance du pays (1). Enfin Charles VI offrit sa médiation impériale, et les Allemands évacuèrent l'île, en 1733.

Le traité qui intervint était loin de répondre aux

(1) En 1697, une colonie grecque composée d'environ 700 individus, vint se réfugier à Gênes. Ces victimes du despotisme oriental y trouvèrent un accueil amical et digne de tout éloge. Le sénat génois résolut de les établir sur un point de la Corse ; une convention fut passée entre les autorités de la république et les Stephanopoli, chefs des émigrés. On assigna aux colons, à titre d'emphytéose, le territoire de l'ancienne ville de Sagone ; mais on ne songea pas que les terres dont on disposait si libéralement appartenaient aux communes de Vico et de Coggia. Cependant, la colonie ne fut pas inquiétée jusqu'à l'insurrection de 1729. Ces étrangers s'armèrent alors contre les insulaires, et prirent ouvertement parti pour les Génois. Les habitants de Vico et de Coggia, déjà irrités contr'eux à cause de leurs envahissements journaliers, les chassèrent, et les contraignirent de se retirer à Ajaccio, occupé par les Génois. La colonie existe encore à Cargese, près de cette ville ; sa population est à peu près la même qu'à son arrivée dans l'île. Les Grecs ont conservé leur langue et leur religion. Ils se glorifient d'avoir produit un grand médecin, Jean Stephanopoli, le premier qui ait eu la prudence et le courage d'introduire la pratique de l'inoculation dans l'île de Corse.

prétentions des insulaires, qui demandaient la diminution des tailles, leur admission à tous les emplois, la libre fabrication du sel, et la suppression de l'impôt que chaque famille devait payer pour la défense du port d'armes et dont on avait plus que triplé le montant. Cependant, après l'avoir signé, les Génois firent arrêter audacieusement et conduire à Gênes, au mépris de la foi jurée, les chefs des Corses parmi lesquels étaient Giafferri, Ceccaldi, Raffaëlli et Aïtelli. La cour de Vienne regarda un tel procédé comme un outrage personnel, et exigea leur mise en liberté. Ceccaldi se rendit en Espagne où il mourut, avec le rang de colonel; Raffaëlli alla à Rome y fixer sa demeure. Les Corses indignés se disaient partout: « Malgré la garantie d'un Empereur, le traité n'a pas été respecté; les Génois ne voient toujours en nous qu'une poignée de rebelles! » L'insurrection reprit son cours.

Au commencement de 1735, Giafferri qui avait enlevé Corte aux Génois, fut investi d'une sorte de dictature par ses concitoyens réunis en cette ville. Il demanda à partager le pouvoir avec Hyacinthe Paoli de Rostino, père du célèbre Pascal Paoli. Rien n'était plus doux que le commerce, plus insinuant que les discours d'Hyacinthe Paoli. Son talent de la parole, joint à sa noble figure, lui avait acquis un empire naturel sur ses compatriotes. Giafferri et lui établirent dans l'île un gouvernement aristo démocratique. Par le premier article de la constitution, ils placèrent la Corse sous la garde de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. Trois généraux

nommés primats du royaume et une junte, avaient la haute main sur les affaires. On trouve tout au long, dans Cambiagi, les vingt-deux articles de cette charte vraiment curieuse.

CHAPITRE V.

Le roi Théodore. — Récit de ses aventures. — Le comte de Boissieux. — Le marquis de Maillebois.

A peine délivrés des troupes impériales et constitués en république, les Corses changent subitement leur forme de gouvernement, et étonnent l'Europe en se donnant un roi. Cette révolution fut opérée par un baron de Westphalie, Théodore de Neuhoff, né à Metz vers 1690, destiné à passer par tous les degrés de la vie humaine. Il avait été d'abord page de la duchesse d'Orléans, qui lui procura une compagnie dans le régiment de la Marck. Son goût pour les choses extraordinaires lui fit quitter le service, et le conduisit auprès de Gortz, ministre du roi de Suède. Là, il remplit plusieurs missions diplomatiques, et passa ensuite en Espagne et en France où il se lia étroitement avec Law. C'était le temps du système. Théodore acquit en peu de mois des richesses qui devaient satisfaire son ame ambitieuse; mais la révolution des billets de banque, qui ruina la France et Law, entraîna la chute du baron de Neuhoff.

Il tenta de nouvelles aventures, parcourut les cours étrangères, et arriva, à travers mille vicissi-

tudes, en 1733, dans la ville de Gênes, où il conçut le dessein de se faire roi de Corse. Il se mit en rapport avec plusieurs insulaires, et leur persuada que s'ils avaient à leur tête un homme habile et accrédité, il serait facile d'abattre la tyrannie des Génois. Les Corses promirent de le reconnaître pour souverain s'il les aidait à briser le joug de la république, et ils lui proposèrent de venir régner dans leur île.

Le baron annonça qu'il allait négocier avec les principaux potentats de l'Europe, et prendre des mesures pour assurer le succès de l'entreprise. Il erra longtemps de pays en pays, sans rencontrer personne qui voulût s'intéresser à sa fortune. A la fin, il se rend à Tunis, et détermine le Bey à lui fournir des secours. Le 12 mars 1736, il débarqua à Aleria, sur un navire chargé de dix pièces de canon, de quatre mille fusils, de sept cents sacs de blé et de plusieurs caisses d'argent. Son costume avait quelque chose d'éblouissant : enveloppé d'une robe orientale écarlate, doublée d'hermine, couvert d'une vaste perruque, d'un chapeau retroussé, à larges bords avec plumet, et armé d'un sabre à moitié traînant, de deux pistolets attachés à sa ceinture, ayant dans la main une canne, qui ressemblait à un sceptre, tout dans cet étranger, d'ailleurs d'une stature élevée et d'une mâle physionomie, était imposant et majestueux. Visité à bord de son vaisseau, il descendit avec une suite nombreuse, et fut reçu comme un libérateur.

Les secours inattendus qu'il apportait au moment où les esprits étaient découragés, parurent tomber du ciel; cette machine eut l'effet que les

meneurs s'en proposaient, elle agit sur la multitude.

Les Corses que Théodore avait vus à Gênes, les chefs du pays prévenus de son arrivée, accoururent lui rendre hommage, et le conduisirent au château de Cervione. Il y vivait en prince. Doué d'une élocution facile et brillante, il accueille avec dignité et remplit d'admiration tous ceux qu'on lui présente. On ne parle que de son crédit, de ses richesses, des nouveaux secours considérables dont il annonce la prochaine arrivée. Les fusils et la poudre qu'il distribue sont regardés comme des preuves de sa puissance. Il se fait continuellement apporter de gros paquets du continent, qu'il prétend lui être adressés par des souverains d'Europe qui reconnaissent son autorité, et lui promettent de favoriser son entreprise. On le voit souvent, un télescope à la main, comme pour découvrir s'il n'apercevait pas les secours qu'il disait attendre à tous moments.

L'assemblée générale de la nation, convoquée à Alésani le 15 avril, élut unanimement roi de Corse, le baron de Neuhoff sous le nom de Théodore Ier., et le couronna dans l'église des récollets de Tavagna Ni l'or ni des pierres précieuses ne composèrent le diadème du nouveau monarque; on plaça sur sa tête une branche de laurier; et porté sur les bras des principaux du pays, il fut montré au peuple qui le salua de ses acclamations. Au fond, les Corses ne risquaient pas beaucoup en lui accordant le titre de roi, puisqu'ils étaient toujours les maîtres de restreindre son pouvoir, et de défaire cette royauté.

Le gouvernement fut partagé en trois branches : le

lérats de profession n'étaient guère propres à repousser les efforts d'une armée de braves, qui combattaient pour la grande cause de la liberté, et qui étaient prêts à lui sacrifier tout ce qu'ils avaient de plus précieux.

Théodore, dont Gênes avait mis la tête à prix, dispersa ce ramas des bagnes, ces restes de l'échafaud, ces bandes de *Vittoli*, comme on les appelait dans le pays ; et il répondit aux menaces de ses ennemis par un manifeste, où il intimait l'ordre à tous les Génois de sortir de l'île, sous peine de mort Théodore établit dans les troupes une sévère discipline, et leur donna une organisation régulière. Il déploya une grande activité et une bravoure à toute épreuve dans les combats. Ses premières entreprises militaires furent heureuses ; il s'empara de Sartène et de Portovecchio, et resserra de très-près les Génois dans leurs places maritimes.

Mais les dépenses qu'entraînaient et l'accomplissement de ses projets, et la représentation à laquelle il était soumis, épuisèrent bientôt le petit trésor qu'il avait apporté. Il n'était sur le trône de Corse que depuis environ six mois, lorsqu'il se vit presque réduit à l'indigence. Les stratagèmes qu'il mit en œuvre pour couvrir son embarras, augmentèrent la défiance publique. Il n'osait pas lever des impôts ; il savait que la Corse ne l'avait élu, que parce qu'il s'était dit propriétaire de biens patrimoniaux immenses, et en état de vivre avec l'éclat que demande le diadème.

Il ne cessait d'animer le peuple par des promesses

rentrer les habitants sous la domination ligurienne, mais à condition qu'elle serait à l'avenir douce et tutélaire ; Gênes de son côté devait nous payer un subside annuel de deux millions Peut-être avait-on déjà la pensée de rester maîtres de la Corse, de grandir les relations commerciales et les forces maritimes de la France, en lui assurant une station permanente en face de Toulon.

Le comte de Boissieux, neveu du maréchal de Villars, bon officier, mais peu entreprenant, fut envoyé en Corse avec trois mille hommes ; son armée prit terre le 5 février 1738 ; il ouvrit aussitôt des négociations avec les chefs insulaires.

Les Corses, dans leur désespoir, adressèrent à Louis XV un mémoire touchant, d'une éloquence mâle, fière et agreste, où ils exposaient leur misère et le despotisme génois. Il était accompagné d'un projet d'accommodement, qu'ils suppliaient le roi de ratifier. Ils rappelaient que leur pays avait autrefois été uni à la couronne de France, et ils témoignaient le vœu de redevenir Français ; mais ils ne pouvaient soutenir l'effrayante idée de retomber sous le joug des Génois. « Plutôt que d'être à ces tyrans, disaient-ils, nous aimerions mieux nous livrer aux Turcs, si nous étions assurés qu'ils conservassent le libre exercice de notre religion. » Ce mémoire avait été rédigé par Hyacinthe Paoli, l'orateur et l'écrivain de la nation.

Sur ces entrefaites, Théodore que l'on croyait errant dans le monde et dégoûté de sa royauté malheureuse, reparut sur les côtes de l'île avec un appareil de puissance qui séduisit de nouveau le peuple, et fit évanouir

le 19 novembre. Il renfermait quelques concessions, mais il ordonnait de rendre les armes, et portait la réintégration de la Corse sous la domination génoise. Les insurgés s'étaient promis de mourir jusqu'au dernier plutôt que d'accepter encore ce joug cruel et ignominieux ; ils disaient comme un grand homme dans l'Ecriture : *Melius est mori in bello, quam videre mala gentis nostræ*. Ils en appelèrent au Dieu des armées, et la guerre recommença avec tout le fanatisme d'une nation désespérée. Cette fois, les Corses en vinrent aux mains avec les Français qu'ils défirent à Borgo, le 13 décembre 1738, dans une affaire à laquelle ils donnèrent le nom de *Vêpres Corses*.

Accablé de ce revers, le comte de Boissieux, d'une faible complexion, acheva sa carrière à Bastia, sur un lit de douleur, le 2 février 1739 ; on n'a guère fait de campagne plus malheureuse. Les Génois lui avaient conseillé un singulier expédient, pour maintenir l'île dans un état de tranquillité perpétuelle : il consistait à envoyer la plupart des insulaires en Amérique, pour peupler les colonies françaises. Quoi de plus violent et de plus absurde ? Aussi Jaussin, tout partisan qu'il se montre de Gênes, ne peut s'empêcher de remarquer à cette occasion, « qu'il semblait par là, qu'elle aurait été contente de régner sur les seuls rochers de la Corse, sans sujets (1). »

M. de Boissieux eut pour successeur le marquis de Maillebois, général capable de bien conduire les opé-

(1) Mémoires historiques, politiques et militaires de Jaussin, pag. 481.

pays un régiment qui prit le nom de *royal-corse*. Les armes du marquis de Maillebois avaient dompté les montagnards ; Hyacinbe Paoli et Giafferri se réfugièrent à Naples, où tous deux furent nommés colonels d'état-major.

Le pays semblait pacifié ; l'insurrection fomentée au-delà des monts par Frédéric de Neuhoff, neveu de Théodore, fut entièrement apaisée ; on commençait à introduire en Corse une police qu'on n'y avait pas encore vue, lorsque la fatale guerre de 1740, pour la succession à l'empire, désola l'Europe ; le roi retira toutes ses troupes de l'île, vers la fin de 1741 ; le fruit de cette expédition fut ainsi perdu.

Mais le personnage dont la vie se lie intimement à l'histoire de la Corse, rêvait toujours à son royaume insulaire. A Livourne, la souplesse de son esprit le servit heureusement. Il intéressa à sa cause royale l'amiral anglais Mathews, qui lui prêta une partie de son escadre ; et voilà trois vaisseaux de haut-bord qui se dirigent vers la Corse.

La nouvelle de l'arrivée de Théodore à l'île Rousse fut accueillie avec joie par les habitants de la Balagne. Le peuple était enthousiasmé de revoir celui qu'il ne cessait d'appeler son roi. Croyant avoir retrouvé son royaume, Théodore fit promptement acte de souveraineté par la publication d'un manifeste. Mais le langage peu bienveillant que lui tinrent les chefs de la Balagne, le détermina à s'éloigner encore une fois. C'était la dernière ; il ne devait plus revoir les rivages d'une île où il avait exercé l'autorité suprême, et laissé des souvenirs impérissables de son audace et de son

génie. On peut dire qu'il ralluma dans les Corses le feu sacré de la liberté, qu'il réveilla leur courage qui, après tant d'années de guerres ruineuses, commençait à se relâcher, et les secourut lorsqu'ils étaient au ban des nations. Son nom est resté vivant dans la mémoire des insulaires ; et les gens du peuple disent encore : *Al tempu del re Tiudoru.* La royauté de Théodore ne dura environ que sept mois sur les lieux. Voltaire, dans *Candide,* a placé le roi Théodore parmi les six rois détrônés, avec lesquels Candide et Martin soupèrent à Venise. Théodore, qui a été si diversement jugé, mourut misérable à Londres, en décembre 1756, après avoir été tiré de prison pour dettes, par les soins du célèbre Horace Walpole.

Chacun, sans doute, pourra s'étonner qu'un peuple aussi sensé, aussi pénétrant que les Corses, se fût laissé éblouir par un fantôme de royauté, au point de se rallier autour de Théodore. Mais dans les moments de détresse, les nations, comme les naufragés, s'attachent à la première planche de salut, sans s'inquiéter d'où elle vient. Puis, en général, on juge trop des hommes et des choses par l'issue des événements. Si la fortune n'eût pas trahi les efforts du baron Westphalien, qui affirmerait que ce roi de théâtre n'eût pas été salué du titre de Majesté par des princes du continent et peut-être aussi par le doge de Gênes ? Ses descendants auraient porté la couronne de Corse sous le nom glorieux de libérateurs de la patrie.

On a souvent prétendu que Théodore était secrètement appuyé par quelque puissance de l'Europe. On ne saurait trouver le moindre fondement à cette con-

jecture ; et quoiqu'il paraisse bien extraordinaire de voir un simple particulier s'embarquer de son propre chef dans une entreprise de cette nature, il faut considérer que Théodore était un personnage des plus singuliers, qu'ayant toujours été le jouet d'une bizarre destinée, il n'apercevait guère les choses que comme un homme ivre, en délire, ou dans un accès de fièvre. Il n'avait d'ailleurs rien à perdre et pouvait gagner un royaume. Son projet était d'amuser les Corses par des promesses de secours étrangers, et de les faire agir à la faveur de ces espérances. S'il eût réussi, rien ne lui eût été plus facile que d'alléguer qu'il avait contremandé ces secours comme inutiles; et, en ce cas, il est probable qu'il eût trouvé de l'appui auprès de quelqu'une des puissances de l'Europe.

Les Anglais gravèrent sur son tombeau deux vers, dont le sens est celui-ci: « Le destin lui donna un trône, et lui refusa du pain. » Voltaire a dit que Théodore lui rappelait un marquis d'Ammi de Conventiglio qui, dans le même temps, parcourait toutes les cours, faisait de l'or pour les princes et les seigneurs qui en avaient besoin, et était mis en prison dans toutes les capitales de l'Europe. S'il faut en croire Boswel dans sa relation de l'île de Corse, p. 68, Walpole avait l'acte par lequel Théodore donnait son royaume de Corse en hypothèque à ses créanciers.

CHAPITRE VI.

Traité de paix entre les Corses et les Génois. — Administration du marquis de Cursay. — Exploits du général Gafferi. — Son assassinat.

La dernière tentative de Théodore et le départ des troupes françaises portèrent le sénat ligurien à faire aux Corses plusieurs concessions. Il n'y a pas de pire tyrannie que celle qui paraît s'adoucir pour se rendre supportable. Les Génois eurent l'air de réduire les impôts, d'en supprimer quelques-uns. Ils promirent de ne plus condamner sur la *conscience informée* du gouverneur (sans entendre ni témoins, ni accusés). A ce sujet, Montesquieu s'indigna dans son livre immortel de l'Esprit des lois ; et il disait : « On a vu des peuples demander des priviléges. Ici le Souverain accorde le droit de toutes les nations »

Gênes déclara que désormais les Corses pourraient occuper des charges publiques. Elle savait qu'ils étaient surtout exaspérés de cette humiliante exclusion. Le Corse aime les emplois, plutôt à cause de l'influence qu'ils donnent, que du lucre qu'ils procurent. Ils flattent beaucoup l'idée qu'il se fait de sa valeur personnelle. Le trait le plus saillant de son caractère, est la haute opinion qu'il a de lui-même. Mais, dois je répéter, que la possession de la Corse était trop forte pour un petit état comme Gênes ? S'il eût laissé la Corse suivre sa croissance naturelle, c'eût été la Corse qui un jour eût dominé et possédé Gênes ; l'assujettie fût devenue la maîtresse. Cette crainte secrète faisait nécessairement des Génois les tyrans de

la Corse. Aussi la république ne tarda-t-elle pas à appesantir le joug, et à rouvrir dans l'île la vieille plaie des haines et des vengeances. On pouvait bien appliquer aux Génois ce que Galgacus disait des Romains : « Quand ils dévastent un pays, ils appellent cela faire la paix. » Le despotisme recommença ses fureurs.

La Corse, insurgée de nouveau, s'organisa sous trois chefs qu'elle revêtit d'un caractère national, sous le titre de *protecteurs de la patrie*. Le comte Dominique Rivarola, alors colonel au service du roi de Sardaigne, vint se joindre à ses braves compatriotes, et refusa avec magnanimité les propositions les plus brillantes que lui firent les Génois pour l'attacher à leur parti. Il fut décidé qu'on attaquerait l'ennemi sur tous les points. Gaffori eut mission de marcher sur Corte, sa ville natale, et d'en chasser à tout prix les Génois, pour y établir le siége du gouvernement. Digne précurseur du grand patriote de la Corse, Gaffori était médecin; mais il possédait, comme le calabrais Giovanni di Procida, toutes les qualités d'un général et d'un chef politique. Son dévouement égalait son courage, et il était doué d'une rare éloquence.

Attaquée par Gaffori, la garnison de Corte est refoulée dans le château; en se retirant, le commandant génois parvient à s'emparer de l'enfant, encore à la nourrice, du chef insulaire ; et, possesseur d'un gage si précieux, il fait savoir au père que s'il ose assaillir le fort, sa témérité coûtera la vie à son fils. Gaffori ne se laisse pas abattre par ce funeste événement ;

il s'avance toujours contre l'ennemi et presse le siége. Alors le commandant a la barbarie d'attacher son jeune prisonnier à la partie de la citadelle la plus exposée au feu des assaillants. A cette vue, les soldats corses s'arrêtent, baissent leurs redoutables carabines, et poussent un cri d'horreur ; pas un seul coup ne part ; qui voudrait risquer de donner la mort à un innocent, au fils du général? Le silence le plus douloureux règne dans le camp. Placé d'une manière si violente entre sa tendresse de père et ses devoirs de citoyen, quel parti va prendre Gaffori ? Tous les regards sont fixés sur lui. Gaffori pâlit, une sueur froide lui monte au front ; mais, renouvelant le trait d'Alfonse Perez de Gusman, surnommé le *Bon*, au siége de Tarifa, il ordonne la charge, la fusillade recommence, et l'artillerie tonne, et la citadelle est emportée ; l'enfant échappé par miracle et la patrie victorieuse voient aussi tomber leurs liens.

La femme du général Gaffori ne déploya pas, dans la même circonstance, moins d'intrépidité que son mari ; la maison qu'elle habitait fut criblée de balles. Menacée d'être enlevée par les Génois, elle se barricade dans son domicile, y tient plusieurs jours; et comme les Corses appelés à son aide parlaient de se rendre, elle fait placer un baril de poudre dans une salle basse, et, la mèche allumée, déclare qu'elle y mettra le feu si on cesse de combattre; en attendant, son mari survient et la dégage. Charles Bonaparte et sa femme habitèrent cette maison en 1768, et Napoléon fut conçu dans ces murs glorieux.

La forteresse de Bastia était sur le point de se

rendre à Rivarola ; les ennemis allaient être par là définitivement expulsés de l'île, lorsqu'une escadre française arriva sur la côte, sous les ordres du marquis de Cursay. Ce général fit lever le siége ; mais, touché du noble caractère des insulaires, il s'intéressa à leur sort, et plaida toujours la cause de ce peuple malheureux, avec tout l'entraînement d'une ame sensible et généreuse. On le vit encourager les arts (1), l'agriculture, et rétablir partout l'ordre et la paix. Alarmés de l'empire qu'il prenait sur les Corses, les Génois cherchèrent à noircir sa conduite, et ils l'accusèrent d'aspirer à la souveraineté de l'île ; et M. de Cursay, dont l'esprit de justice et de modération lui avaient concilié tous les partis, fut révoqué de ses fonctions.

Il est certain qu'il devait être en conflit perpétuel avec les commissaires de la république ; voici ce qu'il écrivait au duc de Noailles: « Le tribunal génois absout tous les coupables pour de l'argent. Un Casabianca a été tué, j'ai châtié l'assassin protégé par le gouverneur, M. Grimaldi. » Dans un autre mémoire, il s'exprimait ainsi : « La république veut que l'on pardonne à tous les criminels : ce qui confirme les Corses

(1) M. de Cursay rétablit à Bastia l'ancienne Académie *des Vagabonds* ; ce fut en 1750 que cette Académie des belles-lettres tint sa première séance. M. de Cursay proposa pour prix, en 1751, une médaille d'or en faveur de celui qui répondrait le mieux à cette question: « Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros ? » J.-J. Rousseau composa sur cette question un discours qu'on trouve dans ses œuvres, mais il ne l'envoya pas. — Cette Académie n'eut qu'une existence momentanée.



qu'il n'est jamais de rébellions empreintes d'un caractère manifeste de justice et de moralité ? Certes, en chassant les Génois des places confiées à la loyauté de M. de Cursay, les Corses n'accomplirent qu'un acte juste et légitime.

Les insulaires avaient élu généralissime Gaffori, un de leurs trois protecteurs. Ne pouvant le séduire, Gênes résolut la perte de ce patriote dont elle redoutait les vertus autant que le courage. Le gouverneur cacha sous des ouvertures d'accommodement son projet d'assassinat ; et lorsque le chef des insurgés attendait le résultat des conférences, une embuscade homicide, dressée sur son passage, près de Corte, l'enleva, le 3 décembre 1753, dans la vigueur de l'âge, à l'amour de ses concitoyens et à la sainte cause de l'indépendance. La Corse tout entière se sentit blessée au cœur. Le meurtre de Sampiero n'avait pas produit une sensation plus profonde. Comme Drusus, assassiné au moment où il rentrait chez lui, Gaffori emportait dans la tombe la satisfaction de n'avoir jamais eu d'autres intérêts que ceux de son pays, auquel personne n'avait été plus sincèrement attaché que lui. Le crime n'avait rien de nouveau pour ceux qui en avaient déjà commis de semblables ; mais une circonstance le rendait unique dans les annales de la Corse. A côté des scélérats qui donnèrent la mort à Gaffori, on trouva un complice dans son indigne frère. Cet infâme, le seul qui tomba entre les mains de la justice nationale, expia sur la roue son horrible fratricide ; les autres, recueillis par les Génois furent comblés d'honneurs. La Corse n'avait plus rien à envier à l'histoire de Thèbes ou

d'Israël ; on eût dit que le code avec lequel on voulait la régir, avait été écrit avec le sang de ses enfants. Toujours Gênes faisait effort pour réduire des sujets qu'elle avait pris l'habitude de considérer comme rebelles; toujours les Corses, qui avaient pris l'habitude des combats, de l'insoumission, de la vie hasardeuse, se soulevaient et couraient aux armes. Il s'est consommé sur cet obscur théâtre, plus d'héroïsme que Tite-Live n'en a mis dans ses annales et les Anglais dans leur histoire.

CHAPITRE VII.

Pascal Paoli. — Son gouvernement. — Ses Luttes contre Gênes. — Les Corses deviennent Français.

Après la mort de Gaffori, le pays avait besoin plus que jamais d'un chef capable d'imprimer aux affaires une marche vigoureuse, et de terrasser un ennemi violateur des lois divines et humaines. Toutes les voix désignèrent un officier insulaire, au service du roi de Naples. Il était parti avec son père, lors de l'occupation française sous Maillebois. Il avait eu les plus habiles professeurs. Le célèbre Genovesi en faisait le plus grand cas. On racontait de lui une foule de traits qui avaient déjà rendu son nom populaire. Pascal Paoli, second fils d'Hyacinthe, né à Morosaglia de Rostino, était à peine âgé de 27 ans, lorsqu'impatient de revoir sa patrie, il débarqua le 29 avril 1755, à l'embouchure du Golo. La noblesse de son maintien,

sa figure imposante, le charme de ses discours captivèrent tous les suffrages Il réunissait les grâces d'un homme du monde avec la dignité d'un homme d'Etat. La majesté du commandement était empreinte sur son vaste front.

Dans les premiers jours de juillet, une *consulte* tenue à St. Antoine de la Casabianca, le chargea de veiller seul aux destinées de la patrie. Il hésita à accepter une tâche aussi pénible; l'étendue de ses vues, la sublimité de ses idées, lui faisaient trouver dans l'exercice de cet éminent emploi, des difficultés qui auraient paru moins grandes à tout autre dont les talents et les desseins eussent été plus bornés; et, quoiqu'il eût longuement réfléchi sur l'importance de la charge dont il allait être revêtu, il fut saisi de crainte à l'approche du moment où il devait entrer en fonctions. Mais il exigea qu'on mît des limites à son autorité; il fit établir un suprême Conseil de neuf membres représentant les neuf provinces affranchies, savoir : le Nebbio, la Casinca, le Campoloro, la Balagne, Orezza, Rogna, Ornano, Vico et Cinarca. Ce Conseil fut chargé, sous la présidence de Paoli, du pouvoir exécutif Paoli donnait son suffrage dans toutes les affaires; en cas de partage, sa voix était décisive ; il avait le commandement absolu des milices de l'Etat. Sa dignité ressemblait beaucoup à celle de l'ancien Stathouder des Provinces-Unies.

La consulte ou parlement de la nation qui siégeait tous les ans à Corte au mois de mai, élisait annuellement, en vertu de son pouvoir souverain, les membres du Conseil dont nous avons parlé, et pouvait

village; ils en convoquaient les habitants et délibéraient avec eux sur tous les objets relatifs à leurs intérêts. Le Podestat jugeait seul toutes les affaires jusqu'à concurrence de dix livres ; et uni à deux Pères de commune, il décidait de toutes sommes s'élevant à trente livres. S'il s'agissait de valeurs plus importantes, le débat était porté au tribunal de la province, composé d'un président, de deux assesseurs nommés par la consulte nationale, et d'un avocat fiscal au choix du suprême Conseil. Leurs fonctions étaient annuelles. Ils statuaient en dernier ressort jusqu'à 50 livres. On pouvait, sur des matières excédant ce taux, appeler de leurs décisions à la Rote, où siégeaient trois docteurs en droit, à peu près inamovibles. Les affaires politiques étaient jugées par le Conseil.

Si le pouvoir du général semblait borné, celui de Paoli ne l'était pas Il exerçait l'ascendant du génie et des lumières. La consulte sanctionnait toutes ses volontés. Tout se mouvait, s'exécutait sous ses inspirations; il pouvait dire avec vérité : « Le gouvernement, c'est moi. » Il trouva toutes les parties de l'administration dans le plus affreux désordre. Il n'y avait ni discipline, ni argent, presque point d'armes, et la division était partout dans le peuple. Paoli, avant d'agir, étudia à fond la situation du pays. L'existence des inimitiés frappa d'abord son esprit observateur. Il s'attacha à faire rentrer la force dans les limites du droit. Le rapprochement des familles rivales fut le premier de ses soins. Il voulut que les haines se confondissent en une seule, la haine

de l'étranger, et que l'énergie répressive des tribunaux ne laissât plus d'encouragement aux réactions privées. Il pensait que dans les mains d'un magistrat faible et irrésolu, le glaive de la justice n'effraie pas plus que la quenouille d'une femme.

Malheur à celui qui violait les traités de paix ! La plus terrible punition ne tardait pas à l'atteindre. Paoli fit condamner à mort un de ses proches parents, qui avait enfreint l'édit pénal relatif à ces pactes sacrés de réconciliation. Tout acte de vengeance commis sur les parents de l'offenseur fut déclaré flétrissant et barbare. Un poteau d'infamie était planté devant le lieu habité par l'auteur du crime; Paoli ne cessait d'exhorter à l'union tous les citoyens. Sa devise était : « Nous nous brisons, si nous nous heurtons » « Je me suis, disait-il, étendu sur la patrie pour la ranimer, comme le prophète Elisée l'était sur le corps du fils de la Sunamite. »

Il eut besoin de beaucoup d'art pour apprendre à des hommes élevés dans l'anarchie, et qui s'étaient constamment fait une vertu de leur résistance opiniâtre à toute autorité supérieure, à distinguer un joug salutaire d'avec une oppression tyrannique. Il n'était pas un monarque appelé à gouverner une nation par le droit de sa naissance. Dépendant absolument du peuple qui l'avait élu, il eut à vaincre d'immenses obstacles pour contenir ceux mêmes dont il tenait le pouvoir, et cependant tout plia devant lui; il effectua ce que des siècles n'avaient pu produire, et donna par là un exemple illustre de ce qui a été dit d'Epaminondas : qu'un seul homme avait été plus grand que toute une nation.

Paoli fut bien servi dans ses projets par les *juntes de défense*, commissions investies par lui des pouvoirs les plus étendus. La junte, formée de trois, cinq ou neuf membres, choisis parmi les hommes les plus influents du pays, s'érigeant, tantôt en cour prévôtale, tantôt en conseil de guerre, ordonnait des levées, instruisait les procès, châtiait le crime sur place, et frappait d'une terreur salutaire tous les villages où passait sa redoutable justice.

Ce pouvoir transcendant né de la première des lois, la nécessité, était destiné à veiller au salut du pays. Ces juntes, d'après les ordres de Paoli, enveloppaient dans la rigueur des poursuites, les parents même les plus éloignés du meurtrier, lorsque, pouvant prévenir le crime, ils l'avaient laissé accomplir. L'homicide était alors une plaie saignante et profonde; les moyens ordinaires n'auraient eu d'autre vertu que d'aggraver le mal; on ne jette pas l'ancre en pleine mer durant la tourmente; il fallait un remède prompt et énergique, au risque de soulever les clameurs de tous les hommes violents, en possession depuis long-temps du droit de tuer impunément les gens.

« Ce n'est pas du sang, disait Paoli, c'est de la lave brûlante qui coule dans les veines de mes compatriotes. Le plus petit intervalle entre l'outrage et la satisfaction envenime la blessure. Dieu ne se presse pas de punir le transgresseur de ses lois, parce qu'il l'a toujours sous la main; mais je ne conçois pas les longs délais de la justice humaine dans le châtiment des coupables. La peine manque son effet quand elle se

plus stupide ignorance, il le tiendrait plus aisément asservi. Ce qui élève surtout Paoli au-dessus des autres chefs qui l'avaient précédé, c'est qu'il chercha à éclairer ses compatriotes. Là, fut un de ses plus beaux titres à leur reconnaissance. Pour civiliser son pays, pour diminuer l'impôt de sang qui se prélevait chaque jour sur les personnes, en blessures et en assassinats, Paoli consacra tous ses soins à propager l'instruction, à fonder des écoles dans les villages. Il institua à Corte une imprimerie et une université dont je parlerai ailleurs avec détail. L'éducation bien dirigée lui semblait l'instrument par excellence de la civilisation. Elle fait naître la prudence, adoucit les sentiments, humanise le cœur, et agrandit toutes les affections tendres et sociales. Elle apprend à l'homme que, s'il a des droits à exercer, il a également des devoirs à remplir. Ne faisons pas honneur aux peuples ignorants et misérables du petit nombre de certains faits nuisibles, qui tiennent chez eux à une absence de certaines occasions de nuire, tandis que leur plus grand nombre chez les peuples civilisés n'est que la conséquence du plus haut développement de la liberté humaine. Faire sur ce point le procès aux lumières, autant et mieux vaudrait le faire à Dieu lui-même, pour nous avoir donné la liberté.

Paoli n'ignorait pas que l'individu à demi-barbare ne devient point en un jour un être policé, et que l'enfance des nations est plus longue que celle de l'homme. Mais il croyait semer les germes d'un meilleur avenir, en s'appliquant à changer les mœurs, et à imprimer un autre cours aux idées de ses concitoyens.

soulager les vivants, parce que, dévoué au pays, il s'identifiait entièrement avec la cause nationale (1).

Ainsi, le père Léonard de Campoloro ne craignait pas de prêcher que tous ceux qui mouraient à la guerre pour la défense de la patrie, en combattant les Génois, étaient des martyrs et prenaient rang parmi les saints. Il ajoutait : « Sous le despotisme étranger, ce qu'il y a de plus heureux, c'est la mort. » Voilà les principes qu'enseignait le père Léonard dans un petit traité intitulé: *Discorso sacro-civile.* Cicéron tenait aussi le patriotisme pour une vertu qui mérite la félicité éternelle. (Somn. Scip.) Le même esprit de piété et d'indépendance animait les soldats de Paoli : le feu commençait au signe de la croix, et dans le signe de la croix s'éteignait encore la vie des blessés. Les héros des Croisades portaient l'emblême du christianisme sur la poitrine, les Corses le portaient dans le cœur. Loin de glacer le courage, la piété, quand elle est sincère, le double en le purifiant ; elle donne surtout la force d'attendre le danger sans s'émouvoir. On lit dans Xénophon : « Un jour de combat, ceux qui craignent le moins les hommes, sont ceux qui craignent le plus les dieux. »

Bien que fervent ami de la religion, Paoli ne se montra jamais intolérant. Il naturalisa même dans l'île la liberté religieuse, de la manière suivante : une

(1) Il y avait encore à cette époque cinq évêchés en Corse, à Marianna, à Aleria, à Ajaccio, à Sagone et dans le Nebbio, quoiqu'une partie de ces villes fût détruite, et que plusieurs des résidences épiscopales eussent dû être transférées ailleurs.

d'une culture ingrate, à assainir des terrains marécageux, à endurer des journées entières la faim et la soif, à poursuivre en dépit du froid et de la chaleur le sillon commencé et les semailles inachevées. Il visitait sans cesse les provinces, encourageant les plantations, traçant le percement des routes, prescrivant le dessèchement des marais, recommandant la culture de l'olivier. Pour que la Corse ne fût plus réduite à tirer de l'étranger ses munitions de guerre, il fit construire à Cervione un moulin à poudre. Il commença l'exploitation des mines de Barbaggio, forma des manufactures d'armes et fit battre une monnaie nationale. Comme aux temps anciens, tout se faisait à force de bras. Avec quelle ardeur chaque insulaire secondait Paoli et s'empressait de remplir sa tâche! Il faut que l'homme soit essentiellement bon, ainsi que l'a dit le sublime auteur d'Emile, et que le peuple, cet homme collectif, n'ait besoin que de voir ce qui est bien pour le faire; autrement quel que fût le génie de Paoli, on ne comprendrait jamais qu'il eût obtenu les résultats qui honorent tant son administration.

Depuis long-temps les croisières de la république capturaient les bâtiments insulaires. Paoli mit un terme à ces déprédations, créa une marine et donna des lettres de marque contre les navires génois; ces corsaires devinrent le fléau du commerce ligurien.

Paoli avait remarqué la situation heureuse de l'île Rousse, où il n'existait encore que des cabanes de pêcheurs; il jugea que ce lieu pouvait servir d'entrepôt commercial à la Balagne, pour la vente de ses huiles. Il y appela les capitaux, assainit le pays et y bâtit lui-

même une maison. Il s'y éleva bientôt une petite ville, qui est aujourd'hui florissante, et qu'on a nommée la *Marseille* de la Corse. Paoli fortifia en même temps plusieurs points de l'île, entr'autres le village de Furiani, où il forma le camp des nationaux. Malgré l'exécution de ces grands travaux, il diminua les taxes, il les fit recueillir par les Pères de commune. Les formes de la perception adoucissent en quelque sorte les charges publiques et en rendent le recouvrement plus facile; ensuite, dans un état libre, quand un citoyen paie un impôt, c'est à lui-même qu'il obéit, c'est sa volonté qu'il réalise.

Il fallait que Gênes tombât d'épuisement pour laisser au général cette liberté d'action, soit pour organiser son armée, soit pour assurer le jeu régulier de ses institutions, Elle tenta trois fois, il est vrai, d'armer les Corses contre les Corses. Elle fit d'abord lever à Emmanuel Matra l'étendart de la révolte contre Paoli; descendant de la race des Caporali, Emmanuel se voyait, avec dépit, obligé d'obéir à un jeune plébéien, dont la famille, à Rostino, ne jouissait pas d'une grande aisance. Il apprend que Paoli se trouve au couvent de Bozio avec peu de monde; il tombe à l'improviste sur lui avec des forces considérables; déjà la torche incendiaire était à la porte du couvent; les flammes allaient livrer un passage aux assiégeants, quand, instruits du péril de leur général, les amis de la patrie volent à son secours, le dégagent et immolent le chef des insurgés. Plus tard les Génois essaient d'ouvrir encore sous les pas de l'illustre insulaire l'abîme de la guerre civile. Ils placent dans les mains d'un autre

Matra, le fer homicide qui doit déchirer le sein de a Corse ; mais bientôt il dut, avec les hordes qui le suivaient, chercher son salut dans la fuite. Enfin les Génois s'adressent à Alérius Matra, alors au service du Piémont ; ils lui confèrent le titre de grand-maréchal, avec un riche traitement et ils inscrivent son nom sur le livre d'or de la noblesse ligurienne. Alérius se rend à Bastia, recrute quelques partisans et veut soulever les populations ; il est partout repoussé avec perte. La Corse fut délivrée pour toujours des Matra, fléau de leur pays et derniers représentants des anciens Caporali. Jacques-Pierre Abbatucci, d'une ancienne famille de Zicavo, balança quelque temps, au-delà des monts, l'influence politique de Paoli ; mais il ne s'allia jamais aux Génois; il finit même par se réunir au général, et devint un de ses plus dévoués et de ses plus habiles lieutenants.

L'amour de la patrie était devenu un espèce de culte, de religion pour les Corses; les liens de la nature même étaient faibles sur de pareilles ames. Après une campagne meurtrière, une femme accompagnée d'un jeune homme se présente. et annonce qu'elle veut parler au général. Celui-ci était à travailler et ne recevait point. Elle fut écartée par deux factionnaires; mais, au bruit qu'elle faisait pour entrer, Paoli sort et lui demande avec assez d'humeur ce qu'elle désire : « Général, j'ai perdu l'aîné de mes fils dans la dernière guerre, et j'ai fait vingt lieues pour vous amener celui qui me reste. » Paoli convenait qu'à ces mots il avait été profondément humilié, et qu'à l'aspect d'une telle mère, il s'était trouvé petit comme un enfant.

De pareilles mœurs rappellent les temps antiques. Les anciens aussi regardaient la patrie, comme la première divinité : Démosthène oubliait la perte de sa fille et se couronnait de fleurs en apprenant la mort de Philippe; le fondateur de la liberté romaine devint le meurtrier de ses enfants. Chez les Corses, le patriotisme était à la fois politique et religieux, ce qui explique la violence de leurs vertus et l'immensité de leurs sacrifices. Paoli n'avait pas peu contribué à exciter cet enthousiasme, en faisant décréter que les portraits des officiers morts au service de la cause nationale, seraient placés dans la salle du Grand-Conseil, et que l'on afficherait aux portes des églises les noms de tous les braves qui se distinguaient à la guerre.

Son frère aîné, Clément Paoli, l'aida puissamment dans ses projets, et fut le Bayard de l'indépendance corse. Il n'avait pas le génie qui combine et qui administre ; mais il excellait à dresser une embuscade, à diriger un millier d'hommes et à les remplir tous de son audace. Bien qu'après la mort de Gaffori il eût reçu le titre de général, il se battait souvent de même qu'un obscur volontaire de Rostino ; il chargeait son arme avec une rapidité qui tenait du prodige, et nul ne visait plus juste. Il était fort pieux, et comme chacun de ses coups portait la mort, il lui arrivait de temps en temps de faire le signe de la croix avant de tirer ; telle était la mysticité de son maintien qu'un poète a pu dire de lui :

Et mentre l'infallible moschetto
Al nemico drizzava, in aria pia
Parea dir : requie eterna Iddio ti dia (1).

Il était le bras droit de son frère Pascal ; point de coup de main auquel il ne prît part, point de fatigue qu'il ne voulût partager, point de trait de dévouement qu'il ne s'empressât de signaler ; nul dans les combats n'inspirait plus de terreur aux Génois.

Mais ce n'est pas chose facile que de surmonter un parti vaincu et qui n'a pas renoncé ; on ne sait pas quelle obstination et quelle ardeur sont déposées dans une dernière espérance (2). Toujours attaché à sa proie, le sénat de Gênes ne se décourageait pas, et on le voit, en 1764, solliciter l'appui de Louis XV. Déjà, dans la crainte que l'Angleterre ne s'emparât de quelque port de l'île, le cabinet de Versailles y avait envoyé, en 1756, sous le commandement du marquis de Castries, un corps de 3,000 hommes, destiné à garder les forteresses de la côte ; il repartit, en 1759, sans avoir accompagné son séjour d'aucun acte d'agression.

Le 7 août 1764, la France et la république de Gênes signèrent, à Compiègne, un traité qu'on eut soin de tenir secret, par lequel on se proposait de faire rentrer la Corse sous l'obéissance de Gênes. La nouvelle de ce traité affligea en Europe toutes

(1). M. Viale, dans son poëme de la Dionomachia, qui rappelle par son esprit la Secchia Rapita de Tassoni.

(2) M. Guizot : *Gouvernement de la France.*

aux Génois. L'entreprise fut confiée à Achille Murati, commandant d'Erbalonga. Napoléon avait une si haute idée de ce militaire, qu'en 1790, dans une lettre à Buttafoco, député de la Corse, il parlait de lui en ces termes : « Le conquérant de Capraïa, qui porta la « désolation jusque dans Gênes, et à qui il ne manqua, « pour être un Turenne, que des circonstances et un « théâtre plus vaste. »

L'île jouissait d'une grande sécurité; jamais ses forêts n'avaient recélé moins de bandits. D'après les historiens, lorsque les Génois étaient maîtres de toute la Corse, la moyenne des meurtres s'élevait de cinq à six cents annuellement, ils ne dépassaient pas le chiffre de quinze sous Paoli; aussi Cambiagi a dit : *Rarissimi sono stati gli omicidi nel tempo del suo governo.* Les plaies de la patrie se cicatrisaient. Telle qu'une jeune et belle femme, douée d'une excellente constitution, mais affaiblie par des saignées réitérées sous la main d'un cruel praticien, la Corse reprenait peu à peu ses forces, et donnait déjà des preuves de sa vigueur primitive. L'Europe regardait Paoli comme le législateur et le vengeur de son pays : le philosophe de Ferney en parlait avec admiration; le grand Frédéric lui envoya une épée d'honneur. Plus tard, Alfieri lui dédia sa belle tragédie de Timoléon; Goldsmith, Raynal, les plus grands écrivains du siècle, ne pouvaient assez louer ses vertus patriotiques. Enfin, le bruit de sa renommée arriva jusqu'au Bey de Tunis, qui lui adressa de riches présents.

Dans son enthousiasme pour Paoli, J.-J. Rousseau fut à la veille de se rendre en Corse; il en aimait les habitants, parce qu'ils savaient défendre leur

liberté et mourir. Il disait, en 1762, dans son Contrat Social : « Il est encore en Europe un pays « capable de législation, c'est l'île de Corse. La « valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple « a su recouvrer et défendre sa liberté, mériterait « bien que quelque homme sage lui apprît à la con- « server. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette « petite île étonnera l'Europe. » S'il avait dit, un Corse, sa prédiction se trouverait déjà accomplie; mais il voulait seulement exprimer cette idée, que le pays parviendrait à former un Etat indépendant. L'honorable mention que le citoyen de Gênes avait faite de la Corse, porta un insulaire, Buttafoco, colonel du régiment Royal-Corse, au service de France, à le prier de se charger lui-même de la noble tâche dont il avait parlé. Le général Paoli joignit ses instances à celles de cet officier pour décider l'auteur du Contrat Social à consacrer quelques-unes de ses veilles à la Corse; les ennemis de Rousseau ne lui laissaient aucun repos, Paoli lui offrit un asile. Le philosophe allait se mettre en route, fier, écrivait-il, de voir bientôt le régénérateur de la Corse, lorsqu'il tomba malade. Voltaire jugea à propos d'exercer son humeur satirique, au sujet de l'offre de Buttafoco et de Paoli. Il en parlait comme d'une pièce jouée au grave Rousseau, qu'il ne put jamais souffrir. Il est vrai de dire que l'idée d'attirer J.-J. Rousseau dans l'île fut prodigieusement exagérée par les relations du continent, qui n'en faisaient pas moins qu'un Solon, dont les Corses devaient recevoir un code de lois. Jamais Paoli n'eut l'intention de soumettre la législation du

pays à un étranger qui en ignorait entièrement les mœurs et les inclinations ; il voulait seulement mettre à profit les talents de Rousseau, et surtout employer sa plume à illustrer les actions héroïques des braves insulaires.

Le comte de Marbœuf qui, dès le premier jour de son arrivée, avait dit que son intervention était toute pacifique, ne devait pas garder toujours une attitude inoffensive. Le 17 mars 1768, il intervint entre Gênes et la France un nouveau traité, par lequel la Corse n'était pas absolument donnée au roi (Louis XV), mais était censée lui appartenir, avec faculté, pour la république, de rentrer dans cette souveraineté, en remboursant à la France tous les frais qu'elle avait pu faire pour la secourir. Cette vente à réméré était une cession définitive de la Corse, car il n'était pas probable que les Génois fussent en état de racheter ce royaume ; et il était encore moins probable que, l'ayant racheté, ils pussent le conserver contre une nation qui avait juré de mourir plutôt que de vivre sous leur domination. Il resterait à savoir si les hommes ont le droit de vendre d'autres hommes ; mais c'est une question qu'on n'examine jamais dans aucun traité ; les Corses ne furent ni consultés, ni appelés à ratifier un acte qu'ils devaient subir. L'île ainsi acquise, par une convention, on devait bientôt la conquérir par un coup de main rapide, et la dominer par une administration forte ; les philosophes ne manquèrent pas de protester contre cette cession, où l'on vendait un peuple, à la manière d'un troupeau.

Au mois de juin 1768, des troupes françaises,

notre histoire, sinon le lamentable tableau de tout ce qu'elle peut faire souffrir à une puissance, de maux et de misère? Ce serait comme si on allait apprendre à de vieux pilotes que la mer a des écueils et l'Océan des tempêtes! S'il suffisait pour amener la soumission des îles, de montrer des flottes et des troupes de débarquement, depuis le coin le plus reculé de l'Océanie jusqu'à nos rivages, le navigateur attristé n'apercevrait que des esclaves, n'entendrait plus qu'un long bruit de chaînes!.... Que chacun se tienne prêt à marcher sur tous les points qui lui seront indiqués! Il faut montrer que nous ne sommes pas faits pour nous laisser traiter comme un vil troupeau, acheté sur un marché public; car c'est ainsi qu'on a voulu agir envers notre nation. Toujours des étrangers entre Gênes et nous? Que ne nous laisse-t-on terminer nos affaires avec la république, soit à l'amiable, soit par les armes! Ah! tous les sentiments de justice et d'humanité sont donc foulés aux pieds dès qu'il s'agit de la Corse! « Concitoyens, le danger est grand, mais « nous sommes accoutumés à ne pas compter avec « le nombre de nos ennemis. »

Sur le continent d'Europe, les troupeaux se soumettent sans efforts à la lance ou à la hampe du berger; en Corse, les troupeaux errent à l'aventure, lèvent la tête contre qui les maltraite, et se jettent dans les précipices plutôt que de céder aux coups des pâtres. La Corse fit comme ses troupeaux; elle mit la main sur le cœur de ses fils, et elle le trouva plein de sang et de vie, et elle poussa son cri de guerre. Les habitants avaient un si profond mépris pour les

plus vives, le village fut emporté. Je dois signaler la mâle réponse que fit là un Corse, blessé mortellement, à un vétéran français, qui ayant voulu le relever lui disait : Comment osez-vous faire la guerre, sans ambulances, sans hôpitaux? que devenez-vous donc quand vous êtes blessés? — Nous mourons, répondit froidement le soldat de Paoli! — Au pont du Golo, les Français trois fois repoussés, reviennent pour la quatrième fois à la charge avec la même audace, et les Corses sont contraints de céder à des forces supérieures; mais leur retraite est une retraite de héros. Les insulaires se font un rempart de leurs morts pour avoir le temps de charger derrière eux en se retirant, et les blessés se traînent d'eux-mêmes parmi les morts pour affermir ce sanglant rempart. On trouve partout de la valeur, mais on ne voit de telles actions que chez les peuples libres.

Je ne parle pas de la mémorable défense de la Tour de Nonza, où le capitaine Jacques Casella était resté seul, et où il obtint, après une longue résistance, une honorable capitulation du général Grand-Maison, qui croyait avoir affaire à une nombreuse garnison. Nonza est un village qui est la clef du cap Corse; il est précisément ce que dit Cicéron parlant d'Ithaque, attaché comme un petit nid aux rochers les plus sourcilleux (1).

Le marquis de Chauvelin parvint à s'emparer de Bigorno, de Loreto et de Borgo. Il avait à soutenir un

(1) In asperrimis saxulis, tanquam nidulum affixum (Cic. de orat. lib. 1er. cap. 24).

plus vives. qu'ils avaient
la mâle rép jusqu'à Borgo, où
tellement. Pascal Paoli
le relever ce village, situé
guerre. même se place sur
vous dor ses dispositions
répond la pointe du jour. La
Golo. 700 hommes; mais
pour M. de Marbœuf, com-
au aussitôt de Bastia,
fo pour mettre les insulaires
garnison. Il se fit des
et d'autre. Après dix heures
ales finirent par essuyer une
il est vrai que le faible, qui
dans la sainteté de ses droits une
; tandis que le puissant, qui
singulièrement affaibli par l'injustice
dont il a lui même la conscience.

Chauvelin, jusque-là, n'avait parlé
du *Chef de paysans* qui osait lui tenir
, après la journée de Borgo, de
à sa cour, et ses lettres mon-
couragement, que le premier ministre,
crut devoir le rappeler; le comte de
au grade de lieutenant-général, fut
à la tête des troupes.

avait à cœur la soumission de la
France avait subi de grandes pertes
guerre désastreuse lui fit perdre le
Louisiane; les Colonies passaient alors

fanatisme, n'est qu'amour de la patrie. Je regrette seulement de n'avoir pas la puissance de mouvoir les montagnes comme je mobilise les populations; commençant par Monte Rotondo, je les ferais rouler l'une après l'autre sur l'armée qui vient poursuivre la liberté jusque dans ses derniers retranchements. » Une autre fois il s'écriait : « Si j'étais maître du tonnerre, je m'en servirais pour la défense de la liberté et pour l'indépendance de la patrie ; mon intérêt sans doute est d'acquérir un nom, je sais qu'il ne peut manquer à celui qui fait le bien de son pays, et je l'attends ; je consentirais toutefois à être oublié, si, à ce prix, je pouvais rendre le peuple heureux. »

A cette époque se place un fait que je cite avec douleur. Des officiers français marchant sur les traces des Génois, parvinrent à éblouir par des offres pompeuses un jeune homme dit Mathieu Massesi, secrétaire de Paoli; il s'engagea à leur livrer le général, d'autres disent à l'empoisonner ; mais la trame fut découverte, et Massesi reçut la mort de la main du bourreau. Paoli pensait souvent aux assassinats de Gindice-Della-Rocca, de Sampiero, de Gaffori et d'autres chefs insulaires, traîtreusement mis à mort par des sicaires de la république. Il savait que ses poignards allaient chercher partout le cœur des Corses, même en pays étranger. Plein de ces souvenirs, il veillait soigneusement sur sa vie, depuis qu'il avait été placé à la tête de la nation. Les Génois en avaient tant fait tuer ! Les volets de sa chambre à coucher étaient doublés de liége, et une meute de gros chiens sta-

Il voulait contraindre les fuyards de retourner au combat ; mais les Allemands, au lieu de se borner à une simple menace, comprennent mal les ordres de Gentili, et tirent stupidement sur les Corses, qui se trouvent ainsi placés entre deux feux ; la plupart des malheureux insulaires furent tués ou se noyèrent dans le fleuve du Golo.

Cet immense désastre (9 mars 1769) entraîna la soumission entière de l'île : les Corses avaient éprouvé une de ces grandes défaites dont les nations ne reviennent pas. Le peuple avait juré de mourir et il tint parole ; quelques-uns des chefs désiraient peut-être échanger, contre de l'or et des honneurs, l'indépendance de leur patrie, et ils furent satisfaits; Paoli pleura sur le malheur de ce peuple ; il pleura sur la honte des autres. Cependant je suis porté à croire, avec un judicieux écrivain, que personne n'a trahi ; on s'est lassé, on s'est abstenu, on s'est dit : « A quoi bon se « battre? nous ne pouvons être indépendants, nous ne « l'avons jamais été ; mieux vaut encore être Français « que Génois.

La Corse n'est pas devenue française, parce qu'elle a eu des traîtres ; il y en avait eu en faveur de Gênes, et ils n'avaient rien décidé ; la Corse est devenue française, parce que c'était son intérêt ; intérêt qu'elle avait senti au XVIe. siècle, qu'elle méconnaissait au XVIIIe., mais qui agissait en dépit de la fierté nationale, et qui a fait plus pour la soumission de la Corse que les armes. Elle ne pouvait entrer dans une plus glorieuse famille ; sa destinée dépendait de son union avec la France ; cette union néanmoins

récompenses, s'il avait servi les intérêts de la France; mais il était chargé du dépôt de la liberté de sa patrie. Il avait devant les yeux le jugement des nations : quel que fût son destin, il ne voulait pas vendre la sienne, et, quand il l'aurait voulu, il ne l'aurait pas pu; les Corses étaient saisis d'un trop violent enthousiasme pour la liberté, et lui-même avait redoublé en eux cette passion si naturelle, devenue à la fois un devoir sacré et une espèce de fureur. S'il avait tenté seulement de la modérer, il eût risqué sa vie et sa gloire. Il est vrai qu'en pensant qu'une île, jetée au milieu de la Méditerranée, peuplée de quelques milliers d'hommes et entourée de monarchies absolues, pût se constituer en état indépendant et libre, Paoli se berçait d'une illusion. Les Corses firent avec le plus admirable dévouement le sacrifice de leur vie au soutien de cette noble illusion; et, si la nationalité de la Corse avait pu être sauvée, elle l'eût été par les patriotiques efforts de ses enfants. Tant de courage et de luttes glorieuses n'ont pas été stériles pour les Corses; car, au jour de sa régénération politique, la France, comme nous le verrons, les associa à ses immortelles destinées, parce que 50 ans de combats, livrés à la tyrannie, les avaient rendus dignes de la liberté.

Quatre mois après l'affaire décisive de Ponte-Nuovo, la femme d'un jeune officier corse qui avait été secrétaire de Paoli, donnait, le 15 août 1769, à Ajaccio, le jour à un enfant, qui devait être empereur de la France, à la domination de laquelle son père avait voulu soustraire son île natale. Qui

aurait dit alors au roi Louis XV : Dans cette contrée sauvage, que le fléau de la guerre a rendue presque déserte, il existe un enfant encore au berceau, qui, devenu Français par la réunion de ce petit royaume au vôtre, sauvera sa patrie adoptive et étonnera l'Europe par ses conquêtes ? La famille Buonaparte, originaire de Toscane, avait joué un rôle distingué. Elle a été puissante à Florence et à Trevise. On la trouve inscrite sur le Livre d'or de Bologne. Les troubles de Florence mirent les Buonaparte au nombre des émigrés. L'un d'eux passa en Corse, au commencement du XVI[e]. siècle, et s'établit à Ajaccio. Il y jouit, ainsi que ses descendants, des titres de *messire* et de *magnifique*. Filippini parle d'un Gabriel Buonaparte, chanoine de la cathédrale d'Ajaccio, en 1581. Un arrêt du conseil supérieur de Corse, du 13 septembre 1771, déclara la famille Buonaparte noble de noblesse prouvée au-delà de deux cents ans.

Lorsque Napoléon arriva au trône, ce fut une ardeur générale à vouloir prouver qu'il en était digne, non point par ce qu'il estimait le plus, mais par droit de naissance. Un généalogiste le fit descendre des Médicis, famille qui donna deux reines à la France, ce qui le plaçait tout naturellement sur le trône des Bourbons; un autre, habile dans la science des d'Hozier, le fit sortir de la maison des Plantagenets, qui s'est fondue et éteinte dans celle des Stuarts. « Voilà ce qu'il me fallait, dit l'Empereur, le jour où on lui annonça cette découverte. Je puis, à présent, faire la guerre à l'Angleterre sans scrupule. Georges III n'a qu'à se bien tenir. » Parmi ceux qui l'entouraient,

quelques flatteurs prirent ses paroles pour une modestie fardée, et ne manquèrent pas de trouver plausible cette nouvelle opinion. « Ne savez-vous pas, dit Napoléon au plus acharné, qu'avec deux ou trois cents ans de généalogie, il n'est personne qui ne puisse descendre de qui il lui plaît? Voyez-vous, Monsieur, ajouta-t-il avec ce verbe haut et clapotant qui, lorsqu'il le voulait, entrait dans l'âme comme une pointe d'acier, voyez-vous, si la peste était sur le trône, le généalogiste de cour la ferait descendre de la santé ! »

Charles Marie Buonaparte, père de Napoléon, lorsqu'il vint suivre les cours de l'Université, à Corté, fut présenté à Paoli, en l'honneur de qui il composa des vers latins où respirent les plus vifs sentiments de patriotisme. Le chef des Corses en fit son secrétaire. Le jeune Charles, de retour ensuite à Ajaccio, sollicita la main de Lætizia Ramolino, d'une bonne famille du pays, venant des Colalta de Naples. Mais le père de Lætizia refusa de donner son consentement, sous prétexte d'inégalité de fortune, et surtout par suite des liens qui attachaient sa famille au parti génois du côté des Fesch. (La mère de Lætizia Ramolino, devenue veuve, s'était remariée avec le sieur Fesch, capitaine dans un des régiments suisses que Gênes entretenait dans l'île. De ce second mariage, était issu le cardinal Fesch).

Charles Marie eut recours au général Paoli qui interposa sa médiation et leva tous les obstacles. Il épousa, en 1767, Lætizia, une des plus belles femmes de son temps. Veuve à 30 ans, elle avait eu déjà

treize enfants. Lorsque l'île se trouva conquise, Charles Marie, poëte auxiliaire de Paoli, dans la guerre de l'indépendance, voulait l'accompagner dans son exil; un vieil oncle, Lucien, archidiacre d'Ajaccio, qui exerçait sur la famille l'autorité d'un père, le força de rester en Corse.

CHAPITRE VIII.

La Corse sous la domination française. — Administration de M. de Marbœuf.

Après avoir rétabli l'ordre dans le pays, le comte de Vaux quitta la Corse avec la majeure partie des troupes françaises, et laissa le commandement à M. de Marbœuf. Les chefs les plus influents, Charles Bonaparte et Paravisini, d'Ajaccio, les Giubéga, de Calvi, Dominique Arrighi, de Speloncato, Boërio, de Corté et Cervoni de Soveria étaient venus faire leur soumission La conquête ainsi accomplie, il fallait la conserver, et ce n'était pas la tâche la moins rude pour notre caractère national. L'histoire le révèle: la France se précipite glorieusement sur un peuple, le dompte au pas de course; mais la chute vient aussi rapidement que la victoire; elle ne sait pas garder ce qu'elle a conquis, administrer ce qui est à elle; de là l'instabilité de toutes les colonisations; sous ce point de vue, le gouvernement de M. de Marbœuf rendit un service signalé au pays.

Voici de quelle manière la Corse fut régie sous les deux rois, Louis XV et Louis XVI:

Un conseil supérieur créé, par l'édit royal de juin 1768, à Bastia, étendu à toute l'île en 1769, jugeait de tous les appels. Il était composé d'un président et d'un vice-président, de dix conseillers, moitié indigènes, moitié français du continent, d'un procureur-général et d'un substitut. On y joignit un avocat-général. Le gouverneur de l'île pouvait siéger au conseil avec voix délibérative.

Un édit de novembre 1769 établit de nouvelles juridictions, formées d'un juge royal, d'un assesseur et d'un procureur du roi. Ces tribunaux statuaient en première instance sur les causes civiles, et dirigeaient les instructions criminelles. Ils furent institués à Bastia, Ajaccio, Corté, Rogliano, Oletta, Vico, Sartène, Cervione et Calvi ; on les augmenta bientôt de deux autres, à Bonifacio et à la Porta-d'Ampugnani. Leurs décisions étaient rendues en matière criminelle par trois juges au moins, par le juge royal, l'assesseur, le lieutenant de la prévôté, à défaut de ce dernier par un avocat. La présence de sept magistrats était nécessaire au conseil supérieur pour le constituer en tribunal.

Dans les temps voisins de la conquête, on suivit un système de compression violente ; les Génois avaient ruiné et démoralisé le pays ; les haines privées et les passions politiques le déchiraient encore ; il fallait, pour apaiser ou enchaîner les passions, pour maintenir le respect de tous les droits, une grande énergie de caractère, un déploiement habile de forces de toute nature, et peut-être des lois et des mesures dont on ne saurait autrement excuser la sévérité. Le

port ou la possession d'une arme à feu entraînait la peine capitale. Ces délits étaient jugés par des Cours prévotales. Les contrevenants étaient pendus au premier arbre venu. « Je ne connais que ce moyen (mandait au ministre de la guerre, le maréchal de camp Sionville) pour subjuguer l'indomptable âpreté de ces montagnards ; que ne peut-on également arracher le salpêtre qu'ils ont dans la tête! » Un assassinat était-il commis, par vengeance, la maison du coupable était rasée et sa postérité déclarée incapable de remplir aucune fonction publique; tout malfaiteur fugitif, une fois pris, était pendu à l'heure même, sans forme de procès (1).

Un édit de juin 1768 régla tout ce qui concernait les délits et les châtiments. Les peines, comme alors en France, étaient cruelles, atroces, arbitraires. C'était la mort dans la plupart des cas, la mort avec tous les raffinements de la barbarie. Toutefois, les Corses ne furent pas soumis aux horreurs de la torture. D'où peut venir la fureur avec laquelle dans tous les pays on a tant prodigué la peine capitale? D'un effet du ressentiment qui se porte d'abord vers la plus grande rigueur, et d'une paresse d'esprit qui fait trouver, dans la destruction rapide des coupables, le grand avantage de n'y plus penser. La mort! toujours la mort! cela ne demande ni méditation de génie, ni résistance aux passions; il ne faut que s'abandonner pour aller jusque-là d'un seul trait.

(1) Ordonnances des 23 août 1769, 24 juin et 1er. août 1770, de M. de Marbœuf, et déclarations du roi des 24 mars 1770 et août 1771.

Une excellente institution de M. de Marbœuf fut l'établissement de *quatre juntes* qui devaient siéger à Orezza, Caccia, Quenza et Guagno. Chaque junte était composée de six commissaires corses, nommés tous les trois ans par les états du pays. Ce tribunal de famille eut pour mission de prévenir les querelles et les voies de fait qui en résultent, de réconcilier les ennemis et de leur faire donner des paroles d'honneur ; il avait le droit de punir d'amende jusqu'à 100 livres, ou même de prison jusqu'à trente jours, ceux qui refusaient de comparaître devant lui, ou qui manquaient à la parole donnée. Le régiment provincial corse était à sa disposition.

Louis XV avait érigé la Corse en pays *d'états*, à l'instar des provinces privilégiées de la France. L'île eut ses assemblées nationales. Tout père de famille était électeur ; on agitait dans les états les grandes questions d'intérêt général ; mais nulle résolution n'était convertie en loi sans l'approbation royale. Une commission formée de douze députés de la noblesse faisait exécuter les mesures adoptées dans la dernière session, et préparait les matières qui devaient être mises en délibération dans la suivante.

Un podestat et deux Pères de commune remplissaient les fonctions municipales, et celles de juge pour les causes personnelles qui ne dépassaient pas 50 francs. Ils étaient aussi chargés de la perception de l'impôt. Un podestat *major*, nommé dans chaque canton, contrôlait l'administration des podestats particuliers et des Pères de commune. Il correspondait

avec l'inspecteur de la province. Celui-ci transmettait aux podestats majors les ordres du commandant de l'île, et surveillait à son tour les municipalités qui existaient dans l'étendue de sa juridiction.

Les impôts étaient modérés et également répartis; les biens de la noblesse et du clergé y contribuaient comme les autres. La Corse se trouvait en cela plus avancée que le reste de la France. En montant sur le trône, le 18 mars 1774, Louis XVI voulut que les impositions, en Corse, fussent réduites, pendant huit ans, à 120,000 francs. Sur la demande des états, la subvention, à partir de 1779, se paya en nature; elle était fixée au dixième du produit net des terres et affermée au plus offrant. Les propriétaires devaient déclarer leurs récoltes. S'ils étaient trouvés inexacts, ils payaient quatre fois au-delà de leur contribution; mais ce mode de perception, dont les habitants ensuite se plaignirent, n'eut qu'une durée passagère.

Comme le dernier des fils, dans une famille, est souvent l'enfant privilégié, de même la jeune insulaire devint la fille chérie de Louis XVI. Il racheta tous les Corses faits esclaves par le Dey d'Alger. En 1778, une affreuse disette se fit sentir; dans son inépuisable bonté, le roi donna l'ordre d'envoyer à ses nouveaux sujets une grande quantité de froment, et d'en distribuer à toutes les communes qui en auraient besoin. Il faisait élever à St.-Cyr les demoiselles nobles du pays, et à la Flèche les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes. Il créa au collége des Quatre-Nations des places pour les Corses indistinctement.

Il leur réserva vingt bourses dans le séminaire d'Aix ; il établit des colléges à Cervione et à Calvi, et ailleurs, des écoles élémentaires.

Un inspecteur fut envoyé dans l'île pour encourager l'agriculture. Louis XVI, le 5 mai 1788, acquit le domaine de l'Arena, moyennant 100.000 francs, et le transforma en pépinière. Il exempta d'impôts, pendant vingt-cinq ans, les marais qu'on dessécherait, et les terres en friche qu'on mettrait en culture. Le gouvernement chercha lui-même à assainir par de grands travaux la plaine de Mariana. Il fit creuser un vaste fossé depuis l'embouchure du Golo jusqu'à l'étang de Biguglia. Il désirait le prolonger jusqu'à la rivière de Fiumalto. Par là, les eaux du Golo introduites dans ce fossé, espèce de canal navigable, auraient diminué les exhalaisons pestilentielles qui sortent de l'étang, et, pendant plus de trente-deux kilomètres, on eût pu en tout temps arriver par eau à Bastia avec toute sécurité. Malheureusement le travail ne fut pas bien exécuté. Il resta inachevé, et le Golo cessa de couler dans ce fossé mal entretenu.

Les ponts de Bivinco et d'Ucciana furent construits; on ouvrit la route de Bastia à Ajaccio, qu'on rendit carrossable jusqu'à Venaco, et celle de Bastia à St.-Florent. M. de Marbœuf fit bâtir le théâtre de Bastia, et le village de Cargèse habité aujourd'hui par la colonie grecque réfugiée dans l'île en 1676.

Il faut le dire, Louis XV et Louis XVI traitèrent la Corse de la manière la plus généreuse. Au lieu d'appesantir leur domination sur elle, ils s'appli-

quèrent sans relâche à diminuer les maux qui la travaillaient. Ils réprimèrent les meurtres et les dissensions civiles. L'agriculture fut encouragée, les mœurs parurent s'adoucir et la population s'accrut rapidement.

Les habitants de l'île étaient bien dignes de ces témoignages de haute sollicitude. Si Henri IV dut la ville de Lyon au courage et à la fidélité d'Alphonse Ornano, c'est à un Marseillais, originaire de Corse, qu'il dut celle de Marseille. Pierre de Libertat fut, en récompense de cet éclatant service, nommé viguier perpétuel de la ville. Ce digne citoyen survécut peu à cette belle action. Marseille ordonna que ses obsèques fussent faites avec pompe et aux frais de la cité. Duvair, depuis garde-des-sceaux, prononça son oraison funèbre, et on lui érigea une statue.

Sa famille était l'ennemie des tyrans. Son trisaïeul en avait exterminé deux qui opprimaient Calvi en 1410; en mémoire d'un tel bienfait, la ville de Calvi lui donna le nom de Libertat, qui devint celui de tous ses parents appelés auparavant Bajoni (1).

Toutefois, l'esprit d'indépendance qui avait engagé les Corses dans des luttes longues et toujours renaissantes, les agitait encore. Plusieurs ne pardonnaient pas aux Français d'avoir combattu à côté des soldats génois pour les replacer sous un joug odieux. Pasqualini Nicodême, né dans le même canton que Paoli, était de ce nombre. Sans argent mais riche de

(1) Hist. de la Corse, tome 2, p. 227, par Pommereuil.

courage, certain de soulever diverses communes de l'intérieur, et de les rallier autour du drapeau national, sans autre prestige que le mot de liberté, Pasqualini rêva pendant quelques jours l'affranchissement de la Corse. Ce fut surtout dans le Niolo que ses mâles accents firent vibrer tous les cœurs. Après avoir livré plusieurs combats aux troupes françaises, il se retrancha dans le fort d'Aleria avec quinze braves dont il avait déjà éprouvé la valeur. Le siége dura quatre jours. Toutes les issues étaient fermées ; les assiégeants s'attendaient à une prompte reddition du fort ; une ruse de guerre vint tromper leur attente. Pasqualini sortit la nuit à la tête de ses quinze compatriotes, tous déguisés, dit-on, sous l'uniforme de soldats français. Il traversa les postes avec assurance, et poursuivit tranquillement sa retraite.

Du reste, la Corse jouit sous les auspices de M. de Marbœuf, d'un assez grand repos. Le pays était, il est vrai, gouverné au nom d'un pouvoir absolu ; les états n'avaient en fait aucune part bien réelle à la puissance législative ; l'autorité du gouverneur était presque sans limites. Les formes étaient celles du despotisme. La mesure relative au désarmement dut entraîner des vexations déplorables. Lorsqu'en 1774 la province du Niolo se souleva, on eut recours à des moyens terribles pour comprimer la révolte. Les mémoires du temps représentent le maréchal-de-camp Sionville ceint d'une écharpe noire, emblème de mort, et désignant au bourreau, avec un bâton, les arbres qui devaient servir de gibet.

Mais, sous Paoli, la justice fut-elle moins expéditive, moins inexorable? La consulte de 1761 investit tous les officiers publics de la nation du pouvoir de faire arrêter les personnes suspectes. Le droit de vie et de mort était confié à des juntes, quelquefois même à des lieutenants de Paoli. Les délits politiques n'étaient-ils pas jugés sans recours par le Conseil d'Etat que présidait Paoli? Que résulte-t-il de ces réflexions? Qu'il n'est pas de liberté possible pendant les révolutions, et souvent long-temps après; peut-être aussi ne se fonde-t-elle que par la force. C'est ce qui faisait dire à Turgot: « Donnez-moi cinq années de despotisme, et la France sera libre. »

Il est certain que M. de Marbœuf fut aimé des Corses, et que son autorité fut généralement paternelle. L'historien Renucci avoue que jamais ce gouverneur n'usa du droit qu'il avait de suspendre l'exécution des jugements criminels, tant était grand son respect pour la dignité de la magistrature. L'anglais Boswel appelle M. de Marbœuf *un digne Français au cœur ouvert.* L'abbé Gaudin dit qu'il sut conserver dans le commandement une facilité d'accès que peut-être jamais homme en place ne porta au même degré. On sait qu'il fit admettre à l'école de Brienne et produisit ainsi en France le jeune Napoléon Bonaparte, dont il estimait et affectionnait particulièrement la famille. Cet événement de sa vie eût suffi seul pour sauver de l'oubli sa mémoire. Il décéda à Bastia, presque octogénaire, le 20 septembre 1786; on l'ensevelit dans l'église de St.-Jean, comme le général de Boissieux, en 1739. Il avait passé en Corse 22 ans.

CHAPITRE IX.

Décret de l'Assemblée constituante du 30 novembre 1789. — Retour en Corse de Paoli. — Napoléon. — Pozzo-di-Borgo. — Domination anglaise dans l'île. — La Corse redevient française.

Dans les vingt années qui s'écoulèrent de 1769 à 1789, l'île gagna beaucoup; mais les bienfaits de Louis XVI avaient peu touché le cœur des habitants, qui n'étaient encore rien moins que Français. L'esprit naturel des insulaires se montrait dans toutes les circonstances. On pourrait en citer mille réparties Nous en prendrons une au hasard : Un lieutenant-général d'infanterie, traversant les montagnes, discourait avec un berger sur l'ingratitude de ses compatriotes; il lui faisait l'énumération des services de l'administration française. « Du temps de votre Paoli, vous payiez le double. — Cela est vrai, Monseigneur, mais nous donnions alors, vous prenez aujourd'hui (1). »

M. de Marbœuf eut pour successeur M. Barrin, homme d'un caractère doux et conciliant, qui maintint le calme dans l'île jusqu'au jour où éclata ce terrible soulèvement d'idées, admirable levée de nouveautés hardies que l'on nomme la révolution française. Je n'entends pas dire que la grandeur de ce drame en couvre à mes yeux toutes les sanglantes turpi-

(1) Mémoires de Napoléon, t. IV, p. 53.

tudes ; ce qui blesse les lois de la morale, qu'il s'agisse d'un peuple ou d'un individu, ne peut jamais obtenir les sympathies d'un cœur honnête, ou enfanter un bien quelconque ; aussi, n'est-ce point l'année 1793 et ses énormités qui ont produit la liberté; le régime constitutionnel est sorti tout entier des entrailles de l'année 1789. « Cependant, dit Machiavel (Décades de Tite-live), quiconque se sera nourri de la lecture de l'antiquité, sentira que le passage de la tyrannie à la république doit être marqué par un coup terrible contre les ennemis de la révolution ; que rétablir la liberté et n'immoler pas les enfants de Brutus, ne saurait être un système durable »

Après cela, il ne faut point s'étonner si Danton, qui n'avait jamais rien lu, lisait sans cesse Machiavel. Ses ouvrages étaient toujours sur sa table ; c'est après les avoir lus un soir qu'il vint, le lendemain, proposer de mettre tous les aristocrates hors la loi et d'établir le tribunal révolutionnaire ; ce qu'il faut dire, ce qu'il faut répéter à tous les partis, à toutes les opinions, ce qu'il faut leur prouver sans cesse par le raisonnement, par les sanglantes pages de l'histoire, par les irrécusables faits de l'expérience de tous les hommes, ce qu'il faut les forcer de reconnaître par toute la puissance de l'autorité publique, c'est que par une éternelle loi de la nature, contre laquelle l'extravagance humaine s'est toujours brisée et viendra toujours se briser, rien de ce qui est injuste ne peut être utile et ne peut durer.

Il existait un édit spécial qui interdisait le port d'armes en Corse ; M. Barrin voulut, en conséquence, s'opposer à l'organisation de la milice civique ; une collision eut lieu à Bastia entre le peuple et les troupes ; le sang coula. Deux des députés de l'île à l'Assemblée nationale, Saliceti, dont Napoléon disait à Sainte-Hélène, qu'il valait cent mille hommes dans les moments difficiles, et Barthélemi Arena, le représentant le plus populaire de l'opinion radicale en Corse, profitèrent de cette circonstance pour demander que l'île fût déclarée partie intégrante du royaume, et régie par les mêmes lois que la France. La voix puissante de Mirabeau appuya cette proposition, que consacra le décret mémorable du 30 novembre 1789. On décida qu'il n'y avait lieu à délibérer sur une protestation de la république de Gênes, qui prétendait n'avoir jamais cédé la souveraineté de la Corse. L'assemblée rappela aussi tous les habitants de l'île qui s'étaient expatriés en 1769.

Depuis vingt ans, à Londres, où la Corse était toujours restée le sujet de ses plus tendres préoccupations, Paoli s'empressa de quitter sa retraite et vint à Paris remercier l'Assemblée qui lui rouvrait les portes de sa patrie. Il y prêta serment de fidélité au Roi et à la France, et fut accueilli partout comme le héros et le martyr de la liberté. Louis XVI le reçut avec une grande bonté, et se tournant vers les députés qui accompagnaient Paoli, il leur dit : « Et la Corse, est-elle tranquille? » — « Oui, Sire, elle obéit sans murmure aux décrets sanctionnés par votre Majesté » — « Mes derniers sujets, reprit le monarque, sont les plus sages et les plus fidèles. »

Paoli partit ensuite pour la Corse ; les habitants d'Ajaccio envoyèrent à Marseille, au-devant de l'illustre exilé, une députation dont faisait partie Joseph Bonaparte. La Corse tout entière eût voulu lui servir de cortége; il débarqua à Bastia le 17 juillet 1790. Cicéron, après le retour de son exil, Aristide, après son rappel, ne furent pas plus fêtés que Paoli. Les populations accoururent de toutes parts pour le voir. Sa mémoire était prodigieuse ; il connaissait les noms de toutes les familles, et avait vécu avec leurs pères. En peu de temps, il ressaisit son ancienne influence sur le peuple. Son frère Clément l'avait précédé en Corse. Paoli devint de nouveau l'arbitre du pays. Le Roi l'avait nommé général de division, et commandant en chef des troupes de ligne en Corse ; la garde nationale le mit à sa tête; l'assemblée électorale le fit président de l'administration départementale. Il réunit ainsi tous les pouvoirs. Il n'était pas politique d'investir d'une autorité, presque absolue, un insulaire qui avait été hostile à la France et qui avait conservé tant de partisans dans le pays.

L'Assemblée constituante, composée d'hommes doués des plus grands talents, mais sans aucune expérience, avait décreté une constitution qui annulait la force publique, et avait laissé le gouvernement du navire, au milieu de la plus épouvantable tempête, à un pilote qui ne pouvait plus agir. On appelait par là, au nom du salut général, l'équipage à l'insurrection et à la révolte ; on appelait l'anarchie. La royauté n'était plus qu'un fantôme offert à la risée des démocrates et aux outrages des factieux. Le régime de la

terreur allait bientôt s'asseoir, une hache à la main, sur les débris de la monarchie, et couvrir la France de ruines. La Corse souffrit peu du mouvement révolutionnaire. Il ne rencontra dans l'île aucun obstacle. Les nobles, en très-petit nombre, étaient sans influence. Le clergé ne possédait pas de vastes domaines, et on a vu qu'il s'était toujours montré patriote. La plupart des curés prêtèrent le serment à la constitution. Le peuple avait peu de chose à envier aux classes supérieures. La Corse a toujours été la terre de l'égalité, le pays où il y a le moins de pauvres et le moins de riches.

Les frères Bonaparte s'étaient jetés avec ardeur dans le parti du mouvement. Joseph publia un opuscule politique, qui respirait l'enthousiasme et la candeur de son âge, et avait pour but de former l'éducation révolutionnaire des Corses. On vit paraître aussi une brochure du jeune Napoléon, écrite dans le langage passionné de l'époque.

Entré à Brienne, vers l'âge de dix ans, il y était resté environ cinq ans et demi. On veut absolument que celui qui a marqué dans son siècle ait eu une enfance extraordinaire, de même que le parterre du globe exige que tout individu aspirant au rôle de grand homme, ne cesse pas de l'être un instant; et cependant il se trouve tant de petites choses dans la composition de l'homme, qu'il y a impossibilité physique d'être grand du matin au soir. Napoléon fut à Brienne un élève distingué; mais il n'annonçait pas les facultés prodigieuses qui ont ensuite étonné le monde. Il est vrai que, dès sa plus tendre jeunesse,

ses parents avaient fondé sur lui toutes leurs espérances. Son père, expirant à Montpellier, bien que Joseph fût auprès de lui, ne rêvait dans son délire qu'après Napoléon qui était au loin à son école; il l'appelait sans cesse pour qu'il vînt à son secours avec *sa grande épée*. Plus tard le vieil oncle Lucien, personnage révéré dans le pays, entouré d'eux tous au lit de mort, adressa ces paroles à Joseph : « Tu es l'aîné de la famille, mais en voilà le chef, en montrant Napoléon, ne l'oublie jamais. » C'était un vrai déshéritage, « la scène de Jacob et d'Esaü, » disait, dans la suite, gaiement l'Empereur.

En août 1785, Napoléon passa à l'école militaire de Paris, où, huit mois après, il reçut, à l'âge de seize ans, le brevet de lieutenant en second d'artillerie. Nommé capitaine en 1791, il vint, dans le courant de 1792, en semestre à Ajaccio. Ardent admirateur de Paoli, il l'accompagnait partout. Dans ses tournées, le général lui expliquait les positions, les lieux de résistance ou de triomphe des anciennes guerres; il lui détaillait cette lutte glorieuse; sur les observations de son jeune compagnon, sur le caractère qu'il lui avait laissé apercevoir, et l'opinion qu'il lui avait inspirée, Paoli ne put un jour s'empêcher de s'écrier: « O Napoléon, tu n'as rien de moderne, tu appartiens tout-à-fait à Plutarque. » Tant il avait été ébloui par les premiers éclairs de son génie!

Le gouvernement républicain déclara la guerre à la Sardaigne, et la Corse devait fournir une partie des troupes de débarquement. Le chef insulaire, Paoli, fut chargé de rassembler ces milices Napoléon com-

mandait en second le bataillon d'Ajaccio. Une escadre française, sous les ordres de l'amiral Truguet, partit de Toulon vers la fin de décembre 1792, et se dirigea vers la Sardaigne. Jamais expédition ne fut conduite avec plus d'imprévoyance et avec moins de talent. Elle ne réussit pas ; composée de provençaux indisciplinés, l'armée de la république se hâta de regagner la rade de Toulon pour y cacher sa honte et y réparer ses désastres.

A la vue de tant de lâcheté, Napoléon laissa éclater sa vive indignation devant son colonel Rocca-Césari ; et comme ce dernier se renfermait dans un silence dédaigneux : « Il ne me comprend pas, dit Napoléon. » « Vous êtes un insolent, répondit Césari. » — Pour toute vengeance, le jeune officier fit remarquer à ses camarades qu'on ne lui avait donné pour chef qu'un *cheval de parade*. Ce sarcasme les égaya beaucoup ; Césari était en effet un homme magnifique. Napoléon ramena heureusement les troupes à Ajaccio ; ce fut là son premier fait militaire qui lui valut une sorte de réputation locale.

Les républicains du midi se répandirent en plaintes amères contre Paoli, à qui ils reprochaient d'avoir fait échouer l'expédition, et d'être d'intelligence avec l'Angleterre. Lucien Bonaparte, alors à Marseille, le dénonça au club de cette ville. Barthélemi Arena, chargé par le pouvoir exécutif de surveiller l'expédition, le dénonça également au comité du salut public

Le 2 avril 1793, la Convention décréta que Paoli serait appelé à la barre, et envoya dans l'île trois

commissaires, Saliceti, La Combe Saint-Michel et Delcher pour examiner sa conduite. Pozzo di Borgo, procureur-général syndic du département, depuis ambassadeur de Russie, fut aussi mandé à l'Assemblée. Né vers 1760, à Alata, village voisin d'Ajaccio, il était avocat en 1789; il appartenait à une famille très-ancienne du pays. Paoli reconnut en lui un homme intelligent et habile; il en fit son secrétaire intime. A la faveur de cete hauté protection. Pozzo di Borgo devint député et alla siéger à l'Assemblée législative. De retour en Corse, il rendit compte de ses impressions à Paoli, à qui le mouvement révolutionnaire semblait trop rapide, et que la mort de Louis XVI acheva de dégoûter.

Ni Paoli ni Pozzo di Borgo n'obéirent au décret de la Convention. Tout aux idées du jour, avec l'instinct des grandes choses et la passion de la gloire nationale, plein en même temps de dévouement et de vénération pour Paoli qui avait été l'ami de son père, Napoléon prit hautement la défense du général insulaire. On était en plein 93. Malgré les dangers auxquels il s'exposait, il n'hésita pas à adresser en sa faveur une lettre à la Convention; il ne pouvait croire que Paoli nourrît la criminelle pensée de livrer la Corse à l'Angleterre.

Mais Paoli était parvenu à un âge où l'ardeur de la jeunesse fait place à la froide réflexion. Il s'effrayait des progrès de la démocratie. Ne sachant où s'arrêterait la révolution française, il crut qu'il valait mieux pour son pays appartenir à Georges III qu'à Robespierre. Il espérait que le projet de consti-

tution qu'il avait rédigé pour la Corse, serait adopté par l'Angleterre ; enfin, la réunion de l'île à la France était récente. Il fit part de ses intentions au jeune capitaine d'artillerie dont il admirait les vues profondes et la rapide intelligence. Il voulait l'entraîner dans son parti : toutes ses instances furent inutiles. Napoléon était français autant que corse. Il ne concevait pas pour son île bien-aimée un autre patronage que celui de la France ; il brisa alors à regret les liens de reconnaissance qui l'unissaient au vieil ami de sa famille.

Le 26 mars 1793, Paoli convoqua tous ses partisans au couvent de St.-François, près Corté, qui était le *forum* corse dans ces temps orageux. L'Assemblée décida que lui et Pozzo di Borgo avaient bien mérité du pays, que le décret de la Convention était l'œuvre de la vengeance et de la calomnie, et qu'on ne devait pas reconnaître ses commissaires.

Lacombe-Saint-Michel demeura dans l'île pour rassembler des troupes et marcher contre les insurgés. Saliceti et Delcher partirent pour Paris, et, sur leur rapport, la Convention, le 17 juillet, déclara Paoli traître à la patrie, et le mit hors la loi ; elle arrêta, en outre, qu'il y avait lieu à accusation contre Pozzo di Borgo.

Les partis, dès le 17 juillet, coururent aux armes. Paoli avait à défendre sa tête. Deux drapeaux étaient en face l'un de l'autre, le drapeau de l'insurrection et celui de la France Dans la masse entière de la population, à l'appel de son ancien chef, il n'y eut qu'un cri. Cependant, les principales familles de l'île

restèrent fidèles à la France. Je puis citer les noms des Sebastiani, des Abbatucci, des Gentili, des Arrighi, des Pompei, des Galeazzini, des Giubéga, des Casalta, des Casabianca, des Bonaparte. Napoléon, au village de Bocognano, tomba entre les mains des adhérents de Paoli, qui le gardèrent à vue; et nul ne sait ce qu'il serait devenu, sans l'ingénieux dévouement d'un certain Tusoli, qui, pour endormir la vigilance de la garde, fit distribuer de l'eau-de-vie, et, quand le moment parut favorable, plaça, au-dessous d'une fenêtre donnant sur la rue, deux de ses affidés; ce fut en posant les pieds sur les larges épaules de ces individus, que Napoléon put s'évader. Il alla d'abord chercher un asile chez Poggioli d'Ucciana; la nuit suivante, il se réfugia dans la bergerie du pâtre Bagaglino, où le docteur Costa vint le recueillir avec une nombreuse escorte de parents; il fit passer un avis à sa mère, qui se dirigea vers Calvi, où son fils la rejoignit bientôt

Alors dix à douze mille paysans fondirent des montagnes sur Ajaccio; on pilla la maison Bonaparte (1), on dévasta tous ses biens. La mère de Napoléon, entourée d'un petit nombre de fidèles, s'était vue réduite à errer quelque temps sur la côte. Toutefois, Paoli, qui lui avait toujours témoigné une estime particulière, essaya la

(1) Voir le Mémorial de Sainte-Hélène sur le pillage de la maison Bonaparte à Ajaccio, ville que la banque de St.-Georges avait fait bâtir en 1493. Suivant Filippini, l'ancienne cité d'Ajaccio était à un kilomètre de la nouvelle, sur la colline où le fort Castelvecchio est resté. Jean de la Grossa prétend qu'Ajaccio tire son nom du vaillant Ajax !....

persuasion avant d'employer la force. « Renoncez à votre opposition, lui avait-il fait dire, elle perdra, vous, vos enfants et votre fortune. » En effet, sans les chances de la révolution, la famille Bonaparte ne se serait pas relevée de ce désastre; Lætizia répondit en héroïne et comme une Cornélie, qu'elle ne connaissait pas deux lois, qu'elle ne suivrait que celles du devoir et de l'honneur. Si le vieil archidiacre Lucien eût vécu, son cœur eût saigné à l'idée du péril de ses moutons, de ses chèvres, de ses bœufs, et sa prudence n'aurait pas manqué de conjurer l'orage.

Ne formant alors qu'une petite société de 150,000 ames, pauvre par le sol, profondément divisée par l'esprit de parti et les haines de famille, ayant des passions d'autant plus violentes qu'elles circulent dans un cercle étroit, corrompue par le plus pervers des gouvernements (le gouvernement génois), la Corse se trouvait en ces temps révolutionnaires, dans un état affreux de misère et d'anarchie. L'auteur des *Ruines*, Volney, qui acheta, en 1792, le domaine de la *Confina*, près d'Ajaccio, pour y fonder un établissement agricole, où il voulait cultiver les productions des tropiques, nous a laissé un précis de l'état de la Corse en 1792 et 1793 : « L'industrie est nulle dans ce pays, dit-il, on n'y a pas même des allumettes, tout vient du dehors; l'agriculture est misérable; il n'existe en Corse aucune liberté politique et civile. » De plus, il représente l'île comme le théâtre de tous les genres de corruption et de violences

Lætizia dut, avec son fils Napoléon, sortir de la

Corse et gagner la France. Fixée à Marseille, où elle croyait être accueillie en émigrée de distinction, elle s'y trouva perdue, à peine en sûreté, et fut fort déconcertée de n'y voir le patriotisme que dans les rues et tout-à-fait dans la boue. De cette ville, Napoléon se rendit à Paris; il y arriva au moment où les fédéralistes de Marseille venaient de livrer Toulon aux Anglais. Le 12 septembre 1793, on l'envoya en qualité de chef de bataillon au siège de Toulon; là, le prendra l'histoire, pour ne le plus quitter; là, commence son immortalité.

Paoli avait appelé à son aide l'amiral anglais Hood, qui bloquait Toulon. Ce dernier, après la levée du siège, mouilla à St.-Florent au commencement de 1794. Cette petite ville n'était défendue que par une poignée de Français. Après dix jours de résistance, la garnison se retira à Calvi. Une fois maîtres de la place de St.-Florent et de son beau golfe, les Anglais serrèrent de plus près la ville de Bastia où était le général La Combe. Le maire de la cité, Jean-Baptiste Galeazzini, soutenait par sa fermeté le courage des habitants dont le patriotisme croissait avec le danger. Ce siège coûta un œil au célèbre Nelson. La défense dura quarante jours; enfin, la ville, pour échapper à une ruine imminente, capitule; la garnison de Calvi, commandée par le général Casabianca, après de longs actes d'héroïsme, se rendit au mois d'août.

Deux mois auparavant, en juin 1794, une assemblée, présidée par Paoli, avait proclamé que les liens politiques de la Corse avec la France étaient

rompus à jamais, et arrêté que l'île serait offerte au roi d'Angleterre. On rédigea dans cette *consulte* un projet de constitution, qui fut accepté au nom de Georges III, par son plénipotentiaire, sir Gilbert Elliot, beau-frère de Pitt. Les représentants de la nation corse, sous le titre de parlement, proposaient les lois Tous les citoyens âgés de 25 ans, propriétaires de biens-fonds quelconques, étaient électeurs et même éligibles, si les biens possédés s'élevaient à une valeur de six mille francs; aucune taxe ne pouvait être imposée sans l'adhésion du Parlement. Les délits qui entraînaient des peines graves, étaient jugés par le jury. La démocratie coulait à pleins bords dans cette constitution. Les Anglais ne marchandent guère la liberté, lorsqu'ils n'ont pas d'autres moyens de séduire les peuples.

Dans l'assemblée de juin, Paoli, sur la proposition de Pozzo di Borgo, reçut le titre de *père de la patrie*, et de *fondateur de la liberté nationale*. Il croyait être nommé vice-roi; mais le gouvernement anglais confia cette dignité à sir Gilbert Elliot. Paoli dut se contenter de vains honneurs. Ainsi, son buste en marbre, fut placé à Bastia, dans la salle du Parlement; on l'inaugura pompeusement, tandis qu'on allait mettre honnêtement de côté l'original; c'était de l'encens pour les morts, des fleurs dont on pare les urnes funéraires.

Bientôt on chercha à le déconsidérer dans l'esprit de ses compatriotes; on l'abreuvait de dégoûts pour l'éloigner des affaires; la défiance la plus injurieuse s'attachait à tous ses actes. Sir Elliot ne tarda pas à

se brouiller avec Paoli. Le vieillard s'était retiré à Rostino au milieu des montagnes. Sa demeure était devenue le point de réunion de tous les mécontents ; là, il ne cessait de blâmer la conduite du Vice-Roi. Elliot reprochait, à son tour, à Paoli, d'être d'un caractère inquiet, de ne pas savoir se résoudre à vivre en simple particulier, et de vouloir trancher du maître du pays. Paoli eut plusieurs conférences avec le Vice-Roi. Dans l'une d'elles, blessé par quelques observations, le général corse lui dit : « Je suis ici dans mon royaume ; j'ai deux ans fait la guerre au roi de France, j'ai chassé les républicains ; si vous violez les priviléges et les droits du pays, je puis plus facilement encore en chasser vos troupes. »

Elliot ne lui en laissa pas le temps. Un mois après, le roi d'Angleterre écrivit à Paoli une lettre où il lui conseillait de quitter la Corse, et de se retirer à Londres, où il serait traité avec les plus grands honneurs. « Votre présence en Corse, portait la lettre, fait ombrage à vos ennemis, et donne trop d'ardeur à vos partisans. »

Avant de se soumettre à cette espèce d'ostracisme, Paoli demanda quelques jours. Dans cet intervalle, il sonda les dispositions des masses, et fit en quelque sorte le dénombrement des siens. Placé à la grande fenêtre du couvent de Rostino, une longue-vue à la main, il apercevait au loin ceux qui avaient répondu à son appel. Qu'ont-ils sur la tête, comment sont-ils habillés, demandait-il à un de ses amis ? — Ils ont des chapeaux et des vestes de drap étranger. — Tant pis, murmurait-il tout bas. — Il était facile de voir qu'il

s'attendait à une réunion plus considérable. Sa destinée était accomplie; il se rendit à Londres, où le gouvernement anglais lui fit une riche pension.

Après 1769, l'intention de Paoli était de passer le reste de sa vie entre ses livres et un petit nombre d'amis. Il dut encore traîner sa vieillesse dans l'arène brûlante des partis. Au lieu d'une tente pour le sommeil, il vit se dresser devant lui le funèbre drapeau de la guerre civile. S'il fût mort en 1768, peu d'hommes eussent fermé plus heureusement les yeux à la lumière. De 1755 à 1769, nulle popularité au monde n'avait surpassé la sienne. L'histoire n'offre pas d'exemple d'une harmonie plus parfaite entre une nation et son gouvernement. Paoli était l'homme de l'époque ; il n'avait pas une pensée, pas un vœu qui ne fût d'accord avec les instincts des masses. « Après mon retour de Londres, disait-il ; il n'en était plus de même. Certes, la Corse n'avait pas changé de place ; les rivières de Tavignano et du Liamone coulaient toujours dans le même lit. Monte Rotondo était encore debout au milieu de toutes les autres montagnes ; mais dans les mœurs et les sentiments, quelle transformation, quelle différence! Je ne tardai pas à reconnaître qu'entre 1769 et 1790, il y avait toute la distance d'un siècle. Le patriotisme avait cessé d'être une vertu vulgaire; on n'en parlait plus que comme d'un effet surhumain. La nationalité corse passait dans bien des esprits pour une vieille chimère. L'accueil que je reçus du pays, à mon arrivée, fut une sorte d'apothéose ; mais il y avait autant de curiosité que d'amour. »

Paoli mourut à Londres en 1807. Tant qu'il vécut, les succès de Napoléon réveillaient en lui de nobles sentiments. Il était heureux des triomphes de celui qu'il nommait son élève, et il illuminait son hôtel à chaque grande victoire du Consul ou de l'Empereur. Parcourant un jour les listes des émigrés, Napoléon remarqua le nom de Paoli : « Les grands hommes n'émigrent jamais, dit-il, en le rayant; ils appartiennent au monde. » Il exprima le regret, à St.-Hélène, de ne l'avoir pas appelé auprès de lui : « C'eût été pour moi, ajoutait-il, une vive jouissance, un vrai plaisir ; mais, entraîné par les affaires, j'avais rarement le temps de me livrer à des sentiments personnels. »

Dans tout le cours de sa vie, Paoli ne rêva que la grandeur, la gloire et le bonheur de la Corse. A son heure suprême, il tourna un dernier regard vers sa patrie, et voulut que le produit de ses épargnes fût consacré à l'instruction de la jeunesse insulaire. En mourant, le 4 février 1807, il fit 70,000 de legs, outre la rente de 250 livres sterling, qu'il destina à l'école de Morosaglia et au collége de Corté, rente dont le capital était de 120,000. Aussi est-il resté le héros national, l'homme de la Corse. Paoli est un de ces hommes qu'on ne trouve plus que dans les Vies de Plutarque. Il ne se maria pas, il avait des mœurs austères. Il disait souvent que la philosophie d'Epicure ne produisit qu'un seul caractère sublime, au lieu que le Stoïcisme fut une semence de grands hommes. Cette remarque rappelle les beaux vers de Lucain :

.... Hi mores, hæc duri immota Catonis,
Secta fuit, servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi, patriæque impendere vitam,
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo.

Qui le croirait? l'île n'a encore élevé aucune statue, aucun monument, à celui qui l'affranchit du joug de ses oppresseurs, qui se dévoua pour elle, la dota d'une université, fit fleurir la justice, releva les autels et établit un ordre admirable dans toutes les branches de l'administration intérieure! Un Spartiate s'écriait avec une vertueuse indignation, au sujet de sa patrie : « Elle a attendu quarante ans pour décerner les honneurs de la sépulture aux cendres de Léonidas! quelle honte, quelle ingratitude! » La Corse ne mériterait-elle pas le même reproche, si elle tardait plus long-temps à s'acquitter envers le grand citoyen qui aima tant son pays, et dont le nom mériterait d'être placé entre ceux de Wasington et de Guillaume Tell?

Loin d'apaiser les esprits, l'exil de Paoli les aigrit de plus en plus. Ensuite, les Corses n'entendaient rien à la langue des Anglais, à leur humeur taciturne, à leur manière de vivre. Des hommes continuellement à table, presque toujours pris de vin, peu communicatifs, ne pouvaient gagner le cœur des indigènes. La différence de religion fut un sujet non moins profond de répulsion. C'était la première fois, depuis l'introduction du christianisme dans l'île, que le territoire corse était profané par un culte hérétique.

Comment des temples si nus et si tristes auraient-ils plu à des imaginations méridionales, que flattent si vivement les pompes du catholicisme, ses belles églises ornées de peintures, de tableaux, et ses imposantes cérémonies ? Les Anglais répandaient l'or à pleines mains; les habitants le recevaient, sans leur en témoigner la moindre reconnaissance ; ils n'avaient d'affection que pour leurs guinées.

Les Français triomphaient alors en Italie, et un Corse les conduisait; après s'être emparé de Livourne, Napoléon y réunit tous les réfugiés de l'île. Il brûlait du désir d'expulser de son pays les Anglais qu'il détestait déjà, et contre lesquels il avait désormais une sorte de vengeance de famille à exercer. Commandés par le brave général Casalta, ces réfugiés abordent en Corse malgré les croisières anglaises. Les montagnes se couvrent de feux pendant la nuit. Le bruit rauque de la corne marine, signal de l'insurrection, se fait entendre dans toutes les vallées. A la vue des soulèvements qui éclataient sur divers points de l'île, les Anglais s'embarquèrent avec précipitation. La Corse redevint française, ou plutôt ce fut à partir de cette époque qu'elle le devint réellement. Napoléon et ses compatriotes, qui s'élevèrent avec lui, établirent une communauté de gloire entre la Corse et la France. Le sang versé dans les mêmes rangs, et pour la même cause, cimenta l'union des deux peuples. Le roi d'Angleterre n'avait porté que deux ans la couronne de Corse, qui ne servit qu'à dévoiler l'ambition du cabinet de St.-James et à lui donner un ridicule. Cette

fantaisie coûta cinq millions sterling à la trésorerie de Londres ; il était difficile d'employer plus mal l'or de John-Bull.

CHAPITRE X.

Envoi d'un administrateur en Corse. — Troubles continuels. — Gouvernement de l'île sous le Consulat et l'Empire.

Nommé ministre plénipotentiaire de la république près la cour de Turin, Miot fut d'abord envoyé en Corse, après le départ des Anglais, pour réorganiser l'administration française. Le pays était livré au désordre et à l'anarchie. Miot écrivit au général Bonaparte pour lui demander des conseils et des secours en hommes et en argent. Il en reçut par écrit cette courte réponse : « La mission que vous allez remplir est très-délicate ; ce ne sera que lorsque les affaires seront terminées, qu'il sera possible de faire passer des forces en Corse. La Corse est un peuple extrêmement difficile à connaître, ayant l'imagination très-vive et les passions très-actives. Je vous souhaite santé et bonheur. »

Avec cette lettre, pas un bataillon, pas un écu. Toutefois, Miot ne perdit pas courage ; il arriva dans l'île avec 300 Corses qui avaient pris du service dans l'armée française, et retournaient dans leur patrie ; par sa fermeté et sa prudence, il prévint les réactions, et rétablit, pour quelque temps du moins,

l'ordre et la paix ; après huit mois de séjour en Corse, il alla fixer sa résidence à Turin.

Mais ensuite la crise du 18 fructidor se fit sentir dans l'île. Ce coup d'État atteignit quelques prêtres du pays. Sous le titre de *catholiques royaux*, des malveillants insurgèrent une partie du Fiumorbo. Ils portaient sur leurs bonnets une petite croix blanche ; on appela ce mouvement révolte *de la Crocetta*. Pour s'accréditer d'un grand nom, les rebelles mirent à leur tête le général Augustin Giafferri, fils de l'ancien chef des Corses, Louis Giafferi. Vaubois qui commandait dans l'île, détruisit toutes ces bandes, et s'empara de Giafferri qui fut fusillé ; une telle catastrophe arracha des larmes à tous les habitants. La famille Giafferri était éminemment populaire. Vieillard de 90 ans, la victime aurait dû être considérée comme en enfance. A la même époque, périssait, mais glorieusement, un autre Corse, que sa valeur et son génie militaire avaient élevé rapidement au grade de général. Charles Abbatucci fut tué le 2 décembre 1797, à l'âge de 25 ans, dans une sortie qu'il fit pour déblayer les abords de la place d'Huningue. Son nom brille aujourd'hui sous les voûtes triomphales de l'Arc-de-l'Étoile. Il était fils de Jacques-Pierre Abbatucci, lieutenant de Paoli en 1768, et mort, en 1812, général de division.

Bientôt allait s'offrir aux regards de la Corse un magnifique spectacle. Après avoir quitté Toulon, le 9 mars 1798, la flotte d'Egypte sillonna les rivages de l'île. Cinq cents voiles parurent à la fois devant elle. Jamais pareil armement n'avait couvert les mers ;

on eût dit une vaste forêt dispersée sur l'étendue des eaux. Napoléon envoya à terre son chef d'état-major Berthier, pour inviter le général Vaubois à recruter des indigènes et à s'embarquer avec eux sur l'escadre. Agé de dix ans, le fils unique de Luce Casabienca descendit un instant du vaisseau l'*Orient*, dont son père était capitaine, pour aller à Bastia embrasser ses parents qu'il ne devait plus revoir. A la bataille d'Aboukir, lors de l'explosion terrible de l'Orient, il fut englouti avec son père dont il refusa toujours de se séparer, bien qu'il eût pu se sauver en consentant à passer sur un esquif. Ce trait de piété filiale a été célébré par Le Brun et Chénier.

A son retour d'Egypte, Napoléon fut obligé de relâcher à Ajaccio, sa ville natale. Les vents contraires l'y retinrent pendant six jours, c'est-à-dire jusqu'au 7 octobre 1799. Il employa une partie de ce temps à chasser, à se promener avec ses officiers dans les environs d'Ajaccio. A l'apogée de sa puissance, il ne compta pas ses couronnes avec plus de plaisir qu'il n'en mettait alors à montrer les petits domaines de ses pères, surtout sa campagne des *Mitelli*, lieu préféré de son enfance. Il se souvint de Tusoli, dont nous avons parlé, et lui donna par acte notarié plusieurs fonds de terre. Il n'oublia pas sa nourrice dans la distribution de ses largesses. « Je me rappelle encore ses larmes lorsque je quittai la Corse pour la première fois, disait Napoléon au docteur O'Méara, à Sainte-Hélène; il y a de cela près de quarante ans; vous n'étiez pas né et moi j'étais jeune; je ne prévoyais pas la renommée qui

m'attendait ; je prévoyais encore moins que nous dussions jamais nous trouver ici ; mais que voulez-vous ? la destinée est immuable, il faut obéir à son étoile! la mienne était de parcourir les extrêmes de la vie. »

On sait qu'arrivé en France, Napoléon renversa le Directoire, et établit une nouvelle forme de gouvernement. La Corse accueillit avec joie la révolution du 18 brumaire, qui concentrait presque toute la puissance nationale sur la tête de l'un de ses enfants. Néanmoins quelques troubles éclatèrent dans le Fiumorbo. Des émigrés corses, débarqués sur cette plage, avaient répandu de l'argent, et annoncé partout que Paul Ier., empereur de Russie, accourait avec des troupes nombreuses pour délivrer l'île du joug de la république Le général Cervoni, qui s'était distingué dans les guerres d'Italie, et Saliceti, doué du bon sens et de l'énergie des anciens montagnards corses, ramenèrent l'ordre dans le pays. Envoyé de là ambassadeur à Gênes, Saliceti y retrouva des traces de la barbarie ligurienne envers la Corse. En 1746, trente citoyens appartenant aux principales familles de Bastia, furent traîtreusement décapités par les ordres du Sénat. On exposa leurs têtes dans de petites cages de fer à l'entrée de la ville; elles y étaient toujours restées comme une vivante preuve de la vieille haine des Génois pour les Corses ; Saliceti les fit ôter et ensevelir avec pompe.

De nouveaux soulèvements, suscités par les guinées de l'Angleterre, qui avait conservé des partisans dans

1802, encore existant, fera toujours bénir son nom. Dérogeant à la loi du 22 frimaire an VII, il réduisit de moitié les droits d'enregistrement pour les contrats de mariage, de vente, de donation, et dispensa de tous frais les actes devant les tribunaux de simple police. Il établit à Ajaccio un jardin botanique, et fonda dans cette ville la première bibliothèque qui eût été ouverte au public. Il y créa aussi une imprimerie; elle fut la seconde dans l'île. L'autre était à Bastia. Il est une place près d'Ajaccio, qui porte le nom de cet administrateur distingué.

Il eut pour successeur le général Morand. Avide du pouvoir absolu, Morand écrivait souvent au ministre de la guerre pour l'engager à l'investir d'une sorte de dictature. Il traçait les tableaux les plus lugubres sur l'état des esprits, sur les tentatives des Anglais. A l'en croire, la Corse était un foyer de conspirations contre le premier Consul. Dans une lettre adressée à Lucien Bonaparte, en janvier 1803, il n'hésita pas à réclamer le despotisme. « J'attends toujours, disait-il, les ordres du gouvernement pour la haute police. La tranquillité en Corse n'aura lieu qu'autant que le chef militaire sera revêtu de l'autorité propre à la garantir. »

Enfin, par arrêté des Consuls du 22 nivose an XI, la haute police fut confiée au général Morand avec cent mille francs d'appointements. La nature vague et mal définie de cette nouvelle autorité, ouvrait un vaste champ à l'arbitraire. Le général Morand s'arrogea le droit de toucher à tout, et finit par confisquer tous les pouvoirs. Il annula presque

les tribunaux, en se constituant, pour ainsi dire, le juge de paix de l'île entière. Il décidait les contestations d'après les rapports qui lui étaient faits par ses officiers, distribués dans les villages les plus populeux; ou bien il déléguait sa souveraineté à ses aides-de-camp, à de simples brigadiers de gendarmerie qui s'érigeaient en autant de magistrats suprêmes, et forçaient les citoyens à accepter leurs sentences. Il fallait s'y soumettre, sous peine d'être enlevé, transporté en France et emprisonné à la tour de Toulon. Il arrivait quelquefois à Morand de casser les décisions des juges ordinaires, quand elles ne lui plaisaient pas. Au sujet d'une révolte dans le Fiumorbo, il fit condamner à mort dix individus, et en envoya cent cinquante dans les prisons d'Embrun. Le général Cervoni, commandant en chef à Marseille, écrivit alors ces mots d'une sanglante ironie, à Salicetí, ministre du roi de Naples : « Soyons contents, le général Morand fait le bonheur de la Corse, on y fusille au moins un homme par jour. Oh! que la haute police est une admirable chose! »

Une autre fois, sous prétexte que des habitants d'Ajaccio voulaient livrer la ville aux Anglais, il donna l'ordre d'arrêter vingt-neuf personnes, et les fit juger par une commission militaire. Napoléon ignorait de tels actes de rigueur. Au reste, dès qu'il avait accordé sa confiance à un homme, il ne la lui retirait plus, à moins, comme il avait l'habitude de le dire, qu'il ne le *prît la main dans le sac*. Cependant les plaintes de ses compatriotes devinrent si vives, qu'il chargea le sénateur Casabianca de lui

adresser un rapport, à la suite duquel Morand fut rappelé en 1811.

Il avait gouverné la Corse pendant dix ans. Plusieurs de ses mesures furent empreintes d'un cachet odieux. Il agissait souvent en pacha et jugeait à la turque (1). Il plaçait partout le tranchant de son sabre. Mais cette justice *bottée* eut quelques effets salutaires. Elle jeta l'effroi dans l'âme des malfaiteurs, et purgea le pays de bandits. Cinq bataillons de chasseurs corses que Morand avait organisés, et qu'on appelait *battaglioni dei pinzuti*, à cause de leur bonnet pointu, parcouraient l'île dans tous les sens, et contribuaient puissamment à la sécurité publique.

Quoi qu'il en soit, la mémoire du général Morand est peu vénérée en Corse. On ne se souvient que du mal qu'il a fait. Parle-t-on de la tyrannie sous l'Empire, chacun nomme aussitôt Morand comme le type du despotisme. Les temps passés vivent parfois dans quelques syllabes. Ainsi, pour nous, la terreur est dans le mot *Barrère*, et la St.-Barthélemy dans le mot *Catherine de Médicis*. Morand a eu le sort des hommes qui, même avec des intentions franches et droites, consentent à se substituer à la loi, et à régner à sa place.

(1) On doit bien se garder, en général, de donner des fonctions civiles à des gens de guerre; il faut, au contraire, qu'ils soient contenus par les magistrats civils, et que les mêmes hommes n'aient pas en même temps la confiance du peuple et la force pour en abuser. » (Montesq. Espr. des lois, liv. 5, ch. 19.)

Il est vrai que le régime militaire, le régime du bon plaisir ne pesait guère moins sur les autres parties du territoire français. Napoléon qui possédait, à un haut degré, le sentiment de l'égalité humaine, l'introduisit dans la législation. Il crut que cela suffisait, et oublia la liberté, (à laquelle il devait bien un peu de son immense fortune), peut-être parce que la liberté fait peur quand elle vient au monde, et que d'ailleurs, de toutes les choses d'ici-bas, elle est la plus difficile à s'apprendre ; peut-être agissait-il sous l'influence de la conviction intime, que, pour accomplir de grands desseins, on a besoin de beaucoup d'arbitraire et de l'arme de la dictature.

Le décret du 11 août 1793 avait formé de la Corse deux départements, celui du Liamone et celui du Golo (rivières du pays). Après le départ du général Morand, on voulut unir ce que la nature des choses semblait avoir séparé sans retour ; car la configuration du sol hérissé de tant de rochers, coupé par des ravins si profonds, sillonné par des torrents si nombreux, résiste à toute idée de centralisation administrative. Une chaîne de hautes montagnes, espèce d'Alpes Corses, s'élève entre les contrées du Golo et du Liamone, comme une barrière que, dans l'hiver, les neiges rendent souvent infranchissable. Cependant quelques membres de la famille impériale arrachèrent à Napoléon le sénatus-consulte du 19 avril 1811, qui supprimait la préfecture du Golo, et érigeait en capitale du pays Ajaccio, leur ville natale, hors la portée des deux tiers de la population. On ne laissa à Bastia que ce qu'aucune puissance

humaine n'avait la faculté de lui ravir, je veux dire son commerce, son industrie, les villages qui l'entourent, et son voisinage avec la belle Italie. L'action du pouvoir ainsi concentré à Ajaccio, se trouva bien affaiblie dans une île d'une telle longueur, et alors sans chemins praticables. L'autorité administrative, essentiellement prompte, doit être peu éloignée des événements. La détermination la plus vigoureuse est souvent impuissante, quand son exécution est à la merci des temps et des distances. Aujourd'hui les honneurs de la souveraineté sont partagés entre les deux anciens chefs-lieux ; le siége du quartier-général de la cour royale est à Bastia ; la préfecture, l'évêché, l'académie, sont à Ajaccio.

César Berthier, frère du prince de Neufchâtel, remplaça en Corse le général Morand, et suivit à peu près le même système, mais avec moins d'énergie. Susceptible peut-être d'un élan généreux, il se montrait habituellement d'un caractère léger et frivole. Or, la vertu d'un homme, dit Pascal, ne doit point se mesurer par ses efforts, mais par ce qu'il fait d'ordinaire. César Berthier ne parut pas à la hauteur de la mission qui lui était confiée. Il est vrai qu'il exerça le commandement dans des circonstances encore plus difficiles que le général Morand. Napoléon, qui avait voulu recommencer Charlemagne, voyait partout s'évanouir ses rêves de monarchie universelle ; vaincue par les frimas en Russie (1), la France im-

(1) Dans les processions, à Ajaccio, la *Madone* (la Vierge) a son front paré d'une couronne d'or où brille un diamant de la comtesse César Berthier, qui apportait ses bijoux à la vierge des

périale qui avait d'abord obtenu des triomphes qui tiennent du prodige, allait finir par des infortunes que rien n'égale. Ces revers avaient ébranlé la confiance dans le pouvoir et ranimé de vieux ressentiments; puis, les Anglais, qui occupaient la mer, cernaient de plus près la Corse; on ne recevait de Toulon ni argent ni vivres; les contributions de l'île étaient fort arriérées.

Le général Berthier ne savait comment remédier à une situation aussi critique, aussi menaçante. Il arrêta enfin que les plus riches habitants de l'île verseraient dans les caisses publiques, pour eux, leur famille et leurs clients, tout ce qui restait dû des impôts directs, et l'Etat s'engageait à les rembourser dans le cas où plus tard les redevables ne les eussent pas payés.

Cette mesure violente reçut un commencement d'exécution à Ajaccio et à Calvi. Mais à Bastia, elle servit de prétexte à quelques ambitieux et anciens royalistes, pour entraîner le peuple à la révolte, et livrer une partie de l'île aux Anglais. Lorsqu'en 1814, les coalisés entraient à Paris, la Corse fut envahie par les troupes britanniques. Le général ennemi publia, le 6 mars, un arrêté pour qu'on rendît la justice au nom du Roi de la grande Bretagne. Organe des sentiments du pays, la Cour déclara solennellement, en présence des baïonettes étrangères, qu'elle croirait trahir ses devoirs les plus sacrés, si elle reconnaissait un autre

miséricordes, pour que Dieu fît revoir la patrie aux restes de nos légions vaincues par les frimas dans la campagne de Moscou.

souverain que Louis XVIII. Peu de temps après cet acte de patriotisme et de courage civil, les Anglais évacuaient entièrement l'île.

A la fin de 1814, le maréchal-de-camp Bruslart, militaire tout-à-fait obscur, connu seulement dans les armées françaises pour quelques coups de main dans la Vendée, vint commander en Corse. On pensa qu'il y était envoyé pour épier la conduite de Napoléon à l'île d'Elbe. Bruslart n'y fit qu'un séjour de courte durée. Il allait éclater un événement immense.

Au retour des Bourbons, l'ancien et le nouveau régime se retrouvèrent en présence. La noblesse et le clergé qui avaient long-temps possédé la France et le tiers-état lui-même, voulaient que la liberté et l'égalité fussent, comme autrefois, l'apanage exclusif de quelques-uns. La contre-révolution aspirait à faire revivre cette maxime de Lucain : *Humanum paucis vivit genus.* Tout ce qui appartenait à 89, à l'Empire, était abaissé, flétri. Ces prétentions surannées, cette mise hors la loi de tous nos souvenirs glorieux, excitaient de profondes méfiances et de sourds mécontentements.

Averti de cette inquiétude des esprits, Napoléon, avec une poignée de vieux soldats, fils de la victoire, va reconquérir un Etat de trente millions d'hommes ; par un mouvement électrique sans exemple dans l'histoire, il est porté en quelques jours triomphalement jusqu'à Paris, sans avoir brûlé une amorce. Le gouvernement existant disparut aussitôt avec tous ses agents, comme les nuages se dissipent à la vue du soleil.

A peine avait-il quitté l'île d'Elbe, que tout l'intérieur de la Corse fut en armes. Une *junte* nationale et un comité d'insurrection organisèrent une milice. Napoléon nomma le duc de Padoue, gouverneur de la Corse. Il avait d'abord résolu d'en donner le commandement à son frère Lucien; mais l'importance et la rapidité des événements ne permirent pas de réaliser ce projet. « S'il en avait été ainsi, disait plus tard, Napoléon, je serais resté le maître en Corse; elle eût servi d'asile à nos patriotes persécutés; j'ai moi même fait peut-être une faute, en abdiquant, de ne m'être pas réservé la souveraineté de la Corse avec quelques millions de la liste civile, de n'avoir pas emporté ce que j'avais de précieux, et gagné Toulon d'où rien n'eût pu gêner mon passage. Alors je me serais trouvé chez moi; la population eût été ma famille; j'aurais disposé de tous les bras, de tous les cœurs. 50,000 hommes n'auraient pu me soumettre; c'est précisément même cette position heureuse qui m'a retenu; je n'ai pas voulu qu'on pût dire que, dans le naufrage du peuple français, moi seul j'avais eu l'art de gagner le port. L'humeur du moment me décida pour l'île d'Elbe; toutefois si j'avais eu la Corse, il est à croire que le retour de 1815 n'eût pas été tenté. »

De vifs regrets accompagnèrent dans sa chute le gouvernement qui, malgré ses torts, avait entouré la patrie d'une si éclatante auréole de gloire. En Corse plus qu'ailleurs, on tint compte au chef de l'empire d'une illustration qui rejaillissait sur le berceau de sa naissance.-Cependant, sous le règne de

Napoléon, la Corse demeura stationnaire ; c'est la triste condition du pouvoir absolu, d'être impuissant et stérile en sa propre cause. La loi du recrutement, exécutée avec une extrême rigueur, finit par laisser un vide immense dans l'île. La disette des céréales dont la croisière anglaise avait rendu l'importation si difficile, accrut considérablement les maux du pays. En outre, le commandant de l'île, revêtu de prérogatives extraordinaires, rappelait trop souvent, dans ses mesures vexatoires, les gouverneurs génois. Le régime du sabre ne pouvait convenir à un peuple si fier et si irascible. Il ne faut pas oublier que la hideuse coutume des vengeances est fille de l'erreur, non de la perversité ; pour la détruire, il s'agit moins de frapper fort que de frapper juste.

Cette époque funeste ne vit naître aucun établissement industriel. Le pays était dépeuplé et sans voies de communication ; or, n'est ce point par le nombre des habitants et l'état des routes, que l'on juge de la civilisation d'un peuple? Sauf le quai et la fontaine d'Ajaccio, le chemin du golfe de Sagone à la forêt d'Aïtone, quelques réparations à la route de Bastia à Ajaccio, l'Empereur ne fit rien pour le pays où il avait reçu le jour. S'il eût employé à ouvrir des routes dans l'île, à construire des ponts, à fonder des colléges, à dessécher des étangs, à encourager l'agriculture et le commerce, une partie des trésors qu'il a enfouis dans les marais d'Alexandrie, ou semés sur les chemins de Nice à Gênes, de Chambery à Turin, de Savone à Acqui, de Parme à Pontremoli, ces dépenses ne seraient pas perdues pour

la France, et ses compatriotes jouiraient aujourd'hui de ces nombreuses améliorations. Mais on eût dit qu'il ne voulait pas avoir les Corses pour ses concitoyens, qu'une contrée pauvre et agreste offrait à son orgueil une origine trop commune. Craignait-il que ses ennemis et ses envieux ne regardassent comme un tort, comme un vol fait à la France ce qu'il aurait dépensé pour les Corses? Peut-être jugeait-il inutile de rien tenter, tant que les Anglais seraient maîtres de la mer. Il ne se souvint de sa patrie que lorsqu'il n'était plus temps, à l'île d'Elbe, à S^te^.-Hélène, où il aimait à s'entretenir longuement de ses projets sur la Corse, qu'il avait, déclarait-il, ajournés à la conclusion de la paix. La Corse! S^te^.-Hélène! Là, fut son berceau; là, sa tombe; là sa jeunesse, ses courses avec Paoli, ses premiers rêves de gloire patriotique et de commandement peut-être! S^te^.-Hélène! cet exil si amer et si noblement supporté, cette obsession des *habits rouges* à tous les coins de montagnes, ces longues soirées mélancoliques avec de pieux amis, ses retours si tendres de ses derniers à ses premiers jours, ces continuels souvenirs de la famille, de la terre natale dont le prisonnier croyait sentir encore l'odeur, et dont il n'avait jamais, disait-il, retrouvé ailleurs le parfum; puis le contraste des grandeurs passées de cet homme terrible, dont la main s'était lassée à courber les têtes des rois, avec sa destinée présente de captif enchaîné sur un roc solitaire dans une île de l'Océan! Quel sujet de méditation à la fois plus touchant et plus triste!

Une splendide colonne de granit doit se dresser sur la place Bonaparte, à Ajaccio, surmontée de la statue du héros. C'est un énorme monolythe de 18 mètres de long, extrait en Corse de la carrière d'Algaïola. Les travaux sont suspendus, parce que les fonds de la souscription (80,000 fr.) sont épuisés. La mémoire de Napoléon, grande comme le monde, n'avait sans doute pas besoin du témoignage du marbre; mais les habitants ont voulu par là manifester leur enthousiasme pour celui qui fut la représentation la plus glorieuse de la Corse.

CHAPITRE XI.

La Corse sous la Restauration.

Louis XVIII était rentré à Paris; le calme commençait à se rétablir en Corse, lorsque, le 25 août 1815, l'ex-roi de Naples, Joachim, vint y chercher un asile. Il se réfugia au Vescovato, chez le général Franceschetti, qui avait servi long-temps dans sa garde. Voici comment le général peint lui-même son étonnement et sa douleur à la vue de l'illustre proscrit: « Un homme se présente enveloppé dans une capote, la tête enfoncée dans un bonnet de soie noire, la barbe épaisse, en pantalon, en guêtres, en souliers de simple soldat; il était exténué de fatigue. Quelle fut ma surprise, lorsque, sous ce costume grossier, je reconnus le roi Murat, ce prince naguère si magnifique! Un cri échappa de ma bouche, et je tombai à ses genoux. »

Instruit que Joachim était au Vescovato, le colonel Verrière, commandant provisoirement toutes les troupes de l'île, y envoya aussitôt trente-et-un gendarmes, avec ordre de l'arrêter; mais ces militaires, en trop petit nombre pour remplir leur mission, durent s'en retourner Joachim était entouré de plus de deux cents officiers corses, tous ses anciens compagnons d'armes. Leur dévouement d'une part, et l'intrigue la plus atroce de l'autre, le poussèrent bientôt à chercher les moyens de reconquérir son trône. De perfides agents, placés auprès de lui par la cour de Naples, qui faisait épier toutes ses démarches, excitaient son imagination romanesque et lui représentaient les habitants de la Calabre, comme favorables à sa cause.

Celui qui avait été si long-temps le favori de la fortune, crut qu'elle revenait à lui; c'était un piège qu'elle tendait à sa crédulité pour le plonger plus avant dans l'abîme du malheur. Il n'est pas impossible que le retour de l'Empereur de l'île d'Elbe ne lui eût aussi tourné la tête, et qu'il n'espérât en renouveler le prodige pour son propre compte. Mais le colonel Verrière publia une proclamation par laquelle il invitait tous les royalistes à marcher contre lui. Alors Murat se décida à quitter Vescovato, et se dirigea sur Ajaccio. Dans le trajet, il déjeuna chez le respectable curé de Vivario, Pantalacci, qui, pendant 40 ans, avait vu se succéder en Corse tant de puissances éphémères, et avait donné l'hospitalité à tous, aux Anglais, aux Français, aux vainqueurs, aux vaincus, à Napoléon lui-même au temps de ses malheurs, lors-

qu'il était poursuivi par Paoli. Joachim lui demanda ce qu'il pensait du succès de son entreprise. Le vieillard répondit qu'il n'était qu'un pauvre prêtre, et n'entendait rien à la guerre, mais qu'il augurait mal d'un tel projet. Murat dit vivement au curé, qu'il était aussi sûr de ressaisir son trône, que de tenir le mouchoir qu'il avait à la main.

Le 28 septembre, après avoir réuni toutes ses ressources, il partit d'Ajaccio à minuit. Six barques composaient sa flottille, qui portait 250 hommes, tant militaires que marins. Le général Franceschetti, après l'avoir recueilli dans sa demeure, se dévoua à sa cause. Joseph Fieschi qui, un jour, devait acquérir une si épouvantable célébrité, suivit Franceschetti dans le régiment duquel il avait servi en 1812. On sait la sanglante catastrophe qui termina cette aventureuse expédition. A une époque où tout semblait commander aux arbitres du monde de fortifier le principe monarchique, en consacrant plus que jamais l'inviolabilité des personnes royales, et de conserver au moins à la royauté ses droits imprescriptibles, lorsqu'on ne pouvait lui rendre tant de prestiges évanouis, un brave guerrier, que presque tous les souverains de l'Europe avaient salué du nom de frère, était jugé et condamné, comme un vil bandit, à une peine capitale, sur le sol même où il avait régné, où il avait porté la couronne ! Triste et funeste exemple qu'il n'aurait pas fallu donner aux nations !.

Peu de temps après le départ de Murat, le marquis de Rivière, depuis gouverneur du duc de Bordeaux, fut désigné pour commander en Corse. Il avait des

mœurs douces et une grande piété Mais trop absolu dans ses opinions politiques, trop ardent royaliste, il se laissa entraîner dans des voies de réaction déplorables. Il persécuta les bonapartistes; il envoya les uns au fort la Malgue, les autres dans les prisons de l'île. Plusieurs n'échappèrent à ses rigueurs que par la fuite. De toutes les passions du cœur humain, il n'en est pas de plus violente et de plus aveugle que l'esprit de parti. Les individus atteints de cette frénésie de l'ame, à quelque bannière qu'ils appartiennent, royaliste ou républicaine, sont également intolérants. Les passions rendent les hommes semblables entr'eux, comme la fièvre jette dans le même état des tempéraments divers.

Le marquis de Rivière subit donc trop l'influence de ces temps d'irritation; et on peut lui reprocher aussi son expédition du Fiumorbo. En partant de Corse, Joachim laissa quelques gages pour des sommes qu'on lui avait prêtées. Il confia plusieurs diamants d'une grande valeur au chef de bataillon Poli. Le marquis de Rivière fit sommer cet officier de rendre ces objets précieux, comme appartenant à la couronne de France. Poli répondit qu'il les avait reçus en dépôt du roi Murat, pour les remettre à la reine Caroline, et qu'il remplirait son mandat. Le marquis obéissant peut-être aux instructions de l'autorité supérieure, insistait, et devint de plus en plus menaçant. Poli se retira dans les montagnes du Fiumorbo, et fit dire à l'intrépide marquis de venir prendre les diamants. M. de Rivière rassemble aussitôt une armée de 6,000 hommes, et se met bravement en marche.

On courut aux armes de part et d'autre, et la guerre civile éclata, non pour décider la question de savoir si l'empire du monde appartiendrait à César ou à Pompée, mais pour s'emparer d'une demi-douzaine de diamants qui étaient la propriété d'un fugitif. Après plusieurs rencontres, où les troupes royales ne furent pas toujours victorieuses, voyant qu'il compromettait singulièrement sa réputation à poursuivre cette folle entreprise, M. de Rivière battit en retraite, et ne tarda pas à rentrer en France Il avait organisé tous les services publics. Son administration, en-dehors de la politique, mérita des éloges. Il travailla avec une paternelle sollicitude au bien-être des habitants de Bastia. Il fixa dans cette ville la résidence de la cour royale et du quartier-général. Napoléon avait supprimé les douanes en Corse, M. le marquis de Rivière les rétablit; par là, un grand nombre de familles trouvèrent des moyens honorables d'existence. Les douaniers forment un cordon autour de l'île, et veillent nuit et jour pour empêcher toute introduction frauduleuse de marchandises, et le débarquement de tout navire sans être reconnu et admis à l'entrée. Les préposés sont ainsi les gardiens de la santé publique. Nous verrons ailleurs comment ce système de douane fut ensuite organisé, et l'influence qu'il exerça sur l'industrie de la Corse.

La double chute de l'Empire et les deux restaurations avaient interrompu dans l'île le cours de la justice. Cet interrègne de la loi accrut le nombre des affaires. Les magistrats durent jeter un long

regard en arrière. Leur position était pénible et embarrassante. Ecrasés sous le fardeau d'un passé impuni et d'un présent gros de périls, ils pensèrent qu'il fallait s'armer d'une extrême énergie. D'un autre côté, le décret du 22 nivose an XI, qui mettait la Corse sous la haute police, avait été révoqué le 21 août 1816 par le gouvernement. L'autorité militaire était rentrée dans ses limites naturelles. La haute police ne se dressait plus comme un effrayant fantôme, et ne prêtait plus au pouvoir le reflet d'un menaçant arbitraire. Le système de répression se reporta vers l'administration de la justice, et se plaça sous la protection de son glaive. Le jury était remplacé par une cour criminelle. Ministres austères de la vindicte publique, les magistrats rendirent une foule d'arrêts par coutumace; des mandats furent lancés de toutes parts; les individus poursuivis attribuèrent ces rigueurs à leurs anciens ennemis; des vengeances horribles éclatèrent, et de nouveaux crimes ensanglantèrent le sol de la Corse. Cependant, on n'avait fait en cela qu'exécuter scrupuleusement la loi, et le procureur-général, M. Gilbert Boucher, montra dans ces temps néfastes un courage et un amour du devoir qui honoreront à jamais son administration.

La restauration ne s'occupa guère de ce pays, complice à ses yeux de trop de gloire, coupable d'avoir donné le jour à son plus infatigable et à son plus terrible ennemi. Elle semblait n'y dépenser que tout juste ce qu'il fallait pour empêcher les habitants de mourir; il leur était permis de vivre, à condition de rester éternellement pauvres. Sans avoir parti-

cipé aux bienfaits de Napoléon, ils héritèrent de la haine que les Bourbons avaient vouée à sa mémoire. Quand alors un ministre disait qu'il eût été à désirer que la Corse fût engloutie sous les flots, quand le plus illustre de ses écrivains refusait à ses habitants la qualité de français, ils étaient tous les deux les interprètes fidèles de leur gouvernement (1).

En vain le comte Horace Sebastiani revendiquait souvent à la tribune leurs droits méconnus, et la faisait retentir de ses mâles et patriotiques accents; la qualité de Corse était un titre d'exclusion. Le comte Horace disait à la tribune : « Un peuple qui, dans le siècle précédent, avait su conquérir son indépendance et sa liberté, mériterait des égards et quelqu'estime. Les vainqueurs des Génois, ceux qui ont résisté plusieurs années à la puissance et aux armées de la France, doivent occuper une place honorable dans l'histoire, et si la civilisation ne les a pas encore élevés à la hauteur où elle a placé leurs frères du continent, ils n'en sont pas moins dignes de faire partie de cette grande monarchie. » Toutefois, en 1821, il obtint qu'un inspecteur des études chargé des fonctions de recteur, résidât en Corse pour hâter les progrès de l'instruction publique; plus tard, il fit abolir l'impôt que l'on percevait en France sur les huiles et autres productions de l'île. Il détermina le ministère à proposer une loi qui aurait donné à la

(1) V. à ce sujet les beaux discours prononcés par M. Limperani, député de la Corse, dans les séances des 23 février 1833 et 25 avril 1835.

Corse deux autres sous-préfectures, Vico et Cervione. La loi passa à la Chambre des députés, et fut rejetée à celle des pairs, sous de misérables prétextes d'économie.

On ne voyait dans la Corse qu'une île turbulente, qui coûtait plus qu'elle ne rapportait; on oubliait que, placée au centre de la Méditerranée, riche de forêts précieuses pour la construction de nos vaisseaux, entourée de ports les plus vastes et les plus sûrs, avec un sol fertile qui peut nous donner une partie des produits des Antilles, une telle contrée, habitée par une population belliqueuse et fière, qui conserve encore le germe de toutes les vertus primitives, méritait tous les soins éclairés d'un gouvernement qui aurait su embrasser l'avenir. On oubliait que ce n'est pas pour les produits de leur territoire que l'Angleterre a acquis et retient à grands frais Gibraltar, Malte, les îles ioniennes et le Cap de Bonne-Espérance. La restauration traitait partout les Corses avec un souverain mépris, les excluait de presque tous les emplois, et cependant elle s'étonnait que le pays ne fît aucun progrès, se débattît toujours au milieu des haines et des vengeances, et se plaignît sans cesse du gouvernement. Cela me rappelle le fait suivant. Un militaire avait reçu l'ordre d'administrer un châtiment corporel à l'un de ses camarades; on lui recommanda de frapper tour-à-tour les diverses parties du corps; il dirigeait ses coups en conséquence. Le patient criait toujours avec une obstination *révoltante*. Epuisé de fatigue et tout en colère, le militaire jette son fouet en s'écriant :

« Que le diable vous brûle! de quelque manière qu'on vous fouette, il n'y a pas moyen de vous plaire. »

J'ai déjà dit que l'Empereur ne pensa qu'aux individus de son pays, et non au pays en général. Il allégua, pour se justifier, ses grandes guerres et ses vastes préoccupations. A défaut de biens réels, Napoléon enrichit la Corse d'une gloire immense, et, s'il ne lui a pas donné de gages pécuniaires de sa sollicitude, il voulut du moins, dans son testament, que ses cendres reposassent sur les bords de la Seine ou dans la cathédrale d'Ajaccio. Aussi quelle ne fut pas la douleur des Corses quand ils apprirent sa mort arrivée le 5 mai 1821! Rien surtout n'égala la consternation des habitants d'Ajaccio Ils fermèrent toutes les fenêtres de leurs maisons et prirent le deuil Pendant plusieurs mois, on n'entendit ni chants ni bruits joyeux. Les rues étaient désertes, et la ville présentait l'image d'une désolation universelle. En combinant le jour et l'heure du décès de l'Empereur, le peuple se rappela que le 5 mai, sur les six heures du soir, il avait vu un météore partir du fond du Golfe, passer au-dessus de la ville, la traverser tout entière, et se perdre dans le faubourg, laissant derrière lui une trace jaunâtre. Ce phénomène naturel fut regardé par le peuple, toujours porté au merveilleux, comme l'esprit de Napoléon qui, avant de quitter ce globe terrestre, venait adresser un dernier adieu à sa ville natale.

Tels sont les faits historiques que j'ai voulu retracer, avant de parler des mœurs et de la situation actuelle de la Corse. La connaissance du passé jette

toujours de vives lumières sur le présent. Ce qui a été, même lorsqu'il n'est plus, est encore la raison de l'existence pour ce qui est. Cette idée s'applique surtout à la Corse. Ainsi, on demande souvent comment il se fait qu'entre la France et l'Italie, dans les eaux, en quelque sorte, de Livourne, de Gênes, de Marseille, des trois villes les plus industrieuses, les plus commerçantes de la Méditerranée, il se rencontre un pays, le seul qui n'ait pas refleuri depuis la disparition de la civilisation romaine, dans lequel l'industrie, le commerce ont à peine pénétré, et où la vie des hommes, que les lois et la conscience universelle placent partout ailleurs au premier rang des biens, est dans diverses localités la propriété peut-être la moins respectée. Pour résoudre cette question, il faut se rappeler l'immense misère où la Corse était plongée, lorsqu'en 1769, elle a été associée aux destinées de la France, et tout ce qu'elle a souffert jusqu'à nos jours.

Résumons cette situation : décimée par des guerres affreuses, cette île n'offrait plus qu'une vaste solitude ; on eût dit la société au moyen-âge, et pire encore ; les faibles restes de sa population étaient tout meurtris des coups du despotisme génois. Ce peuple de marchands ne pouvant asservir les Corses, et exploiter, au gré de son insatiable cupidité, toutes les parties de l'île, avait eu recours à toutes les ressources de la faiblesse et du crime pour diviser et pervertir les habitants. Il se fit lui-même assassin pour exciter au meurtre, et entourer les homicides d'une auréole de gloire ; et, afin d'éterniser les dissensions intestines, il

déclara traîtres les *Zelanti*, ces gens de bien qui accouraient sur le théâtre des inimitiés, l'olivier à la main, pour réconcilier les esprits. Il voulait que les Corses se dévorassent eux-mêmes, et qu'il ne restât aucune trace de ces fiers et indomptables insulaires.

Au milieu de ces temps de désolation, de ce chaos horrible, avait paru tout-à coup un de ces hommes dont la nature est avare, Pascal Paoli, qui entreprit la glorieuse tâche de régénérer son pays; mais son règne ne fut qu'un éclair à travers une nuit profonde. Les pieds déchirés, les mains sanglantes, marchant à peine sur un sol ébranlé de toutes parts, la Corse, malgré les prodiges d'un si puissant génie, tombait d'épuisement; la France la recueillit dans ses bras protecteurs. Elle renaissait déjà à une nouvelle vie, quand la tourmente révolutionnaire et les guerres de l'empire vinrent comme autant d'ouragans funestes, passer sur elle et rouvrir ses blessures. Les événements de 1830 l'ont encore violemment secouée, et jetée plusieurs années dans une atmosphère brûlante de passions.

En présence de ces faits, faut-il s'étonner qu'un peuple que l'on a vu si souffrant, que l'on a retourné sans cesse comme un malade sur son lit de douleur, demeure long-temps en convalescence au sortir de tant de crises périlleuses, se ressente dans ses mœurs, dans ses coutumes, de cet état d'agitation convulsive où il a vécu plusieurs siècles. Les sociétés n'avancent point par vives et impétueuses saillies, et l'homme n'organise pas, comme

Dieu, avec la parole. Rien n'est plus facile que de changer sur le papier la situation d'un pays ; mais la raison sévère d'un administrateur habile ne se laisse pas séduire par les rêves brillants de l'imagination.

Nous allons examiner les maux qui affligent la Corse, en signalant les moyens qui pourraient les adoucir.

CHAPITRE XII.

La société en Corse, dans plusieurs localités. - Vendette. — Bandits. — Traités de paix. — Journal d'un condamné à mort.

Il y a long-temps qu'on a décrit les sinistres effets de la vengeance, passion proverbiale du Corse des montagnes ; il y a long-temps qu'on gémit sur ce funeste égarement du courage, sur cette fausse direction du point d'honneur.

La vengeance, l'action de se faire justice à soi-même, quand on a été, ou qu'on s'est cru offensé, est un des sentiments les plus destructifs du bonheur. Elle prend naissance dans une grande douleur qu'on espère adoucir, dit madame de Staël, en la faisant partager à celui qui l'a causée. Mais on la rend ainsi plus vive et plus amère ! Vient alors un épouvantable mal, le remords, qui attache un ennemi à chacune de nos artères, arrête le sang qui circule, ou précipite les battements du cœur, se mêle à toutes nos jouissances pour les empoisonner, et nous châtie inexo-

rablement. La vengeance, d'ailleurs, est une arme qui est entre les mains de tout le monde; et, quelque méchant que l'on soit, il peut s'en trouver un plus méchant encore. D'un autre côté, nous venger, n'est-ce pas nous abaisser jusqu'à l'auteur de l'injure, lui rendre une espèce d'égalité avec nous, le sortir de dessous le poids de notre mépris? N'est-ce pas avouer surtout qu'on est blessé, et encourager par là l'offenseur? Témoin le mot de cet athénien, qui, sur ce qu'un autre demandait : « Pourquoi médis-tu de moi? » répondit : « Parce que tu t'en soucies. » *Namque*, dit Tacite, Ann. 4, *spreta exolescunt; si irascare, agnita videntur.*

Le christianisme réprouve énergiquement la vengeance que le paganisme tolérait ou recommandait. *Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge!* s'écriait le païen effrené qui appelait cette passion le *plaisir des dieux.* Mais ce cri sauvage ne peut être répété par un chrétien digne de l'être. Qui n'a présentes à l'esprit les paroles, si belles, si sublimes dans leur simplicité, prononcées du haut de la croix, au milieu des tourments et des outrages, paroles qui nous émeuvent encore après dix-huit siècles, et où se résume toute la charité : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt.*

Il est évident que la première des vertus aux yeux de Dieu et des hommes, la plus touchante des qualités, c'est la bonté, principe de tout bien, véritable lien des mortels entr'eux (1). Nous avons tant besoin

(1) Nihil est tam populare quam bonitas (Cicer. orat. pro

de l'indulgence, de la pitié les uns des autres, que nous devons craindre avant tout les êtres qui peuvent se résoudre à faire du mal. Sous l'influence de ce sentiment, un peuple avait élevé sur les places publiques des autels à la Miséricorde (1). Il savait que la haine, à part tout ce qu'elle a d'odieux et de coupable, est un si pesant fardeau, traîne après elle tant de soins et d'inquiétudes, que mieux vaut cent fois, dans l'intérêt de notre repos, le pardon de l'offense, qui porte avec lui sa consolation et sa douceur.

Les anciens avaient divinisé la vengeance, parce qu'ils avaient leurs bons et leurs mauvais dieux. Ils ne pardonnaient guère, que par suite du mépris qu'ils ressentaient pour leur ennemi. L'oubli des offenses doit reposer sur une base plus solide et plus noble, sur la charité qui est non une inclination naturelle, une sympathie d'humeur et de tempérament (aimer ainsi, n'est-ce pas s'aimer soi-même?), mais un amour austère, désintéressé, impérissable de raison et de religion (2). Il est écrit qu'il faut pardonner septante fois sept fois, c'est-à-dire sans fin, et il sera redemandé à l'homme jusqu'à la dernière goutte de sang qu'il aura versé injustement

Laissons ici parler Bourdaloue : « Quand on recommandait aux Juifs d'aimer leur prochain et de haïr leur ennemi, ce n'était pas Dieu qui parlait

ligar.) — « Toute science est dommageable à qui n'a pas la science de la bonté (Montaigne). »

(1) L'autel de la Pitié fut sacré dans Athènes ! (Delille.).

(2) V. saint François-de-Sales, Science du divin amour, pag. 73.

ainsi, mais ceux qui interprétaient mal la loi de Dieu. Jésus-Christ n'a pas établi une loi nouvelle, lorsque, usant de toute sa puissance de législateur, il nous a dit : « Aimez vos ennemis, et pardonnez-leur. » — Mais il a seulement renouvelé cette loi, qui était comme effacée du souvenir des hommes ; « car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, poursuivait le Sauveur du monde, que faites-vous plus que les publicains ? et si vous n'avez de charité que pour vos frères, qu'y a-t-il là qui vous élève au-dessus des païens ? » « Ce n'est pas grand'chose, disait saint Grégoire, d'être bon avec les bons ; mais de l'être parmi les méchants, mais de faire du bien à ceux qui nous persécutent, et de parler doucement, modérément à ceux qui nous insultent, c'est avoir l'ame semblable au sommet du mont Olympe qui n'est point sujet aux orages de l'air. » La vengeance n'apporte aucun fruit, elle se dévore elle-même avec effroi ; elle n'a d'autre joie que le meurtre, et la cruauté est le seul de ses désirs qui soit assouvi.

L'Evangile qui ordonne le pardon des injures a fait plus de héros que le monde qui veut qu'on se venge. La vengeance est d'un homme et le pardon d'un Dieu. Qui peut lire sans émotion ces paroles de Gusman à Zamore dans Alzire ?

Des dieux que nous servons, connais la différence ;
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance ;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Il est un principe d'éternelle vérité, c'est que nul

ne peut être juge dans sa propre cause. La justice, comme tout autre pouvoir, ne saurait être le droit du premier venu ; elle est chose trop pesante et trop délicate pour qu'il en soit ainsi. La puissance du glaive est confiée à une autorité spéciale. Le chef de l'Etat lui-même, qui est la plus haute personnification de la souveraineté, peut faire grâce, non infliger des peines ; comment un simple citoyen viendrait-il s'arroger le droit de punir? La justice, d'ailleurs, quand elle châtie, a une marche tout autre que celle des vengeances privées. L'esprit vindicatif n'entre pour rien dans le Code pénal. De pareilles idées sont indignes de la majesté du législateur. Il applique ses soins non à détruire, mais à conserver, et il ne détruit jamais que pour prévenir de nouveaux crimes. La justice ne frappe le coupable qu'après l'avoir écouté, et s'être livré à un examen consciencieux et approfondi de tous les faits. Souvent le meurtrier ne veut entendre d'autre voix que le cri de la passion qui l'agite, et il immole sa victime sans délais, avec l'impétuosité de la colère. La justice mesure avec un soin religieux la peine à la gravité du délit; on voit le meurtrier se venger quelquefois, par la mort, de l'offense la plus légère. Les châtiments juridiques laissent une impression salutaire dans l'esprit des masses. Les vengeances personnelles alarment la société, et troublent profondément la sécurité publique. En un mot, l'homme qui se venge se replace dans l'état de nature, semble jeter un défi à la loi et lui dire : « Je suis plus fort que toi, et je puis me passer de ton appui. »

Mais dans les états imparfaits de civilisation, on ne comprend guère cet héroïque oubli des injures; on attache même une idée de force et de grandeur à la constance du ressentiment, à la perpétuité de la haine et de la vengeance. Voyez les mœurs des anciens Germains, et, de nos jours, le caractère de l'Arabe et du montagnard Ecossais.

Il n'est que trop vrai que ce préjugé de l'enfance des sociétés, exerce de funestes ravages en Corse, dont une destinée fatale semble ralentir la marche dans la route des améliorations. En quelques parties reculées de l'île, vivent plusieurs familles qu'on dirait marquées du sceau du malheur, et condamnées à se haïr éternellement. Ce n'est qu'en présence d'une impérieuse nécessité, que la loi ordonne la mort d'un homme; ce n'est qu'en frémissant, qu'elle s'arme de toute sa sévérité, et laisse consommer le terrible sacrifice; dans les contrées dont je parle, pour un mot, pour un geste, pour un regard, on ne craint pas de ravir à son semblable le bien suprême de l'existence, et de verser le sang d'un concitoyen avec la même facilité, quelquefois, que l'on ferait couler celui d'un ennemi sur le champ de bataille. Chaque victime, en mourant, lègue, comme un pieux devoir, à ses parents, le soin de la venger, d'arracher la vie à l'offenseur, et ce legs effroyable du désespoir, est souvent religieusement acquitté.

De là un enchaînement de calamités sans fin et sans mesure; de là le sentiment farouche qui transforme en vertu, dans quelques localités, le meurtre d'un ennemi (car aussitôt que l'on a commis une mau-

vaise action, on ne tarde pas à se faire une mauvaise maxime). Placer l'honneur dans la vengeance, et l'opprobre dans l'oubli des injures, quel renversement dans les idées morales! Composée d'un désir de justice et d'un mouvement de colère, la vengeance sans doute est, jusqu'à un certain point, un sentiment naturel à l'homme; mais elle est autre chose dans diverses parties de l'île; c'est une espèce de religion. Elle est fondée sur une idée de devoir: le Corse des montagnes se venge, non parce qu'il est sous l'empire de la colère, mais parce qu'à ses yeux la vengeance seule peut écarter de sa tête le poids d'infamie qui la menace, parce que l'affront qu'il a subi le sépare de ses égaux, et le rend impur comme une excommunication sociale; il se venge, parce que, d'après les principes qu'il a reçus dès l'enfance, il n'y a qu'une ame basse qui puisse pardonner les injures; et il nourrit sa rancune, parce que, s'il la sentait s'éteindre, il croirait, avec elle, avoir perdu une vertu.

Ecoutez les discours suivants: « Un père voyant tomber son fils d'un 4e. étage, s'écriait: « Que je suis malheureux! perdre mon enfant, et n'avoir pas la consolation de le venger! du moins, si on l'eût tué! » Un individu mourut à Bocognano; ses amis vinrent l'embrasser, suivant la coutume de ce village, et l'un d'eux lui adressa ces paroles: *Che tu fossi morto della mala morte! t'avremmo vindicato* (Que n'es-tu mort de la mauvaise mort (d'une main ennemie)! nous t'aurions vengé. » « Est-ce qu'on pleure des frères assassinés ?. disait une mère à deux de ses fils, on

les venge ! » Une autre : « Quand tu auras puni le meurtrier de ton père, tu pourras songer à te marier. » Après avoir suspendu au plancher de sa chambre les vêtements ensanglantés du fils qu'il avait perdu en 1834, un habitant de Tallano exhalait devant l'un de ses enfants sa douleur en ces termes : « Tu ne fais le brave qu'avec moi, et tu laisses en paix l'assassin de ton frère, dont tu vois tous les jours les pantalons teints de sang ! » Pour dire qu'un homme en a tué un autre, on se sert souvent, dans l'intérieur de l'île, d'une expression consacrée et pleine de bienveillance : « *Povero giòvone, pover uomo, ebbe colpo di sangue* (Pauvre jeune homme, pauvre homme, il a eu un coup de sang). » Peu à peu les bons sentiments s'altèrent quand on entend parler ainsi des mauvais ; et c'est trop tenter l'infirmité humaine que de mettre toujours à sa portée une excuse, que dis-je ? presque un éloge préparé pour chaque faute. On peut appliquer à quelques habitants de l'île ce mot de St-Paul : « Non seulement ils font le mal, mais ils approuvent ceux qui le font. »

Certains Corses des montagnes semblent avoir pris pour devise ces deux vers d'Atrée :

> Un ennemi qui peut pardonner une offense,
> Ou manque de courage, ou manque de puissance.

Ensuite ils ne s'en prennent pas au meurtrier seul, ils étendent quelquefois leurs massacres sur tous les siens. Quand une famille a de pareilles vengeances à exercer envers une autre, on dit qu'il y a du sang entr'elles. Cette vengeance indirecte ou transversale,

qui fait planer la terreur et la mort, non pas sur le coupable uniquement, mais sur toute sa parenté, une assemblée générale du pays, sous Paoli, la déclara infâme ; l'auteur d'une telle vendetta était, dans tous les cas, condamné à mort, et la sentence, gravée sur une colonne érigée devant son domicile, avait pour but de flétrir à jamais sa mémoire.

La position des individus engagés dans les inimitiés est vraiment déplorable. On a vu des villages où le poignard de la haine et de la vengeance a peuplé les cimetières autant que les morts naturelles. Le glaive ennemi, dans ses plus grandes fureurs, est moins redoutable. Plus de repos et de sécurité pour ces familles; elles sont sans cesse assiégées par la crainte qui leur fait de la vie un long supplice (la souffrance, hélas! n'est pas une affection qu'on épuise avec la même vitesse que le plaisir!); leur toit domestique ne leur offre pas un asile inviolable. Leurs maisons deviennent des places de guerre; elles sont crénelées, les fenêtres en partie murées, toutes les issues par où l'œil pourrait plonger dans leurs sombres demeures, soigneusement fermées; on n'y reçoit le jour que par des meurtrières, moyen d'exploration et de défense. Les hommes se tiennent renfermés dans ces espèces de citadelles; ils ne quittent plus leur habitation, comme si l'air qui l'environne avait quelque chose de mortel à leur existence. C'est bien en Corse que l'on peut dire que la vie est un combat; on croirait que es habitants l'ont aliénée en naissant, et qu'ils doivent toujours lutter pour en ressaisir la possession.

Les femmes seules peuvent sortir et pourvoir aux

besoins de la famille. Lorsqu'à de rares intervalles, un voyage ou des travaux indispensables appellent au-dehors le chef de la maison dit *il tintinnaio* (porte clochettes) ou l'un des siens, six ou sept parents, munis de toutes sortes d'armes, l'accompagnent. Pendant le trajet, ils exercent la plus rigoureuse surveillance; ils ne s'avancent qu'après avoir sondé chaque pli et repli du chemin; ils marchent en tirailleurs, dispersés les uns derrière les autres, de peur de tomber tous à la fois dans une même embuscade; ils ne communiquent plus avec leurs adversaires qu'à coups de fusil, et les rencontres sont des batailles acharnées. Il arrive aussi qu'on se poste dans d'épais *maquis* pour attendre sa victime, sur laquelle on fait feu, comme on tire sur une bête fauve. Pour ne pas juger un pareil acte avec une inflexible rigueur, il faut se rappeler que les Corses se croient, de bonne foi, en état de guerre; qu'importe alors la ruse ou le courage contre un ennemi qu'il faut détruire? Autrefois même, pour donner tout-à-fait à ces luttes l'apparence et les honneurs de la guerre, les Corses faisaient précéder les hostilités d'avis formels; ils accumulaient les avertissements, et portaient sur le visage la preuve visible de leurs intentions sinistres; ils laissaient croître la barbe; ils prenaient tous les sombres dehors de la tristesse, parce qu'ils se croyaient malheureux, jusqu'à ce qu'ils eussent ôté la vie à leur adversaire. La vengeance n'était pas une affaire d'entraînement; des usages, une procédure particulière en réglaient sévèrement l'exercice. Chacun pensait alors avoir accompli toutes les lois qui se rattachent à ce droit terrible.

De telles habitudes de violences font revivre tous les périls, toutes les misères de l'état de nature. La civilisation recule nécessairement devant cette usurpation de la force brutale sur la loi, les terres restent sans culture, le commerce languit et s'éteint; comment songer à améliorer son existence, quand on n'est pas sûr de la conserver? Les esprits tombent dans un marasme funeste, et l'homme devient un objet d'épouvante pour l'homme trop souvent réduit à disputer sa tête au fer d'un ennemi. *Miseri quorum gaudia crimen habent!* (Gallus).

La vengeance corse s'exerce, non seulement d'individu à individu, mais de famille à famille, parfois même de village à village. Elle a quelque chose du duel, quelque chose de la guerre civile; on y trouve les défis, les embuscades, les trêves. Les Corses ont une parenté étendue. Au jour du danger, chaque famille en inimitié sonne l'alarme, convoque les siens, se groupe dans un intérêt de parti ou de conservation. Nul ne manque à l'appel. Il faut avouer que ce patronage a un beau côté; il resserre les liens domestiques; il rapproche le riche du pauvre, et assure au faible l'appui de l'homme puissant.

Dans les communes ravagées par les inimitiés, tout est matière à débat, et on y professe la maxime:

> Qui se venge à demi, nous porte à l'offenser.
> La vengeance trop faible attire un second crime.

D'affreux événements naissent parfois des causes les plus frivoles: *un coq survint et voilà la guerre allumée.* Un coq avait été volé à un individu. B., in-

culpé de ce délit, fut condamné à trois mois de prison. Il attribua les poursuites de la justice aux manœuvres des T., ses adversaires. Il s'adresse à Ricciardi, son parent, et ils commencent tous les deux par donner la mort au frère aîné des T. — B., arrêté et jugé, porte sa tête sur l'échafaud. Ricciardi, resté seul, n'en est pas moins redoutable Le père des T. tombe bientôt sous ses coups. Leur domestique ne tarde pas à suivre son maître. Un malheureux huissier que Ricciardi croit attaché à cette famille, est encore immolé Le propriétaire du coq subit le même sort. Un maréchal-des-logis de gendarmerie et plusieurs autres personnes viennent clore cette liste de victimes, page sanglante dans l'histoire de Ricciardi, qui travailla pendant trois ans à acquérir une si triste célébrité.

Une autre fois, en 1837, au sujet d'une vache capturée par un habitant de Taglio et réclamée par un homme d'Isolaccio, on vit s'ébranler deux populations entières. Chacun réunit les siens ; les parents se pressent autour des parents, les amis entourent leurs amis. C'est un tout irritable, une espèce de chaîne électrique, dont on ne peut toucher une partie sans exciter une agitation générale. Des fusils, des stylets brillent de toutes parts ; des coups de feu (archibugiate) sont tirés, l'effervescence est au comble. On appréhende une attaque entre les deux villages de Taglio et d'Isolaccio. Dans ces circonstances, des hommes d'un caractère conciliant, dits *Paceri* ou *Parolanti*, interviennent pour conjurer les malheurs qui menacent leur pays. Ils se rendent suc-

cessivement au camp des deux partis qu'ils trouvent sous les armes, rangés déjà en ordre de bataille, et prêts à fondre les uns sur les autres. Il leur fallut six heures d'exhortations et d'incroyables efforts, pour rétablir la paix et prévenir un horrible massacre.

Ce qu'on appelle les *rimbecchi* pousse souvent les Corses à des actes de violence. Le rimbecco est un reproche offensant et public adressé au fils, au frère, au parent qui n'est pas vengé. C'est une mise en demeure pour l'individu qui n'a pas encore lavé une injure dans le sang. On lui prodigue les appellations les plus irritantes; il en est une des plus poignantes qui le jette hors de lui-même: *Siete un lucchese!* (Vous êtes un lucquois) un lucchese! Ce mot qu'on prononce avec un air de dédain surnaturel, est intraduisible. Il a un sens particulier dans la langue corse. Un lucquois est moins qu'un homme; on dit quelquefois dans l'intérieur: nous étions quatre hommes et un lucquois! On nomme ainsi les ouvriers des duchés de Piombino, de Parme, de Lucques et de la côte d'Italie, qui, au nombre de 7 ou 8000, viennent tous les ans en Corse vers le 15 novembre, pour exécuter une partie des travaux de l'agriculture. Ces travailleurs repartent dans le courant d'avril; ils ne vivent guère en Corse (à l'exception des dimanches) que d'eau et de *polenta* composée de farine de maïs ou de châtaignes. Bien que très-actifs et très-laborieux, ils sont regardés dans le pays comme des êtres insignifiants, complètement nuls, parce que leur nature douce et inoffensive ressemble à de la

pusillanimité, et qu'aux yeux des Corses, la faiblesse de caractère et l'absence de courage tiennent lieu de tous les autres défauts.

En Corse, lorsqu'on a un ennemi, le proverbe, chez les montagnards, dit qu'on doit choisir entre les trois S, schiopetto (fusil), stiletto (stylet), strada (rue) (fuite). On entend les insulaires en état de *vendetta* s'écrier quelquefois, comme annonce de leurs projets sinistres, comme l'éclair précède la foudre : « *On verra bientôt de la chair fraîche dans tel endroit.* » Aussi loin que la balle peut atteindre, ils se croient souverains ; ils appellent leur fusil *porte-respect.* Commettent-ils un attentat contre la vie de leurs semblables, ils cherchent à quitter le village ; ils s'enfuient, et s'exilent dans les bois ; ils *gardent la campagne;* ils sont bandits (ce mot vient de bandito, qui signifie banni, proscrit, parcequ'autrefois la sentence de coutumace entraînait toujours la peine du bannissement.)

La famille du bandit veille sur lui et il veille sur elle. Les Corses, je l'ai déjà dit, sont riches de parents ; il est des individus qui comptent jusqu'à 130 cousins. Les habitants suivent toujours de l'œil leurs alliés les plus éloignés, et, avec le même soin que les Arabes, conservent la généalogie de leurs chevaux ; la puissance de chacun, dans les villages, ne se calcule pas tant, en effet, sur la fortune qu'il possède, sur l'étendue de son mérite personnel, que sur le nombre de bras dont il dispose, sur la longueur de sa parenté. Les membres de la famille, tous étroitement unis, forment comme une armée autour du

bandit, qui trouve dans cet appui, dans l'effroi qu'il inspire, une espèce d'état et de position sociale.

Il en est qui se font aux *maquis* un certain renom de bravoure et d'audace. Alors ils prennent des titres pompeux ou menaçants, tels que *commandante di campagna* (seigneur de la campagne), *l'inferno* (l'enfer). Le peuple avait nommé l'un d'eux *Mala-Notte*, pour montrer peut-être que ses crimes n'avaient pour témoins que les ténèbres de la nuit. A peine entrés dans cette carrière de meurtres et de vengeances, tout dans la société leur paraît hostile et oppressif; ils voient à la braver une sorte d'héroïsme; ils la mettent hors la loi, quand elle les y a mis à cause de leurs forfaits; ils sont doués particulièrement de cette intrépidité qui s'accroît par l'effet qu'elle produit sur les autres, de ce courage de vanité qui aspire à l'extraordinaire, pour attirer les regards et laisser un long souvenir dans la mémoire des hommes; ils aiment à poser devant leurs concitoyens, et lorsqu'ils meurent les armes à la main, dans une lutte contre la force publique, ils croient avoir fini de la mort des braves et conquis l'immortalité. Il y a du *Fieschi* dans la plupart de ces grands malfaiteurs; leur vie errante offre souvent, il faut le dire, un intérêt romanesque, et a un caractère plus original qu'en tout autre pays, sans en excepter la terre classique du genre, l'Italie et les Abbruzzes. Il est probable que du temps de nos aïeux, moins prosaïques que nous, leur nom aurait passé à la postérité, tout comme celui de tant de vaillants châtelains qui ne surpassaient nos bandits ni en courage ni en mépris des lois.

Eux aussi se constituent parfois les protecteurs du faible, de la veuve et de l'orphelin; informé que des malfaiteurs s'étaient emparés des effets mobiliers d'un individu resté sans appui au décès de ses père et mère, Théodore Poli, bandit des plus fameux, les contraignit à restituer ce qu'ils avaient pris.

Une autre fois, un jeune homme vint se réunir à lui dans les bois; « Quel motif t'amène ici? dit Théodore?» — « J'ai séduit une jeune fille et l'on veut m'obliger à l'épouser. » — « Retourne, retourne répliqua fièrement le preux bandit, restitue l'honneur à qui tu l'as ravi; dans six jours tu mourras, si tu n'as obéi. »

Des bergers avaient déclaré aux officiers d'une corvette française, que Théodore les épiait, pour enlever leurs fusils lorsqu'ils iraient à la chasse. Les officiers, sans nulle crainte, battaient un jour les maquis de la vallée du Liamone, quand le célèbre bandit les approche familièrement et leur demande si le gibier est abondant. Alors un des chasseurs lui déclare qu'il savait, de bonne part, que son intention était de prendre leurs fusils. A ces mots Théodore rugit de colère, en branlant sa carabine, et veut connaître le nom de l'infâme calomniateur. Le même homme qui ne peut contenir ses transports d'indignation, lorsqu'on lui adresse de pareils reproches, avoue avec calme et impassibilité, qu'il a exterminé plusieurs gendarmes, et que sa vengeance est loin d'être assouvie. Chose inouie chez un scélérat! Théodore portait un cœur aimant et sensible. Son plus cruel tourment, dans sa solitude, était d'avoir délaissé *une vierge du ciel*, comme il le disait lui-

même ; dans ses moments de remords et au sein des nuits, il l'appelle en soupirant et lui donne les noms les plus tendres.

Ces rois des maquis et des montagnes ne s'en prennent pas seulement à des individus isolés. Ils attaquent encore des populations entières et font des coups-d'état. Il apparut un jour, en 1832, sur la porte des églises de St.-André et de Ghiliacce, un manifeste, une proclamation où les bandits Nicolaï, Finidori et Tamboni, menaçaient de mort tous les habitants de ces communes, si l'un d'eux allait travailler sur les terres d'un certain Valeri, dont ils avaient vivement à se plaindre.

Leur audace est incroyable et ne connaît pas de bornes. Un soir, Pierre Toussaint Battini, de la commune de Marignano, entend frapper à sa porte ; il s'empresse d'ouvrir. Un homme armé de pied en cap s'offre à ses regards ; il reconnaît le bandit Antonini, qui, le fusil en joue, lui commande de le suivre. Battini terrifié n'oppose aucune résistance et est entraîné hors de la maison. Les parents de ce dernier arrivent bientôt, mais sans armes, et se précipitent sur les traces du bandit, qui, en les voyant, menace de tuer le premier qui s'avancera sur lui. S'adressant ensuite à sa victime, il fait entendre ces paroles : « Aimes-tu mieux mourir que de me donner ta sœur ? — Je préfère mourir. — Non, répond alors une voix, tu ne mourras pas ; s'il faut le sacrifice de mon honneur pour sauver tes jours, me voici ! » A l'instant une jeune fille se présente au bandit; c'était Toussainte Battini, âgée de 18 ans. Aidé

par deux autres individus, Antonini, coutumax des plus redoutables, emporte sa proie dans les maquis au milieu desquels il disparaît.

On a vu quelquefois ces espèces de dieux infernaux du pays, tourner au mysticisme, et passer aux yeux du peuple pour de véritables marabouts. En 1833, l'un d'eux, dit Franceschino, sous le poids de six accusations capitales. parcourait les environs de Sartène; il s'était fait prédicateur: on lui attribuait le don des prophéties. Tout retentissait de ses miracles. Il désira mettre le comble à sa renommée, et il annonça qu'il ressusciterait un mort. Attirée par la rareté du cas, l'autorité se transporta sur le lieu indiqué avec un détachement de troupes. Il fut convenu avec la bande de paysans qui escortait toujours Franceschino, que, s'il réalisait ses promesses, on lui décernerait les plus grands honneurs, mais que, s'il ne réussissait pas, il serait livré à la justice. Le saint personnage ne jugea pas à propos de tenter l'épreuve, et ne se trouva pas au rendez-vous. Il abandonna la Corse, et il partit pour Rome, où il est mort capucin en 1836.

On le sait, de tels hommes ne commettent pas de vols; ils ne souffrent même point qu'on leur impute des faits de cette nature; un jour, Gallocchio, bandit terrible, vit un lucquois qui fondait en larmes. Qu'as-tu, lui dit-il? — Gallocchio vient de m'enlever 120 fr., fruit de mes sueurs et de mes économies. — Gallocchio? malédiction! Sais-tu quel est Gallocchio? — Non, mais le voleur a déclaré qu'il était ce bandit. — Le reconnaîtrais-tu, s'il reparaissait devant toi?

— Oui. — Par où a-t-il tourné ses pas? — Vers cette montagne, devant nous. — Suis-moi. — Subjugué par cet air d'autorité irrésistible, le lucquois stupéfait marche avec son compagnon. Ils atteignent bientôt le maraudeur qui, à la vue de Gallocchio, se sent trembler de tous ses membres ; il croit lire sa dernière heure dans les yeux du bandit qui le couche aussitôt en joue, en lui intimant l'ordre de se mettre à genoux et de réciter son acte de contrition. Gallocchio le laissa longtemps dans cette attitude suppliante et la pâleur de la mort sur le visage; ensuite relevant tout-à-coup son arme, il s'écrie, après lui avoir fait restituer l'argent qu'il a pris : « Misérable, je te fais grâce de la vie pour cette fois ; tu ne vaux pas la charge que j'ai dans mon fusil; » et il lui donna pour adieux de violents coups de crosse sur les épaules, en disant que ce n'était là qu'un à-compte sur ce qu'il recevrait, s'il lui arrivait de se servir encore du nom de Gallocchio pour commettre d'aussi basses actions.

Un laboureur tua ce bandit d'un coup de serpe; on le trouva couvert d'amulettes et d'écrits remplis de prières ; il était dit à la fin de ces oraisons, qu'en les gardant toujours, on était sûr d'échapper à la justice et de ne pas mourir sans confession. Voici en outre la traduction de quelques papiers trouvés sur Gallocchio : « On remarque dans le nid du traquet (oiseau de passage en Corse), une certaine pierre de diverses couleurs qui rend invisibles ceux qui la portent. — Pour se faire aimer d'une personne quelconque, on se frottera les mains avec du suc de verveine, et puis on touchera celui dont on voudra

être aimé. — Avant d'entreprendre un voyage, il suffira, pour ne pas se fatiguer, de se munir de l'herbe dite *Arthémise*. — Veut-on obtenir l'objet de tous ses vœux, qu'on arrache la langue d'un vautour, sans couteau, ni instrument, qu'on l'enveloppe dans du linge neuf, et qu'on le mette à son cou. »

Le crime est superstitieux. Un autre bandit, Canino, communia un jour, et, au lieu d'avaler l'hostie, il la conserva; puis, s'étant retiré chez lui, il fit une incision dans sa main gauche au-dessous du pouce, et introduisit sous la peau l'hostie consacrée. Dans une telle action, il n'apportait aucune pensée sacrilège. C'était une protection qu'il voulait se donner. Il jugeait que les balles devaient respecter ce signe, et, par conséquent, celui qui le portait.

Parmi ces transfuges de la société, il en est qui, pour assouvir une vengeance, arriver au cœur de leur ennemi, bravent tout et s'élèvent jusqu'au sublime de la scélératesse. Le bandit Luciani reprochait au vicaire Jacques André Susini, de vouloir le faire arrêter. Le 24 août 1838, Luciani vint dans l'enceinte d'une église, au village de Moca, dresser des embûches à ce ministre de l'Evangile. Armé d'un fusil à double canon, il se cache dans le baptistère, situé près de la porte, et lorsque l'abbé Susini, revêtu de ses ornements sacrés, célébrait les redoutables mystères, le bandit fait feu sur ce malheureux prêtre et l'immole entre les bras de Dieu.

De la puissance de destruction qu'exercent trop souvent ces criminels, de leur vie aventureuse, libre du joug des lois et de l'opinion, on aurait tort de

conclure qu'ils sont les dominateurs du pays, et que leur condition est heureuse. Non, la plus affreuse dépendance est le partage de l'homme des maquis. Esclave de tous les besoins, de tous les éléments, il vit en proie à toutes les misères physiques et morales. Il ne faut pas oublier que, s'il compte des protecteurs, il a aussi contre lui les parents de ses victimes, et les agents de la force publique, qui lui font sans relâche la guerre. Pour déguiser la trace et le bruit de ses pas, il est contraint de chercher les lieux les plus boisés et de l'accès le plus difficile, de donner tous les jours à sa marche une direction contraire, de courir à travers les ronces et sur la grève tranchante des torrents. Sa vie se consume à errer furtivement de la montagne à la plage, et de la plage à la montagne, itinéraire sans terme comme sans repos. Il passe rarement deux nuits dans un même endroit, et le peu de sommeil qu'il goûte est inquiet et agité. L'hiver, il faut qu'il couche sur les roches et les montagnes couvertes de neige. Les plus vils animaux ont un lit meilleur et reposent plus sûrement ; l'absence de vivres le condamne quelquefois à toutes les angoisses de la faim, à des diètes cruelles de plusieurs jours (ce que les bandits appellent gaiement, dans leurs moments de trêve et de bien-être, le *Carême du Diable*). Voyez-le sans cesse la main sur la détente de son fusil, dans l'attitude de la défiance et de la menace, promener partout des regards soucieux et troublés ; on le croirait dans un camp ennemi. Il serait difficile d'avoir une idée juste et complète de la situation d'un homme, qui traîne ainsi dans la solitude des bois, toujours en

compagnie des bêtes fauves, une vie où se succèdent éternellement tant d'émotions diverses. Qui pourrait retracer tous les tourments, toutes les terreurs, et les malédictions attachées à cette infernale existence?

Qu'on ne pense point, au surplus, que les bandits soient tous également altérés du sang de leurs ennemis. Le plus grand nombre, au contraire, se montre inoffensif, et aspire seulement à ne pas tomber entre les mains de la justice. Mais il en est qui semblent défier toutes les forces réunies de la société, et contribuent à tenir la Corse dans un état de profond malaise.

Sous tous les régimes, on a cherché à atteindre les bandits ou à les expulser du pays. La république de Gênes, maîtresse de l'île, leur délivrait, lorsqu'ils voulaient s'embarquer, des passeports, véritables lettres d'abolition; il y a plus, munis de cette pièce, ils étaient reçus avec empressement à son service. Le glaive de la loi n'était plus qu'une arme destinée à protéger le crime et l'assassinat. Aussi, à l'époque où la Corse secoua le joug oppresseur des Génois, elle plaça au rang de ses premiers griefs, l'usage où ils étaient d'accorder de si ignominieux sauf-conduits. Que résultait-il de là? Soit attachement au sol de la patrie, soit crainte de mettre imprudemment leurs familles à la discrétion d'implacables ennemis, soit mépris pour l'administration qui faisait l'aveu de sa propre faiblesse, une foule de contumax refusaient de quitter l'île.

Paoli, qui voulait en finir avec les bandits, déclara leurs parents responsables; en isolant les prévenus de leurs principaux appuis, en les frappant dans ce qu'ils

avaient de plus cher, il rendit leur arrestation presqu'inévitable. Il institua dans cet objet des *juntes de guerre*, tribunaux d'élite investis d'une sorte de dictature, qui parcouraient l'île avec des forces imposantes, pour saisir et châtier les coupables.

Louis XV et Louis XVI suivirent la ligne de conduite adoptée par ce grand citoyen, qui aima tant son pays et qui le connaissait si bien. Ils ordonnèrent en outre que l'on brûlât, dans toute l'étendue de la Corse, les maquis qui servaient de refuge aux bandits. En cela, ils furent mal inspirés, parce que la cendre de ces végétaux est une sorte d'engrais qui en favorise promptement la reproduction.

Un arrêté des consuls, de l'an XI, prescrivit le désarmement de toutes les familles de contumax.

En 1819 et 1820, on revint au fatal et honteux expédient des passeports, qu'on pourrait appeler des brevets d'assassin. A la vue d'un gouvernement qui s'abaissait jusqu'à entrer en négociation avec eux, les bandits, alors au nombre de 4 ou 500, devinrent plus fiers et plus intraitables; dans l'espace de 3 ans, ils blessèrent 34 gendarmes et en tuèrent 32.

Leur force et leur audace avaient pris un effrayant accroissement; l'un d'eux, Gallocchio, s'était érigé en arbitre de tous les différents. Le fameux Théodore en faisait autant au-delà des monts. Décimée par des ennemis invisibles et toujours renaissants, la gendarmerie, malgré son zèle infatigable, et l'énergie de son brave commandant, le colonel Bigarne, ne pouvait saisir ces malfaiteurs, et tombait dans le découragement. Pour atteindre un contumax corse, il faut

avoir ses habitudes, la persévérance qui le caractérise, le même pouvoir que lui de braver dans les rochers un soleil ardent, de se contenter de mauvais aliments (tels que le pain de châtaigne, le laitage de chèvre), et de coucher pendant des mois entiers dans les bois. Très-courageux dans l'action, excellent pour les détails de service et de police ordinaires dans les lieux découverts et accessibles, le gendarme qui n'a, d'ailleurs, la connaissance ni des localités ni de la langue du pays, est nécessairement inhabile à ces combats de guérillas.

Des indigènes seuls pouvaient dompter leurs compatriotes en hostilité ouverte avec la force publique. On se souvint que c'était avec des compagnies corses que le comte de Marbœuf, et ensuite le général Morand, étaient parvenus à vaincre les bandits. On créa donc, par ordonnance du 22 novembre 1822, le bataillon des voltigeurs corses, recrutés parmi les gens du pays, en rapport intime avec la population, tireurs adroits, traqueurs d'hommes et de gibier indifféremment, poussés dans cette carrière ou par l'appât d'une solde élevée, ou par le désir de venger le meurtre d'un parent, quelquefois par le besoin de racheter, au service de la société, des antécédents peu favorables. Equippés à la légère, ils pouvaient lutter d'agilité avec les bandits dans ces guerres d'embuscades et de surprises, où la mort est le prix de la plus simple distraction, du premier coup de fusil manqué, où le courage est la moindre des facultés, où la subtilité des sens et les stratagèmes employés de part et d'autre offrent plutôt l'idée d'un combat entre des

Indiens sauvages, qu'entre des Européens civilisés.

Poursuivis de retraite en retraite, forcés dans leurs repaires par des hommes familiarisés aussi bien qu'eux avec les sentiers des montagnes et les profondeurs des bois, les bandits essuyèrent de grandes défaites. L'institution du corps des voltigeurs fut sans doute un grand bienfait pour le pays ; toutefois, les maquis presque impénétrables, qui couvrent une partie de la Corse, et dans lesquels le malfaiteur peut se glisser inaperçu comme un serpent, les montagnes souvent inaccessibles qui les environnent, les puissants secours qui sont donnés aux prévenus par leurs parents, ou arrachés par la terreur, opposeront toujours de sérieux obstacles aux arrestations. La facilité de fuir naît encore du voisinage de l'Italie et surtout de la Sardaigne, qui n'est séparée de la Corse que par une heure de traversée. Je le répète, le bataillon des voltigeurs rendit, dans les 4 années qui suivirent sa création, d'inappréciables services. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes, et les vices inhérents à la composition de ce corps, sont devenus intolérables. L'exubérance d'énergie que des hommes de cette trempe employaient autrefois dans des luttes continuelles au plus grand bien de la société, ils la dépensent aujourd'hui dans une oisiveté remuante et querelleuse. Il y a là une activité à laquelle le champ manque désormais. Puis, ils ne contractent aucune espèce d'engagement, quant à la durée du service. Il n'est pas rare de les voir quitter l'uniforme peu de mois après qu'ils l'ont revêtu ; il en résulte une sorte de va-et-vient, aussi contraire au bon ordre qu'à

la moralité du corps tout entier. Ils sortent du bataillon quand ils veulent, et cependant ils exemptent leur frère puîné de la conscription. Il faudrait au moins un engagement à terme. Quelle discipline peut-il y avoir dans un bataillon où chacun peut dire : « Si vous n'êtes pas content, je rentre chez moi. » Il est un autre inconvénient très-grave : les voltigeurs corses n'ont pas de rapports obligés avec l'autorité judiciaire ; ils ne correspondent pas avec elle. Du moins leurs relations ne sont pas clairement réglées. Il conviendrait donc, selon moi, d'organiser ce bataillon d'une manière plus conforme aux besoins du service, et aux principes d'une police régulière.

Je proposerais une mesure plus utile encore ; il serait bien d'envoyer dans l'île des agents chargés spécialement des arrestations, et de mettre à leur disposition des sommes assez considérables d'argent. A l'aide de ce moyen et d'un secret inviolable, on obtiendrait des renseignements positifs sur les démarches et sur la retraite des bandits, que plusieurs personnes dans les cantons connaissent ordinairement. La force publique ne serait appelée que pour l'exécution. Il est nécessaire, en un mot, d'établir (ce qui n'a jamais existé en Corse) *une police des maquis*. Qu'on ne dise pas que l'argent n'a aucune prise sur les habitants ; il est notoire que les bandits les plus redoutés n'ont guère été arrêtés ou détruits que de cette manière. Que ne pourrait-on pas espérer, si les opérations étaient conduites habilement sur une vaste échelle, par des hommes uniquement occupés de cette branche capitale du service ?

Quelquefois, entre les parties belligérantes, il intervient des traités de paix par lesquels les accusés fugitifs sont obligés de se constituer eux mêmes prisonniers dans un délai déterminé. Le système des *vendette* rappelle les guerres privées du moyen-âge, et fait de chaque famille une puissance indépendante; on les voit régler leurs rapports comme les nations entr'elles Des plénipotentiaires sont choisis des deux côtés, et des mariages souvent stipulés par des articles secrets de la convention. Ainsi, en 1834, un général qui fut toujours l'ami du malheur dans le cours de sa noble vie, M. le baron Lallemand, investi du commandement militaire en Corse, se transporta dans plusieurs communes dévastées par le fléau des inimitiés, et y ranima la paix et la confiance avec le concours puissant d'un homme de bien et de talent, M. de Figarelli, avocat et docteur en droit. La ville de Sartène surtout, qui était en proie à toutes les horreurs des discordes civiles, ne donna plus, grâce à ce pacte de réconciliation, le spectacle des scènes de carnage qui avaient si souvent ensanglanté le pavé de ses rues. Voilà du véritable patriotisme; il est, pour un général, de la gloire à acquérir ailleurs que sur un champ de bataille; la paix a ses lauriers comme la guerre.

Les traités qui ont pour but d'arrêter le cours des vengeances et d'enlever les prévenus aux maquis, se rédigent par écrit devant notaire. et souvent on jure à l'église même, en présence des autels, d'en observer les dispositions Jadis l'infracteur de ces engagements sacrés, de ce qu'on appelait la

parola, était maudit de tous. Les *parolanti* ou médiateurs, se portaient avec des hommes armés dans le lieu où la partie s'était rendue coupable ; et là, exerçant contr'elle tous les actes de la souveraineté, ils détruisaient sa maison, dévastaient ses propriétés ; ils avaient même le droit de faire périr celui qui avait rompu la trève. Aujourd'hui, la violation des traités est destituée de toute sanction pénale. Aussi, la flétrissure morale qui attend les parjures, ne suffit-elle pas toujours pour faire respecter ces contrats ; en voici la preuve :

Dans le village de Bocognano vivaient deux officiers de santé, Charles Vizzavona et César Mannei, qu'un sentiment d'implacable jalousie divisait depuis longtemps. Un coup de feu dirigé sur Vizzavona, fracassa le bras de son beau-frère qui marchait à ses côtés. Ce crime fut attribué à Mannei que, peu de jours après, on trouva sur le seuil de sa porte, étendu sans vie et criblé de blessures. Il avait péri la nuit. Les parents de la victime éclatèrent aussitôt en menaces contre Vizzavona, qu'ils accusaient du meurtre de Mannei. Ils épiaient tous ses pas, toutes ses démarches pour l'immoler; ce malheureux dut renoncer à son état et s'ensevelir dans sa demeure, devenue pour lui une espèce de tombeau. Mais, pour l'arracher à cet asile où ils ne pouvaient l'atteindre, et lui inspirer une entière sécurité, ses ennemis imaginent de lui proposer l'oubli du passé, et ils signent tous solennellement la paix. Sachant bien que l'art de dissimuler est l'art de la vengeance, les Mannei entourent alors Vizzavona de soins affectueux et de

prévenances de tout genre ; ils ne l'abordent plus que le sourire sur les lèvres, et ils sèment traîtreusement de fleurs le chemin qui doit le conduire à la mort.

Quelques mois après, Vizzavona causait tranquillement en plein jour à Afa, avec divers habitants de ce hameau, lorsque Jean-Dominique Mannei et Ciamborrani, son cousin, viennent le saluer, lui touchent la main, échangent quelques mots, et entrent dans une maison voisine. Presqu'aussitôt, ces deux individus en sortent armés d'un fusil ; ils s'avancent à pas lents vers Vizzavona. Leur approche n'excite en lui ni émotion ni défiance ; cependant, il touche à sa dernière heure. Arrivé près de lui, l'un d'eux le couche en joue ; Vizzavona qui s'en aperçoit, s'écrie : O per dio ! L'arme part, Vizzavona a le corps traversé par une balle ; il ne tombait pas encore ; l'autre lui fait sauter la cervelle d'un coup de fusil, en disant avec la joie horrible de la haine assouvie: « Prends cela pour tous les actes d'hypocrisie que tu nous as fait commettre. »

Ces derniers mots rappellent le trait historique suivant : « Un Silicien fut assassiné ; le père du mort jura de le venger ; le meurtrier prit la fuite. Son ennemi commença dès-lors à se rendre assidu aux églises ; on le vit communier tous les mois, toutes les semaines, tous les jours. On eût dit qu'il ne pensait plus qu'à faire son salut. Rassuré par ces dehors de piété, par cette vie exemplaire, l'homme revient dans la ville ; le perfide ne l'a pas plutôt vu et reconnu, qu'il fond sur lui : « Traître, lui dit-il,

voilà pour tous mes sacriléges ; tu m'as fait avaler un boisseau d'hosties ! » et il le poignarda.

Autre paix violée. — Il existe peu de communes en Corse qui aient été le théâtre de forfaits aussi multipliés et aussi monstrueux que le canton de Ste.-Lucie. Il se trouve livré, depuis des siècles, à d'affreuses dissensions. Là, les Poli, unis aux Giocanti et à une fraction de Quilichini, disputent la suprématie dans ces villages aux Giacomoni et aux Santa-Lucia. En fait d'orgueil, tous les habitants de ces pays sont rois. Sans remonter dans la nuit des temps et dérouler toutes les pages funèbres de leur histoire, je dirai seulement qu'en 1830 un des Giocanti fut grièvement blessé ; le 7 octobre 1831, Jean Poli reçut la mort dans sa vigne ; un an après, Jean-Baptiste Quilichini tombe sous le plomb de ses ennemis ; le 18 janvier 1834, Paul-Noël Poli a les cuisses percées par une balle, et deux membres de la famille Giaconioni succombent à leur tour. Le deuil des veuves et l'abattement peint sur toutes les figures, jetaient la couleur la plus sombre sur cette contrée, dont les avenues étaient aussi tristes que les abords d'un cimetière.

La guerre continuait ; après de longs protocoles, un traité de paix fut signé. On chanta une grand'-messe et un *Te Deum* à Ste.-Lucie, pour mettre le sceau de la religion à cette réconciliation publique.

La tranquillité paraissait à jamais rétablie dans le canton. Les Poli avaient accueilli la paix comme l'événement le plus heureux de leur vie. Possesseurs de terres considérables, presque toujours victimes dans ces sanglantes inimitiés, ils avaient un immense in-

térêt à l'affermissement d'un état de choses qui leur permettait de cultiver leurs champs, et leur procurait enfin le bien inestimable de la sûreté personnelle. Ils visitaient chaque jour les Giacomoni et les Santa-Lucia, et les assistaient généreusement dans tous leurs besoins Il savaient que le Dieu du mal a toujours ses droits à réclamer dans le monde, et ils faisaient spontanément les plus grands sacrifices pour assurer le maintien d'une paix si utile pour tous, de même qu'autrefois, au fort de la félicité, on s'imposait un malheur volontaire pour conjurer les divinités envieuses.

Leurs anciens adversaires s'étaient associés en apparence aux transports de l'allégresse générale; mais leur cœur n'avait pas ratifié le serment de pardon et d'oubli que leur bouche avait prononcé.

Le 1er. avril 1839, vers midi, Pierre Poli et Jacques Quilichini, âgés de 19 ans, se rendaient au hameau de Levie. La veille, jour de Pâques, le premier avait reçu la bénédiction nuptiale, et épousé la demoiselle Ortoli, sœur d'un ancien avocat général. Marié également depuis peu de jours, Quilichini allait chercher à Levie sa jeune femme, qui appartenait à la famille Roccaserra, l'une des plus distinguées du pays. Tous les deux à cheval, seuls, sans armes, dans l'abandon de la confiance, se trouvaient sur le chemin public, lorsqu'une explosion terrible, suivie de plusieurs autres, se fait entendre tout-à-coup. Poli et Quilichini tombent mortellement blessés. Leurs assassins étaient ceux-là même qui naguère leur avaient serré la main en signe d'amitié.

Cet acte infâme de scélératesse et de perfidie fit au canton de Ste.-Lucie un mal immense. Depuis lors, le sentiment de la sécurité a disparu de toutes les ames. Comment rapprocher des esprits si profondément ulcérés? Comment se fier désormais aux serments des habitants de Ste.-Lucie? On sait qu'ils cachent des embûches de mort, et que leurs embrassements étouffent et assassinent. Un pareil attentat, qui ne tend à rien moins qu'à détruire toute bonne foi, toute confiance parmi les hommes, eut le plus funeste retentissement dans la Corse entière. Là, où les partis avaient déposé leurs vieilles haines sur l'autel de la concorde, tous tressaillirent d'effroi, à la nouvelle de la grande trahison de Ste.-Lucie. Chacun croyait être sur une mine toujours prête à sauter, et entrevoir en abordant ses nouveaux amis, un poignard caché sous leurs vêtements pour lui percer le cœur. Les familles rivales qui ailleurs étaient à la veille d'abjurer leurs ressentiments, repoussèrent avec horreur tout pacte de réconciliation, préférant la vie orageuse et terrible des inimitiés, à une paix menteuse, à de perfides amis.

Tels sont quelquefois les désastres et les effets que produisent les traités de paix. Il est certain aussi qu'ils deviennent trop souvent une sorte d'armistice avec la loi. Les accusés fugitifs qui, pour obéir aux traités, se constituent prisonniers, sont généralement acquittés ou condamnés à des peines légères. Les jurés se croient obligés de voiler dans ces affaires la statue de la justice. Ils craindraient autrement de détruire l'ouvrage des gens de bien, et de

rouvrir l'abîme de la guerre civile. Mais demandez à cette veuve désolée, pourquoi elle mêlait de sourds gémissements aux éclats de joie des parents de l'accusé, pourquoi elle a répondu à l'ordonnance d'acquittement par un appel à la vengeance divine? Le crime lui avait enlevé le père de ses enfants, et en souscrivant à la paix, elle avait espéré que la justice garderait son glaive. De telles absolutions, véritable jubilé judiciaire, loin de cimenter la paix, ravivent des haines mal éteintes et font de nouvelles victimes. Les partis courent une seconde fois aux armes, et les hostilités ne cessent que lorsque l'une des deux factions, vaincue, a subi une entière extermination.

Dans l'esprit des montagnards, les sentiments d'amour et de haine offrent souvent la même fixité que les rochers dont le pays est hérissé. Il y a de l'étoffe en de pareils caractères, et plus de ressource, sans contredit, pour le bien et pour le mal, que dans un sang tiède et appauvri; on découvre sous cette rouille un acier bien trempé (1).

Un de ces hommes, à l'ame de granit, qui prévalent ou qui meurent, Vitterbi, condamné à la peine capitale, pour assassinat, à la suite d'une vendetta, imagina de tenir un journal de ses derniers moments. Il se laissa mourir de faim pour éviter la honte du supplice. Son agonie dura dix-sept jours; le progrès

(1) Le marquis d'Argens (Lettres Juives) applique à la Corse les deux vers de Crébillon dans Rhadamiste :

> La nature marâtre en ces affreux climats,
> Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats.

lent de ses souffrances, le sang froid stoïque avec lequel il les analyse et les raconte, la force d'ame qu'il porte dans cette espèce d'autopsie morale, la haine implacable et terrible qui semble le soutenir et l'animer, à défaut de nourriture, tout cela est peint avec des couleurs d'une affreuse vérité.

Dans le journal que je vais traduire, on verra que les douleurs de la faim ont toujours été généralement supportables, et souvent nulles, tandis que celles de la soif passent toute description et même toute idée. Ce registre d'outre-tombe commence ainsi :

Dimanche 2 décembre 1821. — Aujourd'hui j'ai mangé avec appétit, j'ai passé une nuit tranquille.

3. — Je n'ai rien mangé ni bu, sans être incommodé.

4. — Il en a été de même le jour et la nuit, j'ai éprouvé un bien-être capable de charmer quiconque n'eût pas été dans ma position.

5. — La nuit précédente, je n'ai pas fermé l'œil un seul moment, bien que je fusse sans douleurs physiques; mon esprit seul était profondément agité. Dans une heure, il y aura trois jours que je n'ai pris aucune espèce de nourriture ni de boisson; mon pouls ne présente pas de mouvements fébriles, j'ai la tête libre, la vue claire, l'ouïe bonne, la bouche sans amertume et de la vigueur dans tout le corps. Je ne sens l'aiguillon ni de la soif ni de la faim. — Vers les cinq heures et demie du soir, mon pouls commence à s'allonger. — Après un sommeil paisible et profond, je trouve à mon reveil, vers les onze heures, mon pouls très-faible, mais pas d'autre altération. — A une heure après minuit, gosier desséché, soif ardente.

6. — Voilà quatre jours que je ne mange ni ne bois. Je mérite pitié et compassion, et non blâme ; j'ai débuté mieux que Caton ; la fin, peut-être, répondra au commencement. Je souffre avec un courage inébranlable, une soif brûlante. une faim qui me dévore. A dix heures du matin, ma tête s'embarrasse. A midi, intermittence dans le pouls droit, vue trouble. Neuf heures, mon pouls varie à chaque instant.

7. — Il est six heures et demie, je viens de reposer tranquillement plus de quatre heures. A mon réveil, tournoiements de tête, soif des plus vives, pouls convulsif. A neuf heures, le pouls s'apaise, la soif diminue. A midi, le pouls est régulier. A deux heures, soif ardente. A minuit, bouche très-amère, calme dans tout le corps.

8. — Quatre heures du matin, soif cruelle suivie de quelques heures de sommeil paisible. A huit heures, gorge très-sèche. Je tiens la langue couverte pour m'empêcher de parler, soif sans relâche. A quatre heures du soir, après un sommeil tranquille, la soif recommence avec plus d'ardeur, les urines sont enflammées. A minuit, une heure de repos, puis tournoiements de tête épouvantables, pouls en grand désordre, affaiblissement général, surtout dans la vue. Affreux tourments de la soif.

9. — A trois heures après minuit, sommeil d'une heure ; quand il a cessé, mêmes symptômes que les précédents. — A trois heures du soir, repos d'esprit, calme et force dans toutes les parties de mon être, pouls régulier, la soif continue. — La seule crainte de l'ignominie et non la peur de la mort, m'a décidé à

m'abstenir de toute espèce de nourriture. Dans l'exécution de ce singulier et extraordinaire projet, je souffre d'indicibles tourments et des tortures inouïes. Mon courage et mon innocence me donnent la force de tout surmonter.

Je pardonne à ces juges qui m'ont condamné par conviction ; mais je jure une haine éternelle, une haine implacable ; une haine de mort qui sera transmise à mes neveux les plus éloignés, à l'inique, à l'infâme, au sanguinaire B., qui a voulu consommer la ruine d'une honnête famille.

10. — A huit heures du matin, régularité dans le pouls, soif ardente jusqu'à six, considérablement diminuée les deux suivantes. — Après quelques instants de sommeil, tournoiements de tête, grande faiblesse dans le pouls. — S'il est vrai que dans les Champs-Elysées on conserve le souvenir des choses d'ici-bas, j'aurai toujours présente l'image du protecteur de l'innocence et de la vérité, du respectable conseiller A. ; puissent toutes les faveurs de la terre et du ciel se répandre sur lui et sur sa postérité ! Tels sont les vœux que je fais avec effusion de cœur, et avec les sentiments de la plus sincère reconnaissance. — A midi, tête en bon état, vue claire, ouïe fine. Je prends toujours avec plaisir du tabac. A dix heures, soif incessante, pouls régulier, quoique un peu accéléré. J'ai plus d'une fois, après midi, éprouvé un vif désir de manger.

11. — Six heures du matin : hier au soir, après dix heures, pouls régulier, et avant minuit, faim très-grande, soif cruelle ; le pouls s'est sen-

siblement affaibli, annonçant que la fin de mes jours est proche; j'ai entrepris et exécuté un projet, peut-être le plus étrange et le plus extraordinaire qui soit entré dans la tête d'un homme. Je l'ai accompli en essuyant d'incroyables et atroces douleurs, pour sauver ma famille et mes amis de l'ignominie, pour ne pas donner à mes ennemis la satisfaction de voir tomber ma tête sous le fer de la guillotine, et aussi pour montrer à l'horrible, à l'indigne, à l'infâme B., quelle est la trempe de caractère des braves Corses. Lorsqu'il apprendra de quelle manière je suis mort, il devra pâlir et trembler qu'un autre, enthousiaste de mon courage, ne cherche à venger l'innocence que ses intrigues et ses iniquités ont fait périr. A six heures du soir, la faim a entièrement cessé, la soif est supportable. A dix heures, la soif redouble, pas de faim, pouls faible; tout mon être, au physique et au moral, est d'ailleurs dans un état satisfaisant.

Deus in nomine tuo salvum me fac, et in virtute tua libera me. Dans ces quelques paroles latines sont renfermés tous mes principes religieux. Dès l'âge de 17 ans, j'ai toujours cru en un Dieu rémunérateur et vengeur; depuis lors, je n'ai jamais eu foi dans les hommes.

12. — Neuf heures du matin: une heure après minuit, tombé en léthargie; je suis resté dans cet état jusqu'à quatre heures et demie. Ensuite, les mouvements du pouls, l'agitation de tout mon corps n'offraient que des présages funestes et des symptômes de mort. Tous mes sens étaient bouleversés. J'ai vécu ainsi pendant plus d'une heure. Vers six heures du

matin, je suis ressuscité. Dans ce moment, la soif est quelque peu diminuée. — A six heures du soir, nulle envie de manger, soif très-vive, facultés intellectuelles parfaitement saines. — A dix heures, soif brûlante, pouls très-faible, cessation depuis une heure de la systole et de la diastole du cœur, langueur générale, ennui extraordinaire, lumière insupportable.

13. — Dix heures du matin: vers minuit, soif de plus en plus ardente, prostration complète de forces; dans cet état, la raison m'a abandonné, et sans le concours de ma volonté, pressé par une soif intolérable, j'ai porté la main sur un vase d'eau, et j'en ai bu une gorgée; ce qui, en un instant, m'occasionna un froid glacial dans toutes les parties du corps. Survenu dans ces moments, où je n'avais plus mon bon sens, le médecin me fit prendre, en outre, quatre cuillerées de vin qui rétablirent mes forces et me rendirent à la vie. Après cela, je bus encore une assez grande quantité d'eau fraîche. Maintenant, je me trouve à peu près comme hier matin. La soif a beaucoup diminué, et je la supporte sans en être incommodé. A deux heures après midi, soif horrible, nul besoin de manger; à six heures, le cœur a tout-à-fait cessé de battre, pouls faible, soif non absolument intolérable, pas de faim, tête libre, vue claire, intelligence vive. — Dix heures du soir: après une demi-heure de sommeil paisible, léger froid dans tout le corps, pulsations presque imperceptibles, soif supportable. — (Ce dernier article a été écrit et signé par moi, concierge des prisons, parce que le con-

damné qui me l'a dicté, a déclaré que les symptômes, précurseurs de la mort, lui ôtaient la force nécessaire.

14. — A une heure après minuit, sommeil de trois heures sans interruption, accompagné de songes agréables. A mon réveil, battements de pouls très-faibles, ceux du cœur entièrement insensibles, l'esprit en pleine vigueur. J'écris tout de ma main, la vue me sert bien. — A sept heures du soir : une heure après midi, la soif s'est accrue démesurément, le pouls tantôt fort, tantôt très-faible.

Tout le monde m'a abandonné ; mais je garde et je garderai, tant que je vivrai, le meilleur de mes biens, ma constance. Je suis privé de toutes sortes de consolations ; point de nouvelles de ma famille ; à ceux de mes parents qui se trouvent à Bastia, on a interdit l'accès de ces prisons. Sept militaires inexorables épient, le jour et la nuit, avec une rigueur inquisitoriale, le moindre de mes mouvements, sans doute pour rendre compte de tous mes gestes et de toutes mes paroles. Une surveillance aussi cruelle, aussi inusitée, semble plutôt appartenir aux prisons d'un sérail ou d'un pacha de St.-Jean-d'Acre, qu'à un gouvernement humain comme celui de la France. On voudrait m'empêcher de mourir, mais je lasserai, par mon courage, tous les efforts, et je rendrai inutiles tous les moyens qu'on met en œuvre pour ne me laisser d'autres issues qu'un échafaud.

Lundi soir, 10 de ce mois, je me sentis si violemment pressé par la soif, que, m'étant rempli la bouche d'eau pour raffraîchir mon gosier, je ne pus résister

au désir de l'avaler. Dans mes convulsions du 12, en présence du médecin, je bus moins d'un verre d'eau, et, dans celle du 13, un peu plus d'un demi-verre. Le tout n'allait pas à un demi-litre, et cela dans l'espace de douze jours et demi.

15. — Dix heures du matin : hier au soir depuis les dix heures jusqu'à trois heures du matin, chaleur fébrile, soif brûlante, puis sommeil paisible jusqu'à six heures, évanouissement d'une demi-heure.

16. — Depuis les dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi, soif dévorante. Le pouls devient de plus en plus faible, tout m'annonce que je touche au terme de ma vie et de mes souffrances. Ce journal sera remis après ma mort à mon neveu C..... et il aura soin d'en envoyer une copie à MM. les présidents M... P... S...

17. — Je passai la journée d'hier paisiblement ; je me trouve aujourd'hui dans le même état ; je meurs avec un cœur pur et le calme de l'innocence, et je finis mes jours avec la même tranquillité que les Socrate, les Sénèque et les Petrone.

18. — Onze heures : je suis au moment de mourir avec la sérénité du juste. La faim ne me tourmente plus, et la soif a entièrement cessé ; la tête a perdu sa lourdeur, ma vue est nette et claire ; enfin un calme parfait règne dans mon cœur, dans ma conscience, dans tout mon être. Les courts instants qui me restent à vivre s'écoulent doucement, de la même manière que l'eau d'un limpide ruisseau dans une riante plaine. La lampe va s'éteindre, faute d'huile pour l'alimenter.....

Vitterbi termine là son journal. Il expira le même jour, quelques heures après avoir écrit ces dernières paroles.

Quelle puissance de résolution dans ce condamné! quelle tenacité dans son entreprise! Il est vrai que rien de faible et de craintif ne pénétra jamais dans l'esprit d'un Corse (1). Il est capable, au degré le plus élevé, de toutes les actions qui exigent de la force et de la constance ; dès qu'il a projeté une chose, il l'exécute ; il marche inflexiblement vers son but, sans détourner la tête. Les obstacles grandissent son courage au lieu de l'affaiblir ; il reste inébranlable, tel que les rochers que bat quelquefois une mer en furie. Il se montre, en petit, l'image de l'homme immortel, qui fit trembler tous les trônes, remua le monde, et dont on peut dire : *vestigia semper adora.* On a écrit, avec raison, que, si la nature voulait créer un être qui eût quelque ressemblance avec Napoléon, elle irait le chercher en Corse, ou elle lui donnerait l'ame d'un Corse.

Nouveau Tantale (avec cette différence, néanmoins, que le patient de l'enfer voyait l'eau se retirer toutes les fois qu'il voulait en boire, la branche de fruits s'éloigner, quand il avançait la main), le condamné Corse endura les plus cruelles privations sans y être astreint, et alors que des carafes d'eau limpide et des mets appétissants se pressaient autour de son grabat. Il ne redoutait pas la mort, mais la publicité du supplice. La joie insultante de ses ennemis

(1) Corsi meritano la furca, e la sanno soffrire (Proverbe génois).

pouvait se mêler, lors du moment suprême, aux larmes et aux sanglots de ses parents. De toutes les manières d'en finir avec la vie, il ne lui restait plus que l'inanition. Elle est sans contredit la plus affreuse. N'importe! son courage se trouve à l'épreuve de toutes les souffrances. Il sait très-bien que les tyrans n'inventèrent jamais un supplice dont l'horreur approche de celui-là. Ah ! si une main secourable venait lui apporter du fer ou du poison ! Des gardes veillent à toutes les issues par où il aurait pu s'échapper vers le tombeau. Le flambeau de ses jours ne pourra donc s'éteindre qu'au milieu des tortures de la faim et de la soif ! Un instant, il sent son cœur défaillir ; mais l'image de l'échafaud se dresse devant lui, ses forces renaissent ; non, dit-il, on n'aura pas la puissance de me traîner à la guillotine ! et il se plaisait à répéter ces paroles d'un poète : un *bel morir tutta la vita onora !*

Ce qui n'étonne pas moins que son courage, c'est l'imperturbable tranquillité de son esprit, c'est l'énergie et l'élévation de sa pensée à côté de l'affaiblissement de son corps. Les vers qu'il composa dans ses courts intervalles de repos, et que ne désavouerait pas le poète le plus distingué, attestent assez la vigueur de son esprit ; les voici :

Avea dei beni ; or consumato é tutto;
10 lascio sette figlie e la consorte,
Afflitte ed abbattute dalla sorte :
E per retaggio mio, lor lascio il lutto.

Piangon le figlie sopra il caso mio ;
Piangon sul innocente condannato,

Piangon sul fratello sventurato,
E sulla tomba dell'estinto zio.

Acuto strale mi trafigge il core;
Le viscere mi straccia aspro cordoglio,
Planger non devo, e piangere non voglio
Ma unisco al pianto loro, il mio dolore.

Le fils de Vitterbi, son co-accusé d'assassinat, condamné à mort par contumace, se réfugia à Naples. Sans ressources, il se fit porte-faix. Il imagina un singulier raffinement de haine à défaut d'une vengeance sanglante: il adopta le nom de Moschetti, celui de la famille ennemie de la sienne, tout exprès pour l'avilir. Il commit plusieurs délits pour se faire mettre en prison et au carcan. Il recherchait le mépris des habitants de la ville; il jouissait de la pensée que Naples entière le regardait comme un infâme brigand. Chacun des outrages auxquels il était en butte, était une diffamation pour les Moschetti; il poursuivit ce rôle jusqu'à la fin, et mourut à l'hôpital. Pour prolonger sa vengeance au-delà du tombeau, il avait fait imprimer, en 90 pages, sa biographie; il l'avait fait crier dans les rues de Naples, et l'avait envoyée en Corse. Incurable affront pour la famille de son ennemi! Apprendre que son nom a été déshonoré, dégradé par un parent ou un faussaire, qu'un véritable ou un faux Moschetti a été porte-faix, mendiant, escroc, attaché au pilori, hué par la populace! Cette pensée charma Vitterbi jusqu'à son dernier soupir.

Une si haute énergie de caractère, cette faculté de

vouloir avec persévérance qui font, suivant leur emploi, les grands criminels ou les héros, pourquoi les Corses, dans quelques localités. les épuisent-ils à des œuvres de destruction, à des actes perpétuels de révolte contre la loi ? Le matin, pleins de force et de vie ; le même jour, ils sont emportés tout sanglants dans leur domicile ; il n'est là ni soir ni lendemain assurés pour personne, et on voit se réaliser la parole du Psalmiste : « Ils descendront tout vivants dans l'abîme. »

Tandis que, sur tous les points de l'Europe, les immenses progrès du christianisme et de la philanthropie universelle qui en est la conséquence nécessaire, éteignent les guerres générales et les vengeances particulières, tandis que l'esprit d'association et de fraternité ravive partout les sympathies humaines, et étend au loin ses conquêtes pacifiques, serions-nous condamnés à voir dans ces contrées tant de vivacité d'intelligence, tant de force de volonté se consumer toujours en misères intestines, en guerres interminables, en malheurs privés dont la funeste réunion constitue le plus terrible de tous les malheurs publics? Ne trouvera-t-on jamais un terme à tous ces combats sans gloire, à ces massacres sans profit, et un si beau soleil ne cessera-t-il enfin d'éclairer tant d'infortunes ?

Toutefois, n'exagérons rien, n'imitons pas les voyageurs qui, partant d'une idée toute faite, craindraient de passer pour de mauvais observateurs, s'ils ne peignaient la Corse comme un théâtre de carnage en per-

manence, et ses habitants comme des espèces de bêtes sauvages. Non, la Corse tout entière n'est pas aussi noire sur la carte de la civilisation qu'on le dit souvent. D'abord le nombre des bandits dangereux diminue de jour en jour, et on est à peu près parvenu à museler les plus terribles. Il est positif qu'on ne parcourt nul pays avec plus de sûreté, quand on est sans inimitié particulière; jamais la malveillance n'a pu citer un seul attentat commis par les indigènes sur des Français du continent, voyageant dans l'intérieur de l'île. On ne doit pas juger d'une contrée par quelques scélérats, et méconnaître tout ce qu'elle a de bon et d'honnête, c'est-à-dire l'immense majorité. On ne songe pas assez combien de retentissement ont quelques crimes, et combien de vies paisibles et irréprochables restent ignorées. Il n'y a que les méchants de célèbres. Les bons, hélas! sont oubliés, ou trop souvent tournés en ridicule La Corse est loin d'être sur tous les points en proie aux fureurs de la vendetta. Ainsi, le cap Corse, Bonifacio, Portovecchio, le Fiumorbo, l'arrondissement de Calvi, Bastia, cité vraiment digne d'être française, toutes les communes placées sur le littoral de l'île, et bien d'autres, n'ont rien à envier au continent, sous le rapport de la douceur des mœurs et de la sécurité. Qu'on se rappelle donc toujours que les tableaux que nous avons tracés s'appliquent uniquement à certaines localités, où règnent encore de funestes et opiniâtres préjugés, et où le meurtre appelle trop souvent le meurtre.

CHAPITRE XIII.

Port habituel des armes.

Les Corses, dans un grand nombre de villages, marchent toujours armés. Ils considèrent leurs stylets et leurs fusils comme une partie de leur costume et de leur être Ce sont des amis dévoués dont ils ne peuvent se séparer ; ils se croiraient incomplets sans eux. Ils les portent dans leurs travaux, dans leurs réunions, et parfois jusque dans l'enceinte des églises et des tribunaux, au moment même où ils sont sous la protection de Dieu et des hommes. Il n'est pas d'individu, si pauvre de ressources qu'il puisse être, qui ne possède un fusil et souvent d'une valeur considérable. Celui qui n'en a pas, aliène jusqu'à son dernier lambeau de terre, pour se procurer des armes, comme s'il ne pouvait vivre sans elles.

Ce port habituel des armes paraît l'une des sources les plus funestes de tous les maux qui affligent le pays, un puissant encouragement aux crimes. La plupart ne naissent-ils pas au sein des disputes? Eh bien ! une rixe s'engage, la tête fermente, l'intelligence se trouble, tout le corps frémit. Faut-il s'étonner que le Corse, sans cesse environné de stylets et de fusils, si ardent dans ses affections, s'empare alors de tous les moyens de nuire, médite la vengeance et l'exerce sur-le-champ quand la possibilité est immédiate? Si on fait tomber sur lui le sarcasme et le mépris, si on joint la violence à l'ou-

trage, restera-t-il insensible à l'injure ? renoncera-t-il à l'usage de ses armes ? ne croirait-il point, par cette inaction, signer son arrêt de dégradation virile? n'est-il pas vrai aussi que l'arme dans les mains d'un homme, triple son pouvoir, et, par suite, son audace ? qu'il est plus susceptible et plus irritable en cet état, que réduit à ses forces individuelles ? est-ce d'ailleurs sous l'empire de la colère que le Corse ira mesurer ses coups et calculer froidement les résultats de la lutte? n'arrive-t-il pas quelquefois encore, qu'il est aux prises avec un ennemi dont l'attitude est menaçante, qui peut lui arracher la vie ? Il se trouve lui-même face à face avec la mort ; il tremble de tomber le premier victime de la fureur de son adversaire ; et, dans ce moment de crise, l'instinct impérieux de la conservation l'emportera toujours sur la crainte des lois vengeresses.

Si, au contraire, on n'avait ni stylets ni armes à feu au moment où une dispute éclate, pris au dépourvu, on serait forcé de combattre avec des moyens peu redoutables. Les querelles entraîneraient rarement l'effusion du sang ; dans tous les cas, le mal serait léger et réparable. On obtiendrait l'immense avantage de l'ajournement de la vengeance ; quelques heures suffiraient quelquefois pour opérer un rapprochement ; et souvent on verrait comme sur le continent, l'irritation s'endormir avec les adversaires, et ne pas se réveiller avec eux.

A l'autorité de la raison viennent se joindre les leçons de l'expérience. Avant l'introduction en Corse des armes à feu, il ne paraît pas que les homicides

y fussent fréquents. C'est en 1553 que le maréchal de Termes apporta dans l'île ce don empoisonné, et fit connaître au pays cet épouvantable moyen de destruction. Les habitants n'osaient, dans les premiers temps, ni les *charger ni faire feu avec elles* (1); mais bientôt à ces craintes succède en eux un goût passionné pour ces armes. L'avidité avec laquelle nos insulaires se jetaient sur ces nouveaux instruments de combat, tenait du délire. On conçoit, en effet, que ce peuple belliqueux, toujours facile à émouvoir, ait vu avec des transports de joie une innovation qui changeait l'art de la guerre.

Avec les armes à feu, disparaissaient le régime de la force musculaire et l'avantage des solides armures qu'il n'était pas au pouvoir de tout le monde de se procurer Les nouvelles armes assuraient la supériorité au courage et à l'intelligence, deux choses, qui ne coûtent rien quand on les possède, et dont tous les Corses étaient largement pourvus.

Malheureusement, la haine et la vengeance qui, de tous temps, ont partagé, avec la passion de la guerre, la vie et les loisirs de ce peuple pauvre et désœuvré, y trouvèrent une déplorable facilité à se satisfaire. Voici ce qu'on lit dans Filippini, auteur contemporain :

« Tous les jours, on entendait parler d'assassinats, de vols sur les chemins, brigandages et autres méfaits arrivés dans l'intérieur (tra paesani); des scélérats (c'étaient souvent des débiteurs) arrêtaient leurs

(1) Filippini, t. 5, p. 471.

créanciers, les prenaient partout où ils les rencontraient, et ne les relâchaient qu'après en avoir tiré une rançon. Le plus faible, sûr d'être opprimé par le plus fort, était dans la nécessité de tuer son oppresseur ou de se faire tuer par lui. *Allora chi non aveva uno o due archibugi a ruota di continuo seco* (*che dianzi poco s'usavano*) *non gli pareva d'esser persona.* »

Telle a été à son origine la coutume, devenue si générale depuis, d'aller armé. On peut dire que le besoin d'une légitime défense, la fierté de caractère d'un peuple belliqueux et la vanité, ont présidé à sa naissance.

Aussitôt on chercha un remède à ce fléau. Vers la même époque, furent publiés les statuts civils et criminels de la Corse. L'article 1er. du chapitre VIII s'exprime ainsi : « Il est défendu à qui que ce soit de porter en voyage et ailleurs des arquebuses à roue, ou à mèche, grandes ou petites, ni d'en garder chez soi ou autre part, sous les peines les plus sévères, y compris le dernier supplice, la confiscation et les galères, au jugement du gouverneur. »

Chapitre IX : « Voulons et ordonnons que nul ne puisse introduire dans l'île de Corse, poudre, mèche, plomb, arquebuses ou roues d'arquebuses, en vendre, fabriquer, réparer, sous peine de la vie ou des galères à perpétuité aux contrevenants. »

Un édit de 1599 reproduisit les dispositions des statuts et en ajouta d'autres; ainsi, il accorda aux détenteurs d'armes à feu un délai pour en faire leur déclaration à l'autorité et les exporter sur le conti-

nent ; il donna aux dénonciateurs une récompense de 50 livres, et pareille somme à ceux qui avaient opéré la saisie. Il n'y avait pas d'appel des sentences rendues en cette matière. « Connaissant (termes de l'édit), les désordres infinis provenant de ce que, dans l'île de Corse, on porte et tient des arquebuses à roue, arme de sa nature abominable, que des meurtres, des vengeances et des excès en grand nombre, sont commis par suite de cette tolérance, il convient d'arrêter d'aussi graves inconvénients par un remède vigoureux, capable d'anéantir entièrement des engins de cette sorte. »

Malgré les édits prohibitifs des armes à feu, les Génois, qui étaient bien aises de voir les Corses s'entre détruire, cherchèrent à remplacer ces mesures de rigueur, par le système des permis de port d'armes moyennant finance. Mais l'orateur Corse et les *douze* élevaient des plaintes énergiques contre le port continuel des armes, qu'ils accusaient de tous les malheurs du pays. *Tolte le armi*, dit un historien de ces jours calamiteux, si *tolsero* gli *omicidi* (1).

La loi, il faut le dire, ne tarda pas à être audacieusement violée ; un nouveau cri d'alarme se fit entendre d'un bout de la Corse à l'autre, et cette inexécution devint l'une des causes de la grande insurrection de 1729.

Maîtres d'une partie de la Corse, où ils firent un séjour de courte durée, les Allemands, trois ans après, sous le prince de Wurtemberg, interdirent le port d'armes. Enfin, lorsqu'en 1769, la

(1) Salvini (propos. 8, p. 89.)

France fut constituée l'arbitre des destinées du pays, elle le prohiba aussitôt par l'édit du 24 mars 1770, et la mesure fut rigoureusement exécutée. Une nouvelle ère semble luire alors pour la Corse ; le décret du 15 mars 1776 énumère les résultats heureux que la disparition du port d'armes avait déjà produits, et on lit dans un rapport adressé au Roi, par l'intendant, que la Corse est la province de France où il se commet le moins d'homicides.

On peut ajouter que le port habituel des armes est essentiellement incompatible avec l'état de société. L'homme, avant l'ordre civil, est son premier maître, son unique objet, le seul dispensateur de ses forces, le seul préposé à la défense de sa personne, puisqu'il n'existe ni lois ni magistrats pour protéger son existence. Mais dès l'instant qu'il entre dans la cité, il se désarme lui-même dans les mains du pouvoir. Il n'est plus juge dans sa propre cause, il ne s'appartient plus, il est un bien de la société.

De quel droit chaque citoyen irait-il parcourir les places et les rues, les armes à la main? est-ce pour sa défense personnelle? mais n'a-t-il pas renoncé à l'usage de ses forces particulières pour acquérir celles du public? n'a-t-il pas mis ses biens, sa tête, tout ce qu'il possède, enfin, sous la protection de la loi? Que signifient donc tant de fonctionnaires chargés de veiller sur nous? Pourquoi exiger de leur part tant de garanties, de droiture et de moralité, si le premier venu, si des gens dont la réputation est la plus douteuse, peuvent se montrer en tous lieux avec le glaive et les attributs du pouvoir? Comment la société

pourrait-elle tolérer des prétentions si menaçantes, sans déclarer à la face de tous les citoyens son impuissance absolue à les protéger, sans donner sa démission, sans organiser elle-même l'insurrection dans l'Etat? car la loi ne peut parler en souveraine au milieu d'une population en armes, et elle rencontre des résistances invincibles.

Aussi, à Rome, les soldats eux-mêmes ne pouvaient marcher armés lorsqu'ils sortaient du camp. Les peuples les moins civilisés en ont fait la règle invariable de leur conduite. Lorsque les Francs, que leurs habitudes guerrières obligeaient à avoir toujours des armes, eurent consolidé leurs conquêtes, les rois en défendirent le port continuel, comme on peut le voir dans les capitulaires de 805, 806, et dans l'ordonnance de 1265, suivie d'une foule d'autres. Les Germains, auxquels on a si souvent comparé les Corses, n'auraient pas souffert qu'un individu, quel qu'il fût et à tout âge, apparût en armes au milieu d'eux. Un père voulait-il armer son fils, il fallait d'abord que ce dernier eût atteint sa majorité, qu'il fût ensuite présenté à l'assemblée de la nation, et ce n'était qu'alors, et après de solennelles épreuves, qu'on mettait un javelot dans ses mains.

Doit-on se montrer moins prévoyant que des barbares, et laisser les habitants de la Corse s'arroger seuls entre tous, le droit si anti-social, si désastreux de marcher toujours avec un fer homicide, comme des soldats prêts à combattre sur un champ de bataille? Quel spectacle, pour un étranger qui arrive dans l'île, que toute cette population en armes offrant l'aspect d'un camp ennemi?

Il n'est pas douteux qu'il ne fût très-utile d'enlever aux Corses les instruments de mort qu'ils portent habituellement, si *tous* pouvaient en être également dépouillés.

Dans une société bien ordonnée, les armes n'ont qu'une seule destination, celle de défendre les lois et la paix publique; ou bien elles ne doivent être que le signe d'une partie de plaisir, d'un exercice utile au corps, d'un délassement à la suite de longues occupations. De toute autre manière, elles sont un symbole de guerre. Mais, pour ôter à l'homme les moyens de pourvoir à sa sûreté par lui-même, ne faudrait-il pas organiser une force convenable dans laquelle il trouvât des garanties d'ordre et de sécurité?

Frappée des dangers du port habituel des armes, la Cour royale de Bastia infligeait, depuis le mois de février 1837, à tous les porteurs d'armes, quel que fût le calibre du pistolet ou du fusil, les peines prévues par la loi du 24 mars 1834; elle jugeait que, par le mot *armes* de *guerre*, le législateur avait parlé, non de la nature et de la dimension de l'arme, mais de l'usage auquel on la destinait, et de l'intention de celui qui en était porteur.

Les agents de la force publique avaient reçu l'ordre d'arrêter les contrevenants. Le dissentiment qui, dès le principe, s'était manifesté au sein des tribunaux, sur la légalité de la mesure, devint de plus en plus marqué. Bientôt les opposants furent en majorité, de sorte qu'on parut abandonner la jurisprudence dont j'ai parlé; cependant trois arrêts de la

Cour, en date du 28 mai 1847, l'ont adoptée de nouveau. Par quel moyen arracher aux Corses les armes qu'ils tournent si souvent contre eux-mêmes? Faut-il établir pour l'île une loi spéciale, qui prohibe absolument le port d'armes, ou qui autorise l'administration à délivrer des permis dans des cas particuliers? N'y aurait-il pas les inconvénients les plus graves, à placer un département français sous le coup d'une législation exceptionnelle et toujours blessante pour la fierté des habitants? Que d'abus, que de réclamations ferait éclore le pouvoir discrétionnaire remis aux mains de l'autorité locale? comment oser reprendre les idées du XVIe. siècle, revenir aux errements du gouvernement génois et de l'ancien régime, sans tenir compte du progrès des lumières et des exigences constitutionnelles? On sait d'ailleurs à l'aide de quel code draconien on avait cherché, autrefois, à empêcher le port d'armes. Les Corses veulent jouir de toutes les prérogatives attachées au titre de Français; ils ne consentiraient jamais à plier la tête sous le joug de pareilles lois. Des auteurs ont soutenu que le désarmement n'avait jamais été effectué, même avec ces lois de sang. En 1769, lors de la conquête de l'île, on comptait sur la remise de 60,000 armes à feu. D'après l'historien Pommereuil, on n'en obtint que 12,000; on pendit quelques malheureux aux avenues des villes, et on en resta là; il n'est pas bien prouvé que, sous la république de Gênes, le manque d'armes ait mis les Corses une seule fois dans l'impossibilité de s'insurger, ni qu'un assassin ait dû renoncer à ses projets meurtriers, faute de trouver une arme pour commettre son crime.

Au surplus, on aurait tort de croire que les Corses portent, en général, des armes par pur caprice et sans nécessité. Non, un tel usage est le résultat des mœurs, de la situation du pays, des dangers terribles auxquels exposent les inimitiés particulières. Elles sont rares les personnes, surtout dans l'intérieur de l'île, qui puissent se vanter de ne pas compter un ennemi, ou un envieux, un jaloux de leur fortune, un homme qui, à tort ou à raison, se tient offensé par elles, ennemi qui trop souvent, dans la sincère expression de ces mœurs, est un ennemi qui tue ou qui fait tuer. Au milieu de telles habitudes, dans une contrée couverte de maquis et de broussailles qui recèlent encore tant de malfaiteurs, comment interdire le port d'armes? Il n'y a pas de sécurité, et vous voulez qu'on y voyage sans aucune arme? La société ne peut y protéger suffisamment les individus, et vous parlez de leur enlever les moyens de pourvoir à leur sûreté personnelle? Celui qui a un ennemi, marche armé ; s'il ne peut porter d'armes, il faudra donc qu'il s'enferme chez lui ou qu'il livre sa vie. L'alternative est dure pour tous, affreüse pour ceux qui sont obligés de traverser nuit et jour des endroits écartés, des champs déserts, de sombres forêts, qui ont besoin de travailler pour vivre et nourrir leur famille.

Concluons sur une question si délicate qui divise les meilleurs esprits. Il est des villages où le port des armes n'existe plus, les mœurs l'ont aboli ; dans d'autres, il n'y a pas assez de sécurité pour qu'il soit possible de le défendre absolument. De quelle manière empêcher des gens, qui tremblent pour leur vie, de

porter au moins des pistolets de poche et des stylets cachés sous leurs vêtements? Dans les cantons où cet usage n'est qu'une vieille habitude, sans utilité quelconque, là où les insulaires ne portent des armes que pour en faire parade, des arrêtés municipaux peuvent régler l'exercice de ce droit. La loi du 14 décembre 1789 met dans les attributions des maires la police des lieux publics. Un arrêté du maire de Bastia a bien forcé les paysans à déposer leurs armes avant d'entrer en ville ; pourquoi n'en serait-il pas de même dans les communes rurales?

Quant à moi qui ai vu de près les difficultés, qui me suis souvent mesuré avec elles, je crois après toutes les expériences faites, que le port habituel des armes est plus encore un effet qu'une cause. Il faut prendre garde de ressembler à ces animaux qui mordent la pierre qui les a frappés, parce que leur instinct ne peut remonter jusqu'au bras qui l'a lancée. Les armes ne sont dans les mains des Corses que l'instrument du crime; si on veut arrêter l'effusion du sang, il faut s'attacher à rendre les Corses meilleurs, à supprimer, non pas les moyens de nuire (ce qui semble impossible, mais à diminuer les préjugés et les passions des habitants ; pour désarmer le bras, il est nécessaire de désarmer les haines ; il faut changer le cœur, il faut disposer les ames, dès le premier âge, à regarder le port continuel des armes comme la plus sauvage et la plus funeste des habitudes, le meurtre comme l'acte le plus immoral et le plus barbare, le pardon des injures comme la plus sublime des vertus. Est-ce avec des lois contre le port d'armes, que l'on

parviendra à assainir les mœurs et à déraciner de funestes habitudes ? Des lois ! Eh ! pendant des siècles, combien n'en a-t-on pas fait pour empêcher le port d'armes ? Où en est-on aujourd'hui à cet égard ? Au même point qu'il y a 200 ans ; les lois ont tout épuisé pour détruire cet usage ; on l'a érige en crime capital, on a mis à l'écart toutes les formes de procès, on a pendu au premier arbre, on a organisé la terreur et la tyrannie. De telles violences, qui peuvent bien comprimer un instant, mais qui ne civilisent guère, n'ont en définitive rien produit. *Quid leges, sine moribus, vanæ proficiunt !* Sampiero en réveillant le sentiment de la nationalité, Paoli avec le mot d'indépendance, suspendirent le cours des guerres civiles et opérèrent des merveilles. En occupant l'activité du peuple corse, en tournant son esprit vers les arts agricoles et industriels, en agissant sur ses mœurs par une éducation toute française, on réussira aussi à améliorer son état, et à détruire l'affreuse maladie du meurtre qui fait tant de ravages dans le pays. De semblables moyens sont d'un effet lent, sans doute, mais les nations comme les individus ne peuvent grandir et se réformer autrement que par degrés. Tous les efforts des hommes n'ont jamais pu suppléer au temps ; ce que celui-là veut, il le veut bien. Avant de clore ce chapitre, je rappellerai un passage très-remarquable de l'Esprit des Lois, liv. 18, où Montesquieu signale la vraie cause du port habituel des armes : « Les peuples, dit-il, qui ne cultivent pas les terres, sont plutôt gouvernés par le droit des gens que par le droit civil, *ils sont donc presque toujours armés !....* »

CHAPITRE XIV.

Rétablissement du Jury. — Ses résultats.

Une institution noble et libérale par essence, qui relève la dignité de l'homme, qui est un moyen si actif de civilisation, où tout se décide par la droiture et la bonne foi, le jury, dont le département de la Corse était déshérité, lui a été rendu par la révolution de juillet. Cette île, sous son célèbre Paoli, avait déjà des magistrats électifs et temporaires; associée dès 1789 à la nation française, paternellement admise à partager les bienfaits de sa constitution et de sa législation nouvelle, elle reçut le jury en janvier 1792, en même temps qu'il s'établissait dans toutes les parties de la France régénérée.

Les Anglais s'emparèrent de la Corse en mars 1794; ils respectèrent d'abord une institution à laquelle le peuple paraissait attaché; en décembre 1795 ils la suspendirent, parce que la guerre leur rendait indispensable une justice plus rapide et plus dévouée. Après l'expulsion des Anglais, en octobre 1796, le jury fut immédiatement rétabli et subsista jusqu'en novembre de l'année 1800. Alors des troubles éclataient souvent dans le pays; il y avait en Angleterre un régiment composé entièrement de Corses, dont les parents et amis étaient toujours prêts à fomenter des soulèvements dans l'île; pour mettre un terme à ces désordres, et effrayer les séides d'une puissance ennemie, le gouvernement consu-

laire, par la loi du 22 novembre 1800, décréta ce qui suit : « L'Empire de la constitution est suspendu, en Corse, jusqu'à la paix maritime. » La même mesure fut prise par des sénatus-consultes subséquènts, à l'égard de quatorze autres départements français. Au traité d'Amiens, le 23 octobre 1802, on replaça la Corse sous le régime du droit commun ; mais par suite de la prompte rupture de la paix, l'état exceptionnel de l'île se perpétua, en vertu de différents sénatus-consultes qui étaient renouvelés tous les deux ans.

Le 9 septembre 1810, parut un décret impérial portant que jusqu'à la mise en activité, en Corse, du code d'instruction criminelle et de la loi du 20 avril 1810, les affaires criminelles continueraient d'être poursuivies, instruites et jugées comme par le passé ; or, le code d'instruction criminelle attribuait au jury la connaissance de tous les crimes, à l'exception de quelques-uns déférés à des cours spéciales composées à la fois de juges civils et militaires dont les arrêts étaient exécutés, sans recours, dans les vingt-quatre heures. Mais il y avait des départements où le jury n'existait pas ; la loi du 20 avril 1810 décida, qu'à l'égard de ces départements, il serait créé une cour *spéciale extraordinaire* formée de *huit* membres de la cour impériale. « La cour spéciale extraordinaire, dit l'art. 27, remplacera la cour d'assises dans les départements dans lesquels le jury n'aura pas été établi ou sera suspendu. » Un décret, du 6 juillet 1810, autorise les cours spéciales *ordinaires* à juger, au nombre de six ou huit membres ; quant aux cours spéciales *extraordinaires* remplaçant le jury dans certaines localités,

leur nombre à huit fut maintenu (art. 103 et 107).

Telle était la législation à la chute de l'Empire

Louis XVIII octroya la charte du 4 juin 1814, dont les art. 59, 63, 65 abolirent expressément les tribunaux et commissions extraordinaires, et conservèrent le jury. En vertu de la charte, toutes les parties du territoire français rentrèrent sous l'empire du droit commun, moins le département de la Corse, où l'on ajourna indéfiniment l'institution du jury. En effet, vingt-cinq jours après le serment prêté à la charte, il intervint une ordonnance royale, du 29 juin, qui ne fut jamais insérée au Bulletin des Lois, parce que toute la France se serait récriée, et aurait déclaré l'impuissance d'un pareil acte pour paralyser la loi de l'Etat; elle est ainsi conçue :

« Vu l'art. 27 de la loi du 20 avril 1810 et l'art 29 de la charte constitutionnelle que nous avons octroyée à nos sujets ;

« Considérant que depuis cette charte constitutionnelle, la cour spéciale, dite extraordinaire, qui existe dans l'île de Corse, ne doit pas garder cette dénomination ; que d'un autre côté, il ne nous paraît pas convenable d'introduire en ce moment la procédure par jurés qui *n'y a jamais été établie*, et que la cour spéciale, dite extraordinaire, est réellement dans la Corse une cour *ordinaire*, puisqu'elle n'est composée que de magistrats ; qu'elle connaît des crimes dont la connaissance est attribuée, dans le reste de la France, aux cours d'assises, et que, sauf le *concours des jurés*, elle suit les mêmes formes de procéder que les cours d'assises ;

« Sur le rapport de notre ami et féal chevalier, chancelier de France, le S[r]. d'Ambray;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1[er]. La cour *spéciale extraordinaire*, qui existe à Ajaccio et qui est prise dans le sein même de notre cour royale, portera à l'avenir le nom de *cour de justice criminelle ;*

« Art. 2. Elle ne pourra juger *conformément à la loi de son institution*, qu'au nombre pair de *six* ou de *huit* juges ;

« Art. 3. Ses arrêts continueront d'être sujets au recours en cassation.

« Donné au palais des Tuileries, le 29 juin 1814.

« Signé : LOUIS. »

Vu la charte, porte cette ordonnance qui frappait d'interdit, qui mettait hors la loi une portion du territoire français ! non, la charte est violée, elle n'a pu l'être par une ordonnance ; la charte était ici la reine et la maîtresse ; le jury est une institution constitutionnelle, une sauvegarde donnée à tous les citoyens, on ne peut la leur enlever arbitrairement. Si de simples ordonnances répétées une à une autant qu'il y a de départements, avaient pu avoir une telle autorité, il est clair que la charte n'était plus qu'un vain mot et ne liait nullement le prince ni les sujets.

Que d'erreurs matérielles, au surplus. dans cette ordonnance, rendue sans examen, sans que le pays eût été ni consulté ni entendu ! Chose incroyable, elle est motivée sur ce que la procédure par jurés n'a jamais été établie en Corse ! On a vu qu'en

décrétant l'institution du jury en France, l'Assemblée constituante n'avait point excepté la Corse de ce bienfait, et que l'île n'en fut privée qu'en 1800, sous prétexte de guerre.

La même ordonnance porte : que la cour criminelle jugera à *six ou huit juges, conformément à la loi de son institution*, c'est-à-dire à l'article 27 de la loi du 20 avril 1810 ; et cet article veut impérieusement que la cour spéciale extraordinaire soit composée de huit membres de la cour impériale ! L'ordonnance ajoute que la cour spéciale extraordinaire est réellement en Corse une cour ordinaire, parce qu'elle n'est formée que de magistrats. Il est vrai que, lors de la suspension du jury en Corse, on y institua une cour criminelle de *six juges*, qui exista ainsi jusqu'en 1811, époque de la mise en activité de la loi du 20 avril 1810, et du décret du 6 juillet suivant. Dès ce moment, la ci-devant cour de justice criminelle de *six juges* fut abolie et remplacée par une cour spéciale extraordinaire, composée de huit magistrats, article 25 de la loi et 107 du décret du 6 juillet 1810. On ne saurait la confondre avec les cours spéciales ordinaires, autorisées à juger à six membres, juridiction foudroyante, mélange de civils et de militaires, chargée de purger la société dans les vingt-quatre heures de ce qu'elle renfermait de plus vil et de plus dangereux.

L'ordonnance reconnaît que la charte constitutionnelle interdit les tribunaux extraordinaires, et elle conserve la cour spéciale extraordinaire de la Corse,

dont elle change seulement le nom, en l'appelant cour de justice criminelle ! L'on prétendit que cette juridiction était un tribunal ordinaire, par cela seul qu'elle était composée des membres de la cour royale, quoiqu'elle prononçât *sans jurés* et au nombre de *six juges* seulement, et bien qu'aucune cour de ce genre n'existât dans tout le reste de la France !

La cour de cassation fut mise dans une position difficile, à raison des pouvoirs formés par différents condamnés qui se fondaient sur ce que, la Corse étant un département français, et ses habitants n'étant pas hors la loi, le jury seul pouvait statuer sur les affaires criminelles, attendu qu'aux termes de la charte, il n'y avait que les colonies soumises aux lois d'exception et au régime des ordonnances de bon plaisir. Ils ajoutaient que, dans tous les cas, la cour criminelle n'avait le droit de juger qu'au nombre de huit. Cédant à la crainte de compromettre l'administration de la justice et la sûreté du pays, la cour suprême rejeta toujours les pouvoirs (V. les arrêts des 17 mars 1821. 4 décembre 1823, 4 décembre 1826).

Mais de vives réclamations s'élevaient de toutes parts contre cette ordonnance inconstitutionnelle. A la tribune, les 5 mars 1827 et 21 juin 1828, plusieurs députés en avaient signalé la flagrante illégalité. M. Dupin aîné déclara à la séance du 22 février 1828, que législativement l'ordonnance de juin était radicalement nulle, et il disait : « La charte a mis tous les Français sur la même ligne ; les colonies seules sont exceptées ; la Corse n'est pas

une colonie, elle est une partie intégrante du territoire français. *La Corse, c'est nous;* nous devons la défendre comme nous-mêmes ; on ne lui fera pas une injustice qui ne soit une injustice à nous, pas une violence de droit qui ne viole notre droit. » Voilà de nobles paroles, dont la Corse gardera un éternel souvenir.

Consulté en 1829 sur le mérite de l'ordonnance, M. Mérilhou, répondait en ces termes : « Si on peut faire juger les Corses par six juges, pourquoi pas par un seul ? Pourquoi ne pas introduire une procédure criminelle comme celle qui, du temps des Génois, permettait au gouverneur de mettre à mort un Corse *ex informata conscientia* ?... Abolir le jury en Corse ou le suspendre, ne peuvent pas être des faits plus permis au ministère que de l'abolir à Paris... »

En présence de tant d'énergiques protestations, le ministère Martignac prit enfin le parti de demander au conseil général de la Corse son avis sur l'utilité du rétablissement du jury ; mais, au lieu de se borner à recueillir l'opinion personnelle, et le vœu spontané du conseil, le préfet commença par attaquer lui-même l'institution, de manière que, sur dix-sept conseillers qui délibéraient en 1828, deux seulement votèrent contre l'humiliante exception qui privait leur pays du jury. Cependant, dans la session de 1829, la minorité entraîna presque la majorité. Huit voix, sur seize, réclamèrent le bienfait de la loi commune ; et, si la révolution de juillet n'eût dévancé les délibérations de 1830, tout annonce que le conseil eût

partagé l'opinion générale sur les avantages du jury et eût compris, tout entier, que les Corses ne seraient libres et français qu'à demi, tant qu'ils n'auraient pas les mêmes lois que la France, et ne jouiraient point d'une institution qui est l'une des plus belles conquêtes des idées libérales et la plus ferme garantie de la liberté individuelle. Au reste, malheur au peuple auquel sa propre législation défend de s'estimer autant que ses voisins!

Lors des événements de juillet, tous les Corses restèrent bien convaincus que les lois d'exception avaient cessé de peser sur eux. Le 12 novembre 1830, fut signée l'ordonnance qui les remettait en possession du jury, et le 1er mars 1831, il fut solennellement inauguré par M. Cabet, procureur-général.

De combien de sinistres prophéties n'entoura-t-on pas son rétablissement? de combien de maux la Corse n'allait-elle pas être inondée! C'en était fait de la justice! elle ne serait plus qu'un échange de services! les crimes allaient demeurer tous impunis! Il n'y avait pas en Corse, disait-on, de jurés capables de rompre avec des préjugés cruels et de les frapper au cœur.

Il faut convenir que les commencements ne répondirent point à l'attente des partisans de cette belle institution. Les *maquis* se dépeuplaient des bandits dont ils sont le repaire, les prisons refluaient de vieux criminels arrivant de toutes parts pour se réconcilier avec la société ou plutôt pour la braver, se flattant d'avance d'une scandaleuse absolution. Plusieurs jurés

semblaient ne voir eux-mêmes, dans des fonctions si élevées et si redoutables, qu'un moyen d'étendre leur influence et le nombre de leurs amis. L'esprit de famille et de patronage avait tout envahi, et des acquittements nombreux et déplorables jetaient le découragement dans le pays.

L'institution eut alors de bien mauvais jours à traverser ; et si les premières épreuves furent peu satisfaisantes, on doit s'en prendre d'abord à la vicieuse composition des listes du jury. On avait été obligé de les former à la hâte, et aucun discernement n'avait présidé à leur confection. On y voyait trop souvent des hommes qui n'avaient ni le sentiment de la grandeur de leur mission, ni la force et la volonté de la remplir ; des jurés d'une ignorance profonde, sans connaissance aucune de la langue française, placés dans un état de dépendance absolue, ou fils, pères d'individus qui avaient paru déjà devant les tribunaux de justice répressive ; dans quelques sessions, des accusés qui n'avaient peut-être obtenu leur acquittement qu'à la majorité d'une seule voix, venaient le lendemain, le jour même, revêtus de la haute magistrature de juré, se mêler à ceux qui tout-à-l'heure avaient prononcé sur leur sort, et pouvaient juger à leur tour, s'ils n'étaient récusés. Quel bien attendre d'une liste ainsi composée ?

On sait qu'aux termes de la loi, les préfets doivent, tous les ans, *extraire*, sous leur responsabilité, des listes générales, une liste destinée au service de l'année. On comprend, en effet, qu'il est impossible

d'admettre à la jouissance active de la qualité de juré, tous ceux qui figurent sur les listes générales, et qu'il est nécessaire qu'un choix préalable écarte de la liste définitive certaines incapacités intellectuelles et morales, auxquelles la raison ne permet pas de confier les terribles et difficiles fonctions de juge. La mission donnée aux préfets est une des plus graves fonctions qui leur soient départies. Il s'agit pour eux de dresser une liste de magistrats appelés à statuer souverainement sur la liberté et la vie des citoyens. Autrefois, la loi disait aux juges : « Vous vous déciderez d'après telle preuve. » Aujourd'hui la loi dit aux premiers venus et souvent à des gens novices : « Vous jugerez comme il vous plaira. » De là, la nécessité de faire de bons choix. Il est évident que la formation des listes est l'ame du jury et le secret de sa grandeur.

La faiblesse de la répression tenait aussi peut-être à la loi du 4 mars 1831, qui voulait huit voix sur douze pour la condamnation. Je sais que l'ordonnance de 1670 exigeait deux voix de majorité dans les procès criminels qui se jugeaient en dernier ressort. Les Codes de 1791 et de l'an IV allèrent plus loin, et demandèrent dix voix sur douze. La loi du 19 fructidor an V descendit brusquement à la majorité simple. Le Code d'instruction criminelle maintint cet état de choses avec adjonction des magistrats dans certains cas. La loi du 25 mars 1821 modifia l'article 351 quand il y avait lieu à l'intervention de la Cour ; enfin est survenue celle du 4 mars 1831, abrogée depuis par la loi du 9 septembre 1835.

L'effervescence causée par la révolution de juillet contribua encore au mal que je rappelle. Alors les liens sociaux se relâchèrent, l'action de tous les pouvoirs s'affaiblit ; pas de village, pas de hameau qui ne fût remué par de mesquines ambitions On n'avait pas foi dans la durée de la nouvelle dynastie. Ces temps d'agitation n'étaient pas propres à fortifier une institution naissante; le jury ne pouvait montrer, dans l'accomplissement de ses devoirs. la fermeté d'ame et la liberté d'esprit que donnent la sécurité présente et la confiance dans l'avenir. La nouveauté de la procédure par jurés eut une large part à ces résultats. Dans les premiers jours de son établissement, toute institution offre presque tous les inconvénients dont elle est susceptible et presqu'aucun des avantages qui lui sont particuliers.

Mais, selon la pensée de Tacite : « *res nolunt diu male administrari.* » Nous avons parlé de la vicieuse composition des listes; eh bien, en 1834, prenant une généreuse initiative, M. Mottet, procureur-général en Corse, provoqua lui-même à cet égard de salutaires réformes, et bientôt les listes épurées n'offrirent plus, en général, que des noms honorables; le défaut de vigilance a depuis quelques années fait renaître presque les mêmes abus.

La loi du 9 septembre 1835 qui revint au système du Code d'instruction criminelle, et la loi du 13 mars 1836 sur le vote secret, affermirent en Corse l'institution du jury. De 1832 à 1836, les homicides s'étaient élevés jusqu'à 338 ; dans les quatre années suivantes, ils ne dépassèrent pas 233. Il se commet

aujourd'hui moins de ces attentats odieux, qui donnaient aux mœurs une couleur si sombre ; le déplorable esprit de vengeance qui décimait les familles, et se transmettait comme un héritage de père en fils, paraît s'amortir dans quelques localités. Les crimes ont une origine, une cause actuelles. Ils naissent souvent de rixes, de faits instantanés. On ne peut plus dire qu'ils soient de haut en bas. ils descendent dans les régions inférieures de la société. Puis, le jury a fini par comprendre toute l'importance et la sainteté de ses fonctions ; effrayé lui-même des conséquences de ses premiers verdicts, il s'est armé d'énergie; par son zèle, par son indépendance et son patriotisme, il est cité aujourd'hui avec honneur parmi les jurys de France ; et jamais les membres qui le composent n'ont été l'objet, je ne dirai pas d'un acte de violence, mais d'une simple menace !

La tâche imposée aux jurés et au ministère public est en Corse bien plus pénible et plus épineuse qu'ailleurs. Les assises sur le continent durent rarement au-delà de douze ou quinze jours. Les affaires portées devant le jury offrent généralement peu d'intérêt et les citoyens ne s'occupent guère des résultats d'une session. Si un individu accusé d'un crime est injustement acquitté, il n'ose plus reparaître au sein de sa commune, on le fuit comme un pestiféré, il trouve son bagne dans la société. Les mœurs publiques suppléent à l'insuffisance de la justice humaine. On ne craint pas que les décisions du jury allument dans l'âme des plaignants le désir de la vengeance. En Corse, les choses ne se passent pas aussi paci-

dévoués, qui viennent établir un alibi et atténuer ses torts. Outre l'atteinte portée à la morale (Périclès disait que les obligations de l'amitié doivent toujours s'arrêter devant la religion du serment (*usque ad aras*)), il y a là une cause permanente d'inimitiés nouvelles, qui arme du poignard et les parties offensées pour venger les méprises du glaive de la loi, et les parents de l'accusé pour sévir contre ceux qui ont cherché, par d'exécrables mensonges, à aggraver sa position; naguère, le bandit Santa Lucia, avec un stylet, arracha les yeux à un individu qui avait déposé contre son frère.

Qui pourrait dire les perplexités qu'éprouvent le président, les jurés et le ministère public, au milieu de tous ces témoignages passionnés, contradictoires? Comment éviter les piéges tendus à leur probité? Comment discerner le vrai d'avec le faux? Quelle connaissance approfondie des mœurs du pays, quelle pénétration, quels sens exquis ne doivent-ils pas avoir pour se mettre en garde contre les insinuations perfides de certains témoins, et contre la parole éloquente de la défense, confiée toujours aux avocats les plus marquants du barreau, tels que MM. Arrighi, Casabianca, Caraffa, Figarelli, Carbuccia, etc. (1). Aussi, il faut voir avec quel soin,

(1) Le réquisitoire du ministère public, la plaidoirie des avocats, le résumé du président, ont lieu en français; mais la plupart des témoins, étrangers à la langue française, déposent en italien; car on parle généralement la langue italienne; et, sauf la Toscane, la Romagne et les états de Lucques, la Corse est le pays où cet idiome est le plus pur.

quel désir de bien faire, quelle force d'intelligence les jurés suivent les débats! M. Blanqui, membre de l'Institut, qui a assisté lui-même aux assises de Bastia, déclare, dans son excellent rapport sur la Corse, que nulle part, même à Paris, il n'a vu des jurés garder une attitude plus digne, apporter une attention plus scrupuleuse et plus soutenue, et enfin, rendre leurs verdicts d'une manière plus équitable et plus ferme.

Quelles difficultés y a-t-il pour les jurés, dans la plupart des affaires portées aux assises du continent? Quels accusés y voit-on figurer? Des repris de justice, des forçats libérés, qui se livrent à de nouveaux forfaits pour retourner à la chaîne du bagne. En général, le crime y est si vil, si ignoble dans son principe et dans son but, qu'il s'offre de lui-même aux coups de la vindicte publique. Nul parent ne se présente pour solliciter l'indulgence en faveur des prévenus; les témoins consentent difficilement à se parjurer dans l'intérêt d'accusés si peu recommandables.

Mais, en Corse, le crime a, pour ainsi dire, sa noblesse. Il s'y mêle souvent une certaine grandeur, qui en diminue l'atrocité. Il n'est l'ouvrage ni d'une basse cupidité, ni le résultat d'une nature vraiment dépravée. Le Corse marche toujours armé dans l'intérieur de l'île; il est fier et profondément susceptible; une dispute éclate, des mots injurieux sont échangés, son sang s'allume, sa tête s'exalte, il se saisit de son stylet ou de son fusil, et frappe son adversaire. Ainsi se passent la plupart

des scènes tragiques qui affligent le pays ; Paoli écrivait dans une de ses lettres : « L'esprit de vengeance qu'on impute à nos compatriotes, ne dérive pas d'un cœur féroce , il vient de la haute idée qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur indépendance. » Les vols, en Corse, ne sont pas nombreux , et on les y poursuit du plus vif sentiment de réprobation. Leurs auteurs apparaissent isolés sur le banc d'ignominie ; aucun parent, aucun ami ne les assiste. Dans un pays où peu de gens acceptent la condition de domestique, surtout celle d'ouvrier , où les voyages ont été si rares jusqu'à présent , qu'à l'exception des villes , l'on n'y trouve presque pas d'auberges , dans un pays où les produits de l'industrie et des arts sont à peu près nuls, les vols ne sauraient être fréquents , et il ne peut y avoir de faux en écriture de commerce ; la Corse est la contrée où les voleurs , s'il y en avait beaucoup , seraient le plus assurés de mourir de faim.

La plupart des crimes sont donc des attentats contre les personnes. Les accusés montrent aux débats une tenue pleine de décence ; on ne les voit jamais étaler le cynisme de langage dont les cours d'assises du continent offrent tant d'exemples. Condamné à périr sur l'échafaud, le Corse apprend le sort qui le frappe avec une fermeté stoïque. Il marche au supplice avec dignité, comme à une fête et à un dernier triomphe pour son amour-propre. Quelquefois le bourreau devient le dépositaire d'une idée comique , dernier accent d'une ame fière et qui méprise la mort.

Cette vanité de résignation découle moins de sa piété que du désir d'inspirer une haute idée de son caractère. Les larmes sont les signes d'une nature faible, l'expression d'une sensibilité commune. Au contraire, un œil sec dans les angoisses du désespoir, est la preuve irrécusable d'une ame forte et maîtresse d'elle-même. Le Corse croit fermement en un Dieu rémunérateur, et la mort est à ses yeux la transition subite vers un monde plus digne de lui. Sûr des récompenses qui lui sont promises dans un monde incompréhensible, il meurt en souriant, non comme un nouveau-né sans s'en apercevoir, mais comme les saints, avec l'espérance de l'immortalité.

Je dois signaler un abus grave, qui ne tend à rien moins qu'à entraver la marche et le jugement des affaires, à rendre presque illusoire le droit de récusation, et à dénaturer l'institution du jury.

D'abord, une foule de jurés déserteurs du poste que la loi leur assigne, ne se rendent pas exactement à l'appel; de plus, après une courte apparition au siége de la Cour, long-temps avant la fin de la session, ceux de l'intérieur obsèdent les magistrats pour obtenir des congés. Ce sont tantôt des malheurs imprévus, des intérêts en souffrance qui les rappellent au sein de leur famille, tantôt des maladies qui arrivent tout juste pendant le cours de la session, et reparaissent périodiquement de trimestre en trimestre Pressés par des réclamations réitérées, les magistrats finissent par accorder les dispenses. Le jury se trouve tout-à-coup désorganisé, et la liste

des 36 est presque renouvelée d'un bout à l'autre. Les accusés qui sont jugés vers la fin de la session ne voient aucun des anciens titulaires parmi les jurés appelés à statuer sur leur sort. Que devient le droit de récusation, surtout avec la doctrine de la Cour suprême, d'après laquelle on n'est tenu de notifier que la liste primitive ?

Pour compléter le nombre de 30 jurés requis par la loi, on est réduit à faire un appel aux habitants de la ville qui se trouvent avoir par là le monopole du jury, et qu'on grève d'une très lourde charge. Le remaniement des listes jette la Cour d'assises dans des embarras inextricables et des lenteurs sans terme ; l'audience qui devait s'ouvrir à dix heures du matin, ne commence que vers trois ou quatre heures du soir, et parfois que le lendemain.

Un pareil état de choses ne saurait se perpétuer qu'au grand détriment de l'institution et de la chose publique. La composition du jury ne peut varier au gré des intérêts privés de qui que ce soit ; il y aurait à craindre, d'ailleurs, que les condamnations ainsi prononcées ne perdissent une partie de leur influence morale. Afin que la procédure par jurés continue à produire de salutaires résultats, il ne suffit pas qu'il y ait un tableau de 800 jurés, des présidents d'assises, et quatre sessions par année. Le mécanisme d'une institution n'en est pas la vie ; il faut que magistrats et jurés redoublent de zèle et d'efforts dans l'accomplissement de leur pénible, mais importante mission ; il faut, lorsqu'on veut des institutions libérales, savoir porter noblement et sans murmure les charges qu'elles

entraînent. Les fonctions de juré sont tout à la fois un droit précieux et un devoir civique. Si l'Etat a besoin de soldats aguerris pour défendre le territoire et l'indépendance nationale, il a besoin aussi de jurés patriotes pour protéger l'honneur, la sécurité des personnes et des propriétés. Le jury n'est-il pas une sorte de loi de recrutement dans l'ordre judiciaire? La liberté n'est pas un bien qu'on puisse acquérir sans combat, ni conserver sans sacrifice. Il ne suffit donc pas d'arriver au siége de la Cour d'assises, il faut y rester jusqu'au bout et tant qu'on *n'a pas vidé les prisons du Roi*, pour parler comme la loi anglaise.

Il est essentiel que tous les gens probes et éclairés de l'intérieur participent aux bienfaits du jury. Rien n'est propre à hâter les progrès des lumières et de la civilisation comme les réunions périodiques de l'élite des citoyens. Les mœurs s'améliorent dans ce rapprochement d'hommes rivalisant de zèle pour concourir tous à un but aussi noble que celui qui les rassemble; on gagne à se connaître, on s'estime par des efforts communs; l'on s'anime l'un l'autre, le cercle des affections sociales s'agrandit, et l'on trouve plus d'énergie et de courage pour pratiquer la vertu. On dit souvent que le jury est la justice du pays; il ne s'ensuit pas que tout citoyen soit né juge comme tout censitaire électeur, et qu'il suffise de jeter douze noms dans une urne pour y trouver la vérité; le jury n'est pas aussi à mes yeux un moyen très-efficace de rendre des jugements plus justes; mais nul n'est plus propre que lui à fonder cet esprit public qui est l'âme des

nations ; par là, on habitue les hommes à faire plus d'attention, à attacher plus d'importance aux injustices qu'éprouvent leurs semblables.

Il est surtout un point de vue sous lequel il faut, en Corse, envisager les résultats du jury. Sans doute la conscience des hommes qui le composent, a pu être circonvenue ou violentée ; des acquittements préparés par l'intrigue. déterminés par l'influence de l'esprit de famille, ont pu faire regretter une juridiction moins accessible à la suggestion. Mais quand le châtiment a été sévère, son effet moral a été immense, parce que la condamnation était prononcée par la voix du pays, et que les crimes inspirés par la vengeance perdaient à l'avenir le prestige d'une approbation tacite de plusieurs siècles. Un acte réputé jusqu'alors dans plusieurs localités digne de sympathie et d'excuse, retombait pour la première fois dans la catégorie des méfaits. Cent arrêts de la Cour criminelle l'avaient inutilement déjà condamné. Le peuple se refusait à les accepter. Des magistrats, continentaux pour la plupart, n'étaient pas à ses yeux juges compétents de la moralité d'un fait élevé par lui à la hauteur d'une question de point d'honneur, et que chez lui l'opinion de tous les temps avait souvent absous, quand elle ne l'avait pas glorifié. La logique du Corse fut vaincue le jour où douze de ses pairs, enfants du même sol, issus du même sang, bercés avec les mêmes traditions, c'est-à-dire, douze hommes dont il ne pouvait, d'après ses idées, renier la compétence, punirent avec éclat de pareilles actions.

Il s'agit sans doute d'habitudes criminelles enracinées dans les mœurs; elles ne peuvent disparaître tout à-coup et en un jour. Le progrès toutefois est sensible; n'oublions jamais cependant que la main seule de la justice est impuissante pour guérir tous les maux d'un peuple ; il ne faut pas s'exagérer son influence quelque grande qu'elle soit, et se reposer entièrement sur elle des destinées du pays. L'autorité judiciaire est, non la tête. mais le bras droit de tout gouvernement bien organisé; placée en vedette le long du chemin, par où l'honnête citoyen doit passer, elle force ceux qui s'en écartent à y entrer, ou frappe de sa verge les coupables qui enfreignent le contrat social ; elle n'est ni le moteur ni le principal levier de la machine dont les mouvements peuvent faire prospérer l'agriculture, le commerce, l'industrie et les beaux-arts. En même temps donc que l'on oppose une digue à des volontés malveillantes et effrénées, il faut que l'on donne une impulsion et un but utile aux esprits pour lesquels le sommeil des passions est impossible, que l'on cherche des objets vers lesquels les habitants puissent se tourner à l'avantage de la société; il importe d'occuper l'ardeur fiévreuse de leur imagination avec des idées, et l'activité de leur corps avec du travail.

Si le jury ne peut seul donner le bien-être et le repos à la Corse, est-ce une raison pour être injuste envers lui, et méconnaître ses avantages? Non, évidemment ; néanmoins, à la session de 1842, le président du Conseil général (1), dans un discours écrit avec

(1) M. Casale.

une verve et une vigueur de style remarquables. soutint qu'une telle institution ne convenait nullement à la Corse. Malgré l'autorité de son nom et de son talent, ses paroles, il est vrai, ne trouvèrent d'écho dans aucune partie de l'île. Après que la France a jugé les Corses dignes de partager sa gloire et sa civilisation, après qu'elle les a élevés au rang d'enfants légitimes, que le contrat d'adoption a été scellé sur vingt champs de bataille, qu'il a été déjà resserré par un siècle de succès et de revers communs, les habitants de ce département insulaire ne peuvent dire que la Corse n'est pas la France, que les mêmes lois ne sauraient y être maintenues ; ce serait déchirer de leurs propres mains leurs lettres de naturalisation et retomber dans la dégradante condition de peuple conquis, comme le disait devant le jury, en 1844, un des présidents d'assises les plus habiles et les plus amis de son pays (1) Rappelons-nous toujours la pensée de M. Royer-Collard : « Un peuple qui n'intervient pas dans les jugements, peut être heureux, tranquille, bien gouverné ; il ne s'appartient pas à lui-même, et n'est pas libre ; il est sous le glaive (2). »

(1) M. Stefanini.

(2) Lors du rétablissement du jury, M. Viale, conseiller à la Cour royale, M. Benigni, d'abord avocat très-distingué, puis juge à Bastia, de si regrettable mémoire ; M. Arrighi qui a si bien retracé la vie de Sampiero et de Pascal Paoli, publièrent des écrits instructifs sur cette institution. MM. Sebastiani, Abbatucci et Limpérani n'ont cessé de parler éloquemment en faveur du jury. Il serait injuste de passer sous silence le nom de M. Patorni, avocat à la Cour royale de Paris ; on sait tout ce qu'il a fait et écrit pour qu'on rendît le jury à la Corse.

CHAPITRE XV.

Choix des fonctionnaires.—Leur influence.

On a dit souvent que la législation actuelle était impuissante pour accomplir en Corse l'œuvre de la civilisation, et qu'il fallait recourir à des mesures extraordinaires pour sauver le pays. Je pense, au contraire, que l'homme, surtout en Corse, manque plus souvent à la loi que la loi ne manque à l'homme. Quant aux remedes pris en-dehors de la constitution, je les repousse comme un auxiliaire funeste. L'expérience du despotisme est faite depuis long-temps pour les Corses. Il n'a enfanté que misère et abrutissement dans le peuple, vices odieux et dégradation dans les classes élevées; car il est de sa nature d'avilir autant le maître que l'esclave.

Il ne suffit pas de doter un pays de belles institutions, de lui envoyer des millions pour ouvrir des routes et faire naître l'industrie, si ceux qu'on appelle à l'administrer ne sont pas à la hauteur de leur mission, s'ils ne savent pas tenir d'une main intelligente et ferme les rênes du commandement. Il y a une action mutuelle des institutions sur les individus et des individus sur les institutions. « N'est-ce pas un vrai abus, honte ou moquerie, disait le chancelier de l'Hospital, de faire de bonnes et équitables lois, si quand et quand vous n'avez de bons magistrats

pour les faire exécuter ? » D'ailleurs on juge le pouvoir par ses délégués ; les mauvais choix font plus de mal que les mauvaises lois. Les bons choix, au contraire, facilitent les progrès des institutions, et plus tard, par une providentielle récompense du bien, les institutions perfectionnent les individus et les masses. Un homme d'un talent médiocre ne saurait bien diriger les affaires de la Corse ; trop d'écueils et d'embarras s'attachent là à l'exercice de l'autorité ; on sait qu'il est plus facile de vouloir du bien à ce pays que de lui en faire; quiconque veut naviguer sûrement dans des mers orageuses, cherche un pilote habile et qui les ait souvent traversées. La terre de Sampiero et de Paoli élève les forts, met en relief toute leur valeur, mais elle est mortelle pour les faibles. Au reste, les peuples se laissent mener par les grands caractères, non par les ames attiédies. Quelqu'éminent que soit un poste, celui qui l'occupe doit se montrer encore supérieur. L'importance d'une fonction sert d'aiguillon à un esprit d'élite et lui fait jeter un plus vif éclat, tandis qu'elle écrase un homme vulgaire et met à nu toute son insuffisance ; Tacite l'a dit : *excitari quosdam magnitudine rerum, hebescere alios.*

Que les hauts fonctionnaires de la Corse soient donc choisis avec un soin particulier ; puis, qu'ils se dévouent tout entiers, tête et cœur, à l'accomplissement de leurs devoirs ; qu'ils réclament le concours de toutes les forces vives du pays, mais qu'ils se prémunissent contre les insinuations de certaines gens qui travailleront à découvrir en eux quelque

faiblesse, viendront attaquer leur cœur par l'endroit le moins défendu, et les assiéger de toutes parts pour s'emparer ensuite de sa place; qu'ils se gardent de juger les personnes avec légèreté, sur la foi d'un ennemi, avant d'avoir eu le temps de les connaître; d'écouter les rapporteurs, nation basse et maligne qui trafique des paroles d'autrui, qui se nourrit de venin, qui empoisonne les choses innocentes, qui grossit les petites, qui invente le mal plutôt que de cesser de nuire. L'homme public, sujet à se laisser prévenir, ressemble à un muet qui s'est chargé d'une harangue, à un sourd qui veut apprécier une symphonie. Accoutumé ainsi à penser par procuration, il se destitue lui-même, et déconsidère le pouvoir; sans doute, il ne peut voir seul avec cent yeux, agir avec mille bras, être présent partout; prétendre d'ailleurs tout examiner par soi-même, c'est défiance, c'est petitesse; avec un génie borné au détail, on n'est propre qu'à exécuter sous autrui. Celui qui a tant d'inquiétudes, de soupçons et de craintes, qui s'agite comme un enfant qui a perdu la lumière, a l'air d'un acteur qui est embarrassé à jouer son rôle; mais on peut disposer des forces qui nous sont confiées; on a des yeux, des bras qu'on peut diriger; on se multiplie par ses subordonnés, en les remplissant de son esprit et de son activité.

Il est très-important que chaque atteinte à la loi soit sévèrement punie; car plus les mœurs d'un peuple sont irritables, plus il a besoin de légalité. Les chefs de service sont tenus de prêcher d'exemple; la leçon toute seule est froide et peu persuasive;

l'individu le plus spirituel a encore plus d'yeux qu'il n'a d'esprit, il voit mieux qu'il n'entend; il faut ici non une volonté qui parle, mais une volonté qui améliore, et tire des difficultés mêmes une énergie nouvelle Que signifient les pensées qui traversent l'esprit de l'homme, comme l'aigle traverse le ciel, si ces pensées ne doivent pas retomber sur la terre ?

Il est fâcheux que, lorsqu'il s'agit d'aller en Corse, les places, ailleurs si recherchées, si ambitionnées, soient acceptées avec la condition, au moins tacite, qu'on n'y restera pas long-temps. On s'y croit dans une espèce d'exil, et le fonctionnaire s'y répand sans cesse en doléances amères (1).

On finit par le rappeler sur le continent ; mais quelles traces de son administration aura-t-il laissées ? Quel bien aura-t-il opéré, sous l'empire de ses tristes préoccupations ? Se sera-t-il informé seulement des besoins de cette *terre d'exil* ? Et que lui importent les intérêts d'un département qu'il n'affectionne pas, qu'il brûle de quitter, où il n'est qu'un passant, et comme en hôtel garni ? Supposons qu'esclave du devoir, il prenne ses fonctions au sérieux, à peine son initiation dans le secret des mœurs, des nécessités du pays commence-t-elle, à

(1) Il faut lire à cet égard dans la Revue de la Corse du 18 mars 1833, le spirituel et judicieux article de mon collègue et ami M. Capelle, actuellement conseiller à la Cour de Montpellier, qui a long-temps occupé avec une grande distinction le même poste à la Cour de Bastia.

peine a-t-il fait quelques pas dans la voie des améliorations, qu'il est interrompu dans son œuvre; il part; arrive un successeur qui veut nécessairement innover; et au milieu de tous ces noviciats, de cette perpétuelle instabilité, de ce pêle-mêle d'instructions qui se heurtent, se contredisent, les subalternes ne savent plus quelle ligne de conduite tenir, la chaîne des traditions se brise sans cesse, et la Corse est tourmentée d'essais en tous genres qui ne font qu'aigrir ses blessures.

Afin de couper court à une mobilité aussi contraire au bien du service, qu'on ne choisisse que des hommes de valeur, dont l'incorruptible probité égale le talent, des hommes qui ne se croient pas expatriés parce qu'ils sont à quelques kilomètres du continent, qui ne se croient pas maltraités parce qu'ils sont chargés de la plus noble tâche, de faire naître l'ordre et la prospérité dans une contrée si digne d'intérêt, si riche en immortels souvenirs, et d'ajouter réellement à la France un département de plus.

Il n'est pas moins désirable qu'un grand discernement préside au choix des petits fonctionnaires. A quoi sert, en effet, que l'autorité soit forte en haut, si elle est faible, inerte en bas? Ses agents subalternes ne peuvent-ils pas se dire, en un sens, les véritables fonctionnaires? Eux seuls, presque, ils font, ils réalisent; les autres et surtout les plus élevés commandent uniquement de faire. Ainsi le juge de paix, le maire, le curé, le maître d'école, voilà la commune, par conséquent, le pays, le monde. Nous en parlerons successivement.

Un bon juge de paix, homme ferme, de conscience, possédant bien l'esprit de ses fonctions, rend des services immenses. Sans doute, le cercle de sa juridiction se restreint aux limites de son canton; mais sa puissance comme arbitre volontaire, est de tous les temps, de tous les lieux. Miséricordieusement institué au sein de chaque foyer rustique, vivant au milieu du peuple, dans un contact journalier avec lui, en échange des premières confidences, il donne les premiers conseils. Il voit naître les difficultés, les procès; il peut les prévenir par sa vigilance, les étouffer par ses sages avis. Il protège la petite propriété, il tranche incontinent, et sur place, ces misérables querelles qui deviennent ruineuses quand elles passent du canton dans l'arrondissement. Son tribunal est l'autel de la concorde; et si, quelquefois, dans ses mains brille le glaive de la justice, plus souvent on y verra l'olive de la paix. Son rôle, en effet, est une mission d'ordre et de moralité publique. C'est un père au milieu de ses enfants, qui fait de nobles efforts pour les convaincre qu'on n'est heureux que par la paix, qu'on n'est fort que par l'union. Y a-t-il rien de plus utile et de plus doux sur la terre, que l'accord des volontés et des intelligences? Le patriarche Joseph, renvoyant ses frères au vieux Jacob, se borna à leur dire : « Ne vous disputez pas dans le chemin. »

En Corse, surtout, une telle magistrature bien comprise pourrait tarir la source d'une foule de crimes. Il faudrait qu'à l'instant où s'élève une contestation entre deux habitants d'un même village, le

juge intervînt en qualité de médiateur, et s'attachât à fixer les droits des parties, à les éclairer sur leurs véritables intérêts. Que de passions naissantes se briseraient à ses pieds! Que de haines terribles, prêtes à éclore, il assoupirait sans retour! Le succès de ces mesures dépend du caractère particulier du juge, de ses manières persuasives, de la confiance qu'il a su inspirer; si la force des lois vient de ce qu'on les redoute, l'influence d'un conciliateur vient de ce qu'on l'aime. Malheureusement, en Corse, quelques juges de paix sont engagés eux-mêmes dans les inimitiés; on n'a pas foi dans leur impartialité, et ils n'ont plus aucune prise sur leurs justiciables. Qui le croirait? On a vu un de ces magistrats réduit plusieurs années à venir à son tribunal, armé de toutes pièces comme pour un combat, et juger avec ses pistolets déposés sur le bureau de paix! Il est difficile à un homme de parler utilement de conciliation, quand il est sous l'empire de semblables terreurs, et que tout respire la guerre autour de lui.

D'un autre côté, ces fonctionnaires n'ont pas, en général, assez de consistance sociale dans le pays. Il convient que la qualité de propriétaire appuie celle de magistrat. Une position élevée, une existence indépendante donnent plus d'ascendant sur les populations, dévouent plus complètement à l'office, et font taire le soupçon, si fatal à la confiance et à la réputation.

De nos jours, certes, il n'existe pas de ces juges guêtrés dont parle Loyseau, qui convertissent leurs justices en MANGERIES, qu'il faut SAOULER avec leur

greffier, et qui VUIDENT LES CAUSES A L'AVANTAGE DE CELUI QUI PAIE L'ÉCOT; mais n'y a-t-il plus de ces SANGSUES DE VILLAGE qui *grugent Pierre et Paul, de ces défenseurs officieux qui, sous prétexte d'un peu de routine qu'ils ont apprise étant recors de sergent ou clercs de procureurs, s'ingèrent à postuler pour les parties, et qui, quand ils ont un riche client en main, savent bien allonger pratique et faire durer la cause autant que son argent?* « *Non missura cutem, nisi plena cruoris hirudo.* » Hélas! elle n'est pas éteinte cette race de praticiens obscurs, cette espèce de flibustiers d'affaires, dont les instincts processifs soufflent partout la discorde et désolent les campagnes. Notre Code de procédure, qui n'est guère qu'une contrefaçon, et parfois peu intelligente, de l'ordonnance de 1667, ne leur vient que trop en aide; on y respire encore en plein châtelet. Les formalités y sont multipliées à l'infini, et ressemblent souvent à des fauxbourgs qui seraient plus longs que la ville; on a fait d'un procès une matière imposable, et les frais de justice deviennent l'une des charges les plus lourdes qui pèsent sur le peuple. *Qui est* (dit en son langage naïf et énergique le vieil auteur déjà cité, qu'on pourrait appeler le Montaigne des jurisconsultes), *le pauvre paysan qui, plaidant de ses brebis ou de ses vaches, n'aime mieux les abandonner qu'être contraint de passer par tant de degrés de juridiction, avant d'avoir un arrêt? Et s'il se résout de plaider jusqu'au bout, y a-t-il brebis ni vache qui puisse tant vivre?.. Qui est le mineur qui ne devienne vieux avant d'avoir son bien, si son tuteur veut plaider jusqu'à la fin?.. D'où il s'ensuit,*

puisque le but de la justice est de faire rendre à chacun ce qui lui appartient, qu'il n'y a rien de plus contraire à la justice que certaines justices de village. »

Un juge de paix, vraiment digne de ce nom, écarte les parasites, les intermédiaires entre lui et la partie; il simplifie la marche des affaires, et arrange presque tous les procès. Il a moins besoin d'instruction que de cette nature affectueuse qui attire, invite à de mutuels sacrifices, que de cette droiture de sens et de jugement, qui fait distinguer tout d'abord le vrai d'avec le faux Une poignée de naturel sert plus que deux mains pleines de science. Les têtes chargées de savoir ne sont pas toujours les mieux faites. Il n'en est point de l'esprit comme d'un vase; il ne faut pas le remplir jusqu'aux bords. Cependant, le juge de paix doit être recommandable non-seulement par sa probité, mais par sa capacité morale, c'est-à-dire par son émulation du bien, par le zèle de ses fonctions. Si tout son mérite, d'ailleurs, consistait dans sa ceinture, sa robe et sa toque, et qu'on pût justement lui appliquer ce mot :

J'ôte à ce parvenu la robe qui le pare,
Et je découvre un sot caché sous la simarre,

il n'inspirerait pas assez de respect, et ses décisions, empreintes souvent d'un cachet bizarre, rappelleraient trop les sentences du gouverneur de l'île de Barataria. L'intelligence de nos codes et la juridiction cantonnale, telle qu'on l'a organisée, demandent plus que des intentions droites et de la bonne volonté. Il

est nécessaire que ce magistrat possède des connaissances ; autrement, ses efforts comme conciliateur, auraient moins de succès ; dès qu'il s'agit d'intérêts douteux, ce sont autant les lumières que les qualités morales du juge, qui impriment de l'autorité à ses paroles, et de l'efficacité à ses conseils. La réunion de ces avantages en fait la providence du pays ; et sa puissance est d'autant plus utile qu'elle s'exerce sans éclat.

Le maire n'a pas une action moindre sur la société. Qui ne connaît les vastes attributions de ce fonctionnaire? Dans toutes les circonstances importantes de la vie, on se trouve sous la main ou le patronage inévitable du chef de la commune. Il décide quelquefois par ses recommandations, par des certificats, des plus hautes prérogatives. La loi a beau être complète, elle ne l'est jamais assez pour l'ignorance et la mauvaise foi. Les *cas pour l'ami* (ainsi appelait les cas douteux un célèbre et spirituel magistrat) sont toujours nombreux. Le maire jouit enfin dans la famille d'une omnipotence que les rois, nous le savons, n'ont pas toujours dans l'Etat. Le vieux seigneur de village n'avait comparativement qu'un pouvoir bien restreint.

Mais tout ce pouvoir ne lui est remis que pour travailler activement à la prospérité de sa commune. Il doit bonne justice à ses administrés, il doit l'exemple à tous. Il est bien qu'il se montre religieux en action, qu'il fête le dimanche, le jour du ciel sur la terre, et qui pour cela peut-être, a dit Newton, est plus ordinairement doté des faveurs du soleil. Un maire qui

ne viendrait jamais s'asseoir au banc de l'œuvre, ferait preuve d'une indifférence fâcheuse, qui pourrait devenir contagieuse dans le village; plus l'exemple part de haut, plus il est dangereux ; et qu'est le peuple sans religion? Une bête féroce, parce qu'il n'a aucun frein d'éducation ni de respect humain.

Il est donc convenable que le premier magistrat de la commune assiste aux solennités de l'église. D'ailleurs, l'appareil qui les environne, émeut, agrandit l'ame, et semble nous rapprocher de Dieu, qui doit moins se prouver qu'il ne doit se sentir. Ces fêtes chrétiennes ont inspiré parfois un saint enthousiasme. Diderot a dit quelque part : « J'ai connu un peintre protestant qui avait fait un long séjour à Rome, et qui avouait qu'il n'avait jamais vu le souverain pontife officier dans St-Pierre, au milieu des cardinaux et de la prélature romaine, sans devenir catholique. »

Il existe des hommes dont le cœur ne bat pour Dieu qu'aux accents d'une musique harmonieuse, qui ne s'humilient devant la majesté céleste que les yeux éblouis par toutes les magnificences du culte. D'autres n'aiment pas tant de bruit dans leurs pensées religieuses; ils préfèrent à tout le prestige des arts, à tout cet éclat, à toutes ces pyramides de lumières, l'aspect d'une vieille église, le jour sombre qui l'éclaire et ses vitraux gothiques.

J.-J. Rousseau faisait avec Bernardin de St.Pierre, chez des religieux, de petits pélerinages que celui-ci raconte en ces termes : « Nous arrivâmes pendant qu'ils étaient à l'église; J.-J. me proposa d'y entrer

et d'y faire no're prière Les ermites récitaient alors les litanies de la Providence, qui sont fort belles. Après que nous eûmes prié Dieu dans une petite chapelle, il me dit avec attendrissement : Maintenant j'éprouve ce qui est dit dans l'Evangile : « Quand plusieurs d'entre vous seront rassemblés en mon nom, je me trouverai au milieu d'eux. » Il y a ici un sentiment de paix et de bonheur qui pénètre l'ame. — Je lui répondis : Si Fénélon vivait, vous seriez catholique. — Il me répartit, hors de lui et les larmes aux yeux : Ah! si Fénélon vivait, je chercherais à être son laquais, pour mériter d'être son valet de chambre. »

Des organes irrécusables de la philosophie du dernier siècle ont reconnu que la messe était le plus beau, le plus divin des sacrifices.

Dans l'*Esprit de M. de Necker*, on lit : « Bolingbroke, qui n'avait jamais entendu la messe, fut tellement transporté de la beauté de cette cérémonie, qu'au moment où l'archevêque éleva l'hostie, et où tout le peuple tomba à genoux, il dit tout haut à son voisin : « Si j'étais roi, je ne remettrais jamais cette fonction à un autre. »

A la sortie d'une solennité à Breslaw, où le cardinal de Kinderdorff avait officié pontificalement, le roi Frédéric que Voltaire, l'un des premiers, appela *le Grand*, s'écria au milieu de ses courtisans : « Quelques uns traitent Dieu comme leur serviteur, d'autres comme leur égal, les catholiques le traitent en Dieu. »

Un maire pénétré de ses devoirs, voudra être marié

en présence d'un ministre des autels. Il ne montera pas sur le lit nuptial sans l'avoir fait bénir. Si la religion est appelée à se mêler, sans difficulté, d'une chose, c'est de celle-là. Camille Desmoulins, qui se maria dans un moment où il n'y avait plus pour le mariage que le rit municipal de la république (1792), exigea qu'on suivît le rit romain; et ses témoins, complices de cette magnifique inconséquence, furent Saint-Just et Robespierre.

Cependant, les pratiques du culte ne portent aucun fruit, si elles n'accompagnent le sentiment religieux. Aussi, tout en les observant avec régularité, les maires, en Corse, oublient trop souvent le caractère de leur mission et leurs plus impérieux devoirs. Il ne s'agit pas ici de les envelopper tous dans la même réprobation. La majorité est saine et à peu près irréprochable. Je parle seulement des villages où ces dépositaires de l'autorité se font chefs de parti, transforment leurs communes en autant de foyers de discorde et de camps ennemis; que de divisions funestes n'allument pas les élections municipales, signalées tant de fois par de si cruels excès! L'administration est l'art de gouverner les hommes, en leur procurant le plus de bonheur possible. La meilleure politique est une bonne administration, car le peuple qui est heureux aime son gouvernement; administrer, c'est conserver, améliorer, créer. Mais dans des villages divisés en deux partis et animés l'un contre l'autre, comment établir une administration? où trouver un maire juste et impartial pour tous?

Je me bornerai à dire, pour le moment, que dans un pays où fermentent déjà tant d'éléments de trouble, ces fonctionnaires devraient ne faire entendre que des paroles de paix et de conciliation, et ne pas donner eux-mêmes l'exemple de l'intrigue et de la turbulence, spectacle qui démoralise profondément l'île dont on éternise ainsi les dissensions et le malaise. Je reviendrai sur les devoirs des maires et des juges de paix.

La Corse est un pays éminemment catholique. Là, les croyances religieuses ont toujours résisté à l'invasion des mauvais principes; on aime tout ce qui tient à l'église et à ses dogmes fondamentaux. En 93, lorsque sur la terre de France, les échafauds avaient remplacé tous les cultes, la Corse rejeta de ses rivages cette écume révolutionnaire; les temples restèrent ouverts aux fidèles, et la religion n'essuya aucun de ces outrages dont ailleurs elle était abreuvée au nom de la raison et de la liberté.

Comment donc se fait-il que la coutume la plus directement opposée aux lois du christianisme, subsiste depuis long-temps au sein du pays? Est-il possible que chacun se jouât aussi brutalement de son existence et de celle de ses semblables, s'il avait présentes à l'esprit la dignité de l'homme, son origine céleste et son immortelle destinée? Est-il croyable qu'on osât affronter de sang-froid le terrible avenir qui nous attend au sortir de la vie, si l'on songeait à cet œil invisible qui scrute et pénètre toutes les iniquités, à cette justice formidable qui, un jour, les châtiera inévitablement? Le mal ne vient-il pas de ce que les

cœurs sont vides de ces hautes pensées, de ce que le peuple s'est plus attaché aux pratiques de la religion, qu'à sa partie essentielle, à sa morale sublime qui a retiré le monde de la barbarie (car le christianisme et la civilisation ne sont qu'une seule et même chose)? La religion enseigne avant tout le pardon des offenses, la fraternité, sentiment généreux qui fait sortir l'homme de lui-même, de ses intérêts, de ses passions, et lui inspire la grande idée de dévouement et de sacrifices. Il faut que les liens de la charité soient étrangement relâchés dans une société chrétienne, où éclatent tant de meurtres et de violences.

Avouons-le, si tous les ministres de l'Evangile remplissaient avec zèle et intelligence les devoirs de leur état, s'ils prêchaient souvent l'oubli des injures, s'ils s'efforçaient de rétablir la paix entre les familles divisées, combien de stylets, qu'on aiguisait déjà, retomberaient dans le fourreau! combien de vieilles haines, qui peuplent les *maquis*, s'éteindraient pour toujours! Combien d'heureuses réformes ne peuvent se faire qu'avec eux et par eux! L'autorité ne saurait atteindre jusqu'au fond des campagnes, pour détruire les préjugés et imprimer aux idées une direction meilleure. La force seule tient les peuples dans la défiance; c'est un ressort qui se détend bien vite, dès qu'il n'est plus comprimé. Les lois elles-mêmes ne sont qu'un frein, non un encouragement. Elles s'occupent des actes extérieurs, et n'ont aucune prise sur la volonté. Cependant, n'est-ce pas la volonté qu'il faut diriger, toutes les fois qu'on veut changer

les opinions et les habitudes d'un peuple? Quelle influence plus puissante et plus douce que celle d'un pasteur que la religion établit pour dépositaire de la confiance publique, qui n'est lié à son troupeau que par la charité et l'exercice de toutes les vertus qu'elle inspire, qui, n'ayant point de force pour nuire, ne trouve de crédit qu'autant qu'il sait bien faire! Ministre du Très-Haut, il semble l'interprète de ses volontés, et donne une sanction divine à tous les devoirs qu'il recommande.

Prêtres de la Corse, soyez donc tout entiers à l'œuvre sainte de votre ministère; protestez de toute la force de vos convictions contre des excès qui révoltent la nature; combattez sans relâche les préjugés sauvages qui font tous les malheurs du pays; rompez ce détestable pacte domestique qui précipite les familles dans l'inimitié, dès qu'un seul de leurs membres y est entré; montrez que le pardon des offenses est le partage des hommes forts et généreux, une source de joie et de bonheur; que la vengeance, au contraire, est une passion vile et vulgaire, à la portée des ames les plus basses, dont les jouissances passent aussi vite que le coup de hache qui abat une tête; que cet éclair de satisfaction cruelle est suivi de regrets poignants et éternels, souvent des flétrissures de la justice; rappelez-vous sans cesse le beau triomphe que l'évêque d'Hippone remporta sur les habitants de Césarée. Ils se séparaient une fois chaque année en deux classes, frères contre frères, pères contre enfants, et se lapidaient mutuellement pour se dresser aux combats. La vue de ce carnage émeut

saint Augustin. Il parle, on ne l'écoute pas ; il parle encore, on s'arrête ; il insiste avec une nouvelle force, les larmes coulent ; il en appelle d'un usage abominable à la charité chrétienne, les armes tombent des mains, et des luttes barbares n'ensanglantèrent plus la ville de Césarée. Enfin, que l'on sente toujours dans vos paroles, dans vos actes, une foi vive, un ardent amour de l'humanité, cette première sève de christianisme dont parle Bossuet, et le Corse des montagnes assis aujourd'hui dans l'*ombre de la mort*, renaîtra à la vie, et dira comme l'enfant des Saintes-Ecritures : « *Surgam, je me lèverai et j'irai vers mon Père.* »

N'est-ce pas une noble mission, pour un prêtre, d'être choisi par la Providence, afin de ramener dans les voies de la modération et de la justice une population égarée par des dissensions intestines? Il doit se considérer comme l'ange de la charité, chargé d'apporter du ciel le bienfait de la paix et de la concorde. Mais si la sagesse dans l'exercice du ministère évangélique est toujours nécessaire, combien plus ne l'est-elle pas dans les contrées où les passions et l'intérêt divisent profondément les esprits, troublent l'harmonie des familles et des cités, et font, pour ainsi dire, deux peuples d'un même peuple ! De quelle vigilance n'a pas alors besoin le prêtre, pour conserver sur tous les fidèles l'ascendant et l'autorité de son caractère, pour ne pas donner de l'ombrage aux uns, en paraissant embrasser le parti des autres, pour mettre son ministère à l'abri des préventions qui en détruiraient le fruit ? De quelle mesure ne

doit-il pas accompagner tous ses mouvements, de peur de trahir une préférence entre des hommes jaloux qui épient à l'envi ses démarches, étudient ses affections les plus secrètes, et cherchent à l'entraîner chacun sous sa bannière ? De quelle réserve ne doit-il pas s'entourer, obligé de traiter avec tous les habitants, sans blesser personne, de compatir aux infirmités de tous, sans en flatter aucun, de les voir, de les accueillir, sans qu'une parole, un geste ou un signe de sa part, révèle en lui un penchant plus marqué pour les uns que pour les autres ? Lui, il ne faut pas qu'il l'oublie, est l'homme de tous, il est de la famille de tout le monde. Malheur au prêtre, surtout en Corse, s'il arbore une couleur, s'il épouse une querelle ! Sa mission est manquée, il ne peut plus que traverser l'œuvre de Dieu. Qu'il n'intervienne jamais dans la sphère des choses temporelles, que pour rapprocher les esprits et réunir les cœurs ! qu'il laisse aux enfants du siècle les soins et les disputes du monde, et retienne bien ce conseil de l'Apôtre : « Que quiconque s'est enrôlé dans la milice de Dieu, ne s'embarrasse plus dans les sollicitudes de la terre : *Nemo militans Deo, implicet se negotiis secularibus.* » Que gagnerait-il à descendre dans l'arène brûlante des luttes politiques ? Comment approcherait-il de l'autel du sacrifice, le cœur tout agité de craintes et d'espérances ? Il n'appartient qu'à des hommes purs, comme Aaron, de communiquer avec le ciel par la voie des holocaustes.

Jusqu'à ce jour, en Corse, l'influence du clergé sur les esprits a été très-faible ; son peu de crédit sur

les populations vient de diverses causes : il n'est pas toujours resté assez en-dehors des partis ; le nom de quelques prêtres s'est tristement mêlé aux dissensions du pays. D'un autre côté, le nombre des ecclésiastiques est peut-être trop considérable. On n'a pas besoin de beaucoup de prêtres, « dit saint François de Sales, mais de bons prêtres. » Plusieurs se trouvent sans emploi, et vivent dans un état de complet désœuvrement. Le motif qui multiplie tant les prêtres, est d'abord le respect qu'on porte à leur profession, du moins dans le sein de leur famille dont ils sont regardés comme les chefs. Autrefois, on cherchait par là à se soustraire aux périls de la guerre. Puis, dans les villages, les familles sont ordinairement nombreuses, et la fortune des particuliers est très-bornée. Celle-ci se réduirait bientôt à rien par la loi qui admet tous les enfants à un partage égal, par l'usage qui ne permet guère à personne de vivre dans le célibat, et par le défaut d'industrie qui ôte presque tous moyens d'augmenter son patrimoine. La prêtrise tient lieu des ressources que les autres pays offrent pour le soutien des familles. Il faut toutefois s'appliquer à réduire le nombre des prêtres, et le restreindre, autant que possible, aux vrais besoins du peuple Dans un pays si inculte et si dépeuplé, il vaut mieux que l'on compte quelques prêtres de moins et quelques laboureurs de plus.

D'un autre côté, les prêtres corses ne sont pas généralement instruits. Déjà, au XVIe. siècle, Filippini, archidiacre de Mariana (Corse), se plaignait de

l'ignorance du clergé. Dans son histoire, il prétend qu'il y en a tout au plus une douzaine dans l'île qui aient quelque teinture des lettres, *che abbino gramatica*. Jaussin leur adressait le même reproche au milieu du XVIII[e]. siècle. L'abbé Gaudin qui écrivait peu d'années avant la révolution française, signalait aussi ce défaut de lumières.

Sans doute, il existe aujourd'hui dans les villes et dans plusieurs communes, des prêtres d'un vrai mérite et qui offrent l'exemple des plus rares vertus. Mais on trouve encore peu de pasteurs éclairés dans les villages. Il est juste de dire qu'en 1835, la Corse n'avait, depuis 44 ans, pas une seule école ecclésiastique. Les études de théologie étaient tombées dans un extrême abaissement L'insignifiance des épreuves avait inondé le pays de jeunes lévites sans vocation réelle, plus souvent un sujet de trouble et de scandale que d'édification. Un prêtre qui n'a pas l'esprit de son état et qui ne veut pas faire le bien, doit nécessairement faire un très-grand mal.

Depuis 11 ans, on a institué deux séminaires ; de toutes parts, en Corse, on rivalise d'ardeur pour réformer les mœurs et accroître l'instruction du clergé. L'habile prélat qui dirige actuellement le diocèse, et dont le haut mérite égale le zèle infatigable, comprend que l'église ne peut reconquérir, là comme ailleurs, une influence légitime et durable, ressaisir l'empire des intelligences que par le savoir et par la discussion. La foi ne se sépare jamais impunément de la science. L'homme n'est vraiment grand, puissant, qu'autant qu'il sait, et, quand il sait, il peut

tout ; la science et le travail sont aujourd'hui les maîtres du monde.

D'ailleurs, comment instruire les autres, si l'on n'est bien instruit soi-même ? La parole a converti l'univers, elle a répandu la vie dans les veines d'une société réduite presque à l'état de cadavre. Maintenant la parole, c'est-à-dire une prédication qui répondrait à tout ce qui se remue de besoins et d'ardeurs au fond des ames, exercerait encore une action immense sur les croyances et sur les mœurs. Il faudrait lire l'évangile du jour, bonnement, simplement, avec intelligence des nécessités présentes, *non aristotelico more, sed piscatorio.* Quelle autorité n'aurait pas un homme qui, ayant fait une sérieuse et profonde méditation des écritures, se bornerait à suivre, à commenter les pensées et les paroles de Dieu même ! On pourrait retracer quelques scènes du passé, pour l'instruction du moment, donner quelque explication d'un usage, d'un symbole, d'une cérémonie. Ainsi procédaient saint Paul en prêchant la morale, saint Augustin en s'appuyant sur la philosophie, saint Ambroise en expliquant les allégories chrétiennes. La société a soif d'ordre et d'instruction ; elle demande qu'on organise le bien, qu'on restaure les ruines, que l'on comble le vide des intelligences. Elle dit, à la vérité, comme autrefois les Apôtres au Sauveur : « Manifestez-vous. » S'il aspire à être le conducteur des peuples, le clergé doit retremper sa foi aux sources du savoir, de nouveau s'armer de la croix, appelée justement croix civilisatrice, et il

dominera encore le monde de son humilité et de ses vertus.

Auprès du ministre des autels se trouve toujours un autre homme, qui est son auxiliaire et son bras droit, l'instituteur de l'enfance. L'éducation *des petits enfants* (l'éducation, dot par excellence, car celle-là est insaisissable) *n'est-ce pas la prunelle de l'œil* du représentant du divin Maître qui les appelait à lui avec un intérêt si tendre, sans doute, parce que la jeunesse est l'âge le plus porté à l'amour du bien, le plus près de la vertu ? Le plus jeune des disciples du Sauveur fut le seul dont la fidélité ne se démentit pas. Mais qu'elle est épineuse la tâche de l'instituteur qui prépare le champ à ensemencer, et y dépose les premiers grains ! Il est plus difficile de défricher les esprits que la terre, quelque rude et pierreuse qu'elle soit; l'art des arts est la conduite des intelligences. Elle a pour but de donner à chacun toute sa valeur, de lui apprendre à vivre heureux, à vivre utile, de préparer la solution du problème le plus ardu peut-être : la meilleure distribution des hommes. On doit considérer la société comme un vaste atelier; il ne suffit pas que tous y travaillent, il est nécessaire que tous y soient à leur place le plus possible; sans quoi, il y a opposition de forces, au lieu du concours qui les multiplie. La plus grande des économies, puisqu'il s'agit de l'économie des hommes, consiste donc à les mettre dans leur véritable position.

Tout se résout aussi dans le choix des instituteurs. L'instruction primaire sera ce qu'ils la feront. Il faut

qu'ils embrassent leur état avec plaisir, non dans des vues exclusives d'intérêt; qu'ils remplissent leur devoir en conscience, non point seulement parce qu'ils sont payés, mais parce qu'ils auront un compte à rendre à Dieu. Leur mission est grave et a d'immenses conséquences. L'instituteur est appelé par le père de famille au partage de son autorité naturelle. Il doit l'exercer avec la même vigilance et presque avec la même tendresse. Les anciens avaient reconnu cette espèce de paternité intellectuelle. *Magis pater est qui educat, quam qui suscepit* (Phèdre). *Instruire*, C'EST *aimer*, mot charmant qu'on dirait dérobé à l'ame tendre du bon Rollin, et qui appartient à M. Boyer, auteur d'un poëme sur l'éducation dont a fait ressortir le mérite avec éclat, M. Edom, recteur de l'Académie de Grenoble, si profondément initié dans tous les secrets de l'art d'enseigner.

Quel bien ou quel mal ne peut pas faire l'instituteur? Il tient dans ses mains le sort du jeune âge; et la patrie, n'est-ce pas la jeunesse, surtout la jeunesse des campagnes, la jeunesse pauvre des villes, celle qui fait sa force dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les camps, celle aussi qui fait son malheur et sa peine dans les prisons et dans les bagnes? Donnez-nous l'éducation de la première enfance, ont dit successivement Bacon en Angleterre, Leibnitz en Allemagne, Fénélon et J.-J. Rousseau en France, et nous réformerons la société. L'éducation est une maîtresse douce et insinuante, ses leçons finissent par devenir une seconde nature, et font auprès de l'homme la fonction d'un législateur

toujours présent qui, dans chaque occasion, lui montre son devoir et le lui fait pratiquer.

L'homme vraiment utile dans une commune est donc l'instituteur, s'il se pénètre bien de toute l'importance morale de ses fonctions, s'il se montre chrétien dans la forte et l'entière acception du mot. L'instruction sans éducation religieuse devient souvent un fléau ; la religion est l'aromate qui empêche le savoir de se corrompre, et l'ignorance vaudrait encore mieux que la mauvaise science. L'on peut comparer aujourd'hui l'instruction à un fleuve qui déborde; faisons en sorte que cette inondation générale ressemble à celle du Nil qui assainit et fertilise. La société loin d'être assise est debout, ou plutôt elle offre l'image d'une échelle où chacun monte, se presse, se pousse et renverse celui qui le gêne. Notre mal naît de trop de mouvement, d'agitation. Nous sommes haletans, épuisés de fatigue. Il faut qu'une main amie nous prenne et nous conduise aux sources d'eau vive ; il faut faire reverdir avec la rosée d'en haut ce monde qui est desséché par la soif de l'or, par une personnalité effrénée (1). L'amour passionné de l'utile semble tout matérialiser, étouffer tous les autres sentiments ; il jette la lave aride et brûlante de son prosaïsme sur notre siècle, et menace de changer la

(1) Malheur à vous, dit l'Ecriture, « qui joignez maison à maison, terre à terre jusqu'à ce qu'enfin le lieu vous manque (Isaïe) ! » Toutefois, convenons que si la fortune ne donne pas le bonheur, elle ôte bien des pierres du chemin, et qu'il est difficile de ressembler au sage d'Horace, qui regarde l'or *oculo irretorto.*

société moderne en une vaste machine qui aura des rouages au lieu de vertus, un levier au lieu de principes, et dont la vapeur sera l'unique dieu.

L'institnteur ne peut oublier qu'il doit apprendre aux populations autre chose qu'à lire; il doit surtout leur enseigner à obéir, à se soumettre, à honorer Dieu et la vertu. Les factions auront de puissants auxiliaires de moins, la cité restera paisible, parce que la croix aura été plantée au milieu d'elle. « Jetez, a dit un habile écrivain, jetez dans le lot du pauvre, dans le plateau des misères, la certitude d'un avenir céleste, jetez l'aspiration au bonheur éternel, jetez le Paradis, contrepoids magnifique, vous rétablissez l'équilibre; la part du pauvre est alors aussi noble que la part du riche; il sera tranquille, il sera patient; la patience est faite d'espérances. » Nul Etat, déclare J.-J. Rousseau, ne fut fondé que la religion ne lui servît de base. » Tout bon gouvernement est, en effet, un navire mystérieux qui a ses ancres dans la voûte céleste.

Eclairer et moraliser les esprits, telle est la double tâche de l'instituteur; tel est le grand ressort à l'aide duquel on agira, en Corse, puissamment sur les ames, on inspirera l'amour de la paix, le mépris pour l'oisiveté, l'estime pour tout ce qui est juste et généreux. Si l'on désire mettre les corps en action, il faut commencer par échauffer les cœurs. Imbu de notions meilleures sur le bien et sur le mal, le peuple ne voudra plus de l'horrible justice du poignard; car, pour lui surtout, il est vrai que « le crime est un faux jugement. »

Les Corses ont toujours demandé des écoles ; qu'on étudie leur histoire, non pour en exhumer de pénibles souvenirs, mais pour y puiser d'utiles enseignements, on verra que le premier de leurs griefs contre le sénat de Gênes était tiré du défaut d'instruction. Ils sentaient bien que les arts adoucissent les mœurs et les passions furieuses des hommes, que les lumières du méchant sont encore moins à craindre que sa brutale ignorance, parce qu'elles le rendent plus circonspect sur le mal qu'il pourrait faire aux autres, par la connaissance de celui qu'il en recevrait lui-même. Dans tout état civilisé l'éducation est un besoin de première nécessité, l'instruction est le pain de l'esprit

Pénétré de ces idées, Paoli ne négligea rien pour répandre l'instruction au sein du pays. Avant lui, la tête du Maure qui flottait sur les bannières de la Corse, portait un bandeau sur les yeux; il trouva un tel emblême humiliant, il le releva sur le front. (On sait que les armes de l'île étaient une tête de Maure ayant les yeux couverts d'un bandeau). En 1770, les états de Corse dédièrent à Louis XV une médaille où l'on représentait la France arrachant ce bandeau que Paoli avait à peine soulevé. A Corte, au centre de l'île, pour éclairer toutes les parties de l'intérieur, Paoli institua, en 1764, l'Université, d'où sortirent en peu d'années des hommes remarquables. Vaincue par le charme des études, la jeunesse corse avait presque renoncé à ses habitudes de violence et d'oisiveté, lorsque la défaite de Paoli à Ponte-Nuovo éteignit complètement ce foyer de lumières.

Pour ranimer le goût des lettres et rouvrir devant ses concitoyens la carrière où ils s'étaient jetés avec tant d'ardeur, Paoli, dont la mémoire sera toujours si chère aux Corses, voulut en mourant, le 4 février 1807, consacrer les épargnes de l'exil à la fondation d'une nouvelle Université. Il laissa un capital destiné à l'établissement d'une école à Morosaglia, et de quatre chaires d'enseignement à Corte, sa ville de prédilection. Ces quatre chaires devaient être divisées en autant de cours : *évidence naturelle du christianisme, morale et droit des gens, sciences physiques et mathématiques.* Le département en a ajouté deux autres de littérature française et de dessin linéaire ; ce n'est que le 12 décembre 1837 que les cours de l'institut Paoli ont commencé. L'école de Morosaglia a été ouverte le 12 mars 1833.

Ces sources d'instruction supérieure, créées par Paoli, n'ont rien de commun avec l'enseignement primaire pour lequel une école normale a été établie à Ajaccio. Elle servira à former de bons maîtres pour la Corse qui en a un si grand besoin. Le nombre des communes pourvues d'école y est proportionnellement plus étendu que sur le continent français. Mais la plupart des instituteurs devraient commencer par se réformer eux-mêmes ; ils sont imbus de tous les préjugés du pays. Leur parole n'éclaire guère l'intelligence des élèves, parce qu'elle ne vient pas d'une intelligence bien éclairée ; elle ne va pas au cœur, parce qu'elle ne sort pas du cœur ; il y a quelquefois dans les leçons du désordre et de la confusion, parce que tout cela est dans la tête du maître. La valeur

morale de l'instituteur est plus désirable que la science. Il fera toujours plus par ce qu'il est, que par ce qu'il sait; si toute sa personne respire la piété, cette aménité d'humeur et de langage, qui gagne tout de suite les ames, il sera plus puissant de moitié que si elle réfléchit l'amour propre et la colère.

Cependant tout s'épure, à cet égard, et s'améliore de jour en jour. Les communes se montrent moins injustes, moins ingrates dans leurs rétributions envers l'homme précieux qui prépare la génération du lieu. On ressent partout les bienfaits de la loi du 28 juin 1833, véritable charte de l'instruction primaire, qui organise un système d'enseignement si large et si populaire, et fait une si belle part à l'intelligence. Depuis lors, un nouvel astre à lui sur l'horizon du peuple; il a vu qu'on s'occupait de lui, qu'on désirait l'arracher à l'ignorance, misère morale d'autant plus funeste, qu'elle engendre souvent la misère physique; il a compris qu'on n'instruit pas celui qu'on voudrait garder pauvre et esclave. Un poète à dit :

L'alphabet est mortel aux pouvoirs absolus,
Et l'homme veut ses droits, sitôt qu'il les a lus.

La jeunesse corse fréquente assidûment les écoles ; elle en suit les cours avec ardeur, avec profit. L'instruction primaire enveloppe partout le pays de son vaste réseau ; en outre, l'île possède six établissements des Frères de la doctrine chrétienne, corps admirable par sa simplicité, par son dévouement religieux pour une profession toute de patience et

de charité, par son esprit disciplinaire qui ne change pas quand le frère change, mais qui se perpétue immuable dans l'école. Dignes maîtres, qui font à la Corse un bien inappréciable! on ne saurait trop les y multiplier.

Il y avait aussi dans le département deux colléges communaux, et depuis peu de temps, l'un d'eux, établi à Bastia, a été converti en collége royal. De tels encouragements donnés aux études enlèvent chaque jour à la Corse quelque chose de ses vieilles mœurs, et transforment le peuple. Déjà dans les villages les plus arriérés les enfants parlent tous la langue française, fait d'une haute importance qui achèvera la fusion de la Corse avec la France. L'identité de langue, en effet, lie surtout les nations. Comment imaginer qu'on soit membre du même corps, lorsqu'on ne peut s'entendre? Comment l'affection, la bienfaisance, toutes les passions douces qui servent à unir les hommes, pourraient elles pénétrer dans le cœur, si le langage ne leur sert d'interprète?

CHAPITRE XVI.

Salles d'asile. — Condition des femmes.

Je dois signaler deux lacunes funestes au milieu de tant de réformes, de tant de pas faits vers un meilleur avenir.

Combien de fois, en voyant de jeunes enfants exposés dans leurs jeux à tous les accidents, au choc

des voitures, à la brutalité des passants, aux propos des carrefours, aux habitudes d'une vie oisive, n'avons-nous pas cherché des yeux une mère qui remplaçât près d'eux celle qui les délaisse pendant le jour, pour leur rapporter le soir un morceau de pain, chèrement acquis par son travail ? Eh bien ! cette mère s'est rencontrée ; la charité a passé par là, elle a dit aux petits enfants : Venez à moi, vous ne serez pas orphelins. Elle les a retirés loin des exemples du vice et des dangers qui les menacent ; et ce sanctuaire du jeune âge, des enfants de deux à sept ans, elle l'a appelé *salle d'asile*. Ainsi, elle a préparé à la patrie le trésor inépuisable d'une jeunesse plus saine, plus morale, plus vigoureuse pour la paix et pour la guerre ; elle a substitué pour les classes ouvrières à l'éducation de la famille, une éducation collective bien supérieure du point de vue de l'instruction, et non moins préférable sous le rapport de la moralité. Dieu sait quels exemples beaucoup de parents nécessiteux donnent à leurs enfants ! La création des salles d'asile est un bienfait immense répandu sur les classes laborieuses. La première salle d'asile fut fondée à Paris en 1801 par Mme. la marquise de Pastoret, veuve de l'illustre chancelier de France. Ce fut cette femme pieuse qui, dans sa maternelle sollicitude pour les enfants des pauvres, imagina ces institutions. Ainsi, il est faux qu'elles aient pris naissance outre-mer. La France a donné à l'Angleterre, par Mme. de Pastoret, ses salles d'asile ; comme elle a donné à la Russie et aux Etats-Unis, par les abbés de Lépée et Sicard, leurs écoles de

sourds-muets; comme elle a donné à l'Autriche, à la Hollande, aux Deux-Siciles, par Valentin Haüy, leurs écoles de jeunes aveugles; comme elle a donné à la Prusse, par nos savants et nos littérateurs, ses premières académies; comme elle a donné par nos tacticiens à la Russie sa marine, son artillerie, ses écoles supérieures; comme elle a donné à la diplomatie sa langue loyale et précise. Mais entre tous ces dons, celui qui nous occupe et certainement le plus fécond et le plus précieux parce qu'il s'applique aux masses, est le plus étendu, le plus illimité.

On ne vit les salles d'asile se propager qu'après 1822, et prendre dans l'opinion un rang conforme à leur importance.

La Corse ne jouit pas d'une institution qu'on pourrait nommer cependant la pierre fondamentale du temple d'humanité; pas une salle d'asile où les enfants trouvent les premières leçons d'ordre et même de travail qui façonnent insensiblement aux devoirs de la vie. Les germes déposés alors dans l'ame, bons ou mauvais, s'impriment à tout jamais. Quand on grave des traits sur l'écorce des chênes, le chêne grandit, mais le trait reste. L'enfant ressemble parfaitement à l'arbre, il demeure, à peu d'exceptions près, tel qu'il est sorti des mains de son guide primitif. Puis, le cœur de la première enfance est un sol où tout croît en sûreté, où tout prospère, parce qu'il n'est point encore dévasté par l'ivraie. *Principiis obsta*, voilà une règle fondamentale de la médecine; telle doit être aussi la base de la médecine morale; nul ne comprit si bien la réforme des prisons

que le premier qui fonda une salle d'asile pour l'enfance. Il ne faut pas laisser se former le vice, s'enraciner les mauvaises habitudes. Quand le mal est devenu robuste et vivace, il est bien tard pour le combattre. Corriger, importe; mais prévenir est certes encore plus. Qu'on n'oublie jamais que l'éducation du peuple est le fondement nécessaire de tout bon régime des prisons.

Une autre plaie afflige la société en Corse : le défaut presque absolu d'écoles pour les filles. Il règne là une extrême indifférence en ce qui touche l'éducation des femmes. Elles sont du reste, dans l'intérieur, asservies à un état humiliant de dépendance. Un mot suffirait pour caractériser leur position. Elles appellent leur mari : il mio padrone (mon maître). Il n'est pas à craindre que le pouvoir tombe en quenouille dans les ménages corses. Les femmes jouent en Corse le rôle le plus subalterne, et passent dans les villages pour être au-dessous de l'homme, qui aussi ne s'abaisse guère à leur faire la cour. De sorte que, dans l'intérieur, il arrive assez souvent que les parents eux-mêmes de la jeune fille, se croient astreints à toutes les avances et demandent le mari.

Chez les Sardes, leurs voisins, les choses, dit-on, se passent plus gracieusement. Les jours de fête, dans les lieux de réunion, on voit un vieux pâtre cherchant au sein de la foule joyeuse une fiancée pour son fils, et répétant tout bas la formule usitée pour les demandes en mariage : « Vous possédez, compère, une génisse blanche, et d'une beauté parfaite ; je viens la chercher, car elle serait la

gloire de mon troupeau et la consolation de mes vieux ans. » Le père de la jeune fille se lève et, amenant successivement ses filles : Est-ce là ce que vous désirez ? dit-il, et il a soin de n'introduire que la dernière, celle dont son hôte est venu solliciter la main.

Au reste, sur ce point, chaque pays a ses usages. Si le lecteur voulait se transporter avec nous dans la nouvelle Calédonie (c'est un peu loin, mais l'imagination est une excellente chaise de poste, elle va plus vite que les chemins de fer), on verrait comment MM. les Calédoniens s'y prennent pour demander une demoiselle en mariage ; les jeunes filles du pays ont l'habitude d'aller puiser de l'eau à une rivière. Si un jeune homme survient (et le hasard veut qu'il arrive toujours), il les examine toutes d'un œil attentif, se glisse doucement derrière celle qu'il préfère, et la jette dans le fleuve. Ensuite il se précipite après elle, la rattrape par les cheveux et la porte en triomphe dans ses bras jusqu'à la maison paternelle. Le père la lui donne aussitôt en mariage L'époux a montré qu'il avait un poignet ferme et qu'il était bon nageur. Cela suffit pour la validité du contrat. Plus tard la femme dit avec bonheur à son mari : « Te rappelles-tu le jour où tu m'as jeté dans l'eau ? » Il paraît que ces femmes ainsi jetées à la rivière sont très-heureuses.

En Corse, dans plusieurs localités, le mariage est peu en honneur ; le concubinage en a pris la place, surtout au Fiumorbo. Il y a 25 ans, ce canton formait une espèce de peuple à part, une république

d'hommes sans frein, ennemis du travail, vivant de rapines, entièrement rebelles au joug de la loi, refusant de payer les impôts et de reconnaître l'autorité. Tyrans anarchiques de cette partie du pays, les Fiumorbais passaient pour les bas-bretons de la Corse. Aujourd'hui les crimes y sont plus rares qu'ailleurs. De vastes établissements agricoles y ont été créés, entr'autres le domaine du Migliacciaro, moins riche encore par ses vastes dépendances que par la fertilité de son sol et la variété de culture dont il est susceptible. Mais le pays a conservé un reste des primitives coutumes; la plupart se marient sans recourir ni au maire ni au curé; ils allèguent pour excuse que dans les villages peu populeux, les habitants sont presque tous parents; par exemple, ailleurs, dans l'arrondissement de Calvi, sur 23,000 ames, il n'existe que 499 noms patronymiques, c'est-à-dire 499 familles. Il faudrait des dispenses coûteuses; de plus, chacun redoute les frais qu'entraînent toujours les fêtes du mariage.

On voit aussi, dans diverses communes, les fiançailles converties en une sorte d'essai matrimonial, qui permet aux deux amants de se voir sans contrainte et de vivre maritalement. Après quelques mois de co-habitation, la femme est parfois délaissée et renvoyée de la maison. A ce sujet, une pensée de saint François de Sales vient involontairement à l'esprit: « Le mariage, dit-il, est un certain ordre où il faut faire la profession avant le noviciat; et, s'il y avait un an de probation comme dans les cloîtres, il y aurait peu de profès. »

Sans égard pour notre Code civil, on est dans l'usage d'exclure les filles à peu près de tout partage; on leur assigne une dot très-modeste, et elles ne réclament jamais rien au-delà Le nombre de leurs cousins entre pour beaucoup dans la valeur de la dot; tout le patrimoine de la famille, passe comme autrefois chez nous, sur la tête du fils premier né. Dans plusieurs de nos provinces, en effet, les filles n'avaient rien à prétendre; elles recevaient un simple *chapel de roses*, par exemple, à Tours, à Loudun, etc.; souvent elles avaient moins encore, *une noix* (Coutumes d'Anjou et du Maine). On procédait à Poitiers de la manière la plus incivile, la plus discourtoise : les parents qui venaient de marier la dernière de leurs filles, suivaient la noce avec un balai armé de rubans, pour indiquer leur joie d'avoir enfin balayé la maison. — On conçoit que certains peuples aient pu refuser toute succession à la femme. Ce ne fut pas toujours dureté, mépris de la faiblesse, mais peut-être un noble instinct, une vue plus haute du mariage, plus désintéressée, plus idéale. Ils voulurent que la femme passât aux mains de l'homme, sans autre dot que sa blanche robe, son voile blanc, son *chapel de roses;* qu'en elle, il fût bien sûr de n'avoir aimé qu'elle-même, qu'il travaillât pour elle, qu'il la nourrît. Là est la beauté, la gravité du mariage, que l'homme soit la providence de sa femme et de ses enfants

En Corse, les deux sexes vivent très-séparés l'un de l'autre; point de ces assemblées, de ces réjouissances, de ces fêtes champêtres, si communes dans

quelques-unes de nos provinces, et auxquelles devraient convier l'attrait naturel et la douceur du climat. Le dimanche, les hommes passent tout leur temps à jouer aux cartes, ou à conférer tristement ensemble, et presque toujours sur des sujets politiques ou militaires, tandis que les femmes sont renfermées dans leurs maisons, ou se tiennent sur leur porte dans la même inaction. Leur présence manque aux repas, sauf dans les villes et dans quelques communes. Elles se montrent à peine un instant lorsque le festin est terminé, pour recueillir les suffrages qu'on donne avec plaisir à l'honnêteté de leurs manières, et quelquefois à leurs grâces naïves; après ces compliments, on les voit disparaître pour rentrer dans leur gynécée; elles sont remplies d'ordre et d'économie, et, en général, très-laborieuses; cela ne peut être autrement, parce que dans toute société, quelque bornés que soient les besoins, il y a toujours un travail indispensable qui les procure, et lorsqu'un sexe s'exonère de sa tâche, le surplus du fardeau retombe nécessairement sur l'autre. Les femmes, dans plusieurs villages, suppléent en grande partie à ce que font parmi nous les animaux domestiques; cependant, elles ont des charmes qui résistent à tout, de beaux yeux, de beaux cheveux, de belles dents, qui semblent des productions du climat, à peu près comme les citrons et les oranges. Soumises à leurs maris de même qu'elles le furent à leurs pères, elles ne savent guère qu'obéir. L'usage les retient presque partout dans une éternelle minorité! Façonnées au joug par une longue habitude, elles

ne songent pas à s'en plaindre, et le contentement apparaît sur leurs visages autant qu'il peut s'allier avec l'ennui. Il ne faut pas s'étonner si, en général, la femme corse n'est point l'objet des hommages et des attentions délicates de son mari. Dans l'enfance des sociétés, la force physique étant le premier attribut de l'homme, celui-ci a toujours un plaisir naturel à rabaisser le sexe faible, dépourvu de ce qui constitue réellement la majesté et le pouvoir de l'homme. Elevées dans l'ignorance de toutes choses, loin d'exercer une action bienfaisante sur les mœurs souvent grossières et sauvages de leurs familles, elles sont quelquefois plus vindicatives que les hommes mêmes. On a vu ici des femmes rappeler ces farouches lacédémoniennes, qui disaient à leurs fils en leur tendant un bouclier : « Reviens dessus ou dessous, » s'irriter contre leurs enfants de ce qu'ils tardaient à accomplir une vengeance, leur mettre un stylet dans les mains et désigner le cœur de la victime ! Le sens moral est, sous ce rapport, dans quelques localités, perverti en elles.

Si on songeait plus sérieusement à leur éducation, si on s'appliquait à cultiver leur esprit et leur ame, elles deviendraient meilleures ; elles sentiraient leur dignité, la hauteur des devoirs que la Providence leur assigne ; elles exerceraient dans la famille une influence qui tournerait tout entière au profit de l'ordre et de la civilisation ; par la petite patrie qui est la famille, le cœur s'attache à la grande ; le bon fils, le bon mari, le bon père, constituent le bon citoyen. On a dit depuis long-temps que si les hommes

font les lois, les femmes font les mœurs. Nous serons toujours ce qu'il plaira aux femmes. On ne conçoit pas comment Duclos a pu écrire un volume de considérations sur les mœurs, et prononcer à peine le mot de femme. Fatigué de haïr et fatigué d'être haï, haletant des coups qu'il a portés et de ceux qu'il a reçus, tout homme (en Corse surtout où les passions sont si vives et les plaies si cuisantes) soupire pour un intérieur où il puisse déposer sa colère, inspirer la confiance, trouver le repos, l'amitié, un affectueux sourire sur des lèvres aimées. Eteindre les animosités, écarter du toit conjugal tout aliment impur, le rendre inaccessible à toute idée de meurtre, de sang et de vengeance, quel saint et noble rôle pour la femme, ange gardien de la famille! On ne sent pas assez quels avantages naîtraient d'une meilleure éducation donnée à cette moitié du genre humain, qui, placée en-dehors des intérêts politiques et de la carrière de l'ambition, gouverne l'opinion en tout ce qui tient à l'humanité, à la générosité, à la délicatesse. Ce sont les mères qui moulent et pétrissent l'ame des enfants. La force de l'homme inspire la crainte, mais ne dompte pas. La femme est la reine du foyer domestique, la puissance dirigeante. On a remarqué que presque tous les grands hommes ont eu pour mères de grandes et nobles femmes. C'est ainsi que la belle ame de saint Louis sort de la reine Blanche, comme une douce et radieuse fleur d'une tige odorante et bénie. La mère de Bossuet avait l'ame grande, l'esprit élevé, les mœurs aus-

tères. Celle de Fénélon portait en elle un trésor inépuisable de douceur et de miséricorde. Napoléon demandait à Mme. Campan ce qui manquait à l'éducation des enfants. De bonnes mères, dit-elle. — Un ambassadeur de Perse questionnant la femme de Léonidas sur le motif qui portait à tant honorer les femmes à Sparte, « C'est qu'elles seules, répondit la lacédémonienne, savent faire des hommes. »

On ne s'explique pas comment il peut se trouver des gens qui interdisent aux femmes toute espèce d'instruction ; quoi ! la connaissance des devoirs, cette morale usuelle et sublime, développée par nos orateurs chrétiens, et définie par Marmontel : la science de la vie en vue de l'éternité ; quoi ! l'histoire qui étend nos idées et forme notre jugement, la poésie qui nous élève l'ame ; enfin, les écrits dont le but est de nous rendre meilleurs et plus heureux, seraient inutiles à la femme ? Inutiles ! lorsque, destinée à devenir la compagne assidue de nos jours, les agréments de son esprit y pourront jeter tant de charmes, et les lumières de sa raison éclairer si souvent la nôtre ! lorsque, appelée à former le cœur d'un enfant, d'un homme en espérance, et à le préparer à toutes les vertus, elle y déposera les premières semences que rien jamais ne pourra remplacer ! Loin de négliger leur esprit, sachons le cultiver et le préserver à la fois du lourd fardeau des sciences stériles et des frivolités qui naissent parmi nous sous leurs pas ; élevons-les à tous les devoirs de leur sexe, ainsi que le veut Fénélon, et qu'une instruction solide et une religion éclairée

achèvent d'en faire des femmes (je dis des femmes fortes), si nous voulons avoir des hommes.

Il importe donc de réhabiliter, en Corse, un sexe qui nous honore quand nous ne l'avons pas avili, et peut devenir, quand nous avons cultivé son esprit, un instituteur inimitable pour la famille.

Le donne son venute in eccellenza
Di ciascun arte ove hanno posto cura. (Ariost.)

CHAPITRE XVII.

Etat de la propriété, de l'agriculture et de l'industrie.

On a vu qu'en Corse, un mauvais juge de paix pouvait faire la ruine d'un canton ; qu'autant de mauvais maires, autant de villages voués à la discorde ; que le clergé pendant long-temps n'y avait pas bien compris peut-être toute la grandeur de sa mission. Sans doute, je le répète, il n'y a rien de durable que ce qui s'appuie sur la religion. Cette haute maxime a été souvent proclamée par nos saints oracles : « Si le Seigneur (a dit le Prophète-Roi) n'est le premier architecte d'une maison, en vain se tourmenteront ceux qui s'efforcent de la bâtir. » Il est un autre adage divin, non moins vrai : « Si Dieu ne garde lui-même la cité, inutilement veillera celui qui est préposé pour la garder. » Aussi l'instinct religieux est un immortel besoin de l'ame ; tout ce qui appartient à la terre est si décevant, ce qui est fini est si court ! Il faut, je l'ai dit, que les

ministres de Dieu soient tels que l'Ecriture le commande, *le sel et la lumière du monde!* Mais c'est au prêtre dont la parole tombe de si haut sur les intelligences et sur les cœurs, c'est à l'instituteur, l'homme par excellence des enfants, c'est à eux qu'appartiennent surtout le gouvernement des esprits et l'avenir des générations; car ils forment l'avant-garde de la loi, en combattant les vices d'où sortent tous les crimes.

Toutefois, il est deux défauts essentiels dans l'enseignement, défauts bien anciens, dont l'un a été signalé par Montaigne, dans les termes suivants: « Le soin et la dépense de nos pères ne visent qu'à nous meubler la tête de science; mais de jugement et de vertu, peu de nouvelles. » On devrait toujours se rappeler les paroles du Christ à ses disciples: « Recherchez d'abord la sagesse, le reste vous sera donné par-dessus. » En second lieu, on oublie trop que l'instruction nécessaire aux classes pauvres, n'est pas l'éducation qui stimule la vanité, éloigne des travaux manuels, et pousse à de folles ambitions; je veux pour elles un ensemble de connaissances et de talents qui les mettent en état de pourvoir à leur subsistance, leur inspirent des habitudes d'ordre, d'économie, cet esprit de prévoyance qui fait servir le présent de garantie contre les chances de l'avenir. La condition première de tout enseignement, pour le peuple, n'est-ce pas de lui fournir le moyen de gagner sa vie de chaque jour, et d'assurer le bien-être de sa famille? L'homme est surtout un animal qui mange du pain, quoiqu'il ne vive pas seulement

de cela. Le tort de l'instruction actuelle et de la société qui sera peut-être dévorée, comme l'alchimiste, par les monstres de sa fabrique, est de verser à flots sur le pavé des villes, des latinistes, c'est-à-dire des solliciteurs.

Il faudrait diriger les classes populaires vers les arts mécaniques, leur apprendre un peu de chimie, de géométrie, leur donner, en un mot, une éducation professionnelle. Chacun de nos instituteurs devrait, une fois par semaine, faire un cours élémentaire d'agriculture. Cela se pratique déjà avec succès dans le duché de Nassau et dans le royaume de Naples. Une telle institution préparerait les esprits des villageois à l'association, pourrait développer d'excellents germes, et conduire peut-être à la plus heureuse transformation morale. L'association est le pôle auquel il faut tendre, si on veut remédier aux vices de la culture morcelée, à l'éparpillement des forces individuelles, et aux sacrifices que nécessite une concurrence sauvage. Qui ne sait, d'ailleurs, que l'homme isolé est faible, et perd la plus riche moitié de son être, l'intelligence ?

En plaçant l'homme à côté de l'homme, les générations à côté des générations, on arrive à toutes les merveilles de l'industrie et des arts ? — De l'esprit d'association sont nées les caisses d'épargne, qui font descendre le sentiment de la propriété dans les classes les plus mal aisées, et créent, en faveur de l'ouvrier, une réserve pour les moments où il quitte le travail, et pour les occasions où le travail vient à lui manquer. Connue en France, depuis

1818, cette institution n'existe pas en Corse (1); il n'y a pas non plus de comice agricole.

Sachons qu'à la bonne administration dans les communes est attaché le bien général. Les forces et les richesses d'un pays ne sont que les forces et les richesses mêmes éparses dans tout le territoire du royaume. En améliorant l'état du plus petit hameau de France, on contribue à la félicité publique. Pour l'immense majorité, le siége des intérêts, le centre de toutes les relations, le dépôt de nos plus précieux souvenirs, se trouvent dans la commune, type réduit, mais à peu près complet de l'unité nationale.

Napoléon dictait un jour la note suivante à son frère Lucien, alors ministre de l'intérieur : « Si la guerre ne m'était nécessaire, je commencerais la prospérité de la France par les communes; il est de beaucoup plus simple, pour le reconstructeur d'une nation, de s'occuper de mille de ses habitants, que de poursuivre le roman du bien-être individuel de chacun. Henri IV entendait agir ainsi lorsqu'il parlait de la poule au pot; autrement, il n'eût dit qu'une sottise »

Il y a là des limites précises de nombre et de lieu; la patrie, l'humanité, sont choses trop abstraites, trop vastes pour nos travaux, trop éloignées pour nos sentiments; il faut, à nos faibles

(1) Il est vrai de dire toutefois que, le 21 novembre 1846, une ordonnance a autorisé à Bastia l'établissement d'une caisse d'épargne.

sens, un certain horizon que nos yeux mesurent, une certaine étendue que nos pieds foulent, que nos mains fécondent, un certain nombre d'hommes que nous apprenions à connaître, à aimer.

Mais pour qu'une commune, de même qu'un état, fleurissent, il est nécessaire de garantir inviolablement à chacun le droit de vivre et de jouir des fruits de son travail. Sûreté et propriété, disent les Anglais, quand ils veulent caractériser la liberté civile ou personnelle, principe de toute société. Il s'est rencontré des publicistes qui ont osé jeter un cri d'anathème contre la propriété. Beccaria pense qu'elle est un droit terrible et peut-être non indispensable. Ce droit a vaincu pourtant l'aversion naturelle du travail, a donné à l'homme l'empire de la terre, et fait cesser la vie errante des peuples. Jouir vite et sans peine, tel est le désir universel; voilà le désir qui est terrible, parce qu'il armerait tous ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose. Le droit qui restreint ce désir est le plus beau triomphe de l'humanité sur elle-même.

En vain, Platon dans sa république imaginaire; Thomas Morus, dans son île d'Utopie, qui a donné son nom à tous les rêves identiques, veulent-ils qu'on retranche du commerce de la vie jusqu'au mot de propriété. Ils supposent des hommes parfaits pour arriver à un monde idéal; ils font de la société une sorte de machine organisée géométriquement, et passent sur tous le plus lourd et le plus désolant niveau. D'autres novateurs, avec quelques variantes, ont reproduit les mêmes théories; car la grande famille des Utopistes

se diversifie, mais ne s'interrompt pas (1). Ces ouvriers turbulents de la pensée n'ont jamais failli au monde, le monde seul leur a fait défaut. Sans doute, il n'est pas destiné à pivoter éternellement sur lui-même, le dernier mot du progrès n'est certes pas dit. Toujours est-il que ce serait revenir à la barbarie, et non s'avancer dans les voies de la civilisation, que d'anéantir le droit de propriété qui est la loi fondamentale des nations, une des plus saintes légitimités de la terre.

Eh bien! en Corse (on le sait déjà) non-seulement la sûreté des personnes n'est point garantie; mais, sous plusieurs rapports, la propriété individuelle n'y existe presque pas. A l'exception de quelques terrains rapprochés des villages et devenus domaines particuliers, le territoire dans l'intérieur de l'île est presqu'en entier exploité *communalement*. Tout s'y est maintenu comme dans les premiers âges. La loi du 10 juin 1793 qui autorisait le partage des biens communaux, n'y a reçu aucune exécution.

(1) V. Babœuf, dans sa république des égaux; Robert Owen, dans son système rationel; Saint Simon, dans son nouveau christianisme. Que de rêveurs célèbres ont imaginé aussi de nouvelles conditions de vie et d'équilibre pour déplacer notre milieu social et défrayer tous les désirs humains! Campanella, dans sa Cité du soleil; Harrington, dans son Oceana; Bacon, dans sa Nova Atlantis; Hall, dans son Mundus alter; Fénélon, dans son Télémaque (sa Salente); l'abbé de St.-Pierre, avec son idée de paix perpétuelle; Morelly, avec sa Basiliade; Retif de la Bretonne, avec sa découverte australe; Fourier, avec son phalanstère, etc., etc.

Lorsqu'ils étaient maîtres du pays, les Génois l'avaient divisé en régions limitées par des lignes idéales, plutôt que séparées par des bornes réelles. En avril 1770, une ordonnance rendue par Louis XV atteste assez l'incertitude qui régnait à cet égard. On voulut connaître les propriétés particulières, pour constituer l'étendue des domaines de l'Etat. Le travail fut long à s'achever. Commencé en 1770, le terrier ne se termina qu'en l'an V. On pouvait croire que la propriété était enfin créée en Corse. Vain espoir ! Cette grande œuvre, parfaite, sous le point de vue typographique, fourmille d'erreurs sur tout le reste. Le terrier fixe d'une manière très-peu exacte les contenances ; il attribue au domaine ce qui est aux particuliers, et *vice versa*. Cependant, il sert encore de base. Depuis, les terres ont bien changé de valeur, de telle sorte qu'on ne paie presque rien. L'opération du cadastre coûterait trop cher ; l'impôt foncier, qui n'est que de 170,000 fr., serait doublé ; aussi, le conseil-général n'en veut pas.

L'infixité de la propriété est telle qu'elle s'étend même à la partie la plus importante des terres de l'île, le sol forestier. Les montagnes de la Corse offrent un luxe de végétation prodigieux ; couvertes de plantes aromatiques et couronnées de bois jusque sur leurs sommets les plus élevés, elles renferment une immense étendue de forêts. Les plus belles sont celles d'Aïtone, de Vizzavona, de Rospa, de Pietropiana, de Parma. La plupart n'ont jamais été exploitées, n'ont jamais laissé appauvrir leurs fronts inviolables. Plusieurs sont remplies de pins larix, qui

surpassent, en qualité, ceux des Pyrénées et des Vosges. Les grands pins de la villa Albano, à Rome, avec leurs larges panaches, paraîtraient bien petits comparés à ces vieux géants des forêts de la Corse: Il y a dans l'île des arbres dont l'âge est aussi ancien que le granit des montagnes, et qui ont vu naître, passer et mourir des milliers de générations. Théophraste, Polybe et Diodore parlent de leurs précieuses essences, et Necker, dans son Traité de l'administration, signale ces bois comme excellents pour les constructions navales. Ils pourraient faire à eux seuls la fortune du pays ; ils suffiraient pour assurer les approvisionnements de notre marine, et pour alimenter une foule d'industries.

Jusqu'à ce jour, cette branche de la richesse de l'île a été une valeur morte (1); elle n'a eu d'au-

(1) Napoléon, dont l'intention était de tirer, après la paix générale, un grand parti des forêts de son pays natal, avait fait construire, pour le transport des bois, une route depuis le golfe de Sagone jusqu'à la forêt d'Aïtone. Sans recourir à des travaux très-dispendieux, on pourrait, sur le versant des montagnes, employer la méthode usitée dans les Pyrénées, c'est-à-dire celle des plans inclinés avec des ressauts successifs sur lesquels on ferait descendre les troncs d'arbres par leur propre poids. On combinerait utilement ce moyen avec des rails en bois, soit sur les surfaces d'une faible inclinaison, soit au-dessus du lit des cours d'eau ou des ravins, soit dans les plaines maritimes. Les Anglais usent fréquemment des rails en bois pour les transports sur les terrains accidentés, surtout dans la principauté de Galles et dans la partie montueuse de l'Ecosse. Il est fâcheux que les scieries mécaniques ne soient guère en usage dans l'île. La plus grande partie des planches et des madriers livrés au commerce, sont sciés à bras.

tre résultat que d'exciter, chez les voyageurs, une admiration stérile. Ces forêts, dans lesquelles n'existe aucun aménagement, sont souvent dévastées. Beaucoup d'arbres ont atteint l'âge de la caducité. Les vents sèment le sol de *cadavres de hêtres*, selon l'expression d'un illustre écrivain. Ensuite, de tout temps, la propriété des forêts de l'île a été un sujet de vives contestations entre les divers possesseurs. Tant d'obscurité enveloppe encore le tien et le mien, que, d'après la statistique de France, publiée en 1837, par les ordres de M. le Ministre de l'intérieur, la Corse possédait en bois 95,000 hectares, dont 21,554 appartenaient à l'Etat. D'après les nouvelles délimitations faites par le domaine, le sol forestier de la Corse se composerait aujourd'hui de 129,000 hectares, sur lesquels 77,000, dit-il, pourraient être contestés par les communes ou les particuliers, et 52,000 seraient acquis indubitablement au fisc.

Voilà un fait presqu'incroyable, qui montre à quel point la propriété est incertaine en Corse. Déjà des compagnies étaient venues dans l'île, y avaient versé plusieurs millions, créé des établissements importants, ouvert des débouchés utiles à la production. Des capitalistes se proposaient d'exploiter les bois; Les prétentions du domaine ont tout arrêté, et soulevé une masse innombrable de réclamations. Pour activer la fin de ces éternels litiges, et rassurer les compagnies, une commission a été nommée, et elle doit procéder à un bornage contradictoire qui assignera des titres certains à la propriété.

Un semblable état de choses ne permet, dans un

pays, que des commencements imparfaits de société, des ébauches de civilisation. On ne peut espérer qu'un individu plante, construise, se close, mette des engrais, fasse des améliorations sur des terres dont il n'a qu'une jouissance précaire, sur des terres banales, qui passent annuellement de main en main, et que chacun se hâte d'épuiser par une superficielle et grossière exploitation. Et qu'est l'agriculture sans plantations et sans engrais? De là, l'abandon et la nudité d'un des plus beaux sols de l'Europe.

L'île offre environ un million d'hectares; 370,000 sont improductifs. Il y a à peu près 100,000 hectares en bois, et 500.000 seraient propres à toutes sortes de cultures. Sur les 500,000 hectares, 157,000 seulement sont cultivés. (V. loi du 26 juillet 1840, sur l'exploitation des forêts de la Corse.)

En outre, avec cette possession éphémère, avec cette incertitude dans la propriété, un chemin, un ruisseau, un coin de terre, les fruits d'un arbre, quelques pierres entassées les unes sur les autres pour former un enclos, tout est sujet à contestation; et, entre gens armés, la querelle est bientôt vidée dans le sang. Ailleurs, la propriété lie les hommes, parce qu'elle est fixe, et que chacun connaît ses droits; ici elle les divise par la raison contraire, et on y entend répéter, avec Hobbes, cette effrayante parole: *Homo homini lupus.*

Le partage des biens communaux a été souvent sollicité par le conseil-général de la Corse. En fixant la propriété, on diminuerait le nombre des crimes; on verrait l'homme industrieux bâtir au milieu de

ses champs, s'attacher à la terre, une culture réglée prendrait la place des travaux superficiels, chacun chercherait à tirer le meilleur parti possible du lot qu'il aurait obtenu et qui se trouverait placé définitivement sous la garde de l'intérêt personnel. On voudrait jouir du fruit de son travail. Les troupeaux ne pourraient plus errer dans les campagnes qu'ils dévastent ; les chèvres surtout sont en Corse le fléau de l'agriculture. Il faudrait une loi qui les cantonnât dans les lieux non cultivés, un code rural qui fît cesser aussi bien dans l'île que sur le continent un abus destructeur de toute amélioration, le parcours. Napoléon dans ses premières années voulait qu'on les extirpât entièrement. Il avait à ce sujet des prises terribles avec le vieil archidiacre, son oncle, qui en possédait de nombreux troupeaux, et les défendait en patriarche. Dans sa fureur, il reprochait à son neveu d'être un *novateur*, et il accusait les idées philosophiques du péril de ses chèvres.

Divisées en autant de lots qu'il y a de familles ou de têtes ayant droit, des portions des terrains communaux sont ensemencées l'une après l'autre, d'année en année. Chacun cultive le lot qui lui est échu au sort, et possède pendant cette année la partie de terre qu'il a labourée ; mais sitôt le grain enlevé, elle redevient propriété publique, ou, pour mieux dire, *rapine* et *dévastation publique*. Car tout le monde a le pouvoir d'y prendre et d'y ôter, et personne n'a celui d'y rien mettre. On ne peut y placer ni maison ni arbre ; c'est un vrai désert sauvage, livré au parcours et au vagabondage des troupeaux.

On en est encore à l'état de pasteur dans bien des localités, et les bergers sont les véritables maîtres du pays. Les pâtres corses, peuple de nomades, dispersés sur la surface de l'île, n'ont d'autre but que d'exister, d'autre règle que leurs convenances. Propriétaires ou dépositaires de leurs bestiaux, ils errent l'été sur les montagnes, l'hiver dans les plaines et les vallons, construisent des cabanes, les abandonnent pour en bâtir d'autres, vivent de châtaignes, de gibier et de lait. Ils ne reconnaissent d'autre supérieur que la coutume et leur volonté, qui sont une même chose.

Dans les forêts résineuses il n'y a pas d'herbages, et on sait quel prix ont pour nos arsenaux maritimes les bois résineux de Corse. Depuis qu'on a découvert le moyen d'extraire de la résine, un gaz propre à donner un éclairage vif et éclatant, bien supérieur à celui qu'on obtient de la houille par la distillation, la Corse doit trouver dans ses immenses forêts d'arbres résineux une grande source de richesses. La potasse étant le produit de la lixivation des cendres de bois, pourrait être abondante dans ce pays couvert de forêts et de maquis. On n'y sait pas utiliser les exsudations des pins et des autres arbres résineux pour en retirer, par la distillation, de l'huile de térébenthine dont le débit serait avantageux et assuré en France et en Italie. Dans leurs promenades vagabondes, les pâtres nourrissent leurs troupeaux avec les rejets tendres des jeunes pins. Animés d'un esprit inouï de dévastation, et toujours munis d'une hache qu'ils portent à la ceinture, s'ils veulent éclairer leur

cabane, ils attaquent le plus bel arbre pour se procurer un morceau de bois résineux ; lorsqu'ils désirent se chauffer, ils mettent le feu au pied d'un mélèze de vingt toises de haut ; ont-ils besoin d'argent, ils coupent les meilleures plantes pour les vendre. Ils usent des forêts, comme si elles leur appartenaient ; ils les brûlent même quelquefois, pour rendre plus abondante la végétation des herbes qui alimentent leurs bestiaux. Platt-il, en effet, au berger corse de refouler les envahissements du maquis, et de semer quelques poignées d'orge ? A l'aide de sa pipe et d'un morceau d'amadou, il allume un vaste brasier et attend que l'incendie l'ait débarrassé des arbres qui gênent sa culture. S'il survient un coup de vent, les ravages du feu s'étendent au loin, bien au-delà des terres qu'il voulait défricher ; et tout orgueilleux de ses effroyables idées de destruction, il s'applaudit de sa puissance et se regarde comme un créateur.

Tels sont les sauvages, les ennemis nés de toute police, les hommes si près de la simple nature et si loin de la saine morale, auxquels on donne avec complaisance le nom de bergers, population d'oisifs que nulle occupation ne vient distraire, qui se fait de tout une affaire importante. L'idée qui l'a frappée une fois, la poursuit sans cesse ; et les immenses loisirs dont elle jouit, favorisent en elle cette susceptibilité, attisent ce long ressentiment qu'on lui reproche.

Chose remarquable, le pâtre si rude, si prompt à verser le sang, est cordial, hospitalier. Il vous reçoit près de son foyer, partage avec vous son pain de châtaignes, son *broccio*, et il ne réclame pour tout

paiement que les questions qu'attend de vous sa curiosité naïve. Ces hommes sont des soldats braves, des diplomates habiles, et, à voir, dit un auteur, leurs expressions aisées, la vivacité de leurs gestes, on les prendrait tous pour des avocats plaidants (1).

J'ai dit que, pour opérer un défrichement, le berger corse ne savait d'autre moyen que de faire courir le feu à travers les maquis, espèce de bois taillis, de forêts naines. Le paysan également, dans l'intérieur, ne connaît guère d'autre culture. Il jette sans plus de façon la semence sur le champ improvisé, y promène quelque peu la horse, et la terre fertilisée par la cendre des maquis produit une récolte merveilleuse. La troisième année, il faut chercher la moisson parmi les jets nombreux que les racines de ces arbustes ont poussés; la terre, non fécondée par les engrais, s'épuise; on l'abandonne, et on va mettre le feu dans un autre canton. Après avoir consumé de place en place les bois de l'île, le laboureur revient aux terrains délaissés, où les maquis ont repris leur ancienne vigueur, et il les soumet à la même opération, pour s'épargner la peine de les abattre. Cette vieille coutume s'est perpétuée de père en fils jusqu'à nos jours. Aussi, le maquis joue-t-il un grand rôle dans l'histoire du pays. Il est le patrimoine des bergers, le refuge des bandits, la citadelle d'où ils traitent quelquefois de puissance à puissance avec les agents de la force armée.

(1) V. Jérôme de Marinis (Thes. antiq.), et le livre intitulé : La Corsica a' suoi figli leali.

Un tel mode de culture, le défaut de fixité de la propriété, l'étendue des biens communaux dont l'île se compose en majeure partie, les perpétuels ravages des troupeaux et des bergers, retiennent nécessairement le pays dans l'enfance de la civilisation. Le morcellement infini des terrains n'est pas moins préjudiciable. Il arrive souvent que chaque co-partageant veut avoir, non le quart ou le sixième de la totalité, mais le quart ou le sixième de chaque objet particulier, sans examiner si cette subdivision diminue la valeur réelle de sa portion et celle des autres domaines. On ne connaît pas non plus les échanges si communs dans les autres pays, au moyen desquels les héritages s'arrondissent et augmentent de prix dans une proportion double de la valeur de l'objet cédé. Chacun tient à la parcelle de terre qui lui est échue en partage, et on ne consentirait pas à s'en dessaisir pour une autre plus considérable, ou qu'on serait à portée de mieux cultiver. En outre, les instruments de labourage sont si imparfaits et si grossiers, qu'ils ne peuvent qu'effleurer la terre ; de sorte que, pénétrée par les rayons du soleil, elle perd bientôt sa substance végétale, et se convertit en une poussière ou un sable aride, qui ne suffit pas à la nutrition des plantes.

Tous les bestiaux couchent à l'air ; dès-lors, pas d'engrais ; la nécessité d'abandonner à eux-mêmes, faute de bâtiments d'exploitation et de fourrages, les animaux de labour et les bêtes de somme, entraîne de graves inconvénients. Ces bestiaux pénètrent, en effet, dans les terres ouvertes

ou dans les enclos toujours mal fermés, et y causent, en quelques heures, plus de dommages que leur travail n'a donné de profit au maître durant plusieurs jours. De là des rixes perpétuelles.

La population, fixée sur les montagnes, au bord des rochers et des précipices, est pressée, et comme entassée dans des bourgs ou hameaux, dont la situation excellente pour la qualité de l'air et des eaux, ainsi que sous les rapports de la défense en cas de guerre, se refuse généralement aux développements nécessaires à l'agriculture. Le défaut d'espace, de cours, de granges, de tout ce qui constitue ailleurs l'accessoire indispensable de la maison rustique, rend l'existence à la campagne aussi gênante pour les cultivateurs, qu'incomplète et maussade pour les propriétaires aisés. Les dangers auxquels on est exposé dans un lieu isolé, au moindre événement qui crée une inimitié, ou dans les circonstances qui affaiblissent l'action de la force publique, empêchent la plupart des habitants de s'établir dans des fermes, ou de bâtir des maisons de plaisance éloignées des villages. L'on ne voit point ici ces groupes de maisons, ces habitations éparses, qui font partout ailleurs la richesse des campagnes et le charme de la perspective; et comme les parties susceptibles de culture sont dans les plaines, il faut que le laboureur quitte chaque matin sa demeure pour aller travailler au loin. Il emploie un temps considérable à chercher ses bœufs qui ont vagué pendant la nuit dans les fourrés; les terres étant fort morcelées, il consomme presque le surplus de la

journée à transporter sa charrue d'un petit chemin à un autre, et à franchir les ravins et les escarpements qui séparent ses héritages. La longueur du trajet qu'il est obligé de faire pour atteindre son champ, l'idée d'un retour pénible, le peu de temps qui reste pour le travail, l'incertitude et la modicité du produit, seront toujours des motifs de découragement auxquels on n'aura rien à opposer; point de peuple qui, placé dans les mêmes circonstances, ne fût rebuté par la réunion de tant d'obstacles.

Il est une cause plus grave encore qui paralyse l'agriculture, et frappe de stérilité les riches trésors que la nature a versés à pleines mains sur le sol de la Corse. L'état arriéré de ce département est dû surtout aux nombreux marais qui se sont formés sur les points les plus fertiles du littoral et qui rendent l'air insalubre. Les marais sont aussi communs que les chemins y sont rares, parce que la nature fait les premiers et ne fait pas les seconds, parce qu'il faut de l'art et de l'argent pour détruire les uns et créer les autres. Les chemins sont, il est vrai, commencés, mais les marais fleurissent dans leur intégrité native

Je citerai l'étang de Biguglia, long de neuf kilomètres, situé dans la plaine de Mariana, entre Bastia et l'embouchure du Golo; les étangs de Diane, d'Urbino, del Salo. de Casabianda qui désolent la vaste plaine d'Aleria; les marais de Portovecchio, qui rendent ce village inhabitable la moitié de l'année, et empêchent de tirer parti d'un territoire susceptible de nourrir 40,000 individus, d'être affecté à de pré-

cieuses cultures, où l'on pourrait naturaliser la plupart des arbres et des plantes qui croissent dans les deux Indes et qui confinent à l'un des meilleurs ports de la Méditerranée, le seul d'ailleurs que présente la côte orientale de la Corse. De médiocres travaux suffiraient pour assainir les marais de Portovecchio qui pourraient devenir alors un vaste entrepôt commercial.

Il y a aussi les marais de Figari, de Ventiligne, celui du clos del Bodicione, qui corrompt l'air de la plaine di *Campo di loro* (Champ d'or), où se trouvent les meilleures terres du canton d'Ajaccio. La ville de Calvi dont le port est le plus voisin des côtes de France, a autour d'elle plusieurs amas d'eau stagnante dont les émanations causent une foule de maladies. St.-Florent, point militaire le plus important de l'île, au dire de Napoléon, voit ses rares habitants décimés chaque année par les vapeurs délétères qui s'élèvent de ses marais.

L'air brûlant et mal sain du littoral, l'*Aria Cattiva*, a contraint les habitants à fuir des plaines infectées par les fièvres, par la *tezzana*, fièvre tierce qui mine en quelques semaines les constitutions les plus robustes, et donne au convalescent l'aspect d'un cadavre échappé du tombeau; elle exerce ses ravages et dans les lieux voisins de la mer, son séjour habituel, et dans les endroits élevés contre ceux qui arrivent de la plaine, et qui, sans changer les manières de se vêtir et de se nourrir, passent brusquement de l'air épais et chaud des vallons, à l'air frais et raréfié des montagnes; les habitants se sont réfugiés sur les

hauteurs où de misérables villages apparaissent de loin, comme des aires d'aigle suspendues aux rochers. La population qui descend des montagnes pour aller dans la plaine, a soin de quitter le travail à la chute du jour, et de ne pas le reprendre avant le lever du soleil, parce que ce sont les deux moments où il s'échappe le plus d'exhalaisons des terrains marécageux. On ignore quelle est la nature de cette substance pestilentielle, et la cause de son action délétère; mais de même que le chêne dans les montagnes d'Amérique est la limite que la fièvre jaune ne franchit pas, le mauvais air ne dépasse jamais ici les châtaigniers dont la région commence à 400 mètres de hauteur et finit à 2000 mètres; puis viennent les sapins, les hêtres, les frênes plus capables de lutter contre la violence du froid.

La dépopulation et la misère de la Corse sont aussi la cause de l'*Aria Cattiva* (1). Il faut ajouter la malpropreté, fléau endémique des pays méridionaux. La

(1) Horace nous parle souvent des fièvres qui régnaient à Rome en juillet, août et septembre. Il demande lui-même à être préservé *incolumen septembribus horis*. Suivant Tite-Live, dans l'espace de 73 ans, il y eut à Rome et dans les lieux environnants, 19 pestes. Caton, *De re rustica*, mentionne plusieurs endroits où il n'était pas possible de résider, à cause de l'insalubrité de l'air en automne. Peut-être, cependant, les anciens Romains, avec leurs habits de laine, leurs frictions, leurs bains répétés, leur vie très-active et très-variée, étaient-ils moins sensibles aux influences de la Mal'aria. Il paraît que certaines parties de la Sardaigne n'étaient guère plus salubres qu'aujourd'hui. Les Romains en redoutaient le séjour; c'est ce qui explique le bon mot de Martial : *Cum mors venerit, in medio Tibure Sardinia est.*

mauvaise nourriture et les vêtements percés du pauvre lui donnent autant de maladies que l'air qu'il respire et que d'ailleurs il empoisonne lui-même. Le Corse n'est vêtu que d'un drap grossier, qui imite la peau de ses chèvres ; il ne vit que de châtaignes, d'un peu de viande salée ou de fromage souvent âcre. Un tel régime lui cause des maladies cutanées fréquentes.

Livrée à ses propres ressources ou mesquinement aidée, la Corse ne pourra jamais rendre ses plaines habitables, détruire les marécages qui s'opposent à toute culture et déciment les populations. Tout sera impuissant tant que les parties les plus fertiles de son territoire resteront dans l'état d'abandon où elles se trouvent, tant que les insulaires ne quitteront pas les lieux escarpés et sauvages qu'ils habitent, siége de l'ennui et de la misère. L'assainissement est pour le pays une question de vie ou de mort. Hélas ! plus de trois siècles de dévastations et de guerres n'ont mis sous les yeux des Corses que des scènes sanglantes, ne les ont occupés qu'à repousser la violence ou bien à la venger. Ce peuple que, par sa position, la nature appelait à être pêcheur et agricole, n'a su manier que les armes. Mais les armes sont stériles ; des rochers offrent un asile, non une subsistance ; la terre, que les habitants ne cultivaient plus, a hérissé son sein de ronces et leur a refusé ses dons ; la mer qu'ils avaient délaissée, n'a cessé d'entasser ses ravages ; le peuple, toujours guerrier, est resté sans culture, sans jouissances ; ses talents naturels, qui auraient dû faire sa gloire, sont demeurés en friche,

mais n'est-il pas une foule de terrains bas en France et en Italie, qui sont tous habités? La population et la culture y annullent l'influence du climat; les corps mêmes s'y façonnent par l'habitude d'y vivre, et souvent on y parvient à une vieillesse aussi avancée que dans les pays les plus sains.

Quand on nomme la plaine en général, on entend la partie de terrain située entre la mer et les montagnes, depuis Bastia jusqu'à Portovecchio; elle a 75 kilomètres de longueur sur 6 ou 9 de largeur, et occupe presque toute la côte orientale de l'île; peu de provinces en Europe sont aussi fertiles et jouissent d'un sol plus heureux. Ce ne sont pas des vallées isolées, coupées par d'arides rochers; on y voit une plaine continue, traversée par de nombreuses rivières; on pourrait lui appliquer un système d'irrigation, qui ajouterait encore à sa fécondité (1). Depuis Cerviene jusqu'à Aleria, on remarque plusieurs monticules variant l'aspect du terrain sans nuire à sa qualité; là, partout les sites sont délicieux; d'un côté, l'immensité de la mer, plusieurs îles semées dans cet espace, de l'autre, la perspective rapprochée des montagnes, dont quelques-unes offrent des neiges éternelles, et les autres la plus riante verdure.

Il paraît que cette plaine fut à peu près la seule partie habitée par les Romains, si l'on en excepte diverses places situées sur la côte occidentale. Quant

(1) L'organisation des cours d'eau est destinée à exercer sur l'agriculture une influence du même ordre que les chemins de fer sur l'industrie. Combien de richesses, en effet, que nos rivières emportent inutilement dans la mer!

au reste de l'île, ils se bornèrent à contenir les habitants dans leurs montagnes, en leur imposant un léger tribut. Ils prouvèrent tout le cas qu'ils faisaient du beau littoral du levant, quand ils établirent, aux embouchures du Golo et du Tavignano, les deux colonies d'Aleria et de Mariana, dont plus d'un auteur ancien atteste la prospérité, mais que d'affreuses calamités ont fait ensuite disparaître de la surface du sol. La plaine où se trouvaient jadis les deux villes d'Aleria et de Mariana, autour desquelles se groupaient nécessairement une multitude de villages et une population nombreuse, était alors parfaitement saine, et n'a cessé de l'être que depuis qu'elle a été abandonnée par la crainte des Sarrazins et des fréquents ravages de la guerre. On conjecture qu'un tel événement arriva dans le XIe. ou le XIIe. siècle; on n'a point de monument certain pour en constater la date.

La mer n'étant plus contenue par le travail des hommes, a pu franchir impunément ses limites. Les désastres causés par une tempête en auront préparé de plus grands pour la suivante, et, entassés pendant une longue suite de siècles, ils auront à la fin métamorphosé le terrain. Ainsi ont dû se former les étangs que l'on voit le long de cette plage. On a jugé, par quelques anneaux fixés dans les rochers de l'étang de Diane, que là était autrefois le port d'Aleria. Le lac de Biguglia n'a peut-être pas une autre origine. Un vaisseau que les directeurs du terrier, en 1770, découvrirent à plus de trois mètres sous les sables, indique clairement combien le terrain

s'est exhaussé, et toutes les révolutions qu'il a éprouvées.

Quoi qu'il en soit, la plage si étendue et si fertile dont nous parlons, ne contient presque pas d'habitations. Les propriétaires des terrains n'en cultivent pas la 50e. partie. Une pareille culture, toujours éloignée de plusieurs kilomètres de la demeure des possesseurs, exploitée sans bestiaux, sans engrais, et avec de mauvais instruments de labourage, d'ailleurs livrée pendant l'hiver aux dégâts des troupeaux de chèvres et de brebis, qui errent alors librement dans toute la plaine, et dont les fruits, sous cet air pestilentiel, sont toujours mêlés avec des semences de maladie et de mort, une pareille culture, dis-je, rapporte peu, et le sol le plus riche de l'île reste abandonné de ses habitants.

L'insalubrité est la cause de ce délaissement, et elle est telle que, depuis le mois de juin jusqu'à la fin d'octobre, il est dangereux de voyager même pendant le jour, et qu'il en a parfois coûté la vie à ceux qui ont été forcés de passer là une seule nuit. Dans les autres saisons, on peut habiter la plaine impunément, et il n'est pas de pays qui jouisse d'une température plus agréable et plus douce.

On l'a vu, le mauvais air vient des six grands lacs ou étangs dispersés le long de la côte, et dont les eaux stagnantes, frappées en été par les rayons du soleil, répandent partout des exhalaisons funestes. Ensuite, toute la plaine est coupée par une multitude de rivières et de ruisseaux qui, presque à sec pendant l'été, couvrent pendant la saison des pluies ou à la fonte des neiges, les terrains voisins, de

leurs débordements. Ces terrains sont hérissés de forêts d'arbustes, tels que le myrte, le lentisque et autres plantes touffues dont les branches entrelacées opposent un abri impénétrable aux rayons du soleil. L'eau qui s'y trouve amassée, soit par les pluies, soit par les inondations, ne peut s'y évaporer, et se mêlant avec la dépouille des arbres, elle s'y corrompt et forme des mares fétides.

Si le terrain était nettoyé par le feu, si les racines en étaient extirpées, si, à la place de ces buissons fangeux, l'on plantait des allées régulières d'arbres utiles qui, se coupant dans tous les sens, laisseraient librement circuler l'air qu'ils agiteraient par la mobilité de leurs feuilles, il n'est pas douteux que l'air ne fût promptement assaini; il le serait davantage encore si, par une culture régulière, la terre se couvrait de plantes dont la végétation absorbe les vapeurs malfaisantes, si la population se fixait sur le sol, l'assainissant par ses travaux et par ses feux.

C'est ainsi que la ville de Bastia, quoique placée sous l'influence du principal étang, et environnée d'algues marines, ne laisse pas de jouir d'une grande salubrité, parce que la culture et les feux d'une nombreuse population repoussent ou absorbent les miasmes qui pourraient être pernicieux.

Dans nos colonies d'Amérique, où la chaleur est bien plus vive, on trouva d'abord presque toutes les plaines et les bords de la mer noyés en partie sous des eaux stagnantes que le travail a fait disparaître, et le pays est devenu salubre. Les mêmes causes produiraient sûrement en Corse les mêmes effets;

les obstacles y sont moindres, et ce qui s'est passé au Migliacciaro ne laisse aucune place à l'incrédulité. Les travaux ne devraient s'exécuter que dans la saison d'hiver, sans rien exiger de la terre, la première et peut-être la seconde année, en attendant que la pluie, le soleil, et les autres agents de la nature eussent détruit le germe de mort qui s'y trouve semé.

Quant aux eaux, la plupart des rivières où ruisseaux arrivés dans la plaine, n'y ont qu'une pente très-faible, mais certainement cette pente existe ; on pourrait la favoriser et ouvrir des canaux d'arrosement. Chaque situation demanderait sans doute des procédés différents, et la terre une fois ouverte à la culture, absorberait sans aucun effet préjudiciable pour la santé, les eaux qu'une inondation ferait sortir de leur lit.

La Corse est semblable à ces terres dégradées qui languissent sans culture, et ne rapportent presque rien à un petit propriétaire Pour devenir un domaine excellent, elles n'ont besoin que de passer dans les mains d'un maître riche qui y versant de grandes sommes, se rembourse bientôt et au-delà de ses avances.

Mais en même temps qu'on fait un nouvel appel à la sollicitude du gouvernement qui, depuis 1835, verse l'or de toutes parts dans l'île, et se montre si libéral envers elle, il faut que les Corses s'aident puissamment eux-mêmes, ne restent pas les bras croisés et indifférents aux abus qui rongent leur pays. Un fonctionnaire surtout, qui ne connaît pas l'étendue de ses devoirs, ou qui les connaît et ne

les remplit pas, est un mauvais citoyen, qui doit compte à la localité qu'il administre, à ses supérieurs, à Dieu, du mal qu'il n'a pas empêché, et du bien qu'il n'a pas fait. Qu'ils sont coupables les juges de paix qui manquent de zèle dans l'exercice de leurs fonctions! qu'ils sont coupables les maires oublieux des plus chers intérêts de leurs concitoyens, et pour qui le pouvoir n'est qu'un moyen d'intimidation ou une arme vengeresse! En l'absence même de la loi, si impatiemment attendue, sur la police rurale, il est certain que la législation actuelle, à cet égard, bien interprétée, bien exécutée, pourrait extirper le plus grand nombre des abus; il est certain que les langes qui étouffent l'agriculture disparaîtraient, si les maires surveillaient sérieusement les gardes-champêtres; s'ils tenaient la main à la poursuite des délits ruraux, on parviendrait à garantir les campagnes du vandalisme dont elles sont l'objet, et à restituer à la propriété la sécurité dont elle manque entièrement.

Un document qui renferme sur ce point les plus hauts enseignements pratiques, vient d'être publié par l'administration; nous voulons parler du tableau des amendes prononcées en matière de police rurale pendant l'année 1845. 121 communes n'y sont pas nommées, c'est-à-dire que pas un seul des délits commis sur leur territoire, n'a été déféré à la justice. Dans 17 autres, la répression n'a porté que sur un fait pour chacune d'elles, et dans 46 les peines n'ont pas excédé 6 fr. d'amende.

Il est positif que, dans les localités où la répression

a été à peu près nulle, les propriétés sont le plus dévastées, et l'agriculture est très-languissante. Là, au contraire, où le résultat des amendes atteint le chiffre comparatif le plus élevé, l'agriculture est en honneur, et la propriété respectée. Dans l'arrondissement de Calvi, le montant des amendes a été de 3,614 fr. 47 c. Dans celui de Bastia, il est porté à 3,509 fr. 52 c. L'arrondissement de Calvi ne compte que 23,000 habitants, l'autre en possède trois fois plus; mais la culture n'y est pas aussi généralement étendue, et il renferme plusieurs cantons dont les populations paresseuses, turbulentes, vivent du produit de châtaigniers ou de quelques troupeaux qu'elles entretiennent sur les propriétés d'autrui. La tranquillité publique, de même que la prospérité de l'agriculture, est proportionnée au nombre de délits ruraux réprimés. En effet, dans le chiffre total de 3,509 fr. 52 c., les communes du cap Corse et la ville de Bastia, contrées si industrieuses et si paisibles, y figurent pour 1,772 fr., c'est-à-dire pour plus de la moitié. Les cantons où le parcours exerce le plus de ravages, sont ceux où les amendes de simple police n'ont guère excédé la somme de six fr.; par exemple, Lama, Volpaiola, Biguglia.

Dans l'arrondissement d'Ajaccio, dont la population est de 51,000, le total des amendes recouvrées est de 982 fr. 40 c., et celui de l'arrondissement de Corte qui contient 52,662 habitants, est de 963 fr. 77 c. Presqu'égaux en superficie, ces deux arrondissements se trouvent dans une position analogue. Dans l'un comme dans l'autre, il existe une immense

étendue de biens communaux, sujets de contestations sans fin, de rixes sanglantes et d'usurpations qui augmentent d'année en année. Dans l'un comme dans l'autre, les crimes sont fréquents, et le penchant à manier les armes l'emporte sur l'habitude de se servir d'instruments aratoires. On y remarque une énorme quantité de maquis avec leur cachet de sombre tristesse, voilant, tant bien que mal, les pointes aiguës des rochers au milieu desquels stérilement ils végètent; on y voit une multitude de landes, de terres incultes que les propriétaires sont obligés d'abandonner à la rage dévastatrice des bergers, parce que les autorités locales, par impuissance ou tout autre motif, ne s'occupent pas de les protéger et de les garantir.

Dans l'arrondissement d'Ajaccio, les communes où les délits n'ont été l'objet d'aucune poursuite, s'élèvent à 45, et ce sont précisément les communes les plus pauvres, les moins avancées en civilisation, et les plus célèbres dans les annales de la justice criminelle. Leur état arriéré est dû en grande partie au défaut de surveillance, et au complet abandon dans lequel est laissée la police rurale.

Les cantons où nul délit rural n'a été réprimé, sont au nombre de 39, dans l'arrondissement de Corte. En lisant leurs noms, on reconnaît les localités qui possèdent le plus de biens communaux. Eh bien! il est positif que là les propriétés n'ont été l'objet d'aucune surveillance, et qu'elles sont vouées à la destruction. Il suffit de nommer la commune d'Albertaccie, dans le territoire de laquelle

sont situées la plaine de Galeria, les vallées de Filosorma et de Marzolino, où les bergers abattent impunément les chênes verts, et règnent en maîtres pendant plusieurs mois de l'année. Pas de répression non plus dans les communes où ont commencé leur affreuse carrière les bandits les plus redoutables, et où le défaut d'activité et de vigilance de l'autorité municipale a poussé si souvent les propriétaires à employer la force pour défendre leurs récoltes et leurs plantations; de là tout le sang qui a arrosé tant de fois une terre qui ne demandait qu'à être fécondée par le travail; ainsi débutèrent les frères Bartoli, qui ont presque fait un désert du village de Tox, où prospère si bien l'arbre de Minerve; Ampriani est la patrie du trop fameux Gallocchio; Rusio, celle du plus monstrueux des assassins, Sarrocchi; et St.-Laurent, Carpineto et Tarrano ont été, dans ces dernières années, le théâtre de plusieurs crimes.

Il est donc vrai que la civilisation en Corse est en rapport direct avec le nombre des délits signalés et réprimés; que les maires et les juges de paix ne cherchent pas assez à inspirer le respect de la propriété et à régénérer le territoire corse qu'ont envahi les bruyères dont les immenses touffes encombrent toutes les routes, et parent d'un luxe inutile une terre qui pourrait devenir si riche et si productive!

En l'état, ce qui constitue la principale richesse du pays, est l'olivier. Tous les rochers du cap Corse en sont couverts, toutes les plaines de la Balagne en sont remplies. Point de village, s'il n'est trop élevé dans la montagne, qui ne soit entouré de ses plan-

tations. Il vient partout, depuis les bords de la mer jusqu'à 350 mètres au-dessus de son niveau. Placez-le dans une terre d'alluvion, il y prendra les formes d'un arbre de haute futaie; donnez-lui une terre moins féconde, aride même, il n'atteindra pas à des proportions semblables, mais il n'en sera que plus productif. Il est autrement grand et robuste qu'en France. On se demande comment la Corse, où l'olivier se propage si aisément, n'a pas tiré un meilleur parti de cette heureuse aptitude de son sol. Mais sous le gouvernement génois, elle ne pouvait exporter d'huiles qu'au moyen de droits excessifs, établis dans la vue de protéger les huiles de Gênes, et de la soustraire à une redoutable concurrence. Sous la restauration, jusqu'à la loi du 17 mars 1826, les huiles de la Corse, à leur entrée en France, étaient soumises au même tarif que celles de la Calabre, de la Sicile et de l'Espagne. Le droit était de 25 pour cent. Depuis la disparition de cet impôt oppressif, une grande impulsion a été donnée à la culture de l'olivier; elle se manifeste dans toutes les parties de l'île. Il est vrai qu'on pourrait encore mieux utiliser ce noble et bel arbre, et le rendre l'objet de soins plus intelligents; bien qu'on le greffe assez généralement, on n'apporte aucun engrais, on fait rarement quelque labour, au pied de l'olivier, qui permette aux eaux de pluie de s'infiltrer à travers les terres et d'humecter les racines; de plus, le bois mort reste sur l'arbre, tel qu'il est entassé par le temps, de sorte que l'air ne peut circuler, et les branches saines sont étouffées.

La vigne est assez bien cultivée, surtout au cap Corse, seul canton qui fasse une exportation de vins, boissons très-spiritueuses qui se vendent, à Livourne, à des marchands étrangers fournissant l'Allemagne et le Nord de ces vins qu'on y débite sous le nom d'Espagne. Les autres parties de l'île consomment celui qui vient sur leur territoire. Environnée de peuples qui ont comme elle cette liqueur en abondance, la Corse devrait, si elle prétend exporter, perfectionner la qualité de ses vins, et les mettre en état de soutenir un voyage de long cours.

Partout entrecoupé de hautes montagnes, le pays réunit toutes les expositions et toutes les températures; joignez à cela la nature schisteuse du terrain dans plusieurs cantons. Le raisin y est incomparablement meilleur que dans nos climats. Les vins de la plaine et ceux qui l'avoisinent ont une saveur douce et sucrée. commune à tous les vins d'Italie. Mais, en se plaçant à de plus grandes hauteurs, on obtiendrait des qualités différentes; il y aurait une foule d'expériences à faire sur la nature des plants, sur la culture et la manipulation du vin. Tous les essais de ce genre ont parfaitement réussi. A Cervione, à Ajaccio, à Corte, à Tallano, on boit d'excellent vin La Corse est un pays essentiellement vignoble.

Les mûriers sont encore peu multipliés dans l'île; la partie du cap Corse et du Nebbio se trouve peut-être trop exposée au vent du *Libeccio*, pour qu'on puisse s'y flatter d'un grand succès; là cependant on les voit davantage. Dans tous les vallons de l'île, il

pourrait y en avoir de nombreuses plantations. La grande plaine d'Aleria, si elle était assainie et cultivée, contiendrait seule plusieurs millions d'arbres. Dans la saison des vers à soie, il ne pleut ni ne tonne presque jamais. La qualité de la soie est excellente, elle vaut celle du Piémont ; mais on ne sait guère la filer ; il faudrait appeler en Corse des personnes qui eussent l'art de la bien préparer. Les mûriers réussiraient, sans contredit, dans tout le pays dit la *Castagniccia*. Cet arbre a le privilége de pouvoir s'allier à toutes les autres cultures, et dans nulle contrée il ne devrait mieux prospérer qu'en Corse Il serait utile d'en faire des plantations considérables, en se servant de préférence de l'espèce de mûriers nains de l'Ardèche, ou des mûriers à feuilles longues des Philippines.

En Corse, l'œil se porte avec ravissement sur les bois d'orangers et de citronniers dont l'île est peuplée. Le citronnier surtout est d'un très-bon produit, puisqu'on évalue au moins à 5 fr. le revenu de chaque arbre, dès qu'il a atteint 8 années. Il serait même porté plus haut, si on savait y faire usage des fleurs. Mais on les laisse périr sous l'arbre ainsi que celles de l'oranger. Par une telle négligence, ce commerce, si important à Hyères et à Grasse, est presque nul en Corse.

Le pays renferme des carrières du plus beau granit, des marbres aussi remarquables que ceux des mines de Carrara en Italie. Le vert antique, la serpentine et les porphyres globuleux, rares ailleurs, sont très-communs dans ce département. Le granit orbiculaire de Tallano, dont la formation est un problème inso-

luble dans la géologie, n'est connu que dans l'île. La chapelle de St.-Laurent, à Florence, est en partie ornée des marbres de la Corse. Pline atteste que les Romains en faisaient un grand usage. Jusqu'à ce jour on n'avait pas songé à les exploiter. Cependant quelques-unes de ces richesses se trouvent sur le bord de la mer et seraient facilement un objet d'industrie. On a enfin compris l'avantage qu'il y aurait à étudier de près et avec attention les gisements et les produits des carrières de marbre. Des scieries hydrauliques ont été établies à côté des courants d'eaux; et des blocs de granit de toutes les dimensions et de la plus belle espèce ont été livrés au commerce. Qui ne s'étonnerait en voyant une si précieuse variété d'échantillons, que l'on ait attendu si tard pour la mettre au jour, et en apprécier la valeur, alors qu'il suffisait des fouilles les plus légères pour la découvrir ?

Il est une autre mine plus féconde, et qui souvent a suffi seule pour nourrir une nombreuse population, et y répandre l'abondance des plus opulentes contrées. Je veux parler du voisinage de la mer. Combien d'îles et de peuples maritimes subsistent, et même s'enrichissent uniquement par la pêche ! Que de ressources les Corses pourraient tirer de l'élément qui les environne ! Ils ne font guère avec succès que la pêche de l'anchois et de la sardine. Ce sont les Génois et les Napolitains qui viennent pêcher sous leurs yeux et leur ravir tout le poisson, de même que les Lucquois leur enlèvent les produits les plus clairs de l'agriculture.

L'île abonde en sources d'eaux minérales; j'en ai parlé

dans ma relation du voyage de M. le duc d'Orléans en Corse. Elles ne tiennent pas à des volcans ; on n'en aperçoit aucune trace en Corse, malgré le voisinage de l'Italie, et on n'y connaît pas les tremblements de terre. Les eaux sont de trois espèces, les unes thermales, les secondes fortement gazeuses, les dernières enfin ferrugineuses. Celles de Pietrapola ou Fiumorbo passent pour très-efficaces contre les maladies de peau et les rhumatismes Les eaux de Guagno produisent les mêmes effets. Pour les hydropisies, les maux d'estomac, on conseille celles d'Orezza; il y a dans le pays voisin huit ou dix de ces sources. La meilleure se trouve à Stazzona; elle a d'autant plus de prix qu'elle est la seule, avec celle de Vals, qui existe dans le midi de la France, et qu'à leur défaut on est obligé d'aller jusqu'en Lorraine. Les eaux d'Orezza gazeuses, et très-acidulées, picotent le nez comme le vin de Champagne, et semblent brûler la langue, mais bientôt la bouche se sent rafraîchie. A la fin de juillet, les visiteurs y affluent de toutes parts; nulle auberge pour recevoir les buveurs et les curieux; seulement, on établit des barraques en branchages sur une vaste esplanade entourée de trois côtés par les montagnes. Au-dessous de cette terrasse, la petite rivière du Fiumalto roule en cataractes. En face, dans des bois de châtaigniers, sont deux villages où les buveurs louent de mauvaises chambres. Des traiteurs de Bastia y arrivent. Ce petit coin de terre est trois fois privilégié de la nature, par le charme de sa situation, par de précieuses sources minérales, et

par les trésors de géologie qu'il renferme. Comme dans l'heureux séjour qui souriait à Horace, on trouve là un ciel aussi beau que celui des montagnes de la Sabine, l'ombrage de vieux marronniers préférable aux oliviers de Tibur, un vallon étroit pareil à celui de l'Anio, et les plus beaux marbres. Sur le lit du Fiumalto, on voit des blocs de vert corse comparable au plus beau vert antique. Les sources minérales sont de véritables richesses nationales; c'est plus qu'un simple établissement sanitaire, qu'un moyen de guérison pour les malades; une source minérale convenablement exploitée offre pour le pays qui la possède, plus d'avantages que la mine la plus productive, et ce que ne saurait faire la mine, la source l'opère constamment. Elle contribue à répandre les lumières, elle est un moyen assuré de porter dans un pays les lois, les mœurs, les usages des peuples civilisés.

Jusqu'en 1835, un vieux système de douane avait paralysé les facultés industrielles des habitants par une concurrence oppressive, et par le manque d'un vaste débouché. La contrebande inondait les rivages de l'île de produits étrangers, et les objets manufacturés de la Corse acquittaient en France des droits très-onéreux. Les seules productions du sol, dans le sens le plus restreint du mot, étaient admises en franchise sur le continent français. Aussi, une ou deux tanneries, quelques fabriques de pâte, de la toile grossière, un petit nombre d'ateliers d'artisans, voilà dans quel cercle resserré se traînait alors l'industrie. La loi du 26 juin 1835 a mis un terme à

cet état de choses, destructif de tout progrès, de toute amélioration. Les Corses sont encore bien arriérés dans les arts industriels. Il y a quelque chose, chez les peuples, qui résiste long-temps à l'ascendant des lumières et des exemples venus de dehors; ce sont les goûts, les sentiments, les habitudes qu'ils tiennent du passé. On ne leur impose pas l'industrie comme on leur impose une taxe. Sans doute la multiplicité des cours d'eau qui existent en Corse, favorise singulièrement l'établissement des manufactures; puis, les travaux de la culture, moins pénibles et moins assidus que dans les contrées du Nord, laissent au laboureur tout le temps d'y joindre d'autres occupations; l'habitant de la Castagniccia, n'a presque rien à faire que la récolte de ses châtaignes, et nul labeur ne vient mettre en action ses bras condamnés à un éternel repos; l'oisiveté dans des ames passionnées conseille toujours mal. Les longues heures de la journée, à quel objet les habitants les consacrent-ils? au jeu pour l'ordinaire, d'où naissent trop souvent de sanglantes disputes.

Il n'y a de marché public que dans les villes; l'éloignement de plusieurs villages fait que les habitants ne s'y rendent que pour chercher les objets d'une extrême nécessité. Si on établissait un lieu de marché qui se tiendrait régulièrement dans chaque canton, le débit plus facile des denrées y ferait naître l'industrie; on prendrait insensiblement du goût pour les commodités de la vie, en voyant qu'on peut se les procurer plus aisément. En se rapprochant, les Corses perdraient peu à peu leur rudesse,

et plus ils se civiliseraient, plus on aurait de moyens pour les contenir. On pourrait joindre aux denrées indispensables, celles que l'habitant des campagnes est forcé d'acheter dans les villes, des pâtes de Gênes, du poisson salé, et quelques étoffes communes de France et d'Italie.

Aux causes dont j'ai parlé, qui avaient retenu l'industrie dans l'état de langueur où elle est restée si long-temps, j'ajouterai les suivantes, plus puissantes que toutes les autres :

Pauvreté et barbarie, de même que richesse et civilisation, seront toujours synonymes dans la vie des peuples et des individus. Les crimes ne furent jamais plus nombreux qu'au moyen-âge où la détresse était à son comble, et il n'appartient qu'aux poëtes de représenter la fortune comme la source de tous les forfaits. Eh bien! par où espérait-on faire passer en Corse la civilisation? Par des sentiers étroits, hérissés de pierres et de rochers où deux hommes n'auraient pu marcher de front? On ignorait que c'est un être délicat qui ne voyage que par les grandes routes, et la Corse, jusqu'en 1837, était sans moyens de communication et un pays vraiment impraticable; elle n'avait de chemins que sur le papier. Les routes sont certainement le moyen le plus actif et le plus sûr de développer le travail et l'industrie, et de modifier les mœurs d'un peuple. Quels heureux résultats n'a-t-on pas obtenus dans l'ouest par les chemins qu'on a tracés au milieu de ces contrées où n'avait point encore pénétré l'esprit de nos institutions? Un des instruments les plus puissants de nos

progrès en France depuis un demi siècle, n'est-ce pas le perfectionnement successif de nos voies de communication? Améliorer les chemins, c'est travailler même à la liberté, et à la liberté réelle, positive et pratique, c'est faire de l'égalité et de la démocratie. Là où le riche ne voyage qu'avec une pompeuse escorte, tandis que le pauvre qui va de son village à un village voisin, se traîne solitairement au milieu de la boue, des sables et des rochers, le mot d'égalité est un mensonge. Les routes, en un mot, sont les artères de la vie sociale, ouvrent seules des débouchés et donnent du prix aux denrées.

La Corse est entrée enfin dans cette voie de progrès. Depuis 1830, douze millions ont été affectés à la construction de ses routes et au dessèchement de ses marais, œuvre vraiment libérale, et bon placement pour les fonds du trésor. Des chemins vont sillonner la Corse dans tous les sens; une vaste route ceindra l'île entière; elle est destinée à relier entr'eux tous les points maritimes. Aujourd'hui, la Corse se trouve, sous le rapport des routes royales, la plus favorisée, puisque celles dont elle a été dotée forment un espace de 192 lieues, chiffre qui n'est atteint par aucun autre département.

Une circonstance des plus favorables, la navigation, par le moyen de la vapeur, dont l'île jouissait depuis trois mois avant la révolution de 1830, a servi puissamment les efforts du gouvernement en rapprochant la Corse des rivages du continent. On a dit autrefois qu'il n'y avait plus de Pyrénées entre la France et l'Espagne; on peut dire aussi que, dès

le jour de l'établissement de ces paquebots rapides, la Méditerranée a cessé d'être une barrière entre la Corse et la France. Avant 1830, chacun n'y voyait qu'un abîme, que les orages d'une longue traversée; on n'affrontait ces périls que dans des cas extrêmes. Des mois entiers s'écoulaient sans journaux, sans nouvelles. Nul étranger ne venait visiter l'île. L'étroite ceinture des flots de la mer Tyrrhénienne avait mis plus de distance entre la Corse et le continent européen, que l'immensité de l'Océan n'en met aujourd'hui entre l'Australie et la Grande-Bretagne.

Maintenant les passagers les plus timides se jettent gaiement sur les bateaux à vapeur, et font, en quelques heures, la traversée, sans presque s'en apercevoir. Tous les Corses veulent aller en France; on est honteux de n'être pas sorti de ses foyers. Les paquebots, dans leur course infatigable, transvasent sans cesse les populations d'une rive à l'autre, et les assimilent en les mêlant. De nombreux voyageurs arrivent en Corse; ne renfermât-elle que le berceau de Napoléon, qui ne serait curieux de voir la modeste maison de celui qui devait habiter la demeure des rois, et éblouir le monde de sa gloire?

Mais il ne suffit pas, pour qu'un pays prospère, qu'il ait des bateaux à vapeur, et un réseau de communications digne des peuples les plus avancés. Il faut qu'il sache mettre à profit ce magnifique bienfait, et y rattacher les chemins secondaires vicinaux et départementaux. Elles sont bien moins utiles, les grandes lignes de routes royales, les grandes artères, à défaut des petites veines qui, seules, transmettent la vie à

toutes les parties de l'intérieur. Sans les chemins vicinaux, point de circulation rapide des productions du sol; point de relations possibles de commune à commune; point d'échanges réguliers entre le producteur et le consommateur. On peut comparer, sous quelques rapports, les chemins de fer (constructions grandioses, destinées à multiplier la valeur du temps et à annuler les distances), aux modestes communications qui tendent à changer les mœurs d'une portion considérable de la grande démocratie française, à transformer avantageusement les conditions matérielles et sociales de l'agriculture. Le paysan peut alors visiter sa terre à tous moments, poursuivre de sa personne l'amélioration de ses propriétés, créer du travail et du bien-être autour de lui à son profit personnel. Un publiciste a établi et démontré arithmétiquement que, si les chemins vicinaux se trouvaient en meilleur état, les propriétaires ruraux économiseraient, sur les frais de transport, une somme presqu'égale au montant de leurs contributions foncières.

Malheureusement, en Corse, les routes départementales se réduisent à vingt-quatre kilomètres. Des chemins vicinaux, elle n'en possède presque pas. Il est clair pourtant, je le répète, que, faute de chemins qui relient les villages aux grandes routes, les exportations sont d'une extrême difficulté. La Corse doit songer qu'il est des choses que l'Etat ne fera jamais, ne pourra jamais faire, c'est-à-dire, construire des chemins vicinaux. On ne saurait trop souvent, sur ce point, stimuler le zèle et le dévouement des bons citoyens. La cause du mal est aussi dans la loi du 21 mars 1836, qui a déplorablement

restreint l'action du pouvoir central. Son vice fondamental gît dans l'absence de toute mesure organique propre à assurer un sage emploi des ressources. Elle n'a prescrit aucune condition relative au tracé des chemins; l'exécution des travaux est sans contrôle sérieux. On les commence partout et rien ne s'achève, souvent tout est à refaire. A la moindre ondée, les ponts s'abîment, les murs s'écroulent; l'herbe croît où l'on ne devrait voir que les empreintes des roues, et n'entendre que le pied des chevaux. On pourrait soutenir, peut-être, qu'il n'existe qu'un seul chemin vicinal mené à perfection, celui qui s'étend de la mer jusqu'au fond de la vallée de Luri (au cap Corse), dans un parcours de 10 kilomètres. Sur les limites de cette vallée, l'une des plus pittoresques du département, s'élève sur un rocher aigu, décharné, de forme conique, et dominant l'arête de la montagne, la fameuse tour de Sénèque.

La route est l'ouvrage d'un simple particulier, de M. Estela. Ce que font les particuliers, pourquoi l'administration ne saurait-elle le faire?—Parce qu'elle s'est contentée jusqu'ici de prendre des arrêtés sans trop se soucier de leur mise à exécution. Les chemins vicinaux sont ouverts sans tracé, sans étude préalable; tout est livré au caprice des maires. Jusqu'à ces dernières années, ils ont été exécutés sans surveillants. Pendant vingt-cinq ans, on y a travaillé sans le concours des agents-voyers qui, sur le continent, sont préposés à la confection de tous les travaux de voirie vicinale Il eût été naturel cependant que, dans un pays où presque toutes les routes sont encore à faire, et où les habitants

sont si peu accoutumés à en voir, il eût été naturel, dis-je, qu'il fût doté d'un personnel ferme, éclairé, instruit. Au reste, des idées, chacun en a; mais l'application des idées jugées utiles, constitue la tâche essentielle de tous ceux qui n'ont été revêtus de l'autorité publique, que pour mettre précisément les bonnes choses à exécution.

L'absence de chemins vicinaux, capables de recevoir l'attelage d'une charrette, ne paralyse pas seule l'essor de l'agriculture et de l'industrie. En effet, malgré l'appareil de misère qui se présente dans les villages; leurs habitants sont réellement moins malheureux que la plupart de nos paysans; ils ont, en général, plus d'instruction, parce qu'il n'en est aucun qui ne sache lire et écrire. On voit peu de mendiants; il n'est presque personne qui ne puisse vivre des revenus de son petit domaine. C'est bien moins le particulier, que le pays qui est pauvre. Tout le monde, en Corse, est propriétaire; il suit de là que la main-d'œuvre est excessivement chère; il manque une classe d'habitants non propriétaires; la classe des journaliers n'existe pas. Dans un tel état, le cercle des besoins se resserre extraordinairement; chacun se borne à travailler pour soi ou pour sa famille, et nul n'a de superflu. Or, que devient le commerce qui ne vit que des échanges du superflu? Il en résulte aussi que le numéraire est très-rare; et qui ne comprend que, sans l'argent nécessaire à l'achat des instruments aratoires, des bestiaux, des charrues nouvelles, l'homme des champs s'épuise en efforts inutiles?

D'un autre côté, les bras manquent pour cultiver

les terres. La Corse qui égale presque, en superficie, les deux départements réunis de Vaucluse et du Nord qui renferment environ 1,400,000 ames, n'atteint pas elle-même le nombre de 230,000! L'on n'essaie rien pour l'augmenter. Nos populations aventureuses des Pyrénées émigrent ; elles vont en des pays lointains, sous des gouvernements précaires et souvent spoliateurs, au Mexique, dans la Plata, dans l'Océan pacifique; et l'on n'apprend pas à ces populations, qu'à leurs portes, sous le même climat que leur terre natale, il est une autre terre française, aussi féconde et aussi spacieuse, où des centaines de mille hommes laborieux trouveraient à vivre, en doublant, en triplant, en quadruplant la richesse d'un sol national et d'un littoral protégé par notre pavillon! Chose déplorable, la Corse voit même un grand nombre de ses propres enfants, cédant à l'idée de ne pouvoir trouver sur le sol de la patrie des avantages convenables, qui vont ailleurs, surtout en Amérique, et plus encore aujourd'hui en Algérie, pour tenter la fortune.

Pourquoi ne faire aucun effort pour retenir les émigrants, dont le départ cause un vide funeste dans un département aussi peu populeux que la Corse? pourquoi ne pas chercher en même temps à attirer du dehors des agriculteurs, des ouvriers, des spéculateurs, sur cette terre qui offre des richesses bien plus certaines que tant de contrées lointaines que peuple le trop plein de l'Europe? Les concessions, les primes, les encouragements, voilà les moyens connus et simples; que ne les emploie-t-on?

Dans un rapport relatif au budget de la marine, M. Charles Dupin disait : « Il y a bientôt 80 ans que la « France a pris possession de la Corse ; combien nous « sommes loin d'avoir mis à profit ce long espace de « temps, pour tirer de cette possession tout l'avantage « qu'elle offre au commerce et à la marine ! Le déve- « loppement des côtes de la Corse est égal à 130 lieues ; « il fait plus que tiercer l'étendue du littoral de l'an- « cienne France sur la Méditerranée. Les contours « profondément découpés de cette île présentent une « infinité de ports, de rades et de mouillages. Nos « états de douanes y dénombrent 20 ports de com- « merce ; cependant quoi de plus faible que la navi- « gation de la Corse ? Avec 220 lieues de côte sur la « Méditerranée nous produisons un mouvement de « cabotage de 957,771 tonneaux ; avec 130 lieues de « littoral de la Corse, nous ne produisons pas un « mouvement égal à 90,000 tonneaux ! Dans la Médi- « terranée, deux rochers, Malte et Gibraltar, ont avec « l'Angleterre une navigation qui surpasse 95,000 « tonneaux, c'est-à-dire une navigation qui surpasse « la navigation entre la France et cette grande île de « Corse. Considérons le parti que les Anglais savent « tirer des petits îlots de Jersey, de Guernesey, d'Alder- « ney et de Man. Là, nous trouvons qu'il se fait entre « 100,000 habitants de ces îles et l'Angleterre un cabo- « tage de 236,000 tonneaux, tandis qu'il ne se fait entre « 100,000 Corses et la France qu'un misérable cabo- « tage inférieur à 40,000 tonneaux. Pourquoi les « navigateurs Corses ne sont-ils pas appelés à lutter « d'activité, d'économie et d'esprit d'entreprise, par

« toute la Méditerranée, avec les Catalans, les Génois, « les Napolitains et les Grecs ? Ils ne sont inférieurs « à pas un de ces peuples, par leurs moyens naturels ; « il leur manque l'impulsion, donnons-la. La Corse « devrait être le bien naturel et l'intermédiaire, sous « beaucoup de rapports maritimes, entre la France et « l'Algérie. »

CHAPITRE XVIII.

Influence du climat. — Conclusion.

Voilà près de 2,000 ans qu'on écrit sur la Corse ; mais, hélas ! on n'a jamais pu s'entendre ; chacun s'est érigé en réformateur. Les uns voient le salut de la Corse dans la terreur des supplices, comme si le bourreau pouvait civiliser un peuple ! Ce ministre de mort qu'on a cherché à ennoblir en l'appelant la *pierre angulaire* de la société, sera toujours un triste moralisateur. La peine de mort, cette dernière raison de la loi, ne doit pas être prodiguée pour être efficace ; le retour trop fréquent des exécutions judiciaires, finit par endurcir les ames, et communiquer à la longue une teinte de férocité au caractère des nations ; les supplices deviennent alors plus provocateurs qu'exemplaires.

Sans doute, il n'y a que la crainte des lois vengeresses, qui ait la puissance de contenir l'homme sur qui la morale et la religion n'exercent aucun empire. Mais, qu'on examine, dit Montesquieu, la cause de tous les relâchements, on verra qu'elle vient de l'impunité des

crimes, non de la modération des peines. Si on était certain, avant de se livrer à un acte coupable, de subir inévitablement une punition, on s'en abstiendrait. Quel est l'insensé, en effet, qui voudrait mettre à une loterie dont tous les billets seraient perdants ?

D'autres disent : les Corses se sont tués et se tueront toujours ; il y a du sang arabe dans leurs veines. Quelle conformité parfaite entre les mœurs de ces deux peuples ! lisez Depping dans sa description de l'Egypte. Ainsi, le penchant à l'homicide, chez les Corses des montagnes, serait moins le résultat de la réflexion, qu'une sorte d'instinct irrésistible ; ils obéiraient à un aveugle besoin de tuer, à une loi de leur être, de même qu'il est dans la nature des rivières de couler et du feu de brûler. Que n'a-t-on pas fait, ajoute-t-on, pour rendre les Corses meilleurs ? Les Romains, maîtres de l'île, y envoyèrent le plus sage des hommes, Caton le Censeur ; il ne put rien pour le pays ; il n'a pas changé depuis les temps les plus reculés, depuis Strabon et Sénèque :

Barbara præruptis inclusa est Corsica saxis, etc.

« La Corse, dit Sénèque, barbare, horrible, pleine de « lieux déserts, est enfermée dans des rochers escar- « pés. L'automne s'y montre sans fruits ; l'été n'y donne « point de moissons ; l'hiver y manque des dons de Pallas ; « aucun printemps ne s'y couvre d'ombrages agréables ; « nulle herbe ne croît sur ce sol malheureux ; point de « pain ; point de pures eaux ; rien de ce qui est le « plus nécessaire à la vie. Ici seules sont ces deux

« choses : l'exilé et l'exil (*hic, sola hæc duo sunt : exul « et exilium*). La première loi est de se venger, la « seconde de voler, la troisième de mentir, la qua- « trième de nier les dieux. »

Lex prima ulcisci; lex altera vivere furto,
Tertia mentiri; quarta negare deos.

Mais y avait-il plus de vices et de crimes, en Corse, que dans la Rome de Néron ? et lui, Sénèque, avait-il acquis sans rapine son immense fortune, qui s'élevait à 59 millions ? . C'est en Corse même où il avait été relégué, pour ses liaisons trop intimes avec la veuve de Domitius, son bienfaiteur, que Sénèque écrivit, dit-on, les lignes sanglantes qu'on vient de lire. Il est très-possible toutefois qu'elles soient l'œuvre d'un déclamateur ligurien, car elles ne se trouvent dans aucune édition un peu ancienne des ouvrages de l'instituteur de Néron. Quoi qu'il en soit, l'exil évidemment avait jeté un bandeau noir sur ses yeux; les ennuis de la solitude et le désir d'attirer la pitié des Romains, lui ont fait peindre la Corse sous les plus sombres et les plus fausses couleurs. Sa mauvaise humeur peut s'expliquer aussi par le châtiment bien mérité que lui infligèrent les parents d'une jeune Corse, moins facile que la veuve de Domitius (1).

(1) Il est au cap Corse une ortie, appelée depuis *ortica di Seneca*, avec laquelle on fustigea le philosophe qui avait oublié les préceptes de Zénon. — On exporte du cap Corse du vin blanc exquis. Les Romains faisaient peu de cas du vin Corse, à en juger par un vers de Martial, qui reproche à son ami de lui

Il est juste de déclarer, à titre de circonstance atténuante, que la partie de l'île où il fut déporté, était alors la contrée la plus misérable de la Corse; son aridité, sa situation agreste, ont pu lui fournir le sujet de ses plaintes sur le pays où Messaline l'avait fait exiler; il vécut là plusieurs années. En doublant le cap Corse, on montre aux voyageurs les ruines de la tour qu'il habita, selon la tradition, comme on fait remarquer encore le château d'Abydos, à ceux qui passent le détroit de Gallipoli.

Strabon, dans sa géographie, a tracé également un portrait affreux des Corses; mais il avoue qu'il n'a aperçu l'île que de la terre ferme, et il paraît que ses yeux étaient conformés de manière à lui présenter tous les objets de travers.

Au contraire, Diodore de Sicile qui avait, lui, voyagé en Corse, et qui vivait 33 ans avant Strabon, proclame ces insulaires les plus justes et les plus humains des hommes; enfin Callimaque, dans un hymne, en l'honneur de Délos, son pays natal, parle de la Corse en termes remplis d'éloges.

Que de jugements divers! Dans tous les cas les Corses ne sauraient accepter les anathèmes, ces arrêts d'une inflexible destinée prononcés contre eux

avoir servi, *Corsi pulla venena cadi* (noirs poisons du tonneau corse). On voit dans une pièce de Marot, qu'il passait, du temps de nos pères, pour très-capiteux. Le cap Corse, à qui autrefois on donna le beau surnom de *Cap-Sacré*, parce que le village de Tomino, qu'il renferme, fut en 580 le berceau du christianisme dans l'île, offre des restes précieux d'antiquité : l'église de Caneri, celle de Nonza, les débris du château de San Colombano et du château de Campocasso.

Il est cruel de prétendre qu'ils sont condamnés, par la loi de leur organisation, à être éternellement vindicatifs. S'il est, en effet, une doctrine dangereuse et impie, n'est ce pas celle qui donne à un homme le droit de dire : « La nature avait déposé dans mon « cœur le goût du crime ; j'ai obéi à un sentiment « inné ; je suis une victime de la fatalité, et le vrai « coupable est Dieu, qui m'a doué de penchants mauvais. » Non, le ciel n'a pas créé un peuple dépourvu de la faculté d'être honnête et juste, il ne l'a pas enchaîné invinciblement au mal, il n'a pas écrit sur son front le sceau d'une telle malédiction ; autrement l'espèce humaine serait condamnée à un nouveau péché originel, plus désolant encore que celui qu'on nous enseigne.

Selon d'autres publicistes, le mal vient du climat ; c'est lui qui arme les habitants, dans quelques localités, *in mutuas funera*, et leur fait adopter la devise : *Jura nego mihi nata*. Ils sont ardents comme le vent impétueux qui ravage leurs récoltes, comme les torrents qui se précipitent du haut de leurs montagnes. Le monde moral est l'image du monde physique (1) ; de même qu'il est des climats dangereux à la vertu, par leur extrême volupté (une fable ingénieuse en racontant que Parthénope (Naples) fut bâtie sur le tombeau d'une syrène, voulut sans doute exprimer cette idée), de même le spectacle perpétuel d'une mer agitée, de monts perdus dans les cieux, de forêts immenses et profondes, de toutes les

(1) La terra molle, e lieta et dilettosa
Simili a se gli abitator produce. (Le Tasse, IVe. chant.)

horreurs d'une nature violente et dominatrice, exalte, dit-on, l'ame des Corses, et leur donne des mœurs farouches.

Cette question du climat embrasse ni plus ni moins que l'homme et la nature. L'homme, animal de raison et de liberté, a l'univers pour théâtre de cette liberté et de cette raison; mais le théâtre n'est pas immobile, n'est pas une matière morte; il se trouve, au contraire, qu'il est un être vivant, qu'il palpite sous les pas de l'acteur qui s'y déploie, qu'il réagit contre son action, et qu'il exerce sur lui une influence continuelle et mystérieuse. Qu'est-ce que l'homme et la nature? Il faudrait répondre à ces deux questions pour bien résoudre le problème de l'influence du climat, qui renferme à la fois la psychologie, la physiologie, la physique, l'histoire et la littérature.

Les écrivains du siècle dernier n'ont vu, dans l'état si divers des civilisations, que l'effet du jeu même de la liberté humaine. A leurs yeux, les lois sont tout, le climat seul n'est rien; tant pis pour les sociétés qui règlent mal leur organisation! elles portent la peine de leurs erreurs et le cours de leurs progrès est troublé ou suspendu par leurs fautes.

D'autres n'ont tenu aucun compte du hasard des déterminations législatives; les volontés sociales, d'après eux, ont peu de prise sur la destinée des peuples; les degrés de latitude et de chaleur, les positions géographiques, les qualités et les configurations du sol, voilà les faits dont le concours a, selon leur opinion, une influence souveraine.

De nos jours on a dit: L'espèce humaine n'est pas identique dans toutes ses parties; il est des races

mieux douées que d'autres ; chacune d'elles n'a pu marcher que dans la mesure des facultés départies à celle dont elle est issue.

De tous temps les peuples se sont aperçus que tous les pays n'offraient pas à leurs habitants les mêmes avantages, et l'histoire atteste avec quelle ardeur ils se sont disputé la possession de ceux qu'ils croyaient les plus riches en éléments de bien-être. Les faits de l'ordre physique qui influent sur la marche de la civilisation et ont rendu ses progrès inégaux, sont nombreux et divers ; tous aboutissent à faciliter ou à contrarier l'agglomération des populations, l'exercice du commerce et de la navigation, la division des occupations et l'activité du travail.

On ne saurait contester qu'autre chose est d'habiter au sein des grandes villes ou dans le fond des solitudes, les rocs qui bordent une mer irritée ou des plaines riches et tranquilles, les déserts brûlants de l'Afrique ou les glaces du Spitzberg. Dans des circonstances pareilles, ni les objets, ni les impressions qu'ils font sur nous, ni le résultat de ces impressions ne peuvent se ressembler ; chaque latitude a son empreinte, chaque climat a sa couleur. Plusieurs naturalistes ont regardé la race humaine comme subdivisée en des espèces distinctes. Le premier penseur qui ait abordé la question, est Hippocrate dans son traité *Des eaux, des airs et des lieux*, titre qui, selon la remarque de Cabanis, est à lui seul la meilleure définition du climat ; le prince de la médecine trouve une analogie physique de l'homme avec les objets qui l'entourent. « Il est parmi les les hommes, dit-il, des races ou des individus qui

ressemblent aux terrains montueux et couverts de forêts, il en est qui rappellent les sols légers qu'arrosent des sources abondantes; on peut en comparer quelques-uns aux prairies et aux marécages, d'autres à des plaines sèches et dépouillées. »

L'habitant des climats chauds est affecté des plus légères irritations; il passe rapidement de sensations en sensations; il parcourt quelquefois dans le même instant toute l'échelle de la sensibilité humaine: chez lui, du spasme à l'atonie il n'y a souvent qu'un pas. L'homme des pays froids reçoit les impressions plus isolées, plus lentes, plus faibles.

Il est moins difficile d'animer au travail sous un climat que sous un autre; les habitudes d'oisiveté, de rêveuse indolence, appartiennent surtout aux pays dont la température est douce, chaude, et où la fertilité du sol permet de satisfaire aisément les premiers besoins. L'esprit de vengeance se manifeste avec plus d'intensité dans les régions qui disposent à la paresse, et il est partout où l'on peut vivre à peu près sans labeur. L'habitant des pôles, qui semble jeté, par une sorte de méprise, dans ces âpres climats où il lutte sans cesse contre un froid mortel et une nation marâtre, se montre doux, silencieux, inoffensif; il n'a pas le loisir de songer à des projets de vengeance.

Dans les pays tempérés de la vieille Europe, où le temps est une richesse, où tous les instants du jour sont précieusement employés, l'esprit de vengeance exerce peu de ravages et ne constitue pas le trait caractéristique du peuple. Si on descend

vers les pays méridionaux, la scène change : en Espagne, en Portugal, en Italie, etc, les distractions forcées sont presque nulles, les entr'actes de l'existence sont très-longs ; agités par un superflu de vie dont ils ne savent que faire, les habitants cherchent des émotions à tout prix ; les souvenirs et les haines fermentent à l'aise, et les passions s'y déploient dans toute leur énergie

Il est indubitable que le vrai trésor des hommes est l'emploi de leurs forces, est le travail, préservatif le plus sûr contre le vice ; tout le bien des sociétés humaines consiste dans une sage application du travail, tout le mal dans sa déperdition ; mais qu'il devienne une source féconde de bien-être, qu'il soit honoré, encouragé, et il refleurira partout.

A ce sujet, la plupart des historiens de la Corse ont fait la guerre aux châtaigniers, qui permettent aux paysans de l'île de vivre avec peu de travail, grâce à l'abondance et à la spontanéité de leurs productions. D'après eux, un ouragan qui les détruirait tous, opérerait un bien incalculable, parce qu'au lieu de ramasser leur pain sous les châtaigniers, les habitants seraient obligés de le gagner à la sueur de leur front ; ils ne pourraient plus se reposer à l'ombre de ces grands arbres, tandis que la moisson y croît sans qu'ils s'en mêlent.

Ces écrivains n'ont pas songé aux malheurs par lesquels il faudrait acheter un avenir qui serait peut-être moins beau qu'ils ne le supposent ; la perte serait énorme, et ne pourrait être réparée que fort lentement. D'ailleurs, une grande partie des terrains

occupés par les châtaigniers, n'est pas susceptible d'une autre culture. « Lors de la guerre de la « liberté, en Corse, disait l'Empereur, à St.-Hélène, « quelqu'un proposa le singulier plan de couper ou « de brûler tous les châtaigniers, dont le fruit sert « de nourriture aux montagnards; on voulait les « forcer ainsi à descendre dans la plaine, et à demander « la paix et du pain : heureusement que c'était là de « ces plans inexécutables, qui ne sont quelque chose « que sur le papier. »

Un arrêt du conseil, du 22 juin 1771, avait défendu de planter des châtaigniers dans tout terrain où pourrait venir une autre récolte. Deux ans après, la première décision fut révoquée par une seconde, où l'on reconnaissait que les châtaigniers étaient, pour les habitants de plusieurs cantons, un moyen d'existence nécessaire dans les années de disette, et, dans tous les temps, une branche de commerce avantageuse. Ce dernier arrêt fut rendu, sur le rapport du célèbre économiste M. Turgot (1).

Mais le climat n'est pas seulement, comme a paru le croire l'auteur de l'Esprit des lois, le degré de froid ou de chaud propre à chaque pays; on doit entendre par là l'ensemble de toutes les circonstances physiques attachées à une localité, c'est-à-dire tout ce qui a

(1) En Corse, on fait du pain avec de la farine de châtaigne. Le fruit du châtaignier est là ce que fut la manne dans le désert. Autrefois, lorqu'un habitant du canton d'Alesani mariait une de ses filles, il faisait servir à ses convives, le jour des noces, vingt-deux mets différents, tous préparés avec de la farine de châtaigne.

trait à la situation des lieux, à la nature des terrains, à celle des productions et des eaux. Aiusi compris, il ne faut pas lui tout attribuer, ni lui tout refuser. La force, la paresse, même la pénétration ou l'engourdissement do l'esprit, peuvent jusqu'à un certain point se rapporter au tempérament, au climat; tandis que la fierté, la douceur, la droiture, la dissimulation, ont leurs sources principales dans les mœurs et dans les manières.

L'éducation imprime un certain cours aux intelligences, et les pensées dirigent les actions. Les mêmes lois aussi, en obligeant aux mêmes actes, aux mêmes précautions, à une conduite uniforme, finissent par entraîner des façons semblables de juger et d'agir, des idées pareilles du bien et du mal.

L'imagination est le plus puissant de tous les mobiles, elle fait plier les organes aussitôt qu'elle s'allume; les institutions sociales ont des moyens pour régler l'imagination et donner par conséquent le ton général.

L'expérience de tous les jours atteste que l'on peut combattre l'influence du climat; personne n'ignore que l'exercice rend les corps robustes et agiles. Un sauvage des climats brûlants, accoutumé à la chasse et à une vie dure, renversera à la lutte l'habitant du nord qui aura vécu dans la mollesse; de même l'éducation, selon qu'elle est bien ou mal dirigée, inspire la vertu et la douceur à l'homme qui était enclin au mal et à la violence, et déprave celui dont tous les premiers mouvements étaient bons. Elle commence avec nous; notre principal précepteur est notre nourrice, dit Montaigne; aussi,

le mot éducation avait-il chez les anciens un autre sens que nous ne lui donnons plus, il signifiait : nourriture, *educat nutrix*.

Le génie des gouvernements fait surtout le génie des nations ; le climat de l'Espagne n'a pas changé ; pourquoi ce pays, le plus peuplé de l'Europe, aux temps de la république romaine, est-il devenu désert ? pourquoi, après des siècles de gloire en tout genre, après avoir disputé à l'Italie la palme des arts, l'Espagne est-elle nulle aujourd'hui dans les sciences, dans les lettres, nulle en tout, excepté en courage, en dévouement, en énergie de caractère, qualités qui ont conservé ce par quoi les sociétés revivent, le sentiment national, mais jusqu'ici, sous une forme stérile, puisque le salut n'en est pas sorti ? Si des hommes nus errent sur un sol nu, si l'intelligence s'est assoupie d'un lourd sommeil, c'est que, depuis long-temps, les antiques institutions du pays sont tombées, c'est qu'aucun droit, aucune existence n'ont de garanties réelles, c'est que le despotisme et l'ignorance, proclamées le soutien du trône, ont étendu leur drap funèbre sur le génie national, et que, sous un tel régime, tout s'isole, s'abâtardit et meurt.

On ne retrouve pas non plus, en Italie, ni les habitudes ni les inclinations des Romains, des Samnites, des Sabins et des Volsques. Il fut un temps où le soleil de ce pays éclairait un peuple fort, libre et heureux ; ses rayons sont toujours les mêmes ; d'où vient qu'ils ne réchauffent que des hommes mous, apathiques, déchus, s'agitant de loin en loin dans leur tombeau,

comme s'ils avaient eu quelque rêve de vie? Une si profonde décadence a son principe tout entier dans la différence des lois, des institutions qui régissent cette terre de grandeur et de désolation. On a tué les ames pour être maîtres des corps; on a versé à ce peuple un breuvage assoupissant, dit un écrivain, et sa tête s'est penchée et s'est endormie dans son antique gloire.

L'Ecossais de nos jours, froid, calculateur, industrieux, ne ressemble nullement à ce poétique enfant de la Calédonie, fougueux, indiscipliné, descendant de ses montagnes à la voix de ses bardes et de ses ménestrels. D'autres lois, une nouvelle carrière ouverte aux imaginations et à l'activité de ce peuple, ont changé les caractères et la face du pays.

Le philosophe de Genève a écrit: « Quand tout « le Nord serait couvert d'états despotiques, et le « Midi de républiques, il n'en serait pas moins « vrai que, par l'effet du climat, le despotisme convient « aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, et la « bonne police aux régions intermédiaires. »

Si telle est l'influence du climat, comment le même publiciste a-t-il pu dire ailleurs que tous les hommes naissent libres? et peut-il exister des individus auxquels la sécurité, l'émulation, le développement paisible de leur industrie, et la jouissance non troublée des fruits de leur travail, ne conviennent pas? Si une nation était condamnée, par une malédiction du ciel, à ne pratiquer jamais ni la justice, ni la morale publique, pourquoi une partie de cette nation se croirait-elle exempte de la malédiction pro-

noncée sur la race? Si tous sont également incapables d'aucune vertu, quelle partie contraindra l'autre à en avoir?

Ce système qui justifie la tyrannie, dégrade l'humanité, est du reste démenti par l'histoire. N'a-t-on pas vu des peuples horriblement asservis, dans les mêmes contrées où il en exista jadis de très-libres? Alexandre ne subjugua-t-il pas les Scythes européens, en un seul combat? Ceux de l'Asie se soumirent à lui. La conquête des Gaules ne coûta pas plus à Rome que celle de Carthage; voyez Jugurtha faisant passer sous le joug une armée romaine et résistant à Marius, Métellus, etc. Toutes les républiques grecques, la ligue achéenne et Rome étaient au midi; la Russie, au contraire, a toujours été esclave.

L'opinion que le climat décide de tout, est la cause absolue des génies, des coutumes et des lois, a compté de nombreux partisans: Diodore de Sicile, Polybe, Galien, Bodin, l'abbé Dubos, etc.; mais on a eu tort de la prêter à Montesquieu. Il est vrai que quelques expressions ont pu accréditer cette erreur ainsi, lorsqu'il dit que l'action et la réaction des fibres rendues plus parfaites dans les pays froids, donnent plus de confiance en soi-même, plus de connaissance de sa supériorité et par suite moins de désir de la vengeance, il accorde trop au climat; car si cela était, quelle différence n'y aurait-il pas d'un homme à lui-même, du solstice d'hiver au solstice d'été? Trente degrés du thermomètre de Réaumur devraient faire d'un individu vindicatif un bon chrétien; mais en suivant l'ouvrage attentivement, on reconnaît le

véritable sens de ces paroles. « Dans les pays tempérés, dit il, le climat n'y a pas une qualité assez déter-
« minée pour les fixer eux-mêmes. » Il n'a donc entendu parler ailleurs que des climats violents; on lit même liv. 15, chap. 8: « Il n'y a peut-être pas de pays sur la
« terre où l'on ne pût engager au travail des hommes
« libres; parce que les lois étaient mal faites, on a trouvé
« des hommes paresseux; parce que les hommes étaient
« paresseux, on les a mis dans l'esclavage. » Il a donc pensé qu'il est possible d'arrêter l'influence des climats les plus décidés. Au livre XIX il a écrit encore : « Plu-
« sieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la
« religion, les lois, les maximes de l'Etat, les exemples
« des choses passées, les mœurs, les manières. »

Il semble que les hommes ne soient tout ce qu'ils peuvent être que dans les climats tempérés; on dit que dans les climats extrêmes, l'organisation du cerveau est moins parfaite. Il est certain que le principe spirituel, l'ame, est de même essence, de même origine; mais les organes, à l'aide desquels il entre en communication avec le monde extérieur, lui transmettent-ils avec la même rectitude et dans la même étendue les notions qui déterminent son activité ? — Il n'est pas de race qui ne soit perfectible. Or, si petit que soit le pas fait par la tribu la plus arriérée, ce pas suffit pour montrer qu'elle peut en faire d'autres, et qu'il ne lui faudrait que des conjonctures propices pour continuer sa route, et s'élever de proche en proche à toutes les grandeurs de l'état social.

Concluons de toutes ces réflexions, de tous ces faits, qu'il y a des inconvénients attachés à certains climats;

mais que les lois, les habitudes, une meilleure direction imprimée aux esprits, purent y remédier ; la raison est toujours la raison et doit être notre guide Les mauvais législateurs sont ceux qui favorisent les vices du climat ; les bons sont ceux qui s'y opposent, qui ne livrent pas un pays à lui-même, à la seule législation du soleil et des causes physiques.

Nous admettrons, si l'on veut, que le climat ait part aux scènes douloureuses qui ont lieu dans quelques parties de la Corse. Il a pu, dit-on, en quelques localités, contribuer peut-être à rendre plus actif, plus irrésistible, chez l'habitant des montagnes, le penchant à la vengeance, que la nature a placé dans le cœur de tous les hommes, comme une garantie contre les offenses de leurs semblables. Ce caractère ardent se peint dans son œil de feu, dans son regard fier et dur quelquefois, dans ses traits graves et passionnés, marqués de l'empreinte d'une volonté forte, plus que d'un ame tendre, jusque dans les lignes abruptes de son front, coupées à l'instar des vives et saillantes arêtes d'un rocher. Il tient de l'Espagnol, sous plus d'un rapport ; il en a l'orgueil et la force d'ame ; il possède en même temps la finesse de l'Italien ; mais il aime avec entraînement, avec excès, ou hait à cœur ouvert. Il a horreur des faux dehors de cette race d'individus que l'écriture appelle si énergiquement des sépulcres blanchis ; l'hypocrisie est le vice qu'il pardonne le moins.

Selon un écrivain (le duc de La Rochefoucault), elle est un hommage que le méchant rend à la vertu.

— Oui, comme celui des assassins de César, qui se prosternaient à ses pieds pour l'égorger; soutiendra-t-on jamais qu'un filou, prenant la livrée d'une maison pour faire son coup plus commodément, rend hommage au maître de la maison qu'il vole? Non, couvrir sa méchanceté du manteau de l'hypocrisie, ce n'est point honorer la vertu, c'est l'outrager en profanant ses enseignes, ajouter la lâcheté et la fourberie à tous les autres vices. Il y a des caractères élevés qui portent jusque dans le crime, je ne sais quoi de fier et de généreux qui laisse voir au-dedans encore quelqu'étincelle de ce feu céleste, fait pour animer les belles ames. Mais l'ame vile et rampante de l'hypocrite est semblable à un cadavre où l'on ne trouve plus ni feu ni chaleur, ni ressource à la vie; « on aurait pu, dit J.-J. Rousseau, tenter la con-« version de Cartouche; jamais un homme sage n'eût « entrepris celle de Cromwel. »

Mais nous n'appartenons pas à une certaine école, qui prétend trouver la raison de tout dans les accidents du sol ou les influences atmosphériques, pour qui chaque terroir a sa vertu, chaque race sa mission, chaque costume même sa portée philosophique. Au reste, en Corse, l'individu qui sacrifie le plus à de funestes préjugés conserve tant de parties saines et riches dans sa nature, qu'il est toujours facile de le ramener à des idées d'ordre et de paix. Est-il besoin de prouver, en effet, que le Corse n'est pas essentiellement porté à l'homicide? Vif, impétueux dans ses désirs, jaloux et ombrageux jusqu'à l'excès, manifestant une horreur extrême pour tout ce qui blesse

l'égalité (1) et sent la domination, terrible quelquefois dans ses inimitiés, mais dévoué jusqu'à l'héroïsme, mais possédant cette vigueur d'ame qui développe les vertus publiques, et la fierté qui les maintient, le Corse n'a pas une de ces organisations indomptables, participant de l'inflexibilité du destin, qui ne cède à aucun genre d'éducation; il sera ce qu'on saura le faire. L'habitant des villes ressemble-t-il à celui de l'intérieur? n'a-t-il pas, en général, une vive répulsion pour le meurtre? ne fait-il pas plus de cas de la vie des hommes? Et si ses habitudes sont plus douces, il les doit à la différence des principes dont on a imbu sa jeunesse. Sur le continent, sous les drapeaux, le Corse ne venge-t-il pas loyalement les affronts, à armes égales? Oui, sans doute. Le voit-on donner traîtreusement la mort à son semblable? Jamais, parce qu'il n'est plus alors sous l'empire de ces passions haineuses, de ces coutumes qui faussent toutes les idées sur la morale; parce que tout respire autour de lui des sentiments d'ordre et d'humanité. Dans l'île même, sur les points du territoire sillonnés par des routes, là où l'industrie a pénétré, où règne l'aisance, les habitudes sont douces et paisibles; tandis qu'à quelques lieues plus loin, où ne sont encore arrivées que de rares parcelles de civilisation, les inimitiés assombrissent tous les visages et rougissent la terre de sang. Pour ramener

(1) Pascal Paoli fut obligé de briser les vitres placées aux fenêtres de sa maison à Rostino, parce que les autres habitants du village n'en avaient pas.

les Corses à des dispositions meilleures, il faut donc travailler les mœurs en même temps que le sol, chasser tout ce cortége de traditions, de préjugés violents et opiniâtres qui enveloppent les habitants de leur souffle empoisonné, comme on épure, comme on renouvelle l'atmosphère où vit un être souffrant, pour hâter sa guérison.

Si on persistait à dire qu'il faut demander compte au climat des larmes des familles, du vide des populations et de la solitude des villages, je désirerais savoir de quel climat on entend parler, car il y a trois climats bien distincts en Corse. Le premier est celui de toute la plage maritime; il est chaud comme les côtes parallèles de l'Italie et de l'Espagne; il n'offre que deux saisons, le printems et l'été, le soleil, même en hiver, se montre ardent, si le vent ne le tempère. Aussi les arbres et arbustes sont généralement des espèces à feuilles dures et coriaces, qui résistent à la sécheresse, tels que le laurier-cerise, le myrte, le cyste, le lentisque, l'olivier sauvage, dont la verdure vivace tapisse en tout temps les pentes, et contraste d'une manière vraiment pittoresque avec les blocs de granit, de marbre, de jaspe roux et gris, que la nature a semés libéralement en Corse.

Le second climat (c'est-à-dire la région moyenne des montagnes) ressemble sous plusieurs rapports à notre climat de France, particulièrement à celui de la Bourgogne et de la Bretagne; là demeure la majeure partie de la population des campagnes.

Le troisième climat, celui de la haute cime des

montagnes, est le siége des frimats et des ouragans. Les deux seuls lieux habités sont le Niolo et les deux forts de Vivario et de Bocognano. Au-dessus des forts, l'œil n'aperçoit plus de végétaux, que quelques sapins suspendus à des rochers grisâtres, séjour sauvage, d'un puissant intérêt pour le contemplateur de la nature, puisque c'est là qu'elle établit par les amas de neiges et de glaces les provisions d'eau, des sources et des rivières pour toute l'année. Jadis les cimes étant plus élevées encore et plus couvertes d'arbres, il n'est pas douteux que les neiges n'y fussent plus abondantes et plus durables; mais, à mesure que les rocs s'écroulent et se dépouillent, ces utiles provisions diminuent, le pays est moins abreuvé et moins salubre; l'intempérie commence et finit précisément avec la disparition et le retour des neiges. L'on ne songe pas assez à l'importance des bois sur les montagnes.

La Corse peut être considérée comme une masse pyramidale divisée en trois branches d'air horizontales, dont l'inférieure est chaude et humide, la supérieure froide et sèche, et la moyenne participant de ces qualités. Les diverses couches d'air dont nous parlons, expliquent bien pourquoi la température en Corse éprouve des vicissitudes rapides, pourquoi en été le vent qui tombe des montagnes est brûlant comme leurs rochers, tandis qu'en hiver le même vent est glacial comme la neige qui les couvre, pourquoi, dans un même lieu et dans un même instant, l'on sent tour-à-tour des courants d'air chaud et d'air frais qui passent tels que des nuages. En général,

il n'existe jamais pour la Corse un même vent, un même courant d'air; quoique l'atmosphère de la Méditerranée s'ébranle dans une seule direction, ce grand fleuve d'air produit dans l'île des tournoiements, des contre-reflux, des déviations semblables à ce qu'on remarque dans les fleuves, aux piles des ponts et aux rochers.

Les caractères de la côte d'est sont une plage basse, marécageuse et dépourvue de ports, un air pesant et humide, un sol plus égal et plus gras. Dans la côte d'ouest, au contraire, existe un air vif, ventilé, un terrain sabloneux, abrupte, creusé de golfes, plein d'enfoncements, parsemé d'ilots et d'écueils de toute espèce. Il en est qui croient que cette partie du littoral corse a été détachée du continent. La côte du nord jouit d'un air plus salubre et plus tempéré. Celle de l'est présente un massif peu ondulé, parce qu'elle est en face de l'Italie, dont la mer encaissée et stagnante protège les attérissements, tandis que celle d'ouest montre une plage dentelée, taillée à pic, parce que la mer d'Espagne et des vents violents déploient une action rongeante.

La différence la plus remarquable entre ces régions consiste dans la nature même du sol qui, dans la partie d'est, depuis le cap Corse jusqu'au Tavignano, se trouve généralement calcaire, tandis que dans celle d'ouest et du nord il est purement graniteux, à l'exception de trois ou quatre points calcaires, tels que Bonifacio, St.-Florent et un des sommets de Venaco.

Ainsi, nature du terrain, configuration du sol,

température, rien ne se ressemble dans les trois climats ; pour pénétrer jusqu'à la racine des haines et des vengeances, dans toute la profondeur des plaies de la Corse, il faut donc chercher ailleurs que dans le climat. Comment, en général, aurait-il pu agir d'une manière malfaisante sur l'état du pays? Il semble, au contraire, que, par sa position géographique, si favorable au développement du commerce, par la fertilité de ses terres et la variété de ses produits, la Corse renferme toutes les conditions de vie et de progrès sous lesquelles la civilisation a toujours fleuri. Des circonstances funestes que j'ai signalées, l'ont retenue, il est vrai, jusqu'ici dans l'enfance des arts et de l'industrie ; mais aujourd'hui que l'espèce humaine déploie en tous lieux une immense activité, que chaque lendemain la retrouve, pour ainsi dire, plus policée que la veille, la Corse ne peut rester plus long-temps étrangère à cet universel élan de régénération.

On croira aisément qu'un peuple en proie à tant de maux et de discordes, privé si long-temps de communications et d'aisance, qu'un peuple où les deux sexes vivent presque toujours séparés dans leurs occupations comme dans leurs amusements, ait un caractère sombre et peu enclin à la gaîté. Les villageois sortent rarement, se promènent peu ; chacun demeure pensif devant sa porte, et aux aguets, pour ainsi dire, comme un faucon sur son nid, selon l'expression de l'auteur de *Colomba*. On n'entend guère rire et chanter; cependant autrefois, d'après un ancien usage, fort bizarre, qui avait bien son côté moral, le soir du

dernier jour de carnaval, un homme soutenu par plusieurs personnes, et travesti d'une manière tout-à-fait burlesque, apparaissait au milieu du peuple. Toutes les jeunes filles de l'endroit, en âge d'être pourvues, étaient offertes en mariage à ce personnage appelé *La Zalambrina*. Il acceptait toutes celles qui avaient des mœurs, et rejetait les autres par une pantomime qui ne manquait jamais de faire rire les assistants.

Les Corses ont peu de chansons. Il fut un temps où tout se taisait en France, sous la main de la Terreur, seule époque de notre histoire où il n'y ait pas eu de chansons, car on ne peut appeler de ce nom les hymnes terribles qui donnaient le signal des insurrections dans la cité et des victoires à la frontière. La chanson est l'expression des sentiments populaires; aussi, en Corse, ce sont de longues cantilènes plaintives, des chants funèbres, quelquefois cependant des chansons d'amour. En voici une des montagnes du Niolo, remplie de grâce naïve et d'originalité; tous les pays ont leurs provinces chansonnières: pour l'Angleterre, c'est l'Ecosse; pour l'Italie, Venise, du moins autrefois; pour la Corse, si elle en possède, c'est le Niolo :

Joie de mon cœur, je t'ai toujours appelée;
Et, à force de t'aimer, je suis devenu sourd et muet;
Je souffre plus que ne souffre un damné.
Ingrate maîtresse, pourquoi t'être jouée de moi?
Ne vaut-il pas mieux être amant sans être aimé, que d'être amant aimé, puis trahi?
Joie de mon cœur, tu m'as réduit au point

Que je vais à la messe et ne sais où je suis ;
Je n'écoute plus parole d'évangile, et ne sais plus répéter :
Ave Maria.
J'ai été me confesser, ô ma déesse ;
Sais-tu ce que m'a dit le confesseur ?
Il dit que je dois t'oublier,
Que, si j'y pense, je me consume et meurs.
Le malade désire sa guérison,
Le prisonnier désire quitter sa prison,
Le marin désire le beau temps,
Et moi ce que je désire, c'est de pouvoir baiser
Ta jolie bouche et ensuite mourir.
L'oiseau enamouré tourne sans cesse,
En volant à travers bois et campagnes ;
Il chante, il regarde de tous côtés
Pour trouver sa douce compagne ;
Et quand il ne la retrouve pas, il s'attriste
Et gémit, dans son langage plaintif.
Ainsi je te porte écrite dans le cœur,
Tant, que tu ne me sors pas de la pensée.
Si tu veux savoir combien est ce *tant*,
Et combien est ce cœur qui est dans mon sein :
Si j'entrais dans le paradis, saint, saint,
Et que je ne t'y trouvasse pas, j'en sortirais !

S'intrassi in paradisu santu, santu,
E nun travacci atia, mi n'esceria!

D'autres poètes ont préféré l'enfer avec la femme aimée, plutôt qu'un paradis sans elle. Le berger corse n'est pas passionné jusqu'au blasphème ; il se borne à dire : « Si je ne te trouvais pas en paradis, j'en sortirais ! » Le berger poète était Francesco Valeri. — *Inter arma silent leges* (les lois se taisent au milieu des armes) est une ancienne observation qu'on peut, à juste titre, appliquer aussi aux muses, et qui fait comprendre la rareté, en Corse, des monuments littéraires. Cependant tout ici n'a-t-il pas un langage

pour l'imagination et pour le cœur de l'homme ! dessus de sa tête, ce ciel si pur, magique pavi de cette île, et ce soleil si brillant qui l'écla autour de lui, ces monts couronnés de verdur cette mer aux flots azurés, où semblent se mire oliviers de ses rivages ! tant de lieux qui ont ret si long-temps de cris de liberté, et qui furent le thé de combats glorieux pour la défense du territo l'aire d'où prit son vol, cet aigle qui, enlevai France dans ses serres, a plané 15 ans avec elle 15 ans l'a tenue suspendue sur le monde étonné !

Le Niolo, dont je parlais tout-à-l'heure, resser encore un peu à ce qu'il était il y a deux sièc j'ai trouvé, à cet égard, un passage curieux da vie de saint Vincent-de-Paul, par Louis Abe tome Ier., page 296.

En 1652, des habitants de la Corse demandère saint Vincent-de-Paul quelques prêtres de sa con gation. Quatre missions, en conséquence, eu lieu, l'une à Campo Loro, la seconde dans un lieu, appelle *Cotone*, la troisième à Corte et la dern au Niolo. Le supérieur de la mission raconte ce qui se passa dans le Niolo : « On n'y déco « aucun vestige de foi ; demander s'il y a un Dieu « s'il y en a plusieurs, et laquelle des trois perso « s'est faite homme pour nous, c'était leur parler ar « Le vice y passait pour vertu, et la vengeance y a « un tel cours, que les enfants n'apprenaient pas plu « marcher et à parler qu'on leur montrait à se ven « quand on leur faisait la moindre offense. Dans « vallée de 2,000 habitants, nous y avons bien tr « six vingt concubinaires, desquels 80 environ ét

« aussi incestueux. Nous employâmes trois semaines « à instruire ce pauvre peuple, des choses nécessaires « à son salut; mais le plus fort de notre travail fut « notre emploi pour les réconciliations, et je puis « dire que *hoc opus, hic labor est,* parce que la plus « grande partie de ce peuple vit dans l'inimitié. Nous « fûmes quinze jours sans y pouvoir rien gagner, « sinon qu'un jeune homme pardonna à un autre « qui lui avait donné un coup de pistolet dans la tête. « Tous les autres demeurèrent inflexibles dans leurs « mauvaises dispositions. Tous les hommes venaient « armés à la prédication, l'épée au côté et le fusil « sur l'épaule, ce qui est leur équipage ordinaire. « Mais plusieurs, lorsqu'on leur parlait du pardon « des injures, quittaient la prédication. Enfin, la veille « de la communion générale, comme j'achevais la prédi- « cation, Dieu m'inspira de prendre en main le cruci- « fix que je portais sur moi, et de leur dire que ceux qui « voudraient pardonner vinssent le baiser. A ces pa- « roles ils commencèrent à s'entre-regarder; mais « comme je vis que personne ne venait, je fis semblant « de me vouloir retirer et je laissai le crucifix, me plai- « gnant de la dureté de leurs cœurs. Sur cela, un « religieux, de la réforme de saint François, s'étant « levé, commença de crier : « ô Niolo. O Niolo, tu veux « donc être maudit de Dieu? tu ne veux donc pas « recevoir la grâce qu'il t'envoie, par le moyen de » ces missionnaires qui sont venus de si loin pour ton « salut? »

« Pendant que ce bon religieux proférait ces paroles « et d'autres semblables, voilà qu'un curé de qui le « neveu avait été tué (et le meurtrier était présent à

« cette prédication) vient se prosterner en terre et de-
« mander à baiser le crucifix ; il dit à haute voix :
« Qu'un tel s'approche (le meurtrier de son neveu) et
« que je l'embrasse! » Ce qu'ayant fait, un autre prêtre
« en fit de même à l'égard de quelques-uns de ses enne-
« mis qui étaient présents, et ces deux furent suivis
« d'une grande multitude d'autres, de sorte que, pen-
« dant l'espace d'une heure et demie, on ne vit autre
« chose que réconciliations et embrassements. Oh!
« Seigneur, quelle édification à la terre et quelle joie
« au ciel, de voir des pères et des mères qui, pour l'amour
« de Dieu, pardonnaient la mort de leurs enfants, les
« femmes de leurs maris, les enfants de leurs pères, les
« frères et les parents de leurs plus proches, et enfin
« de voir tant de personnes s'embrasser et pleurer sur
« leurs ennemis! Dans les autres pays, c'est chose assez
« ordinaire de voir pleurer les pénitents aux pieds des
« confesseurs, mais en Corse c'est un petit miracle. »

Dans la province du Niolo est le Monte-Rotondo, le Mont-Blanc de la Corse. Sur la gauche, on voit le Monte d'Oro, sillonné de bandes de neige et de petites cascades ; mais il est inférieur au Monte-Rotondo par la hauteur et la beauté du panorama ; le voyageur est heureux, à travers tous les rocs et tous les précipices semés çà et là, de trouver des chevaux et des mulets d'une adresse extraordinaire. Ils se tirent des pas les plus dangereux. Le cavalier n'a qu'à fermer les yeux et à laisser faire l'animal, sans compter qu'on peut faire avec lui 15 lieues par jour sans qu'il vous demande ni à boire ni à manger ; de temps en temps, quand on s'arrête, le cheval tond une touffe d'herbe, écorce un arbre ou lèche une roche couverte de mousse, et tout

est dit. Juvénal, dans une de ses satires, parle du mulet que les Romains allaient chercher en Corse.

Il n'y a pas de loups dans l'île ; mais les habitants en tiennent lieu, disent les détracteurs de la Corse ; n'oublions pas, si nous voulons être justes, que les bienfaits du gouvernement ne sont guère que d'hier ; il faut semer d'abord, pour moissonner un jour. On est dans une bonne voie ; on a compris que le moyen le plus efficace pour agir sur les mœurs, était de s'occuper du bien-être matériel du pays, était de détruire à la fois et l'air pestilentiel des plages et le penchant au meurtre, de mettre le travail en honneur, de lever les obstacles qui empêchent de communiquer et de s'entendre, d'ouvrir de toutes parts des routes qui, en facilitant les relations des individus, agrandissent la sphère des consommations ; les nations qui manquent de débouchés suffisants, négligent leurs ressources naturelles ; on a compris que de l'agriculture et de l'aisance devait sortir la régénération de la Corse. N'est-ce pas l'aisance, en effet, qui propage les lumières, assure à l'intelligence une souveraineté définitive sur la force brutale, et attache à l'ordre et à la vie par les jouissances qu'elle procure ?

Que l'administration entre le plus largement possible dans cette carrière des améliorations matérielles ; la Corse est un diamant brut, il nous reste à le polir ; ensuite on verra bientôt mourir, sur ce sol agité, tous les germes de haine et de discorde qui ensanglantent le pays. Des mœurs plus douces, des habitudes paisibles remplaceront ce caractère rude et superbe, cette fougueuse indépendance, qui renversent

trop souvent les barrières sacrées de la loi. Ce ne sera plus seulement dans la terreur des peines que l'on trouvera des garanties de sécurité, mais dans l'horreur profonde qu'inspirera à toutes les ames l'effusion du sang, mais dans les flétrissures qu'imprimera l'opinion publique sur le front des coupables. Alors disparaîtra la culture vagabonde qui ne subsiste qu'à l'aide du feu, ravage bien plutôt un pays qu'elle ne l'enrichit et ne le décore, et offre partout des scènes de destruction; des landes stériles, des marais impurs, d'affreuses solitudes se changeront en routes spacieuses, en champs cultivés, en habitations saines et riantes; enfin, toutes les ressources nationales se développeront à l'aise; et la Corse qui saigne encore, sur plusieurs points, de toutes ses veines, qui paraît courbée sous le poids de tant de plaies douloureuses, se redressera, au milieu de cette atmosphère de bien-être et de jouissance, comme un jeune homme brillant de force et de vie (1).

(1) La Corse a produit bien des hommes éminents; sans parler de Napoléon, auquel personne ne peut être comparé, elle compte ses trois Sampiero d'Ornano, ses trois Paoli, ses deux Abbatucci, ses deux Cervoni, ses trois Casabianca, ses Arrighi, ses Sebastiani. M. Abbatucci, président de chambre à la Cour d'Orléans, et M. Limperani, consul à Venise, soutiennent dignement l'éclat de leur nom.

C'est en Corse que fit ses premiers pas dans la carrière de la magistrature, et commença à recueillir ses trésors d'érudition, M. Troplong dont les ouvrages sont si justement célèbres.

Je me plais aussi à rappeler, en finissant, que j'ai eu, dans le parquet, en Corse, pour collègues et pour amis, deux hommes d'un rare mérite, MM. Flandin et Filhon, dont s'est enrichie la magistrature de la capitale.

TYRTÉE ET RIGAS.

CHANTS GUERRIERS

DE LA GRÈCE ANCIENNE ET DE LA GRÈCE MODERNE;

Par M. F. A. DE GOURNAY.

La Grèce ancienne et la Grèce moderne ont produit de nombreux hymnes de guerre, et pourtant il ne nous reste de la première que trois de ces chansons curieuses, et nous n'en connaissons qu'un petit nombre de la seconde. Tyrtée et Rigas sont les deux auteurs principaux en ce genre : l'un chanta la vertu guerrière et l'autre la liberté. Tyrtée a plus de renommée, et Rigas semble avoir sinon autant d'art, du moins plus d'inspiration et de verve, lorsqu'on examine seulement les œuvres qui leur sont attribuées. Serait-il vrai que la gloire eût ses caprices comme la fortune? Toutefois il ne faut pas perdre de vue qu'il ne nous reste de Tyrtée que trois pièces dont la première nous a été transmise par l'orateur Lycurgue, et les deux autres par Stobée (1). Je ne parle pas des vers détachés, dont quelques-uns,

(1) Platon, dans son traité des Lois, fait mention de l'élégie de Tyrtée, qui commence par les mots: Οὔτ' ἂν μνησαίμην, etc.

compris dans mon travail, sont les membres dispersés du poëte. Sa célébrité qui a traversé tant de siècles, le suffrage de Platon qui l'appelait sage et divin, σοφός et θειότατος (1), et de plus l'assentiment d'Horace qui le mettait après Homère (2), sont d'un assez haut prix pour qu'on ne lui conteste pas la couronne de lierre. Si donc ses poésies qui survivent, n'accusent pas toujours cette fureur divine que les ignorants de son temps prenaient pour de la phrénésie; si le ton qu'il emploie paraît quelquefois un peu trop grave et trop sentencieux pour un hymne de guerre, n'oublions pas qu'il fut en même temps orateur et poëte. Les trois petits poëmes, curieux monuments de sa gloire, laissent entrevoir cette double physionomie. Quant à Rigas, sa figure est une, son front rayonne de l'amour de la liberté dans ses justes limites. Il ne manque à cette ame héroïque et simple que toute la chaleur chrétienne et la sublime exaltation des martyrs; mais parlons d'abord de l'aîné des deux poëtes.

Tyrtée est une vieille énigme que le temps a jetée comme un défi à la philologie. Le lieu de sa naissance, son état mental, sa constitution physique, sa qualité invraisemblable de chef d'armée, celle de citoyen de Lacédémone, le nombre et le titre de ses œuvres, ses divers talents, ses inventions littéraires et artistiques, tout a été, dans ce personnage mystérieux, l'objet d'allégations diverses et plus d'une fois aventurées. Aussi la critique est-elle loin d'avoir éclairci

(1) Leg. lib. 1, p. 8. Edit. cum schol. a Ruhnk. collect.
(2) Epist. ad Pison. v. 401.

tous les doutes : pourrai-je répandre quelque lumière dans ces obscurités scientifiques ?

Aucune histoire contemporaine de Tyrtée n'a redit à la postérité sa vie publique et privée. Des légendes conservées dans les souvenirs du peuple, des traditions plus ou moins mélangées de merveilleux, furent les sources un peu suspectes des biographies du poëte. Faut-il donc s'étonner de toutes les variantes qui s'y rencontrent ? Un orateur grec a commencé l'altération de la vérité ; l'abréviateur Justin, écrivain sans critique, l'a fortement accrue ; deux ou trois biographes français l'ont achevée, en répétant avec une désolante uniformité des renseignements encore plus erronés.

« Pendant la seconde guerre Messénienne, disent-« ils, les Spartiates en paix avec les Athéniens, « *firent demander* à ceux-ci *un général*. On leur envoya « Tyrtée boiteux et louche. Poëte et *stratége con-« sommé*, Tyrtée donna des conseils aux Spartiates « et les enflamma par ses hymnes (1). »

Rien de moins exact que ce passage auquel un helléniste, soigneux de sa réputation, n'aurait pas dû attacher son nom. Tyrtée boiteux (2), louche ou

(1) Dictionn. de la conversat. v°. *Tyrtée*.

(2) Tous les historiens grecs et latins s'accordent à dire que Tyrtée fut boiteux, ce qui n'a rien d'extraordinaire ; mais Schoell, Litt. grec. prof., t. 1, p. 189, lançant à tort un trait d'esprit, s'exprime ainsi à ce sujet : « C'est sans doute par méchanceté aussi « que, faisant allusion au pentamètre qu'il mit en vogue, on a « dit qu'il boitait. »

borgne (1) et passant pour fou (2), est transformé, d'autorité privée, en un stratége consommé!

Cet homme célèbre né, suivant l'opinion générale, à Athènes (3) ou à Milet (4), colonie d'Athènes (5), ne commença à être connu qu'à l'ouverture de la seconde guerre des Messéniens, en l'année 684 avant J.-C. (6). Quel était son âge à cette époque et quelle était sa profession? L'histoire, muette sur la première question, répond à la dernière, qu'alors obscur maître d'école, il passait, aux yeux du vulgaire, pour n'avoir pas la tête bien saine. Privé des grâces du corps, mais doué des agréments de l'esprit, artiste et poëte au plus haut degré, appliquant ses talents pour la poésie et la musique à chanter la gloire des combats avec une impétuosité dithyrambique, il s'est fait un grand nom en défendant une mauvaise cause, l'oppression de la liberté d'un peuple magnanime. Son

(1) Acron, sur l'épître aux Pisons, v. 401, dit que Tyrtée était d'une constitution faible, et dans tout son corps disgracié de la nature, *corpore debilis, omni deformis parte membrorum.* Porphyrion, autre scholiaste d'Horace, ajoute qu'il était boiteux et louche, *claudus et luscus.* Pausanias le dit boiteux, etc.

(2) Pausanias rapportant l'opinion vulgaire sur l'état mental de Tyrtée, se sert de ces expressions-ci : νοῦν τε ἥκιστα ἔχειν δοκῶν.

(3) Plat. Leg. lib. 1, p. 14. Lycurg. ad Leocrat.

(4) Suidas le dit Milésien ou Lacédémonien; mais Lacédémone lui conféra seulement le droit de bourgeoisie. V°. *Tyrtæus.*

(5) Selon Plutarque, il serait originaire de Mantinée; mais ce biographe célèbre est à peu près seul de son opinion. Jean Tzetzès, chil., 14, a commis la même erreur que Suidas, en confondant la naturalisation avec le fait d'origine.

(6) Pausan., lib. IV, ch. 15.

caractère politique est d'autant plus attaquable, que, dans cinq vers échappés aux ravages du temps, il parle avec dérision des sanglants outrages que les Messéniens essuyèrent des Spartiates :

Ὥσπερ ὄνοι μεγάλοις ἄχθεσι τειρόμενοι,
Δεσποσύνοισι φέροντες ἀναγκαίης ὑπὸ λυγρῆς
Ἥμισυ πάνθ' ὅσσων καρπὸν ἄρουρα φέρει.

« Courbés sous le faix comme des ânes, ils sont « dans la dure nécessité d'apporter à leurs maîtres « la moitié des fruits que produisent leurs champs. » Puis, semblant aussi se moquer de la dure nécessité où ils étaient d'assister en robes noires aux funérailles des rois et des grands personnages de Sparte, il ajoute :

Δεσπότας οἰμώζοντες ὁμῶς, ἀλόχοί τε καὶ αὐτοὶ,
Εὖτε τιν' οὐλομένη μοῖρα κίχοι θανάτου (1).

« Ils pleurent, eux et leurs femmes, lorsque la Parque « tranche les jours de quelqu'un de leurs maîtres. »

Consacrer ses talents à la rivale de sa patrie, c'était déjà commettre une faute ; secourir de tous ses moyens le despotisme, et rire amèrement d'un peuple généreux réduit au plus dur esclavage, c'était faire un acte de cruauté. Aussi les hymnes de Tyrtée, tout remarquables qu'ils soient, ne couvrent pas la honte de leur origine ; une bonne action vaut mieux qu'une

(1) Pausan., lib. IV, c. 14.

belle page, et c'est avec douleur que, pour être juste, nous blâmons l'homme, tout en louant le poëte. On voudrait si bien que le génie fût un or sans alliage!

Le véritable esprit marche avec la bonté (1).

Les trois élégies chantées par le fils de Xénoclès (2), sur les trois guerres de Messène, répandent un parfum plus suave à l'ame que celles de Tyrtée. Elles ont inspiré les Messéniennes d'un poëte national, dont le cœur était aussi élevé que le talent. A la lecture des élégies françaises, on serait presque tenté d'oublier les poésies grecques, et, transporté par la pensée sur les bords du Pamisus où jadis florissait un peuple libre, aux mœurs douces et patriarcales, et trois fois vaincu, asservi, cruellement outragé, on donnerait volontiers une larme à tant d'infortune (3).

Les Messéniens inhumainement traités se révoltèrent, trente-neuf ans après la prise d'Ithôme. De leur côté, les Lacédémoniens jurèrent qu'ils triompheraient des Messéniens ou périraient dans le combat. Une guerre d'extermination recommença. Aristomènes, descendant des anciens rois de la contrée, en fut le héros et ouvrit la campagne par un coup d'audace. Pénétrant à Lacédémone, pendant la nuit,

(1) *Le Méchant*, comédie de Gresset.

(2) Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, t. IV, p. 314.

(3) Tyrtée a lui-même rendu hommage aux agréments et à la bonté de la Messénie dans un vers conservé par Strabon, liv. VIII, p. 366, édit. de 1620:

Ἀρετὴν ἐχούσης μεῖζον, ἢ λόγῳ φράσαι.

il suspendit au temple de Minerve un bouclier chargé de cette inscription : « Don d'Aristomènes à Minerve, « des dépouilles des Spartiates. » Ἀριστομένην ἀπὸ Σπαρτιατῶν διδόναι τῇ θεῷ (1).

A cette occasion, l'orateur Lycurgue, qui vivait et mourut du temps de Démosthènes, rapporte dans sa harangue contre Léocrate (2), un fait qui a été regardé comme une fable par le savant Visconti. Il dit que les Lacédémoniens consultèrent l'oracle de Delphes, au sujet de la seconde guerre avec les Messéniens, et que l'oracle fit cette réponse :

Ἀνεῖλεν ὁ θεὸς παρ'ἡμῶν ἡγεμόνα λαβεῖν, καὶ νικήσειν τοὺς ἐναντίους.

« Le dieu ordonna de *prendre un guide* parmi nous « pour vaincre les ennemis. »

Mais il ajoute de son propre fonds :

Τίς γὰρ οὐκ οἶδε τῶν Ἑλλήνων ὅτι Τυρταῖον στρατηγὸν ἔλαβον παρὰ τῆς πόλεως ..... ; (3)

« Qui des Grecs ignore que les Lacédémoniens « *prirent* dans notre ville Tyrtée pour *stratége*? »

Le patriotisme de Lycurgue, qui vivait près de deux siècles après Tyrtée, lui fait exagérer le sens de l'oracle. D'abord il emploie deux fois le mot sacra-

(1) Pausan., lib. IV, c. 15.
(2) Le seul qui nous reste des discours de cet orateur.
(3) Divers traités, etc., par Gail, 1788, tom. II, p. 272.

mentel ἡγεμὼν (1), puis, souriant vraisemblablement à l'idée que Lacédémone aurait reconnu elle-même la supériorité des généraux d'Athènes, il interprète le mot vague de l'oracle par celui de στρατηγός. Tout porte à croire que cet ami du peuple, comme le qualifiait Démosthènes (1), était susceptible de quelque partialité à force d'exaltation patriotique. On reprochait à son amour national d'être quelquefois aussi dur que celui de Dracon. Son incontestable dévouement à la ville d'Athènes où il fut, durant quinze ans, intendant du trésor et chargé en même-temps de la police intérieure, lui a fait outrer l'éloge de Tyrtée, né dans la même cité, et supposer à ce poëte un commandement d'armée que rien ne fait même présumer. En effet, Platon, dont Lycurgue fut le disciple, n'a jamais donné à Tyrtée la qualification de στρατηγός, quoiqu'il se soit assez longuement entretenu à son sujet dans son ouvrage des Lois. Il y affirme seulement que, né à Athènes et reçu citoyen à Lacédémone, il est l'homme du monde qui a fait le plus d'estime des vertus guerrières :

. . ἣν (δικαιοσύνην) δ' αὖ Τυρταῖος ἐπῄνεσε μάλιστα, καλὴ μὲν, καὶ κατὰ καιρόν κεκοσμημένη τῷ ποιητῇ, etc. (2).

« Pour la vertu que Tyrtée a tant vantée, elle a son

(1) Le mot ἡγεμὼν se traduit exactement par le mot *dux*; mais le mot *dux* s'allie tantôt au mot *magister* et tantôt au mot *imperator*. Xénophon a dit : Ὁδοῦ λαβεῖν ἡγέμονα. Cicéron a dit : *Magistra et duce natura*.

(2) Epît. 3 au sénat et au peuple d'Athènes, au sujet des enfants de Lycurgue.

« prix, et ce poëte a fort bien choisi son temps pour « la chanter. »

Quel temps pour la chanter, grand Dieu! celui d'une guerre d'extermination et de la lutte d'un peuple esclave cherchant à briser ses fers, et contre lequel un Athénien travaillait aux gages de Lacédémone! Mais Platon était lui-même Athénien, et tenait à la gloire de son vieux compatriote, sans trop se rendre compte des circonstances malheureuses où son génie s'était inspiré; mais Platon avait une prédilection marquée pour Sparte, et sa république, disait Aristote, n'est que le gouvernement de Sparte idéalisé.

A son tour, Plutarque, né dans les dernières années du règne de Claude, et décoré du titre de citoyen d'Athènes, fut à portée de connaître tous les titres d'illustration de Tyrtée. De son temps, toutes les œuvres de ce poëte existaient encore, et donnaient vraisemblablement de curieux détails sur la seconde guerre de la Messénie et sur le rôle que celui-ci avait joué. Or, Plutarque rapporte ainsi l'opinion de l'ancien Léonidas sur le mérite de Tyrtée :

Λεωνίδαν μὲν γὰρ τὸν παλαιὸν λέγουσιν ἐπερωτηθέντα, ποῖός τις αὐτῷ φαίνεται ποιητὴς γεγονέναι Τυρταῖος εἰπεῖν. Ἀγαθὸς νέων ψυχὰς αἰκάλλειν (καγκαίνειν) (1). Ἐμπιπλάμενοι

(1) L'abbé Sevin a pensé avec raison que le mot *αἰκάλλειν* qu'on rencontre dans le texte des œuvres de Plutarque, était une erreur de copiste, ce mot signifiant *flatter* et étant ici un non-sens. Le mot *καγκαίνειν*, signifiant *échauffer* comme *θάλπειν*, est plus convenable en cet endroit. Mém de l'Acad. des Inscript., t. VIII, p. 154-55.

γὰρ ὑπὸ τῶν ποιημάτων ἐνθουσιασμοῦ, παρὰ τὰς μάχας ἠφείδουν ἑαυτῶν (1).

« On demandait à l'ancien Léonidas ce qu'il pensait « du poëte Tyrtée. Je le crois propre, répondit-il, » à échauffer le courage des jeunes gens. Ses poésies « les pénètrent d'un si grand enthousiasme, qu'ils « n'épargnent point leur vie dans les combats. »

Ainsi un philosophe et un guerrier célèbres, les plus voisins que nous connaissions du temps où vécut Tyrtée, ne parlent que de son art à chanter des vers et à inspirer l'ardeur martiale aux jeunes hommes. Platon finit même sa digression sur ce poëte par dire que la vertu qu'il vante ne doit être placée que la quatrième en rang et en dignité. Il met au-dessus du courage guerrier le courage moral, la force de l'ame, sans laquelle il n'y a aucune vertu, ni même aucune vertu militaire. Mais si Tyrtée eût commandé les armées, comme l'avance Lycurgue, et s'il eût composé un Traité de législation, comme l'ajoute Suidas, Léonidas eût-il passé sous silence son titre glorieux de chef de guerre naturellement soumis à son contrôle, et Platon traitant des lois eût-il négligé la critique de son système de législation ?

Tout argument négatif, dira-t-on, est un glaive à pointe émoussée ; joignons-y donc l'argument positif. Pausanias, historien du second siècle de notre ère, collecteur passionné des légendes populaires, a donné sur la Grèce des documents pleins de vraisemblance et d'intérêt : aussi, serait-ce à tort qu'on lui appliquerait

(1) *In Cleom.*, II.

le mot de Scaliger, *Græculorum omnium mendacissimus.* Dans ses pérégrinations d'artiste, d'archéologue et d'érudit, cet historien avait parcouru la Messénie, et recueilli de nombreux renseignements sur les anciennes guerres de ce pays. Or, voici ce qu'il dit, à son tour, de l'oracle de Delphes consulté par les Lacédémoniens :

Ἐγένετο δὲ καὶ Λακεδαιμονίοις μάντευμα ἐκ Δελφῶν, τὸν Ἀθηναῖον ἐπάγεσθαι σύμβουλον (1).

« L'oracle de Delphes ordonna aux Lacédémoniens « de faire venir un Athénien pour prendre ses « conseils. »

Cet historien ajoute que, « lors de la terrible ren« contre qui eut lieu auprès du *monument du sanglier,* « Anaxandre, roi des Lacédémoniens, était à leur « tête et les commandait ; que Tyrtée et les hiéro« phantes des grandes déesses restant étrangers au « combat, se bornèrent à exciter l'ardeur des soldats « de l'arrière-garde. »

Le récit de Pausanias mérite en cet endroit d'autant plus de croyance, qu'il était tiré des poëmes de Rhianus de Bène et de Tyrtée, excellents guides pour tout ce qui regardait la seconde guerre des Messéniens. Myron de Priène en avait aussi raconté, en prose, les événements ; mais Pausanias, qui fait mention de cet historien, dit « qu'il se mettait peu en peine d'écrire « des choses fausses et même dénuées de vraisem-

(1) Tom. II, c. 15, p. 334, édit. de Clavier.

« blance, comme on le voyait par ses autres ouvrages « et surtout par l'histoire de la Messénie ; » ce qui établit, en passant, que Pausanias n'admettait pas aveuglément toute sorte de récits.

Strabon, parlant du même oracle, en rappelle fidèlement les expressions :

. . . ὅς ἐπέταττε παρὰ Ἀθηναίων λαβεῖν ἡγεμόνα (1).

. . . « qui ordonna de prendre un guide parmi les Athéniens.

Mais est venu Justin qui, brouillant tout, a changé les mots et le sens de l'oracle, en disant :

« Lacedæmonii, de belli eventu oraculo Delphis con-« sulto, jubentur *ducem belli* ab Atheniensibus *petere.* « Porro Athenienses, cum responsum cognovissent, *in* « *contemptum Spartanorum*, Tyrtæum poetam, claudum « pede, misere. . . (2). »

« Les Lacédémoniens ayant consulté l'oracle de « Delphes sur le succès de la guerre, en reçoivent « l'ordre de *demander un chef d'armée* aux Athéniens. « Or, les Athéniens ayant connu la réponse de l'ora-« cle, *envoyèrent par dérision* aux Spartiates le poëte « Tyrtée, boiteux, etc. »

Où Justin avait-il pris que l'oracle de Delphes eût ordonné aux Lacédémoniens de *demander un chef de guerre* aux Athéniens ? Est-ce que les mots ἡγεμόνα λαβεῖν, correspondant aux mots latins *ducem sumere*, étaient exactement traduits par ceux-ci : *petere ducem belli ?*

En supposant que Suidas ait vécu sous le règne

(1) Lib. VIII, p. 362, Lut. Paris. 1620.

(2) Lib. III, cap. 5.

d'Auguste , opinion très-contestable avancée par Giraldi, Justin a pu être induit en erreur par ce lexicographe; mais l'ouvrage de Suidas, compilation sans choix et sans jugement, n'était pas la source où l'on devait puiser; il fallait, avant toute chose, copier textuellement les mots de l'oracle ou les traduire fidèlement. Et comment supposer que l'oracle, si sa voix, ce qui est vraisemblable, s'est fait entendre en cette circonstance, eût imposé aux rois de Lacédémone, dont le droit et le devoir étaient de commander les armées, l'humiliante obligation de demander aux Athéniens, leurs rivaux, un général en chef? Mais les noms de ces rois qui commandaient alors les troupes de Lacédémone sont connus, c'étaient Anaxandre et Anaxidame (1). Lors du siége d'Ira, c'était Empéramus qui commandait en leur absence (2). Pausanias, parlant des invasions d'Aristomènes dans le pays, rapporte que cet illustre guerrier les continua, jusqu'à ce qu'ayant rencontré *les deux rois de Sparte avec plus de moitié de leurs bataillons*, il reçut en se défendant différentes blessures (3)

Comment admettre enfin que Tyrtée eût été envoyé par les Athéniens en dérision des Spartiates? Est-ce que le peuple d'Athènes, d'une religion méticuleuse à cette époque, eût osé contrarier le vœu de l'oracle ou plutôt s'en moquer? Concluons de cette discussion que le récit de Justin est dénué de toute vraisemblance. Cependant c'est à cette source, que nos bio-

(1) Pausan. t. 11, c. 15, p. 333. ed. Clavier.
(2) Ibid., c. 21, p. 374.
(3) Ibid., c. 18, p. 357.

graphes ont inconsidérément puisé leurs documents. Sans craindre le plagiat, ils se sont dérobé jusqu'aux phrases et jusqu'aux mots; ils ont même enchéri sur l'inexactitude de l'abréviateur latin, qui donne seulement à Tyrtée le titre de chef de guerre; ils l'ont transformé en *stratége consommé.* Ce fait de peu d'importance, au fond, révèle que la substitution d'un mot à un autre peut entraîner de graves erreurs, et que *prendre un guide ou un conseil* n'est pas la même chose que *demander un stratége consommé.* Heureux le lecteur, s'il n'avait à reprocher à l'histoire que des méprises de ce genre! La vérité, en passant par quatre ou cinq bouches, a subi quatre ou cinq modifications. Tyrtée, suivant l'orateur Lycurgue, est devenu στρατηγὸς, stratége, chef d'armée; suivant Strabon qui a respecté le mot de l'oracle, il est redevenu ἡγεμὼν, chef ou guide; selon Pausanias, qui a le mieux interprété l'oracle, en se conformant à la vérité des faits, il a été qualifié de σύμβουλος, conseil ou conseiller; mais avec Justin il a repris le titre de *dux belli,* chef de guerre, et M. Gail en a fait un stratége consommé (1)!

Tyrtée, pris comme conseil et non pas comme général par les Lacédémoniens, quitta son école et s'en vint à Lacédémone. On dit qu'à son arrivée dans

(1) Moréri, dans son dictionnaire, v°. *Tyrtée*, dit: « Les « Lacédémoniens consultèrent l'oracle de Delphes, qui leur ré- « pondit de *chercher* chez les Athéniens un homme capable de « les *aider de ses avis.* » Moréri a vu la vérité, mais il ne l'a pas développée. L'opinion erronée de l'abbé Sevin, homme d'ailleurs très-instruit, avait besoin d'être combattue, pour que les biographes cessassent des récits fabuleux.

cette ville, il se mit à réciter, en présence des magistrats, des poëmes auxquels l'orateur Lycurgue a donné le nom d'élégies On ajoute même que, récitateur infatigable, συνάγων ὁπόσους τύχοι, il rassemblait tous ceux qu'il rencontrait pour leur chanter ses vers. Ce n'est pourtant pas à son occasion qu'Horace a dit plaisamment : *quem vero arripuit, tenet occidìtque legendo.* Excitateur du courage des jeunes Spartiates, il fut, avant Callinus et Mimnerme, le type de nos bardes qui consacraient leurs veilles à célébrer les grands hommes de la Gaule, en accompagnant leurs poésies de la harpe ; les chansons martiales de Tyrtée étaient aussi accompagnées de la flûte. Sans s'exposer au péril des combats, et sans courir le danger de jeter dans la fuite son bouclier comme Horace, il relevait en temps opportun le courage du soldat.

Ses hymnes, dans les commencements de la guerre, ne furent pas des chants de victoire. Les Lacédémoniens furent battus comme ils le méritaient. Aussi, dans la seconde de ses élégies conservées, rappelle-t-il aux jeunes Grecs qu'on les a vus alternativement fuir devant l'ennemi ou le poursuivre à outrance. On dit même qu'il conseilla aux Lacédémoniens découragés d'incorporer les Hilotes dans l'armée, en promettant de leur donner en mariage les veuves de ceux qui périraient dans le combat, et de leur accorder le droit de bourgeoisie. Les Messéniens, toujours conduits par le brave Aristomènes, tinrent tête à l'ennemi long-temps ; mais enfin victimes de la trahison, ils se retirèrent dans Ira dont le siége dura onze ans,

suivant le témoignage de Rhianus. La place une fois emportée, les Lacédémoniens, en reconnaissance des services de Tyrtée, lui conférèrent le droit de bourgeoisie, distinction honorable et rare à Lacédémone; mais, selon Meursius, ils ne lui accordèrent pas tous les privilèges attachés à la qualité de citoyen. Quelques critiques lui ont même entièrement contesté ce titre; cependant il semble lui-même se le conférer dans ce distique élégiaque conservé par Pausanias :

Ἡμετέρῳ βασιλῆι θεοῖσι φίλῳ Θεοπόμπῳ,
Ὃν διά Μεσσήνην εἵλομεν εὐρύχορον.

« A Théopompe, *notre roi*, chéri des dieux, avec « qui nous avons pris le vaste pays de Messène. »

Du reste, Tyrtée, s'il ne l'obtint pas, méritait cette distinction des Spartiates dont il avait soutenu et encouragé l'humeur belliqueuse, et tout porte à croire qu'ils la lui déférèrent. Ils ne faisaient aucun cas des autres poëtes, περὶ τοὺς ἄλλους ποιητὰς οὐδένα λόγον ἔχοντες; mais ils estimaient tellement les talents de Tyrtée, qu'ils ordonnèrent, par une loi expresse, que les soldats devant partir à quelque expédition, s'assembleraient autour de la tente du roi, pour entendre chanter les vers du poëte, persuadés qu'ensuite ils sacrifieraient avec moins de peine leur vie pour la patrie. On raconte encore qu'étant devenu citoyen de Lacédémone, il y établit sa demeure et y mourut; mais l'époque précise de sa mort est aussi ignorée que celle de sa naissance. On croit seulement que la seconde guerre des Messéniens fut terminée la pre-

mière année de la 28e. Olympiade, c'est-à-dire l'an 668 avant Jésus-Christ. La guerre avait duré seize ans, et l'on ne sait combien de temps Tyrtée vécut depuis la prise d'Ira qui fut le terme des hostilités.

Maintenant quelles furent les œuvres du poëte ; en quoi consistent les fragments qui nous restent ; de quelle mesure s'y est-il servi ; comment ces hymnes guerriers se chantaient-ils, et quelle est leur valeur poëtique ?

Schoell a donné la nomenclature des poésies de Tyrtée, en suivant à la lettre les indications de Suidas, qui lui attribue un traité du gouvernement des Lacédémoniens, des préceptes en vers élégiaques, et cinq livres de chants guerriers. L'abbé Sevin a fait remarquer que « Suidas distingue à tort des élégies « le premier ouvrage qu'il appelle πολιτεία, parce que « πολιτεία et εὐνομία sont des termes synonymes qui « signifient des lois sages et propres à maintenir le « bon ordre dans le gouvernement. Or, d'après Stra- « bon, Εὐνομία et les élégies sont deux choses iden- « tiques. » Et il cite le passage probant de ce savant ethnographe qui s'est, sur beaucoup de points, efforcé de discerner la vérité : Καὶ γὰρ εἶναι φησὶν ἐκεῖθεν ἐν τῇ ποιήσει ἐλεγεία ἣν ἐπιγράφουσιν Εὐνομίαν (1). « Il dit « qu'il était de ce lieu-là dans ses élégies que quel- « ques-uns intitulent *Eunomie*. »

Schoëll paraît donc s'être trompé en copiant Suidas, et en ajoutant ces mots :

« Aristote et Pausanias parlent d'un poëme de

(1) Lib. VIII.

« Tyrtée intitulé *Bonne législation*, Εὐνομία : il le com-
« posa pour calmer les esprits du peuple de Sparte
« qui, dans une disette causée par la guerre de Mes-
« sène, se portait à la révolte. »

Aristote et Pausanias ne disent pas ce que Schoell énonce trop affirmativement. Voici d'abord le texte d'Aristote : Συνέβη δὲ καὶ τοῦτο ἐν Λακεδαίμονι ὑπὸ τὸν Μεσσηνιακὸν πόλεμον δὲ καὶ τοῦτο ἐκ τῆς Τυρταίου ποιήσεως τῆς καλουμένης Εὐνομίας· θλιβόμενοι γάρ τινὲς διὰ τὸν πόλεμον, ἠξίουν ἀνάδαστον ποιεῖν τὴν χόραν (1).

« Pareille chose (une sédition) arriva à Lacédémone
« dans la guerre des Messéniens, comme l'indique
« le poëme de Tyrtée appelé *Eunomie*. Des citoyens
« appauvris par la longueur de cette guerre, de-
« mandaient qu'on partageât également le terri-
« toire. »

Ce passage prouve seulement que si Tyrtée savait enflammer le courage des Spartiates, il avait aussi l'art de les calmer, et méritait le titre de sage que lui donna Platon ; mais il ne prouve pas que l'*Eunomie* fût une poésie distincte des élégies. En effet, dans les chants élégiaques, le poëte non seulement relevait le cœur abattu des Spartiates, par exemple après leur défaite près du *monument du sanglier ;* mais encore il comprimait l'émeute qui s'éleva lors du siége d'Ira, à l'occasion d'une disette. Pausanias explique le fait qui est seulement indiqué par Aristote. Un certain nombre de Spartiates s'étaient insurgés contre la loi qui défendait d'ensemencer la Messénie et

(1) Polit. l. v, c. 7.

les cantons limitrophes de la Laconie, tant que la guerre durerait. L'histoire ajoute que Tyrtée apaisa la sédition; mais il ne parle en aucune sorte d'un poëme particulier intitulé *Eunomie;* il se borne à dire, au contraire, que ce poëte composa pour les Lacédémoniens des élégies et d'autres pièces en vers anapestes, καὶ ἐλεγεῖα καὶ τὰ ἔπη σφίσι τὰ ἀνάπαιστα ᾖδεν (1). Or, les pièces en vers anapestes n'étaient autre chose que les chants guerriers, Μέλη πολεμικά.

Ce titre d'*Eunomie* que Schoell, à l'imitation de Suidas, et contre le témoignage de Strabon et de Pausanias, attribue à un poëme spécial, nous paraît avoir été inventé après la mort de Tyrtée, comme celui d'*Epode* a été créé par les commentateurs d'Horace.

Tyrtée fit, dans le dialogue ionien, des élégies composées d'hexamètres et de pentamètres, dont il nous reste seulement trois précieux fragments. Il fit en outre cinq livres de chants guerriers, écrits dans le dialecte dorien et en vers anapestes. Ces dernières poésies qui sont perdues, s'appelaient Ἐμβατήρια, parce que, comme le mot l'indique, les Lacédémoniens les chantaient en marchant à l'ennemi. Ils n'en venaient point aux mains, que leurs troupes n'eussent été excitées par un concert de flûtes joint à une sorte de poésie, composée d'anapestes, dont les sons énergiques et redoublés portaient dans les ames l'ardeur d'une vigoureuse attaque (2). La

(1) Pausan., l. IV, c. 15, p. 334, in fine.

(2) Val. Max., lib. II, p. 168, édit. Panckouke. Cic. Tusc. quæst. lib. II, p. 40.

flûte donnait le premier signal du combat (1). Ce n'était pas dans un but religieux qu'on employait cet instrument, mais dans le seul dessein de faire avancer les troupes simultanément, d'après un rhythme, et d'empêcher les rangs de se rompre (2).

Ces documents fournis par des auteurs grecs et latins dignes de foi, portent à croire que les élégies mêlées d'hexamètres et de pentamètres ne se chantaient pas, lorsque l'armée des Lacédémoniens était en marche. Elles se chantaient vraisemblablement en d'autres circonstances, par exemple, lorsque les troupes étaient réunies autour de la tente de leur chef, et peut-être encore dans les repas militaires, où chaque convive disait sa chanson, et où le vainqueur du chant recevait pour prix un morceau de viande (3).

Selon quelques savants, Tyrtée aurait été l'auteur de la musique guerrière de Lacédémone; mais cette opinion est uniquement fondée sur le passage où Lycurgue rappelle que les Spartiates avaient ordonné de chanter les hymnes du poëte devant les soldats rassemblés, pour les préparer à marcher avec courage. Le texte grec invoqué n'est point assez précis pour qu'on en tire cette conclusion. D'ailleurs, il est constant que, de temps immémorial, les Spartiates, aussi passionnés pour la musique que pour la guerre, chantaient *l'air de Castor* qui

(1) Lucien, Dialog. sur la danse.
(2) Thucyd., lib. v, 70.
(3) Athen., lib, xiv.

était une marche militaire. Seulement il est vraisemblable que Tyrtée fut l'auteur de la musique de l'*Embatèrion*, parce que les anciens chantres grecs étaient à la fois poëtes et musiciens, et qu'ensuite Jules Pollux rapporte que Tyrtée institua chez les Lacédémoniens la danse à trois chœurs, composés d'enfants, d'adultes et de vieillards (1). Tyrtée étant l'inventeur de cette danse, on en a conclu, avec quelque apparence de raison, qu'il était l'auteur de la chanson en vers ïambes et de la musique. Ainsi poëte, musicien et chorégraphe, il aurait tout inventé dans le chant amébée, accompagné de danse, dont Plutarque nous a transmis un curieux fragment, en dialecte dorien, dans la vie de Lycurgue. L'illustre biographe fait, à cette occasion, des remarques curieuses sur une partie de l'éducation des Spartiates :

« On n'instruisait pas moins avec soin, dit-il, « les Spartiates à faire des vers et des chansons, « qu'à parler avec élégance et avec pureté. Il y « avait dans leurs poésies une sorte d'aiguillon qui « excitait le courage, et leur inspirait un véritable « enthousiasme pour les belles actions. Le style en « est simple et mâle, les sujets graves et propres « à former les mœurs. C'était le plus souvent l'éloge « de ceux qui étaient morts pour la défense de leur « patrie, et dont on vantait le bonheur ; c'était la « censure de ceux qui avaient montré de la peur, et « dont on dépeignait la vie triste et malheureuse ;

(1) Τριχορίαν δὲ Τυρταῖος ἔστησε, τρεῖς Λακώνων χοροὺς καθ' ἡλικίαν ἑκάστην, παῖδας, ἄνδρας, γέροντας. Lib. IV, p. 413.

« c'était, selon la convenance des âges, ou la pro-
« messe d'être un jour vertueux, ou le témoignage
« glorieux de l'être maintenant. Il ne sera pas hors
« de propos de rendre cela sensible par un exemple.
« Dans les fêtes publiques, tous les citoyens étaient
« divisés en trois chœurs, suivant les trois différents
« âges.

« Celui des vieillards commençait à chanter :

« Jeunes autrefois nous étions braves.

« Celui des adultes répondait :

« Nous le sommes aujourd'hui ; faites-en l'épreuve si vous le voulez.

« Le chœur des enfants reprenait :

« Et nous, nous serons encore beaucoup plus braves (1). »

Cette chanson populaire, éminemment propre à entretenir l'ardeur belliqueuse des Spartiates, était l'*hyporchème* ou la danse aux chansons des anciens Grecs. Destinée à être chantée en dansant, elle était accom-

(1) Τριῶν γὰρ χορῶν κατὰ τὰς τρεῖς ἡλικίας συνισταμένων ἐν ταῖς ἑορταῖς, ὁ μὲν τῶν γερόντων ἀρχόμενος ᾖδεν·

Ἄμμες πόκ' ἦμες ἄλκιμοι νεανίαι.

Ὁ δὲ τῶν ἀκμαζόντων ἀμειβόμενος ἔλεγεν·

Ἄμμες δέ γ' εἰμές· αἰ δὲ λῇς, πεῖραν λάβε.

Ὁ δὲ τρίτος, ὁ τῶν παίδων.

Ἄμμες δέ γ' ἐσσόμεσθα πολλῷ κάρρονες.

pagnée de gestes et de mouvements imitatifs de la situation ou des sentiments exprimés. Les pas et les gestes d'une chanson guerrière devaient avoir quelque chose de brusque et d'impétueux, qui révélait la valeur et l'audace d'une nation héroïque. Les jeunes gens de Sparte n'apprenaient pas moins à danser qu'à faire des armes, et lorsqu'ils avaient cessé leur gymnastique, le joueur de flûte se mettait au milieu d'eux, jouait de son instrument et battait la mesure avec le pied. Le chœur de danse, suivant le rhythme, prenait tantôt les attitudes de la guerre, et tantôt les mouvements d'une paix joyeuse (1).

Tyrtée, si l'on en croyait certains scholiastes, aurait eu l'esprit éminemment créateur; car non seulement il aurait été l'auteur de la musique guerrière des Lacédémoniens; mais encore il serait l'inventeur de l'*Embatêrion*, du pentamètre et même de la flûte. Acron et Porphyrion, commentateurs d'Horace, ont dit, avec quelque naïveté, que le son nouveau de la trompette effrayant les Messéniens, leur fit prendre la fuite devant les troupes lacédémoniennes. *Ita Lacedæmonii vicerunt, cum hostes novus tubæ sonitus terruisset* (2). Mais Hérodote, cité par Lucien, avait dit, plusieurs siècles avant ces scholiastes : « Les « braves Lacédémoniens combattent au son de la « flûte, les Crétois au son de la lyre, les Lydiens

(1) Lucien donne des détails curieux sur la danse des anciens, et notamment sur celle des Spartiates.

(2) Acro *ad Horat.* Sæc. Incert. ante fin. IV. Porphyrio *ad eumd.*

« au son des fifres et des flûtes. » Lucien lui-même ajoutait au sujet des Lacédémoniens : « Ils combattent « au son de la flûte et en mesure, et ils marchent d'un pas régulier (1). » Platon n'a-t-il pas écrit aussi: « Il n'y a pas plus de mille ou de deux mille ans, « qu'ont été faites les découvertes attribuées à Dédale, « à Orphée, à Palamède, *l'invention de la flûte qu'on « doit à Marsyas et à Olympus*, celle de la lyre qu'on « doit à Amphion (2). » Il serait difficile de préciser l'époque où s'introduisit en Grèce l'usage d'accompagner les armées d'une musique guerrière. Il est probable que, le premier, Tyrtée accrédita l'*Embatérion*, parmi les Lacédémoniens, dont l'oreille auparavant paraissait peu sensible au chant des poëtes. Mais ne lui attribuons pas l'invention de la flûte, ni celle du pentamètre et de l'élégie que quelques érudits ont aussi sans preuve octroyée à Mimnerme, et même à Callinus dont l'origine est tout-à-fait incertaine. Cette question était fort obscure du temps d'Horace (3), et, de nos jours, elle n'est pas plus éclaircie. Du reste, que Tyrtée ait été l'auteur d'un plus ou moins grand nombre d'inventions, il est incontestable que ses poésies durent avoir un grand mérite; car toute une nation, aussi polie que la Grèce, n'aurait pu se méprendre long-temps sur ce qui intéressait son goût et sa gloire. Nous admirons nous-mêmes ce qui reste de cette muse amie des batailles,

(1) Dialog. sur la danse, t. IV.
(2) Leg. lib. III.
(3) Quis tamen exiguos elegos emiserit auctor,
Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

tout en déplorant la perte de ses plus éloquentes chansons. Les hymnes de Tyrtée, qui d'abord avaient poussé jusqu'au fanatisme le courage des Spartiates, éveillèrent ensuite l'attention des connaisseurs qui y reconnurent le type des marches guerrières ; et, quoique les élégies n'aient point l'impétueuse vivacité des marches qui ont disparu, quoique la première de ces pièces renferme une série de préceptes qui ne conviennent pas à la brusquerie d'un hymne de guerre, qu'on veuille bien l'envisager, au point de vue de l'art, et en reconnaître la perfection. Sur le premier plan du tableau, apparaît le héros qui meurt dans le combat. Toute la ville en deuil assiste à ses funérailles ; ses enfants, ses descendants sont récompensés et honorés pour ses faits d'armes. Sur le second plan, se présente le vieux guerrier qui a eu le bonheur de survivre à ses nombreuses cicatrices, et à qui tous ses concitoyens témoignent un inviolable respect. Ne croit-on pas les voir l'un et l'autre, tant il y a de fraîcheur et de vie dans ces images ? *Ut pictura poesis.*

La seconde messéniaque est plus animée. Les Lacédémoniens ont été vaincus, et le poëte les encourage à tenter de nouveau la chance des combats, sans craindre le nombre des ennemis. Dans la strophe qui commence par les mots : *Καὶ πόδα παρ 'ποδὶ θεὶς*, etc., on remarque un mouvement brusque et une effrayante image de deux ennemis qui, *pied contre pied*, *bouclier contre bouclier*, se disputent la victoire.

La troisième et dernière élégie commence par deux vers qui ont été traduits ainsi par Horace :

Dulce et decorum est pro patria mori (1).

Elle flétrit le déserteur qui, au cri d'alarmes, abandonne son pays et va mendier son pain sur les bords étrangers. Le portrait que Tyrtée fait de la misère du fugitif, est d'une grande beauté ; mais bientôt laissant cette ignoble physionomie, il s'écrie :

. . . . . μαχώμεθα, καὶ περὶ παίδων
θνήσκωμεν. . . . . .

« combattons et mourons pour nos enfants. »

On remarque, dans l'avant-dernier distique, un brillant et gracieux éloge de la jeunesse ; en un mot, cette élégie, par le contraste et la vivacité des teintes, est peut-être la meilleure (2).

La critique serait incomplète, si à l'éloge ne se mêlait

(1) Od. 2, lib. III.

(2) Les trois élégies de Tyrtée ont été plusieurs fois imprimées; il y en a des éditions soit anciennes soit modernes. Henri Estienne, Winterton, Brunck et M. Boissonnade sont les noms les plus connus parmi les éditeurs du poëte. L'abbé Sevin dit que Fulvius avait rassemblé jusqu'aux moindres vers de Tyrtée, épars çà et là dans les écrits des anciens, à l'exception de celui-ci que le docte académicien avait trouvé dans un ouvrage de Galien, et qui étant un hexamètre devait faire partie des élégies :

Αἴθωνος δὲ λέοντος ἔχων ἐν στήθεσι θυμόν.

« Ayant le courage d'un lion furieux. »

un juste blâme. Nous l'avons dit : Tyrtée chanta pour les tyrans d'un peuple généreux. Quel plus noble enthousiasme n'eût-il pas excité dans les rangs de l'armée d'Aristomènes ! Aux noms sacrés de vertu, de patrie, de liberté, son génie eût ému et transporté les ames ; mais ces grandes et saintes pensées auraient été un contre-sens dans la position qu'il s'était faite. Elles appartenaient plutôt à un poëte grec moderne, mort martyr de son dévouement à son pays. Son hymne guerrier a naturellement éveillé mon intérêt, et, grâce à M. Fauriel qui a rendu aux lettres un véritable service, en publiant les chants populaires de la Grèce moderne, j'ai trouvé, en suivant mon système de littérature comparée, un hymne moderne à mettre en regard des chants de Tyrtée. Rigas, auteur de cet hymne, était originaire de Thessalie. D'abord professeur de grec ancien et de français à Bucharest, « il n'eut bientôt plus qu'un rêve, au bruit de la « révolution française, celui de la restauration morale « et politique de la Grèce. » Il se mit à la tête d'une conspiration, et chercha à rallier à son parti tous les chefs de Klephtes, tous les Armatoles décidés à combattre pour la délivrance de la patrie. Après de nombreuses excursions dans les montagnes et un voyage à Vienne, où il fit imprimer un petit recueil de chansons patriotiques, il fut avec ses compagnons dénoncé, fait prisonnier et décapité à Belgrade, où il était entré à son retour de l'Allemagne. Avant de mourir, il endura, avec un courage admirable, toutes les tortures qu'on lui fit subir, pour lui arracher l'aveu de ses complices.

M. Fauriel pense que *les hymnes patriotiques de Rigas n'ont pas un grand mérite poétique, et que celui même qu'il donne ne paraîtra peut-être pas une composition distinguée en son genre.* Cependant le savant critique convient que les poésies de Rigas impressionnent encore les Grecs au plus haut degré, et il rapporte à cette occasion un fait très-curieux, qui s'est passé en l'année 1817, devant un Grec de ses amis et un moine ou caloyer voyageant ensemble en Macédoine. S'étant arrêté dans un village pour y prendre quelque repos, ils entrèrent dans la boutique d'un boulanger, dont le garçon frappa leur vue par la beauté de ses traits. Après un court entretien avec les voyageurs, ce jeune homme retira de sa poitrine un livret qu'il leur présenta à lire : c'était le recueil des chansons de Rigas. Un des étrangers le prit et commença à réciter les vers du poëte patriote. Durant la déclamation, une métamorphose s'était opérée. « Son « visage s'est enflammé, dit M. Fauriel qui rapporte « l'anecdote ; tous ses traits peignent l'exaltation ; « ses lèvres entr'ouvertes frémissent ; deux torrents « de larmes tombent de ses yeux, et tout le poil « qui ombrage sa poitrine se redresse, s'agite et se « crispe vivement en tout sens. » Ce n'était pourtant pas la première fois que le garçon boulanger entendait la chanson nationale de Rigas.

Je ne sais, pour mon compte, si c'est une faiblesse que j'accuse; mais jamais aucune chanson nationale ne m'a tant ému. La liberté qui l'inspire, n'est pas une bacchante ivre et échevelée qui sort d'une orgie, la torche ou le poignard à la main; c'est une chaste et courageuse

amazone qui, tout en combattant la tyrannie, semble avoir pris pour devise ce vers d'Homère :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔςτω (1),

imité par ce vers-ci du poëte patriote :

Καὶ τῆς πατρίδος ἕνας νὰ γίνῃ ἀρχηγός.

« Qu'un seul homme soit le chef de la patrie. »

Mais en demandant un chef, Rigas réclame l'appui de la loi :

Ὁ νόμος νὰ 'ναι πρῶτος καὶ μόνος ὁδηγός.

« Que la loi soit la première et la seule règle. »

Digne de porter la croix du chrétien, il ajoute, « qu'elle ressemble à la servitude, l'anarchie où les « hommes se dévorent l'un l'autre comme des bêtes « féroces ; » et tout en s'écriant, « qu'une heure de « liberté vaut mieux que quarante ans de servitude « et de captivité, » il fait en présence de Dieu le glorieux serment du brave. Il apprend à ses compagnons que la Grèce les appelle, et « qu'il est plus beau de « périr pour sa patrie, que de suspendre des glands d'or « à une épée dévouée à l'étranger. » Pour que le tyran périsse jusque dans sa racine, τοῦ τυράννου ἡ ῥίζα νὰ χαθῇ, il dit aux conjurés : « Frappez, élevez la croix au haut « de vos bannières ; que la croix brille sur la terre « et sur les mers, et vivons tous libres et frères. »

Il est malheureux qu'à l'apparition de la croix

(1) Iliad. lib. II, v. 204.

sainte, le poëte n'ait pas fait monter ses chants jusqu'à Dieu. De beaux vers sur la vie future eussent ici convenablement trouvé leur place. Quoi qu'il en soit, la chanson de Rigas figure honorablement dans le recueil de M. Fauriel. Elle sera l'écho durable des cris de l'opprimé, sous le joug intolérable des pachas. On ne lit pas de sang-froid le détail des cruautés et des perfidies d'Ali, pacha de Jannina, qui forçait par ses persécutions les Grecs de s'expatrier, et, comme le dit le savant littérateur, « de quitter le pays où le « ciel sourit le plus doucement à la terre, pays « des belles montagnes, des belles vallées, des belles « fontaines, où les mères et les sœurs, les épouses « et les maîtresses savent le mieux aimer. »

On peut joindre à l'hymne de Rigas deux courtes chansons, qui rappellent les guerres des Souliotes contre Ali pacha. Ces deux petits poëmes, ces deux ébauches klephtiques sans nom d'auteur, avec les formules de début qui leur sont propres, ont une physionomie fière et quasi-sauvage. Il y règne un ton de rudesse et de simplicité qui contraste avec le langage élégant et poli de Tyrtée, où l'art parfois remplace le naturel. Sans doute, au point de vue de la forme, les élégies de Tyrtée sont supérieures aux chansons klephtiques; mais, au fond, celles-ci ont une couleur plus vraie, plus fraîche et plus primitive. Le génie grec moderne, plein de fougue et de liberté, veut plaire à la masse plutôt qu'à la partie cultivée de la société. Le génie grec ancien, au contraire, calme et sage, gracieux et tempéré, attaché au culte de la forme, semble être quelque peu ésotérique; il recule à l'idée de

trop se populariser ; il n'emprunte pas la voix qui part des montagnes, mais celle que l'art dirige dans les villes policées : c'est une plaine cultivée et fertile à côté d'une masse de rochers de granit. Les deux œuvres de la nature ont chacune leur poésie distincte et leur mérite original, senti de tout ame impressionnable. Et c'est le contraste qui frappe, à l'aspect des chants militaires de la Grèce ancienne et de la Grèce moderne. Puis, l'amour de la liberté éveille une foule d'idées fortes et attendrissantes ; tandis que la vertu guerrière est peut-être un thème moins fécond en émotions douces et sublimes.

J'ai essayé de traduire en vers et je compte publier les trois élégies de Tyrtée, l'hymne patriotique de Rigas et les deux petites chansons guerrières d'un Souliote, quoique je sois convaincu qu'il n'y a et ne peut y avoir de traduction parfaite. Chaque langue, en effet, a ses idiotismes et ses fleurs de langage qu'on ne peut, sans les flétrir, transporter d'un lieu dans un autre. Cette conviction surtout s'acquiert, lorsque dans l'été de la vie, la raison et le goût ont mûri, et que l'amour-propre ayant plié la voile, on tombe dans le mécontentement de soi, et qu'on est prêt à déposer le ceste, sans avoir eu, comme Entelle, les honneurs du triomphe. Toutefois, la traduction qui, hérissée de difficultés, paraît être une œuvre désespérante, sera toujours un exercice utile. J'ai mieux aimé traduire en vers qu'en prose, parce que la poésie est aussi bien une musique qu'une peinture, et qu'il n'est pas de musique sans rhythme. La prose, d'ailleurs, est assez généralement timide, et la poésie est hardie jusqu'à

l'audace. Reste à sortir, il est vrai, de la gêne de la césure et de la rime; mais sur le chemin des écueils, pour d'autres plus habiles que moi, la victoire n'est que plus belle. J'ai adopté les deux systèmes de rimes plates et de rimes croisées, le premier pour l'ode de Tyrtée, qui m'a paru d'une allure grave et d'une forme sévère; le second pour les autres chants auxquels j'ai cru reconnaître la tournure plus décidément lyrique.

RECHERCHES

SUR LES COMBINAISONS

DU SILICIUM.

Par M. J. Isidore PIERRE,

Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Caen.

L'acide silicique est tellement répandu dans la nature, il fait partie d'un si grand nombre de composés, disséminés dans presque toutes les couches qui constituent l'écorce solide de notre globe, que tout ce qui se rattache à l'étude de ses propriétés doit nécessairement intéresser le chimiste, le minéralogiste et le géologue. — Aussi avons-nous vu, à différentes époques, les chimistes les plus distingués s'occuper de l'étude des composés du silicium et en particulier de l'acide silicique.

Cependant, malgré ces nombreux travaux, malgré l'habileté bien reconnue de leurs auteurs, l'histoire chimique des composés du silicium laisse encore beaucoup à désirer.

Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les résultats obtenus par les savants qui s'en sont occupés.

On sait que les chimistes ne sont pas encore tombés d'accord sur la formule qu'il convient d'attribuer à l'acide silicique, et par suite, en chlorure de silicium.

Les uns admettent que l'acide silicique doit être représenté par la formule SiO_3, et ils prennent le nombre 266,7 pour l'équivalent du silicium.

D'autres admettent la formule SiO^2, en prenant $Si = 177,8$.

Enfin, d'après l'opinion d'autres chimistes, la formule rationnelle de l'acide silicique doit être SiO, et l'équivalent du silicium $Si = 88,9$.

Chacune de ces trois formules se présente à nous sous le patronage de chimistes illustres, et cette dernière circonstance est encore de nature à augmenter notre incertitude.

La première de ces formules, admise par le plus grand nombre des minéralogistes, se présente avec l'importante autorité de MM. Berzélius, Thénard, etc.

La formule SiO^2, admise par un certain nombre de chimistes et de minéralogistes allemands, parmi lesquels il faut citer M. Gmelin, aurait, suivant M. Cahours, l'avantage de faire rentrer dans les conditions ordinaires le volume de vapeur qui représente l'équivalent du protosilicate éthylique de M. Ebelmen.

Enfin, la formule SiO paraît admise aujourd'hui par le plus grand nombre des chimistes français; elle avait été proposée par M. Dumas, il y a déjà longtemps, lorsqu'il publia son beau travail sur les poids spécifiques des vapeurs.

M. Ebelmen, dans son intéressant mémoire sur les éthers siliciques, s'est rangé à cette dernière opinion, après une discussion savante et approfondie.

Comme, aux yeux d'un certain nombre de chimistes, les faits si curieux de l'éthérification de l'acide silicique ne paraissent pas avoir résolu complètement la question, je me suis proposé, dans le travail que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Académie, de rechercher s'il ne serait pas possible d'obtenir, soit par quelques faits de substitution, soit par la production de quelques chlorosilicates ou chlorures doubles, analogues aux fluosilicates ou fluorures doubles, soit, enfin, par la production de quelques nouveaux composés éthérés ou amidés, des résultats de nature à permettre aux chimistes de fonder leur choix sur des données plus explicites, et surtout plus variées dans leur nature.

Les difficultés que l'on rencontre dans la préparation de ces diverses sortes de composés, les longues et dispendieuses manipulations qu'exigent des recherches de ce genre, dans lesquelles *le chlorure de silicium est la matière première indispensable*, toutes ces circonstances réunies ne m'ont pas permis de varier et de multiplier les opérations autant que je le désirais; mais, tout incomplètes, tout imparfaites que sont ces recherches, j'ai pensé qu'elles n'étaient pas tout-à-fait indignes de fixer un instant l'attention des chimistes.

Je ne m'occuperai, en ce moment, que des faits de la première catégorie, de ceux qui se rapportent

aux phénomènes de substitution que j'ai observés dans certains composés du silicium.

Composés dérivés du Chlorure de Silicium par substitution.

Lorsqu'on met en contact, à la température ordinaire, le chlorure de silicium et le gaz acide sulfhydrique, ces deux substances ne paraissent pas réagir l'une sur l'autre d'une manière sensible. Mais si l'on fait passer simultanément, dans un tube de porcelaine préalablement chauffé à une bonne température rouge, de l'acide sulfhydrique parfaitement sec et du chlorure de silicium en vapeur, ces deux corps réagissent l'un sur l'autre; il se produit en abondance de l'acide chlorhydrique, qui se dégage avec l'excès de chlorure de silicium et avec la petite quantité d'acide sulfhydrique qui échappe à la décomposition.

Une disposition commode pour faire l'expérience, consiste à faire arriver l'acide sulfhydrique par la tubulure d'une petite cornue de verre, contenant, dans sa panse, le chlorure de silicium.

Il est bon de ne faire arriver le tube adducteur du gaz qu'à fleur du liquide; si on l'y faisait plonger profondément, la quantité de vapeur de chlorure de silicium, entraînée par le courant de gaz, serait trop considérable, et une assez grande partie du chlorure échapperait à la réaction.

La cornue de verre s'engage dans le tube de porcelaine, au moyen d'un bouchon de liège bien sec. A l'autre extrémité du tube de porcelaine, on

adapte une allonge qui communique avec un tube en U refroidi. Il se condense bientôt, dans l'allonge et dans le tube en U, un produit liquide, fumant, doué d'une odeur piquante et fétide tout-à-la-fois, et rappelant celles du chlorure de silicium et de l'acide sulfhydrique. Ordinairement ce liquide est rendu un peu laiteux, par la présence d'une petite quantité de soufre qu'il tient en suspension. Abandonnée pendant quelques jours au repos, dans un flacon à l'émeri ou dans un tube fermé à la lampe, cette liqueur s'éclaircit et laisse déposer, outre le soufre pulvérulent, des cristaux de soufre assez limpides quelquefois, et assez nets de formes, mais qui ne sont jamais bien gros, parce que le chlorure de silicium, qui est ici la matière première indispensable, étant lui-même assez coûteux et assez difficile à obtenir en quantité un peu considérable, la nouvelle substance, qui n'en représente qu'une partie, à cause des pertes, ne peut être obtenue qu'en assez petite quantité à la fois (1).

Le tube de porcelaine contient ordinairement

(1) Ces cristaux de soufre ont quelquefois des formes assez nettes pour qu'on y puisse reconnaître facilement des prismes obliques, à base rhombe, sans aucune modification. Cette cristallisation du soufre, par voie humide, dans le même système que par voie sèche, m'a paru être un phénomène assez rare pour mériter une mention particulière. La petite quantité de matière sur laquelle j'opérais à chaque fois, ne m'a pas permis d'obtenir des cristaux assez gros pour que j'en pusse mesurer les angles avec quelqu'exactitude.

Il m'est arrivé, une fois, d'obtenir, dans la même liqueur, des cristaux semblables aux précédents et des octaèdres. Cette singularité m'a d'abord embarassé; mais je me suis aperçu

une très-petite quantité de silice, provenant sans doute de la décomposition d'un peu de chlorure, par l'humidité abandonnée par les bouchons. Cette silice est mélangée, vers les extrémités du tube, d'un peu de soufre, provenant de la décomposition de l'acide sulfhydrique par la chaleur.

En distillant avec précaution le liquide brut ainsi obtenu, mettant de côté ce qui passe au-dessous de 90 ou 100°. (mélange de la nouvelle substance et de chlorure de silicium) et arrêtant l'opération lorsque le résidu, devenu pâteux (1), commence à dégager d'épaisses vapeurs blanches dans l'appareil distillatoire, on obtient *un liquide incolore, limpide, fluide comme de l'eau, bouillant au-dessus de* 100°, *et distillable sans résidu;* son poids spécifique, comparé à celui de l'eau pris pour unité, est *environ* 1,45.

Mise en contact avec l'eau, cette substance se décompose avec dégagement d'acide sulfhydrique, dépôt d'une petite quantité de soufre, et avec formation d'acides chlorhydrique et silicique.

ensuite que le tube dans lequel j'avais trouvé ces cristaux de formes incompatibles, avait sa pointe cassée. Cette circonstance, insignifiante en apparence, mérite cependant d'être notée, parce que j'ai reconnu plus tard que si l'on abandonne à lui-même au contact de l'air un tube effilé mais non complétement fermé, contenant une petite quantité de ce liquide, on peut obtenir comme produit de sa décomposition lente, sous l'influence de l'humidité de l'air, des cristaux de soufre octaédriques; mais ces derniers ne sont jamais bien limpides, et l'on reconnaît que ce ne sont pas des octaèdres simples, mais des groupements octaédriques en trémies emboîtées.

(1) Je reviendrai tout-à-l'heure sur ce résidu.

Avec l'acide azotique de concentration moyenne, le dépôt de soufre est beaucoup plus abondant, et le dégagement d'acide sulfhydrique est nul, si la réaction s'opère dans un flacon bouché et qu'on agite pendant quelque temps.

Un essai préliminaire m'ayant appris que la substance ne contenait pas d'hydrogène, j'ai dû la considérer comme formée exclusivement de chlore, de soufre et de silicium.

Dosage du chlore. — Pour doser le chlore, on introduisait dans un petit tube en verre mince une quantité de matière que l'on déterminait facilement, en pesant le tube avant et après l'introduction de la matière.

Ce tube était introduit avec précaution dans un flacon à l'émeri, contenant de l'acide azotique pur, étendu d'environ deux fois son volume d'eau distillée, puis on bouchait le flacon. Quelques secousses un peu brusques suffisaient pour casser le tube; on refroidissait le flacon et l'on agitait pendant quelques secondes, pour faciliter la réaction et la dissolution des gaz. Ordinairement, loin d'y avoir excès de pression intérieure, il y avait raréfaction lorsqu'on voulait déboucher le flacon. Après avoir lavé le bouchon et le col du flacon et fait retomber l'eau de lavage dans ce dernier, on précipitait le chlore au moyen d'une dissolution d'azotate d'argent titrée au poids.

I. $0^g,411$ de matière ont exigé $0^g,823$ d'argent pour en précipiter tout le chlore, ce qui correspond à $0^g,2047$ de chlore ou 65,79 %.

II. $0^g,301$ de la même substance, recueillie à la fin de distillation, ont exigé, pour la complète précipitation du chlore, $0^g,6027$ d'argent, équivalant à $0^g,19809$ de chlore ou 65,81 °/₀.

III. $0^g,534$ de matière, provenant d'une autre préparation, ont demandé $1^g,056958$ d'argent, ce qui représente $0^g,34725$ de chlore pur 65,03 °/₀.

Dosage du soufre. — Le dosage du soufre par l'acide azotique fumant ou par l'eau régale m'a donné des résultats si peu satisfaisants, que j'ai dû renoncer à l'emploi de ces agens d'oxidation du soufre.

Des divers procédés que j'ai successivement essayés, celui qui m'a offert le plus de garanties est le suivant, que je crois applicable aux substances sulfurées, liquides ou gazeuzes, difficilement oxidables (1) : la matière, contenue dans un petit tube, est introduite dans un tube à analyse organique avec un mélange de chlorate de potasse et de chaux potassée, après s'être assuré, bien entendu, que chacune de ces substances, et surtout la dernière, est parfaitement exempte d'acide sulfurique.

Voici comment je disposais l'opération : j'introduisais, d'abord, au fond du tube (fermé par un bout), 5 ou 6 centimètres d'un mélange d'environ 3/4 de chaux potassée et de 1/4 de chlorate, puis, après avoir introduit la matière à analyser, je

(1) Chacun imaginera facilement les petites modifications à introduire dans les manipulations, lorsque la substance à analyser sera solide.

versais par dessus une colonne d'environ 20 centimètres d'un mélange de 9/10 de chaux potassée et de 1/10 de chlorate ; le reste du tube était rempli de chaux potassée.

Un tube à boule, contenant une dissolution de chlore, est adapté comme témoin à l'extrémité ouverte du tube à analyse organique, pour recueillir et transformer en acide sulfurique l'acide sulfureux qui pourrait se dégager.

Je dois dire ici que je n'ai jamais trouvé, dans ce tube témoin, de l'acide sulfurique en quantité appréciable.

La combustion est conduite, du reste, comme s'il s'agissait d'une matière organique.

IV. $0^{g},489$ de matière ont été traités de cette manière ; on a dissous dans l'acide chlorhydrique pur et étendu la matière solide restée dans le tube, puis précipité l'acide sulfurique par le chlorure de Baryum ; on a pu recueillir $0^{g},53175$ de sulfate de baryte, représentant $0^{g},07329$ de soufre, ou 15,01 °/₀.

V. $0^{g},537$ de matière provenant d'une autre opération ont donné $0^{g},5915$ de sulfate de baryte, équivalant à $0^{g},081,624$ de soufre ou 15.20 °/₀.

Dosage du silicium. — Le silicium a été dosé à l'état d'acide silicique.

La matière était introduite, comme pour un dosage de chlore, dans un flacon à l'émeri ; seulement ce flacon, au lieu d'acide azotique étendu, contenait de l'acide azotique pur et fumant.

Lorsque, par plusieurs vives secousses, le tube contenant la matière avait été brisé, on agitait,

à plusieurs reprises, à d'assez longs intervalles, en évitant de déboucher le flacon, pour détruire les dernières traces de gaz qu'auraient pu occasionner une perte de substances. Le lendemain on transvasait la liqueur dans un matras à col un peu étroit, auquel on adaptait, extérieurement, au moyen d'un bouchon, un tube en forme d'allonge dont l'autre extrémité plongeait de quelques millimètres dans l'eau, pour faciliter la condensation des matières volatilisées.

On faisait bouillir pendant plusieurs heures, en ajoutant de temps en temps un peu d'acide chlorhydrique pur et concentré. La presque totalité de l'acide silicique se sépara en flocons dans la liqueur. On étendit d'eau, on filtra et on lava à l'eau froide. Les eaux de lavage, réunies au liquide dans lequel avait plongé le tube de dégagement, furent évaporées à une douce chaleur jusqu'à siccité; elles ne donnèrent pour résidu qu'une très-minime quantité de silice.

Un essai préalable, fait sur du chlorure de silicium, m'avait indiqué que l'on pouvait compter jusqu'à un certain point sur l'exactitude de ce procédé d'analyse.

VI. $0^g,428,5$ de matière ont fourni ainsi $0^g,177,5$ d'acide silicique ou 19,54 °/₀ de silicium.

En réunissant sous forme de tableau les résultats de ces diverses analyses, voici ce que nous trouvons :

	I.	II.	III.	IV.	V.	VI.
Chlore	65,79	65,81	65,03	«	«	«
Soufre	«	«	«	15,01	15,20	«
Silicium	«	«	«	«	«	19,54

c'est-à-dire que la moyenne des diverses analyses donne pour la composition de cette substance :

Chlore.	65,51
Soufre	15,10
Silicium	19.54

Si nous admettons provisoirement que l'équivalent du silicium soit Si = 266,82, c'est-à-dire, celui qui correspond à la formule SiO^3 pour l'acide silicique et $SiCl^3$ pour le chlorure de silicium, les résultats précédents seront représentés avec beaucoup d'exactitude par la formule $SiSCl^2$, qui exigerait :

Chlore.	65,47
Soufre	14,83
Silicium	19,70

La formation de ce composé, auquel je propose de donner le nom de *chlorosulfure de silicium*, s'explique au moyen d'une réaction extrêmement simple :

$$SiCl^3 + HS = Si\,SCl^2 + HCl,$$

c'est-à-dire que l'on est porté à considérer le chlorosulfure de silicium comme du chlorure de silicium, dans lequel un équivalent de chlore serait remplacé par un équivalent de soufre.

En adoptant la formule SiO^2, le nouveau composé serait exprimé par la formule

$$Si^3 S^2 Cl^4,$$

et la réaction qui lui donne naissance, par l'équation

$$3 Si Cl^2 + 2 HS = Si^3 S^2 Cl^4 + 2 HCl.$$

Enfin, si l'on adopte la formule SiO, le chlorosulfure de silicium devra être représenté par $Si^3 SCl^2$, et l'équation qui exprime la réaction, par

$$3 SiCl + HS = Si^3 SCl^2 + HCl.$$

Les deux dernières hypothèses conduisent à exprimer le nouveau composé par une formule beaucoup plus compliquée que celle à laquelle nous sommes naturellement conduits par l'hypothèse Si = 266,82. Cette complication semble faire naître l'idée de mélange que paraissent exclure et l'ensemble des propriétés du chlorosulfure, et la concordance des résultats obtenus par l'analyse d'échantillons provenant d'opérations différentes.

J'ai pensé que la détermination du poids spécifique de la vapeur de ce composé pourrait nous donner quelque renseignement utile sur sa constitution.

Une première détermination, faite sur une quantité insuffisante de matière, bien que ce fût sur la totalité de ce qui me restait alors, m'avait donné 4,78.

Deux nouvelles déterminations, faites sur un produit provenant d'une autre opération, m'ont donné successivement; la première 5,24 à 161°, la seconde 5,32 à 154°,5. La densité calculée d'après la formule $Si SCl^2 = 3$ volumes, donne 5,03.

En admettant que la condensation s'opère en deux volumes, on devrait trouver 7,545, et en admettant 4 volumes, on aurait 3,77.

Le choix n'est pas douteux, et nous sommes conduits à admettre que le chlorosulfure de silicium présente le même mode de condensation que le chlorure $Si\,Cl^3$.

La question qui se présentait alors tout naturellement était la suivante :

Peut-on considérer le chlorure de silicium comme un type moléculaire primitif, susceptible de donner, par des substitutions successives, les composés

$$Si\,Cl^3$$
$$Si\,S\,Cl^2$$
$$Si\,S^2\,Cl$$
$$Si\,S^3 \ldots ?$$

Nous connaissons actuellement les deux premiers et le dernier terme de la série, et il ne resterait plus à découvrir, pour la compléter, que le terme $Si\,S^2\,Cl$.

Pour l'obtenir, j'ai fait passer très-lentement, dans un tube de porcelaine fortement chauffé, du chlorosulfure $Si\,S\,Cl^2$ en vapeur et un excès de gaz acide sulfhydrique ; j'ai obtenu ainsi une très-minime quantité $0^g,3185$ d'un liquide, dans lequel l'analyse a trouvé 52,84 °/₀ de chlore.

Une nouvelle opération, conduite de la même manière, donna $0^g,611$ d'un liquide contenant 54,39 °/₀ de chlore.

Enfin, une dernière tentative ayant été faite sur une plus grande échelle, pour obtenir le composé

Si S^2 Cl qui n'aurait dû contenir que 39,87 °/₀ de chlore, j'ai distillé plusieurs fois de suite une partie du produit jusqu'à ce qu'il ne restât plus de résidu dans la cornue, en évitant, à chaque distillation, de pousser l'opération plus loin que le commencement de l'apparition des vapeurs blanches dans la cornue; le produit liquide ainsi préparé a donné à l'analyse 65,14 °/₀ de chlore.

J'étais donc retombé sur le chlorosulfure Si S Cl^2.

Mais qu'était-ce donc alors que ce liquide contenant de 53 à 54 °/₀ de chlore ?

La petite quantité de matière que j'ai obtenue dans chaque opération, ne m'a pas permis d'en faire une analyse complète, et si nous nous bornions à chercher quelle est la formule possible, satisfaisant aux conditions qui résultent des données analytiques, nous trouverions que la formule Si S $\frac{3}{2}$ Cl $\frac{3}{2}$, ou, en doublant Si^2 S^3 Cl^3, donnerait 53,52 °/₀ de chlore.

Mais si nous nous rappelons que cette matière n'a pas été et ne pouvait être purifiée par distillation, il peut bien arriver, il doit même nécessairement arriver qu'elle tienne en dissolution une plus ou moins grande quantité de l'acide chlorhydrique qui se forme en même temps qu'elle pendant la réaction; si l'on admettait que le composé Si S^2 Cl se fût formé, et qu'il eût absorbé tout l'acide chlorydrique correspondant, le liquide dont il s'agit devrait être représenté par Si S^2 Cl + ClH.

Il est assez remarquable de trouver que cette formule donnerait 53,99 °/₀ de chlore.

D'un autre côté, si nous nous rappelons que,

par simple distillation, ce liquide se décompose en donnant du chlorosulfure Si S Cl^2 et en laissant un résidu solide, qui jouit des propriétés que M. Berzélius assigne au sulfure de silicium, nous serons conduits encore à une autre manière d'envisager la constitution possible de cette substance : ne serait-elle pas un mélange de chlorosulfure et de sulfure de silicium tenu en dissolution dans la première de ces deux substances?

La formule $2\ Si^2\ S^3\ Cl^3 = 3\ Si\ S\ Cl^2 + Si\ S^3$

rendrait compte du genre de décomposition que la distillation fait éprouver à cette substance.

Mais, hypothèse pour hypothèse, on pourrait encore admettre que la substance qui contient de 53 à 54 °/₀ de chlore, si on la suppose représentée par $Si^2\ S^3\ Cl^3$, est un mélange des deux composés

$$Si\ S\ Cl^2 \text{ et } Si\ S^2\ Cl$$

en effet $Si\ S\ Cl^2 + Si\ S^2Cl = Si^2\ S^3\ Cl^3$;

Il suffirait, pour expliquer le résultat final de la distillation, d'admettre que Si S_2 CL se décompose en chlorosulfure et en sulfure, comme l'indiquerait la formule

$$2\ Si\ S_2\ Cl = Si\ S\ Cl^2 + Si\ S^3.$$

Mais, comme jusqu'à présent, aucune analyse complète ne permet de choisir entre ces différentes manières de voir, tout ce que nous pouvons conclure des quelques faits qui viennent d'être exposés, c'est que le chlorosulfure Si S Cl^2, soumis à l'action simultanée de la chaleur et du gaz sulfhydrique

peut encore perdre du chlore et gagner du soufre, et que le produit qui résulte de cette réaction, soumis à la distillation, se décompose en chlorosulfure Si S Cl^2 et en une matière solide, qui paraît contenir du sulfure de silicium, et sur laquelle nous reviendrons dans un instant.

Peut-être qu'en variant les conditions de l'opération, et surtout, en opérant sur de très-grandes quantités de matière, il sera possible d'arriver à des résultats plus précis que ceux qu'il m'a été donné d'observer.

J'ai fait quelques tentatives pour résoudre, d'une manière détournée, cette importante question que je n'avais pu résoudre directement.

Lorsqu'on traite par l'alcool absolu, ou par l'esprit de bois anhydre, la substance liquide que je viens de considérer comme un mélange, la température s'élève beaucoup et la liqueur se trouble. Si, lorsque la réaction paraît terminée, on ajoute de l'eau, il se sépare une matière éthérée que l'on peut obtenir parfaitement neutre.

Celle qu'on obtient avec l'esprit de bois est douée d'une insupportable odeur d'oignons très-tenace, et l'élévation de sa température d'ébullition, qui dépasse 100°, ne permet pas de confondre cette substance avec le monosulfure de méthyle (éther sulfhydrique de l'esprit de bois).

Cette matière éthérée, incolore, traitée par l'acide azotique de concentration moyenne, donne lieu à une réaction très-vive, accompagnée d'un violent dégagement de vapeurs rutilantes, et l'on trouve dans le résidu de l'acide sulfurique; enfin, cette

substance, dans son état le plus parfait de neutralité, après des lavages réitérés à l'eau distillée, brunit l'azotate d'argent.

Le produit que j'ai obtenu avec l'alcool avait l'odeur du bisulfure d'éthyle, dont je possédais alors une petite quantité, qui a pu me servir de terme de comparaison; du reste, cette odeur est tellement forte qu'il est impossible, avec un peu d'habitude, de la confondre avec celle du monosulfure d'éthyle. Sa température d'ébullition, que je n'ai pu déterminer exactement, à cause de la petite quantité de matière que je possédais, surpassait de beaucoup celle de l'eau bouillante, et la distillation était accompagnée de vapeurs blanchâtres.

Cette substance éthérée se comportait, avec l'acide azotique et l'azote d'argent, comme celle qui s'était produite avec l'esprit de bois.

Du reste, la petite quantité que j'ai obtenue de chacun de ces produits, ce qu'il en a fallu sacrifier pour étudier les caractères généraux, ne m'a pas permis de les soumettre à une purification dont la vérification était nécessaire avant d'en faire une analyse en règle.

D'après l'ensemble de ces caractères, on doit tout naturellement être porté à croire qu'il s'était produit dans ces réactions du bisulfure d'éthyle et du bisulfure de méthyle.

Pour se rendre exactement compte de la formation de ces substances, il faudrait connaître la nature de tous les produits qui prennent naissance en même temps qu'elles dans la réaction; mais pour

y parvenir, il faudrait opérer sur une plus grande échelle et je me suis vu à regret forcé d'ajourner cet examen, faute de matière première.

Examen du Corps solide que l'on obtient comme résidu de la distillation des produits chlorosulfurés bruts.

J'ai dit, à plusieurs reprises, que lorsqu'on distille du chlorosulfure liquide brut, il y a, dans la cornue, un dépôt blanc grisâtre, qui ne paraît pas sensiblement volatil à la température à laquelle distille le soufre dont il est ordinairement souillé. Lorsque ce dépôt a été maintenu pendant quelque temps à une température de 280° à 300° dans la cornue, il ne retient plus que des traces à peine sensibles de chlore, et l'on pourrait le confondre, au premier aspect, avec un mélange de soufre et de silice. Mais vient-on à le mettre en contact avec l'eau, il se produit à l'instant même une réaction des plus énergiques : la température s'élève considérablement, il se dégage de l'acide sulfhydrique en très-grande abondance, et l'on trouve pour résidu de l'acide silicique et le soufre qui était préalablement en mélange avec la matière.

Il se dépose souvent, surtout dans les opérations qui ont pour objet les produits les plus sulfurés, une matière solide dans l'allonge et dans le tube condenseur. Cette matière solide, blanc-grisâtre, fumant à l'air, donne, lorsqu'on la chauffe à 150 ou 200°, du chlorosulfure $Si\,S\,Cl^2$ et perd sa propriété de fumer à l'air, en laissant pour résidu

un corps solide, jouissant des mêmes propriétés que le précédent. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans le résidu fixe, le sulfure de silicium, qui, à ma connaissance du moins, n'avait encore été obtenu jusqu'à ce jour que par la combinaison directe de ses deux éléments.

Si l'on chauffe avec précaution, dans un courant d'azote, ce mélange de soufre et de sulfure de silicium, on parvient à obtenir ce dernier presque chimiquement pur.

Résumant donc l'exposé des faits contenus dans ce travail, nous pouvons dire que :

1°. Par l'action de l'acide sulfhydrique, à une température élevée, on peut enlever au chlorure de silicium la totalité de son chlore, et le remplacer par une quantité équivalente de soufre, en passant par une série de composés intermédiaires, contenant du silicium, du chlore et du soufre.

2°. Le premier de ces composés intermédiaires $Si\,Cl^2\,S$ est facile à isoler, à cause de sa grande stabilité.

3°. L'existence du composé $Si\,Cl\,S^2$ est rendue très-probable par certaines réactions que nous avons signalées entre l'alcool ou l'esprit de bois et les produits chlorosulfurés intermédiaires.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, en terminant, de réunir, dans un tableau comparatif, les expressions par lesquelles seront représentés ces divers composés, dans chacune des trois manières d'envisager la constitution moléculaire du chlorure de silicium.

	$Si=266,82$	$Si=177,88$	$Si=88,94$
Chlor. de silic. . .	$Si\,Cl^3$ . .	$Si\,Cl^2$ . .	$Si\,Cl$.
Chlorosulfure. . .	$Si\,S\,Cl^2$. .	$Si^3\,S^2\,Cl^4$.	$Si^3\,S\,Cl$-
Chlorobisulfure. .	$Si\,S^2\,Cl$? .	$S^3\,S^4\,Cl^2$?	$Si^3\,S^{\underline{2}}\,Cl$?
Sulfure.	$Si\,S^3$ . . .	$Si\,S^2$ . . .	$Si\,S$

Si la régularité et la simplicité méritent d'être prises en considération dans la question qui nous occupe, nul doute que nos préférences doivent être pour la première série, pour l'équivalent $Si=266,82$. Nous devons convenir, cependant, d'après les remarques judicieuses de M. Dumas et de M. A. Laurent, qu'en admettant l'existence de plusieurs modifications de l'acide silicique, modifications auxquelles correspondent des capacités de saturation différentes, on aplanirait peut-être les difficultés qui peuvent s'élever contre l'opinion des chimistes qui admettent pour l'acide silicique Si O.

J'ai déjà rassemblé quelques faits qui paraissent militer en faveur de l'existence de ces modifications de l'acide silicique; mais ces faits sont encore trop peu nombreux, et quelques-unes des expériences demandent à être répétées et variées plus que je n'ai pu le faire jusqu'à ce jour.

J'espère y revenir bientôt, dans une nouvelle série de recherches, dont j'aurai l'honneur de présenter les résultats à l'Académie.

MÉMOIRE

SUR LE

TRAITEMENT PHYSIOLOGIQUE DE LA VARIOLE;

Par M. LE SAUVAGE,

Membre titulaire.

Nous sommes loin des temps où la variole décimait périodiquement les populations, et laissait pour marque indélébile de son passage, à ceux qui échappaient à ses coups, des cicatrices difformes, des maladies incurables des paupières, quelquefois même la perte de la vue; mais si son action a été singulièrement restreinte par la vaccine, ce précieux préservatif ne l'a pas complètement anéantie. Son apparition a lieu à des périodes souvent assez rapprochées, et cependant nous ne connaissons pas les causes occasionnelles d'un renouvellement qui quelquefois semblerait offrir tous les caractères de la spontanéité.

Le nosologiste Pinel en est encore à décrire la variole sans rapporter aux organes intérieurs la part qu'ils ont dans le développement de la fièvre et des symptômes qui caractérisent la maladie à ses premiers moments et à son summum d'intensité; et si la méthode expectante peut suffire le plus ordinairement lorsque les accidents sont d'une grande simplicité,

tion et à ses premiers moments, la forte réaction qu'en éprouve le corps muqueux de la peau, y détermine une vive inflammation, et c'est à sa suite qu'apparaissent à l'intérieur, et par réaction de la périphérie vers le centre, les accidents généraux secondaires qui font tous les dangers de la maladie. Cette inflammation s'étend à travers les aréoles du derme jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané, et y revêt un caractère phlegmoneux. En même temps, les prolongements cellulo-vasculaires et nerveux qui traversent les aréoles, et ont été le moyen de transmission de l'inflammation sous-dermique, comprimés par les aréoles, en éprouvent bientôt un surcroît d'irritation qui peut les conduire au sphacèle, et produire ainsi la dénudation de quelques portions fibreuses de la peau ; c'est alors, comme conséquence, qu'ont lieu l'exfoliation plus ou moins étendue des lames du derme et les cicatrices qui viennent à la suite.

Etablissons maintenant par des faits que, dans la variole, le traitement actif des accidents primitifs a la plus grande influence sur le mode de développement des pustules, qu'il modère l'inflammation de la peau et enlève toute l'acuité des phénomènes secondaires d'où la maladie tirait sa gravité.

Au 20 novembre 1835, la variole sévit à l'hôpital de Caen. Six malades en furent presque simultanément atteints dans le service chirurgical : deux jeunes militaires, deux hommes des salles civiles, et deux jeunes filles. La fièvre fut vive au début et l'éruption très-confluente. Les premiers accidents, chez les quatre hommes, furent combattus le premier jour par deux

saignées, la diète et les boissons légères. Le lendemain nouvelle saignée, et au troisième jour chez deux des malades, et au quatrième chez les deux autres, c'est-à-dire aux premiers moments de l'apparition des pustules, 20 sangsues à l'épigastre. Sous l'influence de cette médication, la fièvre était réduite de beaucoup, la soif considérablement diminuée. Le développement des pustules suivit sa marche accoutumée sans indice de grande irritation à la peau. Des deux filles, l'une, de 18 ans, forte et robuste, fut saignée deux fois les deux premiers jours, et au troisième on lui appliqua 15 sangsues à l'épigastre. L'autre, âgée de 14 ans, non nubile, faible et délicate, eut seulement 12 sangsues à l'épigastre; puis, faute de place, ces filles furent placées dans le service de médecine, où elles guérirent l'une et l'autre. Il en fut de même des quatre hommes, la fièvre secondaire fut à peine apparente; cependant la confluence était des plus exprimées, et malgré l'accident grave éprouvé par l'un d'eux, tous guérirent parfaitement sans qu'après la convalescence on pût remarquer sur la figure aucune trace de la maladie.

L'accident éprouvé par l'un des malades, et que j'indiquerai tout à l'heure, me fournira les moyens d'établir que les émissions sanguines portées à l'excès ne produisent aucune entrave dans le cours de la maladie.

Le jeune Lecoq, âgé de 18 ans, de constitution médiocre, faible d'intelligence, et présentement encore infirmier dans l'hôpital, avait subi, comme je l'ai dit, trois saignées et une application de sangsues :

c'était tout ce qu'il pouvait supporter; mais il arriva qu'il perdit tout le jour et sans se plaindre beaucoup de sang par les piqûres des sangsues. Le soir il respirait à peine. Je me contentai de faire donner quelques cuillerées de bouillon de veau, car je craignais de suractiver la réaction à la peau; les forces se relevèrent lentement: la peau était pâle et décolorée; les pustules, déjà apparentes, semblaient se détacher par le frottement. Le malade resta deux jours dans cet état; mais dans le troisième jour, le pouls s'activa, les pustules s'érigèrent et arrivèrent rapidement à la suppuration, et, chose remarquable, la desquamation s'accomplit aussi vite que chez les autres malades.

A la même époque, deux malades atteints par la contagion dans l'hôpital, un infirmier et un élève interne, furent traités par la méthode expectante, et périrent l'un et l'autre de cérébrite aiguë.

Au mois de mai 1838, la variole apparut de nouveau dans l'hôpital. Cinq malades en furent atteints dans les salles de la clinique chirurgicale, et la maladie devint confluente chez trois d'entre eux. Un jeune homme de 17 ans subit avec le succès accoutumé le traitement antiphlogistique, et guérit sans que les phénomènes secondaires aient offert la moindre intensité. Il en fut de même d'une femme enceinte de six mois, et qui eut deux saignées et deux applications de sangsues; mais la troisième malade éprouva de graves accidents, et son observation va montrer une seconde fois que les émissions sanguines, multipliées, n'entravent en aucune manière la marche de la variole.

Le 16 mai, Marie M..., fille publique, âgée de

22 ans, d'une forte constitution, éprouva dans l'hôpital tous les symptômes d'une irritation gastro-céphalique ; cette fille n'avait point été vaccinée ; tou portait à croire qu'elle était sous l'influence de la contagion. La rougeur des lèvres et de la langue et une pharyngite chronique assez exprimée dénonçaient un état morbide antérieur des voies digestives. La céphalalgie était intense, la soif vive ; diète sévère, limonade, deux saignées. Le lendemain légère rémission dans les accidents ; une saignée, même traitement, peu de changement. Le troisième jour, soif toujours vive ; une saignée, 20 sangsues à l'épigastre ; à la suite le mieux parut manifeste. Les pustules s'établirent avec confluence, surtout à la tête et aux membres supérieurs ; mais au cinquième jour de l'éruption, huitième de l'invasion, la céphalalgie s'exprima de nouveau et fut portée jusqu'à l'assoupissement. Deux saignées, 15 sangsues à l'anus ; légère amélioration, le lendemain nouvelle saignée, 12 sangsues à l'épigastre ; le jour suivant, le troisième de l'exaspération des symptômes, la soif est bien moins vive ; mais la fièvre persiste et les accidents cérébraux sont toujours menaçants ; nouvelle saignée ; le lendemain 20 sangsues à l'anus. La suppuration des pustules avait marché rapidement, la figure était entièrement noire et toujours très-tuméfiée ; les jours suivants, la fièvre et les accidents cérébraux avaient cessé : la maladie suivit régulièrement ses périodes accoutumées. La desquamation commença le dix-septième jour, et la convalescence ne fut traversée par aucun accident.

Ainsi il a été nécessaire d'employer successivement sept saignées et quatre applications de sangsues pour soustraire la malade à la mort qui aurait été produite, non par l'éruption, répétons-le bien haut! on ne meurt point par la peau, mais par une cérébrite aiguë symptomatique de l'irritation épigastrique, suractivée d'abord par la gastrite des prodromes et secondairement par la vive réaction de l'inflammation de la peau.

Les faits que je viens de rapporter, les guérisons qu'ils constatent dans tous les cas, malgré les graves accidents qui ont traversé quelques-uns d'entre eux, témoignent assez de la haute influence du traitement antiphlogistique dans la variole et dans quelques autres maladies éruptives, et je suis fondé à lui conserver à ce sujet la dénomination de *traitement mathématique.* Dans le système physiologique, la nature et la marche des accidents s'apprécient avec une rigoureuse exactitude, et, comme on l'a vu, l'emploi d'une heureuse médication en est toujours la conséquence.

D'après les considérations qui précèdent, et les faits sur lesquels elles trouvent un appui, la variole s'exprime au début par la fièvre des prodromes qui est l'expression d'une irritation viscérale, épigastrique.

A la suite, apparaissent les pustules, leur inflammation, leur suppuration.

En troisième lieu, survient la reproduction de l'irritation viscérale par réaction de l'inflammation de la peau, par l'absorption purulente, et très-souvent elle offre beaucoup d'intensité.

Alors elle détermine en dernier lieu des phénomènes symptomatiques, qui impriment à la maladie des caractères variés de gravité, la cérébrite, la pneumonie, etc.

Dans le traitement, l'essentiel est d'attaquer avec énergie l'irritation des prodromes par les saignées générales et locales. Alors on a dominé la maladie. La réaction à la peau est modérée, partant l'inflammation et la suppuration des pustules ; alors l'irritation épigastrique secondaire est peu développée, quelquefois à peine perçue, et on n'a plus à redouter les congestions viscérales qui font tout le danger de la maladie.

BALANCE

HYDRAULIQUE.

Par M. Amédée DESBORDEAUX (1),

Membre titulaire.

Le nouvel instrument que j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Académie de Caen, sous le nom de balance hydraulique, et pour lequel je me suis réservé le droit de prendre un brevet d'invention, se compose de deux cylindres en zinc d'un diamètre à peu près égal. Le cylindre intérieur, qui est exactement fermé à ses deux extrémités, et qui présente à sa partie supérieure le plateau sur lequel on dépose les objets à peser, est susceptible d'entrer librement dans le cylindre extérieur, qui est fermé par le bas seulement et renferme une certaine quantité d'eau de pluie. Afin de donner de la stabilité à l'instrument et de diminuer en même temps les frottements qui pourraient nuire à sa précision, le cylindre intérieur est muni par le haut de trois couteaux en zinc, placés à distance égale autour de sa circonférence, et le tranchant de ces couteaux se trouve seul en contact avec le cylindre extérieur. Une disposition différente

(1) Cette communication fut faite à l'Académie, dans sa séance du 24 mars 1848.

favorise par le bas le jeu de la balance. Une broche triangulaire, également en zinc, et soigneusement polie, est adaptée au centre du cylindre extérieur, de manière à s'engager librement et avec un frottement très-doux dans un disque du même métal, soudé à la partie inférieure de l'autre cylindre ; et pour empêcher l'introduction de l'eau, ce dernier est muni intérieurement d'un petit tube fermé par le haut, de manière à correspondre exactement à la longueur de la broche triangulaire. Sur le devant de l'instrument se trouve un tube de verre placé verticalement, et communiquant par le bas avec le cylindre extérieur. Enfin, ce même tube est accompagné d'une échelle graduée, sur laquelle le poids des objets est indiqué en kilogrammes et en fractions de kilogrammes, au moyen d'un flotteur qui rend plus sensibles tous les mouvements communiqués au liquide par la pression. La balance hydraulique, qui se trouve actuellement sous les yeux de l'Académie, et dont la dimension m'a paru la plus convenable pour les usages domestiques, est destinée à peser des objets dont le poids n'excède pas 6 kilogrammes 1/2. Sa hauteur totale, lorsqu'elle renferme l'eau nécessaire à son mouvement, est de 35 centimètres. Le diamètre du cylindre extérieur est de 21 centimètres ; le poids total de l'instrument prêt à fonctionner est de 4 kilogrammes. Le jeu du flotteur s'exerce dans le tube de verre sur une étendue de 20 centimètres, et la hauteur de l'échelle correspondante à 1 kilogramme est de 3 centimètres.

Après cette première description de la balance

hydraulique, je dois appeler l'attention de l'Académie sur l'un des principaux avantages que présente cette construction ; c'est que la différence de hauteur entre le cylindre extérieur et le cylindre intérieur flottant sur l'eau, tout en n'étant que de 3 centimètres, suffit pour opérer dans le tube de verre l'ascension de l'eau jusqu'à la hauteur de 20 centimètres. La raison en est facile à saisir ; en effet, l'espace qui sépare les deux cylindres étant très-étroit, la pression exercée par les objets déposés sur le plateau, tend nécessairement à faire monter dans cet intervalle l'eau qui, à l'état de repos, occupe la partie inférieure de l'instrument ; et comme le tube de verre communique par le bas avec le cylindre extérieur, l'eau prend naturellement son niveau dans ce tube, qui ne fait que reproduire et rendre plus apparents les changements qui s'opèrent à l'intérieur. On obtient ainsi une échelle sept fois plus étendue que celle qui serait fournie par la simple dépression du cylindre intérieur ; on a en même temps le double avantage de réduire considérablement le poids de l'eau nécessaire pour faire flotter ce cylindre, et de pouvoir diminuer la hauteur de la balance.

Un point essentiel était de faire disparaître l'effet des frottements. J'y suis parvenu d'une manière satisfaisante, au moyen du triangle et des couteaux de zinc dont j'ai déjà parlé. J'ai reconnu, en effet, que l'un des meilleurs frottements est celui du zinc contre lui-même, et qu'on peut ainsi construire avec le métal toutes les parties de la balance hydraulique. L'eau de pluie est le liquide que j'ai adopté pour en garnir

l'intérieur, parce qu'elle est toujours à peu près identique, et qu'on peut s'en procurer facilement partout. Il est évident que tout autre liquide, tel que l'huile ou l'alcool, pourrait servir au même usage ; mais ces liquides n'auraient pas comme l'eau l'avantage de conserver un poids spécifique invariable. Pour indiquer les changements de niveau qui s'opèrent dans le tube de verre, les flotteurs m'ont paru préférables à l'eau colorée. On peut les faire en tôle de laiton extrêmement mince, ou plus simplement avec un tuyau de plume, scellé aux deux bouts avec de la cire à cacheter, et recouvert d'un vernis coloré.

La graduation de l'échelle qui indique les poids ne présente aucune difficulté. Il suffit, après avoir marqué le point de repos du flotteur, de marquer ensuite le point maximum jusqu'où il s'élève, lorsque la balance a été chargée de poids vérifiés avec soin ; et de faire ensuite les divisions entre ces deux points par parties égales. Le premier kilogramme occupe exactement, sur l'échelle, la même étendue que le dernier. La graduation des balances hydrauliques est par conséquent beaucoup plus simple que celle des aréomètres, dans lesquels les degrés supérieurs occupent plus d'étendue que les degrés inférieurs. Cette échelle au reste doit être mobile pour plusieurs motifs ; d'abord pour qu'on puisse toujours la ramener à zéro, quelle que soit la quantité d'eau qui se trouve dans la balance et quel que soit le niveau de la base sur laquelle elle est posée ; ensuite, pour qu'on puisse instantanément tarer les vases dans lesquels on veut peser certains objets. Il suffit pour cela, après avoir posé

le vase sur le plateau, de ramener l'échelle à zéro.

Pour en rendre l'usage plus commode encore à certaines personnes, j'ai indiqué d'un côté les poids en kilogrammes et hectogrammes, et de l'autre les poids anciens.

Cette balance nouvelle présente la même facilité pour peser les objets encombrants, que les balances bascules ; et elle offre en outre l'avantage de n'exiger aucuns poids, sans toutefois en exclure l'usage en supposant qu'on voulût vérifier son exactitude. Les variations de température n'altèrent pas sensiblement sa précision. C'était là un inconvénient grave que j'avais d'abord redouté ; mais en faisant chauffer l'eau qu'elle renferme à 75 degrés, la différence que j'ai remarquée m'a paru à peu près nulle ; sur une échelle de 6 kilogrammes, elle excédait à peine un centigramme à cette température. Cela tient sans doute à ce que la dilatation du zinc, par la chaleur, correspond à peu près exactement à celle de l'eau.

L'idée de se servir d'un liquide pour déterminer le poids des corps, a dû se présenter souvent à l'esprit de ceux qui s'occupent des sciences physiques. Les résultats obtenus au moyen de l'instrument connu sous le nom d'aréomètre, y conduisent naturellement. Car quoiqu'il n'ait pour objet que d'apprécier le poids spécifique des liquides, on peut le considérer comme une véritable balance ; et le principe fondamental sur lequel repose sa construction, savoir que le poids du liquide déplacé par l'aréomètre est toujours égal au poids de l'instrument, s'applique en même temps à la balance hydraulique. L'aréomètre de Farenheit,

dont la tige se termine par une capsule, dans laquelle on ajoute de petits poids, pour pouvoir le ramener dans toute espèce de liquide à un point invariable, offre encore avec cette balance un rapport plus direct. Il suffit en effet de prolonger sa tige, et de remplacer le point fixe qui s'y trouve par une suite de marques correspondant à la dépression que produit l'addition successive do poids connus, pour en faire une petite balance hydraulique, propre à apprécier seulement des poids très-minimes ; car la dimension ordinaire donnée à cet instrument, ne permettrait de s'en servir que pour peser des corps dont le poids n'excéderait pas quelques centigrammes. J'avouerai donc franchement que l'aréomètre de Forenheit a été mon point de départ, et je n'ai eu réellement à résoudre que le problème suivant : Modifier la construction de cet instrument, de manière à le rendre propre à apprécier toute espèce de poids par le déplacement de l'eau. Mais ce problème, qui paraît simple au premier abord, n'était peut-être pas aussi facile à résoudre qu'on pourrait l'imaginer. En effet, la construction d'un aréomètre, propre à peser un poids de 6 kilogrammes seulement, ne pourrait conduire à aucun résultat utile. Pour le maintenir en équilibre, il faudrait une masse d'eau considérable ; il devrait être lesté d'un poids pour le moins égal à celui qu'on voudrait peser ; il n'aurait point une fixité suffisante, et atteindrait une hauteur tout-à-fait incommode ; son poids total excéderait peut-être 30 kilogrammes. Tous ces inconvénients disparaissent dans la construction que j'ai adoptée. Une balance

hydraulique propre à peser 6 kilogrammes peut ne peser elle-même, avec l'eau nécessaire pour la faire agir, que 3 kil. Son volume se réduit exactement à celui d'un poids d'eau égal au maximum qu'elle doit mesurer, et sa hauteur n'a rien qui puisse en rendre l'usage incommode. Malgré les rapports que la balance hydraulique peut avoir avec l'aréomètre, je crois donc pouvoir la présenter à l'Académie comme un instrument tout-à-fait nouveau ; car parmi les inventions modernes, il n'en est peut-être aucune qui ne se rattache plus ou moins directement à des inventions précédentes. On peut au reste construire des balances de ce genre propres à peser les poids les plus petits, de même qu'on peut en faire de beaucoup plus grandes qui pourroient peser 200 kilogrammes sans avoir elles-mêmes un poids de plus de 20 kilogrammes. Cet instrument, d'une forme élégante, serait susceptible de recevoir toute espèce d'ornements ; et la facilité qu'il offre à tarer les vases pour peser les objets encombrants et pour reconnaître instantanément le poids des corps, enfin la simplicité de sa construction, qui le préserve de toute espèce de détérioration, me font concevoir l'espérance qu'il sera favorablement accueilli par l'Académie, au suffrage de laquelle j'attacherais le plus grand prix.

POÉSIES.

POÉSIES.

AU BRICK LE MALHERBE (1),

PAR M. ALPH. LE FLAGUAIS,

Membre titulaire.

Tu vas quitter le lieu de ta naissance ;
Un vent léger dans ta voile a soufflé ;
Et sous tes flancs avec obéissance
S'est assoupli le flot, d'orgueil gonflé.
L'ancre est levée, et tu fuis le rivage
Comme un esclave affranchi de ses fers.

(1) Le 27 juillet 1848, M. Pierre-Aimé Lair et Mme. Louise Isabelle ont nommé le vaisseau auquel ces vers sont adressés, et qui appartient à M. Isabelle, négociant à Caen. C'est M. le curé de la paroisse St.-Jean qui a béni le brick *le Malherbe*.

Je te salue à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

On t'a donné, le jour de ton baptême,
Un nom célèbre, un nom cher aux Normands.
Porte ce nom ainsi qu'un diadême,
Rempart sacré contre les éléments.
De tes succès il sera l'heureux gage;
Il est connu chez les peuples divers.
Bonne espérance à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

Favorisé d'une aimable marraine
Qui réunit la grâce et la beauté,
Dans ton parrain dont l'élan nous entraîne,
Tu vois parler l'honneur et la bonté.
Trouverais-tu plus digne patronage,
Même en cherchant au bout de l'univers?
Le soleil brille à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

Que n'ai-je en main la lyre dont Horace
Tirait des sons magiques et touchants,
Quand sur les flots son cœur suivait la trace
De son ami qui répétait ses chants!
A ton renom ma voix rendant hommage,
Des matelots dicterait les concerts.

Un oiseau chante à ton premier voyage,
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers !

Certes! jamais plus merveilleux navire,
Joyeux et fier, n'est parti de nos bords,
Comme en nos murs nul maître de la lyre
N'a fait vibrer plus sublimes accords!
Ah! de Malherbe et le nom et l'image
Sont des garants contre tous les revers.
Le canon tonne à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

Ton sort, pareil à celui du poète,
Sera brillant..... quelquefois orageux.
Va, l'Océan, où l'azur se reflète,
Peut s'agiter, mais n'est jamais fangeux.
Notre Arion n'a pas craint le naufrage,
Et ses lauriers sont restés toujours verts.
Le ciel est pur à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

La terre, hélas! est-elle plus tranquille
Que l'Océan et ses flots turbulents?
On y bâtit sur un sable mobile,
On y périt sur des pavés sanglants.
L'immensité rend l'âme grande et sage;
Les flots du monde ont des poisons amers!

Dieu te précède à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

Qu'un souffle frais, qu'une douce harmonie,
Durant les nuits, t'accompagne toujours!
Que dans ton ciel l'étoile du génie
Contre l'écueil te prête son secours!
D'heureux trésors sont le prix du courage,
C'est aux marins surtout qu'ils sont offerts.
Gloire et bonheur à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

Sillonnant l'onde avec indépendance,
Quand le navire aux vagues est lancé,
Il va porter la vie et l'abondance
Où des fléaux la fureur a passé.
Par ses bienfaits, comme un saint personnage,
Il va guérir des maux long-temps soufferts.
Dieu te conduise à ton premier voyage:
Noble vaisseau, vogue en paix sur les mers!

Tu reviendras vers des amis fidèles,
Dont le cortége au départ te bénit.
A leur aspect tu replîras tes ailes,
Comme un aiglon qui revient à son nid.
Des bords lointains quel que soit l'avantage,
Du sol natal les bords sont toujours chers.

Reçois nos vœux à ton premier voyage....
A toi l'espace et les vents et les mers !

DE SENE VERONENSI.

Felix qui patriis ævum transegit in agris,
Ipsa domus puerum quem videt, ipsa senem;
Qui baculo nitens, in qua reptavit arena,
Unius numeret sæcula longa casæ!

Illum non vario traxit Fortuna tumultu,
Nec bibit ignotas mobilis hospes aquas:
Non freta mercator tremuit, non classica miles;
Non rauci lites pertulit ille fori.

Indocilis rerum, vicinæ nescius urbis,
Adspectu fruitur liberiore poli.
Frugibus alternis, non consule, computat annum;
Autumnum pomis, ver sibi flore notat.

LE VIEILLARD DE VÉRONE,

Stances imitées de Claudien ;

PAR M. JULIEN TRAVERS,
Secrétaire de l'Académie.

Heureux l'homme des champs qui, paisible en sa terre,
A vu loin des cités couler sa vie entière
Aux lieux où la nature a placé son berceau ;
Qui compte de son toit les siècles d'innocence,
Et, sur le même sol où bondit son enfance,
Tâte avec son bâton le chemin du tombeau !

Ce ne fut jamais lui qu'en des courses lointaines
Entraîna la Fortune ; à l'eau de ses fontaines
Aucun peuple étranger ne le désaltéra.
Ni soldat, ni marchand, ni plaideur, il ignore
Les éclats du clairon, le courroux du Bosphore,
Et jamais au forum procès ne l'égara.

De la cité voisine il ne se met en peine ;
D'affaires nul souci !... Mais la céleste plaine,
Sublime, étincelante, à ses yeux est sans prix.
Ce n'est pas aux consuls qu'il connaît les années,
Mais au fécond retour des moissons fortunées,
Le printemps à ses fleurs, et l'automne à ses fruits.

Idem condit ager soles, idemque reducit,
Metiturque suo rusticus orbe diem.
Ingentem meminit parvo qui germine quercum,
Æquævumque videt consenuisse nemus.

Sed tamen indomitæ vires, firmisque lacertis
Ætas robustum tertia cernit avum.
Erret, et extremos alter scrutetur Iberos;
Plus habet hic vitæ, plus habet ille viæ.

La-bas où de son champ la limite est posée,
Le soleil meurt..... il naît à la borne opposée :
C'est par là que d'hier il distingue aujourd'hui ;
Et quand il se reporte aux souvenirs d'enfance,
Il voit son père encor planter ce chêne immense !
Et la forêt voisine a même âge que lui !

Quel corps, quels bras pourtant ! quelle force indomptable!
Il montre à ses neveux que le temps implacable
A lutté contre lui, mais ne l'a pas vaincu.
Qu'un homme aventureux, laissant là sa patrie,
Porte ses pas errants au fond de l'Ibérie,
Il a plus voyagé ; mais l'autre a plus vécu !

—

HYMNE DES MORTS.

2 NOVEMBRE.

Par le même.

L'aube n'a pas encor dissipé les ténèbres,
Que, lugubre signal des faibles et des forts,
La cloche, attristant l'air de tintements funèbres,
Nous rappelle au culte des morts.

Grand Dieu, quelle est leur destinée ?
Sont-ils maudits ? sont-ils élus ?
Ah ! prions ! et de chaque année
Donnons du moins une journée
A ceux qui ne sont plus !

Avant nous, de leurs pas ils ont marqué la terre ;
Ils ont bu dans la coupe où nous nous abreuvons,
Et se sont soulevés sur le lit de misère
Où nous-mêmes nous soulevons.

Grand Dieu, quelle est leur destinée ?
Sont-ils maudits ? sont-ils élus ?
Ah ! prions ! et de chaque année
Donnons du moins une journée
A ceux qui ne sont plus !

Notre sort fut leur sort : s'ils brillèrent, l'envie
Dans ses ardents poisons les plongea tour à tour;
A l'ombre de leurs toits s'ils passèrent leur vie,
De leurs cœurs s'effaça l'amour!

Grand Dieu, quelle est leur destinée?
Sont-ils maudits? sont-ils élus?
Ah! prions! et de chaque année
Donnons du moins une journée
A ceux qui ne sont plus!

Au vent des passions ils ouvrirent leurs ailes...
L'ouragan les brisa! Sur d'arides rochers
Ils virent échouer leurs carènes si frêles,
Comme nous, impuissants nochers!

Grand Dieu, quelle est leur destinée?
Sont-ils maudits? sont-ils élus?
Ah! prions! et de chaque année
Donnons du moins une journée
A ceux qui ne sont plus!

Le décevant espoir à leur âme enivrée
Envoya du bonheur le rêve le plus doux :
Ce rêve ne fut pas d'éternelle durée ;
Ils s'éveillèrent, comme nous!

Grand Dieu, quelle est leur destinée?
Sont-ils maudits? sont-ils élus?

Ah ! prions ! et de chaque année
Donnons du moins une journée
A ceux qui ne sont plus !

Pauvres aux fronts baissés, riches aux fronts superbes,
Ont passé, confondus, sous le même niveau ;
Rongés des mêmes vers, couverts des mêmes herbes,
Tous sont égaux dans le tombeau.

Grand Dieu, quelle est leur destinée ?
Sont-ils maudits ? sont-ils élus ?
Ah ! prions ! et de chaque année
Donnons du moins une journée
A ceux qui ne sont plus !

IMITATION DU CANTIQUE DE DÉBORA.

A MADAME ELISA LECIEUX DE SAINTE-THAÏS;

PAR Mme. LUCIE COUEFFIN,

Membre associé-correspondant de l'Académie.

Vous qui, dans les combats exposant votre vie,
Vous montrâtes vaillants parmi tout Israël,
Elevez votre voix au gré de votre envie,
Bénissez l'Eternel !

Ecoutez, princes, rois ; peuples, prêtez l'oreille :
C'est moi qui chanterai les hymnes du Seigneur ;
C'est moi qui redirai, dans mon ardente veille,
Sa gloire et sa grandeur.

Seigneur, lorsque, passant sur la nue enflammée,
Formidable et vainqueur vous sortiez de Séir,
Vous avez traversé le pays d'Idumée,
Vous l'avez vu frémir.

La terre s'est troublée, en proie à l'épouvante ;

Les montagnes ont fui, craignant votre courroux ;
Et le haut Sinaï sur sa base tremblante
Chancela devant vous.

Quand Samgar et Jahel gouvernaient nos provinces,
On n'osait plus fouler nos arides sentiers ;
Et mornes, abattus, se lamentaient nos princes,
Et nos braves guerriers.

Ou plutôt, oui plutôt, dans sa tristesse amère,
Israël n'avait plus de guerriers généreux ;
Ils devaient sommeiller jusqu'à ce qu'une mère
Se levât devant eux.

Le Seigneur a béni nos batailles nouvelles ;
Il a brisé les tours et les portes d'airain ;
Il rend les boucliers et les lances fidèles
Aux enfants du Jourdain.

Mon cœur aime Israël et sa vaillante armée ;
Il aime ses guerriers qu'aucun péril n'abat.
Chante, ô fier Israël, d'une voix animée,
Chante après le combat !

Parlez, vous qui montez sur des coursiers dociles,
Vous qui jugez le peuple au nom du Roi des rois ;
Vous qui marchez en paix dans nos plaines fertiles,
Elevez votre voix.

Qu'au lieu même où périt l'ennemi redoutable,
Aux bords où fut brisé son joug tant détesté,
On dise du Seigneur la force inépuisable,
On chante sa bonté!

Courage, ô Débora, chantez un saint cantique,
Elevez vers le ciel vos vœux et vos accents !
O Barac, saisissez d'une main héroïque
Les captifs pâlissants !

Peuple aimé du Seigneur, ils ont sauvé tes restes !
Dieu même a combattu pour ses soldats chéris,
Alors que, par leurs mains, de tes chaînes funestes
Tombèrent les débris.

Ephraïm a lutté contre l'Amalécite.
Les enfants de Machir, et ceux de Benjamin,
Et ceux de Zabulon, de la race maudite
Ont brisé le destin.

Sur les pas de Barac et de la Prophétesse,
Le vaillant Issachar accourut au danger.
Mais toi, Ruben, ton cœur à nos cris de détresse
Resta comme étranger.

Pourquoi t'occupais-tu de tes richesses vaines,
Du partage des champs, des troupeaux, des trésors,
Tandis que l'Etranger, qui ravageait nos plaines,
Appelait tes efforts ?

Galaad sommeillait sous ses bosquets tranquilles ;
Les fils de Dan songeaient à leurs nombreux vaisseaux ;
Azer, se contentant de plaintes inutiles,
Restait au bord des eaux.

Mais le fier Zabulon, Nephtali plein de gloire,
Aux bords du Mageddo pour nous ont combattu ;
Et le Chananéen, leur cédant la victoire,
Plia sous leur vertu.

Les étoiles du ciel, oui, les étoiles mêmes,
En suivant le chemin que Dieu leur prépara,
Ont lutté, comme nous, dans ces périls extrêmes,
Ont vaincu Sisara.

Le torrent de Cison, à ses ondes rapides
Vit se mêler le sang de nos fiers oppresseurs.
Cadumin a reçu leurs cadavres livides ;
Célébrons les vainqueurs !

Ah ! honte, honte à vous, qui, restant sous vos tentes,
N'avez pas partagé les combats du Seigneur !
Son Ange vous suivra, de ses ailes ardentes
Secouant le malheur.

Mais qu'on vante Jahel, la femme courageuse !
Elle n'a point pâli devant un grand effort.
Elle a frappé le chef, n'écoutant, généreuse,
Qu'un juste et saint transport.

Quand Sisara, traînant sa défaite et sa honte,
Vint lui demander l'eau que sa soif implorait,
Elle offrit, à ses vœux obéissante et prompte,
Un grand vase de lait.

Puis lorsque le sommeil surprit le chef impie,
Le voyant étendu sous son vaste manteau,
Elle saisit, priant l'arbitre de la vie,
Les clous et le marteau.

Elle a percé du fer cette tête guerrière ;
A ses pieds Sisara se débat et se tord ;
De son sang inhumain s'abreuve la poussière,
Il s'épuise, il est mort!

Sa mère cependant, penchée à la fenêtre,
Tournait vers l'horizon ses regards obscurcis,
Et se disait : Pourquoi tardent-ils à paraître,
Les coursiers de mon fils?

Mais des femmes du chef aussitôt la plus sage
Par des discours flatteurs la rassurait soudain :
« Dissipez votre effroi, digne mère ; on partage
« Les trésors du butin.

« On offre à Sisara la plus belle captive,
« Un casque éclatant d'or, les pompeux vêtements,
« L'écharpe qu'a brodée une main attentive,
« Les plus riches présents. »

Ainsi dans leur orgueil, ainsi disaient ces femmes ;
Et Sisara mourait, frappé par le Seigneur !
Périssent comme lui, tous ceux qui, dans leurs âmes,
Ont bravé sa fureur !

Mais gloire, gloire à ceux qui marchent dans sa voie !
Qu'ils brillent radieux comme brille, au matin,
Le rayon triomphant, tout imprégné de joie,
De l'astre souverain !

Juin 1848.

LA MESSE DU SAINT-ESPRIT,

Par la même.

Parmi les fêtes choisies
Que l'an ramène en son cours,
Et de qui les poésies
Sont si douces à mes jours,
J'aime l'heure grave et sainte,
Guidant vers la docte enceinte
L'écolier que Dieu chérit ;
Et j'ai des pleurs pour réponse,
Quand la cloche nous annonce
La messe du Saint-Esprit.

Entrons dans l'humble chapelle
Dont il aime le séjour ;
C'est la fête solennelle
De l'étude et de l'amour.
Ecoutez ces voix ferventes,
Que des lèvres innocentes
Vers vous élèvent, Seigneur!

Ecoutez aussi les mères:
Leurs larmes sont leurs prières ;
Venez, Esprit-Créateur !

Conduisez vers la science,
Surtout vers la piété,
Ces enfants, notre espérance
Et notre félicité.
Eclairez l'esprit timide ;
Du sentier parfois aride
Applanissez la hauteur.
Guidant celui qui s'égare,
Que votre souffle répare
Les torts de l'humaine erreur !

Oh ! voyez comme vous prie
Leur groupe humblement penché !
A chaque tête chérie
Un bonheur est attaché !
Notre peine ou notre joie,
Mon Dieu, dépend de la voie
Qu'ils doivent choisir un jour.
Esprit-Saint, soyez propice
A leur humble sacrifice,
Vous qui créâtes l'amour.

Silence ! le saint mystère

Un moment est suspendu !
Un accent doux, quoique austère,
De leurs cœurs est entendu.
Oh, que j'aime en sa sagesse,
Ce prêtre dont la jeunesse
Hier cherchait des avis ;
Et dont la voix éloquente
Instruit, pure et pénétrante,
La jeunesse de nos fils !

Priez, oui, priez encore ;
C'est l'espoir, c'est le bonheur.
Consacrez-vous dès l'aurore
Au divin consolateur.
Enfants ! près du sanctuaire,
Voyez monter la prière
De vos maîtres sérieux ;
Pour que la moisson soit bonne
Ils demandent que Dieu donne
La force à leurs bras pieux.

Avec eux prenez courage,
Enfants, marchez sur leurs pas,
Et vous aurez l'héritage
Que le sort ne ravit pas.
Prie avec un zèle extrême,

Toi surtout, mon fils que j'aime,
Marchant parmi les premiers ;
Quand l'encens aux cieux s'élance,
Je respire en espérance
Le parfum de tes lauriers.

3 octobre 1849.

A CELLE QUI PART,

Par la même

Elle est venue à nous dans la saison des roses,
Quand la terre frémit d'espoir et de bonheur ;
Quand le cœur, enivré de leurs métamorphoses,
Aux rayons du soleil s'ouvre comme des fleurs.

Elle est venue à nous dans la saison charmante
Où la nuit, courte et pure, a la douceur du jour ;
Où, lorsque au sein des bois quelque rossignol chante,
On sent sous sa paupière une larme d'amour.

Oh ! c'était bien alors qu'elle devait paraître,
Artiste, rossignol, femme et rose à la fois !
Elle que l'on chérit, dès qu'on peut la connaître,
Il fallait ce doux cadre à ses yeux, à sa voix.

Oh ! comme il était bon de causer avec elle,
A l'ombre des grands ifs et des hauts peupliers !
Elle est jeune de cœur comme l'aube nouvelle,
Et n'a rien oublié de ses jours printaniers.

On aime à lui parler de tout ce qui nous touche ;
Elle écoute si bien et de l'âme et des yeux !
A ce qui nous plaisait un seul mot de sa bouche
Donne un nouvel aspect, et nous l'aimons bien mieux !

Sa voix intelligente aux accords du poète
Prête l'accent qu'il rêve et demandait en vain.
Il est plus d'un trésor éclos de sa palette,
Et le clavier docile obéit à sa main.

Mais, hélas ! tout printemps pâlit sous la couronne ;
Tout été voit flétrir ses plus riants bosquets ;
Les jours les plus charmants conduisent à l'automne,
Et toute amitié vive achemine aux regrets !

Elle part !... Puisse au moins des rayons de l'année
Le dernier, le plus doux, luire sur son chemin !
En s'éloignant des bords où nous l'avons aimée,
Puisse-t-elle trouver un horizon serein !

Ah ! puisse le bonheur se mesurer pour elle
A notre enchantement rempli d'émotion,
A sa grâce touchante où l'âme se révèle,
A son charme, et surtout notre affection !

9 octobre 1849.

OUVRAGES

OFFERTS A L'ACADÉMIE.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Artur (J.-F.) Suite de la théorie élémentaire de la capillarité et de ses applications à la physique, à la chimie et aux corps organisés.

Blanchet. La surdi-mutité, traité philosophique et médical ; les trois 1res. livraisons du 1er. volume.

Boisard. Notices biographiques, littéraires et critiques sur les hommes du Calvados, qui se sont fait remarquer par leurs actions ou par leurs ouvrages.

Bordeaux (Raymond). Etudes héraldiques sur les anciens monuments religieux et civils de la ville de Caen.

Boucher de Perthes. Petites solutions de grands mots. — Misère, émeute, choléra.

Bouet. Diverses planches représentant des maisons de Caen.

Bouillet. Dictionnaire universel d'histoire et de géographie.

Bourdon (Isidore). Preuves de la non-contagion du

choléra, lues à l'Académie des sciences, séance du 2 avril 1849.

BUSSCHER (Edmond de). Notice sur l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. — Description du cortége historique des comtes de Flandre; fêtes de 1849.

CASTEL. Discours prononcé à l'ouverture de la XVe. session du Congrès de l'Association Normande, à Carentan. — Rapport fait au même Congrès.

CHARMA. Lettre à M. Ludovic d'Osseville.

CHASSAY (l'abbé Frédéric-Edouard). Le Christ et l'Evangile, histoire critique des systèmes rationalistes contemporains sur les origines de la révélation chrétienne; tom. 1er.

CHÉRUEL. Histoire de Rouen pendant l'époque communale, 1150-1382.

COCHET. L'Etretat souterrain. — Notice historique et descriptive sur l'église de Moulineaux. — Croisade monumentale en Normandie, au XIIe. siècle. — Fouilles de Neuville-le-Pollet.

COUEFFIN (Mme. Lucie). Poésies.

DANIEL. Notice historique sur le collége de Coutances.

DE CAUMONT. Des cartes agronomiques en France. — Congrès scientifique de France, 2 vol.

De Lamothe. Jouannet, sa vie et ses écrits. — Recherches sur les bénéficiers et sur l'église de St.-Michel, à Bordeaux. — Etude sur la législation charitable. — De l'organisation du service extérieur des enfants-trouvés.

De la Quérière. Notice biographique sur Nicolas Bignon. — Rénovation du style gothique.

Delisle. Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts.

Dupont. Discours sur le barreau normand. — Du régime dotal dans ses relations avec les principes du droit Normand.

Dupray-Lamahérie. Eloge de Basnage.

Du Puget (Mlle. Rosalie). Les Eddas.

Durand. Des animaux appartenant à l'espèce bovine, envisagés pendant la période de leur vie qu'on appelle engraissement, comme moyens propres à tirer, à notre profit, de nos pâturages, les substances alimentaires que ces pâturages renferment. — Des produits comparés de la vache à lait et du bœuf à l'engrais, envisagés sous le point de vue de l'économie publique et de l'économie rurale. — Rapport sur un mémoire de MM. Durand et Manoury, relatif à l'accroissement en diamètre des végétaux dicotylés.

Edom. Mythologie élémentaire.

ENAULT. Thèse pour le doctorat. — Plaidoyer pour M. l'abbé Lacordaire.

ENDRÈS. Chemin de fer de Paris à Rennes. — Mémoire sur les ponts suspendus.

GALLIEN. Discours prononcé à la distribution des prix du collége de Dieppe, le 10 août 1848.

HALLIWELL. Introduction au Songe d'une nuit d'été, par Shakespeare. — Catalogue des manuscrits de l'Université de Cambridge. — Rapport entre la littérature du pays de Galles et la science ancienne de l'Angleterre.

HIPPEAU. Histoire de la philosophie.

HOCDÉ. Manuel complet de l'enseignement primaire.

HOLLAND (Wilhelm-Ludwig). Sur Chrétien de Troyes. — Une chanson de Marcabrun. — Chansons de Henri, comte de Wirtenberg.

HOUEL (Ephrem). Histoire du cheval chez tous les peuples de la terre, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, tome 1er.

LAISNÉ. Notions essentielles d'algèbre élémentaire, comprenant, outre les questions exigées pour le baccalauréat ès-lettres et le baccalauréat ès-sciences physiques, l'indication des théories les plus importantes et les plus usuelles, à l'usage des élèves de philosophie et d'humanités.

LALMAND. Un collége. — Journal de l'arrondissement de Valognes (1847). — Le Barbon, par Balzac, édition de 1648.

LAMBERT (Edouard). Observations sur une note relative aux phalères et aux enseignes militaires des Romains, à l'occasion d'un symbole gaulois, des médailles de l'Armorique. — Dissertation sur un talisman du XVIe. siècle, découvert près de Bayeux.

LANDOIS. Discours d'Eschine et de Démosthène sur la Couronne, annotés pour les classes.

LE BIDOIS. Hygiène publique. Insalubrité des viandes de boucherie consommées à Caen.

LEBOUCHER. Thèse de chimie sur les combinaisons du soufre avec le chlore.

LE FLAGUAIS (Alphonse). Le presbytère de St.-Martin. — Malherbe et Laplace, ou la fête du génie, ode. — Adieu à Châteaubriand. — Littérature normande. Sur les poésies de Mme. Coueffin.

LE HÉRICHER. Avranchin monumental et historique, tome 2e.

LEMONNIER (A.-H.). Vingt odes d'Horace, traduites en vers français.

LE VERRIER. Sur la planète Neptune.

LIMENCEY. Les Chrétiens d'Orient, scènes poétiques.

MAILLET-LACOSTE. De la souveraineté nationale.

MANCEL (Georges). Journal d'un bourgeois de Caen. — Alain Chartier, étude biographique et littéraire.

MÉNANT (Joachim). Zoroastre. — Observations sur la peine de mort. — Du droit de vie et de mort. — Sur les vices de la législation pénale belge. — Organisation de la famille, d'après les lois de Manou. — Les femmes d'Homère.

MORIÈRE. Industrie potière dans le Calvados.

PIERRE. Diverses brochures sur la physique et sur la chimie.

PILLET (Victor-Evrémont). Mélanges. — Léproseries de l'arrondissement de Bayeux.

QUILLET (Mme.) Eglantine solitaire.

RENAULT. Essai historique sur l'abbaye de Lessay. — Essai historique sur Carentan.

REY (Charles). Œuvres dramatiques.

RICHARD. Note à propos de quelques documents sur l'histoire de Caen et de Rouen.

ROUSSET. Un thé chez Barras, comédie en un acte et en vers. — Fables.

SEVAISTRE. Rollon, tragédie.

THIERRY (Edouard). Notice sur M. Le Chanteur.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche (1848 et 1849). – Instruction et amélioration du peuple.

TROLLEY. Traité de la hiérarchie administrative, tomes 3 et 4.

VAN DER HEYDEN. Notices historiques et généalogiques sur de nobles et très-anciennes maisons de Belgique.

VINGTRINIER. Situation des sociétés de secours de Rouen. — Sur les colonies pénales et la déportation.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société d'émulation d'Abbeville.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Société industrielle d'Angers.

Société d'Arras, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin.

Athénée du Beauvaisis.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de la ville de Blois.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie.

Société des antiquaires de Normandie.

Société philharmonique du Calvados.

Société d'horticulture du Calvados.

Association normande.

Société française pour la conservation et la description des monuments historiques.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente.

Société académique de Cherbourg.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie du Gard.

Commission des monuments historiques de la Gironde.

Société Hâvraise d'études diverses.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Société d'émulation du département du Jura.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Académie de Marseille.

Académie de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle.

Société industrielle de Mulhouse.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société académique de Nantes.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Société libre d'émulation de Rouen.

Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Sarthe.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

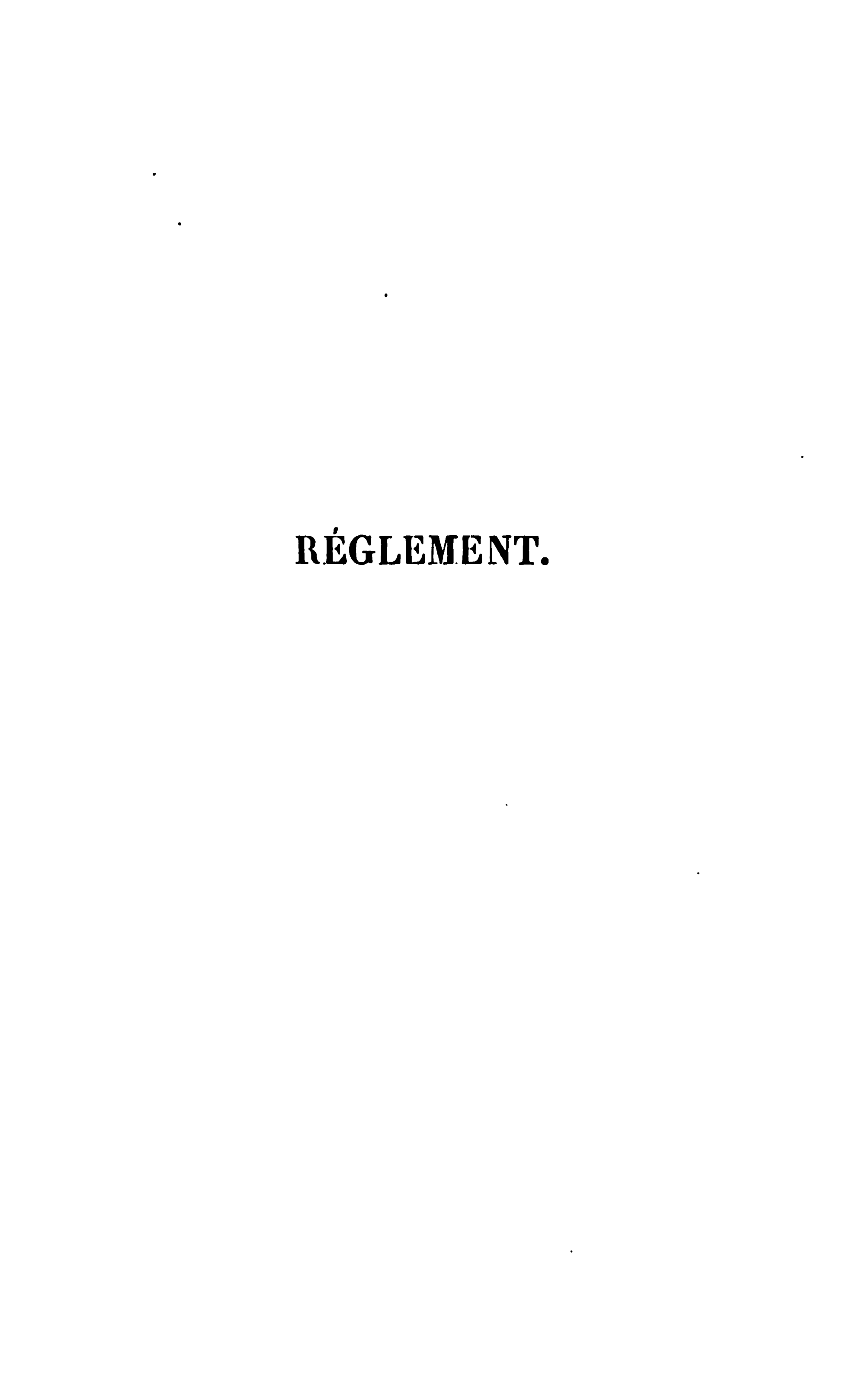
Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.

Société d'émulation du département des Vosges.

Société d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société royale de Gand.

Académie de Milan.



RÉGLEMENT.

RÉGLEMENT

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

ART. Ier.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires, et d'associés-résidants ou correspondants.

ART. II.

Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

ART. III.

Le nombre des membres titulaires est de trente-six.

ART. IV.

Celui des associés-résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les membres ti-

laires dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Art. V.

Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires ne peuvent être pris que parmi les associés-résidants.

Toute nomination d'associé-résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

Art. VI.

L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance, qu'elle détermine.

ART. VII.

Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection aura lieu au scrutin et par bulletins nominatifs.—S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé-résidant ou correspondant, il sera voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, l'Académie procède immédiatement à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé-résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

ART. VIII.

Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à

l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

ART. IX.

Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels seront adjoints le Président et le Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire : elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître par des rapports ou par des lectures les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie (1), les manuscrits que renferment les archives ; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Etranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres ; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

(1) Dans la séance du 26 mai 1818, l'Académie, sur les observations de plusieurs de ses membres, a décidé qu'on ajouterait la note suivante à son réglement :

« Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque « de l'Académie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils publie-« ront. Aucun rapport ne sera fait, dans le sein de la Compagnie, « sur les travaux imprimés ou manuscrits, offerts par les membres « titulaires et par les membres associés-résidants. »

ART. X.

De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

ART. XI.

Les membres du bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

ART. XII.

Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins

que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

ART. XIII.

L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures précises du soir ; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

ART. XIV.

L'Académie tient, en outre, des séances publiques. Le jour, l'heure, le lieu et l'objet de ces séances sont fixés par une délibération.

ART. XV.

Tous les membres titulaires sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur.

ART. XVI.

Les membres titulaires qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

1er. avril 1841.

LISTE

DES MEMBRES.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN,
AU 1er. AOUT 1849.

Bureau.

Année 1848-1849.

MM.
CHARMA, *président.*
SORBIER, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
ROGER, *vice-secrétaire.*
CHAUVIN, *trésorier.*

Commission d'impression.

Année 1848-1849.

MM. CHARMA, TRAVERS, } membres de droit.

MM. SORBIER,
ESCHER,
GASTAMBIDE (1),
PIERRE,
DE GOURNAY,
LE SAUVAGE,
} membres élus.

Membres honoraires.

MM.

MÉRITTE-LONGCHAMP, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

LECERF, professeur honoraire de droit civil, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Membres titulaires.

MM.

1 LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

2 THIERRY, doyen honoraire de la Faculté des sciences.

3 LE SAUVAGE, professeur à l'Ecole secondaire de médecine.

4 DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.

(1) Les trois premiers membres de la Commission ayant quitté Caen vers la fin de l'année académique, il ne sera pourvu à leur remplacement que le 23 novembre 1849.

5 RAISIN, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.
6 EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur d'histoire naturelle, doyen de la Faculté des sciences.
7 ROGER, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.
8 DANIEL (l'abbé), recteur de l'Académie universitaire, haut-titulaire de l'Université.
9 DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments.
10 BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres et maire de la ville de Caen.
11 LE FLAGUAIS (Alphonse), homme de lettres.
12 SUEUR-MERLIN, ancien chef de bureau de la topographie et de la statistique de l'administration des douanes, membre de la Commission centrale de la Société de géographie, et de la Société académique des sciences de Paris.
13 DE GOURNAY, avocat.
14 TRAVERS, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres.
15 DES ESSARS, conseiller à la Cour d'appel.
16 BONNAIRE, professeur de mathématiques transcendantes à la Faculté des sciences.
17 SIMON, ingénieur, directeur du cadastre.
18 VASTEL, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.
19 DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour d'appel.
20 CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

21 MANCEL, bibliothécaire de la ville de Caen.
22 ROBERGE, membre de la Société linnéenne de Normandie.
23 GUY, architecte.
24 PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
25 CHAUVIN, professeur à la Faculté des sciences.
26 DE VALROGER, professeur de Code civil.
27 L. ROSSY, professeur de musique.
28 GERVAIS, avocat, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
29 TROLLEY, professeur de droit administratif, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
30 PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
31 DURAND, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.
32 HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
33 DESBORDEAUX, membre de la Société d'agriculture et de commerce.
34
35
36

Membres associés-résidants.

MM.

CHANTEPIE, ancien inspecteur de l'Académie universitaire.

THOMINE, ancien professeur à la Faculté de droit.
BOISARD, conseiller de préfecture.
LA TROUETTE, docteur ès-lettres.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, professeur au Lycée.
WALRAS, inspecteur d'Académie.
DELACODRE, notaire honoraire.
BLANCHARD, ancien ingénieur.
MERGET, professeur de physique au Lycée.
MOUNIER, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
TOSTAIN, ingénieur en chef des travaux maritimes du Calvados.
LE COEUR, chef des travaux anatomiques à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.
LE BASTARD-DELISLE, substitut de M. le procureur-général.
D'OSSEVILLE, ancien maire de la ville de Caen.
DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
DEMIAU DE CROUZILLAC, conseiller à la Cour d'appel.
BOURDON, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.
LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
GAUTIER, professeur de langues vivantes.
MORISOT, préfet du Calvados.
CHAUVET, professeur de philosophie au Lycée.
BOUET, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.
DUPONT, avocat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

ENAULT, avocat.
LANDOIS, proviseur du Lycée.

Membres associés-correspondants,

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

MM.

SURIRAY, médecin des hôpitaux, à Paris.
DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Tilly, près Villers-Bocage
TAILLEFER, inspecteur de l'Académie universitaire, à Paris.
BOUILLON LA GRANGE, professeur de chimie, à Paris.
LEGAGNEUR, homme de lettres, à Saint-Aubin-d'Arquenay.
DE FRANCE, naturaliste, à Paris.
DU BOIS (Louis), ancien sous-préfet, à Mesnil-Durand, près Livarot.
LESCAILLE, ingénieur en retraite, à St.-Germain-en-Laye.
DE LA BOUISSE (Auguste), homme de lettres, à Paris.
Mme. DE LA BOUISSE (Eléonore), à Paris.
VIGNÉ, docteur en médecine, à Rouen.
FAYOLLE, homme de lettres, à Paris.
JACQUELIN-DUBUISSON, docteur en médecine, à Paris.
THIEBAULT DE BERNEAUD, naturaliste, à Paris.

LEPÈRE, ancien inspecteur des ponts-et-chaussées, à Gisors.
DE MAIMIEUX, homme de lettres, à Paris.
GUITTARD, docteur en médecine, à Bordeaux.
DE LA RUE, juge de paix, à Breteuil.
CAILLY, officier supérieur d'artillerie, à Metz.
MARIE-DUMESNIL, homme de lettres, à Paris.
PELLETIER, ancien pharmacien, à Paris.
DE SÉGUIER, correspondant de l'Académie des inscriptions, à Paris.
LE HÉRICIER DE GERVILLE, antiquaire, à Valognes.
DAWSON TURNER, naturaliste, à Yarmouth.
PRUDHOMME DU HANT-COURS, à l'Ille-de-France.
MAGENDIE, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
VIEILLARD, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
LE TERTRE, bibliothécaire, à Coutances.
DRIEU, colonel au 3e. régiment d'artillerie, à Rennes.
DE SURVILLE, ingénieur.
THURET, homme de lettres, à Rouen.
DE HAMMER (le chevalier Joseph), orientaliste, à Vienne (Autriche).
AGAARD, naturaliste, à Lunden (Suède).
BOURDON (Isidore) docteur en médecine, à Paris.
LONDE, docteur en médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, à Paris.
POLINIÈRE (Isidore), médecin des hospices, à Lyon.
ARTUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, ancien secrétaire d'ambassade, à Louvagny, près Falaise.

JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, graveur, à Paris.
JOURDAN, docteur en médecine, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ELIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
GIBON, maître des conférences à l'Ecole normale, à Paris.
GRATET-DUPLESSIS, ancien recteur de l'Académie de Douay, à Paris.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux,
DUPIN (Charles) membre de l'Académie des sciences, à Paris.
DE MONTLIVAULT, ancien officier de marine, à Blois.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.
COUEFFIN, ancien ingénieur géographe, à Bayeux.
ODOLANT-DESNOS, homme de lettres, à Paris.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal de collége, à Evreux.
AMENTON, homme de lettres, au château de Meudon.
GREY-JACKON, à St-Servan.
MARCEL (J.-J.), orientaliste, à Paris.
HERBERT SMITH (Edouard), membre de l'Académie de Cambridge (Angleterre).
PESCHE, juge de paix au Russey (Doubs).
Mme. COUEFFIN (Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.
DE LA MARRE (l'abbé), membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Coutances..

WOLF (Ferdinand), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vienne.

TOLLEMER (l'abbé), proviseur du Lycée du Puy.

REY, membre de la Société des antiquaires de France, à Paris.

LE NOBLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

MARTIN, doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

COUPPEY, juge au tribunal de Cherbourg.

MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.

PILLET (Victor-Evremont), professeur de rhétorique au collége de Bayeux.

Mlle. CHUPIN (Emma), à Bayeux.

LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.

GUILLAUME, juge au tribunal de Besançon.

A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Mâcon.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la Société d'émulation d'Abbeville.

SANTAREM (le vicomte de), membre de la Commission centrale de la Société de géographie, à Paris.

MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.

ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'Ecole militaire, à Saint-Cyr.

SIMON-SUISSE, agrégé de philosophie près la Faculté des lettres de Paris.

BATTEMAN, jurisconsulte anglais.

PINGEON, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.

LA FRESNAYE, naturaliste, à Falaise.

MOORE (Thomas) membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

BOULATIGNIER, membre du Conseil d'Etat, à Paris.

DE TOCQUEVILLE (Alexis), membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.

LE PRÉVOST (Auguste), membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Bernay.

VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.

LAMARTINE (Alphonse), membre de l'Académie française, à Paris.

DOYÈRE, professeur d'histoire naturelle au lycée Henri IV, à Paris.

BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.

BERGÈS, ancien régent de mathématiques au collége de Coutances.

RAVAISSON, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.

HOUEL (Ephrem), directeur du haras du Pin.

MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.

BAILHACHE, professeur de rhétorique au collége du Mans.

D'HOMBRE-FIRMAS, naturaliste, à Alais.

HUREL, régent de seconde au collége de Falaise.

VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.

LAISNÉ, principal du collége d'Avranches.

DUMÉRIL (Edélestand), homme de lettres, à Paris.

LALMAND (Jules), professeur au collége de Lisieux.

PEZET, président du tribunal civil de Bayeux.

BELLIN, avocat, à Lyon.

ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.

SAISSET, agrégé de philosophie près la Faculté des lettres de Paris.

BERGER, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITT, professeur de mathématiques au lycée de Bordeaux.
DESAINS, professeur de physique au lycée Bonaparte.
CASSIN, inspecteur de l'Académie d'Angers.
SANDRAS, inspecteur de l'Académie de Rennes.
LE FILLEUL DES GUERROTS, homme de lettres, au château des Guerrots (Seine-Inférieure).
RICHARD, sous-préfet de Morlaix.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, professeur de langue anglaise, à Bayeux.
MAIGNIEN, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, professeur de débit et d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
BAILLY DE LA LONDE, homme de lettres, à Paris.
JAMIN, professeur de physique au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'Ecole normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrétaire de la Société académique de Cherbourg.
ANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur de mathématiques au lycée St.-Louis, à Paris.

DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
A. DELALANDE, avocat, à Valognes.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
DÉZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Edouard), homme de lettres, à Rennes.
CHARPENTIER, directeur de l'Ecole normale d'Alençon.
BONAFOUS, correspondant de l'Institut, à Turin.
POIGNANT (Adolphe), homme de lettres, à Rouen.
RENAULT, juge d'instruction, à Coutances.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, professeur de rhétorique au collége d'Avranches.
SALVANDY, ancien ministre de l'instruction publique, à Paris.
LE VERRIER, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Académie des sciences, à Paris.
EGGER, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BURNOUF (Eugène), membre de l'Institut, professeur au Collége de France.
DELAVIGNE, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Toulouse.
MAILLET-LACOSTE, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Caen, à Paris.

BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Passy.

CAUSSIN DE PERCEVAL, ancien procureur-général près la Cour d'appel de Caen, à Paris.

GASTAMBIDE, procureur-général près la Cour d'appel d'Amiens.

EDOM, recteur de l'Académie de Reims.

SORBIER, procureur-général près la Cour d'appel d'Agen.

ESCHER, sous-intendant militaire, á Oran.

CAMARET, recteur de l'Académie de Douai.

RIOBÉ, substitut, au Mans.

BOUILLET, ancien proviseur du lycée Bonaparte.

BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Evêque.

ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, au Mans.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Société académique de Cherbourg.

DE MOLÉON, directeur-fondateur de la Société polytechnique française.

LEPEYTRE, ancien procureur-général près la Cour d'appel de Caen.

Mme. QUILLET, à Pont-l'Evêque.

Mlle. ROSALIE DU PUGET, à Paris.

MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, à Paris.

DE KERCKHOVE, président de la Société d'archéologie de Belgique, à Anvers.

DE BOGAERTS (Félix), secrétaire de la même compagnie.

MÉNANT (Joachim), juge-suppléant près le tribunal civil de Cherbourg.

HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.

DUPRAY-LAMAHÉRIE, avocat, à Avranches.

COCHET, curé de Neuville-le-Pollet, membre de plusieurs Sociétés savantes.

BLANCHET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

HOLLAND, à Tubingen.

TABLE DES MATIÈRES.

Page.

MEMOIRES. 5

ESQUISSE DES MOEURS ET DE L'HISTOIRE DE LA CORSE, par M. SORBIER. Préliminaires. 7

Chapitre 1[er]. Origine des Corses. — Domination romaine.—Invasion des Barbares. — Corse donnée au pape par Charlemagne. — Sambucuccio.— Terre de *commune*. 9

Chapitre 2. Cession de l'île aux Pisans.—Sinucello dit Giudice. — Traité des Corses avec les Génois.—Vincentello d'Istria. — Compagnie de Saint-Georges. 18

Chapitre 3. Conquête de l'île par Henri II, roi de France. — Caractère héroïque de Sampiero.—Traité de Cateau-Cambrésis.—Mort de Vannina.— Assassinat de Sampiero. 30

Chapitre 4. Administration génoise.—Insurrection de 1729. 43

Chapitre 5. Le roi Théodore.—Récit de ses aventures. —Le comte de Boissieux. — Le marquis de Maillebois. . . 58

Chapitre 6. Traité de paix entre les Corses et

les Génois. — Administration du marquis de Cursay.—Exploits du général Gaffori.—Son assassinat. 71
Chapitre 7. Pascal Paoli.— Son gouvernement. —Ses luttes contre Gênes.—Les Corses deviennent Français. . . 77
Chapitre 8. La Corse sous la domination française.— Administration de M. de Marbœuf. 111
Chapitre 9 Décret de l'Assemblée Constituante du 30 novembre 1789. — Retour en Corse de Paoli.—Napoléon.—Pozzo-di-Borgo.—Domination anglaise dans l'île. — La Corse redevient française. 120
Chapitre 10. Envoi d'un administrateur en Corse. —Troubles continuels.—Gouvernement de l'île sous le Consulat et sous l'Empire. . . . 138
Chapitre 11. La Corse sous la Restauration. . . 154
Chapitre 12 La société en Corse, dans plusieurs localités. —Vendette. —Bandits. —Traités de paix.—Journal d'un condamné à mort. 165
Chapitre 13. Port habituel des armes. 210
Chapitre 14. Rétablissement du jury. — Ses résultats. 222
Chapitre 15. Choix des fonctionnaires. — Leur influence. 245
Chapitre 16. Salles d'asile. — Condition des femmes. 273
Chapitre 17. Etat de la propriété, de l'agriculture et de l'industrie. 284
Chapitre 18. Influence du climat.— Conclusion. 330

TYRTÉE ET RIGAS. Chants guerriers de la Grèce ancienne et de la Grèce moderne, par M. DE GOURNAY. 359
RECHERCHES SUR LES COMBINAISONS DU SILICIUM, par M. PIERRE. 391
MÉMOIRE SUR LE TRAITEMENT PHYSIOLOGIQUE DE LA VARIOLE, par M. LE SAUVAGE. 411
BALANCE HYDRAULIQUE, par M. Amédée DESBORDEAUX. 420

POÉSIES. AU BRICK LE MALHERBE, par M. Alphonse LE FLAGUAIS. 429
DE SENE VERONENSI. 434
LE VIEILLARD DE VÉRONE; stances imitées de Claudien, par M. J. TRAVERS. 435
HYMNE DES MORTS, par LE MÊME. 438
IMITATION DU CANTIQUE DE DÉBORA, par Mme. Lucie COUEFFIN. 441
LA MESSE DU SAINT-ESPRIT, par LA MÊME. 447
A CELLE QUI PART, par LA MÊME 451

Ouvrages offerts à l'Académie. 453
Sociétés correspondantes. 463
Réglement. 467
Liste des membres. 475

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN.

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

—

1851.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 NOVEMBRE 1849.

La séance publique du 22 novembre s'est tenue dans la grande salle de l'Ecole de Droit, de 2 à 4 heures après midi.

Le programme avait été arrêté ainsi qu'il suit :

Discours d'ouverture par M. Charma, président.

Rapport sur les travaux de l'Académie, par M. Travers, secrétaire.

Notice biographique sur François-Richard Delalonde, né à Caen, par M. Latrouette.

Saint-Evremond, par M. Hippeau.

Une Fête flamande en 1849, par M. Dupont.

Au brick Le Malherbe, stances, par M. A. Le Flaguais.

La messe du Saint-Esprit, par Mme. Lucie Coueffin.

L'heure avancée n'a pas permis de lire *Une Fête flamande en* 1849, par M. Dupont. A cette exception près, le programme a été scrupuleusement suivi.

Les vers de M. Le Flaguais et de Mme. Lucie Coueffin sont imprimés à la fin du volume publié le jour même de la séance.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. CHARMA,

Président.



MESSIEURS,

Trois mois se sont écoulés à peine, et trois fois, dans ce court intervalle, cette enceinte aura vu se réunir, pour prendre part à nos solennités académiques, un public aussi nombreux que choisi (1).

C'était d'abord la Société des Antiquaires qui vous apportait, comme toujours, le tribut et l'hommage de ses consciencieuses recherches. Ce fut ensuite l'Ensei-

(1) La salle et la tribune réservée aux dames sont entièrement occupées; toute l'Académie, à l'exception de deux ou trois membres, se presse sur l'estrade. On remarque au bureau, outre le Président, le Secrétaire et le Trésorier, MM. Morisot, préfet du Calvados; Bertrand, maire de la ville; Raynal, procureur-général; Daniel, recteur; Lair, doyen des Sociétés savantes; Thierry et Le Sauvage, anciens présidents de l'Académie.

gnement supérieur qui, cette année, étendant son programme, a su joindre au compte-rendu de ses actes tous les éléments propres à faire de sa séance de rentrée une véritable fête littéraire. Aujourd'hui l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, sans se dissimuler le tort qu'elle a d'arriver la dernière, quand surtout elle peut craindre d'avoir moins à vous offrir, se présente à son tour. Vos sympathies ne lui manquent pas plus qu'elles n'avaient manqué aux deux corps savants qui vous ont adressé leur appel avant elle.

Nous ne saurions trop, Messieurs, nous féliciter, tous tant que nous sommes, et nous qui venons prendre ici la parole, et vous qui venez nous entendre, de ce généreux empressement. Il suffirait à prouver, si la preuve était encore à faire, que le culte de l'intelligence, loin de décliner et de languir dans notre ville, s'y fortifie au contraire et s'y élève, et que jamais l'Athènes normande n'a mieux justifié son nom !

Et ce n'est pas seulement dans notre cité, toujours privilégiée sous ce rapport, que se développe avec un élan, on peut le dire, inattendu, le goût des études sérieuses. Le pays n'a pas une ville importante qui n'offre le même spectacle. Partout la pensée voit s'accroître, dans des proportions qui dépassent toutes les espérances, le nombre des ministres qui desservent ses temples et des adeptes qui les fréquentent. Jamais, non jamais le génie de la France ne s'est déployé avec plus de richesse et de grandeur.

Cette prospérité intellectuelle, que je me contente de vous indiquer ici, ne pouvant, comme j'aurais aimé à le faire, vous la peindre sous toutes ses faces et dans

tout son éclat, c'est un des symptômes les plus rassurants que nous présente notre état social. Il y a pour nous dans ce mouvement des esprits, si nous savons, si nous voulons y lire, la promesse la plus formelle, la garantie la moins équivoque d'une destinée dont l'œil, quelqu'avant qu'il y puisse plonger, n'aperçoit point le terme! Non, non: il ne faut pas désespérer d'un peuple qui s'éclaire. Les nations usées, dont le rôle est à bout, éteignent un à un, en redescendant lentement l'arène, les flambeaux qu'en la montant elles avaient successivement allumés. En sommes-nous là, Messieurs? Est-ce à une époque où nous avivons avec tant de sollicitude les lumières que les âges nous ont léguées, où chaque jour voit se lever sur notre horizon scientifique une étoile de plus, que nous pouvons sérieusement, comme les siècles que déjà de toutes parts les ténèbres enveloppent, craindre l'éternelle nuit? Loin de nous ces noires inquiétudes, ces pressentiments sinistres! Pour moi, plein de foi dans cette Providence qui n'a pas sans doute façonné une belle et riche organisation comme la nôtre pour la briser tout-à-coup, fort de ces analogies historiques, de cette loi sociale qui nous appellent à parcourir, à épuiser les diverses phases gouvernementales que nos illustres aïeux, les Grecs et les Romains, ont avant nous traversées, je ne crains pas de prédire à ma patrie, comme je le faisais, il y a neuf ans, dans une autre enceinte et sous un autre régime, « un long, un brillant avenir (1)! » Après avoir été,

(1) Voyez mon *Discours sur la liberté de l'enseignement, prononcé à la rentrée solennelle des Facultés de l'Académie de Caen, le 4 novembre 1840*, p. 20.

pendant quatorze siècles, la première des monarchies, qu'elle soit, bien plus long-temps encore la première des républiques; prédestinée qu'elle est, république ou monarchie, à marcher, le drapeau du progrès à la main, en tête des nations (1)!

Ne laissons donc point, par un abattement coupable notre sang jeune encore se glacer dans nos veines! Ranimons au contraire et activons, partout où il se ralentit, le mouvement de la vie! Au lieu de semer l'incertitude et le découragement par de vaines terreurs, par des discours lugubres, provoquons, soutenons, chacun dans notre sphère et selon nos forces, par une contenance assurée, par de bonnes paroles, la confiance et les généreux efforts!

Votre Académie des sciences, arts et belles-lettres (qu'il lui soit permis de se rendre ici ce témoignage) n'a pas eu à se reprocher, dans le cours de l'année qui s'achève, une heure de désespoir, un instant de langueur; nos modestes travaux nous ont trouvés fidèles. Au milieu des commotions politiques, dont ils ne pouvaient pas ne pas sentir le contre-coup, les Trente-six, ceux d'entr'eux du moins que l'ouragan n'a pas emportés sur d'autres plages, sont impertubablement restés sur leurs chaises curules en sénateurs romains. Cet exemple sans doute n'a pas été stérile; la paix de l'âme

(1) On sait que toutes les petites républiques de l'ancienne Grèce ont été d'abord de petites monarchies, et qu'à la période de 244 ans pendant laquelle Rome fut gouvernée par des rois succéda une période d'environ cinq siècles (de 244 à 723) où elle fut administrée par des consuls. Voyez d'ailleurs sur cette importante question mes *Leçons de philosophie sociale*, p. 198 et suivantes.

se communique et se gagne aussi bien que la peur. Aujourd'hui encore nous sommes à notre poste. Quoique singulièrement affaiblis par l'éloignement de quelques amis dont avec nous vous sentirez et regretterez vivement l'absence (1), nous venons vivre un moment parmi vous de cette vie publique, au sein de laquelle il est bon que de temps à autre le travail solitaire, pour ne pas se perdre dans de stériles excentricités, aille, se soumettant à une salutaire épreuve, chercher des avertissements utiles, puiser de fécondes inspirations. Vous nous verrez à l'œuvre et vous nous jugerez.

Et d'abord, Messieurs, souffrez que l'Académie vous exprime par ma bouche un vœu que vous apprécierez.

Récompenser les services rendus, honorer la mémoire des citoyens qui ont bien mérité du pays, ce n'est pas seulement acquitter une dette de rigoureuse justice, de reconnaissance obligée; c'est encore éveiller au fond des âmes, où trop souvent ils sommeillent, les plus nobles instincts, les penchants les plus élevés de la nature humaine. Tous les âges ont connu et pratiqué cet art, qui est bien la véritable mégalanthro-

(1) Parmi les membres titulaires que nous avons perdus depuis deux ans, et que nous ne saurions trop regretter, il faut compter d'abord MM. Caussin de Perceval, ancien procureur-général à Caen ; Edouard Bocher, ancien préfet du Calvados et président de l'Académie pour l'année 1847-1848 ; Escher, sous-intendant militaire de première classe, actuellement à Oran, où peut-être il pense quelquefois à nous ; ensuite et surtout notre éloquent, notre excellent confrère, M. Sorbier, aujourd'hui procureur-général à Agen; et M. Gastambide, que nous avons trop peu connu, maintenant procureur-général à Amiens.

pogénésie, d'enfanter les grands sacrifices, les glorieux dévouements. Mais c'est surtout aux époques comme la nôtre où, pour tendre au but qui lui est marqué d'en haut, la société réclame le concours de tout ce qu'il y a en elle de généreux, d'héroïque, c'est alors surtout que les encouragements civiques, que les récompenses nationales vont chercher, là où ils se produisent et même là où ils se cachent, le talent et la vertu !

Pour trouver un exemple frappant de cette tendance de notre âge à honorer tout ce qui est bon et beau, il n'est pas besoin, Messieurs, de quitter notre ville. A trois pas d'ici, nous pouvons admirer des chefs-d'œuvre par lesquels d'autres chefs-d'œuvre ont été dignement payés ! Plus loin, ce sont des hommages moins splendides, mais non moins flatteurs pour les mémoires qu'ils conservent et popularisent : un buste, un médaillon, une table de cuivre ou de marbre sur laquelle un nom est gravé !

Nous ne nous arrêterons point sans doute dans cette voie où nous sommes entrés. Que de souvenirs nous restent à évoquer, que de morts à tirer de leurs tombes ! C'est une résurrection de ce genre que nous avons à vous proposer.

Un de nos compatriotes, né à Caen, mort à Caen, il n'y a pas un siècle encore, a passé une vie des plus honorables et des plus laborieuses à chercher les moyens d'assainir, d'agrandir, d'embellir notre ville. Il a consacré des sommes considérables, en partie à réaliser ses idées, en partie à les éprouver et à les mûrir. Philosophe, poète, dessinateur, peintre, naturaliste, il était surtout ingénieur hydrographe. Parmi les innombrables projets, qu'en cette qualité il avait

conçus, on ne voit pas sans surprise le plan d'un canal joignant Caen à la mer, plan dont sur plus d'un point l'œuvre maintenant consommée n'est qu'une heureuse copie. Eh ! bien, Messieurs, cet homme qui a tout fait pour nous, qu'avons-nous fait pour lui ? Combien sommes-nous ici qui connaissions, même vaguement, cette existence si utilement remplie ? L'Académie, dont il fut de son temps un des membres les plus actifs, vient réparer un trop long oubli. Un de nos collègues a retrouvé et mettra tout-à-l'heure sous vos yeux les titres de François-Richard Delalonde (1). Vous nous direz, après en avoir pris connaissance, si nous ne sommes pas en droit de demander pour lui à la cité et à l'administration, qui en comprend si bien les véritables intérêts, non pas une statue, ni même un buste, mais le modeste honneur de donner son nom au bassin dont le premier il a eu l'idée, ou du moins à l'une des rues qui l'avoisinent, à l'un des quais qui le longent !

Cette requête, en faveur de l'un de nos anciens confrères, je l'ai présentée d'une main ferme ; j'avais

(1) Il faut reconnaître pourtant que M. Delalonde a son médaillon dans la belle salle de l'hôtel-de-ville où le conseil municipal tient ses séances ; et que M. Boisard, dans ses *Notices biographiques, littéraires et critiques sur les hommes célèbres du Calvados* (in-12, Caen, Pagny, 1848, p. 212), lui a consacré un article de 9 lignes ! Nous serions pourtant moins excusable que qui que ce soit d'ignorer qu'un de nos anciens confrères, M. Lange, dans un *Précis historique sur la navigation de la rivière d'Orne*, lu à l'Académie en 1815, a rendu pleine justice aux essais de M. Delalonde sur cette question. Voyez les *Rapports sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, par M. Delarivière, in-8°. Caen, Chalopin (1816), p. 254.

toute l'Académie avec moi. Il en est une autre que je me permettrai d'y joindre; mais ici je me sens beaucoup moins d'assurance, le vœu que j'ai à vous soumettre m'étant tout personnel. Osons pourtant !

On a tout récemment adopté et mis à exécution, dans quelques départements, l'heureuse idée de donner aux établissements d'instruction publique les noms des hommes célèbres appartenant, soit par leur naissance, soit par leurs travaux, aux villes qui possèdent ces établissements; c'est à Tours, Descartes; à Amiens, Ducange; à Rouen, Pierre Corneille (1). Caen ne peut pas ne pas suivre un aussi bon exemple; et le plus beau lycée de France ne restera pas plus long-temps anonyme. Jusqu'ici, Messieurs, je n'en doute pas, ma proposition vous agrée; elle passe à l'unanimité. Nous nommerons donc notre lycée; c'est convenu; mais de quel nom? Là commence la difficulté; nous ne nous entendons plus, et les voix se partagent. Cependant, si je ne me trompe, une majorité formidable se rallie au souvenir d'un poète fameux; la plupart d'entre vous nomment tout bas *Malherbe*. Quoiqu'il m'en coûte, Messieurs, je me sépare ici de la majo-

(1) « Des amis de l'étude sérieuse ont manifesté au Ministre le désir que le nom de Ducange fût attaché au principal établissement d'instruction publique de cette ville. Paris avait donné l'exemple de cette consécration des gloires locales; deux grandes cités viennent de le suivre. Amiens n'aura rien à leur envier : au lycée Corneille de Rouen, au lycée Descartes de Tours, Amiens, dès aujourd'hui, peut opposer sans désavantage son lycée Ducange. » M. Génin, *Discours prononcé pour l'Inauguration de la statue de Ducange à Amiens*, le 19 août 1849. Ce discours, que tous les journaux ont reproduit, a été imprimé en outre dans le *Bulletin des comités historiques*, n°. de juillet et août 1849, p. 210.

rité. Mes raisons d'ailleurs sont toutes simples, et, j'en suis convaincu, vous les goûterez. Malherbe montre déjà aux passants, dans une de nos rues, la maison où quelques antiquaires le font naître ; tout à l'heure, à l'entrée de cette salle, nous avons salué sa statue en même temps que celle de Laplace, de Laplace ! Un brick dernièrement béni dans notre port et que bientôt nous chanterons devant vous, le porte radieux à tous les coins du monde. Malherbe a plus que tout cela encore : il a l'hémistiche que vous savez ! C'est assez, c'est assez pour une gloire, quelque grande que la fasse notre patriotique admiration ! Vous y renoncez donc, le lycée de Caen, dont l'idée d'ailleurs ne s'attacherait pas sans quelque effort au nom du célèbre poète, ne sera pas le *Lycée Malherbe.* Mais à quel saint enfin donnerons-nous cette niche qui attend ? J'y voudrais, Messieurs, n'y voudriez-vous pas comme moi un homme qui aurait beaucoup mérité et n'aurait rien reçu ; qui aurait rendu d'importants services à l'enseignement public dans notre ville ; dont le souvenir par cela même se lierait tout naturellement, s'associerait presque invinciblement à la pensée de l'établissement que la cité reconnaissante mettrait sous son glorieux patronage ? Cet homme, dont les droits à l'honneur que vous aurez bientôt sans doute à décerner, seraient si clairement, si positivement établis, voyez, Messieurs, si vous ne le reconnaîtrez pas au premier coup-d'œil dans le personnage historique que je vais vous rappeler. La Normandie était, au XIe. siècle, plongée dans les ténèbres de la plus grossière ignorance ; ce n'était pas que ces barbares du Nord ne fussent très-disposés à s'instruire ; mais les moyens d'instruction manquaient.

Un Italien, plein de savoir et d'éloquence, arrive; il enseigne un moment à Avranches : Avranches, ville profondément obscure jusque-là, s'éclaire tout à coup et devient un foyer de lumières. D'Avranches, il passe à l'abbaye du Bec : l'école qu'il y institue se range, dès sa création, parmi les premières écoles de l'Europe au moyen-âge; appelé plus tard à St.-Etienne de Caen, dont il a peut-être non pas tracé le plan, mais inspiré l'idée, et qui dans tous les cas s'élève sous sa direction, il en fait aussitôt, par l'enseignement qu'il y organise, l'éclatante rivale ou plutôt la digne sœur de l'abbaye du Bec. Or, Messieurs, cette école fameuse, que le missionnaire scientifique du XI[e]. siècle, le premier abbé de St.-Etienne, le futur ministre du grand roi de cette époque, fondait, il y a huit siècles, dans nos murs, notre beau collége en est, et par l'emplacement qu'il occupe et par l'éclat dont il brille, l'héritier légitime et direct. C'est un des enfants dont le père de l'enseignement en Normandie doit se glorifier le plus. Hésiteriez-vous encore, Messieurs, à nommer l'arrière-petit-fils du nom de son aïeul? Il faudrait donc que j'eusse bien mal plaidé une aussi belle cause, si, dès à présent, dans vos espérances comme dans les miennes, notre ancien collége royal n'était le *Lycée Lanfranc* (1)!

(1) Pour tout ce qui concerne Lanfranc voyez la *Notice biographique* que nous lui avons consacrée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII, 4[e]. livraison, p. 455 et suivantes; et la *Revue de Rouen*, novembre 1849, et les numéros suivants.—Orderic Vital dit positivement (*Historia ecclesiastica*, liv. IV, ann. 1040-1070): « Antea sub tempore sex ducum Neustriæ vix ullus Normannorum liberalibus studiis adhæsit, nec doctor inveniebatur, donec provisor omnium Deus normannicis oris Lanfrancum appulit. »

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire.

MESSIEURS,

Trente mois se sont écoulés depuis la dernière séance publique de l'Académie. Ces trente mois ont été si féconds en événements politiques, si agités par les révolutions au dedans et au dehors de la France, qu'on a pu craindre pour nos réunions paisibles, et penser que les Sociétés savantes de notre patrie, comme tout le reste menacées dans leur existence, seraient emportées avec tout le reste. Dieu ne l'a pas voulu. Rendons grâce à sa providence, qui est intervenue après l'expiation qu'elle avait permise, et qui nous a momentanément sauvés en nous réservant à de nouvelles épreuves.

Quelle que soit la rigueur de ces épreuves, les membres de notre Compagnie ne se laisseront jamais entraîner que momentanément loin de leurs travaux.

Leur dette acquittée envers le pays dans les rangs des soldats de l'ordre, ils reviendront à leurs études solitaires, et retrouveront au sein de nos séances les plaisirs purs des sciences, des lettres, des arts, et surtout ceux d'une longue et solide amitié.

Nous l'avouerons sans peine, depuis trente mois nous avons eu quelques réunions où les préoccupations civiques ont fait obstacle aux communications littéraires. Nul de nous n'avait le triste courage de l'indifférence. Mais quand la sécurité a semblé renaître, nous avons senti les effets du retour aux idées saines, nous avons vu affluer les mémoires, nous avons levé bien des séances sans avoir épuisé l'ordre du jour. Aussi l'ensemble de nos travaux n'a-t-il en rien diminué depuis deux ans et demi. Vous en jugerez, Messieurs, par la rapide indication des principaux, au nombre desquels il y en a qui sont des livres.

— L'un de nos membres les plus récemment reçus, M. Pierre, que ses profondes études en chimie et ses succès dans l'enseignement ont fait appeler à l'une des chaires de notre Faculté des sciences, nous a ou lu ou analysé de vive voix de très-bons mémoires: des *Recherches sur les combinaisons du silicium*; d'autres *Recherches sur la thermométrie*, et des observations sur la *Comparaison du thermomètre à air et des thermomètres construits avec divers liquides*; un travail étendu qui a pour objet *L'acide sulfureux et sa combinaison avec l'eau*; une *Table de correction pour réduire à* 0° *les colonnes barométriques observées à diverses températures comprises entre* — 10° *et* + 33°, table

précédée d'observations qui indiquent la manière de s'en servir dans tous les cas possibles; enfin des *Recherches sur[1] les propriétés physiques des liquides et en particulier sur leur dilatation;* addition notable aux travaux imprimés de l'auteur, et qui a spécialement pour objet les liquides connus des chimistes sous le nom de *substances isomères.*

— M. Durand, dont la patience à observer la nature est toujours récompensée par d'heureuses découvertes, nous a lu un curieux mémoire *sur l'accroissement du diamètre des végétaux.* Revenant plus tard sur son sujet, il a répondu aux objections que pouvaient soulever les propositions qu'il avait précédemment développées.

— Un autre patient observateur de la nature, M. Desbordeaux, nous a communiqué coup sur coup deux inventions qui, dans les mains d'hommes moins modestes, feraient bruyamment retentir tous les organes de la publicité. La 1re. est une *balance hydraulique*, d'une construction facile, et qui, peu dispendieuse, rendrait des services journaliers dans tous les ménages. La seconde est un *instrument pour mesurer la capacité pulmonaire de l'homme.* La médecine doit tirer parti de cet instrument.

— Nous devons à M. Artur la communication d'un manuscrit sur quelques-unes de ses découvertes en physique. M. Merget compte faire un rapport et sur ce manuscrit et sur d'autres travaux précédemment envoyés par l'auteur à notre Académie.

Les arts trouvent rarement à se produire au sein

des réunions scientifiques et littéraires. La plupart de leurs productions demandent un plus grand théâtre et de plus nombreux spectateurs. Toutefois celles qui tiennent à la gravure, au dessin, à la musique, peuvent être et sont parfois présentées dans nos réunions.

— Ainsi M. BOUET a mis sous nos yeux des planches qui rappelleront à la postérité les vieux édifices de la ville de Caen, planches qui font le plus grand honneur à ce jeune artiste.

— Un autre de nos confrères nous a présenté le fruit d'un plus grand effort du génie des beaux-arts. On connaît les difficultés d'un opéra, ce spectacle, dit Voltaire,

Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de charmer les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

Eh bien ! un opéra nous a été lu par M. ROSSY, auteur de la musique aussi bien que des paroles. Après un préambule sur la difficulté de faire jouer les pièces des auteurs de province sur les théâtres lyriques de la capitale, notre confrère nous a fait entendre, sans coupures, sans retranchements, les trois actes de *Mathilde ou les Croisades*. Cette première lecture a permis d'entrevoir des scènes pleines de mouvement et d'intérêt, qui font bien augurer de la représentation, si jamais l'ouvrage est convenablement monté par le directeur d'un grand théâtre.

C'est toujours la littérature qui paie le plus large tribut à l'Académie ; et si, parmi nos confrères, il

en est à qui le fardeau des affaires publiques ou le souci des embarras privés interdisent momentanément toute composition d'œuvres nouvelles, d'autres membres s'empressent d'acquitter la dette des absents, et ajoutent par leur zèle au mérite de leurs communications.

— Le premier, pour le nombre et la variété de ses travaux, c'est M. SORBIER, esprit distingué par une érudition aussi fleurie qu'étendue, âme élevée et aimante, qui trouve dans la chaleur du sentiment une source intarissable d'éloquence. Vous lui devez un *Rapport* imprimé *sur le concours ouvert pour l'Eloge du général Decaen ;* un morceau plein d'intérêt *sur l'Olivier et sur la Vigne dans la Corse ;* un discours *sur la Calomnie*, ce vice affreux dont les suites sont presque toujours irréparables, cette arme de l'envie contre les réputations éclatantes, ce crime (comme l'appelle l'auteur) des sociétés avancées en civilisation, et plus fréquent peut-être dans les démocraties que dans les autres formes de gouvernement. Vous devez encore à M. Sorbier un *Fragment historique sur les Parlements*, et deux études philosophiques, pleines d'aperçus fins et délicats, *sur l'Habitude* et *sur l'Amitié.* N'oublions pas, Messieurs, qu'il nous représenta, le 5 août 1847, à la séance d'inauguration des statues de Malherbe et de Laplace, et que sa chaleureuse improvisation fit un profond effet sur la foule émue.

— Parmi les travaux étendus, provoqués par l'Académie, ou faits uniquement en vue de ses réunions mensuelles, il en est un que cinq séances n'ont point épuisé, et qui, sous la plume féconde de l'auteur, de

simple mémoire devient un livre : ce livre a pour objet *le Sommeil*, et l'auteur est M. CHARMA. Après avoir tracé le plan qu'il se proposait de suivre, M. Charma s'est occupé d'abord *de la volonté*, puis *de la mémoire dans le sommeil*. Les autres facultés de l'âme seront l'objet d'autres considérations que l'Açadémie ne peut manquer d'accueillir avec un égal intérêt.

— M. DE GOURNAY ne sait pas faire un rapport sec et sans couleur. Chargé de rendre compte d'un volume des Mémoires de l'Académie de Rouen, il s'est attaché particulièrement à un discours de M. Guiard *sur la poésie lyrique*; et, dans deux séances, il nous a donné un traité ex-professo sur la matière. Non seulement il a suivi ce genre dans l'antiquité, mais il a apprécié le mérite des principaux lyriques du moyen-âge, de la renaissance et des temps modernes, même celui de la plupart de nos contemporains. Dans deux autres séances, M. De Gournay nous a lu ses *Etudes sur Lucilius*; il a commenté et traduit des vers, des fragments de vers du satirique latin; puis, après l'avoir défendu contre quelques attaques des critiques, il a reconstruit le plan de son livre d'après des conjectures appuyées sur une érudition ingénieuse et féconde, et fait connaître, autant qu'il est en lui, un des poètes anciens qui ont le plus souffert de l'injure du temps.

— A peine M. HIPPEAU, récemment élu, a-t-il reçu avec son diplôme la collection de nos Mémoires, qu'il les a lus avec un soin particulier, lentement, la plume à la main, et qu'il en a présenté l'analyse et l'appréciation dans la première séance où il a pris place au milieu de nous. Plus tard il nous a fait un rapport sur

un volume des *Jeux-Floraux*. Nous lui devons également un bon travail sur un des pères de la prose française, *Guez de Balzac*, et un curieux mémoire *sur les mimes et les pantomimes de Rome*, extrait d'un livre inédit sur le théâtre des Latins.

— Vous avez écouté, Messieurs, avec un vif intérêt, une *Notice biographique sur l'ingénieur De La Londe*, ancien membre de cette Académie, un de ces hommes utiles, trop oubliés des générations nouvelles, mais qui revit sous la plume de M. LATROUETTE, et dont les services ne seront pas toujours méconnus par notre cité. Nous appellerons sur sa mémoire l'attention du conseil municipal, et son nom sera consacré sans doute par quelque place, quelque rue ou quelque monument.

— Trois volumes in-4°. vous avaient été adressés par l'Institut de Milan. M. CHAUVIN, à qui la langue italienne est familière, vous a fait connaître tous les mémoires renfermés dans ces trois volumes, auxquels sera prochainement annexée une copie de son *rapport*.

— Vous devez un autre rapport à M. ROGER sur la *Mythologie élémentaire* de M. Edom. Après en avoir esquissé le plan, il en a fait l'analyse, il en a signalé les divers genres de mérite; il a remarqué surtout l'excellent esprit dans lequel l'auteur a exposé les fables payennes, et le style élégant et clair de ce livre destiné aux colléges, aux pensionnats de jeunes personnes, et parfaitement approprié à son but.

— M. LÉCHAUDÉ D'ANISY, si versé dans la connaissance de nos antiquités nationales, et si habile à découvrir des œuvres inédites, vous a fait lire un *discours*

de Henri IV, discours qui n'a pas seulement le mérite d'être inconnu, mais qui est encore fort remarquable par son originalité.

— Vous avez entendu la première partie d'un brillant mémoire de M. DUPONT, sous ce titre piquant: *Comment les dynasties commencent et finissent.* C'est une revue philosophique de l'histoire de France jusqu'à la fin de la seconde race. L'auteur ne tardera pas à nous lire la dernière partie de son travail.

— Un autre jeune orateur de notre barreau vous a fait connaître un fragment de *Considérations sur l'histoire de France*, et notamment sur les premiers essais d'émancipation démocratique. Dans ce fragment de critique, M. ENAULT apprécie les vœux réels de la bourgeoisie à l'époque de l'affranchissement des communes.

— Vous avez reçu de M. CHAUVET un grand travail sur Bacon, qui, grâce à notre confrère, sera mieux connu, mieux apprécié du monde philosophique.

— Une *Esquisse géographique* de M[me]. QUILLET vous a brillamment démontré de combien de poésie est susceptible une science aride et sèche dans la plupart des traités élémentaires.

— M. de Caumont, dont le zèle étonne et déconcerte les corps savants de la capitale, vous a exposé le résultat de trois séances tenues à Paris pour des conférences entre les délégués des Académies et Sociétés scientifiques, artistiques et littéraires des départements. Dans ces conférences on a cherché quels seraient les travaux les plus immédiatement utiles à entreprendre par nos associations locales. On s'est généralement prononcé pour les travaux scientifiques, pour les recher-

ches géologiques, biographiques, bibliographiques et d'érudition spéciale aux localités diverses. Notre Académie s'est associée de cœur à de telles tendances, et votre secrétaire a provoqué particulièrement des études biographiques et bibliographiques.

— Ce dernier vous a lu l'analyse d'une tragédie intitulée *Charlotte Corday ou la Judith moderne*, imprimée en 1797. Il vous a lu encore des stances sur la vie et la mort de cette célèbre républicaine, stances précédées de considérations d'une justesse contestable, dans lesquelles il essaie de justifier, et même de faire regarder comme un acte héroïque l'audacieux et stoïque dévouement de cette femme extraordinaire qui ne craignit point d'assassiner Marat.

— D'autres vers ont été lus dans quelques-unes de vos séances. Six pièces sont dues au talent supérieur de Mme. Lucie Coueffin; deux à la muse éprouvée de M. Alphonse Le Flaguais, dont les chants ont tant de fois rehaussé nos gloires normandes; deux à M. l'abbé Jules Lalmand, et deux à M. Julien Le Tertre, qui consacrent l'un et l'autre à la poésie le peu de loisirs que leur laissent des occupations plus sérieuses. Heureux qui peut chanter encore au milieu des troubles qui nous assiégent et des menaces suspendues sur nos têtes !

Vous savez, Messieurs, qu'une médaille d'or de la valeur de deux cents francs avait été mise au concours pour le meilleur ÉLOGE DU GÉNÉRAL DECAEN. Le prix n'a pas été remporté. Celui des concurrents qui en a le plus approché, a fait une Biographie plutôt qu'un Éloge. Cette Biographie, du reste, étant une œuvre

de mérite et qui a demandé beaucoup de recherches et d'études, l'Académie a décerné une *mention très-honorable* à l'auteur, M. GAUTIER, déjà couronné pour l'Eloge de Choron. M. Lair, qui avait fait les frais du prix, en a généreusement abandonné la valeur à M. Gautier, pour le dédommager des voyages qu'il a entrepris dans l'intérêt de sa Biographie du général Decaen.

Une autre médaille d'or, de deux cents francs, a bientôt été mise par M. Lair à la disposition de l'Académie, qui a proposé comme sujet de prix des ETUDES SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE LIOULT DE CHÊNEDOLLÉ. Nous n'avons rien à dire de ce concours qui ne sera fermé que le premier décembre; mais ce que nous devons rappeler avec reconnaissance, c'est que cette médaille est la quatrième offerte par notre vénérable doyen. Puisse cette noble persévérance trouver au-dedans et au-dehors de notre Compagnie de nombreux imitateurs!

A cette indication sommaire de nos travaux depuis notre dernière séance publique, il faut ajouter le tribut funèbre payé par notre Académie. En vain je me flatte, à chaque Rapport, que cette partie de mon cadre sera vide au Rapport suivant, la mort est aussi régulière qu'impitoyable, et cette fois encore j'ai à vous rappeler de dignes confrères que nous ne tarderons point, hélas! à rejoindre :

C'est M. HÉRAULT, ingénieur en chef des mines, auquel vous devez d'utiles études de géologie; c'est M. DESHAYES, qui enrichit nos Mémoires d'une savante appréciation de la peinture espagnole; c'est M. ANSART, si connu dans les colléges par ses livres

élémentaires d'histoire et de géographie; c'est M. BOUCHARLAT qui, après s'être fait un nom par des ouvrages sur les mathémathiques, ne craignit point de continuer le Cours de littérature de La Harpe; c'est l'abbé LABOUDERIE, l'un des collaborateurs de la Biographie universelle, l'un des continuateurs de l'Art de vérifier les dates; c'est M. BRONGNIART, l'un de nos plus grands minéralogistes; c'est M. LADOUCETTE, qui, après avoir administré trois départements, objet pour lui d'autant d'ouvrages littéraires, tint la plume, pendant les dix-huit dernières années de sa vie comme secrétaire de la Société Philotechnique; c'est M. MÉCHIN, qui, passant de préfectures en préfectures, avait sans cesse avec lui et traduisait en vers les Satires de Juvenal; c'est M. LE PRÉVOST D'IRAY, qui ne cessa de cultiver la poésie, tout en justifiant par des travaux d'érudition la place qu'il avait méritée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; c'est M. JULLIEN (de Paris), fondateur et directeur de la Revue encyclopédique, M. Jullien, qui eut pour pensée de sa vie, comme l'a dit M. Berville, « le progrès dans toutes les voies de l'esprit humain, l'union de tous les peuples pour réaliser ce progrès. »

Ces rudes atteintes de la mort n'ont causé qu'une partie de nos pertes; nous en avons d'autres à reprocher aux révolutions. Le premier coup de vent de la tempête de Février emporta notre président, M. Bocher, qui s'était flatté de trouver, au milieu de nous, quelque trêve aux soucis administratifs. Il emporta M. Caussin de Perceval, qui avait précédé

d'un an M. Bocher dans le fauteuil de la présidence, et s'était distingué par son zèle et son dévouement aux intérêts de notre Compagnie. Les événements ont marché, et les disgrâces et les faveurs nous ont également été fatales. Nous avons perdu M. Gastambide ! nous avons perdu M. Escher ! nous avons perdu M. Sorbier ! A ce dernier nom, Messieurs, se réveillent de doux souvenirs, de sincères regrets. Qui plus que M. Sorbier a montré parmi nous ce que l'on peut appeler les vertus de l'académicien? Qui travailla plus spécialement pour nos séances ? Qui leur donna plus d'intérêt par des lectures pleines de charme, ou par de chaleureuses improvisations ? Qui sut mieux imiter, en composant, la diligente abeille, qui va de fleurs en fleurs et doit au choix de leurs parfums l'excellence de son miel ? Mais je m'arrête ici, Messieurs, je ne veux pas encourir plus long-temps les futurs reproches de sa modestie.

Un mot en finissant, et ce mot est une bonne nouvelle académique. Aujourd'hui même paraît un volume de nos Mémoires : demain nous en mettrons un autre sous presse.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

FRANÇOIS-RICHARD DE LA LONDE,

MEMBRE DE L'ANCIENNE ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES DE CAEN ;

Par M. LATROUETTE,

Docteur-ès-Lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes.

MESSIEURS,

S'il est un fait que nous nous complaisions tous aujourd'hui à remarquer avec bonheur, c'est cet intérêt universel qui s'attache à l'hommage public rendu de tous côtés et sous toutes les formes, au travail, à l'étude, au dévouement.

Honorer ainsi la vertu, c'est encourager à la pratiquer.

L'exemple du bien porte au bien.

Rappeler de nobles actions, c'est donc faire droit à une des exigences les plus pures et les plus légitimes de notre époque.

Aussi, est-ce pour y répondre, selon la mesure de nos forces, que nous allons essayer de vous faire con-

naître un de ces hommes qui, dans leur sphère d'action, consacrent toute la puissance de leur activité aux intérêts de leur cité, et qui ne craignent pas de s'imposer des sacrifices de tout genre pour arriver à leur fin, tant elle leur paraît digne, dût même leur être interdite l'espérance de voir de leurs jours leurs tentatives couronnées d'un plein succès, heureux seulement d'avoir émis une idée que le temps se chargera de développer et de réaliser !

Tel va vous apparaître, à l'aide du plus simple exposé de ce qu'il a fait, de ce qu'il a tenté, de ce qu'il a projeté pour la prospérité de sa ville et de sa province, un membre titulaire de l'ancienne Académie des Belles-Lettres de Caen, un compatriote, un homme de bien trop peu connu jusqu'ici, et qui pourtant, comme vous allez en juger, avait à plus d'un titre, mérité de l'être davantage,

M. François-Richard DE LA LONDE, était né à Caen, le 1er. novembre 1685.

Il appartenait à une famille honorable de cette ville (1).

Dès son enfance, il s'annonça comme un esprit grave et sérieux. A sept ans, il expliquait déjà quelques auteurs latins avec une intelligence qui étonnait son précepteur et les professeurs du collége du Mont dont il suivait les leçons.

Ses études ainsi commencées de bonne heure se terminent de bonne heure, et ne font que hâter le développement d'un goût en quelque sorte inné pour

(1) M. Jacques-Richard De La Londe, son père, fut avocat et juge.

le travail. Aussi ne tarde-t-il pas à s'abandonner tout entier à son penchant, et bientôt on le voit déjà se faire un nom dans sa ville par quelques essais de poésie, en attendant qu'il se fasse connaître par des travaux en tous genres. Il semble ne vouloir rester étranger à aucune science, à aucun art, tant est vif et ardent le feu qui le dévore sans le consumer, et qui ne cessera de l'animer durant sa carrière bien remplie de quatre-vingts ans.

Au début, lorsqu'il est encore tout ému des beautés d'Horace qu'il vient d'étudier, il veut entreprendre de marcher à sa suite; il cède à la passion qui l'entraîne, et le voilà se consacrant au culte des muses.

D'abord il essaie ses forces dans quelques traductions de différentes odes de son modèle; puis, prenant son essor, il ose aborder des sujets de son propre choix où son patriotisme et sa foi lui inspirent de belles et nobles pensées. Si ses compositions lyriques dont le nombre est prodigieux et dont quelques-unes ont été imprimées dans les Mémoires de l'Académie, laissent parfois trop à désirer sous certains rapports, on y rencontre souvent néanmoins de ces mouvements, de ces inspirations pleines de vie et d'énergie qui caractérisent le poète. Aussi, nous ne sommes pas surpris de le voir, s'il entre un jour en lice dans ces joûtes littéraires, instituées par notre vieille cité pour encourager la poésie, nous ne sommes pas surpris, disons-nous, de le voir remporter la palme et conquérir le prix du *Palinod.*

Ses poésies sont de diverse nature, les unes exclusivement religieuses, les autres héroïques, philo-

sophiques ou morales. Parmi les premières, qui sont bien les meilleures de toutes, nous signalerons ses paraphrases en vers de la plupart des psaumes de David; nous disons paraphrases, car M. De La Londe ne s'attache pas à traduire; il développe, il étend la pensée du Psalmiste ; ou plutôt, il s'en empare, et il tâche de la rendre comme il la comprend, avec toute l'ampleur possible. Souvent même, loin de s'attacher à traduire, il regarde seulement le chant du poète comme le texte d'une prière qu'à l'exemple du Prophète il adresse du fond de son âme au Dieu des miséricordes. C'est ce que l'on reconnait aisément en lisant ses sept psaumes de la pénitence, dont il offrit un exemplaire écrit de sa main à sa Majesté, la reine, femme de Louis XV.

Cette manière d'envisager le texte sacré convenait essentiellement à la nature de son esprit. Ce n'est pas seulement, en effet, l'âme du chrétien qui se révèle dans ces paraphrases; on y reconnait avant tout l'homme qui ne se complait guère qu'aux méditations graves et sérieuses. Aussi toutes ses compositions poétiques sont-elles empreintes de ce caractère. Du reste, l'on se gardera bien d'en être surpris, si l'on vient à savoir combien il aimait à traiter des sujets de philosophie et de morale.

Ses dissertations en ce genre sont nombreuses, et si elles ne décèlent pas un explorateur marchant de découvertes en découvertes dans les régions mystérieuses de la science, elles attestent du moins un de ces penseurs de tous les instants, qui aiment à réfléchir sur les problèmes de la vie, et à les agiter, comme les agitent le philosophe, le théologien, le chrétien avide

de sonder les profondeurs de son être. La plupart de ces dissertations ont été lues par leur auteur à l'Académie des Belles-Lettres de Caen dont il fut élu membre titulaire en 1732 ; il nous en a été confié 17 ou 18, dont quelques-unes sont fort étendues. L'une d'elles, surtout, a piqué notre curiosité, c'est celle qui traite *de la veille et du sommeil*, où par conséquent son auteur semble agiter cette question si ingénieusement élucidée, dans le curieux travail communiqué, cette année même, à l'Académie par son président actuel (1). Mais, qu'il nous soit permis de le dire, nous n'avons pas trouvé dans l'académicien qui fait l'objet de cette notice, cet observateur scrupuleux dont l'analyse saisit et décrit un à un les phénomènes psychologiques, et qui, armé, s'il est possible de parler ainsi, du scalpel de la science, entreprend de nous faire, en quelque sorte, l'autopsie d'un corps insaisissable, qui sait par là nous rendre palpables les prodiges du rêve, tant son imagination féconde est habile, durant la veille, grâce au bonheur d'une description vraiment luxuriante, à nous montrer, à nous faire toucher ce qui a dû se passer durant le sommeil. Non, il ne faudrait pas chercher un observateur délié, un psychologue profond dans M. De La Londe ; il est plutôt un moraliste-prédicateur, lors même qu'il ne veut apparaître que comme philosophe. Toutefois, l'amour fervent du bien qui inspire son âme, lui suggère de nobles pensées auxquelles l'expression imprime quelquefois le cachet de la force et de la vigueur. On le remarque surtout dans

(1) M. Charma, professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres.

ses *Réflexions* tirées de chaque verset des psaumes de la pénitence. Ce sont, en effet, des espèces de méditations pieuses sur l'état de l'âme qui a eu le malheur de transgresser la loi et d'offenser son Dieu, et sur la bonté infinie de la miséricorde divine, toujours prête à si bien accueillir le repentir sincère. Peut-être serait-il possible de faire de toutes ces compositions diverses un extrait qui ne manquerait pas d'offrir de l'intérêt: c'est un travail que pourra entreprendre un jour son arrière-petit-fils, qui aujourd'hui recueille avec toute la sollicitude de la piété filiale tout ce qu'a pu faire son trisaïeul de si vénérable mémoire.

Son attention ne devra pas se porter avec moins de vivacité sur les travaux historiques entrepris par cet homme infatigable. M. De La Londe s'est livré, en effet, à des recherches très-développées et très-étendues sur l'origine des anciens peuples, et spécialement sur celle des Scythes et des Celtes. Son travail est énorme; et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit l'auteur suivre pas à pas les déplacements successifs des nations antiques; il semble posséder par anticipation quelque chose de cette science ethnographique avec laquelle doivent nous familiariser plus tard les Balbi, les Schœll, et l'un des membres de cette Académie, que la mort nous a ravi, et dont les études en ce genre sont encore inédites (1).

Mais ce fut particulièrement sur l'origine et l'antiquité de sa ville natale que M. De La Londe concentra davantage ses recherches.

(1) M. Vaultier, ancien professeur de Littérature française, à la Faculté des Lettres de Caen.

Ses essais sur la ville de Caen sont fort curieux, et attestent une profonde érudition; seulement, peut-être est-il à regretter que son patriotisme trop exalté en certaines rencontres l'ait quelquefois aveuglé au point de lui faire reporter le commencement de notre cité à une époque trop reculée. Aussi attaque-t-il vigoureusement le savant Huet, qui avait émis une opinion toute différente, et prétend-il qu'il faut voir le caveau d'un temple de Druides dans cette espèce de chapelle que l'on avait découverte sous la Belle-Croix, et à laquelle le prélat avait donné le nom de Ste.-Catherine. Du reste, ce que nous pouvons dire ici de mieux à la louange de notre auteur, c'est qu'une puissante illustration de notre cité, le docte et érudit abbé De La Rue, qui a daigné jusqu'à sa mort nous honorer de son estime la plus affectueuse, tenait sa mémoire en grande vénération : or, nous savons tous quelle était la compétence d'un pareil juge.

Impatient de connaître tout ce qui pouvait se rapporter aux antiquités de son pays, M. De La Londe ne néglige pas de porter son regard scrutateur sur la cité des *Viducasses*, sur les médailles que le sol de *Vieux* s'empressait de rendre, quand la charrue les mettait à découvert, et sur le marbre dit *de Torigny*, dont il a tracé divers dessins, avec ses inscriptions si malheureusement mutilées. La dissertation sur l'antique cité, qu'il lut à l'Académie, il y a maintenant un siècle, en 1749, est digne d'un véritable et studieux antiquaire.

Il en faut dire autant de son travail sur l'histoire de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, qu'il commença en 1760, M. de Biéville qui avait promis auparavant

de s'en occuper, n'ayant pu mettre son projet à exécution. Mais la mort qui le surprit à son tour, le 18 septembre 1765, ne permit pas non plus à M. De La Londe d'achever son œuvre. Toutefois, l'un de ses collègues disait quelque temps après, que ce travail, quoique inachevé, pourrait être un jour de la plus grande utilité à qui en entreprendrait la continuation.

Voilà une partie des titres nombreux par lesquels se recommande notre laborieux devancier; si, dans une ode intitulée *l'Émulation*, il tente de réveiller le zèle de ses collègues, il sait leur donner l'exemple; il sait leur montrer comment l'homme peut multiplier, varier ses travaux, et accomplir une tâche qui nous paraîtrait aujourd'hui presque merveilleuse : s'il tient à cœur de justifier par ses études son titre de membre de l'Académie des Belles-Lettres, il saura de même payer sa dette envers une autre Société dont il fut l'un des membres primitifs, la Société d'agriculture, créée à Caen en 1761. Nous trouvons dans la masse de ses manuscrits divers mémoires sur les assolements, sur les jachères, sur la culture et la greffe du pommier, sur la fabrication du cidre, etc.

C'est ainsi qu'il traitait une foule de questions qui ne semblent pas soutenir un rapport intime avec celles dont nous l'avons vu s'occuper jusqu'ici. Nous serions tentés de répéter qu'il prétendait à l'universalité des connaissances humaines. C'est ce que vous allez vouloir dire avec nous, en apprenant que M. De La Londe a cultivé, en outre, la botanique, la peinture, la musique, la géométrie, l'hydrographie, et qu'il a laissé dans ces divers genres, des travaux dignes d'être mentionnés à plus d'un titre.

Vous le reconnaîtriez sans peine, si nous étions en état de vous entretenir avec toute la justesse et la sagacité désirable de sa *Flore* régionale. Vous seriez surpris du nombre infini de fleurs, de plantes qu'il a dessinées avec le coloris le plus fin comme le plus naturel. Mais nous ne pouvons que vous indiquer ce talent resté jusqu'ici trop ignoré.

Nous sommes forcé de confesser de même notre incompétence, relativement à ses tableaux qui sont au nombre de 150, et dont la plupart, au dire des connaisseurs, sont de vrais chefs-d'œuvre. Tout en avouant notre impuissance personnelle pour les apprécier, nous n'en admirons pas moins le *David* à l'encre de Chine, que nous voyons en tête de sa paraphrase en vers des psaumes pénitentiaux : il nous semble lire le chant inspiré dans l'extase de son prophète.

Il ne faudrait pas conclure de cette seule indication, que M. De La Londe se soit exclusivement consacré au genre grave et sérieux ; ce serait une erreur : le genre, au contraire, qui paraît lui avoir souri davantage, c'est celui auquel Boucher donnait alors tant de vogue, si nous en jugeons par le nombre de tableaux qui nous semblent se rapporter à cette école.

Outre les 150 dont nous parlons et qui se rapportent à différents genres, M. De La Londe a dessiné et colorié plus de cinquante cartons représentant des sujets de toute espèce. Au premier aspect, rien de plus informe, rien de plus bizarre, rien de plus insignifiant ; mais placez sur ces cartons, au point indiqué, un miroir métallique de forme cylindrique, et vous y voyez représentés avec toutes les proportions, que l'art

peut exiger, tels ou tels personnages historiques, romanesques, fantastiques, telles ou telles scènes de même nature.

A la vue de ce travail d'une espèce toute particulière, nous ne nous sommes pas étonnés d'apprendre qu'il ait cherché à perfectionner divers instruments d'optique, qu'il en ait même fabriqué d'autres comme devant être plus commodes ou plus précis, mais nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet; nous nous permettrons même de ne vous parler ni de plusieurs sphères qu'il a construites en pleine conformité avec les observations les plus récentes des savants de son époque, ni d'un clavecin, qui est son propre travail, et qu'il a orné de dessins et de peintures de la plus riche finesse, tant nous avons hâte de vous entretenir au moins un instant, de ce qu'il a fait comme ingénieur, et ingénieur hydrographe.

Passionné pour tout ce qu'il croit utile à son pays, pour tout ce qui lui paraît propre à faire connaître notre cité avec plus d'avantage, il s'empressera de dessiner et de faire graver une vue de Caen (1), où il saura avec une heureuse habileté faire distinguer bien nettement tous ses monuments divers, malgré tous les ambages d'une complication d'ensemble; il voudra de même, pour honorer la science, reproduire dans tous ses détails le palais qui lui est consacré, et où nous avons l'honneur de vous lire cette notice; nous regrettons seulement qu'il n'ait pas fait plutôt

(1) On peut voir cette *vue* à la Bibliothèque de la ville. Il vient d'en être offert un exemplaire à cet établissement, et un autre à l'Académie ainsi qu'un plan de Caen, gravé d'après les dessins de M. De La Londe en 1747.

graver le dessin où il nous montre, en outre, avec tous leurs riches costumes, le Recteur et les cinq Facultés dans une cérémonie majestueuse de l'Université. La gravure que nous avons, ne représente que ce palais avec un plan de sa distribution (1).

Mais ce qui préoccupe le plus M. De La Londe dans ce nouveau genre de travail, où nous essayons de vous le faire connaître, c'est ce qui peut être avantageux pour sa ville. Aussi, qu'il en lève le plan, et ce ne sera pas seulement pour constater ce qu'elle est; il le levera bien, il est vrai, mais il y ajoutera l'indication des modifications qui lui paraissent nécessaires, et il ne craindra même pas de regretter vivement qu'on eût, dans le siècle précédent, concédé aux Eudistes un terrain qui lui paraissait l'emplacement le plus convenable pour un hôtel-de-ville, et il regardera cette concession comme un mal irréparable, tant il était loin de soupçonner alors qu'une révolution viendrait si prochainement réparer ce qu'il regardait comme un tort, en donnant un jour à l'édifice élevé par les révérends Pères la destination qu'aurait eue le monument par lui projeté et désiré; c'est dans un même esprit d'amélioration qu'il signale sur ses plans, de la manière la plus ingénieuse (2), des rectifications et

(1) La planche en cuivre de cette vue du Palais de l'Université se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville. — Dernièrement, un amateur l'a empruntée pour en faire tirer plusieurs exemplaires.

(2) Sur quelques-uns de ses plans, M. De La Londe représente Caen tel qu'il voudrait le voir, avec les modifications qu'il juge convenables; mais aux endroits où il désirerait que des changements fussent apportés, il a adapté à la feuille principale des fragments

des ouvertures de rues, de meilleurs alignements, et diverses mesures pour l'assainissement et l'embellisement de la cité; aussi demanderions-nous à dire ici, avec toute la déférence possible, que nos édiles pourraient peut-être bien encore les consulter avec avantage, tant il y a d'à-propos de tous les temps dans les vues de M. De La Londe. Ce qui le confirmerait au besoin, ce n'est pas seulement le témoignage qu'à ce sujet lui rend dans son travail aujourd'hui en voie de publication, un autre citoyen dévoué, membre du conseil municipal (1), qui voudrait voir nos rues, nos places, nos établissements publics, notre cité entière enrichie de fontaines, de réservoirs d'eau, et de tous ces mêmes trésors dont Paris a été doté par le génie opiniâtre et persévérant de notre compatriote Girard; mais ce qui confirmerait plus encore la sagacité prévoyante de M. De La Londe pour l'utilité de sa ville, c'est surtout et avant tout, le plan que notre laborieux académicien donnait, il y a déjà plus d'un siècle, en 1747, du bassin à établir. En le voyant, vous croyez presque avoir sous les yeux

de papier d'une étendue plus ou moins grande, lesquels recouvrent les parties modifiées, et sur lesquels ce qui existe de son temps est scrupuleusement reproduit. Ainsi, tout d'abord, c'est Caen tel qu'il existe que l'on voit ; puis, en soulevant tel fragment de papier, on voit ce qui serait, la modification indiquée étant réalisée. Si les changements qu'il regarde comme devant être apportés à tel endroit de la ville, à telle place, à telle rue, lui paraissent possibles de plusieurs manières, il les indique tous par le même procédé : alors on soulève successivement plusieurs fragments de papier disposés les uns au-dessus des autres, et sous ce qui est, on voit successivement ce qui serait, si tel ou tel projet recevait son exécution.

(1) M. Dufeugueray; il faut lire les articles qu'il publie dans L'Ordre et la Liberté, et qui sont intitulés: *Eaux* et *Fontaines publiques*.

le bassin actuel à l'inauguration duquel nous assistions, il y a treize mois à peine. La différence ne consiste guère que dans quelques dimensions soit de longueur, soit de largeur. Aussi eût-il été peut-être à désirer de lui voir donner le nom de Bassin *Lalonde;* mais si ce désir est trop tardif aujourd'hui, nous nous reposerons alors avec confiance sur la sollicitude éclairée du Magistrat qui veille aux intérêts de la cité, pour trouver le moyen d'honorer dignement, au sein d'une population reconnaissante, la mémoire du citoyen dévoué, qui a tout fait, tout sacrifié pour la prospérité de son pays. Il faut voir, en effet, quelles sommes énormes il n'a pas craint de dépenser, pour prouver de la manière la plus sensible combien la canalisation de l'Orne inférieure et supérieure jusqu'au-dessus d'Argentan pourrait contribuer à la richesse publique. Qui n'admirerait ce travail presque gigantesque qu'il a fait exécuter à ses propres frais, et à la confection duquel il a su mettre lui-même la principale main pour la réalisation de son projet tout patriotique? La copie de ce travail immense a été généreusement donnée par son petit-fils, un des anciens adjoints au maire de Caen, à la Société d'agriculture et de commerce dont il était membre lui-même, et cette Société en a fait le dépôt à la Bibliothèque publique de notre ville: C'est là qu'il est permis maintenant à chacun d'aller dérouler, avec une légitime curiosité, ces 20 feuilles coloriées du plan de l'Orne depuis Argentan jusqu'à la mer. On y trouve représentés tous les accidents du fleuve, les diverses localités qu'il arrose, les bois qui avoisinent ses rives. On y voit indiqués de même les changements qu'il conviendrait de faire subir à son cours, et notam-

ment celui qui a été exécuté plus tard, peut-être avec quelque légère modification, à partir de ce qui est aujourd'hui appelé vulgairement le rond-point.

A la vue d'un tel travail qui offre une multitude de détails de la plus minutieuse exactitude, on reste tout saisi d'étonnement, et cependant ce n'est pas tout ce que renferme ce curieux dépôt. On y voit en outre, en effet, plus de dix feuilles de dessins de niveaux d'eau, de passelis, d'écluses à établir sur l'Orne pour la canaliser. Rien ne paraît avoir été négligé par l'actif ingénieur pour déterminer l'adoption et l'exécution de son projet.

Mais ce que l'on consulterait en même temps avec non moins de curiosité, ce sont les mémoires par lesquels M. De La Londe entreprend de prouver combien cette canalisation de l'Orne inférieure et supérieure serait utile à notre pays pour relier son commerce avec celui du Maine et du centre de la France; on croirait étudier quelques-uns de ces arguments solides par lesquels la logique vigoureuse de l'un des membres de cette Société (1) établissait naguères la nécessité de relier le chemin de fer de Caen avec la ligne d'Alençon et de Chartres. Seulement, M. De La Londe, par son plan du cours de l'Orne et de tout ce qui avoisine cette rivière depuis son embouchure jusqu'au dessus d'Argentan, sait en quelque sorte rendre sensible pour la plus vulgaire intelligence, l'utilité commerciale résultant de l'exécution de son projet. Aussi, dans son imagination ardente et toute poétique, voyait-il déjà l'abondance verser de sa corne d'or, des richesses de

(1) M. Thomine aîné; mémoire sur le chemin de fer.

tout genre, sur notre trop fortuné pays, grâce aux débouchés faciles que le cours modifié de l'Orne offrait à l'agriculture pour ses produits, à nos bois pour leur exploitation.

Il avait même pu penser que près de l'embouchure de notre rivière, il y aurait lieu d'établir un port utile et sûr. C'est dans cette pensée qu'il a tracé le plan d'une ville toute fortifiée à établir dans la fosse de Colleville. Il ne faisait, du reste, que tenter de réaliser une idée émise par un homme bien compétent en pareille matière, le célèbre Vauban. Nous voyons encore que ce même emplacement a été conseillé a Louis XIV par Colbert : on lit, en effet, dans le Testament politique du grand ministre, ces paroles par lui adressées au Roi : « Il y a long-temps que j'ai pris la liberté de dire à Votre Majesté qu'elle aurait grand besoin d'avoir un port en Basse-Normandie, et de lui représenter que la fosse de Colleville est un endroit que la nature semble avoir formé exprès pour cette fin. »

Fort d'autorités aussi imposantes, M. De La Londe fera tout pour la réalisation de ce plan; il composera de nombreux mémoires pour démontrer l'avantage de cette position; mais il aura beau multiplier ses efforts incessants, il ne réussira pas; la rade de Cherbourg doit obtenir plus tard la préférence. Néanmoins, il put croire un instant que ses vœux se réaliseraient, grâce à une panique générale, dont fut frappée la population riveraine depuis Sallenelles jusqu'à l'embouchure de la Dives. Vers la fin de 1749, sous l'influence d'une violente tempête, la mer se montra

plus furieuse que jamais, et le pays alarmé craignit de voir s'abîmer dans les flots, les dunes qui s'élèvent à droite de l'embouchure de l'Orne, et contre lesquelles vient expirer la fureur de l'Océan. Déjà la terreur montrait la vague brisant au milieu de longs mugissements, l'obstacle qui l'arrête, envahissant une grande partie de la vallée d'Auge, et frappant d'une déplorable stérilité cette terre si féconde. Mais le cri d'alarme que poussent les propriétaires du sol ainsi menacé, est entendu; une commission est nommée pour aller examiner la cause d'une telle épouvante, elle fait son rapport le 3 janvier 1750, et M. De La Londe consulté par l'autorité répond, tant il veut la réussite de son projet tout patriotique! que le moyen sûr de prévenir le malheur redouté, c'est de transporter l'embouchure de l'Orne à Colleville; il ajoute en même temps que le canal qu'il devient nécessaire d'ouvrir, préparera pour la France l'emplacement du port le plus profond qui soit en Europe. Il peut donc penser que, grâce aux circonstances, le plan de Vauban, de Colbert, que le plan qu'après ces grands hommes il médite lui-même depuis si long-temps, va enfin recevoir son exécution : vaine espérance! une autre voix s'est fait entendre; l'économie a parlé, et cette autre opinion a prévalu, qu'une digue de pierre, de terre, de bois, suffira pour prévenir tout désastre. Toutefois, la direction des travaux ordonnés est confiée à M. De La Londe, dont l'activité infatigable sait bientôt ramener le calme dans les esprits.

Telles sont les occupations multipliées au milieu desquelles il a passé sa vie, et qui cependant ne l'ont

pas empêché de remplir diverses fonctions civiles et militaires ; on le trouve en effet officier de la compagnie colonnelle du régiment de Mons, plus tard, échevin, procureur du roi près l'hôtel-de-ville de Caen, et partout il se montre à la hauteur de sa mission.

Tel est l'homme que nous révèlent ses travaux en tout genre.

Il ne nous resterait plus qu'à vous le montrer dans la vie intime ; mais ici, les documents nécessaires nous manquent ; toutefois, nous croyons pouvoir avancer que le savant, que le philosophe se conciliait aisément dans sa personne avec l'homme du monde. Un de ses contemporains qui, peu de jours après sa mort, prononça quelques paroles à sa louange au sein de l'Académie, nous apprend « qu'en lui le goût de l'étude n'éteignit point celui des plaisirs honnêtes, qu'il était doué d'un esprit tout original, lequel donnait un ton spécial d'agrément et de vivacité aux parties de plaisir qu'il dirigeait, qu'il aimait à conter, que ses récits intéressaient, que la jeunesse se complaisait à l'écouter. »

Au défaut de ce témoignage, nous aurions nous-même deviné l'amabilité de son caractère et le charme de ses causeries intimes, en lisant quelques-unes de ses poésies légères. Ses essais dans le madrigal nous révèlent que la grâce et la galanterie sympathisaient admirablement chez lui avec la science et la philosophie, heureuse alliance qui a dû contribuer à prolonger dans tout le calme de la sérénité cette existence si bien employée ; il a fourni sa carrière, en effet, en se consacrant entièrement au travail, en se dévouant

de la manière la plus absolue et la plus désintéressée au service de son pays, et, par là, acquérant de jour en jour des droits incontestables à l'estime, à l'affection de ses concitoyens. Aussi, M. Porée, l'un de ses amis, et le grand oncle du vénérable doyen de nos Sociétés (1), n'était-il que le fidèle interprète de l'opinion publique, quand il composait, pour être gravée sur la tombe de l'académicien, l'épitaphe suivante, que vous nous permettrez de citer comme conclusion de cette Notice :

De talents variés le frappant assemblage
A ses concitoyens le rendit précieux.
Peintre et poète, il eut l'éminent avantage
De peindre à notre esprit, de parler à nos yeux ;
Unissant aux pinceaux le compas et l'équerre,
En faveur de l'optique, il façonna le verre,
    Et nous offrit le merveilleux.
    Sur un ancre l'Orne penchée
L'admira travaillant à réformer son cours.
Quand viendra le moment où l'Orne dégagée
N'aura plus à subir de pénibles détours ?
Ce zélé citoyen n'est plus ; mais sa mémoire,
A l'abri de l'envie et des efforts du temps,
Vivra dans ses écrits, dans ses plans, dans l'histoire,
    Et dans le cœur des habitants.

(1) M. Lair.

SAINT-EVREMOND (1).

Par M. HIPPEAU,

Professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres.

Les écrivains qui, par le droit du génie et le concours de circonstances favorables, ont la gloire de représenter plus particulièrement l'esprit de toute une époque, sont ordinairement précédés de quelques hommes moins éminents ou moins heureux, brillant aux regards de la postérité de l'éclat à demi effacé d'une douteuse renommée. Ces précurseurs des grands hommes se soutiennent rarement à la hauteur où les avait placés l'admiration contemporaine. Le côté original et profond qui les distingue cesse de frapper les yeux, aussitôt que d'autres ouvriers de la pensée, entrant avec autorité dans la voie qu'ils ont ouverte, élèvent d'une main plus hardie le monument dont ils n'avaient fait que poser les premières assises.

C'est ainsi que les découvertes philosophiques de Descartes ont relégué dans l'ombre les travaux des penseurs qui avant lui avaient combattu pour débarrasser l'esprit humain des entraves de la scholastique; c'est ainsi que les noms de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, ont fait pâlir ceux des Saint-Evremond,

des Lamotte, des Fontenelle, des Pierre Bayle et d'une foule d'autres, qui sans eux se seraient maintenus au premier rang.

Parmi ces écrivains trop vantés peut-être pendant leur vie, mais trop injustement oubliés après leur mort, nul ne mériterait mieux que Saint-Evremond cette sorte de réparation que la critique littéraire doit aux hommes supérieurs, dont le tort principal est d'avoir eu des successeurs trop illustres.

Saint-Evremond appartenait à l'une des familles les plus considérables de Normandie. Gilles de Marguetel, châtelain ou baron de Saint-Denis-le-Guast, entre Coutances et Villedieu, avait épousé Madeleine Martel, sœur d'Etienne Martel, évêque de Coutances, de la branche de Bacqueville-Martel. Jean, son fils, qui prit le nom et les armes de Saint-Denis, épousa Catherine Martel, de la branche de Fontaine-Martel. Il eut six filles (2) et deux fils, Henri, qui mourut sans avoir été marié, et Charles. Charles de Saint-Denis épousa Charlotte de Rouville, de la famille des comtes de Rouville-Delacour. Elle était sœur du comte de Rouville qui avait été nommé à la surintendance des finances, mais qui mourut avant d'avoir pu prendre possession de cet emploi. La mère de Charlotte était de la famille de Leveneur, comte de Tillière, aîné de cette famille, et avait pour sœur l'héritière de cet aîné, la comtesse de Vaudemont, d'où sont sortis les ducs de Lorraine.

Charles de Saint-Denis eut sept enfants : une fille qui mourut jeune, et six fils : François dit de *Hollande*; Jean, dit de la *Beloutière*, abbé ; Charles dit de *Saint-Evremond*, dont il sera question dans cette

notice ; Pierre dit de *Grimesnil* ; Henri dit de *La Neuville* et Philippe dit le *Tanus*. Outre cette distinction fondée sur des terres qui relevaient de la baronnie de Saint-Denis-le-Guast, on donna encore à ces six frères une espèce de surnom de famille, tiré de leur caractère particulier ; on appelait l'aîné Saint-Denis *l'Honnête-homme ;* l'abbé le *Fin* ; Saint-Evremond l'*Esprit*, Grimesnil *le Soldat ;* La Neuville, le *Dameret*, et le Tanus, *le Chasseur.*

Charles de Saint-Denis, sieur de Saint-Evremond, naquit à St.-Denis-le-Guast, le 1er. avril 1613. Sa famille était encore assez distinguée un siècle après, pour que le Père Anselme en parlât avec honneur dans son *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France et des grands Officiers de la Couronne.* Nous ignorons si elle a encore de nos jours quelque représentant dans la Normandie. Tout ce que nous en savons, c'est que M. de Fontette, intendant de la généralité de Caen en 1754, et vice-recteur de l'Académie, répondant au discours de réception de M. de Rochefort, élu membre honoraire, lui rappelait avec courtoisie qu'il était le petit-neveu de Saint-Evremond.

Comme il n'avait eu de sa famille pour toute fortune que dix mille livres en argent et une rente de deux cents écus, somme médiocre, même pour un cadet de Normandie, il fut d'abord destiné à la magistrature. On l'envoya donc dès l'âge de neuf ans à Paris pour y faire ses études (1622). Entré en 5me. chez les Jésuites du collége de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand), il y fit sa rhétorique sous le père Canaye. Il alla ensuite, en 1626, à l'Université de Caen

pour y suivre le cours de Philosophie. Il n'y resta qu'une année (3). De retour à Paris pour y étudier le Droit, il mena de front les plaisirs, la littérature, la jurisprudence et une science d'une toute autre nature, l'escrime, dans laquelle il réussit peut-être aussi bien que dans l'étude des lois et du droit coutumier, si l'on en juge par la renommée que conserva long-temps dans les salles d'armes *la botte de Saint-Evremond*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une passion plus forte l'entraîna vers le noble métier des armes, comme on disait alors, et que, dès l'âge de 16 ans (en 1629), il était entré au service ; qu'après deux ou trois campagnes il obtenait une lieutenance (1632), qu'il se trouvait en 1635 à la tête d'une compagnie, au siége de Landrecies, et enfin en 1640 au siége d'Arras. Il avait pendant tout ce temps assez bien fait son chemin dans la carrière militaire, pour que le jeune héros que devaient immortaliser bientôt les victoires de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue lui confiât le commandement de ses gardes.

En prenant ainsi une part active aux campagnes qui terminaient d'une manière brillante la période française de la Guerre de trente ans, dernier legs de la politique extérieure de Richelieu, Saint-Evremond avait fait éclater toutes les qualités heureuses dont la nature l'avait doué. Son sang-froid intrépide au milieu des dangers, sa vive intelligence, son activité et son zèle, auraient suffi pour attirer sur lui les regards du prince de Condé, alors duc d'Enghien, habile, comme tous les hommes supérieurs, à distinguer le vrai mérite. Mais d'autres avantages plus rares lui avaient assigné

une place à part au milieu de tant de brillants gentilshommes, l'élite de la noblesse de France, qu'il charmait par son esprit, son savoir, son amabilité et les grâces piquantes de sa conversation.

Les maréchaux de Turenne, d'Estrées, d'Albret, de Clérambault et de Créqui, les comtes de Grammont et d'Olonne, tout ce que les camps possédaient d'hommes distingués, s'étaient intimement liés avec lui, et n'avaient cessé de lui témoigner une considération que tous lui conservèrent dans les diverses circonstances de sa vie.

Un goût parfait, un jugement droit, une connaissance des hommes assez profonde pour lui faire découvrir les moyens les plus propres à lui concilier leur faveur, une sociabilité, une facilité de vivre, une politesse, une élégance de manières vraiment remarquables lui attachèrent le Prince de Condé, qui le chargea de présider à ses lectures, et se délassa plus d'une fois entre deux batailles à l'entendre converser sur toutes choses, et principalement sur les ouvrages anciens ou modernes qu'il appréciait avec un goût exquis et une rare sagacité (4). Histoire, philosophie, art militaire, sciences, questions politiques et religieuses étaient tour-à-tour passés en revue : et ces études diverses, faites au milieu de l'agitation de la vie des camps, dans la société d'hommes éminents qui lui découvraient les secrets ressorts qui font mouvoir les affaires humaines, donnaient à son esprit une sûreté de jugement, et un tact, que ne peuvent acquérir les écrivains de profession condamnés à parler de toutes ces choses du fond de leur cabinet, loin des événements et des hommes. Aucun théâtre ne pouvait être plus favorable au déve-

loppement de ce génie d'observation, de cette circonspection prudente, de ce bon sens mêlé de finesse, qui sont les qualités les plus remarquables du sol où Saint-Evremond avait reçu le jour. Heureux, s'il n'eût pas acquis à ses dépens et payé beaucoup trop cher la connaissance du cœur humain et l'expérience des choses de la vie!

La première leçon personnelle qu'il reçut lui vint de son illustre protecteur le prince de Condé. Admis avec Miossens, connu depuis sous le nom de maréchal d'Albret, dans la familiarité du jeune général, qui se plaisait à encourager sa verve satirique, il avait plus d'une fois remarqué l'empressement de celui-ci à rechercher les moindres défauts de ses amis. Il s'avisa de demander un jour à Miossens, s'il ne croyait pas que son altesse, qui aimait si fort à découvrir les ridicules des autres, n'avait pas elle-même son ridicule. Après un examen fait avec la conscience que nous apportons lorsqu'il s'agit de juger les défauts de nos amis, ces messieurs convinrent que cette affectation de rechercher les travers des autres, était un travers d'une espèce toute particulière, dont il était permis de rire un peu : ce qu'ils firent en toute liberté. M. de Condé le sut; et dès ce moment cet esprit qu'il avait trouvé si charmant dans Saint-Evremond, lorsqu'il s'étudiait à le divertir aux dépens du prochain, lui parut d'un très-mauvais goût lorsqu'il s'appliquait à lui-même. Il donna aussitôt aux deux amis des marques de son impétueuse colère. Miossens fut disgrâcié, et Saint-Evremond perdit à la fois la faveur du prince et le commandement de ses gardes.

La guerre de la Fronde éclata. Saint-Evremond demeura fidèle à la cause royale, trop circonspect pour prendre part à cette lutte des ambitieux et des intrigants, dont il a saisi et fait ressortir le caractère et l'esprit avec une sagacité merveilleuse. Du reste, pendant ces longues années de troubles et de folles entreprises, il fut du petit nombre de ceux qui surent assez habilement gouverner leur fortune. En 1652, il reçut le brevet de maréchal-de-camp des armées du Roi, avec une pension de mille écus : de plus il utilisa divers commandements qu'il eut dans la Guienne ; mettant adroitement à profit son crédit auprès du duc de Candale qui commandait une petite armée dans cette province, et s'aidant de la faveur toute-puissante du surintendant Fouquet, il avait pu ajouter plus de cinquante mille francs à la modique fortune qu'il possédait au moment où il quittait la Normandie pour aller faire ses premières armes.

Mais tout en remplissant avec tant de distinction ses devoirs de soldat; tout en guerroyant aux Pyrénées, en Alsace et en Flandre; tout en ménageant les intérêts de sa fortune, Saint-Evremond n'avait cessé de se livrer à son goût pour la méditation et l'étude : plusieurs écrits étincelants de verve, de goût et de finesse, lui avaient déjà assigné une place distinguée parmi les beaux esprits du temps (5).

C'était quelque temps avant la campagne de Rocroi, en 1643, qu'avait paru sa comédie des *Académistes*. Cet ouvrage, ainsi que ceux qui déjà étaient sortis de sa plume, circulant dans les sociétés qui donnaient le ton aux autres, acquit bientôt, comme le

dit fort bien La Harpe, cette sorte de renommée « la « plus facile et la moins dangereuse, qui s'augmente « par la curiosité d'avoir ce que tout le monde n'a pas, « par l'indulgence que l'on a toujours pour les manus- « crits, et par la disposition à juger ce qu'on appelle « un homme du monde d'autant plus favorablement « qu'on lui suppose moins de prétentions et qu'on « exige moins de lui. »

L'Académie française, alors dans toute l'ardeur du zèle qui caractérise une société naissante (7), cherchait à compléter l'œuvre du poète-grammairien qui avait entrepris de dégasconner la Cour (8). Sur les ruines des dialectes provinciaux, elle travaillait à constituer l'unité de la langue française, à peu près comme son illustre fondateur avait constitué l'unité monarchique en portant les derniers coups au fractionnement féodal. Les arrêts de ce tribunal suprême devaient naturellement trouver de l'opposition, soit parmi ceux qui n'en faisaient pas partie (usage toujours conservé depuis), soit surtout chez les esprits indépendants qui, comme Saint-Evremond, ne reconnaissent, en matière de langage et de goût, ni la tyrannie de l'usage, ni l'autorité du nombre, ni même le privilège du génie. La plupart des juges qui siégeaient au fauteuil académique ne lui inspiraient pas, il faut le dire, une entière confiance. S'il s'inclinait devant le mâle génie de Corneille, il devançait la justice de Boileau à l'égard des autres immortels. C'était d'abord *Chapelain* (9), dont la renommée poétique, fondée pendant vingt ans sur sa Pucelle inédite, tomba le jour où parut son poème fameux par le ridicule; puis *Godeau* (10), petit poète musqué de

l'école de Voiture, sanctifié plus tard par des compositions plus graves sans doute, mais tout aussi peu poétiques; *Coulomby* (11), et son compatriote de Caen, l'abbé de *Bois-Robert* (12), qui chargé, par ordonnance de médecin, de la difficile tâche de faire rire la terrible Eminence, au sortir du conseil où venait de se signer l'arrêt de mort de Montmorency, de Marillac ou de Chalais, s'en acquittait sans doute de manière à faire envie aux bouffons de Cour, mais n'avait pas conquis par ses nombreuses chutes au théâtre le droit de juger l'auteur du Cid.

C'était encore *Colletet* (13), qui, honteux lui-même de la générosité avec laquelle le fondateur de l'Académie, plus grand ministre que littérateur habile, avait payé quelques-uns de ses mauvais vers, s'écriait naïvement:

> Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
> Puissé-je au même prix te vendre tous mes livres!

Saint-Amand, enfin, auteur du *Moïse sauvé* que Furetière avait raison d'appeler *Moïse noyé*. Saint-Evremond ne se fait aucun scrupule de mettre en scène ces académiciens illustres. Il n'approuve nullement ce prétendu travail d'épuration qui chasse du langage de la bonne compagnie les vieux mots gaulois que regretteront Fénelon et La Bruyère; il leur oppose cette vieille demoiselle de Gournay (14), esprit original qui attend un biographe, et qui prend en main la défense de cette admirable langue de Montaigne, son père adoptif, contre les mutilations auxquelles procède le célèbre aréopage, sur l'autorité de Vaugelas ou de M. de Coef-

feteau (16). Tandis que Voiture applique au travail interminable de l'Académie l'épigramme de Martial contre le barbier Eutrapelus (17); tandis que Ménage rédige la *Requête des Dictionnaires* (18); tandis que le vieux poète Maynard répond mélancoliquement à ceux qui lui répètent sans cesse: Tel mot n'est plus en usage,

En cheveux blancs il me faut donc aller,
Comme un enfant, tous les jours à l'école :
Que je suis fou d'apprendre à bien parler
Lorsque la mort vient m'ôter la parole !

Saint-Evremond ne prend pas les choses sur un ton aussi sérieux, et après maintes plaisanteries sur les travaux de la docte assemblée, il en résume ainsi les décisions :

Grâce à Dieu, compagnons, la divine assemblée
A si bien travaillé, que la langue est réglée.
Nous avons retranché ces durs et rudes mots
Qui semblent introduits par les barbares Goths;
Et s'il en reste aucun en faveur de l'usage,
Il fera désormais un mauvais personnage.
Or qui fait l'important, déchu de tous honneurs,
Ne pourra plus servir qu'à de vieux raisonneurs.
Combien que, pour ce que font un son incommode,
Et *d'autant* et *parfois* ne sont plus à la mode.
Il conste, il nous appert, sont termes de barreau;
Mais le plaideur français aime un air plus nouveau.
Il appert était bon pour Cujas et Barthole,
Il conste ira trouver le parlement de Dole,
Où, malgré sa vieillesse, il se rendra commun
Par de graves discours de l'orateur Le Brun.

Du pieux Chapelain la bonté paternelle
Peut garder *son tombeau* pour sa propre Pucelle.
Aux stériles esprits, dans leur fade entretien,
On permet *à ravir*, lequel n'exprime rien.

Des vers piquants, des détails habilement tracés, de fréquentes allusions à des faits connus, des traits de caractère mis en scène avec une verve malicieuse, une scène piquante où Molière devait trouver et prendre sa dispute si hautement comique entre Trissotin et Vadius, ne constituaient pas sans doute une véritable comédie : c'était tout au plus, comme on l'a justement fait remarquer, *une satire dialoguée*. Mais c'était une marque de bon goût et de bon sens que cette protestation contre les procustes de l'Académie et les beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, s'acharnant à l'envi sur cette pauvre langue de Rabelais, de Brantôme et de Montaigne, « qui, laissant aller chaque jour quel-« que débris de ses grâces et de sa naïveté gauloises, « s'apprêtait à se tenir bien droite et bien majestueuse, « pour recevoir en grande dame le Grand Siècle et le « Grand Roi (19). »

D'autres écrits sur des sujets bien différents avaient contribué à donner au nom de Saint-Evremond cette sorte d'autorité et de prépondérance que l'opinion publique accorde assez volontiers, en France, à l'esprit qui se met aux ordres du bon sens, et n'est alors, selon l'expression de Voltaire, que *la raison assaisonnée*. On avait lu avec un grand plaisir la relation d'un voyage en Normandie, dans laquelle l'impitoyable railleur mettait à nu les égoïstes prétentions des principaux chefs de la révolte contre l'autorité du premier ministre

d'Anne d'Autriche, en montrant ces illustres vengeurs des droits méconnus, ces prétendus défenseurs des libertés publiques contre les usurpations du pouvoir royal, occupés de se partager les charges, les dignités, les gouvernements, et empressés de se payer d'avance par leurs propres mains de leur problématique dévouement.

« Varicarville, *l'Esprit fort*, se refusait d'abord à « tout emploi, ayant appris de son Rabbi que, pour « bien entendre le Vieux-Testament, il y faut une ap- « plication entière, et même se réduire à ne manger « que des herbes pour se dégager de toute vapeur « grossière. Il accepte pourtant le soin de la police. « Mais, comme il arrive toujours cent malheurs, il « avait oublié à Paris un manuscrit du comte Mau- « rice, dont il eût tiré de grandes lumières pour l'ar- « tillerie et pour les vivres, ce qui fut cause vraisem- « blablement qu'il n'y eut ni munitions ni pain dans « cette armée-là. Puis viennent *St-Ibal* et *le Comte* » *de Fiesque*, qui montrent la même capacité et le « même désintéressement : *le Marquis d'Hectot* de- « mande le commandement de la cavalerie, parce « qu'il était mieux monté que les autres, qu'il était « environ de l'âge de M. de Nemours quand il la « commandait en Flandre, et qu'il avait une casaque « en broderie toute pareille à la sienne. *Campion* de- « mande seulement à être maréchal de bataille, pour « apprendre le métier, avouant ingénuement qu'il ne « le connaît pas. Quant à *Boucaule*, il ne pouvait pas « dire qu'il eût jamais vu d'armée ; mais il alléguait

« qu'il avait été chasseur toute sa vie, et que la chasse « étant l'image de la guerre, selon Machiavel, qua- « rante ans de chasse valaient pour le moins vingt « campagnes. Il voulut être maréchal-de-camp, et il « le fut. »

Après une longue énumération des emplois ainsi donnés aux chefs les plus considérables du parti, Saint-Evremond termine par les considérations suivantes, qui pourraient donner lieu à plus d'une application piquante à d'autres temps et à d'autres levées de boucliers du même genre.

« Si quelqu'un s'étonne que je ne dise rien de leurs « actions, c'est que je suis exactement véritable; et « comme je n'ai vu autre chose, je n'ai rien dit da- « vantage. Cependant je me tiens heureux d'avoir « acquis la haine de ces mouvements-là, plus par « observation que par ma propre expérience. C'est « un métier pour les sots et pour les malheureux, dont « les honnêtes gens et ceux qui se trouvent bien ne se « doivent point mêler. »

« Les dupes viennent là tous les jours en foule; les « proscrits, les misérables s'y rendent des deux bouts « du monde; jamais tant d'entretiens de générosité sans « honneur; jamais tant de beaux discours, et si peu de « bon sens; jamais tant de desseins sans actions, tant « d'entreprises sans effets; toutes imaginations, toutes « chimères; rien de véritable, rien d'essentiel que la « nécessité et la misère. De là vient que les particuliers

« se plaignent des grands qui les trompent, et les grands « des particuliers qui les abandonnent. Les sots se désa- « busent par l'expérience et se retirent; les malheureux, « qui ne voient aucun changement dans leurs conditions, « vont chercher ailleurs quelqu'autre méchante affaire, « aussi mécontens du chef de parti que des favoris. »

Toute cette relation, qui courut sous le titre de *Retraite de M. le duc de Longueville en Normandie*, ne pouvait manquer de lui concilier la faveur du cardinal de Mazarin. Celui-ci en fut tellement enchanté que, pendant sa dernière maladie, il voulut que Saint-Evremond lui en fît plusieurs fois la lecture. Cela n'empêcha pas néanmoins l'excellent ministre de faire enfermer son cher ami à la Bastille, lorsque le malicieux narrateur osa s'attaquer à quelques-uns de ces ridicules dont on sait que son Eminence était assez abondamment pourvue. Trois mois passés à la Bastille pour un bon mot! C'était encore une leçon de prudence qui ne pouvait manquer de produire beaucoup d'effet sur l'esprit du pauvre Saint-Evremond; mais ses relations avec le cardinal, qui du reste le reçut à sa sortie de prison avec une bénignité toute paternelle et en lui demandant pardon de la liberté grande, devaient entraîner pour notre aimable écrivain de bien plus graves conséquences.

Lorsqu'en 1659 fut conclu le traité des Pyrénées, qui pendant quinze ans avait été le rêve du Cardinal, Saint-Evremond fit partie de la suite brillante qui accompagna la Cour de France à cette *Ile des Faisans*, où le génie de l'intrigue personnifié dans l'italien Julio

Mazarini eut à lutter contre la morgue espagnole représentée par Don Luis de Haro. Tandis que le vulgaire, qu'éblouit toujours l'apparence, célébrait sur tous les tons ce traité fameux d'où devait sortir, trente ans après, la désastreuse guerre de la succession d'Espagne, l'observateur philosophe, qui avait suivi de près les négociations, ne pouvait manquer de prendre sur le fait l'insatiable avidité avec laquelle le Cardinal sacrifiait à un vil intérêt la grandeur et la sûreté de France. Il consigna dans une lettre au duc de Créqui le résultat de ses études.

Cette appréciation n'est pas toujours juste dans sa mordante sévérité; mais on ne peut y mettre plus d'esprit et d'habileté, et le passage suivant suffira pour faire apprécier la supériorité avec laquelle il sait manier l'ironie :

« Comme le plus grand mérite du chrétien est de « pardonner à ses ennemis, et que le châtiment de ceux « qu'on aime est l'effet de l'amitié la plus tendre, M. le « Cardinal a pardonné aux Espagnols, pour châtier les « Français. En effet, les Espagnols humiliés par tant de « disgrâces, abattus par tant de pertes, devaient attirer « sa compassion et sa charité; et les Français, devenus « insolents par les avantages de la guerre, méritaient « d'éprouver les rigueurs salutaires de la paix. Il sou- « venait à son Eminence du beau mot de ce Castillan, « qui étrangla Don Carlos par l'ordre de Philippe II : « *Calla, calla, señor Don Carlos; todo lo que se haze es* « *por su bien*; et, touché d'une si amoureuse punition, « quand elle a pris le bien des particuliers, après avoir « épuisé les sources publiques, elle a étouffé nos gémis-

« sements et réprimé nos murmures, en nous disant pa-
« ternellement : *calla, Calla, señor Frances, todo lo que*
« *se haze es por su bien.*

« Je croirais assez que des considérations politiques « ont été mêlées avec une conduite chrétienne dans la « douceur et la bonté qu'a eues M. le Cardinal pour les « Espagnols. Auguste, qui voulut donner des bornes à « l'Empire et lui laisser en mourant une grandeur juste « et mesurée, pourrait bien lui avoir servi d'exemple « dans la modération de sa paix.

« Il a jugé que la France se conserverait mieux, unie « comme elle est, et ramassée, pour ainsi dire, en « elle-même, que dans une plus vaste étendue ; et ce « fut une prudence, dont peu de ministres sont capa- « bles, de songer à couvrir notre frontière, quand la « conquête des Pays-Bas était pleinement entre ses « mains.

« Qui ne sait que la destruction de Carthage fut celle « de la République romaine ! Tant que Rome eut l'op- « position de sa rivale, ce ne fut chez elle que vertu, « discipline, obéissance ; sitôt qu'elle n'eut plus d'en- « nemis au dehors, elle s'en fit au dedans, et eut tout « à craindre d'elle-même, quand elle n'eut rien à ap- « préhender des étrangers.

« Son Eminence, plus sage que les Scipions, n'a eu « garde de nous laisser tomber dans cet inconvénient-là, « et profitant de la faute de ses pères, elle a conservé « l'Espagne à la France, pour l'exercice de ses vertus « et le maintien éternel de son empire. Quelle différence, « monsieur, d'une sagesse si profonde au dérèglement « du cardinal de Richelieu ! Il me semble que je vois

« cette âme immodérée ne se contenter ni de la Flandre,
« ni du Milanais, mais dans une conjoncture, qu'on
« n'avait pas eue depuis Charles-Quint, envoyer sept
« ou huit millions à Francfort, et faire marcher une
« grande armée sur les bords du Rhin pour venger notre
« nation en la personne de Louis XIV, de l'affront qu'elle
« reçut autrefois dans celle de François Ier. Je lui vois
« prendre de nouvelles liaisons avec le Portugal, après
« la défaite de Don Luis ; je lui vois joindre nos forces
« à celles de ce royaume, pour chasser le roi catho-
« lique de Madrid, sans aucun respect d'une personne
« sacrée et inviolable. »

Saint-Evremond se garda bien de communiquer à ses amis ce jugement dont la libre hardiesse ne pouvait manquer de lui rouvrir les portes de la Bastille qu'il se souciait fort peu de revoir. Deux années après, Mazarin descendait au tombeau, et Saint-Evremond dut se croire à l'abri de toute espèce de péril. Il n'en fut pas ainsi : une complication d'événements rendit inutiles toutes les précautions qu'il avait prises pour soustraire son écrit à l'éclat d'une dangereuse publicité. Lorsque Louis XIV eut décidé la perte de Fouquet, les ministres Colbert et Letellier firent rechercher avec le plus grand soin tout ce qui pouvait accroître les charges qui pesaient sur le malheureux disgracié. On saisit chez Mme. Duplessis-Bellièvre, amie du surintendant, une cassette que Saint-Evremond partant pour un voyage avait remise entre les mains de cette dame. Elle fut ouverte en vertu de cette raison d'Etat devant laquelle tombent tous les scrupules du pouvoir, et l'on y trouva, avec de l'argent, des billets et quelques let-

tres, le manuscrit de cette fameuse relation de la *Paix des Pyrénées*. Il semblerait qu'un écrit qui datait de plusieurs années et qui n'attaquait que Mazarin décédé, ne dût pas être traité avec une sévérité bien rigoureuse. Les ministres, d'ordinaire, sont peu empressés de venger les injures faites à leurs prédécesseurs; mais sous un prince qui porta jusqu'à la superstition le respect de l'autorité, la malice rétrospective de Saint-Evremond fut jugée un crime abominable. MM. Letellier et Colbert voulurent faire un exemple; l'auteur, obligé de se tenir caché pendant quelque temps au fond de la Normandie, poursuivi à toute outrance, passa d'abord en Hollande, en 1661, puis en Angleterre, en 1662, payant ainsi, par un exil qui dura plus de quarante ans,

L'impardonnable tort d'avoir eu trop raison.

C'est ainsi que l'on comprenait, sous le gouvernement du grand roi, cette liberté de parler et d'écrire dont il semble que la destinée soit d'être toujours contestée et toujours reconquise. Les deux ministres étaient en cette circonstance plus sévères que ne l'eût été Mazarin lui-même, qui, du moins, laissait chanter les mécontents, pourvu qu'en fin de compte ils se décidassent à payer. Le rusé ministre, sans doute, se serait contenté de faire saisir le terrible pamphlet; et, comme la saisie en aurait décuplé la valeur, peut-être, en le faisant revendre sous main à un prix exhorbitant, n'eût-il pas été fâché de trouver ce moyen dont il usa plus d'une fois de satisfaire son amour pour l'argent.

Suivons de l'autre côté du détroit le malicieux et spirituel exilé, qui, du reste, accueilli sur la terre étrangère par d'illustres amitiés, y trouva plus d'une consolation, si quelque chose pouvait consoler un cœur bien né de la patrie absente. Le roi Charles II, les ducs de Buckingham et d'Ormond, les comtes de Saint-Albans et d'Arlington, M. d'Aubigny, oncle du duc de Richemond (20), Milord Croft, remplacèrent auprès de Saint-Evremond les grands personnages qu'il avait eus en France pour amis et pour protecteurs, et parmi lesquels son esprit ne cessa d'être présent. A dater de ce moment, le talent de l'écrivain, du philosophe et du moraliste, mûri par le malheur et par les années, se manifestera par des écrits qui porteront le cachet de son esprit et de son caractère, et seront accueillis comme autant d'oracles de bon goût et de savoir. Plus d'une fois le libraire Barbin lui écrira pour lui demander quelque ouvrage nouveau; et, sur le refus du gentilhomme, qui n'écrit qu'à ses heures et rejette toute espèce de travail assujettissant, il s'adressera aux plumes mercenaires qui, tant bien que mal, lui *feront du Saint Evremond.*

L'exilé de Londres, usant du privilége que donne une disgrâce imméritée, aurait pu causer plus d'un repentir au pouvoir ombrageux qui l'avait banni. Mais ce qui distingue Saint-Evremond, c'est une modération et une mesure qui vont bien jusqu'à faire naître sur les lèvres du gentilhomme normand le sourire malin de l'ironie; mais qui ne comportent nullement ces haines vigoureuses, résultat des fortes convictions, et propres aux caractères véritablement indépendants et

libres. Son style n'aura ni l'âpreté de celui des réfugiés que les persécutions religieuses relégueront, après la révocation de l'Edit de Nantes, en Hollande et en Angleterre ; et ses censures n'atteindront pas la hauteur philosophique à laquelle parviendront les écrivains du XVIIIe. siècle, qui après lui visiteront l'Angleterre régénérée par sa révolution de 1688.

Ce n'est pas qu'il fût insensible aux avantages qu'il trouvait dans un pays régi par les lois, au moment où il échappait à ce régime du bon plaisir monarchique qui lui avait valu la Bastille et l'exil. Il avait pu surtout comprendre la différence des deux systèmes, lors du séjour qu'il fit à La Haye pendant les premières années de cet exil (21). « Après avoir vécu « dans la contrainte des cours, écrivait-il à ses amis, « il me paraît bien doux d'achever ma vie dans la « liberté d'une république, dans un pays où les lois « mettent à couvert des volontés des hommes, et où, « pour être sûrs de tout, il suffit que nous soyons « sûrs de nous-mêmes. » Mais l'habitude de ne considérer la vie que par son côté extérieur, ne lui faisait goûter que médiocrement le bonheur de vivre au sein d'une république (cela s'est vu quelquefois) : il quitta donc sans regret La Haye après un séjour de quatre années, pour retourner à Londres, où il se félicita de trouver « un milieu entre les courtisans français et les bourgmestres de Hollande. »

Cette absence d'enthousiasme et de foi que je viens de signaler dans Saint-Evremond, s'explique aisément par les circonstances au milieu desquelles s'était écoulée la première partie de sa vie, et surtout par

son caractère. Il n'y avait nullement en lui l'étoffe d'un novateur; et il n'était point d'humeur à braver le martyre pour quelque cause que ce fût. N'ayant vu comme le duc de La Rochefoucault, dans les agitations de la guerre de la Fronde, que la lutte des intérêts et des ambitions personnelles, il n'était que trop bien disposé à pratiquer la morale dont l'auteur des Maximes a exposé la théorie. La plus importante occupation, le soin le plus cher, le devoir le plus impérieux de l'homme, c'était, selon Saint-Evremond, de conduire avec le plus de prudence, de calme, et en réunissant la plus grande somme possible de bien-être, cette existence trop courte, et trop souvent consumée sans résultat et sans fruit à poursuivre des chimères. « La sagesse ne nous a été donnée, dit-il quelque part, que pour ménager nos plaisirs. »

En vertu de ses principes, Saint-Evremond ayant à s'expliquer *sur les sciences auxquelles peut s'appliquer un honnête homme*, écarte tout d'abord, comme trop compromettantes sans doute, la *Théologie*, la *Philosophie*, et les *Mathématiques*. Celles-ci sont d'un accès trop difficile et d'une étude trop compliquée. « J'admire, dit-il, les inventions des mathématiciens et « les ouvrages qu'ils produisent; mais je pense que « c'est assez aux personnes de bon sens de les savoir « bien employer ; car, à parler sagement, nous « avons plus d'intérêt à jouir du monde qu'à le con- « naître. » Quant à la théologie, il s'en écarte avec un respect mêlé de crainte, et ne cesse de s'étonner de l'imprudence avec laquelle on se joue avec les redoutables problèmes qu'elle soulève. « On brûle un

« homme assez malheureux pour ne pas croire en « Dieu, dit-il, et cependant on demande publique- « ment dans les écoles s'il y en a un. Ce serait assez « pour nous, ajoute-t-il, d'avoir de la docilité et de « la soumission ; laissons de côté cette doctrine toute « entière à nos supérieurs, et suivons avec respect « ceux qui ont le soin de nous conduire. »

La soumission de Saint-Evremond à l'autorité, dont il reconnait la toute-puissance, prenait sa source dans la fausse idée qu'il s'était faite de la philosophie spéculative, qui ne présentait à son scepticisme qu'une série de contradictions et d'erreurs. Ecoutons-le lui-même :

« Vous voulez savoir ce que vous êtes et ce que « vous serez un jour, quand vous cesserez d'être ici. « Mais dites-moi, je vous prie, vous peut-il tomber « dans l'esprit que ces philosophes, dont vous lisez « les écrits avec tant de soin, aient trouvé ce que vous « cherchez? Ils l'ont cherché comme vous, Monsieur, « et ils l'ont cherché vainement. Votre curiosité a été « de tous les siècles, aussi bien que vos réflexions et « l'incertitude de vos connaissances. Le plus dévot ne « peut venir à bout de croire toujours, ni le plus « impie de ne croire jamais; et c'est un des malheurs « de notre vie, de ne pouvoir naturellement nous « assurer s'il y en a une autre, ou s'il n'y en a point. »

Il n'épargne ni Platon, ni Socrate, ni Aristote, ni Sénèque. Il ne respecte pas même Descartes :

« Qu'a fait Descartes par la démonstration prétendue « d'une substance purement spirituelle, d'une subs- « tance qui doit penser éternellement ? Qu'a-t-il fait « par des spéculations si épurées ? Il a fait croire que « la religion ne le persuadait pas, sans pouvoir per- « suader ni lui ni les autres par ses raisons. »

C'est absolument le même scepticisme qui dictera à Pascal contre Descartes ce reproche aussi injuste qu'amer : « Descartes aurait bien voulu se passer de « Dieu ; mais il n'a pu s'empêcher de lui faire donner « une chiquenaude au monde, pour le mettre en « mouvement. »

Pascal et Saint-Evremond ont confondu deux choses bien distinctes, à savoir, certaines questions ardues dans lesquelles s'égare quelquefois le génie des systèmes métaphysiques, et la philosophie elle-même, qui, renfermée dans un cercle de vérités incontestables, n'est autre chose qu'une science positive, une science d'observation et d'expérience. Certes Saint-Evremond avait raison de se séparer hautement de certains libres-penseurs du XVII[e]. siècle, de ces prétendus *esprits-forts* de l'école de Desbarreaux, l'athée, « qui « ne croyait en Dieu que lorsqu'il était malade, » et dont toute la philosophie n'était qu'une hardie négation de tout ce qui fait le fond de la conscience humaine. Mais la vraie philosophie est essentiellement religieuse ; et comme il y aura toujours deux sortes d'esprits, ceux qui *croient* et ceux qui *raisonnent*, il eût dans ses écrits combattu plus efficacement l'incrédulité, s'il avait pris au sérieux cette philosophie tant calomniée, et

qui offre cependant un fondement solide et aux principes religieux et aux lois morales. L'indépendance de Saint-Evremond tenait plutôt au caractère de son esprit qu'à ses convictions et à la solidité de ses principes; de même que sa tolérance provenait bien moins de son respect pour le droit, que de la facilité de ses mœurs et de sa bonté naturelle.

L'homme véritablement indépendant ne laisse pas flotter les principes qui dirigent sa conduite et commandent à ses convictions, au gré des événements, et surtout selon les besoins de son intérêt personnel. Guidé par une philosophie calme et tolérante, il ne renonce pas plus à ses convictions quand la mobilité des jugements humains semble les frapper de discrédit, qu'il n'abuse de leur triomphe pour condamner avec rigueur chez les autres un droit qu'il considère comme sacré pour lui-même.

En dépit de son scepticisme, c'est à la philosophie, c'est au libre examen de sa raison que Saint-Evremond a recours pour se maintenir éloigné de toute exagération, au milieu des querelles qui mettent aux prises les plus nobles intelligences de son époque. S'agit-il, par exemple, de décider entre les Solitaires de Port-Royal et les Casuistes d'une société fameuse, il ne prend parti ni pour les soutiens de la morale relâchée, ni pour les rudes champions de la morale rigide : il ne voit dans ce débat célèbre qu'une guerre d'amours-propres et une lutte d'influence. Tel est l'esprit dans lequel il écrit sa *Conversation entre le père Canaye et le maréchal d'Hocquincourt*, et son *Entretien avec M. d'Aubigny*. On ne sera peut-être pas fâché de

lire ici un fragment de cette *Conversation*, qui est sans contredit un des écrits les plus spirituels de Saint-Evremond, et que La Harpe a faussement attribuée à Charleval :

« Comme je dînais un jour chez monsieur le maré-« chal d'Hocquincourt, le père Canaye, qui y dînait « aussi, fit tomber le discours insensiblement sur la « soumission d'esprit que la religion exige de nous; « et, après nous avoir conté plusieurs miracles nou-« veaux et quelques révélations modernes, il conclut « qu'il fallait éviter plus que la peste ces esprits-« forts qui veulent examiner toutes choses par la « raison.

— « A qui parlez-vous des esprits-forts, dit le Maré-« chal, et qui les a connus mieux que moi? *Bardou-« ville* et *Saint-Ibal* ont été mes meilleurs amis. Ce fu-« rent eux qui m'engagèrent dans le parti de monsieur « le Comte (de Soissons) contre le cardinal de Riche-« lieu. Si j'ai connu les esprits-forts! Je ferais un « livre de tout ce qu'ils ont dit. Bardouville mort, « et Saint-Ibal retiré en Hollande, je fis amitié avec « La Frette et Sauve-Bœuf. Ce n'étaient pas des « esprits-forts, mais de braves gens. La Frette était « un brave homme et fort mon ami. Je pense avoir « assez témoigné que j'étais le sien dans la maladie « dont il mourut. Je le voyais mourir d'une petite « fièvre, comme aurait pu faire une femme; et j'en-« rageais de voir La Frette, ce La Frette qui s'était « battu contre Bouteville, s'éteindre ni plus ni moins « qu'une chandelle. Nous étions en peine, Sauve-Bœu

« et moi de sauver l'honneur à notre ami; ce qui « me fit prendre la résolution de le tuer d'un coup « de pistolet, pour le faire périr en homme de cœur. « Je lui appuyais le pistolet à la tête, quand un..... « *jésuite*, qui était dans la chambre, me poussa le « bras et détourna le coup. Cela me mit en si grande « colère contre lui que je me fis *janséniste.*

« — Remarquez-vous, monseigneur, dit le père « Canaye, remarquez-vous comme Satan est toujours « aux aguets : *circuit quærens quem devoret.* Vous « concevez un petit dépit contre nos Pères; il se sert « de l'occasion pour vous surprendre, pour vous « dévorer, pis que vous dévorer, pour vous faire *janséniste! vigilate, vigilate*; on ne saurait être trop en « garde contre l'ennemi du genre humain.

« — Le Père a raison, dit le Maréchal; j'ai ouï « dire que le diable ne dort jamais. Il faut faire de « même; bonne garde, bon pied, bon œil. Mais quittons le diable, et parlons de mes amitiés. J'ai aimé « la guerre devant toutes choses, madame de Montbazon après la guerre, et, tel que vous me voyez, « la philosophie après madame de Montbazon. — Vous « avez raison, reprit le Père, d'aimer la guerre, monseigneur; la guerre vous aime bien aussi; elle vous « a comblé d'honneurs. Savez-vous que je suis homme « de guerre aussi, moi? Le Roi m'a donné la direction « de l'hôpital de son armée de Flandre : n'est-ce pas être « homme de guerre? Qui eût jamais cru que le père « Canaye eût dû devenir soldat? Je le suis, monseigneur, et ne rends pas moins de services à Dieu « dans le camp, que je lui en rendais au collége de

« Clermont. Vous pouvez donc aimer la guerre inno-
« cemment. Aller à la guerre, c'est servir Dieu. Mais
« pour ce qui regarde madame de Montbazon.....

« —Savez-vous, s'écria le Maréchal, à quel point je
« l'aimais ?

« — *Usque ad aras!*, monseigneur.

« — Point d'*aras* ! mon père ! Voyez-vous, ajouta-
« t-il, en prenant un couteau dont il serrait le manche,
« voyez-vous, si elle m'avait commandé de vous tuer,
« je vous aurais enfoncé le couteau dans le cœur !

« Le Père, effrayé du transport, eut recours à l'oraison
« mentale, et pria Dieu secrètement qu'il le délivrât
« du danger où il se trouvait : mais ne se fiant pas
« tout-à-fait à la prière, il s'éloignait insensiblement
« du Maréchal par un mouvement imperceptible. Le
« Maréchal le suivait par un autre tout semblable,
« et, à lui voir le couteau toujours levé, on eût dit
« qu'il allait mettre son ordre à exécution.

« La malignité de la nature me fit prendre plaisir
« quelque temps aux frayeurs de sa Révérence ; mais
« craignant à la fin que le Maréchal, dans son transport,
« ne rendît funeste ce qui n'avait été que plaisant, je
« le fis souvenir que madame de Montbazon était
« morte, et lui dis qu'heureusement le père Canaye
« n'avait rien à craindre d'une personne qui n'était
« plus.

« Puis je demandai au Maréchal, si l'amour de la
« philosophie n'avait pas succédé à la passion qu'il
« avait eue pour madame de Montbazon. »

— « Je ne l'ai que trop aimée, la philosophie, dit
« le Maréchal, je ne l'ai que trop aimée ! mais j'en

« suis revenu, et je n'y retourne plus. Un diable de « philosophe m'avait tellement embrouillé la cervelle « de *Premiers Parents*, de *Pomme*, de *Serpent*, de *Paradis terrestre* et de *Chérubins*, que j'étais sur le point « de ne rien croire. Le diable m'emporte si je croyais « rien! Depuis ce temps-là, je me ferais crucifier pour « la religion. Ce n'est pas que j'y voie plus de raison; « au contraire, moins que jamais; mais je ne saurais « que vous dire: je me ferais crucifier sans savoir pour-« quoi. — Tant mieux, monseigneur, reprit le Père, « d'un ton de nez fort dévot, tant mieux! ce ne sont « point mouvements humains; cela vient de Dieu. « *Point de raison!* c'est la vraie religion cela! *Point* « *de raison!* que Dieu vous a fait, monseigneur, une « belle grâce! *Estote sicut infantes*, soyez comme des « enfants. Les enfants ont encore leur innocence! et « pourquoi? parce qu'ils n'ont point de raison. *Beati* « *pauperes spiritu*, heureux les pauvres d'esprit! ils « ne pèchent point: la raison? c'est qu'ils n'ont point « de raison! POINT DE RAISON! JE NE SAURAIS QUE « VOUS DIRE! JE NE SAIS POURQUOI! Les beaux mots! « Ils devraient être écrits en lettres d'or. CE N'EST PAS « QUE J'Y VOIE PLUS DE RAISON; AU CONTRAIRE, MOINS « QUE JAMAIS. En vérité cela est divin pour ceux qui « ont le goût des choses du ciel. Point de raison! que « Dieu vous a fait, monseigneur, une belle grâce! »

Aussi mordant et aussi incisif, comme on le voit, que le sera deux ans après l'illustre auteur des *Provinciales*, aussi habile à mettre en scène ses personnages, il a de plus le mérite de nous faire rire à leurs dépens, sans

joindre la passion du sectaire à la fine raillerie du moraliste. L'autorité de Fénelon ne l'engage pas non plus à se reposer au sein de ce *Quiétisme* (22) qui cependant semblerait si bien convenir à son humeur douce et tendre; et le spectacle des conversions éclatantes qui servent de dénouement à l'aventureuse existence de la plupart des femmes célèbres du XVII[e]. siècle, depuis mademoiselle de La Vallière jusqu'à madame de Longueville, n'est pour lui qu'une occasion d'écrire les pages ingénieuses dans lesquelles il s'attache à démontrer que la dévotion *n'est souvent que le dernier de nos amours.*

« La dévotion est le dernier de nos amours, où l'âme « qui croit aspirer seulement à la félicité de l'autre vie, « cherche, sans y penser, à se faire quelque douceur « nouvelle en celle-ci. L'habitude dans la vie est un « vieil attachement qui ne fournit plus que des dé- « goûts; d'où vient d'ordinaire qu'on se tourne à Dieu « par esprit de changement, pour former en son âme « de nouveaux désirs, et lui faire sentir les mouve- « ments d'une passion naissante. La dévotion fera re- « trouver quelquefois à une vieille femme des déli- « catesses et des tendresses de cœur que les jeunes « n'auraient pas dans le mariage, ou dans une galan- « terie usée. Une dévotion nouvelle plaît en tout, « jusqu'à parler des vieux péchés dont on se repent; « car il y a une douceur secrète à détester ce qui en a « déplu, et à rappeler ce qu'ils ont eu d'agréable. »

« A bien examiner un vieux converti, on trouvera « fort souvent qu'il ne s'est défait de son péché que par

« l'ennui et le chagrin de sa vie passée. En effet, à qui « voyons-nous quitter le vice dans le temps qu'il se « montre avec des agréments et qu'il fait goûter ses « délices ? On le quitte lorsque ses charmes sont usés « et qu'une habitude ennuyeuse nous a fait tomber « insensiblement dans la langueur. Ce n'est donc point « ce qui plaisait qu'on quitte en changeant de vie, c'est « ce qu'on ne pouvait plus souffrir ; et alors le sacrifice « qu'on fait à Dieu, c'est de lui offrir des dégoûts, « dont on cherche, à quelque prix que ce soit, à se « défaire. »

Ce bon sens superficiel et moqueur, qui garantit des exagérations de l'esprit de système, mais qui permet rarement de pénétrer jusqu'au fond des choses, Saint-Evremond l'applique avec un bien plus grand succès aux matières littéraires. Tandis que la critique du temps repose exclusivement sur certaines lois fixes et invariables, au lieu de remonter aux principes, de chercher la raison primordiale et philosophique des choses, soit dans les règles de la logique, soit dans l'étude du cœur humain, Saint-Evremond demande à la raison, aux témoignages de l'histoire, à la comparaison des littératures des différents peuples, à l'analyse des lois de la pensée, les principes sur lesquels reposent la science du grammairien et les appréciations de l'homme de goût. La dissertation sur le mot *Vaste* est un exemple remarquable de cette large méthode, qui, appliquée avec plus de rigueur encore, produira la philologie. Il connaît mieux qu'aucun de ses contemporains le genre de mérite qui distingue les écri-

vains anciens, la nature du merveilleux sur lequel travaille l'imagination des poètes, l'influence que le culte national exerce sur le développement des arts. Quelques pages lui suffisent pour dégager de ses obscurités la question embrouillée par Perrault, La Motte, Mme. Dacier et Despréaux lui-même, qui, supposant dans les écrivains grecs et romains des beautés qui ne s'y trouvent pas, passent à côté des beautés réelles qui s'y trouvent, et qu'un sentiment plus juste du génie de l'antiquité lui fait découvrir. D'ailleurs, la circonstance qui le tient éloigné de la France, ouvre à ses regards un horizon plus étendu. Les littératures Anglaise, Espagnole et Italienne, lui fournissent des termes de comparaison, qui lui permettent d'élargir le cercle des poétiques officielles. Aussi rien de plus sensé et de plus juste que les jugements qu'il porte sur la tragédie de Corneille opposée à celle de son rival, et que les considérations dans lesquelles il apprécie la valeur poétique de Malherbe, de Voiture, de Sarrazin, de Benserade, de Molière, de La Fontaine, de Boileau (23).

Mais j'ai hâte d'arriver à ce qui assure à Saint-Evremond une place réellement importante dans l'histoire littéraire de la France : je veux parler de ses œuvres historiques. Les mêmes qualités qui l'auraient mis au premier rang des critiques du XVIIe siècle, si le sort l'eût fait naître dans une de ces positions sociales où la nécessité sert de stimulant au génie, l'auraient certainement placé à la tête des historiens de son époque, s'il eût appliqué à la composition de quelqu'œuvre sérieuse, les brillantes facultés qu'il dissipa dans cette

foule d'écrits, nés du caprice ou inspirés par les circonstances, qu'il dictait en se jouant, pour la satisfaction de ses amis, et sans aucun souci de sa gloire littéraire. L'homme qui avait indiqué d'une manière si nette et si précise tout ce qui manquait aux historiens français pour égaler ces grands écrivains, Salluste, Tite-Live, Tacite, dont il avait sondé les génies éminents, quoique divers; le spirituel appréciateur de la Fronde et de la politique de Mazarin; le profond observateur qui peint la cour et les courtisans, avec des traits que n'eût pas désavoués La Bruyère, nous montre à peine ce dont il était capable, dans les pages qu'il a laissées sur *les divers Génies du peuple romain.* Avant Bossuet et Montesquieu, la politique romaine avait trouvé en lui un historien philosophe, qui en avait démêlé les ressorts secrets et énuméré les résultats, avec la profondeur de Machiavel. Sans doute, en analysant l'œuvre de Saint-Evremond, nous n'y trouverons ni cette royale majesté du style de Bossuet, planant au-dessus des empires et marquant d'un trait lumineux la place immense qu'occupe Rome dans les destinées humaines, ni cette érudition variée qui se condense en aphorismes si profonds, dans le chef-d'œuvre de Montesquieu : mais ce n'est pas une petite gloire pour notre Saint-Evremond, que de pouvoir se faire lire encore avec intérêt et profit, même après les deux hommes de génie qui ne l'ont fait oublier qu'en s'inspirant de lui, et en empruntant le cadre dont il avait tracé le contour (24)..

Plus connu comme moraliste que comme critique et comme historien, Saint-Evremond se distingue plus

par la finesse de ses observations que par la rigidité de ses principes. La nécessité de la lutte, du dévouement et du sacrifice, qui entre essentiellement dans le plan de vie que propose le stoïcisme, dérangerait un peu trop ce calme et ce désir de bien-être que recherchent avant tout les hommes aimables, pour qui la morale n'est autre chose que l'art d'être heureux. On peut voir le résumé de la morale de Saint-Evremond dans sa lettre au maréchal de Créqui « qui l'avait prié de lui faire connaître la situation où était son esprit et ce qu'il pensait de toutes choses pendant sa vieillesse. » La sagesse qu'il se vante de posséder et qu'il préconise, n'est ni la *constance*, qui n'est qu'une plus longue attention à nos maux, qui paraît la plus belle vertu du monde à ceux qui n'ont rien à souffrir et n'est qu'une nouvelle gêne à ceux qui souffrent; ni la *vertu*, car l'état de la vertu n'est pas un état sans peine; on y souffre une contestation éternelle de l'inclination et du devoir, et tout ce qui sent la contrainte et le gêne ne saurait lui convenir. Tel est le texte le plus ordinaire de ses conversations et de ses lettres. C'est ainsi qu'il écrit, en vers ou en prose, à ses amis d'Olonne et de Candale, et à ce comte de Grammont dont Hamilton retracera l'histoire, après avoir puisé à l'école de Saint-Evremond cet art de bien dire qui fait de lui le plus amusant des conteurs. Il prend soin de nous faire connaître lui-même sous quelle influence s'étaient développés les principes de cette morale indulgente et facile qu'il avait savamment érigée en système :

J'ai vu le temps de la bonne Régence,
Temps où régnait une heureuse abondance,
Temps où la ville aussi bien que la cour
Ne respiraient que les jeux et l'amour.
Une politique indulgente
De notre nature innocente
Favorisait tous les désirs :
Tout goût paraissait légitime ;
La douce erreur ne s'appelait point crime,
Les vices délicats se nommaient des plaisirs.

Ce bon temps de la Régence que regrette si fort Saint-Evremond, il en avait retrouvé l'image en Angleterre, dans cette cour voluptueuse de Charles II, copiste peu délicat des brillantes faiblesses de la cour de Versailles. L'ami et l'admirateur de la trop célèbre Ninon, cette moderne Léontium, dont il a osé dire :

L'indulgente et sage Nature
A formé l'âme de Ninon
De la volupté d'Epicure
Et de la vertu de Caton,

s'était formé, il faut bien en convenir, une singulière idée de la vertu, et les traditions de sa jeunesse l'avaient préparé à assister, sans sourciller, aux événements passablement scandaleux dont la cour d'Angleterre était le théâtre.

Les lecteurs initiés à la partie anecdotique de l'histoire, si chère aux romanciers de notre temps, n'ignorent pas le sujet d'un voyage fait en Angleterre par mademoiselle de Quérouailles, à l'époque où Saint-Evremond, déjà en possession d'une brillante renommée d'homme d'esprit et de bonne compagnie, y jouissait

de la faveur de Charles II, qui lui avait accordé une pension.

La politique monarchique, désireuse de maintenir entre l'Angleterre et la France cette entente cordiale, pour laquelle on a fait à toutes les époques de si grands sacrifices, s'était avisée d'un de ces moyens qui ont heureusement cessé de servir de principal ressort aux relations inter-nationales. Mademoiselle de Quéroualles avait été chargée de la mission de resserrer l'alliance entre les deux peuples, et Charles II avait attesté l'influence toute-puissante qu'elle exerça dès son arrivée sur son esprit et ses sentiments, en lui donnant le titre de duchesse de Porsthmouth. On souffre de voir Saint-Evremond prendre part à cette intrigue de Cour, en écrivant à la future favorite, atteinte sans doute de quelque scrupule, pour faire briller à ses regards l'importance du rôle politique auquel elle était appelée. La morale étrange qu'il lui enseigne est tout-à-fait digne de celle de Ninon, « rendant grâce à Dieu chaque jour de son esprit, et le priant de la préserver des sottises de son cœur » (25).

Bientôt après, une circonstance qui exerça sur le reste de sa vie une influence décisive, lui offrit une seconde occasion de développer les principes, si accommodants et si faciles, de sa philosophie épicurienne. Pour combattre l'influence de la duchesse de Porsthmouth, devenue odieuse aux Anglais, les ministres de Charles II songèrent à appeler en Angleterre une femme célèbre par sa beauté, qu'à une autre époque ce prince avait aimée, et dont il avait même demandé inutilement la main. C'était une des nièces du cardinal Ma-

zarin, Hortense de Mancini, si fameuse, comme ses sœurs, au temps de la minorité de Louis XIV, et devenue depuis, pour son malheur et celui de son époux, duchesse de Mazarin. Mais celle-ci, trompant toutes les espérances de la politique, et en dépit des conseils de Saint-Evremond, tourna le dos à la fortune, aimant mieux, cette fois, « se laisser emporter par les sottises de son cœur, qu'obéir aux calculs intéressés de son esprit (26). »

La duchesse n'en reçut pas moins de Charles II une pension qui lui permit de vivre avec splendeur à Londres, et d'y devenir le centre d'une société brillante, qui mena de front les plaisirs et l'étude, la dissipation et la culture des arts. Saint-Evremond devint l'âme de cette espèce d'académie toute mondaine, à laquelle il donna le ton, et qui, servant d'aiguillon à un esprit dont l'âge n'altérait ni la vivacité ni la grâce, lui inspira quelques-unes de ses plus agréables compositions.

C'était le salon de la marquise de Rambouillet transporté au milieu de la société anglaise, jalouse alors de se modeler sur la cour de Louis XIV. Mais il régnait chez madame de Mazarin une aisance, un naturel et une délicatesse de goût qui faisaient un parfait contraste avec le raffinement et l'affectation que les beaux esprits avaient mis à la mode dans ce *Cercle des Précieuses*, appelées par Ninon les *Jansénistes de l'amour;* et que Saint-Evremond, avant Molière, avait caractérisées en quelques mots bien spirituels, mais malheureusement trop énergiques pour que je me permette de les reproduire ici (27). Ce n'est pas que Saint-

Evremond, dont la jeunesse correspond à l'époque la plus florissante du règne des Précieuses, n'eût payé d'abord son tribut au mauvais goût du temps. Il s'était rendu coupable de madrigaux, tout aussi fades et aussi prétentieux que les deux sonnets sur lesquels madame de Longueville s'en rapportait au jugement des littérateurs de Caen, « les priant d'assoupir un schisme qui, disait-elle, avait plus troublé le royaume que ne l'avaient fait les dernières guerres » (28). Mais il s'était bientôt dégagé de l'influence de ce mauvais goût importé d'Italie, et il avait pris l'habitude de cette aisance naturelle et parfois négligée qui ne le quittèrent plus. Ce n'est pas que ces vers soient bons ; et je ne rappelle ici, en passant, que pour mémoire cette partie de ses œuvres, ainsi qu'une comédie dans le genre anglais(29), et certaines compositions musicales, destinées aux fêtes données par la duchesse de Mazarin, et qui probablement ne s'élevaient pas au-dessus du mérite que l'on s'attend à trouver dans de la musique d'amateur. N'oublions pas qu'il faut avec Lémontey ranger Saint-Evremond parmi ces gens de Cour et gens d'esprit qui, dans leurs moments de loisir, « daignent faire des vers détestables. » L'influence des salons de la belle duchesse mit fin pareillement à son penchant pour la satire. Il y renonça même si complètement, qu'il prit le parti, dans les derniers temps, de tout louer et de tout approuver sans distinction, ainsi qu'il nous l'apprend dans les vers suivants, que je cite comme un échantillon de cette prose rimée, qu'il avait la bonhomie de prendre pour de la poésie :

Je perds le goût de la satire;
L'art de louer malignement
Cède au secret de pouvoir dire
Des vérités obligeamment.

Fidèle, pendant sa longue vieillesse, au culte de la beauté, Saint-Evremond, par un privilége qui n'appartient qu'à lui, put, sans paraître ridicule, laisser éclater son admiration et son amour pour la belle Hortense. Il est impossible, d'ailleurs, de se justifier avec plus d'amabilité et de grâce qu'il ne le fait.

« Vous vous étonnez mal à propos que les vieilles « gens aiment encore; car leur ridicule n'est pas de se « laisser toucher; c'est de prétendre imbécillement à « pouvoir plaire. Pour moi, j'aime le commerce des « belles personnes autant que jamais; mais je les trouve « aimables, sans dessein de m'en faire aimer. Je ne « compte que sur mes sentiments, et cherche moins « avec elles la tendresse de leur cœur que celle du « mien.. Le plus grand plaisir qui reste aux vieillards, « c'est de vivre; et rien ne les assure si bien de leur « vie que leur amour. *Je pense, donc je suis*, sur quoi « roule toute la philosophie de Descartes, est une « conclusion pour eux bien froide et bien languissante. « *J'aime, donc je suis*, est une conséquence toute vive, « tout animée, par où l'on rappelle les désirs de la « jeunesse, jusqu'à s'imaginer quelquefois d'être jeune « encore. »

On conçoit aisément que les femmes, dont il reconnaît ainsi le pouvoir, aient trouvé bien des charmes dans la conversation du spirituel vieillard, qui semble

du reste avoir fait une étude particulière des moyens les plus propres à se concilier leur bonnes grâces.

« Le premier mérite auprès des dames, écrit-il dans « une lettre où il expose ses principes sur la *Manière* « *de converser avec les femmes*, est d'aimer ; le second « est d'entrer dans la confidence de leurs inclinations; « le troisième, de faire valoir ingénieusement tout ce « qu'elles ont d'aimable. Si rien ne vous mène au secret « du cœur, il faut gagner au moins leur esprit par des « louanges; car, au défaut des amants à qui tout cède, « celui-là plaît le mieux qui donne aux femmes les « moyens de plaire davantage. Dans leur conversa- « tion, songez bien à ne les tenir jamais indifférentes: « leur âme est ennemie de cette langueur : ou faites- « vous aimer, ou flattez-les sur ce qu'elles aiment, « ou faites-leur trouver en elles de quoi s'aimer mieux ; « car enfin il leur faut de l'amour, de quelque nature « qu'il puisse être. »

Cependant Saint-Evremond continuait à vieillir ; et cette philosophie pratique, qui l'avait habitué à se rendre compte de toutes les modifications que les progrès de l'âge faisaient subir à ses idées et à ses sentiments, lui présentait dans un prochain avenir le terme de sa longue et heureuse existence; et il exprimait avec un grand sens, dans les lignes suivantes, la disposition d'esprit où il se trouvait :

« Quand nous sommes jeunes, l'opinion du monde « nous gouverne, et nous nous étudions plus à être bien « avec les autres qu'avec nous. Arrivés à la vieillesse, nous

« trouvons moins précieux ce qui nous est étranger.
« Rien ne nous occupe tant que nous-mêmes, qui
« sommes sur le point de nous manquer. Il en est de
« la vie comme de nos autres biens : tout se dissipe
« quand on pense en avoir un grand fonds ; l'éco-
« nomie ne devient exacte que pour ménager le peu
« qui nous reste. C'est par là qu'on voit faire aux jeunes
« gens comme une profusion de leur être, quand ils
« croient avoir long-temps à le posséder. Nous nous
« devenons plus chers, à mesure que nous sommes plus
« près de nous perdre. Autrefois mon imagination
« errante et vagabonde se portait à toutes les choses
« étrangères : aujourd'hui mon esprit se ramène au
« corps, et s'y réunit davantage. »

Différence admirablement saisie par l'ingénieux moraliste, entre les jeunes gens qui courent après ce qu'ils veulent acquérir, et les vieillards qui s'attachent à ce qu'ils craignent de perdre !

Il s'arrange donc de manière à retenir autant que possible les biens qui vont lui échapper. Je suis bien obligé d'avouer que les soins relatifs à la vie matérielle occupent une grande place dans ses études sur lui-même. L'ancien convive du commandeur de Souvré, du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin, profès comme lui dans l'ordre des Côteaux (30), se rappelant trop bien le temps où M. De Lavardin le raillait de son raffinement pour les douceurs de la table, et de l'excessive délicatesse de ses goûts, finit par se livrer sans scrupule à la recherche de ce con-

fortable un peu trop exclusivement gastronomique, dont les lords d'Angleterre, ses illustres amis, lui offraient l'exemple. Ses lettres sont remplies de détails pareils à ceux-ci :

« Si vous avez quelque soin de la délicatesse de « votre goût et de l'intérêt de votre santé, vous ne « mangerez que des viandes naturelles sans mélange « aucun, mais exquises par leur bonté propre et par « la curiosité de votre choix. »

« Les vins de Champagne sont les meilleurs ; ne « poussez pas trop loin ceux d'*Aï* ; ne commencez pas « trop tôt ceux de *Reims*. Le froid conserve les esprits « des vins de rivière ; les chaleurs emportent le goût « de terroir des vins de montagne. »

« Vous ne sauriez avoir trop d'attention pour le « régime, trop de précaution contre les remèdes ; le « régime entretient la santé et les plaisirs ; les remèdes « sont des maux présents, dans une vue assez incer- « taine du bien à venir. »

« Les plaisirs et le régime doivent avoir une espèce « de concert et une proportion assez juste. »

« A 88 ans, je mange des huîtres tous les matins, je « dîne bien, je ne soupe pas mal : on fait des héros « pour un moindre mérite que le mien. »

Du reste, il ne se pique pas d'une sagesse austère, comme on le sait, et il se garde bien de se draper dans le manteau du stoïcisme, en voyant approcher le terme fatal : « La meilleure de toutes les raisons pour « se résoudre à la mort, dit-il, c'est qu'on ne saurait

« l'éviter.. A juger sainement des choses, la sagesse con-« siste plus à nous faire vivre tranquillement qu'à « nous faire mourir avec constance.. Les belles morts « fournissent de beaux discours aux vivants et peu de « consolation à ceux qui meurent. »

Toutes ces maximes aboutissent à une profession de foi que ne désavouerait pas le poète, qui, de nos jours, a chanté le Dieu des bonnes gens :

De justice et de charité
Beaucoup plus que de pénitence,
Il compose sa piété ;
Mettant en Dieu sa confiance,
Espérant tout de sa bonté,
Dans le sein de la Providence
Il trouve son repos et sa félicité.

Les considérations qui précèdent suffisent, nous le croyons du moins, pour faire apprécier le caractère et la tournure d'esprit habituelle de Saint-Evremond. Bayle, et Voltaire après lui, se sont trop hâtés de placer son nom sur la liste des incrédules et des esprits-forts, se fondant sur quelques passages qui peuvent en effet se prêter à l'interprétation qu'ils leur donnent, mais en forçant le sens, et en faisant à l'auteur ce que nous appellerions aujourd'hui un *procès de tendance*. L'extrême facilité de sa morale ne peut permettre non plus de faire de lui, comme le voudraient les auteurs de la *Biographie universelle* un chrétien bien orthodoxe. En religion comme en politique, Saint-Evremond tient le milieu entre le respect scrupuleux des écrivains de son époque, pour les formes établies et les dogmes

officiels, et cette indépendance hardie, cette fièvre d'innovation qui caractériseront le XVIIIe siècle. Si son esprit a osé plus que sa plume, si, sur les grandes questions qui sans aucun doute se sont présentées à sa pensée, il a été plus circonspect que convaincu, s'il a tenu la main fermée, c'est un trait de ressemblance de plus avec son compatriote Fontenelle, auquel il pourrait être comparé sous de nombreux rapports.

Quant à ses œuvres, dont la valeur littéraire a été systématiquement rabaissée par Voltaire et par La Harpe, il serait injuste de ne pas en reconnaître hautement le mérite. Dans ceux de ses ouvrages de critique, de philosophie morale et d'histoire, qui sont dignes d'être conservés, il se distingue par un style vif et animé, une expression juste et pittoresque, des pensées fines, délicates, et cachant souvent beaucoup de profondeur sous le laisser-aller et la négligence de la forme.

Ses dernières années furent attristées par la mort de la duchesse de Mazarin, survenue en 1699; il ne lui survécut que de quatre années. Il conserva jusqu'au moment suprême toutes les grâces de son esprit, toute la bonté de son âme, sa douce et sereine philosophie. A la prière de quelques amis, il s'occupa de rassembler les divers ouvrages qu'avait produits sa plume élégante et facile, moins pour transmettre officiellement à la postérité ceux dont il était véritablement l'auteur, que pour les distinguer d'une foule d'autres, que la spéculation lui avait faussement attribués (31).

Il s'éteignit entre les bras de ses amis le 20 septembre 1703, après avoir distribué sa fortune, en partie aux indigens « de quelque religion qu'ils fussent,

disait-il dans son testament, et en partie aux pauvres Français exilés comme lui. »

Pendant les 42 ans qu'avait duré cet exil, les efforts de ses amis les plus puissants n'avaient pu adoucir en sa faveur l'inflexible rigueur de Louis XIV (32). La terre hospitalière qui l'avait reçu, et où trois rois l'avaient comblé de leurs faveurs, sembla protester contre le monarque français, en ouvrant les portes de Westminster à celui qui n'avait pu trouver un tombeau dans son propre pays. C'est dans cette célèbre abbaye que l'illustre écrivain normand repose. Il est enterré dans la nef et non loin du cloître, auprès de Casaubon, de Cambden, de Barrow, de Chaucer, de Spencer et de Cowley. Son buste, placé au-dessus d'un marbre blanc, sur lequel est gravée une élégante épitaphe (33), hommage rendu à sa mémoire sur la terre étrangère, existe encore, pour rappeler que l'homme, que recommandent son génie et ses vertus, trouve partout une patrie.

NOTES.

(1) C'est ainsi que MM. Silvestre et Desmaizeaux, amis particuliers de Saint-Evremond, écrivent son nom. Comme la notice biographique que nous devons au dernier a été composée sur des renseignements fournis par l'auteur lui-même, auxquels ont été ajoutés des détails sur sa famille, fournis par l'abbé Fraguier, il est probable que c'est là la véritable orthographe. Plusieurs, et entr'autres M. Desessarts, qui a publié en 1804 un choix de ses œuvres, assez insignifiant et fort incomplet du reste, écrivent *Saint-Evremont*. Ce nom est le même que celui de *Sanctus Evermundus* ou *Sanctus Ebermundus*, abbé de Fontenay-sur-Orne en Bessin, qui vivait au VIIe. siècle, et dont les reliques ont été transportées à Creil. Le village de *Saint-Ebremont*, situé à quelques kilomètres de St.-Lo, est probablement le lieu d'où Saint-Evremond a tiré le nom qu'il ajouta à ceux de *Charles de Saint Denis.*

(2) Les cinq aînées épousèrent les sieurs de Vierville, de Savigny-Gambières, de Tauville, de Mesnil-Poisson, et de Fontenay-Haubert-Vierville; du Mesnil-Poisson, et Fontenay étaient protestants.

(3) MM. Silvestre et Desmaizeaux ne sont pas d'accord sur ce point. Selon le premier, Saint-Evremond vint à Caen pour faire son droit et n'y séjourna que quelques mois; d'après le second, il y fit sa philosophie et y demeura une année.

(4) Après avoir essayé inutilement de lire au prince de Condé les œuvres de Rabelais, il lui fit agréer celles de Pétrone, dont les écrits et la personne sont de sa part l'objet d'une admiration singulièrement exagérée. C'est avec raison que Boileau prend contre lui la défense de Sénèque, injustement immolé par Saint-Evremond au satirique latin.

Quoi qu'en ses beaux discours Saint-Evremond nous prône,
Aujourd'hui j'en croirai Sénèque avant Pétrone

(*Satire XIe.*)

(5) Saint-Evremond a écrit une foule de petites pièces, soit en vers, soit en prose : mon intention n'est pas de les passer toutes en revue. Je ne puis même signaler un grand nombre de compositions dont la lecture serait encore aujourd'hui aussi instructive qu'agréable. On ferait un très-beau volume, si l'on songeait à faire un choix discret parmi ses œuvres littéraires, philosophiques et historiques. Pourquoi quelque Barbin de notre temps n'aurait-il pas cette bonne idée?

(6) Voici ce que dit Pélisson de cette comédie des *Académistes :*

« Quelques-uns ont voulu l'attribuer à un des académi-
« ciens même, parce que cet ouvrage ne se rapporte pas
« mal à son style, à son esprit et à son humeur, et qu'il
« y est parlé de lui comme d'un homme qui ne fait guère
« d'état de ces conférences (Pélisson désigne ici Saint-
« Amand); mais quelques autres m'ont assuré qu'elle était
« d'un gentilhomme Normand nommé monsieur de Saint-
« Evremond..... Cette pièce, quoique sans art et sans règles,
« et plutôt digne du nom de *farce* que de comédie, n'est
« pas sans esprit et a des endroits fort plaisants. » (Hist. de l'Académie française, p. 47 et 48.)

(7) M. Sainte-Beuve a donné, d'après un ouvrage manuscrit de Colletet, dans son Histoire de la poésie française au XVIe. siècle (p. 420 éd. Charpentier), quelques détails sur une *Académie française*, antérieure à celle qui reconnaît Richelieu pour son fondateur. Etablie par Baïf, qui en avait dressé les statuts, approuvée par Charles IX, cette *Académie des Valois* n'était qu'un essai dont les désastres du temps devaient nécessairement entraver le succès.

(8) Plusieurs des contemporains de Malherbe avaient déjà signalé ce qu'il y avait d'excessif dans la réforme, encore plus grammaticale que poétique, à laquelle il a si puissamment contribué. Régnier avait dit, en parlant de lui et de ses disciples :

Leur savoir ne s'étend seulement
Qu'à regratter un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une *diphtongue*, etc.

On connaît le passage de Balzac sur le *Grammairien en lunettes et en cheveux gris*, qu'il appelait le *Tyran des mots et des syllabes*. Tous ces reproches n'infirment en rien les éloges mérités qu'adresse Boileau au grand poète, dont la ville de Caen est justement fière.

(9) Jean Chapelain, né le 4 décembre 1595, mort le 22 février 1674, mauvais poète, sans doute, mais critique savant et plein de goût, toutes les fois qu'il ne méritait pas, par sa facilité trop bienveillante, les reproches que lui adressait souvent Voiture, qui l'appelait l'*excuseur de toutes les fautes*. Tous ceux de ses contemporains qui se sont occupés de lui, s'accordent pour se plaindre de son extrême avarice. Cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux ne tarit pas sur ce sujet. « Lors de sa présentation à l'hôtel de Rambouillet, en 1628, il avait un habit de satin colombin, doublé de panne verte, et passementé de petits passements colombin et verts, à œil de perdrix. Il avait toujours les plus ridicules bottes du monde et les plus ridicules bas de bottes. Je pense qu'il n'a jamais rien eu de neuf. Quelque vieille que soit sa perruque, il en a pourtant encore une plus vieille pour la chambre, et un chapeau encore plus vieux. — Je lui ai vu un crêpe, à la mort de sa mère, qui, à force d'être porté, était devenu feuille morte. — On lui a vu un justaucorps de taffetas noir moucheté; je pense que c'était d'un vieux cotillon de sa sœur, avec qui il demeure. — On meurt de froid dans sa chambre, il ne fait quasi point de feu. — Ménage, racontant une visite qu'il lui fit, prétend qu'il vit dans la cheminée les mêmes tisons qu'il y avait vus douze ans auparavant. Après qu'il eut publié sa Pucelle, comme le livre était cher, il associait deux personnes, pour ne donner qu'un seul exemplaire, au lieu de deux: souvent les destinataires demeuraient à deux extrémités opposées de Paris. La *Pucelle* avait 24 chants. Il n'en parut du vivant de l'auteur que 12. On en a publié 8 de plus dans l'édition de 1757. Les 4 derniers n'ont jamais été imprimés. M. de Monmerqué possède une vie manuscrite de Chapelain, que l'on dit intéressante.

(10) Godeau était né à Dreux, en 1605. — Poète médiocre, tant qu'il fut le favori de l'hôtel de Rambouillet, il y était

connu sous le nom de *Nain de Julie*. La célèbre Julie d'Angennes avait écrit à Voiture en parlant de lui : « Il y a ici un homme plus petit que vous d'une coudée, et, je vous jure, mille fois plus galant.» Plus tard l'évêque de Grasse et de Vence fit oublier par des œuvres plus sérieuses, et, ce qui vaut mieux, par la pratique des vertus les plus solides, les œuvres trop légères par lesquelles il avait débuté dans le monde littéraire. Ses succès dans la carrière ecclésiastique commencèrent au moment où il fut pris en affection par le cardinal de Richelieu, auquel il avait dédié une paraphrase en vers du psaume *Benedicite*. Vous me donnez *Benedicite*, et moi je vous donne *Grasse*, lui avait dit le Ministre, qui ne laissait échapper aucune occasion de faire voir que lui aussi avait le droit d'être mis au rang des beaux-esprits. Il avait dit à Vaugelas, à qui il venait d'accorder une pension, lorsqu'il vint le remercier au nom de l'Académie : Vous n'oublierez pas dans votre Dictionnaire le mot *Pension*. — Non, monseigneur, répondit l'Académicien, ni celui de *Reconnaissance*.

(11) François Cauvigny, sieur de Colomby, né à Caen vers l'année 1588, parent de Malherbe, qui se plaignait avec raison de ne lui avoir pas communiqué le génie poétique. Il n'en était pas moins parvenu à se faire donner une pension de douze cents écus, avec le titre pompeux d'*Orateur du Roi pour les discours d'Etat*. C'était beaucoup, pour sa traduction de Justin et du 1er. livre des annales de Tacite.

(12) Encore un bel-esprit de Caen. François Métel de Bois-Robert, né en 1592, est plus connu par ses bons mots, et par la liberté malheureusement trop cynique de ses reparties, que par ses 18 Comédies, ses Romans, ses *Nouvelles héroïques et amoureuses*, son *Parnasse* royal et sa *Paraphrase en vers des Psaumes de la pénitence*. Ces nombreuses et importantes productions mériteraient cependant un examen sérieux. Malheureusement la bibliothèque de notre ville, si riche d'ailleurs, ne possède aucun des ouvrages de Bois-Robert. Oserais-je rappeler aux honorables administrateurs de ce bel établissement la recommandation par laquelle Citois, médecin du Cardinal, terminait une de ses ordonnances, pour faire rappeler le joyeux abbé de Chatillon, momentanément tombé en disgrâce : *Recipe Bois-Robert* ?

(13) Guillaume Colletet, né à Paris en 1598, époux de la célèbre Claudine, qui ne fit des vers que pendant la vie de son mari, dont elle avait commencé par être la servante. On l'a confondu quelquefois avec François Colletet, son fils, dont Boileau avait raison de critiquer les ouvrages peu estimables, mais dont il n'avait pas le droit d'injurier la misère, dans les vers où il le représente durement :

Crotté jusqu'à l'échine,
Allant chercher son pain de cuisine en cuisine.

(14) Saint-Amand, encore une des victimes de Boileau, dont le caractère et les œuvres ont été l'objet d'une appréciation ingénieuse de la part de M. *Philarète Chasles*, dans le volume intitulé : Etudes sur l'Espagne, publié en 1847.

(15) Mademoiselle de Gournay, femme extrêmement distinguée et qui mériterait d'être plus connue. Son respect pour la mémoire de Montaigne, qui l'avait appelée *sa fille d'alliance*, l'engagea à publier dès 1595 une édition des *Essais*, qu'elle publia une seconde fois avec beaucoup plus de soin encore en 1635. La vie de mademoiselle de Gournay, écrite par elle-même et imprimée à la suite du recueil de ses œuvres, publié en 1626, sous le titre de l'*Ombre de la demoiselle de Gournay*, renferme des faits intéressants et fait aimer cette excellente fille, qui, si elle ne trouva pas la *pierre philosophale*, qu'elle avait, dit-on, long-temps cherchée, eut du moins l'avantage de vivre jusqu'à l'âge de 79 ans, aimée et estimée, malgré quelques bizarreries de caractère, par les hommes distingués qui vécurent dans son intimité. L'ardeur qu'elle mit à défendre le vieux langage contre les sévérités de l'Académie, devait naturellement engager Ménage à lui donner place dans sa *Requête des dictionnaires.*

(16) Les *Remarques de Vaugelas sur la langue française ;* les *Observations de l'Académie française* sur les remarques de Vaugelas ; les *Observations* de Ménage, les *Doutes* du père Bouhours, tous les écrits de la même époque, ne reconnaissent pour autorité souveraine, en matière de langue, que l'usage : *Façon de parler*, dit Vaugelas, *de la*

plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs. Aucun d'eux ne songe à élever, au-dessus de cette tyrannie de l'usage, l'autorité de la raison et de la logique. Sous ce point de vue, ils sont moins instructifs et moins profonds que ne l'étaient, au XVI[e]. siècle, les *Fauchet*, les *Pasquier*, les *Du Bellay*, et les *Henri Estienne*, qui avaient mieux étudié les origines et peut-être mieux apprécié le génie de notre langue.

(17) La lenteur avec laquelle l'Académie travaillait à son Dictionnaire, justifiait assez cette application du distique de Martial, que citait Voiture, en substituant *Lingua* à *Barba* :

Eutrapelus tonsor dum circuit ora Luperci,
Expungitque genas, altera *barba* subit.

Lambin, mon barbier et le vôtre,
Rase avec tant de gravité,
Que, tandis qu'il coupe un côté,
La barbe repousse de l'autre.

C'était le temps des travaux consciencieux : on se piquait moins de faire beaucoup que de bien faire. Vaugelas mettait vingt ans à traduire son Quinte-Curce, et recevait le prix de son labeur dans ce compliment d'un contemporain : « L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, celui de M. de Vaugelas est inimitable. » Le célèbre Patru, qui, au dire du P. Bouhours, était l'homme de France qui connaissait le mieux notre langue, employait quatre années pour traduire la première période du discours de Cicéron pour le poète Archias, encore n'avait-il pas rendu les mots : *quod sentio quam sit exiguum.* A la bonne heure ; mais c'était véritablement perdre un temps qui aurait pu être mieux employé, que de discuter pendant huit jours, comme le fit l'Académie, pour savoir si ses membres mettraient au bas d'une lettre adressée au président Séguier, vos très-*affectionnés*, ou vos très-*humbles*, ou vos très-*passionnés* serviteurs. Bois-Robert avait quelque raison de dire, en parlant de l'interminable Dictionnaire :

Depuis six mois dessus l'F on travaille :
Et le destin m'aurait fort obligé,
S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

(18) Gilles Ménage, que Bayle appelle le *Varron du XVIIe. siècle*, avait plus d'érudition que de sagacité et de goût. Il avait été le concurrent du savant Huet, pour les fonctions de sous-précepteur du Dauphin. Avant d'être membre de l'Académie, il en avait dit beaucoup de mal : et Montmor prétendait à cette occasion que l'Académie devait l'adopter, comme on force un mauvais sujet à épouser la fille qu'il a déshonorée. Ce sera un mariage *in extremis*, dit Ménage. Quant à ses rapports avec l'hôtel de Rambouillet, dont l'influence a été appréciée avec plus d'originalité que de vérité, dans le piquant mémoire de M. Rœderer, on peut lire avec intérêt les détails que donne M. Walkenaër, dans son histoire malheureusement un peu trop volumineuse de madame de Sévigné.

(19) Expressions que nous empruntons à M. Macé (Revue des Deux-Mondes, t. 29e. 1842.), afin de saisir l'occasion de mentionner ici son intéressante notice sur Saint-Evremond, qui aurait rendu celle-ci inutile, si les œuvres et le caractère d'un écrivain tel que celui dont nous nous sommes occupés l'un et l'autre, n'étaient pas de nature à donner lieu à des considérations diverses, selon le point de vue où se place la critique pour les juger.

(20) D'Aubigny avait été envoyé en France à l'âge de 5 ans, et il avait été élevé à Port-Royal. Il entra jeune dans la cléricature et fut fait chanoine de Notre-Dame de Paris. Après le rétablissement de Charles II, il retourna en Angleterre et reçut la charge de grand aumônier de la Reine. C'était un homme de beaucoup d'esprit ; mais, quelle que fût la franchise de son caractère, on peut douter qu'il se soit exprimé sur ses amis les *Jansénistes* avec toute la liberté qui caractérise la conversation que rapporte Saint-Evremond. Le duc de Buckingham et d'Aubigny étudièrent avec celui-ci les théâtres étrangers : ils lui expliquaient les pièces anglaises, et c'est en société avec eux qu'il composa sa comédie de *Sir Politick Would be.*

(21) C'est pendant un accès de mélancolie qui l'avait saisi en 1666, quatre ans après son arrivée en Angleterre, que Saint-Evremond s'était décidé à aller s'établir en Hollande, d'où les sollicitations des ministres de Charles II le rappelèrent à Londres. Ce séjour en Hollande ne lui fut pas inutile. Il s'y lia d'amitié avec *Heinsius*, *Vossius* et *Spinosa*. C'est par suite de ses rapports avec Vossius, qu'il composa ses deux meilleurs ouvrages historiques : ses *Réflexions sur les divers Génies du peuple romain*, et ses *Observations sur Tite-Live, Salluste et Tacite.*

(22) Sur ce sujet, voir trois fort médiocres pièces de vers dans le Ve. volume de ses œuvres, page 433.

(23) On ne peut apprécier plus convenablement que le fait Saint-Evremond, quelques-uns de ses plus illustres contemporains, dans l'écrit intitulé : *Jugement sur quelques auteurs français :* (Malherbe, Voiture, Sarrazin, Benserade, Corneille, Racine, Molière, Despréaux, La Fontaine, Perrault et Bayle), t. V, p. 247.

Sur la littérature ancienne : *Poèmes des Anciens*, *Merveilleux qui s'y trouve*, t. IV, p. 300. — *Tragédie ancienne et moderne. — Caractère de la Tragédie*, t. III, p. 106 et s. Sur les disputes des anciens et des modernes, t. V, p. 249.

Sur les littératures étrangères : *La Comédie anglaise, La Comédie italienne. — L'Opéra* et *La Musique des Italiens comparée à celle des Français.* Peu prévenu en faveur de l'opéra naissant, Saint-Evremond le définissait ainsi : « Un travail bizarre de poésie et de musique, où le poète et le musicien, également gênés l'un par l'autre, se donnent beaucoup de mal pour faire un mauvais ouvrage. » C'est à cette occasion que Voiture disait : Saint-Evremond n'a prouvé qu'une seule chose : *c'est qu'il avait l'oreille dure.*

(24) Indépendamment de sa lettre sur la *Paix des Pyrénées*, et de sa relation de la *Retraite du duc de Longueville en Normandie*, Saint-Evremond a laissé des travaux historiques d'une grande importance. Ses *Réflexions sur les divers Genies du peuple Romain*, son *Jugement sur César et sur Alexandre*, t. I, p. 258 ; son *Jugement sur Sénèque*, *Plutarque et Pétrone*, ses *Observations sur Salluste et Tite-*

Live, prouvent qu'il avait étudié et compris le génie de l'antiquité mieux qu'aucun de ses contemporains, et son *Discours sur les Historiens français*, son *Éloge de Turenne*, son *Parallèle de Turenne et de Condé*, attestent que son esprit lumineux ne jugeait pas avec moins de sagacité les événements et les hommes des temps modernes.

M. Olléris, dans les notes dont il a accompagné son édition de l'ouvrage de Montesquieu sur *la grandeur et la décadence des Romains*, a trouvé dans les réflexions de Saint-Evremond sur les divers génies du peuple Romain, une foule de remarques judicieuses, qu'il a rapprochées avec bonheur des observations de Montesquieu.

(25) — *Problème à l'imitation des Espagnols à mademoiselle de Quérouailles.* Saint-Evremond y suppose que la future duchesse de Porsthmouth se dispose à entrer dans un couvent, et il lui écrit pour la détourner de sa prétendue résolution. C'est certainement dans un tout autre but que les profonds politiques, qui dirigeaient alors la conduite de mademoiselle de Quérouailles, lui avaient fait traverser la Manche.

(26) Toute l'histoire de la duchesse de Mazarin se retrouve dans les nombreux écrits en prose et en vers que lui a consacrés Saint-Evremond. Ils sont plus que suffisants pour faire connaître le genre d'esprit, le caractère, les travers, les manies, les bonnes qualités et les défauts de cette femme célèbre. Le mémoire justificatif qu'il composa pour elle, et qui fut imprimé en 1696, en réponse au plaidoyer d'Erard en faveur du duc de Mazarin (qui paya si cher les vingt millions de dot que lui avait apportés la nièce du Cardinal-Ministre), est un chef-d'œuvre de discussion et de bonne plaisanterie. Par une singulière méprise, La Harpe attribue à Erard, avocat du mari, le mémoire véritablement composé par Saint-Evremond en faveur de la femme.

(27) *Le Cercle*, épître en vers à M. ***, t. I, p. 108. — C'est à la reine Christine de Suède, qui demandait ce que c'étaient que les Précieuses, que Ninon répondit qu'elles étaient *les Jansénistes de l'amour*. Le nom de Christine rappelle un des plus agréables écrits de Saint-Evremond. C'est une lettre

adressée par lui au comte d'Olonne, sur une dispute dont il avait été témoin, entre le comte de Bautru, le commandeur de Jars et l'évêque du Mans, au sujet de l'abdication de la reine de Suède. C'est une bonne scène de comédie.

(28) Cette lettre de madame de Longueville sur les deux sonnets qui partageaient les beaux-esprits de la cour en *Uraniens* et en *Jobelins*, se trouve rapportée dans les Mémoires de l'Académie de Caen (année 1760, page 37). Madame de Longueville, qui tenait pour le sonnet de Voiture contre celui de Benserade, fournit à Mademoiselle de Scudéry, l'occasion de lui adresser ce quatrain :

A vous dire la vérité,
Le destin de Job fut étrange,
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon, et tantôt par un ange.

Ange, soit.... mais après la conversion.

La lettre est adressée par l'abbé Aubert, aumônier de la duchesse de Longueville, à M. *Halley*, *professeur royal d'éloquence à Caen*. On peut lire tous les détails relatifs à ce fait intéressant de notre histoire littéraire, dans le recueil des œuvres de ce savant. (Antonii Hallæi opuscula miscellanea, p. 287 et suiv.)

(29) Indépendamment de la comédie de *Sir politick Would be*, ou le *Prétendu politique*, les œuvres de Saint-Evremond contiennent une pièce ayant pour titre *Les Opéras*, médiocre, même pour un théâtre de société.

(30) Voici, selon Desmaizeaux, l'origine de ce nom de *Côteaux* donné à Saint-Evremond, au comte d'Olonne, et au marquis de Bois-Dauphin. Il y avait entre ces messieurs et d'autres seigneurs parmi lesquels se trouvait M. de Lavardin, évêque du Mans, une sorte d'émulation à qui ferait paraître un goût plus fin et plus délicat. Dans un dîner auquel ils assistaient avec M. de Lavardin, celui-ci les prit à partie : « Ces messieurs, dit-il, outrent tout, à force de vouloir raffiner sur tout. Ils ne sauraient manger que du veau de rivière; il faut que leurs perdrix viennent

de l'Auvergne, que leurs lapins soient de la Roche-Guyon ou de Versine. Ils ne sont pas moins difficiles sur le fruit ; et pour le vin, ils n'en sauraient boire que des *trois côteaux*, de Hautvilliers, d'Aï et d'Avenay. » M. de Saint-Evremond ne manqua pas de faire part à ses amis de cette conversation, et de tourner en ridicule un prélat dont ils n'estimaient pas beaucoup la délicatesse. Enfin ils répétèrent si souvent ce qu'il avait dit des côteaux, et ils en plaisantèrent en tant d'occasions, qu'on les appela les *Trois Côteaux*.

(31) L'édition complète des œuvres de Saint-Evremond, faite sous ses yeux par Desmaizeaux, sous la direction de M. Silvestre, renferme dans les 5 premiers volumes tous les écrits réellement composés par lui. On en avait publié pendant sa longue carrière un très-grand nombre qui lui étaient faussement attribués. Comme jamais auteur ne fut plus indifférent que Saint-Evremond pour les ouvrages sortis de sa plume, il ne s'était occupé ni de réclamer contre les auteurs qui lui volaient son propre bien, ni contre les spéculateurs qui profitaient de la vogue attachée à son nom, pour mettre sur son compte plus d'une œuvre médiocre. On aurait pu facilement augmenter du double le nombre des volumes publiés par ses éditeurs. Ils y ont, par scrupule de conscience, ajouté deux volumes, renfermant des morceaux qui, bien que composés par d'autres, n'étaient pas cependant jugés trop indignes de Saint-Evremond.

(32) Soyons juste : Louis XIV ne lui garda rancune que pendant trente ans. Lorsqu'en 1689 dut éclater la guerre entre l'Angleterre et la France, les protecteurs de Saint-Evremond obtinrent enfin pour lui du Grand Roi la permission de rentrer dans sa patrie, mais il était alors âgé de 76 ans, et par conséquent, comme il l'écrivait au comte de Grammont, trop vieux pour se transplanter. « D'ailleurs, « ajoutait-il, il aimait mieux rester par choix à *Londres*, « où il était connu de tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens, « *où l'on était accoutumé à sa loupe et à ses cheveux* « *blancs*, que de retourner en France, où il avoit perdu « toutes ses habitudes où il serait comme étranger, et où « à peine connaîtrait-il un autre courtisan que le comte de « Grammont lui-même. »

(33) Voici cette épitaphe :

Carolus de Saint-Denis, dominus de Saint-Evremond,
Nobili genere in Normannia ortus,
A prima juventute
Militiæ nomen dedit,
Et per varia munera,
Ad castrorum Marescalli gradum evectus,
Condæo, Turennio,
Aliisque claris belli Ducibus
Fidem suam et fortitudinem
Non semel probavit.
Relicta patria, Hollandiam,
Deinde, a Carolo II accitus, Angliam
Venit.
Philosophiam et humaniores litteras
Feliciter excoluit.
Gallicam linguam
Cum soluta, tum numeris astricta oratione
Expolivit, Adornavit, Locupletavit.
Apud potentes Angliæ Reges, Benevolentiam et Favorem,
Apud Regni proceres, Gratiam et Familiaritatem,
Apud omnes Laudem et Applausum
Meruit.
Nonaginta annis major obiit,
Die IX Septembris MDCCIII.

Viro clarissimo,
Inter præstantiores
Ævi sui memorando,
Amici mærentes
P. P.

SUJET DE PRIX.

Une médaille d'or, de la valeur de ***deux cents francs***, mise à la disposition de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, par M. P.-A. LAIR, l'un de ses membres, sera décernée à la meilleure

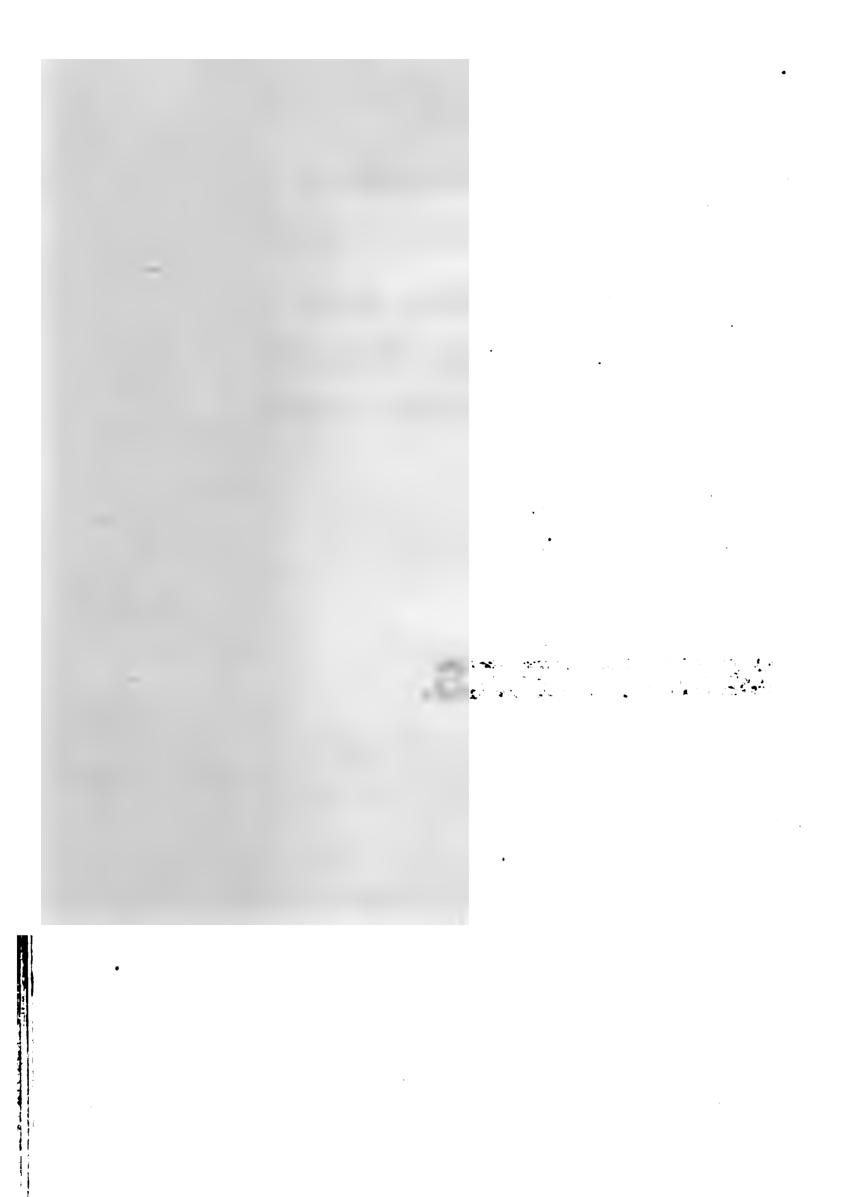
ETUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR CH. DE CHÊNEDOLLÉ, auteur du poème *Le Génie de l'Homme*.

Les mémoires devront parvenir ***francs de port***

à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. décembre 1850.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur.

MÉMOIRES.



ÉTUDES

SUR LUCILIUS,

Par M. F.-A. DE GOURNAY,

Membre titulaire.

Attiré par l'amour du beau vers les monuments de l'ancienne Rome, le philologue éprouve plus d'un amer regret, à la vue d'une littérature si dévastée par le temps. La prose ou les vers mutilés des grands écrivains de cette cité, sont pour lui comme des tronçons d'élégantes colonnes qui témoignent de la magnificence du palais tombé et disparu, vieux débris qu'il admire encore ! Ainsi le voyageur qui passe, sans jeter un regard sur de lourdes constructions neuves, s'arrête, tout émerveillé, devant une antique et vénérable ruine.

Elle est surtout regrettable la perte de ces œuvres d'élite qui, comme un écho, réfléchissaient la voix des siècles passés. Au nombre de ces pertes déplorables, se placent de droit les satires de Lucilius qui naquit et mourut dans la première moitié du VIIe. siècle de Rome, si fécond en grands événements, et

qui, aussi hardi qu'Aristophane, se fit le redresseur des torts publics et privés.

Les mouvements convulsifs de la république romaine, durant la vie de ce poëte, imprimèrent un grand élan à sa muse. Il se passionna pour les beaux caractères que les événements révélèrent. Scipion, le second Africain, et son illustre ami Lélius firent taire sa critique et forcèrent sa louange. Mais s'il tressa des couronnes à la vertu, il aiguisa son glaive pour en percer le vice. Malheureusement ses chants héroïques et ses satires sont perdus. A peine quelques matériaux épars et recueillis avec un soin religieux, nous donnent-ils une idée de son génie littéraire. Il est pénible de n'avoir souvent à le citer que pour des moralités vulgaires et de petits travaux d'érudition, car il était bon grammairien, *vir apprime linguæ latinæ sciens*. Dans un siècle de discordes civiles, où surgirent de brûlantes questions de politique, et où parfois l'ordre social fut menacé, le poëte, au milieu de la houle et de la tempête, ne put rester tranquille et tiède, comme dans les temps de calme et de bonace. Et pourtant la vie publique de Lucilius n'a laissé aucune trace dans les histoires contemporaines qui survivent, quoiqu'il ait successivement occupé, au rapport de Pighius, la questure et la préture. Quant à sa vie privée dont les détails étaient çà et là répandus dans ses poésies, elle nous a été aussi en grande partie dérobée par le temps.

I.

Caius Lucilius naquit, l'an de Rome 605, à Suessa, ville de la Campanie, dans le pays des Aurunces. C'était la même année que mourait Caton, le représentant des anciennes mœurs. Il partit de sa ville natale, dès sa première enfance, *tener atque puellus* (1), pour venir habiter Rome. La langue osque fut la langue maternelle de ce jeune chevalier, à qui sa famille opulente voulut faire apprendre le latin dans toute sa pureté. On rapporte qu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, il débuta dans la carrière des armes, en s'enrôlant sous les drapeaux de Scipion Emilien, envoyé en Espagne pour assiéger Numance. Fit-il partie des cinq cents cavaliers volontaires que Scipion appelait *l'escadron des amis*? Une phrase de l'historien Velleius Paterculus (2) atteste cet engagement, peu vraisemblable avant l'âge de puberté, quoique le fait ne fût pas sans exemple, et qu'une loi décrétée, sur la proposition de Caius Gracchus, tribun du peuple, n'eût interdit qu'en l'année 630, l'enrôlement pour la milice avant dix-sept ans accomplis. Ajoutons pourtant que deux fragments semblent établir que Lucilius prit part à l'expédition de Scipion :

« J'ai trouvé, dit-il, dans la grande armée de ces compagnons de « bouteille. »

« Nous avons vaincu, compagnons d'armes, et triomphé dans un « grand combat. »

(1) Lib. XI, fr. 10.
(2) Lib. II, c. 9.

Quandoquidem reperi magnis combibonum ex copiis (1).
Vicimus, o socii, et magnam pugnavimu' pugnam (2).

Toutefois, il paraît douteux que les rapports du jeune Lucilius avec Scipion, le second Africain, aient pris naissance sous les drapeaux. Cette liaison semble peu probable, à cause de la grande inégalité d'âge. En effet, le destructeur de Carthage et de Numance avait cinquante-six ans, lorsqu'il fut trouvé assassiné dans son lit, en l'an de Rome 625, et Lucilius avait à peine alors atteint sa vingtième année. Mais Horace a dit quelque part : « Quand la vertu de Scipion et la « douce sagesse de Lélius se retiraient du grand jour « et de la scène du monde, ces deux hommes illustres « avaient coutume de se distraire et de s'égayer sans « façon avec Lucilius, pendant que cuisaient leurs « légumes. »

Quoique Polybe, compagnon inséparable de Scipion, se taise sur les relations amicales d'un jeune adolescent avec un homme mûr et considérable, on peut sans inconvénient admettre l'assertion d'Horace, d'autant plus que, suivant le témoignage de Cicéron, Scipion et Lélius ne dédaignaient pas de redevenir enfants, *incredibiliter repuerascere* (3), lorsque échappés de la ville, comme d'une prison, ils allaient respirer l'air des champs de Caïète ou de Laurente. Puis, ils aimaient les lettres et ceux qui les cultivaient. Scipion avait toujours auprès de lui, même à l'armée, l'historien Polybe et le philosophe Panétius. De retour

(1) Lib. XXVI, fr. 40.
(2) Fr. inc. 60.
(3) De Orat. lib. II, n°. 22.

à Rome, il avait parfois aidé le comique Térence qui se fait honneur de cette collaboration dans le prologue des Adelphes. De plus on est porté à croire que Lucilius avait versifié de très-jeune âge : « Et « déjà, dit-il, je voulais mettre en vers le bon mot « de Granius. » . . . . . *Et jam Conjicere in versus dictum præconi' volebam Granl* (1). « Son génie, « ajoutait-il, s'était abreuvé, autant qu'il était pos- « sible, à la fontaine des Muses. » *Quantum haurire animus Musarum e fontibu' gestit* (2). Il était enfin, de bonne heure, un de ces mortels à qui, suivant son expression, « les Muses ouvrent leur sanctuaire ; » *quod sua committunt mortali claustra Camœnæ* (3). De là on peut conjecturer que le jeune poëte avait, sous l'auspice d'un talent précoce, trouvé accès auprès de P. Scipion et de son honorable ami Lélius.

Il semble qu'il vécut dans le célibat : « Moi, dit-il, « me donner à une mangeuse qui finira par se manger « elle-même comme le polype ! » *Paulisper, cui me dem, edet hæc se, ut polypus, ipsa* (4). Puis, une courte diatribe contre le mariage fait présumer qu'il n'en voulut connaître ni les avantages ni les inconvénients : « Les hommes, ajoute-t-il, s'attirent volontairement ces « peines ; ils prennent femme, font des enfants, et « causent ainsi leur malheur. » *Homines ipsi hanc sibi molestiam ultro atque ærumnam offerunt ; Ducunt uxores, producunt quibus hæc faciant liberos* (5). Cette

(1) Lib. XI, fr. 6.
(2) Lib. XXX, fr. 29.
(3) Lib. XXX, fr. 64.
(4) Lib. XXIX, fr. 52.
(5) Lib. XXVI, fr. 4.

sortie contre l'union conjugale ne l'empêcha pas de rendre hommage ailleurs à la mère de famille par ces paroles : « De même que les enfants dont elle est la mère font l'honneur d'une femme. » *Ut pueri infantes faciunt mulierculam honestam* (1).

Il habitait à Rome la maison qui fut bâtie aux frais de l'Etat pour loger, comme ôtage, Antiochus Epiphane, fils du roi de Syrie. Questeur à vingt-deux ans et préteur à trente-deux, il avait une assez mauvaise santé, quoiqu'il se livrât, pour assainir son corps, à l'exercice de la paume : « Quel ennui, disait-il, « quel dégoût de vivre sans appétit! » *Quam fastidiosum ac vescum cum fastidio edendi vivere* (2) ! N'est-ce point des embarras de l'obésité qu'il se plaignait, en ajoutant « qu'il voudrait l'emporter sur les images « et les atômes d'Epicure ? » Εἴδωλα *atque atomos vincere Epicuri volam* (3). On ne sait pas en quel temps de sa vie, il fit une entreprise dont il se repentait ; il avait pris à ferme les droits d'importation et d'exportation en Asie. Fermier ou régisseur des douanes, il disait : « Les dîmes qui me donnent tant « de mal rentrent mal. » *Dein, quæ adeo male me accipiunt, decimæ, et proveniunt male* (4). Il y avait des fraudeurs et des contrebandiers dans le Latium ; cette classe de spéculateurs pullule en tous lieux. Lucilius s'en plaint dans un autre endroit : « Cet « homme agit, dit-il, comme ceux qui, sans faire ins-

(1) Lib. XIX, fr. 3.
(2) Lib. XXVI, fr. 54.
(3) Lib. XXVII, fr. 48.
(4) Lib. XXVI, fr. 56.

« crire leur marchandise, l'emportent clandestinemen t « du port pour ne pas payer les droits. » *Facit idem quod illi, qui inscriptum e portu exportant clanculum, ne portorium dent* (1). Etait-ce pour se dédommager des préjudices que la contrebande lui avait fait subir, qu'il faisait paître ses nombreux troupeaux sur les terres de la République, sans payer l'impôt? Le redresseur des torts publics s'était fait redresser à son tour; il fut accusé devant le sénat d'avoir violé la loi Thoria. Le moraliste avait changé de rôle ; le publicain l'avait emporté (2).

Ces fonctions temporaires et d'autres qu'il remplit, ne l'empêchèrent pas de faire deux voyages, l'un de Rome à Capoue, et de Capoue au détroit de Messine ; l'autre à Rhodes, à Ecbatane et à Babylone, où, député vers le roi, il prit un vaisseau qu'il nomme *Cercure*, pour aborder dans ses Etats (3). C'est vraisemblablement à l'occasion de ce dernier voyage qu'il écrivait : « Impatients de revoir le pays natal, nous « avons presque méconnu l'autorité du roi. » *Domutionis cupidi, imperium regis pœne imminuimus* (4).

« Quand on parcourt des lieux sauvages et inha- « bités, ajoutait-il, le souvenir des joies qu'on a goû- « tées se retrace à l'esprit avec beaucoup plus de « charme. » *Per inhospita tesqua vagantem, Rerum animo sequitur captarum gratia major* (5).

(1) Lib. XXVII, fr. 3.
(2) Cic. de Orat. lib. II, c. 70.
(3) Lib. XIV, fr. 8.
(4) Lib. XXVI, fr. 63.
(5) Lib. II, fr. 23.

Je n'entreprendrai point ici de rajuster les lambeaux de la relation de son premier voyage, quand, pour se rendre à Capoue, il partit de Rome avec une valise qui écrasait de son poids les côtes de son cheval.

L'analyse de son itinéraire a été déjà donnée par un savant (1) : toutefois, ce travail consciencieux en attend un autre moins sec et plus littéraire; mais il serait le sujet d'une dissertation assez longue et piquante surtout, si l'on comparait l'historiette de Lucilius à celle d'Horace dans le même genre.

Durant son séjour à Rome, Lucilius se plaisait dans la compagnie des orateurs Sp. Posthumius, Albinus Magnus et L. Licinius Crassus, gendre de l'augure Scévola. « Crassus se distingue, dit-il, par l'excellence « de son jugement, comme nous le démontrons plus « haut; il sait ce qu'il doit admettre ou rejeter, il sait « la place de chaque chose. » . . . . *honorum est Judicium Crassi, sicut describimus ante; Hoc est : quid sumam, quid non, in quoque locemus* (2).

Il survint une brouillerie entre le poëte et l'orateur qui la rappelle, dans le traité *de Oratore* de Cicéron, à Scévola, son beau-père. Les poëtes, en général, sont d'un caractère irritable, *genus irritabile vatum*; et l'on ne sait souvent quelle mouche les pique.

Lucilius aimait aussi le crieur public Granius, célèbre par ses saillies spirituelles. Il mettait parfois en vers ses bons mots, et Cicéron dit (3) que Lucilius

(1) M. Van Heusde. *Stud. crit. in Lucil.*
(2) Lib. X, fr. 1.
(3) Brut., c. XLIII.

avait raconté deux fois un des soupers de Granius, auquel Crassus avait assisté durant son tribunat. Se brouilla-t-il encore avec cet ami ? Il existe un fragment qui le fait supposer; c'est celui où il dit : « Mais « Granius ne se croit pas méprisable, et déteste nos « superbes tyrans..... » *Granius autem Non contemnere se, et reges odisse superbos* (1).

L'affection la plus constante qu'il paraît avoir eue, c'est pour le grammairien L. Elius Stilo, à qui il dédia la partie de ses œuvres d'érudition, et dont il appréciait le savoir et le talent quelque peu caustique.

C'est ainsi qu'il passa une vie courte et troublée, d'abord dans les camps, ensuite dans les emplois publics, les voyages et la littérature. Gâté par la fortune, il ne fut pas heureux ; il lui manquait la pratique de la philosophie, dont il ne connut bien que les théories. « Si l'homme, disait-il, pouvait se contenter « de ce qui lui suffit, je serais assez riche; mais « puisqu'il n'en est rien, comment croire que les ri-« chesses puissent jamais combler mes désirs ? »

Nam si quod satis est homini, id satis esse potisset,
Hoc sat erat : nunc quum hoc non est, qui credimu' porro
Divitias ullas mi explere potisse (2) ?

Et alors, comme les spéculateurs modernes qui courent aux terres lointaines, croyant y puiser l'or à pleines mains, et n'en rapportant la plupart que de tristes déceptions, il se plongeait dans les entreprises, devenait chef de régie, adjudicataire des droits de

(1) Fr. inc. 193.
(2) Lib. V, fr. 2.

douane, suait sang et eau à faire mal sa perception, se plaignait de la contrebande, plus active et plus fine que son œil scrutateur, usurpait des droits de pâture pour ses troupeaux, usait sa jeunesse et dissipait son argent dans les procès, heureux de pouvoir encore tourner ses regards vers un ami : « Oui, toi seul, disait-il, « tu es pour moi dans mes chagrins, dans ma tristesse « profonde, la brise de salut. » *Sane... tu solu' mihi in magno mœrore, Tristitia in summa, crepera in re ventu' salutis* (1). Ailleurs il disait vraisemblablement de la vie : « Une partie s'évanouit au souffle du vent; le « reste se glace à la froide haleine de la mort. » *Pars difflatur vento, pars autem obrigescit frigore* (2). Comme tant d'autres écrivains, il avait trempé ses lèvres dans la coupe remplie d'absinthe.

Charitable, quoique publicain, il tendait la main au pauvre mendiant; obligeant, il disait « qu'il fallait « se montrer serviable pour ses amis. » *Munifici comesque amicis nostris videamur viri* (3). Tantôt il adressait ces mots du cœur à un de ses camarades : « Tu « prendrais ta part de gloire; tu aurais partagé mon « bonheur. » *Tu partem laudis caperes, tu gaudia mecum Partisses* (4) ; tantôt il disait, sous la forme sentencieuse, que « le devoir d'un ami est de préve-« nir, de prévoir, de bien conseiller. » *Porro amici est bene præcipere, tueri, bene prædicere* (5).

(1) Lib. V, fr. 6.
(2) Lib. XXVI, fr. 41.
(3) Ibid., fr. 31.
(4) Lib. III, fr. 37.
(5) Lib. XXVI, fr. 59.

Ainsi cette physionomie, habituellement si rieuse, prenait de temps en temps l'air grave et même mélancolique. Il donnait un jour à Horace l'idée de son *Justum et tenacem propositi virum* (1).

Quant à l'amour si pur, lorsqu'il se spiritualise, il semble ne l'avoir pas connu. Comme Horace, il fut étranger aux joies du mariage et de la famille; il ignora le véritable amour, ce délicieux parfum de l'âme; il n'en sut que la parodie, il n'en eut que le masque et les joies folles.

Ce ne fut pas à Suessa, son pays natal, mais à Naples qu'il vint mourir à l'âge de quarante-six ans. Sa mort fut honorée d'obsèques solennelles, et ces honneurs suprêmes furent refusés à Scipion Emilien, un des plus grands hommes de l'antiquité; tant il est vrai que le peuple, comme la fortune, a quelquefois d'inexplicables caprices!

II.

Lucilius fit de la satire un genre neuf et original. De temps en temps même, il y introduisit de petites comédies, espèces d'atellanes, *ludi Osci* (2). Il prend soin de nous apprendre lui-même que « ses poésies « étaient seules courues de son temps. » *Et sola ex multis nunc nostra poemata ferri* (3).

Les satires de Pacuvius et d'Ennius n'avaient été que des ébauches, de petits portraits, des miniatures;

(1) Lib. XXVII. fr. 1.
(2) Cic., ad Div., lib. VIII, epist. 1.
(3) Lib. XXX, fr. 30.

c'étaient des jeux variés de nombres et de sujets. Celles de Lucilius en différèrent par le fond et par la forme; elles traitèrent un seul sujet et adoptèrent, dans chaque composition, une seule mesure de vers, l'hexamètre, qui a eu le malheur d'essuyer l'épigramme de Voltaire :

> L'hexamètre est plus beau, mais parfois ennuyeux (1).

Si l'on rencontre le vers élégiaque dans ses poésies, ce n'est que dans quelque épitaphe, comme celle de Métrophanes, son esclave. Ennius, au contraire, avait admis dans ses satires des vers de toute longueur et de toute mesure, *satura lanx*. Il n'avait attaqué que les vices et les travers. Lucilius nomma les masques et adopta une métrique régulière. A l'exemple de Caton qui nommait tous ceux qu'il attaquait, il ne se fit aucun scrupule de citer les noms propres, tels que ceux de Mutius, Lupus, Cécilius, Gallonius : « Quel « est celui que je n'ose nommer, disait-il? Peu m'im- « porte que Mutius pardonne ou non à mes critiques (2). « J'écris en homme libre (3). J'attaque tous les vices; « mais, pour ne heurter personne, je marche douce- « ment et pas à pas au milieu de la foule (4). Je ne « dors pas pour tout le monde (5). Je laisse de côté

(1) *Les trois Manières.*

(2) . . . . . . *Cujus non audeo dicere nomen?*
Quid refert, dictis ignoscat Mutius, annon? Fr. inc. CXCII.

(3) *Quapropter deliro, et cupide officium fungor liberum.*
Lib. XXVI, fr. 44.

(4) *Ille contra omnia; inter plures sensim et pedetentim foris,*
Ne quem lædat. Lib. XXVII, fr. 9.

(5) *Non omnibu' dormio.* Fr. inc. XC.

« le riche qui dévore son bien, pour courir après le « pauvre qui souffre et me tend la main (1). C'est au « peuple que j'offre mes salutations et mes vers; c'est « pour lui que je compose le mieux qu'il m'est pos- « sible, et avec un entier dévouement (2). Je ne « porte envie à personne, et les jouissances d'autrui « ne me rendent pas l'œil louche (3). »

Souvent il fait l'éloge de la tempérance et des autres vertus du sage ; mais, en vantant la frugalité, il confesse son goût de l'élégance et du confort de la vie : « Pour moi, dit-il, je ne mange pas, comme le pauvre, « dans la vaisselle en terre de Samos, ni dans des « plats étroits » *Et non pauper uti, Samio, curtoque catino* (4). « Qu'on serve à mon repas des mets comme « au banquet de Jupiter tout-puissant. » *Idem epulo cibus atque epulæ Jovis omnipotentis* (5). « Tout bien « cuit, bien assaisonné ; je veux y joindre de sages « entretiens, et, si tu veux que je te le dise, de l'ap- « pétit. » . . . . *Bene cocto, Condito, sermone bono, et, si quæri', libenter* (6).

Il n'y a dans ces confidences rien qui surprenne le lecteur. Les moralistes de tous les temps ont, à peu d'exceptions près, séparé pour eux la pratique de la

(1) *Rerum expilatorem mittam, miserum mendicum petam.*
Lib. XXVII, fr. 45.

(2) *Item populum salute et fictis versibus Lucilius,*
Quibus potest, impertit, totumque hoc studiose et sedulo.
Ibid., fr 4.

(3) *Nulli me invidere, non strabonem fieri sæpius*
Deliciis me istorum. Ibid., fr. 8.

(4) Lib. XIV, fr. 11.

(5) Ibid., fr. 10.

(6) Ibid. IV, fr. 6.

théorie. Ainsi, par exemple, Lucilius gourmandait le luxe que la conquête avait introduit à Rome, et dont il s'accommodait assez bien : « Ces chénopodes, di- « sait-il, ces clinopodes, ces lustres, comme nous di- « sons avec emphase, c'étaient autrefois des pieds de « lit et des lampes. » *Porro chenopodas et clinopodas lychnasque, ut Dicimu' σεμνῶς, ante pedes lecti atque lucernas* (1).

Rome tout entière fut l'objet des censures de Lucilius : « Toute pudeur est bannie, disait-il; la licence « et l'usure relèvent la tête. » *Sublatus pudor omni'; licentia, fœnu' refertur* (2). Ennemi de tout ce qui lui semblait contraire au bonheur des masses, sans être un fougueux socialiste, et sans mettre jamais ses talents au service de l'utopie et du désordre, il lança un jour ce vers accusateur :

Deficit alma Ceres, nec plebes pane potitur (3).

« La nourricière Cérès fait défaut, et la plèbe n'a pas de pain. »

Après avoir fait ce reproche sanglant à l'incurie du Sénat et du gouvernement de la République, il mordait de cet autre sarcasme la jeunesse dorée de Rome :

Ructantur juvenes et sputis omnia fœdant (4).

Ces derniers mots qui présentent une dégoûtante

(1) Lib. I, fr. 29.
(2) Lib, XXX, fr. 83.
(3) Lib. V, fr. 17.
(4) Fr. inc. 202.

image des effets de la gourmandise, annoncent que la gloutonnerie avec ses maux de cœur, et la faim avec ses douleurs d'estomac, avaient dans le même temps leurs victimes à Rome. Quel affreux tableau nous offrent ces deux vers mémorables, et quelle énergie de pinceau digne de Juvénal!

Lucilius poussait ailleurs cette acclamation railleuse contre la gourmandise:

« Vivez, gloutons, mangeurs! vivez, ventres! »

Vivite, lurcones, comedones, vivite, ventres (1)*!*

Puis, appliquant sa raillerie à une des célébrités gastronomiques de l'époque, il ajoutait:

« O Publ. Gallonius, ô gouffre! Malheureux, tu n'as « pas une seule fois bien soupé en ta vie, quoique tu « dépenses tout ton bien pour une squille, pour un « monstrueux esturgeon. » *O Publi, o gurges, Galloni! es homo miser, inquit, Cœnasti in vita nunquam bene, quum omnia in isto Consumis, squillæ, atque acipensere cum decumano* (2).

Rabelais n'a jamais peint de couleurs plus saillantes la boulimie de ses héros. On croit ouïr Polyphême, lorsqu'il dit dans le Cyclope d'Euripide:

« Je ne sacrifie qu'à moi et à mon ventre, le plus « grand des dieux. »

Mais après avoir déclamé contre les tables somptueuses de son siècle, et fait semblant de soupirer pour les repas de légumes à l'usage du bon vieux temps; après

(1) Lib. II, fr. 26.
(2) Lib. IV, fr. 1.

avoir censuré le citadin qui se ruinait en achat de poissons énormes et rares, et le campagnard qui prodiguait son argent en plats de légumes, il conseillait aux riches, ses pareils, de se servir d'artistes culinaires, de pâtissiers habiles, et d'éluder les lois somptuaires. *O stultas hominum mentes!...*

Horace a dit de Lucilius :

Primores populi arripuit, populumque tributim (1).

Les trente-cinq tribus de Rome, en effet, depuis la plus basse jusqu'à la plus élevée, furent atteintes de ses traits acérés. Plus juste que son devancier Névius, il ne fut pas un censeur systématique courant après une vaine popularité. Il disait aux patriciens : « Ils se persuadent qu'ils peuvent faillir impunément, et que « leur noblesse les garantit facilement de toute at- « teinte. » *Peccare impune rati sunt Posse, et nobilitate facul propellere iniquos* (2).

Il disait à leur tour aux tribuns :

« Ils reçoivent des lois, mais des lois au moyen des- « quelles le peuple vit sans lois. » *Accipiunt leges, populus quibu' legibus exlex* (3).

Il appelait Caius Gracchus, cet audacieux démagogue, « un âne à la voix de Stentor, qui gesticulait, pleur- « nichait et se démenait de toutes les façons dans la « tribune aux harangues (4). »

(1) Lib. II, sat. 1.
(2) Lib. VI, fr. 4.
(3) Lib. XXX, fr. 67.
(4) Lib. VI, fr. 3.

Une autre fois, il jetait cette épigramme à la face de Tib. Claudius Asellus, ce chevalier prodigue et débauché, à qui Scipion, durant sa censure, avait retiré son cheval, en le rejetant dans la classe des contribuables :

« Ce vaurien d'Asellus reprochait un jour au grand Scipion « Emilien que le lustre, où il fut censeur, avait été mauvais et mal- « heureux. »

Scipiadæ magno improbus objiciebat Asellus
Lustrum, illo censore, malum infelixque fuisse (1).

C'était, en outre, le vieux Lucius Cotta, avare et mauvais payeur, le poltron Pavus Tuditanus, le rustre Cécilius, le grécomane T. Albutius, le vénal Tubulus, l'impie Lupus, le débauché Opimius, le gourmand Gallonius et cent autres que sa muse prenait à partie. Aussi craignait-on ses piqûres comme celles de la plus terrible guêpe; aussi craignait-il lui-même les ressentiments de ses victimes dont il disait à un de ses amis : « Tu crois que je tiendrai bon, quand ils m'auront « éreinté ? » *Tu Lucilium credis contenturum, quum me ruperint* (2) ? Et faisant une autre fois parler ses ennemis : « Nous avons appris aujourd'hui, disaient-ils, « que nos amis nous avaient invités à dîner avec ce « coquin de Lucilius. » *Amicos hodie cum improbo illo audivimus Lucilio advocasse* (3).

Cette franchise d'honnête homme était d'autant plus

(1) Lib. XI, fr. 5. Une peste et une famine s'étaient déclarées depuis la censure de Scipion.

(2) Lib. XXVII, fr. 5.

(3) Lib. XXIX, fr. 10.

louable, qu'elle entraînait plus de dangers, à une époque où la société était ébranlée, et où certains conspirateurs étaient tellement redoutables, qu'ils avaient inspiré ce vers-ci au poëte :

Cui, si conjuret, populus vix totu' satis sit (1).

« Contre un tel conjuré le peuple tout entier suffirait à peine. »

Le forum, en effet, n'était plus qu'un vaste camp où chaque ambitieux portait son drapeau, caressait la foule et quêtait des amitiés protectrices. Il y avait à Rome un art de capter les suffrages des électeurs par des festins et des largesses. La brigue avait ses maîtres et ses disciples. Dès ce temps-là, « tout n'était que « métier, commerce et marchandise. » *Verum et mercaturæ omnes, et quæsticuli instituti* (2).

Lucilius attaqua ces graves abus dans des vers dignes de l'âge d'or de la littérature latine :

« Mais à présent, du matin au soir, les jours de fête et de travail, « durant toute la journée, plébéiens et patriciens, tous s'agitent au « forum et n'en sortent pas ; tous se livrent à une seule et même « étude, à un seul art, celui d'intriguer par de cauteleuses paroles, « de lutter de ruses, de faire assaut de flatteries, de contrefaire « l'homme de bien et de se dresser des embûches, comme si tous « étaient les ennemis de tous. »

Nunc vero a mane ad noctem, festo atque profesto,
Toto itidem pariterque die, populusque patresque
Jactare indu foro se omnes, decedere nusquam.

(1) Lib. I, fr. 10.
(2) Lib. VI, fr. 6.

Uni se, atque eidem studio omnes dedere et arti,
Verba dare ut caute possint, bonum simulare virum se,
Insidias facere, ut si hostes sint omnibus omnes (1).

Veut-on maintenant savoir comment son regard de lynx pénétrait dans les mœurs privées?

Voici le portrait d'un avare :

« Il n'a ni cheval, ni esclave, ni compagnon; mais il possède une « escarcelle, et porte avec lui tout ce qu'il a d'écus. Avec son escar- « celle, il soupe, il dort, il se baigne. Son escarcelle est tout l'espoir « de cet homme, son avenir, sa vie. »

Cui neque jumentum est, nec servus, nec comes ullus,
Bulgam, et quidquid habet nummorum, secum habet ipse:
Cum bulga cœnat, dormit, lavit : omnis in una
Spes hominis bulga, hac devincta est cetera vita (2).

Pour servir de contraste à ce portrait d'un dessin si vrai, plaçons à côté celui d'une courtisane non moins ressemblant :

Lucilius fait parler un des amants de la célèbre Phriné :

« Quand je demande la paix, dit-il, quand je la radoucis, m'ap- « proche d'elle et l'appelle ma bonne! elle m'attrape à l'improviste, « me saute au col, m'embrasse, et tout entier me mange et me dé- « vore, espérant me dérober une coupe, me désargenter, m'escro- « quer une coiffure ou un miroir d'ivoire. »

Phrine nobilis illa, ubi amatorem improbius quem (3),
Quum pacem peto, quum placo, quum adeo, et quum appello meam (4),

(1) Fr. inc. 2, rapporté par Lactance.
(2) Lib. VI, fr. 1.
(3) Lib. VII, fr. 13.
(4) Lib. XXVII, fr. 20.

Assequitur nec opinantem, in caput insilit, ipsum
Commanducatur totum complexa, comestque (1);
Depoculassere aliqua sperans me, ac deargentassere,
Decalanticare, eburno speculo despeculassere (2).

Si, ce qu'il est impossible de vérifier, tous les poëmes de Lucilius brillaient d'un style aussi ferme et aussi gracieux, Horace serait accusable de partialité, lorsqu'il comparait ce poëte, son devancier, à *un fleuve qui*, avec beaucoup de *vase, roule un sable d'or.* On sait que de grands débats s'élevèrent à cette occasion, et que les partisans de Lucilius reprochèrent à Horace un sentiment d'injustice et d'envie. On doit à cette première querelle des anciens et des modernes, la satire pleine d'âcreté où Horace voulut justifier son jugement sur Lucilius. Mais sa sentence trop sévère fut combattue plus tard par Quintilien, dont l'opinion est ici d'un grand poids : « Lucilius, dit l'illustre rhé-« teur, trouve encore aujourd'hui des partisans si « passionnés, qu'ils ne font pas difficulté de le préférer, « je ne dis pas seulement à tous les auteurs du même « genre, mais même à tous les autres. Pour moi, je « suis aussi éloigné de leur sentiment que de celui « d'Horace qui compare Lucilius à un ruisseau bour-« beux; car je trouve en lui une érudition surprenante, « et une aimable liberté d'où naît une piquante plai-« santerie (3). »

J'en crois plus volontiers ce célèbre professeur qui,

(1) Lib. IV, fr. 12.
(2) Lib. XXVI, fr. 8.
(3) Inst. orat.

neutre dans la querelle, était juge compétent du mérite des deux grands écrivains. Comment d'ailleurs concilier le reproche qu'Horace faisait à Lucilius de dicter souvent au pied levé, comme une merveille, deux cents vers dans une heure, avec cette naïve et modeste confidence de son devancier? « Je me déplais « à moi-même, et je n'écris rien sans me fâcher vive- « ment contre ma muse. » *Displiceo mihi, nec sine summo scribo dolore* (1). Si donc il improvisait avec abondance et facilité, il corrigeait son œuvre dont il était mécontent, comme les hommes supérieurs, le lendemain du jour où il avait éprouvé les jouissances de la paternité. Il était très-instruit, et pourtant il disait de ses écrits : « Je ne veux pas que Manius « Persius les lise : j'en permets seulement la lecture « à Junius Congus; » parce que Manius Persius était un savant, et Junius Congus un ignorant. *Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo* (2).

Faisons alors la part de l'amour-propre piqué d'Horace, et terminons cette partie de la discussion par cette autre sentence de Quintilien : « Elle est tout-à- « fait nôtre, la satire dans laquelle Lucilius acquit, le « premier, une gloire remarquable. » *Satira tota nostra est, in qua primus insignem laudem adeptus est Lucilius.*

Il composa trente livres de satires dont il nous reste des fragments, publiés d'abord en centons par Dousa, et recensés dernièrement par M. Corpet qui les

(1) Fr. inc. 195.
(2) Fr. inc. 102.

a tous traduits et commentés parfois avec trop de fidélité; car il s'y rencontre certaines obscénités qu'il eût mieux valu laisser dans l'oubli, par bienséance pour soi-même et par respect pour les autres. On ne greffe pas l'arbre pourri; on le néglige ou on le coupe.

Ces fragments, la plupart très-courts, et souvent réduits à un seul mot, n'intéressent plus, pour ainsi dire, que la philologie. Le poëte n'avait-il pas pourtant, selon toute vraisemblance, pris part à la fameuse querelle des riches et des pauvres? Hélas! nous ne pouvons plus le citer qu'à l'occasion d'une querelle beaucoup moins importante, celle entre un mari et sa femme.

Cette petite pièce, espèce d'atellane ou de mime, dont nous avons peut-être, le premier, rapproché les débris, est très-curieuse, surtout parce qu'elle nous donne un spécimen des jeux osques, *ludi Osci*, représentés au théâtre de Rome, sous le nom d'atellanes et à titre d'intermèdes ou d'exodes. Des acteurs de condition libre se donnaient ce divertissement, en improvisant ces petites pièces bouffonnes, destinées à faire diversion aux tragédies. Piquant et singulier contraste! Les gens d'esprit et les lettrés de la scène latine étaient des esclaves qui jouaient les pièces à caractère; les bouffons et les improvisateurs de farces originaires de Campanie, étaient des hommes libres, d'une naissance souvent distinguée.

Dans la satire, petite comédie en lecture, l'atellane semble avoir eu la même destination, et dut comme intermède ou comme exode, réveiller par un contraste ou du moins par une variété, l'attention du lecteur.

Les six fragments qui nous restent d'une des atellanes de Lucilius, témoignent du peu de respect que les mœurs romaines avaient pour les femmes. Les maris, dans les comédies de Plaute, n'ont pas plus d'urbanité; c'est partout le même système de plaisanterie excentrique. Lucilius ne se bornait pas à dire de la femme : « Il faut qu'elle soigne l'homme dans sa maladie, « qu'elle fournisse à la dépense, qu'elle s'impose des « privations et qu'elle épargne pour autrui ; » *Curet ægrotum, sumptum homini præbeat, genium suum defrudet, alii parcat* (1) ; « il fallait encore qu'elle fendît « le bois, filât sa tâche, balayât la maison et reçût les « étrivières (2). » Il est vrai qu'il citait ici en riant un vers de Plaute. Mais là pourtant se réfléchit le caractère d'une société toute différente de la nôtre. Le citoyen romain n'allait pas régulièrement se distraire des travaux du jour dans un cercle présidé par quelque spirituelle matrone aux cheveux longs et ceints de bandelettes. Les dames romaines, presque récluses dans leurs gynécées, ne pouvaient enseigner aux hommes cette politesse exquise dont les femmes ont le secret, et que leur fréquentation peut seule communiquer. Accompagnées dans leurs courses en ville, vêtues de la stole traînante et la tête couverte d'un voile, elles se cachaient presque autant que les femmes des Arabes. Des maris répudiaient leurs épouses, parce qu'elles étaient sorties sans voile, ou qu'elles s'étaient rendues au théâtre sans leur permission. Cependant moins as-

(1) Lib. XXVI, fr. 11.
(2) Lib. XXVII, fr. 34.

servies qu'en Grèce, les dames à Rome recevaient quelquefois des visites, comme l'attestent ces deux vers de Lucilius :

Quum tecum est, quidvis satis est. Visuri alieni
Sint homines ; spiram, pallas, redimicula promit (1).

« Quand elle est avec toi, le premier vêtement lui suffit ; mais si « des étrangers doivent lui rendre visite, elle met à l'air torsades, « pelisses et ceintures. »

Malgré cela, s'il est vrai de dire que la majeure partie de la vie du Romain se passait dans les camps et sur la place publique, et que lorsqu'il cherchait des distractions à ses travaux guerriers ou civils, il les trouvait ordinairement dans la compagnie des courtisanes à la robe courte et aux cheveux courts, il ne faut pas être surpris de la querelle de ménage que Lucilius introduisit dans une de ses satires :

Le mari, *à part :*

« Ma femme a-t-elle un rendez-vous ; elle suppose « une course à faire chez le bijoutier, chez sa mère, « sa parente ou son amie (2). »

« Plus méchante cent fois que l'animal dont nous « parlions tout à l'heure, si elle caresse, c'est pour « mordre (3). »

(1) Lib. XV, fr. 5.

(2) Lib. XXX, fr. 11.

Aut quum iter est aliquo, et causam commenta viai,
Aut apud aurificem, ad matrem, cognatam ad amicam.

(3) Lib. XXX, fr. 12.

Improbior multo, quam de quo diximus ante :
Quanto blandior hæc, tanto vehementiu' mordit.

La femme, *à part* :

« Il entre avec le désir, non pas de voir ce qui se
« passe, mais de satisfaire sa haine (1). »

Le mari, *à part* :

« Toujours veiller à ce qu'il y ait au logis rubanier,
« servantes, esclaves, ceinturier, passementier (2)! »

La femme, *haut à son mari* :

« Crois-tu me mettre la première sous le joug,
« m'atteler à la charrue malgré moi, et me contraindre
« à fendre la glèbe (3)? »

Le mari :

« Serait-ce moi qui, le premier, te soumettrais
« au frein et pourrais te dompter, toi qui es aussi
« rétive et fougueuse que la jument sauvage de Thes-
« salie (4)? »

(1) Lib. XXX, fr. 13.
Qui non spectandi studio, sed ab omini' tetri
Impulsu ingressus.

(2) Ibid., fr. 16.
. . . . *Curare domi sint*
Gerdius, ancillæ, pueri, zonariu', textor.

(3) Ibid., fr. 7.
Tunc jugo jungas me ante? et succedere aratro
Invitam, et glebas subigas proscindere ferro?

(4) Ibid., fr. 8.
. . . *An ego te acrem atque animosam,*
Thessalam ut indomitam, frenis subigam domemque
Bellando?

servies qu'en Grèce, les dames à D... , sont extraits quelquefois des visites, comme l'... y a d'analogie vers de Lucilius: ... ...tô que ce petit ...mètre, de la versifi- ... de même d'un autre ...titre est inconnu, mais ...de quolibets entre deux es- ...voit encore des exemples dans ...disons, à la louange du poëte co-

Quum tecum est, quidvis satis
Sint homines; spiram, pall...

« Quand elle est avec toi, ...
« des étrangers doivent lui...
« pelisses et ceintures. »

Malgré cela, ...d'une fois dans ses pièces et notam- de la vie d... *Perse et les Captifs*, en élevant l'esclave la place ...maître, et surtout en lui donnant le ton et tractio... qui conviennent à ce rôle, il dut faire ordi... *comprendre* aux ames généreuses qu'il était injuste r... *de faire* de l'esclave un être d'exception, une chose *et non* pas un homme. Il montrait l'esclave libre, et la *voix* du moraliste païen devançait celle de l'Evangile *qui* ne reconnaît d'autres esclaves que ceux du vice. Mais Lucilius qui sortait d'une riche famille de chevaliers, laissait à l'esclave l'esprit et le langage de sa condition dans les courts fragments qui suivent. Cela ne veut pas dire qu'il fût un maître dur et intraitable, car, au contraire, il a laissé dans l'épitaphe de Métrophanes, son esclave, une preuve immortelle de la bonté et de la générosité de son cœur. Voici sa seconde atellane:

Le 1er. personnage.

« Qui est là (1) ? »

(1) *Quis tu homo es?* Lib. XXIX, fr. 71.

Le 2e.

'ersonne (1).

Le 1er.

une raison et passe, ou dis pourquoi tu (2).

Le 2e.

..e pied-plat, ce pendard qui ne vaut pas la peine d'être pendu (3) !

Le 1er.

« Mais il cherche à fuir, la peur l'emporte (4).

Le 2e.

« Pourquoi me lancer ainsi des balistes de cent livres « pesant (5) ?

Le 1er.

« Par Hercule ! malheur à vous, briseurs de portes « (6) !

Le 2e.

« Allez, allez, fripons ! Belles malices que tous vos « mensonges (7) ! »

(1) *Nemo sum homo.* Ibid.

(2) *Persuade, et transi, vel da quam ob rem transeas.* Lib. XXVIII, fr. 29.

(3) *Hic scurra, hic carcer, carcer vix carcere dignus.* Lib. XXVIII, fr. 5.

(4) *Sed fuga fingitur, et timido pede vadit*
Percitus. Ibid., fr. 26.

(5) *Quid sic balistas jactas centenarias?* Ibid., fr. 27.

(6) *Malo, hercle, vestro, confectores cardinum.* Ibid., fr. 31.

(7) *Agite, agite fures, mendacia argutamini.* Ibid., fr. 25.

Ce dernier fragment fait croire que les atellanes de Lucilius étaient composées de vers mêlés, et que parfois il y dérogeait à sa métrique. Mais ces vers sont tellement mutilés, qu'on ne peut, sur ce point, que hasarder des conjectures. Le temps ou les barbares ont si peu respecté les œuvres du poëte, qu'il ne nous est parvenu qu'un vers et une petite fraction de vers d'une troisième atellane ou d'une comédie, intitulée *la Meunière*, pièce qui, à son titre, éveille inutilement notre curiosité :

> . . . . *Nescio quorsum*
> *Mi eveniant tua tam delenifica omnino verba.*

« Je ne sais dans quel but, dit vraisemblablement la Meunière, « vous m'adressez des paroles si doucereuses. »

Après avoir fait connaître les principaux fragments des satires de Lucilius, au point de vue social et politique, passons à l'examen de ce qui nous reste de ce poëte dans la satire religieuse et philosophique, puis dans la satire personnelle dirigée principalement contre les sophistes, les mauvais poëtes et les grammairiens ignorants. Nous terminerons cette revue par l'exposé des fragments qui témoignent le plus de son érudition.

III.

On a répété que Lactance avait écrit, dans ses Institutions divines, que « Lucilius n'épargna ni les dieux « ni les hommes. » Le Cicéron chrétien a dit : *Lucilius aut Lucianus, qui diis et hominibus non pepercit*, etc (1).

(1) Lib. I, c. 9.

En admettant que ces derniers mots s'appliquent à Lucilius autant qu'à Lucien, dans la pensée de l'auteur, Lactance, à qui l'on reproche un excès de zèle et de l'inexactitude dans ses citations, aurait eu tort d'accoler le nom de Lucilius à celui de Lucien, ce Voltaire railleur de la religion païenne. Cette partie de l'assertion de Lactance n'a même pas pour appui le moindre texte qui rende l'impiété du poëte vraisemblable. Et comment la supposer jointe au soupir de douleur profondément religieuse qu'il exhalait en ces vers-ci :

Nemo hic vindicias, numen, neque sacra veretur (1).

« Personne ici ne craint ni la loi vengeresse du crime,
« ni la religion, ni la divinité. »

A l'époque où il vivait, quoi qu'en dise la mordante hyperbole de Lucilius, la foi des masses n'était pas éteinte. Quelques penseurs doutaient peut-être des droits et titres de Jupiter à la croyance publique ; mais le peuple était religieux jusqu'au scrupule. Sans doute la pluralité des dieux était en désaccord avec l'unité de la morale; mais le polythéisme était la religion de l'Etat, et Rome comptait plus de citoyens que de philosophes. « Le joug de la religion, a « dit avec raison J.-J. Rousseau, fut le seul dont le « peuple romain, dans sa fureur pour la liberté, n'osa « s'affranchir, et ce peuple qui se mettait si facilement « en colère, avait besoin d'être arrêté par une puis- « sance invisible. »

En effet, peu de temps avant la naissance de Lucilius, deux consuls s'étaient démis de leur charge pour

(1) Fr. inc. 48.

un défaut de formalité religieuse dans leur élection. Un tribun du peuple même avait été condamné à une amende pour s'être servi de termes injurieux envers le grand pontife. Ces deux faits rapportés, l'un par Cicéron et l'autre par Tite-Live, nous semblent déjà répandre un demi-jour sur la question. L'écrivain judicieux ne cherche pas à blesser le sentiment populaire, surtout à l'endroit de la foi religieuse qui pénètre si avant dans la conscience humaine, quand il n'est pas né pour faire, comme Socrate, une révolution dans les idées.

L'austérité des premières mœurs avait, il est vrai, disparu. La Rome de Fabricius n'était plus qu'à l'état de souvenir :

« L'or et les honneurs, disait Lucilius, sont devenus pour chacun « les signes de la vertu. Autant tu as, autant tu vaux, autant on « t'estime. »

Aurum atque ambitio specimen virtutis utrique est.
Quantum habeas, tanti ipse sies, tantique habearis (1).

Quelquefois aussi, séparant du culte ce qui n'était qu'une superstition grossière, il se moquait des fantômes et des lamies que des imaginations malades avaient créés.

« Les lamies, disait-il, les monstres terrestres, inventions des « Faunes et des Numa Pompilius, cet autre en a peur, et « pour lui tout est là. Comme les petits enfants qui croient que « toutes les statues d'airain vivent et sont des hommes, ainsi nos « gens crédules prennent pour des vérités toutes les fictions, et

(1) Fr. inc. 16.

« s'imaginent qu'il y a une âme en des simulacres d'airain : galerie « de peinture, rien de vrai, chimères que tout cela ! »

Terricolas Lamias, Fauni quas Pompiliique
Instituere Numæ, tremit has, hic omnia ponit.
Ut pueri infantes credunt signa omnia ahena
Vivere, et esse homines : sic isti omnia ficta
Vera putant, credunt signis cor inesse ahenis.
Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta (1).

Mais, après s'être moqué des rêveries dont on faisait peur aux petits enfants, comme en rit plus tard le bon Horace qui faisait ensuite cet acte de foi : *Cœlo tonantem credidimus Jovem Regnare,* Lucilius disait gravement : « Jupiter descend du ciel au milieu d'un nuage. » *Cum nimbo cœlitus descendit Jupiter* (2). « Que le roi des « cieux détourne de nous toute parole de mauvais « présage ! » *Deum rex avertat verba obscena* (3) !

Ce poëte aurait-il donc chanté la palinodie, et lui serait-il échappé quelque impiété ? Serait-ce la délibération de l'Olympe assemblé pour juger Lupus, qui pouvait donner lieu à cette supposition ? Dans ce poëme, dont il ne survit qu'un très-petit nombre de fragments, mosaïque insuffisante pour nous donner une idée complète du cadre et du plan, Lucilius avait représenté les dieux siégeant, en haute cour de justice, pour délibérer sur les plus graves intérêts de l'humanité. *Concilia summis hominum de rebus habebant* (4).

Il s'agissait aussi, dans le sénat divin, de porter une

(1) Lib. XX, fr. 1.
(2) Fr. inc. 207.
(3) Fr. inc. 65.
(4) Lib. I, fr. 3.

peine contre les actes d'impiété reprochés à Lupus. Jupiter ouvrait la séance par une allocution, où il rappelait qu'au dire des hommes, il n'y avait pas un seul des dieux qui ne fût *père*, *le dieu très-bon;* que Neptune, Liber, Saturne, Mars, Janus, Quirinus, tous les dieux enfin recevaient la qualification de *pères*. Le sens de ces mots qui, pris isolément, s'enveloppent de quelque obscurité, nous paraît expliqué par cet autre fragment : « En confessant nos desseins aux dieux, « mêlons l'encens à nos prières, apaisons-les. — Alors, « toi, sûr de l'impunité, tu te livres à la débauche. » *Et divos thure precemur Consilium fassi, placent, tum impune luparis* (1).

Ces deux passages rapprochés s'interprètent l'un par l'autre. Les Romains, dans leurs vœux ou leurs prières, n'oubliaient jamais l'emploi des formes humbles et révérencieuses envers la divinité. C'était tantôt le père et excellent Jupiter, tantôt le père et excellent Mars qu'ils invoquaient dans leurs formules liturgiques; mais leur prière une fois faite et exaucée à l'occasion d'une bataille, de récoltes à venir, ou d'autres nécessités, ils retombaient dans les mêmes fautes, et c'était de ces rechutes que vraisemblablement se plaignait Jupiter, mécontent de l'hypocrisie humaine et de ses précautions oratoires. N'est-ce pas encore aujourd'hui le père qui est au ciel qu'invoque le chrétien, quand surtout, au milieu des craintes de la vie, il fait sa prière *au dieu que jusqu'alors il avait oublié* (2)? C'est donc vainement que nous nous torturons l'esprit pour

(1) Lib. V, fr. 8.

(2) Poëme de la Religion.

voir là rien d'impie, rien même d'irrévérencieux. En un mot, si la divinité était abaissée par Lucilius aux proportions du drame, c'était pour donner un sourire de pitié à la mauvaise comédie humaine.

Et lors même que les vers de Lucilius cacheraient un autre sens, nous ne croirions pas qu'il eût voulu rire des dieux, quoique les biographes aient répété la sentence fruste et non motivée de Lactance. Le satirique alors se serait amusé avec les dieux, et ne se serait point amusé des dieux. Rien ne démontre, en effet, qu'il voulût saper les croyances et détrôner le dieu officiel. Les temps de doute et d'athéisme n'étaient pas encore venus.

Ne sait-on pas qu'à la fin du vieux mythe que Plaute avait précédemment transporté au théâtre, et qui, intitulé tragi-comédie d'Amphitryon, sortit comme tant d'autres pièces du moule grec, Jupiter apparaissait dans les nuages, faisant l'aveu de son union avec Alcmène qui avait cédé à sa puissance, sans démériter du titre de chaste épouse? Les dieux et les héros de la fable étaient, sur bien des points, des contrefaçons ou des imitations altérées des principaux types de la Bible, et personne ne s'avisait de censurer les fantaisies les plus excentriques des poëtes. Plaute, tout en se jouant avec Jupiter, comme nos dévots ancêtres, dans les Miracles et les Mystères, se divertirent innocemment à leur tour avec Dieu, la Vierge et les saints, produisait un vers qui traduit une des pensées de Socrate sur la Providence et sur l'unité de Dieu :

« Il est assurément un dieu qui entend et qui voit ce que nous « faisons. »

Est profecto Deus qui quæ nos gerimus audit
Et videt.

Or, Lucilius fut de l'école de Plaute, dont il cite de temps en temps les bons mots comme s'il se les appropriait; la parenté entre ces deux poëtes n'a pas besoin d'arbre généalogique. Le plébéien et le patricien lettrés semblent avoir sucé le même lait : des deux côtés, même sève de style, même pureté, même veine railleuse, même originalité au milieu d'une littérature d'imitation. Pourquoi donc a-t-on répété, sur la foi de Lactance, que dans un poëme burlesque, Lucilius avait attaqué les dieux? L'ami ou plutôt l'élève du stoïcien Panétius, auteur d'un livre des *Devoirs* dont Cicéron nous a légué une imitation, *correctione quadam adhibita*, comme il le déclare; le poëte qui se moquait de l'école sophistique dont un des chefs commençait son livre ainsi : « Les dieux sont-ils, ou ne sont-ils point? c'est ce que « je ne saurais dire; » le moraliste qu'Horace disait *uni æquus virtuti*, et qui, selon une de ses vives métaphores, « arrosait le cœur par les oreilles, » *per aures pectus irrigarier* (1), ne pouvait être un écrivain irréligieux, un athée; nous ne lui reprocherons pas sans preuve cette coupable débauche d'esprit.

Quelques maximes, quelques expressions propres au stoïcisme, comme les mots *sac de peau* (2), pour indiquer le corps humain, font croire, au premier aperçu, qu'il arbora le drapeau de cette philosophie.

(1) Lib. XXVI, fr. 38.
(2) Ibid., fr. 29.

On trouve, au milieu des fragments de ses œuvres, la définition du sage. On reconnait qu'il aimait à mettre en vers des définitions, des aphorismes, des arguments de philosophie, comme le fit plus tard, à son exemple, le satirique Perse dont l'esprit railleur n'eut pourtant pas la même portée. « Tout n'ap-« partient-il pas au sage, dit Lucilius, s'il est « appelé beau, riche, libre et roi? » *Nondum etiam hæc omnia habebit.. Formosus, dives, liber, rex solu' vocetur* (1)?

On se souvient qu'Horace a glissé la même définition du sage dans ses spirituelles causeries, ou satires, *sermones*, en y ajoutant ce vers piquant :

Præcipue sanus, nisi quum pituita molesta est.

Mais, à côté des vers éclos de l'école stoïcienne, en fleurissaient d'autres nés dans le domaine d'Aristippe, par exemple ceux-ci :

Six mois de bonne vie, et le reste à Pluton! »

Qui sex menses vitam ducunt, Orco spondent septimum (2).

« Eludons la loi de Licinius Fannius qui, réduisant la dépense « d'un repas à cent misérables as, forçait de boire du jus de noix « de galle (3), et de se serrer le ventre avec de grosse farine, de « mauvaise huile de dime et de mauvais pain de Cumes. »

(1) Fr. inc. 24.

(2) Lib. XXVI, fr. 39.

(3) Lucilius donnait le nom de jus de noix de galle à un vin âcre et noir.

. . . . *Legem*
Vitemus Licini Fanni, centusse misello,
Quæ gallam bibere ac rugas conducere ventris
Farre aceroso, oleo decumano, pane coegit
Cumano (1).

On sait quel était, à ce sujet, le subterfuge des gastronomes du Latium. *Gaster* qui, suivant Perse et Rabelais, fut le *premier maistre ès arts de ce monde*, avait à Rome des subtilités de casuiste. La loi Fannia interdisait l'usage des poules grasses; on engraissait et l'on mangeait des coqs.

Un jour Lucilius étant en voyage et de bonne humeur, fit décidément trève au stoïcisme : « Les brocs au vin, dit-il, s'étaient renversés, et notre raison avec « eux (2). » Horace, ce moraliste si sensé, ne noya-t-il pas aussi plus d'une fois sa raison dans les coupes remplies de Cécube ou de Falerne, et ne disait-il pas: *Dulce est desipere in loco*?

Lucilius donnait, même à jeun, des conseils qui appartenaient à la philosophie du plaisir, lorsque, songeant aux voluptés d'un repas confortable, il disait :

« Si tes ressources pécuniaires te permettent d'avoir une bonne « boulangère, choisis-la forte et habile à donner toutes les formes « à sa pâte. »

Pistricem validam si nummi suppeditabunt,
Addas ἔμπλευρον, *mamphulas quæ sciat omnes* (3).

(1) Fr. inc. 33.

(2) Lib. III, fr. 29.

(3) Fr. inc. 13. Les riches, à Rome, avaient leur four en leur demeure, et la qualité du pain y était recherchée.

Puis, « la plume, les tapis simples et les tapis doubles aux lon-« gues soies moelleuses, toutes les délices du luxe, » ne lui étaient pas étrangères.

Pluma atque amphitapæ et si aliud quid deliciarum (1).
Psilæ atque amphitapæ villis ingentibu' molles (2).

Il indiquait même tout le soin qu'il prenait de sa personne :

« Je me rase, disait-il, je m'épile, je me nettoie, je me ponce, je « me polis, je me farde. »

Rador, subvellor, desquamor, pumicor, ornor,
Expolior, pingor (3).

Ces petits détails de toilette recherchée sont une curieuse expression des mœurs d'une époque, où l'on ne se piquait plus d'austérité républicaine ; où chacun à l'envi faisait pièce aux lois somptuaires , et où Lucilius, brillant comme un des élégants à la mode , s'érigeait en moraliste spécialement appliqué à la théorie ; car il dédiait sans façon un de ses livres de satires à Collyra, femme peu versée dans la pratique de la morale, et recevait les visites d'une autre citoyenne de Rome, nommée Crétéa, dont la tenue et les manières n'annonçaient pas une Lucrèce. Il ne vantait aussi qu'à bon escient le vin de Chio d'être le roi des vins, χῖος δυνάστης (4), et c'était également l'homme

(1) Lib. VI, fr. 14.
(2) Lib I, fr. 22.
(3) Lib. VII, fr. 6.
(4) Fr. inc. 141.

de plaisir que révélait ce joli vers éclos de sa muse, et imité d'Horace dans l'ode à Leuconoé :

Sume diem qui est visu' tibi pulcherrimus unus (1).

A ces caprices de sensualité, qui ne surprennent guère dans un homme du grand monde, il joignit, j'en rougis un peu pour sa mémoire, quelques préceptes indignes d'un républicain désintéressé :

« N'entreprends, disait-il, qu'un travail qui te rap-« porte profit et gloire. » *Hunc laborem sumas, laudem qui tibi ac fructum ferat* (2).

Mais ce qui seul efface ces rares taches d'égoïsme, c'est la définition de la vertu que Lucilius a donnée, et que Lactance a conservée, en la citant pour la critiquer :

« La vertu, Albinus, consiste à apprécier à leur juste valeur les » choses auxquelles nous nous appliquons, et celles dont nous « vivons. La vertu est la science de ce que vaut chaque chose. La « vertu est la science de ce qui est droit, utile, honnête, de ce qui « est bon, comme de ce qui est mauvais, inutile, honteux, mal-« honnête. La vertu est de savoir le terme et la mesure des choses « à acquérir; la vertu est de pouvoir estimer les richesses le prix « qu'elles valent, et d'accorder aux honneurs le prix qu'on leur « doit réellement; d'être l'ennemi public et privé des hommes « mauvais et des mauvaises mœurs, et au contraire le défenseur « des hommes bons et des bonnes mœurs; de glorifier ceux-ci, de « leur vouloir du bien, de vivre leur ami; de mettre au premier « rang les intérêts de la patrie, au second ceux de nos parents, au « troisième et dernier, les nôtres. »

(1) Lib. XIX, fr. 5.
(2) Ibid., fr. 51.

Virtus, Albine, est pretium persolvere verum,
Queis in versamur, queis vivimu' rebu' potesse:
Virtus est homini, scire id quod quæque habeat res.
Virtus, scire homini rectum, utile, quid sit honestum,
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhonestum.
Virtus, quærendæ rei finem scire modumque:
Virtus, divitiis pretium persolvere posse:
Virtus, id dare quod reipsa debetur honori;
Hostem esse atque inimicum hominem morumque malorum;
Contra defensorem hominum morumque bonorum,
Magnificare hos, his bene velle, his vivere amicum.
Commoda præterea patriæ sibi prima putare,
Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra (1).

Toute définition est dangereuse, suivant un vieil adage. Celle que versifiait ici Lucilius, a été attaquée par Lactance, écrivain d'habile controverse : « Autre « chose, dit-il, est la science du bien et du mal; autre « chose est la vertu. La science peut exister sans la « vertu, comme il apparaît en un grand nombre de « philosophes; elle n'est utile, qu'autant qu'elle est « suivie de la pratique des bonnes œuvres. »

Poursuivant sa critique, Lactance se moque aussi de la définition donnée par Horace : *Virtus est vitium fugere*, qu'il dit équivaloir à celle-ci : *Bonum est quod malum non est*, et il termine sa courte et curieuse dissertation par ces mots : *Scientia est Deum nosse; virtus, colere; in illo sapientia, in hoc justitia continetur.* On ne sait trop pourtant si Lucilius approuvait, en la versifiant, la définition de la vertu que nous venons de rapporter. Un fragment bien mutilé ferait croire qu'il

(1) Inst. div., lib. VI, cap. 5.

glosait parfois sur des dissertations philosophiques de cette espèce : « Quelle vertu ? dit-il, cinq visages dé- « charnés et ridés, cinq squelettes appellent vertu.... » *Quæ pietas ? monagrammi quinque adducti pietatem vocant.*... (1). Le surplus de la critique du poëte nous manque, et le champ s'ouvre aux conjectures. Si j'en crois la mienne, Lucilius pensant, comme Socrate, que l'ignorance était la cause unique du mal moral, sous-entendait que l'action devait suivre la théorie du bien. L'esprit général des fragments le fait du moins supposer.

Veut-on maintenant connaître quelques-unes de ses maximes qui appartiennent à la morale de tous les siècles ? C'est de l'or, au même poids et au même titre, qui a cours depuis long-temps, mais dont les pièces ont varié de forme et d'empreinte.

« Que te sert de posséder cent ou deux cent mille sesterces, si tu « ne connais pas le prix des richesses ? »

Quid vero est, centum ac ducentum possideas si
Millia, divitiis pretium si solvere nescis (2) ?

« Rien ne suffit à un insensé, lors même que tout deviendrait sa « proie. »

Denique uti stulto nihil sit satis, omnia quum sint (3).

« Amasse-toi de ces fruits dont plus tard, aux jours rigoureux « d'hiver, tu puisses jouir et faire tes délices en ta demeure. »

(1) Lib. XXVII, fr. 19.
(2) Lib. XXX, fr. 21.
(3) Lib. XVIII, fr. 2.

Sic tu illos fructus quæras, adversa hieme olim
Queis uti possis, ac delectare domi te (1).

« Travaille à t'instruire, afin que ni les événements ni la raison « ne te contredisent. »

. . . . *Labora*
Discere, ne te res ipsa, ac ratio ipsa refellat.

« Tous, nous ne pouvons pas toutes choses. »

. . . . . *Non omnia possumus omnes* (2).

Ces citations et quelques autres qui vont suivre prouveront que Lucilius, comme l'abeille, butinait un peu partout, au Portique, à l'Académie, et jusque par delà le jardin d'Epicure. Il pouvait dire comme à son tour Horace le dit de lui-même : « Ne me demande pas « quel guide je suis et à quelle école je m'attache. « N'étant obligé de jurer par les paroles d'aucun maî- « tre, je vais et j'aborde où le vent me pousse (3). »

Lucilius paraît pourtant avoir affectionné le stoïcisme, mais un stoïcisme mitigé et se perdant parfois dans l'hédonisme le plus sensuel. Sa correspondance avec Clitomachus, successeur de Carnéade, qui jouissait le plus qu'il pouvait des douceurs de la vie, n'était pas propre à lui faire adopter les austérités, la sobriété proverbiale de Zénon. Il n'eut la passion ni l'originalité d'aucun système ou dogmatisme; il voulut se faire une morale aisée, et il fut en philosophie ce que Ci-

(1) Lib. XIX, fr. 1.
(2) Lib. V, fr. 20.
(3) Lib. I, Epist. ad Mœcen.

céron fut en politique, un esprit sujet à des oscillations (1).

S'il est vrai que *le style soit tout l'homme*, et que les livres ne soient pas toujours des miroirs trompeurs, comme ceux de Salluste, Lucilius dut avoir une belle âme; car il disait :

« Mentir à l'amitié, ce n'est pas mon défaut. »

Homini amico ac familiari non est mentiri meum (2).

Ce vers, si tendre et si onctueux dans sa brève naïveté, ne semble-t-il pas encore avoir inspiré celui d'Horace :

Nil ego contulerim jucundo sanus amico.

et celui d'André Chénier :

L'astre qui fait aimer est l'astre des poëtes.

Nous avons jeté un regard attentif et peut-être trop prolongé sur la partie religieuse et morale de cette critique, de peur qu'on ne nous appliquât la réflexion maligne du vieux Montaigne, qui fut aussi, lui, un spirituel moraliste, *amuseur et douteur :*

« Cettui-cy, tout pituiteux, chassieux et crasseux, « que tu vois sortir après minuit d'une étude, penses- « tu qu'il cherche parmi les livres comment il se ren- « dra plus homme de bien, plus content et plus sage? « Nulles nouvelles. Il y mourra, ou il apprendra à la « postérité la mesure des vers de Plaute (3). »

(1) Tuscul. V, 11.
(2) Fr. inc. 74.
(3) Essais.

Concluons : n'est-il pas déjà démontré qu'un peuple de laboureurs et de soldats dut aimer des poëmes qui contenaient de piquantes moralités? L'alliance de l'imagination et du bon sens, le charmait dans la satire de Lucilius qui, comme celle de Régnier, *formait son goût de cent ingrédiens.*

IV.

Mais c'était peu pour Lucilius d'avoir *aux vices des Romains présenté le miroir ;* d'avoir passé en revue la vie du forum et du foyer domestique ; d'avoir lutté résolument contre sa caste, lui, né riche et chevalier, tout en disant çà et là de dures vérités à la plèbe ; d'avoir tour à tour berné les vieux ladres et sifflé les jeunes prodigues ; d'avoir lancé ses épigrammes contre les insatiables gastronomes et les courtisanes avides ; d'avoir, enfin, combattu tous les vices publics et privés, il lui fallait encore percer de ses traits acérés, *velut ense stricto*, la pléiade de mauvais poëtes, de sophistes, d'ignorants grammairiens, de grécomanes, de *Cotins* d'Italie, tous corrupteurs soit des mœurs, soit du goût.

« Que ces mots sont plaisamment agencés ! disait-il ; on croirait « voir une mosaïque et une œuvre de marqueterie..... Mais il a fait « un tour de force, en mêlant des mots grecs à des mots latins. »

Quam lepide lexeis compostæ ! ut tesserulæ omnes,
Arte pavimento, atque emblemate vermiculato (1).
. . . .
At magnum fecit, quod verbis græca latinis
Miscuit (2).

(1) Fr. inc. 4.
(2) Fr. inc. 173.

Ainsi, après avoir bien médit des autres, de guerre lasse, Lucilius finissait par médire de lui-même.

L'usage d'accoupler des mots et même des vers grecs avec le latin, faisait alors de la poésie latine une singulière bigarrure; c'était du vin de Falerne mêlé à du vin de Chio, et les fins gourmets n'aiment pas le mélange. Sachant parfaitement trois langues, l'osque, le latin et le grec, le poëte satirique les amalgamait avec plaisir. Cette promiscuité des langues grecque et latine devint une mode qui subsistait encore du temps de Lucrèce. Or, Lucilius grécisait, et il se moquait de la grécomanie.

Un jour, il mit en vers l'anecdote d'un homme singulier, nommé T. Albutius qui, quoique Romain, affectait de toujours parler grec, et qui avait été salué, avec une maligne intention, du mot χαῖρε par Scévola et par tout son cortége, lorsque ce proconsul passa par Athènes pour se rendre à son gouvernement d'Asie. Il n'épargnait pas non plus les métromanes; mais nous n'avons que deux fragments de ses épigrammes contre un poëte anonyme, son contemporain, à qui il dit : « Dès que je t'ai vu entreprendre de chanter les « combats du ciel, » *Ut semel in cœli pugnas te invadere vidi* (1), j'ai fait cette remarque : « Cela vaut un « peu mieux que du médiocre; c'est moins mauvais « que du très-mauvais. » *Paulo hoc melius quam mediocre ; hoc minus malum, quam ut pessimum* (2).

Cependant cette soif de raillerie qui tourmentait Lu-

(1) Lib. XXX, fr. 58.
(2) Lib. XXVII, fr. 13.

cilius, allait parfois jusqu'à l'intempérance. Aussi ne nous rendons-nous pas compte de ses fréquentes attaques contre la mémoire du tragique Pacuvius, que Cicéron cite souvent avec éloge, notamment à l'occasion de sa tragédie intitulée *Niptra, le Bain*, où il le proclame supérieur à Sophocle. Tantôt Lucilius lui reproche ses exordes entortillés; *Verum tristis contorto aliquo ex Pacuviano exordio* (1); tantôt il le plaint ironiquement de perdre son temps et sa poésie pour un acteur enroué remplissant le rôle d'Oreste; *Rausuro tragicus qui carmina perdit Oreste* (2). Le comédien insulté se vengea, en ripostant au poëte publiquement, en plein théâtre. Celui-ci eut le mauvais esprit de se fâcher, et de faire à l'acteur un procès qu'il perdit au tribunal de C. Célius. L'amour-propre blessé est inexorable, et le préteur qui avait absous le comédien, devint à son tour l'objet des épigrammes de ce poëte (3). Ennius, Attius, Homère lui-même n'en fut par exempt. Lucilius parodiait ses héroïnes (4); il riait de la crédulité et du faux goût de ceux qui regardaient comme des merveilles tous les monstres de l'Odyssée, et surtout ce Polyphème, cyclope long de deux cents pieds, qui portait une houssine plus grande que le plus grand mât du plus fort navire (5).

Ce vieux conte païen, charmant dans certains détails, fut mieux apprécié par une autre muse d'un

(1) Lib. XXIX, fr. 64.
(2) Lib. XIX, fr. 8.
(3) Cic., ad Herenn., lib. II, c. 13 (lib. XXX, fr. 32).
(4) Lib. XVII, fr. 1.
(5) Lib. XV, fr. 1.

goût sûr et raffiné. « Homère, a dit Horace, ne songe « pas à tirer la fumée d'un feu brillant, mais à faire « jaillir la lumière du milieu de la fumée, pour ensuite « mettre au jour d'étonnants prodiges, Antiphate, « Scylla, Charybde et le cyclope Polyphème. » Mais Lucilius ne paraît pas avoir ressemblé à Lafontaine qui disait :

Une morale nue apporte de l'ennui ;
Le conte fait passer la morale avec lui :
. . . .
Si Peau d'âne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Vraisemblablement aussi, dans un accès de mauvaise humeur, quoiqu'il eût dédié des vers au philosophe Panétius, et accepté la dédicace des œuvres d'un autre sage, nommé Clitomachus, il fit ce quolibet contre les philosophes :

« Un manteau, si tu veux savoir ma pensée, un cheval, un esclave, « une couverture est pour moi plus utile qu'un philosophe. »

Pænula, si quæris, cantheriu', servu', segestre
Utilior mihi, quam sapiens (1).

Etait-ce bien le poëte qui parlait en son nom? Il est permis d'en douter, ou du moins de croire qu'il entendait seulement bafouer les sophistes dont ailleurs il mettait en vers, pour s'en moquer, ce misérable jeu d'esprit :

(1) Lib. XV, fr. 6.

« La chose avec laquelle nous voyons courir et chevaucher ce « cheval, est celle avec laquelle il chevauche et court ; c'est avec « les yeux que nous le voyons chevaucher ; donc il chevauche avec « les yeux. »

Queis hunc currere equum nos atque equitare videmus,
His equitat, curritque: oculis equitare videmus;
Ergo oculis equitat (1).

Ces subtilités puériles, ces arguments captieux sortis de l'école ergoteuse d'Euclide de Mégare, et mis en vogue à Rome par Carnéade, durant son ambassade en cette ville, dégénérèrent en attaques contre l'ordre moral et judiciaire; on joua sur les choses après avoir joué sur les mots. Le juste et l'injuste ne devinrent plus qu'un problème, et les propositions les plus immorales eurent leur cours. C'était donc un service que rendait le poëte satirique, en écrasant ces niaiseries scholastiques sous le poids du ridicule. Comment Lucilius le fit-il? C'est ici que la curiosité tombe dans le vide.

Toutefois en se moquant des sophistes, il sut rendre justice aux vrais philosophes. Aussi disait-il un jour : « Nous ne demandons pas, comme vous, où sont les « œuvres des Grecs, les livres de Socrate. » *Nec sic, ubi Græci, ubi nunc Socratici charti, quidquid quæritis, petimus* (2). Il citait en passant le mot de ce grand philosophe, quand il dit qu'il trouve à tous les jeunes hommes une égale beauté, et qu'il est à leur égard comme une raie blanche sur une pierre blanche; λευκὴ σταθμὴ ἐν τῷ λευκῷ λίθῳ. Mais à tout sophiste absurde,

(1) Fr. inc. 12.
(2) Lib. XXVI, fr. 10.

maussade et décrépit, il adressait le juron vulgaire : *Di te perdant* (1) !

Socrate dont il aimait la spirituelle ironie, lui avait fourni plus d'un trait contre ces charlatans en vogue qui, pour quelques drachmes, soutenaient le pour et le contre, le faux et le vrai sur toutes sortes de sujets, et qui parfois eurent la coupable audace d'ériger l'athéisme en science. La pensée de Lucilius sur Socrate semble enfin sous-entendre celle d'Horace dans son épître aux Pisons :

Scribendi recte, sapere est et principium et fons ;
Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ.

Les Romains, à l'exemple de Lucilius, quoique sincères admirateurs des chefs-d'œuvre de la Grèce, prirent long-temps en pitié le caractère frivole de ce peuple, *græcam levitatem*, tant qu'il y eut à Rome un esprit public, et qu'on s'y souvint de la morale de Caton. Mais la Grèce vaincue finit par subjuguer Rome victorieuse, dont l'esprit y gagna la politesse, et dont les mœurs y perdirent la gravité. Il est curieux de voir, dans Juvénal, le tableau complet du charlatanisme grec, qui fut seulement ébauché par Lucilius.

Ce fut d'abord au théâtre, que se révéla le goût des Romains pour les jeux d'esprit de la Grèce. A l'époque où florissait Lucilius, la comédie latine avait perdu ses trois principaux représentants, Plaute, Térence et Cécilius. Les tragiques Ennius, Pacuvius et Attius étaient morts également. Une nouvelle carrière s'était ouverte

(1) Fr. inc. 116.

à la satire, et l'écrivain hardi qui brillait en ce genre qu'il étendit et perfectionna, se piquait aussi d'érudition. Ennius avait été un antiquaire ; Lucilius devint un philologue.

Il ne fut pas un savant comme Varron, qui apprit et écrivit tout ce qu'on pouvait apprendre et écrire à son époque ; mais on le regardait comme un littérateur instruit, qui faisait marcher de pair la science et la poésie. Cette alliance désirable a eu plus d'un exemple dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, et les auteurs piquants et studieux de la Ménippée en France, pour borner ici la citation, ont prouvé que le feu poétique ne s'éteignait pas sous le savoir.

Lucilius, par esprit de camaraderie autant que par goût, traitait les questions qu'aborda plus tard Aulu-Gelle avec un amour de controverse et d'érudition qui descend parfois à des riens. Il était intimement lié avec Lucius Elius Stilo, grammairien célèbre ; « Nous « t'envoyons, Lucilius Elius, lui mandait-il un jour, « ces choses inédites pour toi. » *Has res ad te scriptas, Luci, misimus, Æli* (1). Il fit école, et eut notamment pour imitateur L. Albutius, poëte estimé, qu'il ne faut pas confondre avec l'orateur, son homonyme, dont Lucilius tourna la grécomanie en ridicule. Varron disait de ce disciple : *Homo apprime doctus, cujus Luciliano charactere sunt libelli* (2). Quintilien trouvait l'érudition de Lucilius surprenante, et Aulu-Gelle a., dans ses Nuits Attiques, rapporté et commenté nombre

(1) Lib. I, fr. 16.
(2) De re rustic., 111, 2.

de vers curieux de ce poëte, au point de vue philologique. Il rappelle, entr'autres choses, les railleries de ce satirique contre les Vadius de son temps, à qui souriaient les assonnances et les désinences ou chutes de phrases. Le mot *nolueris*, par exemple, attendait le même nombre de syllabes dans le mot qui devait y correspondre, comme *debueris*, affectation ridicule que Lucilius disait être tout Isocratique.

Ce fut ainsi que Tacite, auteur présumé du Dialogue des Orateurs, se rit à son tour des *esse videatur* de Cicéron qui revenaient régulièrement, de trois en trois phrases, comme un écho vain et fatigant.

Un peu épilogueur, Lucilius saisissait avidement l'occasion d'une controverse dès qu'il rencontrait, disait-il, quelque mot inusité ou sujet à discussion ; *si quod inusitatum, aut ζητημάτιον offenderam* (1). « Pour « paraître plus savant et plus agréable que les autres, « écrivait-il à Scipion Emilien, tu dis qu'un homme « est *pertisus* et non *pertæsus fortunam, genus* (2). »

Il dissertait pour prouver qu'on ne peut dire régulièrement *dimidia hora*; mais qu'il faut dire ou *dimidiata hora* ou *dimidia pars horæ.* Il invoquait le témoignage de C. César, sévère observateur des règles de la langue latine, pour prétendre, contre l'avis de quelques grammairiens, qu'on pouvait dire au datif *senatu, anu*, aussi bien que *senatui, anui.* Il expliquait, dans un vers facile à retenir, la différence qui existe entre *intro* et *intus*, entre *apud se* et *ad se :*

(1) Lib. XXVI, fr. 45.

(2) Fr. inc. 7.

Intro nos vocat ad se se, tenet intus apud se (1).

« Il nous invite à entrer chez lui, et il nous retient dans sa « maison. »

Il établissait aussi la différence qui existe entre le mot *poesis* et le mot *poema*. *Poema* n'est que la partie d'un tout, comme *epigramma* ou *epistola*. *Poesis*, voilà l'œuvre complète, comme l'Iliade, les Annales d'Ennius.

Nous ne le suivrons pas dans toutes ses évolutions scientifiques, sur des questions de grammaire, de syntaxe, de prosodie, d'orthographe, de prononciation, d'étymologie, de synonymie, etc. Il est facile de se satisfaire, à ce sujet, en lisant le IX[e]. livre des Fragments du poëte recueillis par M. Corpet, et quelques-unes des Nuits Attiques d'Aulu-Gelle. Finissons, car

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Encore un mot pourtant sur l'impression générale que nous a laissée l'étude des fragments de Lucilius. Nous sortons de ce travail comme on sort d'un banquet, l'esprit joyeux, épanoui; mais la tête calme et rassise. Cette poésie latine, ainsi que celle d'Horace, *est un vin vieux qui rajeunit les sens*, selon l'expression de Voltaire. Il n'y a rien là pourtant qui fasse rêver, ni qui transporte l'imagination dans un monde idéal, et c'est pourquoi vraisemblablement lord Byron disait qu'il comprenait Horace sans pouvoir le goûter (2). La lyre latine, à vrai dire, n'a pas de notes assez éten-

(1) Lib. IX, fr. 12.
(2) Childe-Harold.

dues pour l'âme ; elle manque de cordes qui vibrent assez haut pour la passion du vague et de l'inconnu. Mais cet instrument, malgré son incomplète harmonie, plaît depuis deux mille ans. On parle moins déjà de lord Byron, même à Londres, et l'on parle toujours d'Horace, comme on parlerait de Lucilius si le temps eût respecté ses œuvres. Cette muse pédestre, qui chaussait habituellement le simple socque, nous initierait aux secrets d'un passé qui nous intéresse ; elle nous donnerait de curieux documents sur les mœurs de la vieille société latine ; ce serait un des guides du voyageur au milieu des antiquités de Rome. Puis, ce guide a de l'instruction, de l'esprit, des lumières : comment n'aimerait-on pas à s'en faire accompagner ?

Tous les styles, depuis celui de l'épopée jusqu'à celui de l'épigramme et du madrigal, ont au moins un spécimen dans les nombreux fragments de Lucilius, souvent si étrangers l'un à l'autre.

Sa voix étendue et flexible monta et descendit toutes les notes de la gamme poétique, et ce serait une grande erreur de croire qu'il ne fût sorti de ses lèvres que de l'âcre saumure ; il en coula plus d'une fois le doux miel qu'Homère fait couler de la bouche de Nestor.

Patriote éloquent et sage, il chanta le gouvernement de l'ordre et les gloires de son pays. Il disait ce que répéta Tite-Live en le copiant :

« Le peuple romain fut souvent vaincu par la force et surpassé dans de nombreux combats ; mais dans une guerre, jamais ; et tout est là ! »

Ut populus romanus victus vi et superatus præliis
Sæpe est multis, bello vero nunquam, in quo sunt omnia (1).

Ce sentiment fier, l'amour sacré de la patrie lui fit, à l'exemple d'Ennius, qui célébra les exploits du premier Scipion l'Africain, chanter la vie glorieuse du petit-fils adoptif de ce grand homme :

« Chante, dit-il à la muse, le combat de Popillius ; fais sonner les « hauts faits de C. Scipion. »

Percrepa pugnam Popilli, facta Corneli cane (2).

Ce vers de début d'épopée annonce les sons de la trompette héroïque sur la guerre de Numance, à laquelle Popillius prit part comme Scipion Emilien, mais semblable à l'ombre que fait oublier la lumière.

Plus loin, un vers encore isolé indique les honneurs du triomphe qui furent décernés à Scipion, après la prise et la destruction de Carthage :

« Et le bœuf au poil blanc monte au grand Capitole. »

Cretatumque bovem duci ad Capitolia magna (3).

C'est aussi apparemment à l'occasion de l'ambassade de Scipion en Egypte, où régnait Ptolémée Physcon, monstre de laideur et de cruauté, que Lucilius mit

(1) Lib. XXVI, fr. 7.
(2) Ibid., fr. 52.
(3) Fr. inc. 219.

dans la bouche du héros ce vers d'une profonde mélancolie :

« Palais antique, hélas ! que ton maître a changé ! »

O domus antiqua ! heu quam dispari
Dominare domino (1) !

Ainsi, trois vers, à une assez grande distance l'un de l'autre dans les recueils, mais rapprochés par le sens des faits qu'ils rappellent, sans qu'il soit besoin d'aucune soudure, énoncent les trois plus grands événements de la vie publique de Scipion Emilien.

Parmi les vénérables matériaux qui nous ont servi à reconstruire une maison bien modeste à la place du grand édifice détruit, il en est que nous avons négligés, à cause du caractère littéraire de ce travail, mais qui sont précieux à consulter dans l'étude des phases de la langue latine. Lucilius, en effet, avait assez largement usé du droit qu'Horace accordait à Plaute, et qu'il s'attribuait à lui-même : le néologisme lui plaisait aussi bien que l'archaïsme, les vieux mots et les vieilles terminaisons des verbes.

Quant aux délicatesses de style, on comprend qu'elles nous échappent. Les critiques latins trouvaient des provincialismes qu'ils appelaient des *patavinités* dans la diction de Tite-Live. Où ces légers défauts sont-ils ? Pour les découvrir, « le lait de la nourrice nous manque, dit Châteaubriand ; certains mots ne sont que « de la patrie.... Le style n'est pas, comme la pensée,

(1) Fr. inc. 196.

« cosmopolite; il a une terre natale, un ciel, un soleil « à lui (1). »

Mais les beautés de sentiment et de pensée sont de tous les temps et de tous les pays : c'est à ce double objet d'étude que nous nous sommes principalement attaché. La pratique du latin fait reconnaître dans les fragments de Lucilius une versification rude et heurtée par intervalles, une affectation de mots savants et de désinences monosyllabiques qui avait pris naissance avec Ennius et dont il fut le continuateur. Pour les finesses de l'expression et l'atticisme du langage, qualités exquises de la forme, nous les admirons par tradition. Horace, qui le qualifie *comis et urbanus*, « élégant et poli » lui reproche pourtant de n'être pas toujours assez châtié.

A un autre point de vue, Lucilius vécut dans des conditions meilleures qu'Horace, que Perse et que Juvénal, pour écrire des satires. Il passa toute sa vie au milieu d'une république, où l'indépendance de la pensée ne pouvait craindre que l'émeute soudoyée du sénat contre les tribuns séditieux, ou la subite insurrection du peuple contre les patriciens d'un insupportable despotisme. L'esprit de contrôle de Lucilius, né riche et libre, n'avait, pour me servir encore d'une de ses figures, « ni lacets, ni menottes, ni entraves (2). » Aussi comme Caton, armé de toutes pièces, lança-t-il des traits incisifs tantôt contre le sénat et tantôt contre le peuple; tandis qu'Horace, enrichi par le nouveau

(1) Mém. d'outre-tombe.
(2) Lib. XXX, fr. 53.

maître, coupe une aile à la muse, de peur qu'elle ne trouble, de son vol indiscret, le repos du cauteleux ex-triumvir; tandis que Perse et Juvénal, l'âme assombrie par le tableau sanglant des cruautés impériales, s'enveloppent, l'un sous le manteau de la philosophie stoïcienne, et l'autre sous le voile d'une rhétorique poussée jusqu'à l'exagération. Lucilius pouvait dire comme Varron : « Voilà que s'approche de nous la « blanche vérité, fille de la philosophie. » Cette vérité serait d'autant plus intéressante à connaître, que les événements qu'elle racontait furent grands et mémorables. Elle est maintenant presque entièrement perdue. Ainsi s'en est allée une des célébrités de ce monde, sans nous laisser même le moyen de connaître le cadre et le plan de ses caprices littéraires. L'illustre écrivain avait pourtant en vue la postérité, lorsqu'il exprimait un jour la pensée que Perse a traduite en ce seul vers :

Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter.

Mais le temps se joue du désir de l'homme, et efface jusqu'à l'inscription gravée sur son tombeau.

BIOGRAPHIE

DU GÉNÉRAL DECAEN;

Par M. L. E. Gautier.

Le général n'est accompli qu'autant qu'il renferme en lui l'homme de bien et l'homme sage.

La contrée qu'avaient illustrée, aux jours du moyen-âge, les héroïques exploits de ses guerriers; qui avait rempli l'Europe et l'Asie du bruit de ses armes; qui avait fondé des dynasties, conquis ou renversé des trônes dans l'Occident encore barbare; cette contrée ne devait point démentir, dans les temps modernes, son antique renommée. Si, dans les siècles précédents, elle avait pu s'enorgueillir des noms des Guillaume, des Tancrède, des Robert, des Guiscard, des Roger, elle peut citer avec honneur, dans l'époque actuelle, les Valhubert, les Levasseur, les Lorges, et surtout l'intègre et brave Decaen.

La réputation des vieux paladins, en traversant les ténèbres de l'ignorance pour arriver jusqu'à nous, a pu emprunter, de l'éloignement des âges, une partie de l'éclat dont elle brille; mais la gloire d'un contem-

porain nous apparaît dépouillée de ce prestige. Il faut qu'elle offre, aux appréciateurs du solide et vrai mérite, de justes motifs d'estime et d'admiration. Tels sont les titres avec lesquels se présente à la postérité le guerrier aussi vaillant que modeste, l'administrateur aussi habile que désintéressé, dont nous allons retracer la vie glorieuse.

Charles-Mathieu-Isidore Decaen naquit à Caen (1), le 13 avril 1769 (*), d'une famille honorable, mais peu favorisée de la fortune. Son père, qui occupait un modeste emploi au bailliage de cette ville, le fit étudier dans un des colléges de cette célèbre Université de Caen, d'où sortirent tant d'hommes de mérite. Mais la mort vint bientôt priver le jeune Charles de ces soins éclairés, de cette sollicitude paternelle, que rien ne peut remplacer (1769).

Orphelin dès l'âge de douze ans, il eut le bonheur de rencontrer un tuteur consciencieux et dévoué, dans M. Julienne-Ducoudray, le confrère et le parent du père qu'il venait de perdre. Grâce à la protection de cet ami, il put continuer les études qu'il avait commencées, et travailla ensuite dans le cabinet de M. Lasseret, avocat en grand renom; plus tard, il reconnut les bontés de cet homme, qui fut son guide et son bienfaiteur, en obtenant pour lui, du premier Consul, une place de conseiller à la Cour d'appel de Caen. Nous signalons d'autant plus volontiers ce fait, qui décèle un noble sentiment, que, hors

(*) Année mémorable par la naissance d'une foule de grands hommes.

les cas où il s'agissait de faire rendre justice à ses subordonnés, Decaen ne se déterminait pas aisément à prendre le rôle de solliciteur (1769 à 1787).

Les premières années de la jeunesse de Decaen furent une lutte entre sa propre inclination et les intentions de sa famille : en suivant les écoles de droit, il obéissait à l'impulsion qu'il recevait de ses amis, plutôt qu'à son penchant naturel. Ses goûts secrets l'entraînaient vers une profession qui s'offrait à lui entourée d'un éclat bien propre à séduire un cœur épris de l'amour de la gloire. Sa jeune imagination s'échauffait au récit des exploits récents de nos officiers et de nos marins dans les deux mondes. Aussi profita-t-il de sa liberté pour contracter, à l'âge de 18 ans, un engagement volontaire, dans le corps royal des canonniers matelots de la division de Brest (2). Puis, cédant au vœu de la famille, il quitta le service et rentra dans ses foyers, où il reprit ses études de droit. Ce ne devait pas être pour long-temps (1787-1790).

Alors commençait en France cette étrange et terrible révolution, qui, en ruinant jusque dans ses bases l'antique édifice d'une monarchie de treize siècles, allait ouvrir une carrière immense à l'exercice des talents supérieurs, à l'activité des âmes énergiques. L'insultant manifeste du duc de Brunswick vint bientôt faire surgir, du sol français, d'innombrables défenseurs.

Dans cet élan du patriotisme, où l'on vit des pères de famille se séparer, par un sublime effort, des plus chers objets de leur affection, pour voler à la défense de la patrie, un homme du caractère de Decaen ne devait-il pas se rendre des premiers à l'appel de l'hon-

neur ? Il fut élu, par ses concitoyens, sergent-major à la deuxième compagnie de canonniers du quatrième de ces intrépides bataillons de volontaires, que le Calvados envoya contre l'étranger (1792, septembre).

Ainsi Decaen débutait au service dans l'arme de son choix. Animé de la noble ambition de conquérir l'estime de ses chefs et l'affection de ses compagnons d'armes, ce fut par un zèle à toute épreuve, par une conduite irréprochable, qu'il marqua ses premiers pas dans la carrière où il devait s'illustrer. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis son départ, et déjà il était adjudant sous-officier dans l'armée du Rhin, où la bravoure et l'intelligence qu'il déployait en toute rencontre, préparaient son avancement et ses succès à venir (1793, janvier).

Il servait sous Kléber, dont il s'était fait connaître par son aptitude et son courage, lorsque les événements de la campagne de 1793 forcèrent ce général, déjà célèbre, à se renfermer dans Mayence. Pour défendre cette place contre les forces imposantes qui l'investirent, une faible division jetée, pour ainsi dire, au milieu de ces remparts d'un autre siècle, semblait insuffisante. Mais les assiégés étaient des hommes remplis d'un patriotique enthousiasme, et avaient pour chefs des guerriers au chœur héroïque, qui renouvelèrent ces prodiges d'activité, de patience et de valeur, opérés jadis à Metz, par François de Guise; à Mézières, par Bayard.

Généreux, mais vains efforts! Après quatre mois de fatigues inouïes, de cruelles privations et d'une résistance qui valut à ses intrépides défenseurs le glorieux

surnom de Mayençais, la place dut céder à un ennemi trop supérieur.

Durant ce siége mémorable, où nos soldats montrèrent toute l'énergie et la bravoure dont ils sont capables, Decaen se signala entre tous, et fut élevé successivement aux grades de sous-lieutenant et de capitaine ; puis appelé, comme aide-de-camp, parmi ces braves officiers, qui partagèrent avec Kléber, les dangers et l'honneur de cette belle défense, et au sujet desquels ce général écrivait : « Mes adjoints (*) ont vécu sous des voûtes de feu : chaque jour de siége devrait leur être compté comme une campagne (1793). »

A cette époque, a dit une voix éloquente, tout l'honneur de la France s'était refugié dans les camps, et les merveilleux exploits de soldats, manquant souvent de pain et de vêtements, voilaient aux yeux de l'étranger les scènes d'horreur que de hideux bourreaux étalaient dans nos cités muettes d'épouvante.

Mais ce n'était pas seulement contre l'étranger que nos pères avaient alors à lutter : égarés par les passions politiques, les Français déchiraient de leurs propres mains le sein de la patrie.

Ce fut dans la Vendée, ce sanglant théâtre des fureurs de la guerre civile, que le jeune Decaen dut aller, avec les braves de Mayence, développer ses talents militaires. Combien, hélas ! n'eut-il pas à gémir de la terrible nécessité où le plaçaient les événements ! lui surtout à qui, dans une longue et active carrière, on ne put jamais reprocher un acte d'inutile rigueur. Mais si la

(*) Aides-de-camp.

guerre, la cruelle guerre a ses lois sévères, inflexibles, au moins sommes-nous heureux de dire que la conduite de Decaen fut toujours humaine et honorable, en même temps que ses loyaux services lui donnaient droit à de nouvelles distinctions.

Hâtons-nous de passer sur ces luttes déplorables de citoyens contre citoyens : la gloire même a un bien triste côté, quand elle s'acquiert au prix d'un sang précieux à la patrie. Contentons-nous d'indiquer les rencontres où Decaen eut occasion de signaler son intelligence et sa valeur.

Après avoir passé une année, comme officier d'état-major, auprès des généraux Canclaux, Dubayet (3), Marceau et Kléber, il était devenu l'ami de ce dernier, qui le nomma chef de bataillon provisoire; et ce grade lui fut bientôt confirmé. Tout rempli de cet amour de la gloire qui caractérise les âmes guerrières, il se maintint constamment, sous les généraux Biosse et Marigny, aux postes d'avant-garde; là où il y avait plus de dangers à courir, plus de fatigues à endurer, mais aussi plus de lauriers à cueillir (1793, novembre).

Dans une de ces expéditions hasardeuses, sur la rive droite de la Loire, Marigny tomba au milieu d'un nombreux parti de cavaliers soutenus par de l'artillerie. Surpris, mais non déconcerté, le général n'hésite pas à prendre l'offensive ; mais il est tué au premier coup de canon, et son corps reste au pouvoir des Vendéens, dont la première impétuosité était irrésistible. Ce malheur répand le trouble et le découragement parmi les soldats républicains ; déjà ils commencent à lâcher

pied, lorsque Decaen, leur communiquant son ardeur, les ramène au combat, repousse les royalistes, et enlève le corps de son général.

Il se distingue ensuite à Port-St.-Père (*), contre l'intrépide Charrette; à Torfou (**), où l'avant-garde des Mayençais se trouva presque seule aux prises avec une grande partie des forces vendéennes; à Montaigu (***), ville infortunée, que l'acharnement des deux partis se disputa tour à tour; enfin, à cette sanglante bataille du Mans, où les royalistes, commandés par l'héroïque La Rochejacquelein, l'Achille de la Vendée, après avoir soutenu, toute une journée, les attaques des soldats, non moins braves, que commandaient Westermann et Marceau, succombèrent pendant les ténèbres d'une nuit de carnage et d'horreur.

Au combat de St.-Michel (****), où il commandait en personne, Decaen se fit le plus grand honneur: là, il attaqua résolument et mit en fuite un parti deux fois plus fort que le sien. Ce brillant fait d'armes lui valut le grade d'adjudant-général chef de brigade.

Les armées vendéennes qui avaient passé la Loire, étaient détruites; mais la résistance à la sanglante tyrannie de la Convention était loin d'être anéantie dans ces malheureuses contrées. La division Kléber dut

(*) Port-St.-Père (Loire-Inférieure), au sud-ouest de Nantes.

(**) Torfou, village de Maine-et-Loire, à 20 kilomètres sud-sud-ouest de Beaupréau.

(***) Montaigu, au nord du département de la Vendée.

(****) St.-Michel, village d'Indre-et-Loire, sur la Loire, à 16 kilomètres nord-est de Chinon.

rester en Bretagne, pour y poursuivre les bandes de la *Chouannerie* : ennemis d'espèce nouvelle, et non moins difficiles à réduire que les Vendéens. Pour en délivrer le pays, Kléber le divisa en arrondissements militaires, dont il confia la surveillance à des officiers d'une habileté et d'une valeur éprouvées. Decaen eut d'abord à contenir dans le devoir l'arrondissement de La Guerche (*). Mais bientôt Kléber lui écrivait, de son quartier-général de Vitré : « Je viens d'organiser l'arrondissement de La Gravelle (**); c'est le plus dangereux : il sera plus digne de ton courage. » Dans ce commandement difficile, aussi bien que dans celui, plus important, du district de Vitré, qu'il prit peu de temps après, Decaen justifia, par sa prudence et son activité, la confiance de son général (1794).

Telle était, dès-lors, sa réputation de bravoure et d'habileté, que le commandant en chef des armées de l'Ouest, celui-là même qui mérita le beau titre de pacificateur de la Vendée, Hoche, employa les plus vives instances, les promesses les plus flatteuses pour le retenir sous ses ordres. Mais il en coûtait trop à Decaen de n'avoir à exercer sa valeur que contre des Français. Comment son âme, si pleine de droiture et de générosité, n'aurait-elle pas éprouvé ces regrets qui navrent le cœur d'un bon citoyen, quand il faut sévir contre des compatriotes ? Aussi sollicita-t-il comme une grâce d'être employé de nouveau contre l'étranger. Il obtint

(*) La Guerche, village d'Indre-et-Loire, à 8 kilomètres de La Haie.

(**) La Gravelle, bourg de la Mayenne, à 8 kilomètres ouest de Laval.

cette faveur, et quitta les tristes cantons désolés par la guerre civile, pour revenir, sous Kléber, à l'armée de Rhin-et-Moselle (1795).

« Pars mon cher Decaen, va à un poste honorable, et sers bien ta patrie..... » C'était en ces termes que Hoche, qui le regrettait, lui adressait ses adieux (3).

Là, du moins, Decaen put donner l'essor à son ardeur guerrière, sans redouter cette sorte de remords, qui jadis enchaînait le courage du plus illustre des guerriers de Thèbes, alors même qu'il s'agissait d'affranchir sa patrie d'une odieuse servitude. Là, Decaen montra tout ce qu'on pouvait attendre de sa bravoure et de ses talents.

On sait qu'à cette époque de trouble et de confusion, où les divers pouvoirs de l'Etat empiétaient audacieusement les uns sur les autres, des membres de la Convention se rendaient souvent aux armées, et allaient jusqu'à s'immiscer dans les opérations militaires. En une de ces circonstances, les représentants Rewbell et Merlin de Thionville confièrent à Decaen la direction d'une reconnaissance sur les frontières du canton de Bâle. Ce fut au succès qui couronna cette mission difficile, qu'il dut sa confirmation dans le grade d'adjudant-général chef de brigade.

Decaen aurait pu répéter sans jactance le mot de Louis XII : « Que ceux qui ont peur, se mettent derrière moi ! » car il combattait toujours aux premiers rangs, oubliant le danger, ne songeant qu'à la gloire. On le vit, lors de l'attaque de Frankental (*),

(*) Frankental, Bavière-Rhénane.

par les divisions Beaupuy et Desaix, forcer, malgré la plus opiniâtre résistance, la porte du Canal, pénétrer jusqu'au cœur de la place, comme autrefois Robert d'Artois dans Mansourah, sans trop s'inquiéter s'il était suivi et soutenu; mais cet acte de courage téméraire faillit lui coûter la vie : dans l'impossibilité de se retirer, il fut forcé de se rendre aux nombreux ennemis qui le pressaient de toutes parts. Ce contre-temps mit fin à ses travaux dans la campagne de 1795. Bientôt, cependant, renvoyé sur parole, puis échangé (*), il put prendre part aux glorieux débuts de celle de 1796.

Elle s'ouvrit, pour l'armée du Rhin, par une de ces tentatives audacieuses qui, dans les siècles précédents, auraient échauffé la verve des poètes et suggéré de pompeux éloges aux orateurs, mais qui sont à peine comptées, parmi les innombrables et prodigieux exploits dont nos guerriers devaient étonner le monde.

Les Français vont reporter le théâtre de la guerre chez l'étranger, et notre armée doit s'établir sur la rive droite du Rhin. A qui le général en chef Moreau commettra-t-il le soin de préparer cette importante opération? A Decaen, secondé par les adjudants-généraux Bellavesne et Abbatucci. Les bords du fleuve sont hérissés de batteries formidables, qu'il faut enlever, sans pouvoir répondre à leurs feux. Decaen, qui a conduit les reconnaissances et fait les dispositions nécessaires à ce coup hardi, dirige encore l'une des

(*) Decaen fut échangé contre le baron de Brabeck, colonel autrichien, fait prisonnier en Italie.

principales attaques : il traverse le fleuve dans une frêle embarcation, sous la mitraille que vomit l'artillerie des ennemis. Il atteint, lui seizième, le rivage allemand, se précipite sur les canonniers autrichiens, les met en fuite, et s'empare de leurs pièces, qu'il tourne sur-le-champ contre eux (1796-24 juin).

L'officier qui comptait pour si peu sa propre existence, quand il fallait accomplir les ordres de ses chefs, ou animer ses compagnons d'armes à des actions d'éclat, aura-t-il cette cruelle indifférence, trop souvent reprochée aux hommes de guerre, et qui leur fait prodiguer la vie de leurs semblables dans un intérêt de vanité frivole ou de coupable ambition? Loin de là : dans cette poitrine qui semble d'airain pour affronter les dangers, bat un cœur animé d'une sensibilité aussi active que dévouée.

Une occasion se présenta bientôt, où se manifestèrent les généreux sentiments d'humanité qui remplissaient son âme. C'était le lendemain de ce passage du Rhin, auquel il avait si brillamment concouru ; il s'avançait sur le territoire allemand, à la tête de la division Beaupuy, dont il commanda l'avant-garde tant que les Français continuèrent leur mouvement d'agression. Il faisait, de concert avec Beaupuy et Desaix, une reconnaissance de la Kinsick (*): un grenadier tombe dans cette rivière, et va périr emporté par le courant; mais Decaen l'a vu luttant contre la mort; il s'élance, au péril de sa propre vie, à la poursuite de l'infortuné, qu'il a le bonheur de ramener sur

(*) Affluent du Rhin sur la rive droite, duché de Bade.

la rive. Ainsi le capitaine qui montrait à la tête de nos colonnes l'intrépidité d'un Bayard, veillait sur le simple soldat avec la paternelle sollicitude d'un Turenne (*). Suivons-le dans cette marche semée de périls et de gloire, à travers les états allemands, et voyons quelle part il peut revendiquer dans les nombreux succès de cette belle campagne (1796).

Vainement les Autrichiens, qui n'avaient pu empêcher les Français de passer le Rhin à Kehl, tentèrent d'arrêter leur marche sur l'intérieur de l'Allemagne. Quinze mille des leurs occupaient, à Bihel, une position formidable, appuyée à des montagnes, et couverte par la Kinsick. Un plan d'attaque, savamment combiné, devait mettre leur camp au pouvoir des nôtres, et couper la retraite aux ennemis. Decaen se portait à eux, lorsqu'il rencontra, en avant d'Appenwhir (**), une nombreuse division de cavalerie. En un instant, ce corps est chargé, mis en déroute et chassé d'Appenwhir, laissant en nos mains plusieurs centaines de prisonniers. Tel fut l'effroi inspiré par l'audace des Français, que l'ennemi abandonna, la nuit suivante, un camp qu'il aurait pu long-temps défendre.

Nommé général provisoire à l'âge de 27 ans, Decaen trouva dans cette éminente distinction un nouvel encouragement à bien servir sa patrie.

Aussi le vit-on, quelques jours après, contribuer efficacement au gain de la bataille de Rastadt (***),

(*) Le grenadier appartenait à la 31e. demi-brigade; la belle action de Decaen fut l'objet d'un rapport au gouvernement.

(**) Bihel, Appenwhir, villages du duché de Bade.

(***) Rastadt, ville du même duché.

chasser l'aile gauche de l'ennemi d'une position vaillamment défendue, et repousser au-delà de la Murg (*) un corps d'élite de l'armée autrichienne, en lui faisant trois cents prisonniers.

Tant de succès lui avaient fait une glorieuse renommée de bravoure et de capacité, et ses derniers actes de courage lui valurent les félicitations du Directoire exécutif. « Vous avez bien mérité, lui écrivait Carnot, par le zèle et les talents que vous avez déployés au passage du Rhin, et dans les brillantes opérations qui l'ont suivi ; le Directoire vous en félicite, et compte sur les nouveaux services que vous allez rendre à la République. »

Ces nouvelles preuves de patriotisme, que l'on demandait à Decaen, ne se firent pas long-temps attendre ; les occasions de se distinguer étaient alors fréquentes, et il était du petit nombre de ceux qui savent les saisir.

On lui dut le succès de la bataille d'Ettlingen (**), où il montra un dévouement qui rappelle celui du tribun Calpurnius : trois fois, à la tête de sa brigade, il se porta sur un poste que l'ennemi défendit avec un courage désespéré ; trois fois il fut obligé de céder à des forces immensément supérieures ; à la dernière attaque, il engagea et soutint un combat acharné, qui durait encore à 10 heures du soir, et ne recula qu'accablé par le nombre, après avoir attiré sur sa colonne l'effort concentré de toute l'infanterie ennemie, et assuré par là le triomphe de nos armes (1796-9 juillet).

(*) Affluent du Rhin dans le duché de Bade.

(**) Ettlingen, duché de Bade, au sud-ouest de Carlsruhe.

Mais une épreuve plus sanglante encore l'attendait aux champs de Néresheim (*). Là s'était enfin arrêté l'archiduc Charles, toujours battu et vivement poursuivi par l'armée de Rhin-et-Moselle : il espérait, grâce à un accroissement considérable de ses forces, y effacer la honte de ses précédentes défaites ; là s'engagea une lutte opiniâtre, terrible, où nos soldats firent voir tout ce qu'on peut attendre de leur constance et de leur intrépidité dans les occasions les plus difficiles. Decaen eut la gloire de mettre en déroute le corps qui lui était opposé, et de faire deux cents prisonniers en une rencontre tellement critique, que le seul avantage que pût espérer l'armée française, était de n'être pas forcée à la retraite : tant était grande la supériorité numérique de l'ennemi (11 août) !

Decaen se signala si glorieusement encore à l'affaire d'Ingolstadt (**), que le Directoire crut devoir lui adresser une nouvelle lettre de félicitations (4).

Cependant les plus braves armées, les plus habiles capitaines sont exposés à des revers. Défait quatre fois de suite par Moreau, l'archiduc Charles avait su, par une de ces tentatives hasardeuses qu'inspire le désespoir et que le succès justifie, prendre sa revanche sur Jourdan; et l'armée de Sambre-et-Meuse avait été repoussée jusqu'à notre frontière. Moreau, maître d'Ulm et arrivé aux portes de Munich, occupait une vaste étendue de pays, où il lui devenait impossible de se maintenir. Ce fut alors qu'il exécuta cette fameuse

(*) Néresheim, sur la frontière orientale du Wurtemberg, au nord-nord-est d'Ulm.

(**) Ingolstadt, au centre de la Bavière, rive gauche du Danube.

retraite, qui rappelle celle des Dix-Mille, et qui est restée l'un des plus beaux faits d'armes des temps modernes.

Quel sera le poste réservé à Decaen dans cette marche rétrograde de notre armée? Tous ses compagnons d'armes se plaisaient à reconnaître en lui cet enthousiasme énergique, qui entraîne les combattants aux plus périlleux assauts avec une irrésistible impétuosité. N'avait-il pas dès-lors sa place marquée dans cette mémorable retraite? Et si l'armée du Rhin put revenir du centre de la Bavière jusqu'à Freybourg, à travers une population ennemie et devant une armée formidable, sans se laisser une seule fois surprendre ni entamer, à qui d'entre ses chefs fut-elle plus redevable de cet avantage, qu'au brave et généreux Decaen? Ainsi cette valeur éprouvée, qui l'avait fait placer aux avant-postes, tant que nos soldats avaient poursuivi leur marche offensive, lui assignait dans cette retraite, qu'on pourrait appeler triomphante, un commandement d'arrière-garde, là où il y avait à engager une lutte de tous les jours contre des troupes aguerries, et dont un succès inespéré avait doublé le courage (1796).

Telle fut l'importance de ses services dans ces glorieuses journées, que deux fois encore le Directoire lui envoya des félicitations. Et si l'on considère les difficultés et les périls de cette entreprise, dont le résultat fut la conservation d'une grande armée, n'est-il pas permis de se demander : cette retraite tant vantée, et qui a immortalisé le nom de Moreau à l'égal de ses plus belles victoires, eût-elle été possible, sans la vigilante et courageuse coopération de Decaen?

Nous le voyons ensuite soutenir un siége dans Kehl avec Desaix ; se montrer, comme à Mayence, homme de tête et de main, animant les soldats par sa bravoure, soutenant leur patience par sa propre énergie; non content d'opposer à l'ennemi une résistance invincible, il parvient, par des sorties tentées avec autant de prudence que de bonheur, à remporter de brillants avantages (1797).

Une récompense bien honorable lui fut décernée, à la suite de tant de travaux et d'exploits : le Directoire, rendant hommage à sa belle conduite pendant et depuis la retraite, lui vota un sabre d'honneur, que Moreau lui remit, en y joignant le témoignage flatteur de son estime personnelle : « Recevez, lui disait-il, mes sincères félicitations pour une distinction aussi méritée (5). »

Cependant les prodiges de la première campagne de Bonaparte en Italie avaient amené la glorieuse paix de Campo-Formio, et désarmé les coalisés, à l'exception de l'Angleterre, qui se montra, dans toute occurrence, notre constante ennemie. Un projet d'expédition fut conçu contre cette dominatrice des mers. Une armée se forma, dont le commandement fut donné à Desaix, ayant sous ses ordres les meilleurs officiers de l'époque. Il écrivait à Decaen : « Je n'oublie pas les bons officiers, qui, comme vous, ont très-utilement et glorieusement servi. Je sais qu'on est trop heureux de les avoir près de soi. Ainsi.... vous êtes... de l'armée d'Angleterre; mais je vous annonce en même temps que Kléber, qui est aussi des nôtres, fait tout pour vous avoir. » Ce peu de mots ne suffisent-ils pas

pour faire voir en quel estime était Decaen auprès de nos premiers capitaines, et quel prix on attachait à sa coopération (6) ?

L'expédition projetée n'eut pas lieu ; mais, tandis que le jeune vainqueur de l'Italie allait ressusciter en Orient l'antique gloire du nom français, l'Angleterre, sous l'influence de Pitt, était parvenue, en prodiguant l'or et les intrigues, à former une nouvelle coalition. La paix de Campo-Formio avait à peine duré un an et demi, et nous voyons Decaen se signaler à l'armée du Danube, sous les ordres de Jourdan, où il commanda l'avant-garde de la division Souham (1798).

Il se couvrit de gloire à la sanglante bataille de Stokak (*) : là, par des manœuvres et des combats qui rappelaient ceux des journées de Rastadt et d'Ettlingen, il contribua au seul succès que nous pussions espérer. Trente-quatre mille hommes, suppléant au nombre par le courage, osaient en ataquer quatre-vingt mille, et parvinrent non-seulement à conserver leur champ de bataille, mais enlevèrent à l'ennemi ses positions, et lui firent éprouver une perte considérable (1799, 25 mars).

Cependant les Français, qui avaient pris l'offensive en Souabe, furent obligés de rétrograder : leur mouvement, mal combiné, ne put être soutenu. Malgré la valeur éclatante et l'incontestable talent dont Decaen avait donné de nouvelles preuves, on prétendit le rendre responsable des échecs éprouvés dans cette invasion, dont sa perspicacité lui avait fait prévoir la fâ-

(*) Stokak, au sud du duché de Bade, cercle du Lac.

cheuse issue; car il s'était trouvé en désaccord avec le général en chef, tant sur le plan de campagne que sur les moyens de l'exécuter.

Il est dans la destinée des hommes éminents d'exciter l'envie : aussi n'est-il pas étonnant que d'obscurs calomniateurs aient profité du mécontentement d'un chef, pour lancer leurs imputations mensongères contre un officier dont le mérite devait porter ombrage à plus d'une médiocrité jalouse. Et d'ailleurs tous ces gouvernements révolutionnaires n'avaient-ils pas pris à tâche d'encourager et d'accueillir la délation ? Decaen se vit accusé tout à la fois d'indiscipline et de concussion : on lui reprochait de s'être laissé surprendre à Triberg (*), et d'avoir illégalement perçu des contributions dans la ville de Neustadt (**).

Sur ces allégations, sans preuves à l'appui, sans avoir entendu sa défense, le Directoire prononça sa destitution. Nouvel et déplorable exemple des erreurs où peut se laisser entraîner un pouvoir arbitraire ! Cette rigueur non méritée faillit ravir à la patrie des services aussi utiles qu'honorables (1799).

Veut-on savoir quel était l'homme contre lequel la calomnie répandait d'odieuses insinuations ? Ecoutons le témoignage que rendait plus tard à Decaen le peuple même avec lequel la France était alors en guerre ; témoignage que nous avons recueilli de la bouche d'un honorable compagnon d'armes (***) du général. Les Allemands disaient: « Les divisions Desaix, St.-Cyr et

(*) Triberg, duché de Bade, cercle du Haut-Rhin.

(**) Neustadt, même duché, cercle du Lac.

(***) M. le colonel Le Prévost.

Decaen *donnent et ne prennent jamais*. » Et notre armée, véridique écho d'une nation ennemie, confirmait cette renommée, mille fois plus glorieuse que celle des exploits les plus éclatants.

Decaen, avons-nous dit, était homme de conseil autant que d'exécution : fort de sa conscience, et dédaignant toute démarche qui eût humilié sa susceptibilité justement offensée, il se contenta de présenter au ministre un exposé sincère et loyal de tous ses actes, demandant d'ailleurs à être entendu devant un conseil de guerre. Mais les faits avancés furent si complètement détruits, sa conduite si pleinement justifiée, que, dès le mois suivant, le Ministre, bien convaincu que les accusations portées contre lui étaient sans fondement, ordonna sa réintégration : c'était la seule réparation que Decaen ambitionnât : car elle lui permettait de se signaler de nouveau en servant son pays (7).

Ce fut à l'armée du Rhin qu'il rentra en activité, et qu'il prit part aux dernières opérations de la campagne de 1799. Quoiqu'il n'eût encore que le titre de général de brigade, Lecourbe lui confia le commandement d'une de ses divisions : comme si, par une généreuse solidarité, ses collègues eussent voulu lui faire oublier un moment d'injustice! Bientôt cette noble confiance de Lecourbe fut dignement récompensée : ce général faisait ses dispositions pour investir Philipsbourg ; attaqué par des forces supérieures, il vit sa retraite assurée par l'inébranlable constance avec laquelle la division Decaen, admirablement secondée par celle de Ney, soutint, à Wisloch (*), un combat acharné : sans

(*) Wisloch, au nord-est de Philipsbourg, duché de Bade.

ce courageux dévouement, le salut de tout un corps d'armée était compromis (1799).

Suivons de nouveau Decaen dans cette série de sanglantes journées, qui signalèrent la glorieuse campagne de 1800, où nos armées, après avoir transporté le théâtre de la guerre au cœur de l'Allemagne, virent presque toujours la victoire couronner leurs héroïques efforts (1800).

Dès le début de cette campagne, il se distingue au combat de Willstett (*) ; puis, non loin d'Offembourg (**), il assure à l'aile gauche de l'armée du Rhin, malgré l'opiniâtre résistance de l'ennemi, un succès chèrement acheté.

Son sangfroid, son intrépidité brillèrent encore à Blauburen (***), où il eut le bonheur de sauver la division Souham, attaquée sur tous les points, et coupée du reste de l'armée par un ennemi bien supérieur; et, quelques jours après, à la belle défense du pont d'Erbach (****) : là, non content de reconquérir sa position, cédée un moment à des forces trop considérables, il parvint, faiblement secouru sur la fin du jour, à forcer les assaillants à la retraite, et à les rejeter sur la rive droite du Danube.

Nommé général de division, à la suite de ce dernier exploit, et de beaucoup d'autres que nous ne pouvons mentionner (car, dans cette terrible lutte, les combats se renouvelaient presque tous les jours), Decaen reçut

(*) Willstett, au nord d'Offembourg, duché de Bade.

(**) Offembourg, ibid. cercle du Rhin-Moyen.

(***) Blauburen, à l'ouest d'Ulm, Wurtemberg.

(****) Le pont d'Erbach est sur le Danube, entre Ebingen et Ulm.

un commandement dans la réserve, alors en Bavière. Dans une action des plus meurtrières contre un corps d'armée sorti d'Ulm, il enleva les postes autrichiens établis sur la Mindel, et en repoussa les débris jusque dans Burgau (*). Le lendemain, il compléta cet avantage en s'emparant, malgré une nombreuse escorte de cavalerie, d'un grand convoi qui se dirigeait sur Ulm (14 juin).

Quelques jours après ces glorieux combats, Decaen passa le Danube à Dillingen (**), pour arriver sur ce champ de bataille d'Hochstadt, déjà fameux par un double triomphe et par un cruel désastre de nos armées; mais la journée du 20 juin, à laquelle la division Decaen prit une part glorieuse, vengea noblement l'affront qu'au commencement de l'autre siècle, Eugène et Marlborough avaient infligé à nos armes (20 juin).

Le mouvement qui portait nos forces vers les états autrichiens, se soutenait par des succès moins rapides peut-être, car ils nous étaient plus vivement disputés, mais plus sûrs que ceux des campagnes précédentes. Moreau, repoussant loin d'Ulm les troupes des confédérés, les avait menées battant jusqu'aux environs de Nordlingen (***), ville illustrée jadis par une victoire du grand Condé : car en quel lieu n'avons-nous pas porté nos armes, et payé le tribut du sang aux cruelles

(*) Burgau, en Bavière, cercle du Haut-Danube, sur la Mindel.

(**) Dillingen, Bavière, cercle du Haut-Danube, au sud-ouest d'Hochstadt, l'un et l'autre sur la rive gauche du fleuve.

(***) Nordlingen, ibid., cercle du Rézat, au nord-ouest de Donauworth.

exigences d'une politique souvent inhumaine ? En parcourant ces contrées, aujourd'hui paisibles et florissantes, autrefois presque toujours désolées par la guerre, quel penseur ne dirait avec un poète :

> Près de la borne où chaque Etat commence,
> Aucun épi n'est pur de sang humain ?

Ce fut de là que Moreau fit marcher Decaen sur Munich, où bientôt celui-ci entra triomphant. Mais ce triomphe, par combien de périls et de travaux il l'avait acheté ! En trois jours il lui avait fallu parcourir un vaste territoire, le disputant, on pourrait dire, pied à pied, au général autrichien Merfeld, qu'il défit dans trois engagements successifs.

Que ne nous est-il permis de dire par quels traits de courage, par quels nobles dévouements fut signalée cette marche hardie de notre vaillant capitaine ! Mais qu'au moins le deuil de la patrie nous soit une excuse, si nous rappelons l'action meurtrière et sanglante engagée près de Neubourg (*), place que Decaen devait occuper, s'il voulait éviter d'être coupé du reste de l'armée par les Autrichiens. Là, dans une affreuse mêlée, où l'on combattit corps à corps, sans faire usage de l'artillerie, tomba un héros pleuré de toute l'armée, guerrier à l'âme noble et généreuse ; « celui, disait Carnot au premier consul, que les braves ont surnommé le plus brave, le modeste et vaillant La Tour d'Auvergne, illustre rejeton de la famille de Turenne, duquel il avait le courage et les vertus. »

(*) Neubourg, sur le Danube, à l'est de Donauworth.

Par une suite de manœuvres aussi habilement conçues qu'heureusement exécutées, la campagne de 1800, si glorieuse pour Moreau, était arrivée au point où se livrent ces actions décisives, qui sauvent ou perdent les États : on pressent que nous voulons parler de l'immortelle journée de Hohenlinden (*), le Marengo de nos armées d'Allemagne.

Dans cette mémorable bataille, l'une des plus grandes du siècle et le plus beau titre de gloire du général en chef de l'armée du Rhin, Decaen fut-il seulement le bras qui exécute ? Bien loin de là : son rôle fut celui de l'intelligence qui conçoit. Nous avons la preuve écrite et rendue publique (**), que Decaen, le premier, eut l'idée de l'immense désastre que devait alors éprouver l'Autriche. Dans une reconnaissance générale faite sur toute la ligne de sa division, pendant les quelques mois que l'administration de la Bavière lui fut confiée, il avait remarqué la position de Hohenlinden, et la signala au général en chef comme devant être fatale à l'ennemi, si celui-ci avait la témérité de s'y engager.

Mais Decaen se trouvait bien loin de ce champ de bataille à jamais célèbre, lorsque les Autrichiens, au nombre d'environ 70,000, y vinrent chercher leur perte. Informé de leur mouvement offensif, il manœuvra avec tant d'habileté et de promptitude, que, la nuit même qui précéda le combat, sa division, forte de

(*) Hohenlinden, village de Bavière, à l'est de Munich, cercle de l'Isar.

(**) Mémoires inédits de Decaen ; Carion-Nisas, Campagne de 1800 ; Thiers, vol. 2, p. 242 et suiv.

10,000 hommes, avait rejoint Moreau, qui s'écria, en le voyant arriver : « Voilà Decaen ! la victoire est à nous. » C'était un secours inespéré, et qui fut de la plus grande utilité : cette division forma d'abord, avec celle de Richepanse, le centre de l'armée française, laquelle compta alors à peu près 60,000 hommes.

Bientôt, cependant, par une de ces inspirations soudaines, qui sont les éclairs du génie, Moreau a cru pouvoir compter, pour tenir tête aux Autrichiens, sur ses divisions de droite et de gauche : il détache celles du centre pour aller surprendre et attaquer l'ennemi sur ses derrières, et le pousser dans un défilé, à travers une forêt, à l'issue de laquelle il l'attaquera lui-même avec le reste de ses forces (1800, 6 décembre).

M. Thiers, dans son Histoire du Consulat et de l'Empire, fait à ce sujet une réflexion fort honorable pour les généraux Richepanse et Decaen : c'est que l'ordre qui leur était donné, conçu en termes vagues, ne disait rien de la route à suivre, ne prévoyait aucun des mille accidents qui pouvaient survenir dans cet immense circuit, qu'allaient parcourir deux corps montant à 20,000 hommes, et laissait tout à faire à l'intelligence des commandants. « Du reste, ajoute-t-il, on pouvait s'en fier à eux du soin de suppléer à tout ce que ne disait pas le général en chef. »

Il appartiendrait à la stratégie de décrire par quelles manœuvres hardies et prudentes, avec quelle intrépidité et quelle prévoyance tout à la fois Decaen remplit a tâche qui lui était échue dans cette action meurtrière : il surmonte les obstacles les plus imprévus, met l'ennemi hors d'état de réparer ses pertes, et de se

relever de ses échecs, enfin ne laisse après lui, dans sa marche terrible comme celle de la foudre, aucune cause d'embarras pour notre armée. On peut dire de lui, comme d'un autre guerrier célèbre : « Il n'abandonnait à la fortune rien de ce qu'il pouvait lui enlever. »

Contentons-nous de faire observer que jamais, dans ses longues et sanglantes guerres avec la France, la puissance autrichienne n'avait autant perdu, en une seule rencontre, que dans cette grande bataille, et que le résultat de l'habile et fructueuse coopération de Decaen fut 3,000 prisonniers, dont une cinquantaine d'officiers.

Il ne suffit pas de vaincre : il faut savoir profiter de la victoire ; et, nous ne craignons pas de le dire, les hauts-faits de Decaen pour recueillir tous les fruits de celle de Hohenlinden, surpassent encore ceux par lesquels il se distingua dans cette glorieuse journée (1800).

Détaché avec Lecourbe à la poursuite de l'ennemi, il passe l'Inn (*), et se dirige sur Laufen (**), dans le dessein d'y traverser la Salza (***) : là s'étaient ralliés et retranchés, dans une position avantageuse, les débris de l'armée autrichienne, et là aussi se rencontrèrent des obstacles impossibles à franchir pour d'autres que des guerriers français. Pourquoi un historien a-t-il qualifié de miraculeux (****) ce passage de la Salza ?

(*) L'Inn, sorti du Tyrol, arrose la Bavière du sud au nord.

(**) Laufen, ville de Bavière, sur la rive gauche de l'Inn, cercle de l'Isar.

(***) La Salza, affluent de l'Inn, sur la rive droite, arrose la partie occidentale de l'archiduché d'Autriche.

(****) Thiers, 2e volume, page 2, § 9.

C'est qu'il fut signalé par des actes d'un courage et d'un dévouement presque au-dessus de l'humanité : sentiments que jamais capitaine ne sut, mieux que Decaen, inspirer à ses soldats.

Arrivé à Laufen, il trouve le pont de cette ville coupé par l'ennemi. Dans l'impossibilité de franchir la rivière sur ce point, il la remonte pour chercher un gué ; à quelque distance de là, il aperçoit une barque ; trois chasseurs qui l'accompagnent, l'aperçoivent aussi ; mais elle est sur le bord opposé. Néanmoins, bravant la rapidité du courant et la rigueur du froid, qui était excessive, ces hommes se jettent à la nage, et, après de longs et courageux efforts, ramènent l'esquif sur la rive gauche. Faible ressource pour le passage de tout un corps d'armée ! Et tel fut cependant le parti qu'on en sut tirer, qu'en peu d'instants quelques centaines d'hommes passèrent et s'établirent sur la rive droite. Il fallait dérober à l'ennemi la connaissance de ce mouvement : aussi, pendant qu'il s'opérait, on engagea un feu très-vif d'artillerie et de mousqueterie avec les troupes qui gardaient le pont, et qui furent attaquées en même temps par ceux de nos soldats qui avaient déjà passé. Déconcertées par cette agression imprévue, elles prirent la fuite, abandonnant aux nôtres leurs canons et les bords de la rivière. Le pont, rétabli, donna ensuite passage à plusieurs divisions, qui, bientôt, se trouvèrent aux prises avec un ennemi supérieur, auquel elles livrèrent un combat acharné, long-temps soutenu de part et d'autre avec une égale opiniâtreté : généreux, mais impuissant effort d'un ennemi que ses défaites n'avaient encore pu abattre ! La

nuit suivante, à la faveur des ténèbres, dérobant leur fuite à la connaissance des Français, les Autrichiens continuèrent leur mouvement rétrograde, dans le vain espoir de mettre enfin quelque obstacle insurmontable entre eux et leurs vainqueurs. Lorsqu'au point du jour, Decaen se disposait à attaquer les postes ennemis, il les trouva déserts; alors, par une marche rapide, il se porta sur Salzbourg (*), où il eut l'honneur d'entrer le premier (1800).

Dans cette série d'engagements, dont furent témoins les rives de la Salza, il rendit des services signalés à l'armée du Rhin, et notamment à la division Lecourbe, qui se trouva, en une rencontre, compromise au milieu de toutes les forces autrichiennes, et qu'il eut le bonheur de tirer de la situation critique où l'avaient placée les circonstances et une ardeur inconsidérée.

Forcés de s'éloigner des bords de la Salza, les Autrichiens se retirèrent précipitamment sur Lintz (**); mais si vivement poursuivis, que nulle part, malgré les renforts qu'ils reçurent, ils ne purent tenir contre la valeur de nos soldats. Cette fuite, véritable déroute, ne fut pour eux qu'une succession de désastres, qui les repoussèrent jusque sur la Traun et l'Ens (***).

Ces lignes de défense, si avantageuses, si difficiles à forcer, n'opposèrent qu'un trop faible obstacle à l'intrépidité de nos troupes. Au pont de Welz (****), où il

(*) Salzbourg, la seconde ville de l'Autriche supérieure, sur la Salza.

(**) Lintz, capitale de l'Autriche supérieure, rive droite du Danube.

(***) La Traun et l'Ens, affluents du Danube, rive droite, arrosent l'Archiduché du sud au nord.

(****) Welz (ou Weis), petite ville sur la Traun, Autriche supérieure.

franchit la Traun, Decaen reproduisit les merveilles de courage et d'activité qui lui avaient fait tant d'honneur au passage de la Salza. En vingt jours, l'armée du Rhin avait conquis près de cent lieues de pays ; elle avait pris ou vu tomber sous ses coups plus de quarante-cinq mille hommes, enlevé à l'ennemi cent cinquante pièces d'artillerie et quantité de drapeaux, nobles trophées de ses victoires, et était arrivée à une courte distance de Vienne : n'était-ce pas assez pour sa gloire (1800) ?

Tant de succès de l'autre côté du Rhin et ceux de Bonaparte à sa seconde expédition d'Italie, où quarante jours suffirent au conquérant prédestiné pour soumettre de nouveau cette belle contrée à l'influence ou à la domination française, amenèrent un armistice qui mit un terme aux triomphes de nos armées et aux services de Decaen en Allemagne : (1801, 8 janvier, traité de Lunéville), services aussi nombreux qu'honorables, et qui justifient cette glorieuse apostrophe que lui adressa plus tard, dans un poème, un officier-général de l'armée (*) :

Decaen, toi, des guerriers le généreux modèle,
Que de fois dans ces champs ta valeur étincelle !
Ton nom chez le Germain brille en tous nos exploits.
A quels nouveaux hasards t'appelle un digne choix ?
Une île qui reçut le beau nom de la France,
Se relève et fleurit sous ta sage constance.
Assailli, sans secours, tu dois céder ces bords,
Mais après de longs ans et de gloire et d'efforts.

(*) Le lieutenant-général Dupont, dans son poème de l'*Art de la guerre*, ch. 9.

Decaen, que nous avons vu conquérir tous ses grades sur tant de champs de bataille, appeler sur lui l'attention par une valeur chevaleresque, une infatigable activité, une intelligence qui ne se trouva jamais en défaut, va déployer d'autres talents encore, d'autres qualités, plus rares peut-être et plus estimables, dans une nouvelle carrière, dans une position tout exceptionnelle.

Pendant le court intervalle de paix dont jouirent la France et l'Europe, à la suite des traités de Lunéville et d'Amiens, Decaen fut chargé par le premier Consul, d'une inspection générale d'infanterie, puis nommé *capitaine-général des possessions françaises à l'est du cap de Bonne-Espérance* (1802, 19 juin).

Sa promotion à ces hautes fonctions fut-elle, comme on l'a avancé sans fondement, une sorte de disgrâce, qu'il aurait partagée avec tous les officiers généraux, compagnons d'armes de Moreau? D'abord, cette nomination précéda de deux années la découverte du complot royaliste auquel le général en chef de l'armée du Rhin eut la faiblesse de se laisser entraîner (*). Puis nous avons, sur ce fait important, le témoignage écrit de Decaen lui-même (8).

Il rapporte, en effet, dans des Mémoires intéressants qu'il a laissés, une conversation qu'il eut à ce sujet avec Bonaparte, un peu avant le traité d'Amiens. On sait qu'à ce moment le futur dominateur de l'Europe s'efforçait d'attirer à lui tout ce qu'il y avait de

(*) La nomination de Decaen remonte au mois de juin 1802, et la conspiration ne fut découverte qu'en février 1804.

grand et d'illustre en France, et prenait plaisir à s'entretenir familièrement avec tous ceux qui avaient quelque célébrité, mais surtout avec les officiers distingués. Il s'intéressait non-seulement à leur vie publique, mais à leur situation personnelle. Voici à peu près en quels termes cet entretien est raconté :

« Et vous, général, qu'avez-vous ? lui avait demandé Bonaparte. — Rien, citoyen Consul ; mon épée pour le service de ma patrie. —Mais que voudriez-vous faire ? la guerre, sans doute ? et il n'y a plus de guerre. — C'est vrai, mon général, mais si vous faites la paix avec l'Angleterre, nous aurons des colonies qui nous seront probablement rendues, et il y aura beaucoup à faire pour y ramener la prospérité. Si l'Angleterre ne fait pas la paix, eh bien ! je n'ai pas de plus grand désir que de combattre les Anglais, et de les punir de tout le mal qu'ils nous ont fait. — Il pourrait bien arriver, lui répondit le premier Consul, que votre désir se réalisât un jour. »

Là se termina un de ces entretiens où Bonaparte savait si bien captiver les cœurs de ses compagnons d'armes, et leur inspirer cet inébranlable dévouement, qui leur faisait ensuite braver la mort sur les champs de bataille (1802).

Decaen explique aussi d'où lui était venue l'idée d'aller dans l'Inde : « Ce projet m'avait été inspiré de bonne heure, dit-il, par la lecture des grandes actions de Labourdonnais et de Suffren. »

Plus loin, racontant sa dernière entrevue avec le héros d'Italie, au moment de partir pour les Indes, ajoute : « Après avoir reçu les instructions que le pre-

mier Consul m'avait données, je lui dis : « Citoyen « Consul, j'ai une grâce à vous demander : c'est de « correspondre directement avec vous. » Cette faveur me fut accordée sur-le-champ. » Ajoutons que Bonaparte envoya son portrait à Decaen, quelques mois après l'arrivée de celui-ci à l'Ile-de-France.

Ainsi, loin d'être une disgrâce, le commandement de cette lointaine et périlleuse entreprise comblait les vœux de Decaen ; elle avait été, de sa part, l'objet de longues et sérieuses études ; elle était conçue d'ailleurs dans les vues politiques les plus étendues : rétablir, dans les contrées de l'Inde, notre influence presque anéantie ; rendre à notre drapeau l'éclat dont il y avait plus d'une fois brillé ; contrebalancer la puissance formidable qu'y acquérait l'Angleterre : tel était le but de cette grande et hasardeuse mission. A quel autre pouvait-elle mieux convenir qu'à un homme d'un caractère ferme, entreprenant et résolu, comme était Decaen ?

Parti de Brest, avec l'amiral Linois (6 mars 1803), sur une division navale composée de quatre bâtiments de guerre et de quelques transports, il arriva, quatre mois après, devant Pondichéry (*). Là, contre la foi des traités, il aperçoit avec surprise l'étendard de l'Angleterre flottant encore sur nos établissements publics. A peine a-t-il jeté l'ancre, qu'il se voit l'objet d'une surveillance active de la part des Anglais, qui, cependant, malgré ces dispositions peu rassurantes, permettent le

(*) Pondichéry, possession française au sud-est de l'Indoustan, côte de Coromandel, au nord de Karikal.

débarquement. Des bruits de guerre, parvenus jusque dans l'Inde, faisaient craindre la rupture d'une paix déjà si courte. Enfin, la conduite des officiers de la marine anglaise était plus qu'équivoque : elle se montrait hostile. Ils avaient fait mouiller deux de leurs bâtiments de chaque côté de la Belle-Poule, frégate française arrivée quatre jours avant la division. Inquiet de cette attitude et du refus de rendre Pondichéry, Decaen demanda une réponse catégorique aux autorités de Madras, et n'en reçut qu'une fort polie, mais évasive : on attendait, lui disait-on, des ordres supérieurs (1803, 12 juillet).

Tels étaient les embarras de sa position, lorsque la corvette le Bélier, partie de France après la division, parut devant Pondichéry, apportant des dépêches qui ne firent qu'accroître les inquiétudes de notre commandant.

La situation devenait tellement critique, qu'il crut devoir prendre sur-le-champ un parti décisif : bien trop faible pour se maintenir, en cas de guerre, sur le continent indien, il comprit qu'il soutiendrait la lutte avec plus d'avantage en se retirant dans nos îles de France et de Bourbon. Par là, du moins, il mettait à l'abri d'un coup de main ces importantes colonies, qui, déjà, avaient été la terreur des Anglais dans les guerres précédentes : car c'était de là qu'étaient sortis ces corsaires intrépides, si redoutés du commerce britannique.

L'exécution de ce plan, en présence d'une escadre anglaise bien supérieure à la nôtre (*), offrait de gran-

(*) L'escadre anglaise devant Pondichéry était forte de 10 bâti-

des difficultés. On ne pouvait conjurer le danger qu'avec de l'énergie, de la promptitude, et, par dessus tout, le secret. Après avoir pris toutes les précautions que suggérait la prudence, pour dérober aux Anglais la connaissance de son dessein, Decaen leva l'ancre au milieu de la nuit et fit voile pour l'Ile-de-France, tandis que la flotte anglaise, qui n'attendait que son premier mouvement pour l'arrêter, le poursuivait dans la direction de Madras.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on comprendra ce qu'il y avait de grave dans la décision prise par le capitaine-général, et quelle fermeté de caractère il lui avait fallu pour l'exécuter ; lui-même n'ignorait sans doute pas quelle immense responsabilité il encourait. Mais on ne pourra refuser un juste tribut d'admiration à sa rare perspicacité, quand on saura que, par cette détermination, il n'avait fait que prévenir les instructions qui lui furent adressées quelque temps après, quand la guerre eut recommencé à ensanglanter l'Europe. Ainsi, par un effet de sa profonde prudence, le commandement se trouvait accompli avant même d'être connu ! Dans cette circonstance on lui dut la conservation d'une division navale et de tout ce qu'elle portait. Toute indécision eût été fatale. S'il eût attendu, sur les côtes de l'Indoustan, que la reprise des hostilités fût officiellement déclarée, les Anglais l'auraient-ils laissé opérer sa retraite, eux qui, trois jours après son départ, osèrent se porter à un acte d'hostilité flagrante

ments ; la division française n'en comptait que quatre : le vaisseau le Marengo et les frégates la Belle-Poule, l'Atalante et la Sémillante.

contre le transport français la Côte-d'Or? Et cependant il n'existait encore qu'un vague soupçon sur la prochaine rupture du traité de paix. On sait d'ailleurs que, dans le siècle dernier, le gouvernement anglais ne se montra pas toujours scrupuleux observateur du droit des gens à l'égard de la France (1803, septembre).

Dans le principe, Decaen n'avait regardé son séjour à l'Ile-de-France que comme une nécessité momentanée : il ne jugeait pas sa position tenable. Aussi réclama-t-il instamment, du ministre de la marine, des envois de troupes et d'argent, et divers approvisionnements : il ne perdait pas de vue les projets que l'on avait conçus sur l'Inde, et dont l'exécution était le principal objet de sa mission. Réduit à de trop faibles ressources, il ne pouvait rien entreprendre; mais il s'engageait à y porter la guerre l'année suivante, avec certitude de succès, si on lui envoyait 6 vaisseaux, trois mille hommes d'élite, les munitions et les fonds nécessaires.

Quel ne dut pas être son découragement, lorsqu'au lieu des secours qu'il sollicitait pour tenter quelque entreprise sérieuse, il ne reçut que des dépêches lui annonçant la reprise des hostilités en Europe, et lui enjoignant de se retirer à l'Ile-de-France : ce qu'il avait déjà fait! Mais que parlons-nous de découragement, à propos d'un homme d'un tel caractère? Decaen put alors, sans que son patriotisme en fût ébranlé, mesurer toute l'étendue de la tâche imposée à son patriotisme!

Oubliées, pour ainsi dire, au milieu des phases si nombreuses et si rapides de notre grande révolution,

nos colonies de l'Ile-de-France et de Bourbon n'avaient cessé de se débattre dans une pénible anarchie : triste fruit de la lutte qui s'était établie entre les autorités nommées par la métropole, et celles que s'étaient choisies les habitants. Douze années de troubles et de discordes y avaient porté la misère au comble, et tellement anéanti tout commerce, que le peu de mouvement maritime qui s'opérait même d'une île à l'autre, s'effectuait par les navires anglais ou américains. Des assemblées coloniales, aussi impuissantes à prévenir ou à réparer le mal qu'à faire le bien, avaient absorbé tous les pouvoirs : à tel point que les fonctionnaires publics, même de l'ordre le plus élevé, étaient réduits à l'humiliation de recevoir d'elles de faibles secours mensuels. Un esprit étroit et tracassier y avait pris la place des vues grandes et élevées, qui doivent diriger les représentants d'un pays.

On a dit (*) qu'à l'arrivée de Decaen à l'Ile-de-France, tout s'y trouvait dans l'état le plus affreux ; mais cette vérité, énoncée d'une manière si générale, ne peut donner qu'une idée fort incomplète du désordre qui régnait dans toutes les branches de l'administration : la colonie était dans l'impossibilité de subvenir à la moindre partie de ses dépenses ; rien dans les caisses publiques ; rien dans les magasins de l'Etat. Aussi, dans les premiers moments du séjour du capitaine-général, les dépenses les plus pressantes ne purent être soldées que sur une somme peu considérable, embarquée au départ de l'expédition, et qui devait bientôt être épuisée.

(*) M. le baron Lacuée, à la Chambre des députés, 27 janvier 1836.

Telle était alors la situation d'un pays où Decaen sut, pendant huit années, non-seulement pourvoir à toutes les dépenses d'un gouvernement régulier, mais créer une foule d'établissements utiles; relever le crédit et les finances; faire renaître l'industrie et fleurir le commerce, autant que le permettait l'état de guerre; réprimer d'innombrables abus, et enfin soutenir une lutte, aussi difficile que glorieuse, contre une puissance dont les immenses ressources étaient le centuple de celles qu'il avait à sa disposition (9) (1803 à 1811).

On conçoit que les réformes durent porter sur toutes les parties des services publics. Il déclara d'abord dissoutes ces assemblées qui s'étaient arrogé tous les pouvoirs, puis s'occupa de faire jouir nos colonies des précieux avantages de nos lois nouvelles, et d'une administration fortement centralisée, dont il se réserva toujours la direction suprême: car il pensait avec raison que, dans la position tout exceptionnelle où se trouvaient nos îles, dans un état de siége, pour ainsi dire, permanent, l'unité des pouvoirs était absolument indispensable. Mais, en appliquant à ces contrées lointaines les institutions de la mère-patrie, ne dut-il pas y apporter les modifications qu'exigeaient nécessairement et les circonstances locales et un état de société fort différent du nôtre? Approprier ainsi le bienfait de cette belle législation aux besoins de ses administrés, c'était en assurer la durée: aussi la longue et nombreuse série des ordonnances promulguées par Decaen, a-t-elle survécu à sa trop courte administration. D'après un article de sa capitulation avec les Anglais, elle continua, sous le nom de *Code Decaen* (10), à régir la

colonie, qui passait sous une domination étrangère. Et de tous les articles de cette capitulation, celui-ci est, à nos yeux, le plus honorable; car cette sage législation était entièrement l'œuvre du capitaine-général: nul autre ne pouvait revendiquer une part dans ce mérite tout personnel.

Pourquoi faut-il que les bornes d'un éloge ne nous permettent pas de signaler le mérite de chacune des réformes opérées par Decaen? Nous le verrions, simplifiant l'organisation judiciaire, remplacer par un tribunal de première instance et une cour d'appel les six tribunaux qui administraient la justice dans nos îles; établir une police sévère, mais si bien entendue, qu'elle n'excite aucun mécontentement; porter d'utiles règlements dans l'intérêt de l'agriculture; interdire le vagabondage et la mendicité; régler les droits de chasse et de pêche; restreindre le débit des boissons enivrantes; faire régner la plus exacte discipline parmi les troupes, et augmenter en même temps le bien-être du soldat.

Ces objets, si multipliés qu'ils paraissent, sont loin d'absorber toute son attention: mille autres, également importants, se la partagent encore. Les hôpitaux, administrés désormais avec ordre et économie, seront confiés à ces pieuses femmes qu'une vocation sublime a vouées au soulagement de l'humanité souffrante. Les chemins, les canaux, les ponts, toutes les propriétés du gouvernement, tous les édifices publics, négligés et délabrés, vont être réparés et entretenus, malgré la modicité des moyens disponibles pour tant d'améliorations diverses. Mais il semble que Decaen ait le

génie des ressources; manquant de tout, il parvient à subvenir à toutes les nécessités.

D'une main ferme, mais prudente, il ose porter la réforme dans les matières mêmes les plus délicates. On serait tenté de lui crier avec le poète : *Incedis per ignes suppositos cineri doloso* (*). Mais si le jeune officier, sous le feu de l'ennemi, fut brave jusqu'à la témérité, l'administrateur sait calculer toute la portée de ses actes. Ainsi, quoique rendant justice à la conduite, pleine d'humanité, des habitants envers leurs esclaves, il promulgue plusieurs décrets pour améliorer le sort de ces derniers et restreindre le pouvoir arbitraire des maîtres. La célèbre ordonnance de 1723, connue sous le nom de *Code noir*, est remise en vigueur, et la seule peine de mort substituée aux supplices précédemment infligés aux esclaves coupables de crimes capitaux. Veut-on cependant savoir quel était l'état des esprits relativement à la question de l'esclavage? Un seul fait permettra d'en juger. Quelque temps avant l'arrivée du capitaine-général, un ingénieur, nommé Cossigny, envoyé par le gouvernement pour diriger la fabrication des poudres, avait cru devoir payer réellement, aux noirs employés par lui, le salaire qui leur était alloué. Quelle fut la récompense de sa probité? Les habitants le renvoyèrent: tant on avait horreur de toute mesure tendant à rapprocher le travailleur esclave du travailleur libre! La folle politique suivie à l'égard de St.-Domingue avait porté ses fruits. Il y avait donc de la hardiesse à introduire quelque changement dans le

(*) Tu marches sur des feux que recouvre une cendre trompeuse.

régime auquel étaient soumis les esclaves, et l'on comprend qu'avec moins de prudence, tout autre eût bouleversé nos colonies.

Mais aussi quelle sûreté d'expérience Decaen développe dans ces pacifiques travaux! Ne semble-t-il pas qu'au lieu d'avoir vécu dans les camps, il ait vieilli dans l'administration? Il est à son début, et déjà il fait l'application des théories les plus avancées de la science des économistes. S'il modifie le tarif des douanes, c'est pour établir des droits modérés : il sait qu'il a le commerce à relever, malgré la guerre, et les caisses publiques à remplir.

Que l'on ne croie pas que les améliorations matérielles eussent seules le pouvoir d'éveiller sa sollicitude : les intérêts moraux en avaient aussi leur juste part. Decaen, que l'on avait vu, au moment de sa nomination, solliciter l'établissement d'une imprimerie à Pondichéry, créa, sur de larges bases, un collège à l'Ile-de-France : outre les objets ordinaires, l'enseignement y comprenait l'anglais, l'arabe, le persan. Il fondait en même temps une école publique et gratuite d'hydrographie.

Nous ne finirions pas, si nous entreprenions de parcourir cet immense dédale de travaux administratifs; c'est à effrayer l'imagination : un jour, il réglait les salutaires formalités de l'état civil, et mettait la fortune publique à l'abri des dilapidations, en astreignant certains fonctionnaires à un cautionnement ; un autre, il instituait une Chambre de commerce, une Chambre des notaires, une Administration de santé. En même temps qu'il fixait les honoraires des magistrats et des officiers

publics, il limitait à huit le nombre des cafés qui pouvaient s'ouvrir au Port-Louis, et les soumettait à des règlements sévères.

Ce qu'il y a peut-être de plus étonnant dans cette réforme radicale, c'est qu'il ne s'éleva jamais de plainte contre son auteur : exemple unique et presque incroyable ! car, quelques intérêts privés ne durent-ils pas se trouver froissés ? mais, en même temps, preuve évidente de l'inviolable respect de Decaen pour les droits bien fondés. Nous devons faire observer encore que, dans l'exécution de toutes ces mesures, la plus heureuse harmonie ne cessa de régner entre le capitaine-général et ses subordonnés, le préfet colonial et le commissaire de justice.

Nous avons, pour juger de l'équité et de l'intégrité de l'administration de Decaen, le témoignage de la colonie elle-même, qui, deux ans après son arrivée, voulut être la marraine de son fils aîné (11), et qui, à son départ, vota, au gouverneur général, une adresse où elle consigna l'expression de son estime et de sa reconnaissance : sentimens qui ne s'étaient pas démentis pendant plusieurs années.

Mais ces labeurs, quelque nombreux et importants qu'ils fussent, n'étaient pas les seuls qui occupassent Decaen : d'autres travaux, qui devaient avoir des résultats plus brillants, sinon plus utiles, partageaient son infatigable activité.

En lisant l'histoire de nos guerres maritimes depuis près de deux siècles, on est péniblement affecté de voir presque toujours négliger, par différents ministères, nos importantes colonies de l'Ile-de-France et de Bour-

bon, si avantageusement placées pour tenir en échec une grande partie des forces maritimes d'une puissance rivale. Par quelle fatalité, au commencement de ce siècle, l'expérience des guerres précédentes fut-elle encore perdue? Quand la faible division aux ordres de Decaen mit à la voile, elle devait être immédiatement suivie d'une seconde, qui, le croirait-on? ne partit jamais. Ne semblerait-il pas qu'il y eût parti pris de ne rien faire pour ces portions si précieuses de notre empire?

Nous le savons, et nous le confessons avec douleur, l'élite de nos officiers de marine avait été moissonnée dans nos funestes guerres civiles, ou dispersée par la tourmente révolutionnaire. Mais comment se fait-il que nos escadres, soit isolées, soit combinées avec celles de l'Espagne, n'éprouvassent que des revers en Europe, tandis que quelques marins, aussi habiles qu'intrépides, honoraient notre pavillon dans un autre hémisphère? Là, presque toujours le succès couronna leur audace; car les pertes que nous y éprouvâmes, étaient insignifiantes, comparativement aux avantages obtenus et au tort immense fait au commerce de l'ennemi. Là se formaient et s'illustraient, sous une active et prudente direction, les Bergeret, les Bouvet, les Ducret-Villeneuve, les Duperré, les Halgan, les Hugon, les Lemarans, les Roussin, et cet Hamelin, qu'avait vu naître aussi le Calvados; en un mot, presque tout ce que la marine française a compté, de nos jours, de chefs expérimentés. Et remarquons-le bien, dans les occasions plus récentes où nos officiers de mer ont eu à exercer leurs talents, si nos flottes ont obtenu quelques beaux et

glorieux triomphes, c'est qu'elles étaient commandées par des capitaines instruits à cette excellente école.

On a dit que Decaen a presque fait oublier dans l'Inde les Dupleix et les Labourdonnais (*) : à Dieu ne plaise que nous voulions rabaisser la gloire des grands noms de l'ancienne armée pour exalter celle des contemporains ! Mais, si l'on considère l'énorme disproportion entre les moyens mis à la disposition des premiers et la pénurie absolue où fut abandonné le second, quelle supériorité de mérite on reconnaîtra dans Decaen ! Dupleix, Labourdonnais, Suffren, noms vénérés sans doute, et qui ne se présenteront jamais à notre souvenir qu'environnés d'une auréole de gloire ! mais ils furent secondés par toutes les forces d'un grand peuple : Decaen, délaissé, comme autrefois Annibal en Italie, pendant huit années, à trois mille lieues de la France, sans recevoir aucun secours, privé de communications avec la mère-patrie, devait succomber, victime d'un coupable abandon.

Toutefois il trouva dans son infatigable activité, et surtout dans son admirable et parfait désintéressement, des ressources précieuses, dont il sut tirer un parti merveilleux. Oublions, pour l'honneur du pays, que, plus tard, on a misérablement disputé quinze cents francs à sa veuve infirme et à ses fils orphelins. Sans doute, en de tels moments, on perdait de vue les nombreux sacrifices qu'il avait si généreusement faits à sa patrie. Et cependant c'était à lui que nos braves marins

(*) M. le baron Lacuée à la Chambre des députés, 27 janvier 1834.

avaient souvent dû le navire même sur lequel ils sillonnaient les mers de l'Inde. C'était par sa complète abnégation qu'il leur était permis de désoler le commerce de nos rivaux, et de répandre de continuelles et vives alarmes dans les vastes colonies de la Grande-Bretagne. Avec moins de patriotisme, il eût pu, comme tant d'autres, et bien plus légitimement que tant d'autres, entasser des trésors. Veut-on se faire une idée des riches dépouilles qu'il ravissait à nos redoutables ennemis? La frégate la Sémillante, commandée par le capitaine Motard (*), après cinq ans de navigation et nombre de combats contre des forces supérieures, rentra en France, rapportant une valeur de sept millions, et après en avoir fait perdre quatre fois autant aux Anglais.

De tant de richesses, dont une très-belle part lui revenait de droit (**), Decaen, pauvre et père de famille, ne se réserva jamais rien. Ce dévouement seul ne suffirait-il pas pour l'immortaliser ? Oui, toujours on lira avec une respectueuse admiration, qu'il s'est rencontré un homme à qui son grand et noble caractère faisait dédaigner de s'enrichir, quand il le pouvait, quand il lui suffisait de le vouloir. Ayant constamment devant les yeux les pressants besoins de nos colonies abandonnées, il versait dans les caisses publiques les sommes considérables dont il aurait pu faire l'héritage de ses enfants. Contentons-nous d'admirer ce que nous

(*) Motard, né à Honfleur, comme Hamelin.

(**) Suivant les usages de la guerre maritime, les prises se partagent entre le trésor public, le gouverneur, les officiers et l'équipage.

ne saurions louer dignement, et d'appliquer à cette âme vraiment héroïque le mot sublime d'un historien de l'ancienne Rome : « *Tunc patrem exuit, ut consulem ageret* (*). »

Ce désintéressement de Decaen est d'autant plus admirable, que, durant son long séjour à l'Ile-de-France, il réunissait en ses mains tous les pouvoirs, sans qu'aucun contrôle sérieux fût même possible : il battait monnaie, fixait et levait les impôts, armait et désarmait les vaisseaux, portait des ordonnances qui avaient force de loi : tout cela, sans avoir à craindre d'autre opposition que celle de l'opinion publique, très-peu puissante aux colonies, surtout à cette époque. On comprend combien de secrètes malversations eût pu se permettre un homme d'une conscience moins timorée, assuré qu'elles n'eussent jamais été connues. Chez Decaen, la probité, le désintéressement venaient d'une droiture naturelle de caractère, de sentiments profondément chrétiens. Aussi, dans les nombreux mémoires que nous avons de cette époque, on ne trouve pas un seul reproche adressé à sa réputation : elle est demeurée et sera toujours sans tache.

Quel motif étranger eût pu d'ailleurs le faire persévérer avec tant de constance dans cet oubli de lui-même et des siens ? Relégué et comme abandonné loin de la terre natale, il lui manquait ce qui fait le plus puissant encouragement pour celui qui sert son pays, les applaudissements de ses concitoyens, la plus douce

(*) Il dépouilla les sentiments du père, pour remplir les devoirs du consul.

récompense du guerrier. Là, point de ces mobiles entraînants qui exaltent les courages et élèvent les âmes si fort au-dessus d'elles-mêmes. L'exercice difficile des vertus qu'il pratiqua si long-temps, exige un sacrifice continuel d'amour-propre, une force de caractère plus grande mille fois qu'il n'en faut pour ces exploits brillants, pour ces saillies de bravoure et d'intrépidité, qu'excitent et soutiennent et la présence des chefs, et les regards de toute une armée. « La gloire de Decaen (*) remplissait l'Inde; mais elle mourait sur nos mers captives et n'arrivait pas jusqu'à nos rivages. Son nom, ses triomphes nous restaient inconnus. »

Comment Decaen, réduit au peu de moyens que nous avons vus, parvint-il à se rendre la terreur des Anglais et à leur inspirer de sérieuses inquiétudes, malgré leur puissance colossale? Ce fut le résultat de cette haute capacité, comme administrateur et comme stratégiste, par laquelle, plus d'une fois déjà, il nous a étonnés. Les ressources de tout genre qui lui manquaient, il les conquit sur l'ennemi. Comme Napoléon, du sommet glacé des Alpes, animait son armée en proie à la détresse, en lui faisant porter ses regards sur les plaines fertiles de la Lombardie ; ainsi Decaen montrait aux officiers sous ses ordres, les navires aux riches cargaisons, les convois opulents de la Grande-Bretagne, couvrant les mers de l'Inde, de la Chine et de l'Océanie.

En suivant ses sages instructions, le contre-amiral Linois remporta d'abord des avantages. Dans quelques

(*) M. Mauguin à la Chambre des députés, 27 janvier 1834.

croisières heureuses, il fit perdre aux Anglais plus de douze millions, en leur prenant ou détruisant six bâtiments, et en incendiant de vastes magasins à Sumatra. Mais là se bornèrent tous ses succès. Decaen eut le bonheur de se voir mieux secondé par les autres officiers, dont les glorieux exploits, aussi hardiment exécutés qu'ils étaient habilement conçus, furent bien rarement suivis de revers.

En même temps, les armements particuliers rivalisaient d'audace et de bonheur avec la marine de l'Etat; de nombreux et intrépides corsaires, échappant presque toujours heureusement aux grands bâtiments ennemis, se rendaient l'effroi du commerce anglais, par leurs attaques aussi meurtrières qu'inopinées. Ainsi, dans le courant de 1804, tandis que nos frégates la Belle-Poule, l'Atalante et la Psyché envoyaient de riches prises, dont une produisit plus de quatre millions, un simple corsaire, la Forte, rentrait avec six bâtiments capturés, après en avoir coulé trois autres et avoir été inutilement poursuivi, pendant quatre jours, par une frégate anglaise.

Indépendamment de la guerre ouverte que Decaen soutenait si glorieusement contre les Anglais, il les inquiétait au cœur même de leurs possessions, par les intelligences qu'il était parvenu à établir dans l'Inde avec quelques chefs indigènes, impatients du joug étranger. Il entretenait des rapports suivis avec plusieurs gouvernements ennemis de la puissance anglaise, avec celui de la Perse, auprès duquel la France avait alors un ambassadeur. Dès son arrivée,

il était entré en relations avec l'iman de Maskate (*): des présents réciproques avaient cimenté cette alliance. Telle était l'inquiétude fomentée parmi les Anglais au sujet de nos projets sur l'Inde, qu'une dépêche du marquis de Wellesley, saisie par un de nos croiseurs, faisait mention *d'un parti français formidable*. Même après la soumission de Mahrattes, l'Inde était prête à se soulever. Plusieurs nababs ne craignaient pas de se compromettre par leurs communications avec nos agents, et Decaen réunit les adhésions d'une soixantaine de chefs Palyagares, disposés à se joindre aux Français, dès que ceux-ci paraîtraient sur le continent.

En même temps, sa sollicitude veillait sur les établissements des Hollandais, nos alliés : quoiqu'il manquât de troupes, au point d'être obligé d'armer des nègres esclaves, il envoya un détachement et quelques officiers à Batavia, pour concourir, au besoin, à la défense de cette importante possession.

Tant de soins, tant d'attention donnée à des objets si divers, n'empêchaient pas encore que Decaen ne portât ses vues sur l'avenir de nos colonies.—L'insuffisance des ressources de nos deux îles, sous quelques rapports, s'était révélée à lui : aussi appela-t-il plus d'une fois l'attention du gouvernement sur l'importance d'un établissement colonial à Madagascar, établissement tenté à plusieurs reprises et jamais réalisé ; il le considérait comme le complément nécessaire de

(*) Maskate, ville de l'Arabie méridionale, à 40 kilomètres environ au sud-est du détroit d'Ormus.

ceux de l'Ile-de-France et de Bourbon, et comme un dédommagement des pertes que nous avions faites en Amérique.

Sans doute l'abandon où on laissa Decaen, pendant tant d'années, ne fait qu'ajouter à son mérite, et les services qu'il rendit à son pays, n'en sont que plus glorieux. Mais quel devait être le fruit de tant de travaux et d'efforts? Entraînée irrésistiblement dans une suite de guerres ruineuses, par l'homme qui présidait à ses destinées, la France, devenue un moment la dominatrice de l'Europe, semblait avoir oublié cette poignée de combattants, ou plutôt ce petit nombre de héros, qui, dans un autre monde, avaient si fièrement relevé son drapeau et le défendaient avec tant de constance et d'intrépidité.

Cette lutte inégale ne pouvait se prolonger bien long-temps; Decaen le sentait et s'efforçait de le faire comprendre dans ses rapports, demandant instamment qu'on le secourût d'une manière efficace. Vainement il représentait l'injustice qu'il y avait à priver de toute assistance deux îles si fortement convoitées, si constamment attaquées par l'ennemi; qui supportaient des charges énormes, et où bientôt manqueraient les moyens de satisfaire aux premiers besoins de la vie : « car, disait-il, l'acte *tyrannique* (ce mot se trouve dans un de ses rapports) exercé sur les navires américains (*), fait craindre qu'elles ne soient

(*) Decaen faisait allusion au décret de Napoléon sur les neutres, décret marqué au coin de l'arbitraire, et dont une conséquence a été, de nos jours, l'obligation de payer 25,000,000 aux Etats-Unis.

plus visitées par ces neutres, qui les fréquentaient en grand nombre. »

Mais qu'attendre d'un ministre qui, par son incapacité et son mauvais vouloir, fut le fléau de la marine française au lieu d'en être le protecteur, et dont l'administration ne fut signalée que par des désastres? Loin de rendre pleine et entière justice à Decaen, tout en lui transmettant les témoignages de satisfaction de l'Empereur, il y mêlait des paroles de blâme, que, plus d'une fois, le capitaine-général eut à repousser. « Si j'avais eu le bonheur de rester en France, lui répondait Decaen, j'aurais servi sous les yeux de Sa Majesté, et je suis assez fort de moi-même pour assurer que je n'aurais jamais eu besoin d'écrire pour prouver que j'avais exactement fait mon devoir. »

Les Anglais, après nous avoir enlevé l'île Bourbon, dont le commandant s'était laissé surprendre, parvinrent à se saisir, dans les eaux mêmes de l'Ile-de-France, de l'îlot de la Passe, où ils se fortifièrent. Enhardis par ce premier succès, triste présage du sort réservé à notre colonie, ils se hasardaient à opérer des débarquements sur les côtes et y répandaient des proclamations : tentatives inutiles, auprès d'une population qui se montra toujours animée du plus louable patriotisme.

Cependant l'Ile-de-France, complètement délaissée, devait succomber sous les attaques réitérées d'un ennemi acharné. Les avantages mêmes que nous obtenions achevaient de l'épuiser. Ainsi, le combat de Port-Impérial (*), un des plus beaux dans nos fastes

(*) Port Bourbon, ou Port Sud-Est. Depuis la révolution, les villes

maritimes, ne servit qu'à signaler glorieusement l'agonie d'une puissance expirante. Là, un de nos plus habiles marins, le brave Duperré, quoique blessé et ne pouvant agir qu'avec deux de nos bâtiments, soutint victorieusement une action longue et sanglante contre quatre frégates anglaises, qui furent détruites ou capturées (1810, du 23 au 25 août). Que n'eussent pas fait de tels hommes, si la métropole eût secondé leur bravoure et leurs talents! Malgré d'aussi beaux triomphes, l'heure fatale avait sonné pour cette colonie, si digne de rester française, et pour laquelle le gouvernement de la France ne voulut faire aucun effort. Ce fut inutilement que Decaen adressa au patriotisme, déjà bien éprouvé, des notables de l'île, un appel qui fut encore entendu. Ils votèrent, sous le nom de prêt colonial, un impôt extraordinaire.

Les Anglais sentaient trop bien l'importance de cette possession et les dommages irréparables qu'elle causait à leur commerce, pour ne pas tenter les plus grands efforts afin de nous l'arracher. Aussi, un armement formidable, composé de plus de soixante-dix voiles et portant vingt mille hommes de débarquement, comme s'il se fût agi de conquérir un pays considérable, vint assiéger, pour ainsi dire, une île de 11 lieues de longueur sur 8 de largeur (novembre).

Cette expédition, qui, comme on l'a fait observer (*), leur coûta le double de ce que nous a coûté depuis

de ces colonies avaient, plus d'une fois, changé de nom. Ainsi Port-Louis, résidence habituelle de Decaen, avait pris celui de Port Nord-Ouest, puis de Port-Napoléon.

(*) M. Baude, à la Chambre des députés, 27 janvier 1834.

notre conquête d'Alger, se composait de trois divisions. On raconte qu'au moment où une partie de cet immense convoi stationnait à Rodrigue (*), attendant les deux autres, et lorsque les troupes étaient débarquées pour se rétablir des fatigues de la mer, le conseil fut donné à Decaen d'aller, avec ce qu'il avait de forces maritimes à sa disposition, incendier et détruire les transports anglais, et forcer, par la famine, les troupes qui se trouvaient à terre à se rendre à discrétion. L'heureuse et prompte exécution d'un tel projet eût peut-être sauvé notre colonie; mais les vivres étaient toujours ce qui manquait le plus à l'Ile-de-France, surtout depuis la perte de Bourbon: or, si l'on détruisait les navires anglais, cette multitude d'hommes, qu'on aurait faits prisonniers à Rodrigue, n'aurait-elle pas été exposée à mourir de faim? Cette considération devait prévaloir sur toute autre dans la belle âme de Decaen. Il dit, comme autrefois Aristide aux Athéniens, dans une circonstance analogue: « Ce conseil est utile, mais il n'est ni humain, ni généreux. » Et ces troupes, destinées à nous enlever notre dernière colonie, durent elles-mêmes leur salut à la magnanimité de leur ennemi.

Le capitaine-général tenta de se défendre avec 800 soldats et 400 marins, dans une île qui n'avait pas une forteresse. Mais il le fit plutôt pour l'honneur de nos armes que dans l'espoir du succès: sa résistance ne

(*) Rodrigue, la plus petite des îles Mascareignes, à l'est de celle de France, était alors inhabitée: Decaen avait rappelé, pour n'avoir pas à les défendre, une centaine de colons qui s'y étaient établis.

pouvait être longue. Cependant les Anglais, malgré leur supériorité numérique, n'agirent qu'avec les plus grandes précautions : tant nos entreprises hardies et multipliées leur avaient donné une haute idée des forces dont ils supposaient que l'Ile-de-France devait être le point de réunion ! Aussi se gardèrent-ils bien d'attaquer directement le Port-Louis, où Duperré et Hamelin avaient formé une ligne d'embossage, avec les quatre seules frégates qui fussent alors dans la colonie. Ils découvrirent quelques passages parmi les récifs, dont l'île est entourée comme d'un rempart naturel, et, le 29 novembre 1810, ils mirent le pied, pour la première fois, sur cette terre, qu'ils ne devaient plus quitter. Vainement quelques détachements de troupes françaises, habilement disposés, retardèrent la marche de l'ennemi et lui firent éprouver des pertes. Le 2 décembre, l'armée anglaise était rendue devant le Port-Louis et son commandant préparait tout pour une attaque générale. L'effusion du sang était aussi imminente qu'elle eût été inutile. Decaen eut la sagesse de l'épargner, par une capitulation non moins honorable qu'une victoire. Les avantages qu'il obtint, dans cette circonstance, il les dut à la terreur qu'il avait inspirée aux ennemis, et à l'erreur où il avait su les entretenir, jusqu'à la fin, sur ses forces réelles, autant qu'à leur estime pour son noble caractère.

D'après cette capitulation, ou plutôt ce traité de puissance à puissance, pas un seul Français ne demeura prisonnier des Anglais : tous furent transportés en France, avec leurs bagages, sur les navires et aux frais du gouvernement britannique ; les blessés qu'on était

obligé de laisser dans les hôpitaux, y furent traités comme les Anglais, et, plus tard, transportés en France; il fut permis aux chirurgiens français de rester avec eux; les propriétés des habitants, quelles qu'elles fussent, étaient garanties; ils conservaient leur religion, leurs lois et leurs coutumes; ils demeuraient libres, pendant deux ans, de quitter la colonie avec tous leurs biens, pour se rendre où ils voudraient.

Decaen eût encore désiré sauver six bâtiments qui lui restaient, mais ses efforts furent inutiles. Il en fut de même de ses démarches, sous la Restauration, auprès de plusieurs personnages influents, et notamment de Talleyrand, pour que ce diplomate obtînt, du Congrès de Vienne, la restitution de l'Ile-de-France. Le duc d'Angoulême, supplié aussi par Decaen d'intervenir auprès des puissances, répondit : « Les Anglais ne rendront jamais l'Ile-de-France que par force, et, pour ce cas, ils ont pris leurs précautions mieux que nous. »

M. Thiers (*) rend un hommage mérité aux immenses travaux et à l'intelligente activité de Decaen, lorsque, parlant des fautes commises en Egypte après la mort de Kléber, il ne craint pas de dire que si nous avions eu dans ce pays un homme joignant, comme Decaen, les talents de l'administrateur à l'expérience du capitaine, nous aurions pu, non-seulement nous y maintenir, mais y asseoir, sur des bases solides, la domination française, et y fonder la plus magnifique des colonies.

(*) Thiers, tome 3— 110—111.

Suivant une prescription rigoureuse de nos lois militaires, Decaen dut comparaître devant un conseil de guerre, pour justifier la reddition de l'Ile-de-France. Le résultat de cette enquête ne pouvait que lui être fort honorable. Cet homme, qui avait vu l'or ruisseler dans ses mains, revenait pauvre et blessé ; car il avait encore payé de sa personne, en essayant de se défendre contre les Anglais : il avait dépensé, au profit de l'Etat, ce qui eût été bien légitimement sa fortune. Il ne demanda, pour unique récompense de ses bons et loyaux services, que la confirmation des grades qu'il avait conférés à ses subordonnés. Napoléon, en accordant cette demande au ministre de la marine, ajouta ce bel éloge : « Celui-là n'a pas besoin de faveurs pour faire son devoir » (1811, avril).

A peine rentré en France, il fut nommé, en remplacement de Macdonald, au commandement de l'armée de Catalogne. Avec moins de 30,000 hommes, il réussit, pendant plus de deux ans, non-seulement à se maintenir dans cette province, la plus belliqueuse de l'Espagne, la plus difficile à soumettre, tant à cause du caractère de ses habitants, que de la nature de son territoire ; mais encore il y fit respecter le nom français, par plusieurs beaux faits d'armes, et par les améliorations qu'il apporta dans l'administration. Obligé de tenir des garnisons dans les places importantes de Barcelone, de Lérida, de Tortose, de Tarragone, de Girone, de Figuières, et autres encore, et de les approvisionner par des convois souvent renouvelés, il devait, en même temps, poursuivre les bandes nombreuses et aguerries des fameux partisans Compans, Roviro, Lascy, Milans,

Eroles, Manso, Saarsfield, et garder une vaste étendue de côtes, où les Anglais ne cessaient d'opérer des débarquements d'armes et de munitions (octobre 1811).

A son arrivée dans cette province, où, en trois ans, s'étaient succédé trois maréchaux de France, le tiers de nos soldats était dans les hôpitaux, et ceux qui en sortaient, se trouvaient tellement affaiblis par les fièvres, qu'ils étaient de long-temps incapables de servir activement. Aussi le général en chef ne pouvait mettre six mille bayonnettes en campagne; réduit à huit petites pièces d'artillerie, dont quatre de montagne, privé presque totalement de moyens de transports, il n'avait pour toute cavalerie que trois cents chevaux, à peu près hors d'état de servir.

Tel était l'état des choses au moment où il entreprenait la tâche la plus difficile assurément de cette sanglante guerre d'Espagne, dans une province hérissée de montagnes, qui étaient comme autant de forteresses naturelles. Il avait ordre de prendre l'offensive, sans même attendre l'entière cessation des fièvres qui désolaient nos armées; de s'emparer d'Urgel et de Cardona (*), de dissoudre les rassemblements d'insurgés; enfin de soumettre et de pacifier un pays, dont tous les habitants, devenus soldats, et animés du double fanatisme religieux et politique, se soulevaient avec fureur contre nous.

Dans cette part importante que Decaen était appelé à prendre à la lutte insensée, désastreuse, engagée contre un peuple qui s'était montré allié généreux et

(*) Urgel, ville au nord de la Catalogne, à quelque distance et sur la rive droite de la Sègre. Cardona, au centre de la même province.

dévoué, le plus difficile n'était pas de vaincre l'ennemi, mais de l'atteindre. Une colonne se mettait-elle en mouvement, elle se trouvait attaquée sur ses flancs, sur ses derrières, par les *guérillas*, adversaires, pour ainsi dire, insaisissables, qu'on vit rarement tenir sur un champ de bataille, mais qui, par leurs attaques inopinées et continuelles, privaient de tout repos nos soldats, épuisés par les veilles et les fatigues. Trouvant toujours un refuge assuré chez l'habitant, ces insurgés se confondaient en un instant avec la population civile, et disparaissaient devant nos troupes, qui les poursuivaient en vain.

La première opération importante dirigée par Decaen, fut le ravitaillement de Barcelone : entreprise aussi difficile que périlleuse, accomplie avec succès six semaines après son arrivée, et pour laquelle il n'avait pu disposer que de 5,000 hommes : c'était tout ce qu'il avait alors de forces actives. Telle était la confiance des Espagnols dans leur supériorité numérique, et dans leur position sur les rives escarpées d'une rivière, que Lascy, qui les commandait, leur avait promis le pillage du convoi, et avait déterminé les sommes qu'il paierait, pour chaque pièce d'artillerie, et pour chaque officier français prisonnier. La colonne française, habilement commandée par Lamarque, sous les ordres du général en chef, attaqua les ennemis avec tant de résolution, qu'elle les mit en fuite, avec perte de 7 à 800 hommes, tandis que Maurice-Mathieu, sorti de Barcelone au-devant du convoi, les surprenant lui-même à l'entrée d'un defilé où ils s'étaient embusqués, leur tuait encore 600 hommes. Au retour, Lamarque,

avec sa division, fit quelques excursions, et chassa l'ennemi de toutes les positions où il le rencontra. Le résultat de cette expédition, entièrement terminée en huit jours, fut des plus favorables à nos armes : Decaen rouvrait par là, entre Figuières où il avait son quartier-général, et Barcelone, des communications que les insurgés croyaient avoir interrompues à tout jamais. Aussi reçut-il, de la part de l'Empereur, l'ordre positif de renouveler le même mouvement à des époques rapprochées (décembre).

Ainsi que le Ministre de la guerre en avait témoigné l'espérance, le ravitaillement de Barcelone n'avait été que le prélude de faits plus importants : en quelques mois la face des affaires avait complètement changé en Catalogne, autant par les mesures administratives de Decaen, que par ses travaux stratégiques. Les routes étaient rendues praticables; toute la côte était surveillée à partir des Pyrénées, et des redoutes construites pour assurer les communications par cette voie avec Barcelone. Les Anglais, chassés du littoral, s'étaient vu enlever les îles de Las Médas (*), d'où ils dominaient l'embouchure du Ter, et ne pouvaient plus aborder que sur quelques points isolés de la Basse-Catalogne. Une amélioration notable s'était d'ailleurs produite dans la situation de Barcelone, où, en un mois, on vit arriver jusqu'à vingt-deux de nos bâtiments, apportant des ressources bien précieuses en approvisionnements de toute nature (1812).

Decaen, poursuivant vigoureusement ses avantages,

(*) Les îles ou îlots de Las Médas, à l'embouchure du Ter, petit fleuve qui arrose le N. de la Catalogne, subdivision de Girone.

malgré le peu de moyens à sa disposition, fait ensuite triompher nos armes à Alta-Fouilla (*), où, de l'aveu même des ennemis, nos soldats s'honorèrent autant par leur humanité que par leur bravoure; à St.-Felice-de-Caudines (**), où il repoussa avec perte un corps nombreux, qui s'était proposé de surprendre les nôtres (janvier).

L'habile direction donnée à des forces si peu considérables, et les heureux succès qui en étaient la suite, valurent à Decaen de glorieuses distinctions : sa nomination de grand'croix dans l'ordre de la Réunion, et, au mois de février suivant, le titre de comte de l'Empire.

Et cependant ces premiers succès devaient être surpassés par ceux que nous le voyons obtenir plus tard. En trois jours, il fait passer, de Girone (***) à Barcelone, un grand et riche convoi, qui ne fut pas même inquiété dans sa marche : tant avait été salutaire l'impression produite par les beaux faits d'armes d'Alta-Fouilla, de St.-Felice, et aussi par les défaites qu'il fit successivement éprouver à Milans, sous les murs de Mataro (****), près d'Arens de Munt et de St.-Céloni (*****).

(*) Alta-Fouilla (ou Fulla), village et plateau sur la rive gauche du petit fleuve Gaya, dans le sud de la Catalogne.

(**) St.-Felice-de-Caudines, dans le voisinage de Vique.

(***) Girone, ville importante, chef-lieu de subdivision, sur la rive droite du Ter.

(****) Mataro, ville et port de mer, au N.-E. de Barcelone.

(*****) St.-Céloni (ou Séloni), village au N. de Mataro; Arens de Munt, à l'O.

Dans une marche sur Puycerda (*), par la partie la plus montagneuse de la province, il met en fuite les bandes réunies de Milans, de Manso, de Roviro et d'Eroles. Il remporte ensuite une victoire signalée au village de la Garriga (**), sur les meilleures troupes de l'Espagne, commandées par Lascy, qu'il força de renoncer au siège de Tarragone (mai, novembre).

Ce fut une résolution bien hardie que celle qui fut prise par Decaen, à la même époque, de se tenir à Barcelone, avec dix-huit cents hommes seulement, au milieu d'une population ennemie, de plus de 100,000 âmes, tandis que Maurice-Mathieu se dirigeait, à huit journées de là, sur Balaguer (***), pour faire lever le siége de cette place, la plus importante du bassin de la Sègre : expédition qui, d'ailleurs, fut couronnée du succès le plus complet, et accrut l'influence des Français. Environné d'ennemis, en butte à de secrètes embûches, comme aux hostilités ouvertes, Decaen pouvait, peut-être mieux qu'un autre, s'exposer (et c'était la seconde fois) à des chances aussi terribles. Nous ne dirons pas qu'il eût l'affection des habitants : l'Espagne alors ne pouvait rien aimer de ce qui tenait à la France; mais il était aussi estimé qu'un chef ennemi pouvait l'être. Son administration, sévère et ferme, mais impartiale et juste; l'exacte discipline qu'il faisait observer à ses troupes; sa loyauté à remplir tous ses engagements, avaient donné une haute

(*) Puycerda, ville au N.-E. d'Urgel, à l'extrême frontière.

(**) La Garriga, village au N.-O. de Tarragone.

(***) Balaguer, ville sur la rive droite de la Sègre, au nord-nord-est de Lérida.

idée de son caractère, et inspiré une sorte de respect pour sa personne. Son désintéressement s'était également fait connaître en plus d'une rencontre : là, comme à l'Ile-de-France, il avait abandonné aux autres officiers la part qui lui revenait dans la capture de quelques navires anglais, saisis sur les côtes ou dans les ports de la province.

La seconde année de son commandement fut marquée par le fait d'armes tout à la fois le plus brillant et le plus utile par ses résultats : ce fut la glorieuse bataille de Villafranca de Pennada (*), gagnée sur les Anglo-Espagnols, qui assiégeaient Tarragone. Réuni à Suchet, il parvint par d'habiles manœuvres, à les éloigner de cette place, ruinée par tant d'attaques, et défendue, pendant plusieurs mois, par nos troupes avec une constance héroïque (1813, juillet et août).

Sous une direction ferme et vigilante, le moral du soldat s'était relevé, en même temps que son bien-être s'était accru. Comme preuve de cette amélioration, nous ne pouvons citer un exploit plus admirable que celui de la faible garnison de Ripoll (**) : là, quatre cents hommes, sous le chef-de-bataillon Nouguès, attaqués de nuit et presque surpris par trois mille combattants aux ordres de Lascy, repoussèrent victorieusement ces nombreux ennemis. De même, à Villafranca, on avait vu deux escadrons de nos hussards (du 4e.) mettre en déroute neuf cents chevaux anglais.

(*) Villafranca de Pennada (ou Penades), au N. de Tarragone ; la bataille dont il s'agit, est désignée quelquefois sous le nom de Tarragone.

(**) Ripoll, sur le Ter, au N. de Vique.

Cette bataille de Villafranca, l'une des plus importantes de toute la guerre d'Espagne, fut, a dit un écrivain (*), comme un reflet de nos anciens triomphes, qui vint briller au milieu de nos désastres.

En vain, surmontant des difficultés inouïes, Decaen obtint encore un avantage considérable à St.-Privat, dans le voisinage d'Olot (**). Il n'en était pas des autres provinces d'Espagne, comme de celles de Catalogne et de Valence : sur presque tous les points, nos armées étaient battues, forcées à la retraite, et chassées vers les Pyrénées. A mesure qu'elles rentraient en France, plusieurs corps se réunissaient les uns aux autres, et l'armée de Catalogne eut ordre de se joindre à celle d'Aragon, sous le maréchal duc d'Albuféra (5 octobre.)

L'austère probité de Decaen le faisait redouter des dilapidateurs de la fortune publique ; mais le trait suivant, dont l'authenticité nous est acquise, prouve à quel point il était estimé et chéri de ses subordonnés. Son fils, officier de cavalerie, faisait une ronde au siége d'Anvers (1833), et comme il apposait sa signature sur un rapport, quelques vieux officiers remarquèrent qu'il signait *Decaen*. Ils lui demandèrent s'il était parent du général de ce nom. Quant il leur eut appris qu'il était son fils, il se vit comblé de félicitations et entouré d'égards. « Vous retrouverez ici, lui disaient-ils, les officiers de l'armée de Catalogne. » Et ce fut à qui honorerait, dans le fils, la mémoire si vénérée du père. Certes, on ne peut le nier, c'est là une bien glorieuse noblesse !

(*) La duchesse d'Abrantès.

(**) Olot, à l'O. de Castelollit.

Ce n'était pas seulement à ses subordonnés et à ses soldats, mais à la nation même qu'il combattait, que Decaen avait fait sentir les bienfaits d'une administration toute paternelle. Un officier (*) qui avait autrefois fait la guerre en Allemagne avec lui, traversait la Catalogne, au moment où le vertueux capitaine allait en quitter le commandement. Il entendit plusieurs fois les Espagnols exprimer leur naïve reconnaissance au sujet de cet ennemi, dont l'équitable et sévère impartialité leur avait du moins épargné bien des maux. « Si l'on pouvait, disaient-ils, faire un présent à un général français, il faudrait donner à Decaen une madone couverte d'or. » Et cette bonne opinion, qu'il avait su inspirer par sa justice et son intégrité, s'est conservée jusqu'à nos jours, comme une tradition pieuse, dans le souvenir des Catalans.

De retour à Paris, Decaen reçut presque aussitôt l'ordre d'aller prendre le commandement en chef de l'armée de Hollande. Il devait défendre ce pays contre les forces toujours croissantes des puissances coalisées, contre les débarquements des Anglais, qu'il semblait destiné à retrouver partout, et contre les dispositions insurrectionnelles des habitants. Cette mission n'était pas seulement d'une grande difficulté, comme celle de Catalogne ; elle était impossible : l'armée de Hollande n'existait pas, et le pays n'offrait aucune ressource au commandant français pour en organiser une. Il ne rencontra dans les autorités locales qu'une hostilité sourde, qui, pour être moins violente que la rébellion

(*) M. le colonel Le Prévost.

espagnole, entravait cependant toutes ses mesures. Jusque-là il avait commandé des armées actives; le nouveau rôle qu'on lui confiait, convenait peu à son caractère. Rallier quelque débris de nos forces, quelques corps administratifs épars dans le pays : c'était sans doute une tâche au-dessous de son génie. Trop peu courtisan, il osa dire ce qu'il pensait : on devait, écrivait-il, envoyer en Hollande un délégué de l'autorité militaire, avec les pouvoirs convenables, et non un général en chef, puisqu'il n'y avait pas d'armée (1813).

Cette franchise déplut : elle révélait une faiblesse que peut-être on ne sentait déjà que trop; l'irritation s'accrut encore par suite d'une mesure à laquelle le général en chef se vit obligé de recourir.

Il pourvut d'urgence aux plus pressantes nécessités; long-temps, mais vainement, il lutta contre cette force d'inertie qu'opposait à la domination étrangère un pays épuisé par la conscription, et ruiné dans son commerce, unique source de sa prospérité; enfin il prit un parti dont il fut sévèrement blâmé : ce fut d'évacuer deux places, qu'il ne croyait pas pouvoir défendre, et de concentrer ce qui lui restait de forces sur Anvers, dont les gigantesques travaux exécutés par Napoléon, avaient fait un arsenal de la dernière importance pour notre marine, et l'un des plus solides boulevards de notre empire.

En arrivant aux quartiers français, Decaen avait trouvé l'ennemi maître de presque toute la partie maritime de la Hollande sur les bouches de la Meuse et du Rhin. La population, jusque alors calme et sou-

mise, ne déguisait plus son aversion pour le gouvernement impérial. Peut-on penser qu'un administrateur aussi habile que Decaen, familiarisé avec les dangers et les obstacles de tout genre, eût renoncé à défendre ces places, s'il eût vu quelque moyen de s'y maintenir? Il ne commit donc pas la faute qui lui fut reprochée, de découvrir, sans y être forcé, cette partie de nos frontières. Sa résolution était plus que justifiée par d'impérieuses nécessités, et le fut mieux encore par les événements postérieurs. Le duc de Plaisance qui remplaça Decaen, sauva-t-il, plus que celui-ci, la Hollande? Ne se vit-il pas bientôt contraint d'opérer sa retraite?

Tout indispensable qu'elle était, la résolution prise par Decaen, excita le mécontentement de l'Empereur, qui fit examiner la conduite du général par une commission d'hommes compétents; mais le résultat de cet examen fut tel, que Decaen se vit presque aussitôt rappelé à un commandement.

Le moment était venu où toutes les forces du pays, tous les talents devaient concourir à le défendre. Une déplorable fatalité pressait la marche des événements, et ces événements étaient pour nous des désastres. La France était menacée jusque dans son indépendance nationale. Aussi Decaen se garda-t-il de suivre le conseil que lui donnait alors un ami, de se tenir quelque temps à l'écart, dans la prévision de la catastrophe qui devait bientôt terminer le règne de Napoléon, et dans l'espoir qu'un autre gouvernement s'empresserait d'accueillir un officier illustré par tant d'honorables services. Son caractère, plein de droiture et de loyauté,

ne pouvait se plier à une politique qui plaçait ses intérêts personnels avant ceux de la France. Il voyait nos limites franchies par l'étranger, et l'invasion s'avancer de jour en jour plus menaçante; il réserva jusqu'à la fin ses services à la patrie (1813).

Le roi Joseph, nommé lieutenant-général de l'empire, n'avait pas oublié la belle conduite de Decaen en Espagne : aussi, à la nouvelle de l'entrée des Anglais à Bordeaux, il le chargea de réunir dans le Midi un corps de 6,000 hommes, qui, sous le nom d'armée de la Gironde, devait reprendre cette ville, et arrêter, de ce côté, les progrès de l'ennemi. Sans doute, dans ce commandement, comme dans tous les autres, il eût déployé les admirables ressources de son génie; mais, au moment où il faisait ses dispositions pour marcher sur Bordeaux, la nouvelle de l'abdication de Fontainebleau vint tout-à-coup changer la face des affaires. Le 3 avril, le duc d'Angoulême prit possession de Bordeaux, au nom de Louis XVIII. Decaen n'avait dès-lors d'autre parti à prendre que de traiter pour le corps d'armée qu'il avait sous ses ordres : il conclut, onze jours après, une suspension d'armes, avec le commandant de la division anglaise qui lui était opposée (1814).

On nous pardonnera de mentionner ces dates : elles sont une justification du reproche qu'on a fait au général, de son empressement à se soumettre au nouveau gouvernement.

La Restauration voulut s'attacher un officier d'une habileté et d'une fidélité aussi éprouvées. Louis XVIII, considérant combien ses services, quoique rendus sous

un autre gouvernement, avaient été utiles et glorieux, lui confia le commandement de la onzième division militaire, puis le promut au grade de grand'croix dans l'ordre de la légion d'honneur (20 juillet).

Par sa vigilance, son activité et la sagesse de son administration, Decaen sut encore bien servir son pays, pendant le court intervalle de paix qui s'écoula entre la première Restauration et la funeste époque dite des Cent-Jours.

On se rappelle la situation critique des Bourbons, au moment où se répandit, d'une extrémité de la France à l'autre, d'abord comme une sourde rumeur, puis comme ces bruits sinistres, précurseurs de la tempête, la nouvelle inattendue du débarquement de Napoléon : signal d'espoir et d'allégresse pour les uns; sujet d'inquiétude et d'effroi pour les autres. Ce retour fatal, les vœux de Decaen ne l'avaient point appelé : c'est une vérité qu'attestent et les faits de l'époque, et le témoignage d'un respectable vieillard (*), qui fut pendant quarante ans l'ami du général, le dépositaire de toutes ses pensées. Decaen s'était sincèrement attaché au gouvernement du Roi; et la duchesse d'Angoulême, qui avait su comprendre la loyauté de son caractère, l'honorait de son estime.

Cette princesse, espérant conserver au parti du Roi les troupes de la 11e. division, s'était rendue à Bordeaux, ville qui, la première, avait relevé l'étendard de la monarchie des Bourbons. Le commandant voulait être fidèle au serment qui le liait à l'antique dynastie;

(*) M. Caille, avocat du barreau de Paris ; homme du caractère le plus honorable, et compatriote du général.

et nous sommes heureux de dire que, dans cette circonstance, sa conduite fut, de tout point, honorable. Mais pouvait-il ignorer quel esprit animait ses soldats? Ne savait-il pas qu'aussitôt que Clausel, chargé d'obtenir la soumission de Bordeaux, se présenterait, ils l'accueilleraient aux cris de *Vive l'Empereur* (1815)!

La population bordelaise était, il est vrai, bien disposée pour le gouvernement du Roi : une association s'était formée ; un corps de volontaires s'était organisé pour défendre la ville et la duchesse d'Angoulême contre toute agression des partisans de l'Empereur. Dans un entretien qu'eut Decaen avec la princesse, celle-ci lui demanda s'il jugeait possible de se maintenir dans la ville, en profitant de l'empressement des Bordelais, et des bonnes dispositions des troupes qu'on pourrait rallier. Le général s'efforça de convaincre la duchesse, qu'on ne devait pas compter sur l'obéissance des soldats, qui arboreraient les couleurs impériales, dès qu'ils apercevraient un drapeau tricolore. Quant aux royalistes isolés de la garnison, il affirma qu'il croirait manquer à la fidélité qu'il devait à Son Altesse Royale, s'il lui dissimulait qu'on ne pouvait accorder créance à leurs protestations. Ces tristes prévisions ne se réalisèrent que trop : sur quinze cents qui s'étaient fait inscrire, très-peu se présentèrent à l'instant décisif, et Clausel entra à Bordeaux sans coup férir (3 avril).

Cependant il se trouvait là de ces hommes qui avaient déjà fait commettre quelques fautes à la Restauration, et qui, plus tard, l'entraînèrent dans beaucoup d'autres. Ils avaient agi sur l'esprit de la

princesse, en interprétant, suivant leurs préjugés, la franchise et la sincérité du général. Ils l'accusaient de tiédeur et d'éloignement pour la cause du Roi; leur fâcheuse influence devait prévaloir. Aussi, quand vint le moment de quitter cette ville, où elle s'était flattée de rencontrer tant de dévouements, l'infortunée princesse remercia Decaen, qui lui proposait de l'accompagner, et qui avait soigneusement pourvu à la sûreté de son départ; elle accorda une funeste préférence à ceux qui l'avaient trompée.

Decaen, aussitôt après sa capitulation avec le général Clausel, se mit en route pour la capitale; mais dans quelle perplexité d'esprit ! La nuit même de son arrivée, il fut appelé aux Tuileries, pour rendre, au sujet des événements de Bordeaux, un compte qu'il avait d'abord refusé au ministre, dans la crainte que les motifs de sa conduite ne fussent mal appréciés. « Général, lui dit familièrement l'Empereur, on a eu bien de la peine à vous faire entendre raison à Bordeaux? — Sire, répondit Decaen, j'avais prêté serment au Roi, et j'aurais suivi partout Mme. la duchesse d'Angoulême, si elle me l'eût permis. — Et vous auriez bien fait, reprit Napoléon, en lui serrant la main; je vous en estime davantage; mais il faut maintenant servir votre Empereur avec la même fidélité. » — Pour le déterminer, Napoléon fit appel à son patriotisme tant éprouvé : « Si vous n'y consentez pas pour moi, lui dit-il, que ce soit pour votre pays, auquel vous avez toujours été si dévoué. Les puissances étrangères viennent nous attaquer, et leurs intentions ne vont à rien moins qu'à démembrer la France. » C'étaient là

des raisons auxquelles Decaen ne savait pas résister. Ses convictions furent ébranlées comme celles de tant d'autres, qui pensèrent alors que leur premier devoir était de voler au secours de la patrie en danger.

Il obéit donc à l'ordre qu'il reçut, quelques jours après, d'aller se mettre à la tête du corps d'observation des Pyrénées-Orientales, et de prendre le commandement de la neuvième et de la dixième division militaire (29 mai).

Ne semble t-il pas que Decaen fût voué à toutes les missions difficiles ? A peine arrivé au poste où l'appelait la confiance de l'Empereur, il se vit en butte à la malveillance et aux récriminations des ennemis de Napoléon, qui, dans ces départements, formaient un parti puissant. Ces exaltés portaient au dernier degré les préjugés et l'aveuglement de ceux de Bordeaux, et prétendaient que si Decaen n'avait pas conservé cette ville au Roi, c'était parce qu'il ne l'avait pas voulu. A ces dispositions hostiles succédèrent des actes de violence, quand se fut répandue la nouvelle du désastre de Waterloo. On ameuta contre lui cette populace du midi, qui se signala, à cette époque, par des actes d'une férocité sauvage (1815, 18 juin).

Le devoir d'un commandant n'était-il pas, avant tout, d'éviter que des Français ne périssent par les mains d'autres Français? Decaen se retira donc dans la citadelle de Toulouse, et y resta jusqu'au moment où la publication des actes du gouvernement provisoire, et l'arrivée du maréchal Perignon lui apprirent que la puissance impériale était tombée pour toujours. Comme il ne pouvait avoir l'idée d'entrer en lutte contre une

dynastie pour laquelle se déclaraient les suffrages de la grande majorité des Francais, il obtint et proclama l'adhésion de son corps d'armée aux faits accomplis, et annonça sa soumission au ministre de la guerre. Ce ne fut pas sans avoir couru de grands dangers qu'il put revenir à Paris : il eût été infailliblement massacré à Montauban, sans l'intervention du maréchal Pérignon (16 juillet).

Lorsque, dans une révolution, un parti qui croyait avoir conquis pour jamais la suprême puissance, s'en voit dépouillé, puis parvient à la ressaisir, il est bien rare qu'il se montre généreux envers ses adversaires ; car alors les amours-propres, violemment froissés, viennent ajouter leurs implacables ressentiments aux haines, déjà si vindicatives, de l'esprit de parti. Telle se trouva la position des royalistes après la défaite de Waterloo. Triste condition de l'humanité, et surtout de la nation française, de marcher toujours de réaction en réaction, de courir d'un excès à l'autre !

Decaen qui, depuis plusieurs mois, vivait loin des affaires, à Paris, fut arrêté vers la fin d'octobre, et incarcéré dans cette prison de l'Abbaye, qui, déjà, à une autre époque, avait renfermé tant de victimes des fureurs politiques. Et cependant son nom ne figurait sur aucune des listes de proscription alors publiées. Que pouvait-on lui reprocher? D'avoir rendu Bordeaux contre la volonté de la duchesse d'Angoulême, et d'avoir abandonné cette princesse, dès les premières sommations de ses ennemis. A ce premier grief, s'ajoutait celui *d'avoir voulu* résister aux armes du Roi dans la citadelle de Toulouse (1815, octobre).

Si la vérité énoncée par l'orateur romain (*), que *les préjugés anéantissent les lumières de la raison*, avait eu besoin de confirmation, le fait qui nous occupe, eût pu y servir de preuve : ne fallait-il pas que l'on se trouvât dans une de ces étranges circonstances, où les lois de la morale sont perverties, pour qu'on vît, dans la conduite de Decaen, matière à une accusation capitale?

On ne pouvait encore prévoir d'issue prochaine à cette injuste poursuite, lorsque Madame Decaen, femme aussi remarquable par son grand caractère que distinguée par son esprit (12), suggéra l'idée d'en appeler aux souvenirs de la princesse qu'on prétendait avoir été trahie. Cet avis devint le salut du noble prisonnier.

La déposition de la duchesse d'Angoulême ne pouvait qu'être favorable : le Roi reconnut lui-même que la procédure ne reposait sur aucune base solide, puisque le seul chef d'accusation sérieux, celui d'avoir trahi la cause des Bourbons à Bordeaux, se trouvait détruit.

Enfin parut une ordonnance de non-lieu, prescrivant la mise en liberté de l'accusé, et déclarant que les faits qui lui étaient imputés, se trouvaient compris dans l'amnistie du 12 janvier 1816 : vérité que l'on reconnaissait un peu tard! On sortait ainsi d'une monstrueuse injustice par un faux-fuyant (1817, 23 février).

Depuis lors, Decaen vécut loin du monde et des affaires publiques, bornant sa société au cercle restreint d'un petit nombre d'amis. Sa vie privée fut celle d'un sage qui ne regrette rien. Après avoir commandé les

(*) *Præjudicata opinio judicium delet.* Cicéron.

armées, après avoir occupé dans l'Inde cette place éminente, où sa fortune eût été aussi facile que légitime, il était revenu pauvre dans ses foyers. Mis prématurément à la retraite par les ministres de la Restauration, il se vit cependant, comme autrefois Sully, consulté par ce gouvernement, qui peut-être ne l'aimait pas, mais qui ne pouvait lui refuser son estime. Dans une circonstance où il s'agissait de solder des dépenses faites précédemment dans nos colonies, les pièces à l'appui manquant, on paya sur sa parole, et d'après les notes produites par lui : tant était grande la confiance qu'on avait en sa moralité ! Que de fois encore, mais toujours sans morgue et sans orgueil, il aida de ses lumières et de ses conseils des hommes placés aux premiers rangs dans nos administrations!

Estimé pour son austère probité, il se faisait chérir de tous ceux qui le fréquentaient, par sa bonté, par l'égalité de son humeur douce et enjouée. Sans inquiétude pour lui-même, s'il en éprouvait pour les siens, sans doute il savait la renfermer au fond de son âme; car on le vit toujours exempt d'une tristesse que rien ne pouvait lui inspirer, quand ses souvenirs se reportaient sur sa vie passée. On l'aimait simple particulier, comme on l'avait honoré dans les dignités. Loin d'avoir conservé aucun ressouvenir de l'ingratitude et des injustices dont il avait ressenti les tristes effets, il était indulgent dans ses jugements, et cette bienveillance ajoutait au charme de son entretien.

Plus d'une fois on tenta, mais en vain, de le faire sortir de l'obscurité dans laquelle il s'était renfermé. Sous le règne de Charles X, la députation de l'arron-

dissement de Caen lui fut offerte (1827). Il remercia les électeurs qui voulaient porter sur lui leurs suffrages; mais, qui le croirait? celui qui avait fait tant de grandes choses, ne payait pas l'impôt nécessaire pour représenter sa ville natale dans nos assemblées délibérantes : son revenu en biens-fonds ne s'élevait pas à 800 francs, et il fallut que la révolution de 1830 vint abaisser le cens pour qu'il devînt électeur : alors seulement il put être appelé à présider l'un des colléges de Paris (*).

Nous avons pu visiter, à Ermont, dans la vallée de Montmorency, la modeste demeure, où il passa, dans une paisible solitude, treize années de sa vie, les plus heureuses peut-être pour un homme de son caractère. Dans un enclos de peu d'étendue, planté d'arbres fort touffus, et qui lui rappelaient sans doute les frais ombrages qu'a célébrés l'auteur des *Etudes de la nature*, s'élève, non pas un château, mais une simple maison de campagne. Là, non loin des lieux où, dans un autre siècle, Catinat se reposait aussi des travaux de la guerre, combien de fois il dut réfléchir, et sur le néant de la gloire humaine, et sur les vicissitudes de tant de fortunes diverses qu'il avait éprouvées !

Nous avons reçu, d'un de ses vieux serviteurs, le touchant témoignage de l'affection sincère qu'éprouvaient bientôt pour lui ceux qui l'approchaient : témoignage précieux, confirmé par tous ses amis. L'aménité de ses mœurs, une sérénité d'âme que

(*) M. Charles Dupin, à la Chambre des députés, séance du 27 janvier 1834.

n'avaient pu altérer les traverses de sa vie, inspiraient d'abord l'estime et le respect, puis le plus profond attachement. Son souvenir n'est pas près de s'éteindre dans cette vallée de Montmorency, dont tous les habitants le vénéraient.

La Révolution de 1830 vint le tirer de la retraite où il s'était plu à vivre depuis ses malheurs, et le gouvernement de Juillet voulant profiter de ses lumières et de son expérience, lui confia la présidence de la commission instituée pour examiner les droits des officiers de l'armée impériale à de nouveaux emplois. Ce fut sans doute un avantage, pour ces braves disgraciés, d'avoir à produire leurs titres devant un homme aussi impartial que ferme et conciliant (1830).

Il fut également appelé à présider la commission de législation coloniale. De quels secours ne durent pas être ses profondes connaissances sur ce sujet, pour établir les nouvelles dispositions législatives, toujours si difficiles à déterminer, quand il s'agit des colonies (1831) !

En acceptant cette double mission, où il pouvait puissamment aider à l'administration de son pays, Decaen ne sortait pas de son caractère : ces fonctions étaient purement honorifiques.

Les nouveaux services que Decaen semblait appelé à rendre à sa patrie, devaient être bientôt terminés. Du fond de l'Asie s'avançait un fléau dont la marche capricieuse, la soudaine apparition, et les ravages, aussi destructeurs qu'inopinés, mettaient en défaut les théories de la science et les procédés ordinaires de

l'art. Sa fureur parut s'acharner, dans notre belle France, sur d'illustres victimes, et Decaen fut au nombre de ces morts, dont la perte sera long-temps sentie (1832).

Quand il tomba, comme foudroyé par une de ces attaques de choléra-morbus, qui, en quelques minutes, faisaient, d'un corps robuste et plein de vie, un noir et livide cadavre, les habitants le rapportèrent eux-mêmes dans cette demeure que nous avons décrite; il en était sorti, quelques instants auparavant pour se rendre à une fête; il n'y devait plus rentrer que pour aller au tombeau (3 septembre).

L'affection qu'on lui portait, se manifesta dans ces moments suprêmes où l'homme ne peut plus inspirer à l'homme ni espoir, ni crainte. Outre un nombreux cortége d'amis, la garde nationale de la vallée de Montmorency voulut l'accompagner, tout entière, à son dernier asile, et, par son attitude calme et respectueuse, offrit à sa mémoire un éclatant hommage. Ce fut là toute la pompe de ses funérailles : pompe vraiment digne de lui, par sa noble simplicité !

Hâtons-nous d'ajouter qu'à sa mort, il ne laissait pas de quoi payer les frais de ses obsèques, et que l'Etat dut y subvenir (*) : comme si celui, dont toute la vie avait rappelé celle des Aristide, des Fabricius et des Cincinnatus, devait présenter encore ce trait de ressemblance avec ces grands hommes, éternel honneur de l'antiquité !

(*) M. le maréchal Soult, à la Chambre des députés, le 27 mai 1833.

pas un monument à celui de ses enfants qui l'a le plus honorée ? Sans doute, il n'en saurait être ainsi, et ce concours, ouvert par une Académie animée de sentiments vraiment patriotiques, ne sera que le premier des honneurs décernés au brave et vertueux Decaen. Puissent au moins nos éloges n'être pas trop indignes de celui qui en a été l'objet ! Et, s'il est vrai que nous ne pouvons rien pour la gloire des grands hommes, et que leurs actions seules les louent, nous aurons, pour excuser notre témérité à entreprendre une tâche trop au-dessus de nos forces, les encouragements du vénérable citoyen qui a provoqué cette lutte pacifique (*). Nous nous fussions cru coupable de rester sourd à cet appel d'une voix amie. Et qui ne se sentirait rempli du désir de s'honorer soi-même, en travaillant à honorer son pays, quand on voit le respectable doyen de nos sociétés littéraires et scientifiques consacrer sa vie entière à propager tout ce qui peut servir les grands intérêts moraux de la patrie, à exciter une noble émulation parmi la génération contemporaine, en lui remettant sous les yeux les beaux exemples que nous ont légués les générations passées ?

(1) M. Lair, qui a fait les frais du prix proposé.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(1) De la vérification que nous avons faite sur les registres de l'état civil, il résulte que Decaen est bien certainement né à Caen, sur la paroisse St.-Nicolas, dans une maison qui appartenait à son père, et qui est aujourd'hui la propriété de sa sœur, rue Caponière, 16. Il était fils de Jean-Marie-Michel Decaen, huissier au bailliage, mort à 41 ans, et de Marie-Anne Bouchard.

On ne comprend pas comment la biographie *Michaud* et celle des *Contemporains*, qui, en cela, a copié la première, ont pu faire naître le général Decaen au bourg de Creully, à 16 kilomètres de Caen, et le dire fils d'un aubergiste ; car, à l'époque où ces notices biographiques ont été écrites, il existait, et il existe encore, soit dans la ville de Caen, soit ailleurs, plusieurs membres de la famille de Decaen.

(2) Etat des services du général Decaen :

Par ordre de son Excellence le Ministre de la guerre,

Le secrétaire-général du ministère certifie à tous qu'il appartiendra, que les services et campagnes de M. le lieutenant-général Charles-Mathieu-Isidore Decaen, né à Caen (Calvados), le 13 avril 1769, sont constatés sur les contrôles de la manière suivante :

Canonnier de deuxième classe dans le corps royal des canonniers matelots, depuis le 27 juillet 1787, jusqu'au 1er. juillet 1790.

Sergent-major au 4e. bataillon du Calvados, le 14 septembre 1792. — Adjudant sous-officier, le 26 mars 1793.—

Sous-lieutenant provisoire, le 1[er]. mai 1793.—Capitaine provisoire, le 25 juin 1793. Adjudant-général, chef de bataillon provisoire, le 6 frimaire an II.—Adjudant-général chef de brigade, le 26 fructidor an III.—Général de brigade, le 15 thermidor an IV.—Destitué par arrêt du 4 ventôse an VI.—Réintégré le 6 germinal an VI.—Lieutenant-général provisoire, le 26 floréal an VIII; —confirmé dans ce grade le 19 thermidor an VIII.

CAMPAGNES.

De 1792 à l'an IX, aux armées du Nord, de l'Ouest et sur le Rhin.—Nommé capitaine-général des Etablissements français, le 29 prairial an X, est passé entièrement au département de la marine, le 19 fructidor an XI; a fait les campagnes des ans X, XI, XII. XIII, XIV, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810 et partie de 1811 à l'Ile-de-France; est débarqué à Morlaix le 16 avril 1811; mis à la disposition du ministre de la guerre à compter du même jour; nommé commandant en chef de l'armée de Catalogne, et gouverneur général de cette province en octobre 1811; commandant en chef de l'armée de Hollande, le 2 décembre 1813; commandant en chef de l'armée de la Gironde, le 25 mars 1814; gouverneur de la 11[e]. division militaire, le 25 juin de la même année; commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et de la 9[e]. et de la 10[e]. division militaire, le 29 mai 1815.

En foi de quoi, il a délivré le présent certificat, pour servir et valoir ce que de raison.

Fait, à Paris, le 24 octobre 1817.

Signé : CASSAING.

Certifié véritable par le directeur du personnel,

Signé : GENTIL DE ST.-ALPHONSE.

Je certifie le présent conforme à l'original,

Le lieutenant-général,

C[te]. DECAEN.

N. B. Cet état, tel qu'il fut délivré dans les bureaux de la guerre, se trouvait incomplet; il a été complété par les additions que le général y a faites de sa propre main. On sait que la Restauration ne voulait pas reconnaître les services rendus pendant les Cent-Jours.

(3) Voici le début de cette lettre, toute d'amitié, que nous avons trouvée dans la correspondance de Decaen.

« Patrie!

« Lazare Hoche, général en chef, à Decaen, adjudant-général.

« Pars, mon cher Decaen, va à un poste honorable et sers bien ta patrie.... »

A cette lettre, qui témoigne de l'estime que le général en chef des armées de l'Ouest faisait de son subordonné, nous avons cru devoir joindre une attestation des services de Decaen, jusqu'à son retour à l'armée de Rhin et Moselle. Elle lui fut délivrée par Kléber, duquel il était plus particulièrement connu.

« Liberté, égalité, etc.

« La Gravelle, ce 15 floréal an II de la République une et indivisible.

« Le général divisionnaire, soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra, que le citoyen Decaen, adjudant-général, a servi sous ses ordres avant et pendant le siége de Mayence, et, depuis, dans la Vendée et départements circonvoisins; que, partout, il a donné des preuves non équivoques de la valeur la plus grande, de l'intelligence la plus rare; que, voulant lui donner un témoignage de l'estime et de la confiance qu'inspirent toujours les vertus et les talents, il s'empresse de lui délivrer le présent, pour lui servir ce que de droit. » KLÉBER.

(4) Paris, 2 vendémiaire an V (23 septembre 1796).

« L'affaire d'Ingolstadt a été pour vous, citoyen général, une nouvelle occasion de mériter les éloges du Directoire

exécutif ; redoublez d'efforts pour contribuer à affermir les succès de cette campagne, et pour ajouter encore aux services que vous avez rendus à la République. »

Signé : Carnot, Rewbell et Réveillère-Lépaux.

(5) « Armée de Rhin et Moselle.

« Au quartier général, à Schillifen, le 20 brumaire an V de la République française.

« Le général en chef, au général de brigade Decaen.

« Le Directoire exécutif, citoyen général, reconnaissant des services que vous avez rendus à la République, m'a chargé de vous remettre un sabre, comme un témoignage éclatant du courage et des talents dont vous avez donné tant de preuves dans cette campagne.

« Recevez mes sincères félicitations pour une distinction aussi méritée. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de saisir les occasions qui vont se présenter, de rendre à votre pays de nouveaux services.

« Salut et fraternité, Moreau. »

(6) « Armée d'Angleterre.

« Au quartier général, à Paris, le 14 pluviôse an VI.

« Le général commandant en chef l'armée d'Angleterre, au général Decaen.

« Soyez sûr, mon cher Decaen, que je n'oublie pas les bons officiers, qui, comme vous, ont très-utilement et glorieusement servi. Je sais qu'on est trop heureux de les avoir près de soi. Ainsi tenez-vous pour averti que vous êtes décidément de l'armée d'Angleterre ; mais je vous annonce en même temps que Kléber, qui est aussi des nôtres, fait tout pour vous avoir, etc. Desaix. »

(7) Voici la lettre par laquelle le Ministre de la guerre répondait à la demande que Decaen lui avait adressée pour comparaître devant un Conseil de guerre.

Liberté. *Egalité.*

« Paris, le 18 germinal an VI de la République française, une et indivisible.

« Le Ministre de la guerre, au général Decaen.

« Vous me marquez, citoyen général, par votre lettre en date du 12 de ce mois, que l'arrêté du Directoire exécutif, du 6 germinal, ne peut vous concerner, attendu que vous n'avez présenté aucune pétition tendant à obtenir votre réintégration, et que vous n'avez jamais commis d'exaction ni perçu illégalement aucune somme.

« Vous m'*invitez au surplus à faire examiner votre conduite par un conseil de guerre.*

« Je vous observe (*sic*), citoyen général, que le Directoire exécutif, *en vous réintégrant*, *a suffisamment déclaré que vous étiez innocent.*

« D'après cette détermination, vous sentez, citoyen général, qu'*un conseil de guerre devient absolument inutile pour votre justification* (*).

« Salut et fraternité, SCHÉRER. »

(8) Decaen a laissé des Mémoires inédits et fort intéressants, s'il nous est permis d'en juger par les quelques passages qui nous ont été communiqués; ils sont écrits d'un style simple, mais pleins de faits, et attachants par l'esprit de droiture et de sincérité qui y règne; ils donnent l'idée la plus avantageuse de son estimable caractère, et fourniraient de précieux matériaux pour l'histoire.

(9) Pour donner une idée de l'état où se trouvaient nos colonies orientales lors de l'arrivée de Decaen, nous reproduirons ici, presque textuellement, un rapport de l'ordonnateur général des îles de France et de Bourbon.

(*) Ces passages sont également soulignés dans l'original.

30 thermidor an XI.

..... « La misère y est au comble; depuis deux ans, les employés ne touchent pas d'appointements. Il a obtenu des fournitures, en profitant de la confiance que l'on a dans le premier Consul et dans la paix, et en faisant promesse qu'il serait envoyé des secours et de l'argent; rien n'est arrivé, malgré les demandes réitérées qu'il a adressées au ministre; mais ses garanties deviennent insuffisantes; ses inquiétudes sont au comble, non-seulement pour la solde et l'entretien, qui n'ont plus lieu depuis long-temps, mais pour la subsistance de 750 militaires, des marins et des gardiens.

« Les salaisons sont sur le point de manquer. Point de viande fraîche; les bêtes à cornes sont épuisées dans la colonie: on a bien de la peine à fournir aux besoins de l'hôpital seulement. Il est dû 30,000 francs à l'entrepreneur de la boulangerie; 14,000 francs à celui de la boucherie; il n'y a ni blé, ni biscuit, ni maïs en magasin; il ne reste qu'une faible quantité de riz et une cinquantaine de barriques de vin. Les ateliers sont sans matières premières; il y a dénûment complet en tout genre. Point de revenus; l'assemblée coloniale met, chaque mois, à sa disposition environ 5,000 piastres (27,500 fr.), qui servent à donner des à-compte.... »

Signé: CHANVALLON.

Contre-signé: DECAEN.

(10) L'ensemble des actes administratifs et législatifs, désigné sous le nom de *Code Decaen*, se trouve au dépôt de la marine, à Paris. Il fait partie d'une collection plus considérable, intitulée : *Recueil complet des lois et réglements de l'île Maurice;* il en forme la 4e. et la 5e. partie. Ce recueil, de format petit in-4°, est sans nom d'imprimeur ni de lieu d'impression, et ne porte d'autres dates que celles des lois et des réglements.

(11) Le 28 vendémiaire an XIV (20 octobre 1805), acte de naissance de Gustave-Hippolyte-Emilien-Ile-de-France, né au Port Nord-Ouest, le 27 vendémiaire présente année, etc.

Ce fils aîné du général Decaen, devenu un jeune homme de grande espérance, est mort, en 1835, à Paris, des suites d'une chute de cheval.

Son second fils, le seul héritier de son nom, M. Camille-Maximilien-Eugène-Léonidas Decaen, né au château du Réduit, quartier de Moka, Ile-de-France, a servi, comme officier de cavalerie, en Afrique et au siége d'Anvers. Il vit actuellement retiré du service.

Le frère du général, René Decaen, capitaine de frégate, homme d'un caractère entreprenant jusqu'à l'audace, brave jusqu'à la témérité, est mort en 1822.

(12) « Quand un homme a été huit ans gouverneur des plus riches contrées de l'Orient, et qu'à la fin de son administration il est demeuré pauvre, c'est à lui certainement qu'en revient le premier honneur; mais si, au lieu d'une femme vertueuse, comme celles des Caton et des Fabricius, il avait eu pour épouse une femme prodigue, fastueuse, insatiable, qui l'eût poussé sans cesse à la folie des dépenses et aux moyens, quels qu'ils fussent, d'y pourvoir, certes ! cette tentation de tous les jours eût ébranlé son admirable désintéressement. Eh bien ! MM., il faut honorer le caractère d'une femme qui a contribué à la vertu du grand citoyen; on a tort de dire qu'il n'y a rien à faire pour la veuve d'un homme à qui la France doit tant de glorieux services. » (M. Ch. Dupin, à la Chambre des députés, le 27 janvier 1834.)

N. B. L'auteur a pris ses renseignements :

1°. *Au Ministère de la marine ;*

2°. *Au Dépôt de la marine* ;

3°. *Au Dépôt de la guerre* ;

4°. *Auprès de la famille et des amis du général* ;

5°. *Dans deux notices imprimées : l'une faisant partie des* FASTES DE LA LÉGION-D'HONNEUR ; *l'autre, de* L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ETOILE ;

6°. *Dans le* DICTIONNAIRE DES BATAILLES.

DE LA FORMATION DES CAUSTIQUES

DANS LES MILIEUX RÉFRINGENTS, TERMINÉS PAR DEUX SURFACES SPHÉRIQUES CONCENTRIQUES ;

Par M. LEBOUCHER,

Professeur à la Faculté des sciences.

PRÉLIMINAIRES.

Lorsqu'un objet lumineux est placé devant un miroir plan, *en métal*, on n'aperçoit jamais, comme on le sait, qu'*une seule* image de cet objet ; mais il n'en est plus de même, quand le miroir, au lieu d'être en métal, est formé par une lame de verre, étamée sur l'une de ses faces. Dans ce cas, il est possible d'apercevoir 2, 3, 4, et même un plus grand nombre d'images. Les miroirs courbes donnent lieu à des observations analogues ; si le miroir est en métal, on ne voit, en général, qu'une seule image de l'objet ; mais s'il est en glace étamée, il en donne plusieurs. Je me propose, dans ce mémoire, de rechercher les lois de la formation de ces images, et l'explication de plusieurs autres phénomènes lumineux qui dépendent des mêmes causes. Cette question nous présentera un double intérêt : intérêt scientifique, puisque ce serait

une lacune vraiment regrettable, dans la science de l'optique, si nous ne savions nous rendre compte des phénomènes les plus vulgaires qu'elle nous présente; intérêt pratique, car, pour la bonne exécution des instruments d'optique, et pour le succès des expériences que l'on tente sur les phénomènes lumineux, il est essentiel de connaître exactement la marche de la lumière, et les modifications qu'elle éprouve par réflexion ou par réfraction, dans les milieux réfringents qu'on lui fait traverser.

Avec un peu d'attention, il est facile de reconnaître que la formation des images multiples dans les miroirs, est due à la réflexion qu'éprouvent les rayons lumineux sur la deuxième face de la lame réfringente; mais cet aperçu vague ne peut nous suffire, et le but que nous devons nous proposer ici, c'est de déterminer d'une manière complète les lois de la formation des images. Avant tout, essayons de poser le problème, en l'envisageant d'abord dans toute sa généralité. Pour cela, concevons que l'on ait, d'une part, un corps diaphane et réfringent, limité par des surfaces dont la nature géométrique est connue, et que l'on connaisse aussi l'indice de réfraction de la matière qui constitue ce corps; puis concevons, d'une autre part, que l'on ait aussi un objet lumineux, dont la forme et les dimensions sont connues, et dont la position soit également connue par rapport au corps réfringent. Cela posé, le problème de la détermination des images consiste à faire connaître les formules ou les constructions géométriques qui permettent de trouver la position, la forme, les dimen-

sions, et enfin la nature réelle ou virtuelle de l'image.

Envisagé sous ce point de vue général, le problème présente de très-grandes difficultés. Heureusement, pour les applications à l'optique ordinaire, il suffit de le restreindre à des cas très-simples, comme nous allons le faire. Nous écarterons d'abord le cas trop compliqué de la double réfraction, et nous supposerons que le milieu qui compose la lame réfringente jouit de la réfraction simple. Ensuite nous supposerons cette lame limitée par des surfaces sphériques ou planes. Enfin, pour simplifier encore davantage le problème, nous supposerons que le milieu réfringent est compris entre deux surfaces sphériques concentriques, ou bien entre deux plans parallèles. Il est bon de remarquer, dès à présent, que la lame à faces parallèles peut être regardée comme un cas particulier de la lame à surfaces sphériques concentriques; deux plans parallèles peuvent être considérés en effet comme deux surfaces sphériques ayant leur centre à l'infini, sur la perpendiculaire commune aux plans. Il résulte de cette observation que la détermination des images dans une lame réfringente à surfaces sphériques concentriques, renferme implicitement la détermination des images dans une lame à faces parallèles; ou, ce qui revient au même, que la théorie des miroirs sphériques contient celle des miroirs plans.

Le problème de la détermination des images est subordonné, comme on le sait, à une autre question qui a exercé de tout temps la sagacité des plus grands géomètres, et celle des physiciens les plus distingués,

je veux parler de la détermination des surfaces caustiques auxquelles donnent naissance les rayons lumineux qui émanent d'un point donné, ou qui convergent vers un même point, après que ces rayons ont éprouvé des réflexions et des réfractions quelconques dans le corps que l'on considère. Lorsque l'on connait en effet les surfaces caustiques d'un point lumineux, on peut toujours, par des constructions géométriques convenables, assigner le lieu de chacune des images de ce point. La question qui doit nous occuper spécialement dans ce mémoire, c'est donc la détermination des surfaces caustiques dans un milieu réfringent, limité par des surfaces sphériques concentriques.

D'après la forme particulière du corps que nous considérons ici, il est aisé de voir que toutes les surfaces caustiques, formées dans ce corps, sont des surfaces de révolution. En effet, en quelque lieu que soit pris le point lumineux, menons par ce point, et par le centre commun des deux surfaces sphériques, une droite indéfinie; cette droite sera ce que nous appellerons l'axe du corps réfringent. Si maintenant, par cet axe, on mène un plan quelconque, et que l'on construise la courbe caustique, formée par les rayons lumineux situés dans ce plan, cette courbe sera évidemment identique à la courbe caustique, que l'on obtiendrait pour tout autre plan passant également par l'axe. Il suit de là que l'on obtiendra la surface caustique en faisant tourner l'une des courbes dont nous venons de parler autour de l'axe. Nous appellerons cette courbe la *Caustique Méridienne.*

Si on coupe le corps réfringent par un plan per-

pendiculaire à l'axe, la section que l'on obtient est un cercle, et les rayons, émanant du point lumineux, qui tombent sur ce cercle, donnent lieu, après leurs réflexions ou leurs réfractions, à une autre courbe caustique, laquelle se réduit à un point situé sur l'axe. La suite de tous ces points, correspondants aux différentes sections que l'on peut faire perpendiculairement à l'axe, constitue donc une 2°. surface caustique, qui se réduit ici à une ligne droite placée sur l'axe. La détermination de cette 2°. surface caustique ne présente aucune difficulté, et nous n'aurons par la suite que peu de choses à en dire.

Le problème de la détermination des caustiques offre aux géomètres et aux physiciens un des plus beaux et des plus intéressants sujets de recherches. Je ne puis faire connaître ici tous les travaux qui ont été faits sur ce point de l'optique; je me bornerai à indiquer les principaux. On trouve dans l'ouvrage de M. Cournot, qui a pour titre *Traité élémentaire de la théorie des fonctions et du calcul infinitésimal*, une méthode générale pour trouver l'équation de la caustique relative à une courbe réfringente plane quelconque. Cette méthode, qui exige l'emploi de la haute analyse, repose sur ce principe, que la caustique peut être considérée comme la courbe enveloppe des rayons réfléchis ou réfractés; 2°. On doit à M. Petit une méthode très-élémentaire pour construire par points, les caustiques formées par la réflexion des rayons lumineux sur une circonférence. Cette méthode se trouve exposée dans la *Physique* de M. Péclet; 3°. Dans un ouvrage de M. Bary, qui a pour titre *Nou-*

veaux problèmes de physique, on trouvera la solution de plusieurs questions intéressantes, qui se rapportent aussi à la théorie des caustiques.

La détermination des caustiques, dans le cas spécial dont je m'occupe, est fondée sur une méthode très-simple, puisqu'elle n'exige que les notions les plus élémentaires du calcul différentiel. Les équations auxquelles elles me conduit, ne sont pas, en général au moins, des équations en coordonnées rectangulaires; mais elles permettent, ce qui est suffisant, pour l'objet que nous avons en vue, de déterminer autant de points que l'on veut de la caustique, et par là, d'obtenir sa véritable forme, et ses propriétés les plus essentielles.

RECHERCHE DES PRINCIPAUX CAS QUE NOUS AURONS A ÉTUDIER.

Les différents cas qui peuvent se présenter, dans la question qui nous occupe, étant extrêmement nombreux, il importe, autant pour mettre de l'ordre dans nos recherches que pour les rendre plus faciles, de partager d'abord le problême général en plusieurs problêmes particuliers, que nous étudierons séparément. Pour bien les mettre en évidence, et afin de ne laisser échapper aucun cas important, nous suivrons la marche d'un rayon lumineux, dans la couche réfringente, et nous verrons quelles sont les différentes espèces de caustiques auxquelles il peut donner naissance, par ses réflexions et ses réfractions.

Soit donc s, (fig. I), le point lumineux, que je sup-

pose placé en dehors de la circonférence extérieure, et *si* un rayon lumineux incident. Une portion de ce rayon se réfléchit d'abord au point *i* suivant *it*, et l'ensemble de tous les rayons réfléchis, analogues à *it*, donne lieu à une première caustique par réflexion. Si le point *s* était placé en dedans de la circonférence intérieure, le phénomène serait le même, seulement les rayons se réfléchiraient sur une circonférence concave. Ainsi nous aurons à étudier d'abord les caustiques formées par simple réflexion sur une circonférence convexe ou concave. Une autre portion du rayon va pénétrer dans la couche réfringente, en se réfractant suivant *ie*, et les rayons réfractés, analogues à *ie*, en les supposant prolongés indéfiniment, donneront lieu, par leurs intersections, deux à deux, à une deuxième espèce de caustique. Si le point *s* était en dedans de la circonférence intérieure, les phénomènes seraient les mêmes; seulement les rayons pénétreraient dans la couche réfringente par une circonférence concave. Si le point lumineux était situé dans la couche réfringente elle-même, c'est-à-dire entre les deux circonférences, alors les rayons lumineux, au lieu de passer du vide dans le milieu réfringent, passeraient du milieu réfringent dans le vide, mais les résultats seraient analogues. Lorsque le rayon réfracté *ie* arrive en *e*, il se partage aussi en deux, une portion sort par la circonférence intérieure suivant *el*, et une autre portion se réfléchit suivant *ek*, celle-ci se partage à son tour en *k*, en deux portions, l'une qui sort suivant *kv*, par la circonférence extérieure, et l'autre qui se réfléchit en *k*, et ainsi de

suite. Nous avons donc encore à étudier ici deux classes différentes de caustiques : 1°. celles auxquelles donnent naissance les rayons qui, comme *el*, émergent par la circonférence intérieure, après avoir éprouvé, dans la couche réfringente, un nombre quelconque de réflexions; 2°. les caustiques formées par les rayons qui, comme *kv*, émergent par la circonférence extérieure, après avoir éprouvé intérieurement un nombre quelconque de réflexions. Enfin, parmi les rayons lumineux qui émanent du point *s*, il y en aura quelques-uns qui, après la réfraction, ne rencontreront pas la circonférence intérieure. Ceux-là se comporteront donc comme si le rayon de la circonférence intérieure était nul, ou que la couche réfringente fût remplacée par une sphère réfringente. Nous aurons donc encore à rechercher les caustiques formées par les rayons lumineux qui, après avoir pénétré dans une sphère refringente, en sortent, après avoir éprouvé un nombre quelconque de réflexions intérieures.

De cette discussion, il résulte que notre travail peut se partager en cinq parties dans lesquelles nous aurons à étudier :

1°. Les caustiques formées par les rayons lumineux qui se réfléchissent sur une circonférence ;

2°. Les caustiques formées par les rayons lumineux qui pénètrent dans un milieu réfringent, terminé par une circonférence ;

3°. Les caustiques formées par les rayons lumineux qui, après avoir pénétré dans un milieu réfringent, limité par deux circonférences concentriques, en sortent par la circonférence opposée à celle d'entrée,

après avoir éprouvé intérieurement un nombre quelconque de réflexions;

4°. Les caustiques formées par les rayons lumineux qui, après avoir pénétré dans un milieu réfringent limité par deux circonférences concentriques, sortent par la circonférence d'entrée, après avoir éprouvé intérieurement un nombre quelconque de réflexions ;

5°. Enfin les caustiques formées par des rayons lumineux qui, après avoir pénétré dans une sphère réfringente, y éprouvent un nombre quelconque de réflexions, et émergent ensuite.

PREMIÈRE PARTIE.

Des caustiques formées par les rayons lumineux qui se réfléchissent sur une circonférence.

Le problème présente deux cas distincts. Il peut arriver en effet que les rayons lumineux qui tombent sur la circonférence, partent d'un point donné; ou bien que les rayons lumineux qui tombent sur la circonférence, convergent vers un même point. Nous avons donc à étudier successivement chacun de ces deux cas.

PREMIER CAS.

Les rayons lumineux tombent sur la circonférence, en partant d'un point donné.

Nous supposerons, pour fixer les idées, que le point lumineux est situé dans l'intérieur de la circonférence. Soit s, (fig. 2), la position de ce point, et par conséquent $aosb$ l'axe. Soient si et si' deux rayons lumineux, émanés du point s, ie et $i'e$ les rayons ré-

fléchis correspondants. Ces deux rayons réfléchis vont se couper en un certain point x qui appartiendra à la caustique, si on suppose les points i et i' infᵗ. voisins. Toute la question se réduit donc à déterminer, dans cette hypothèse, la position du point x. Il est visible que cette détermination ne présentera aucune difficulté, si on peut obtenir, pour chaque rayon incident si, 1°. la direction du rayon réfléchi correspondant ie; 2°. la distance du point i au point x. Or, il sera très-facile, d'après les lois de la réflexion, de construire le rayon réfléchi ie correspondant à chaque rayon incident si; de sorte que tout se réduit à déterminer la distance ix. Je représenterai cette distance par z; j'appellerai r le rayon de la circonférence, et α l'angle isa que forme le rayon incident avec l'axe. Je nommerai i l'angle d'incidence, ou celui de réflexion; et, pour que la position du point s soit connue, je supposerai que l'on connaît la distance so, ou plutôt qu'on donne le rapport $\frac{so}{r}$, et ce rapport, qui entrera seul dans nos formules, je l'appellerai φ.

Cela étant, imaginons que l'on ait mené les deux cordes ii' et ee'; alors les deux triangles ixi' et $ex\acute{e}$ seraient semblables, et donneraient $ix : \acute{e}x :: ii' : e\acute{e}$. Mais pour que le point x appartienne à la caustique, il faut supposer que les deux points $i\ i'$, et par suite aussi les deux points $e\ e'$ sont infiniment voisins. La proportion précédente restera encore vraie; mais elle éprouvera, par suite de cette hypothèse, les modifications suivantes : 1°. les cordes ii' et $e\acute{e}$ se confondront avec leurs arcs; 2°. les lignes ex et $\acute{e}x$ deviendront égales entre elles. La proportion se trans-

forme donc en celle-ci : $ix : ex :: \text{arc } ii' : \text{arc } ee'$. Observons maintenant que les arcs infiniment petits ii' et ee' ne sont autre chose que les différentielles des arcs ai et $aibe$ considérés comme des fonctions de α; de sorte que l'on a : arc $ii'=d.ai$, arc $ee'=d.aibe$. Si maintenant on observe que ai est l'arc qui mesure l'angle aoi dans le cercle dont le rayon est égal à r, et que l'angle aoi, considéré comme angle extérieur du triangle osi, est égal à $i+\alpha$, on aura : $ai=r(i+\alpha)$. D'un autre côté, l'arc $aibe$ peut être considéré comme composé de deux parties, ai et ibe, dont la 1re. est $r(i+\alpha)$, et dont la seconde est égale à une circonférence entière $2\pi r$, diminuée de l'arc iae, c'est-à-dire de $r(\pi-2i)$, puisque l'arc iae correspond à l'angle ioe qui a pour valeur $\pi-2i$. Donc enfin l'arc $aibe$ est égal à $r(i+\alpha)+2\pi r-r(\pi-2i)$, ou bien, en réduisant, à $r(\pi+3i+\alpha)$. On aura donc pour les valeurs de arc ii' et de arc ee'; arc $ii'=r(di+d\alpha)$, arc $ee'=r(3\,di+d\alpha)$, et en substituant dans la dernière proportion, on obtient : $ix : ex :: r(di+d\alpha) : r(3\,di+d\alpha)$.

Observons maintenant que la ligne ix est la quantité cherchée, que nous avons désignée par z, et que ex est égale à la corde ie diminuée de z. Mais en abaissant sur ie la perpendiculaire op, on a : $ie=2ip=2r\cos. i$. Donc, $ix=z$, $ex=2r\cos. i-z$, et la proportion précédente devient : $\frac{z}{2r\cos. i-z}=\frac{di+d\alpha}{3\,di+d\alpha}$, équation qui donnera, sans aucune difficulté :

$$z=r\cos. i\,\frac{di+d\alpha}{2\,di+d\alpha}\;\ldots\;(1)$$

Il ne reste donc plus qu'à éliminer les différentielles,

et à remplacer $\cos. i$ par sa valeur en fonction de α que nous considérons comme la variable indépendante. Considérons pour cela le triangle *soi*; il donne: $\sin. i : \sin. \alpha :: so : r$, d'où:

$$\sin. i = \varphi \sin. \alpha \ldots (2)$$

Si maintenant on différentie l'équation (2), on obtient:

$$di = \frac{\varphi \cos. \alpha d\alpha}{\cos. i} \ldots (3)$$

et en substituant cette valeur de di dans l'équation (1),

on a d'abord: $z = r \cos. i \dfrac{\dfrac{\varphi \cos. \alpha \, d \alpha}{\cos. i} + d\alpha}{\dfrac{2 \varphi \cos. \alpha \, d \alpha}{\cos. i} + d\alpha}$; et, en simplifiant, puis supprimant le facteur commun $d\alpha$, $z = r \cos. i \dfrac{\varphi \cos. \alpha + \cos. i}{2 \varphi \cos. \alpha + \cos. i}$.. Mais il est aisé d'éliminer l'angle i au moyen de l'équation (2), puis de remplacer $\cos. \alpha$ par sa valeur en fonction du sinus, afin de ne laisser qu'une seule ligne trigonométrique dans la formule. On obtient ainsi, pour la valeur définitive de z:

$$z = r\sqrt{1 - \varphi^2 \sin.^2 \alpha} \frac{\varphi \sqrt{1 - \sin.^2 \alpha} + \sqrt{1 - \varphi^2 \sin.^2 \alpha}}{2\varphi \sqrt{1 - \sin.^2 \alpha} + \sqrt{1 - \varphi^2 \sin.^2 \alpha}} \ldots (z)$$

Avant de discuter cette formule, pour trouver les propriétés des courbes qu'elle représente, il faut voir d'abord si elle convient à toutes les positions du point lumineux. Pour cela, commençons par remarquer que, pour établir la formule (z), nous avons pris

pour l'angle i l'angle formé par le rayon incident avec la partie de la normale dirigée dans l'intérieur de la circonférence. Le cosinus de l'angle i, c'est-à-dire le radical $\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}$ qui le représente, devra donc rester positif autant que cette condition sera remplie ; mais il devra changer de signe, lorsque l'on prendra pour l'angle i, le supplément du 1er., c'est-à-dire l'angle formé par le rayon incident avec la partie extérieure de la normale. D'un autre côté, le radical $\sqrt{1-\sin.\alpha}$ tenant la place de $\cos.\alpha$ devra rester positif pour toutes les valeurs de α plus petites que 90°, et prendre le signe — pour toutes les valeurs plus grandes.

Cela posé, supposons que le point s soit pris, comme dans la figure 2, dans l'intérieur de la circonférence ; alors il est évident d'abord que, pour toutes les positions du rayon lumineux incident, depuis sa jusqu'à sb, l'angle i sera toujours compté du même côté de la normale, et par conséquent le radical $\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}$ ne changera pas de signe ; mais il n'en sera pas de même du radical $\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$; il restera positif autant que le rayon lumineux sera compris dans l'angle droit ash, et devra prendre le signe —, quand le rayon incident sera compris dans l'angle droit bsh. La formule qui convient à ce cas sera donc :

$$z = r\sqrt{1-\varphi_2\sin.^2\alpha}\,\frac{-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}{-2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}$$

ou bien :

$$z = r\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\,\frac{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}} \dots \quad (z_1)$$

On peut, du reste, s'assurer de l'exactitude de cette formule, en faisant la construction qui convient à ce cas, et la calculant directement.

Supposons maintenant que le point lumineux soit situé en dehors de la circonférence. Alors, on peut concevoir que les rayons lumineux tombent sur la partie concave, ou qu'ils tombent sur la partie convexe de la circonférence. Si on suppose que les rayons lumineux tombent sur la partie concave, l'angle i est toujours mesuré comme dans notre première construction, et l'angle α est toujours plus petit que 90°. Ainsi la formule (z) n'éprouve aucun changement, et s'applique encore à ce cas. Si on suppose que les rayons lumineux tombent sur la partie convexe, on prend alors pour l'angle i l'angle que forme le rayon incident avec la partie extérieure de la normale; ainsi, d'après la remarque précédente, $\cos. i$, c'est-à-dire le radical $\sqrt{1-\varphi \sin.^2\alpha}$ doit changer de signe. D'ailleurs, l'angle α restant toujours aigu, le radical $\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$ reste positif. En introduisant donc cette hypothèse dans la formule (z), elle devient:

$$z = r\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\,\frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}-\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}{2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}-\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}$$

Or, en y changeant les signes du numérateur et du dénominateur, ce qui est permis, on retrouve précisément la formule (z_1). Il faut remarquer qu'on n'a pas changé le signe du radical $\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}$ qui multiplie la fraction, parce qu'ici, comme dans notre première construction, $r\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha} = r\cos. i$ représente la moitié de la corde que détermine le rayon réfléchi,

et que, dans les deux cas, l'angle i qui sert à calculer la moitié de cette corde est compté de la même manière. Il faut observer encore qu'ici, comme dans le premier cas, z est compté, à partir du point d'incidence, vers l'intérieur de la circonférence, c'est-à-dire sur le prolongement du rayon réfléchi; ce qui nous apprend que, dans ce cas, la caustique est toujours virtuelle. On peut encore, du reste, s'assurer directement de l'exactitude de la formule.

DISCUSSION.

La forme de la caustique change suivant les différentes positions que prend le point lumineux. Tantôt, en effet, la caustique est finie et fermée de toutes parts; tantôt elle a des branches infinies. Quelquefois elle est entièrement réelle; d'autres fois elle est en partie réelle et en partie virtuelle. Pour établir la discussion d'une manière convenable, et pour ne laisser échapper aucune espèce de courbe, nous donnerons au point lumineux successivement sept positions différentes. Ainsi nous supposerons : 1°. que le point lumineux est au centre du cercle; 2°. qu'il est entre le centre et le milieu du rayon; 3°. qu'il est au milieu du rayon; 4°. qu'il est entre le milieu du rayon et l'extrémité du diamètre; 5°. qu'il est à l'extrémité du diamètre; 6°. qu'il est entre l'extrémité du diamètre et l'infini; 7°. qu'il est à l'infini.

1°. *Le point lumineux est au centre.* Dans ce cas, on a $\varphi = o$, et quelle que soit la valeur de α, les formules (z) et (z_1) donnent constamment $z = r$. Donc, dans ce

cas, la caustique se réduit à un seul point qui est le centre de la circonférence.

2°. *Le point lumineux est entre le centre et le milieu du rayon.* Dans ce cas, φ est compris entre o et $\frac{1}{2}$. On cherchera d'abord les deux foyers, en faisant $\alpha=o$ dans (z), et $\alpha=\pi$ dans (z_1). En appelant z_o et z_π les deux distances locales, on trouve :

$$z_o=r\frac{1+\varphi}{1+2\varphi}\;\ldots\; z_\pi=r\frac{1-\varphi}{1-2\varphi}\;\ldots\;(f)$$

La valeur de z_o va constamment en diminuant à mesure que φ augmente, car sa différentielle $-\frac{rd\varphi}{(1+2\varphi)^2}$ est toujours négative; ainsi à mesure que φ augmente, le 1er. foyer s'éloigne du centre. D'ailleurs, pour $\varphi=\frac{1}{2}$, on a $z_o=\frac{3}{4}r$; ainsi, dans le cas qui nous occupe, le 1er. foyer est toujours compris entre le centre de la circonférence et le quart du rayon. On verra de même que la valeur de z_π va toujours en augmentant, à mesure que φ augmente, parce que sa différentielle $\frac{rd\varphi}{(1-2\varphi)^2}$ est constamment positive entre $\varphi=o$ et $\varphi=\frac{1}{2}$. Pour cette dernière valeur, z_π est égal à l'infini. De là il résulte que le 2°. foyer s'éloigne constamment du centre, vers la gauche, depuis $\varphi=o$ jusqu'à $\varphi=\frac{1}{2}$, et que, pour cette dernière valeur, le 2°. foyer est situé à l'infini.

Si on calcule la valeur de la ligne ix (fig. 2), on trouve facilement que cette ligne est toujours plus grande que z, d'où il résulte que la partie de la caustique qui correspond à la demi-circonférence akb a tous ses points situés au-dessus de l'axe ab.

On peut s'assurer également que la courbe n'a pas de branches infinies; car, s'il y avait un point de la courbe situé à l'infini, il faudrait que, pour ce point, z fût infini. Or, pour que z soit infini, il faut que son dénominateur $2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}$ soit nul, ce qui ne peut arriver quand φ est compris entre o et $\frac{1}{2}$.

Enfin il est encore important de remarquer que la tangente à la courbe, c'est-à-dire le rayon réfléchi forme avec l'axe un angle qui va constamment en augmentant. En effet cet angle iua (fig. 2) est égal à $2i+\alpha$, dont la différentielle est $\frac{\cos.i+2\varphi\cos.\alpha}{\cos.i}d\alpha$. Or, il est évident d'abord que depuis $\alpha=o$ jusqu'à $\alpha=90°$, le numérateur reste positif. D'un autre côté, depuis $\alpha=90°$ jusqu'à $\alpha=180°$, la différentielle devient: $\frac{\cos.i-2\varphi\cos.\alpha}{\cos.i}d\alpha$, et il faut voir par conséquent si le numérateur $\cos.i-2\varphi\cos.\alpha$ ne peut pas devenir négatif entre ces limites. Or, pour cela, il faudrait que l'on eût $\cos.i<2\varphi\cos.\alpha$, ou bien $\cos.^2i<4\varphi^2\cos.^2\alpha$, ou bien $1-\varphi^2\sin.^2\alpha<4\varphi^2-4\varphi^2\sin.^2\alpha$, ce qui donnerait $\sin.^2\alpha<\frac{4\varphi^2-1}{3\varphi^2}$. Or, comme φ est plus petit que $\frac{1}{2}$, $4\varphi^2-1$ est négatif, ce qui donne pour $\sin.^2\alpha$ une valeur inadmissible. La différentielle de l'angle $2i+\alpha$ est donc toujours positive, depuis $\alpha=o$ jusqu'à $\alpha=180°$. Donc $2i+\alpha$ ne cesse pas de croître entre ces limites.

Il est facile, d'après les observations qui précèdent, de déterminer la forme de la courbe pour toutes les positions du point lumineux, entre le centre et le milieu du rayon. Prenons pour exemple le cas où le

point lumineux est situé au quart du rayon, à partir du centre. On a alors $\varphi=\frac{1}{4}$, et les équations (f) donnent :

$$z_0=\frac{5}{6}r \;\ldots\; z_\pi=\frac{3}{2}r$$

Ainsi le 1er. foyer f (fig. 3) est situé à une distance af du point a égale aux $\frac{5}{6}$ du rayon ao, et le 2e. foyer f' est situé à une distance bf' du point b égale aux $\frac{3}{2}$ de ce rayon. La partie de la courbe qui correspond à la demi-circonférence aib doit être toute entière au-dessus de l'axe, et, puisque le rayon réfléchi lui est constamment tangent, que l'angle de ce rayon avec l'axe augmente sans cesse, et qu'il n'y a pas de branches infinies, la partie de la caustique située au-dessus de l'axe doit être composée de deux parties qui se touchent en un point de rebroussement r. Cette 1re. partie de la caustique est donc représentée par la courbe frf'. Quant à la 2e. partie, située au-dessous de l'axe, $fr'f'$ elle est évidemment symétrique avec la 1re.

3°. *Le point lumineux est au milieu du rayon.* Pour cette position du point lumineux, on a : $\varphi=\frac{1}{2}$, et les équations (f) donnent :

$$z_0=\frac{3}{4}r \;\ldots\; z_\pi=\infty.$$

Si donc, à partir du point a (fig. 4), on prend une longueur $af=\frac{3}{4}r$, le point f, ainsi déterminé, sera le 1er. foyer. Quant au second foyer, il est situé sur l'axe ab, vers la gauche, à une distance infinie. L'axe devant toujours d'ailleurs toucher la courbe en ce point, il en résulte que la caustique doit présenter deux

branches infinies, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'axe, dont il est une assymptote commune. Ce sont d'ailleurs les seules branches infinies que possède la caustique, car, en égalant à o le dénominateur de z, on ne trouve pour $\sin.^2 \alpha$ qu'une seule valeur admissible qui est o.

Les deux points de rebroussement r et r' s'obtiendront, comme dans le cas précédent, en faisant $\alpha = 90°$. Pour avoir les points d et d' où la courbe coupe la circonférence, il faut chercher la valeur de α pour laquelle z est égal à la corde que détermine le rayon réfléchi. Or, cette corde a pour expression, comme on l'a vu précédemment, $2r\cos.i$; il faudra donc poser l'équation $z = 2r\cos.i$, dans laquelle on mettra pour z sa valeur, et qu'on résoudra par rapport à $\sin.^2 \alpha$. On trouve ainsi: $\sin.^2 \alpha = \frac{9\varphi^2 - 1}{8\varphi^2}$, et, en mettant pour φ sa valeur $\frac{1}{2}$, $\sin.^2 \alpha = \frac{5}{8}$, d'où, $\sin.\alpha = 0,79$, d'où $\alpha = 52°49'$. Ce sont d'ailleurs les seuls points communs à la caustique et à la circonférence; car, pour qu'il y en eût d'autres, il faudrait que z pût être nul, ce qui est impossible, pour la valeur actuelle de φ.

Enfin, il est encore facile d'obtenir les deux points c et c' où la tangente à la courbe est perpendiculaire à l'axe. Pour cela, il faut observer que l'angle du rayon réfléchi avec l'axe a pour expression générale $2i + \alpha$. Lorsque cet angle est droit, on a $\cos.(2i + \alpha) = o$. En développant cette équation, puis, résolvant par rapport à $\sin.^2 \alpha$, on trouve: $\sin.^2 \alpha = \frac{4\varphi^2 + 1 \pm \sqrt{8\varphi^2 + 1}}{8\varphi^4}$, et en mettant pour φ sa

valeur actuelle $\frac{1}{2}$, et conservant la seule valeur de $\sin.^2\alpha$ qui est admissible, $\sin.^2\alpha=0,536$, d'où, $\sin.\alpha=0,73$, ce qui donne $\alpha=46°7'$. Il sera facile ensuite d'obtenir la valeur de z.

On voit, d'après cela, que la partie de la courbe située au-dessus de l'axe, se compose de deux arcs, l'un *fcr*, correspondant à la portion *adki* de la circonférence, l'autre *rde*, s'étendant à l'infini, ayant pour assymptote l'axe *ab*, et correspondant à l'arc *ihb*.

4°. *Le point lumineux est entre le milieu et l'extrémité du rayon.* Cherchons d'abord les foyers. Les formules (*f*) montrent que le 1er. foyer est situé entre le quart et le tiers du rayon, à partir du centre, et que le second foyer est situé entre l'infini et le point *b*. Pour cette position du point lumineux, le second foyer est donc toujours virtuel. Ceci indique déjà que, dans ce cas, une portion de la caustique est virtuelle; mais cette conséquence va devenir plus manifeste par la considération des variations qu'éprouve z depuis $\alpha=o$ jusqu'à $\alpha=\pi$. D'abord, depuis $\alpha=o$ jusqu'à $\alpha=\frac{\pi}{2}$, z reste positif, puisque les deux radicaux qui entrent dans sa composition, doivent être pris avec le signe $+$. Ainsi, toute la partie de la caustique qui correspond à ces valeurs de α est réelle. Mais, depuis $\alpha=\frac{\pi}{2}$ jusqu'à $\alpha=\pi$, le radical $\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$ devant être pris avec le signe $-$, il y a lieu de rechercher si le numérateur ou le dénominateur de z ne deviennent pas nuls. On reconnaît d'abord que le numérateur reste positif et ne peut devenir nul, parce que, φ étant

plus petite que 1, le terme $\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}$ est toujours plus grand que $\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}=\sqrt{\varphi^2-\varphi^2\sin.^2\alpha}$. Il reste donc à voir si le dénominateur ne peut pas être nul. Or, en l'égalant à 0, on trouve $\sin.^2\alpha=\frac{4\varphi^2-1}{3\varphi^2}$ valeur admissible, puisqu'elle est positive, et plus petite que 1. On reconnaîtra, sans difficulté, que, pour des valeurs plus grandes de $\sin.^2\alpha$, le dénominateur est positif, et que, pour des valeurs plus petites, il est négatif.

De cette discussion il résulte que, pour la valeur de α qui correspond à $\sin.^2\alpha=\frac{4\varphi^2-1}{3\varphi^2}$, z est infini. Nous représenterons par u cette valeur de α. Alors, pour des valeurs de α comprises entre $\frac{\pi}{2}$ et u, z est positif; pour $\alpha=u$, il est infini; et enfin, pour les valeurs de α comprises entre $\alpha=u$ et $\alpha=\pi$, il est négatif. La valeur infinie de z pouvant aussi bien être considérée comme la limite de ses valeurs négatives que comme la limite de ses valeurs positives, il en résulte que la partie de la caustique qui correspond aux valeurs de α comprises entre $\frac{\pi}{2}$ et π présente deux branches infinies, l'une réelle, pour les valeurs de α comprises entre $\frac{\pi}{2}$ et u, l'autre virtuelle, pour les valeurs de α comprises entre u et π.

Les valeurs négatives de z allant en diminuant depuis $\alpha=u$ jusqu'à $\alpha=\pi$, et la courbe devant toucher l'axe au second foyer, il est aisé d'en conclure que cette partie virtuelle de la caustique est située au-dessous de l'axe, et qu'elle lui présente sa convexité.

Mais cette conséquence devient encore plus évidente, par la considération des variations qu'éprouve l'angle $\omega=2i+\alpha$ que forme avec l'axe le rayon réfléchi, c'est-à-dire la tangente à la courbe. On trouve en effet que cet angle est susceptible de prendre un maximum; et en calculant, comme nous l'avons fait précédemment, pour la 2e. position du point lumineux, la différentielle $2di+d\alpha$, et l'égalant à o, on trouve que c'est précisément la valeur u de l'angle α qui rend l'angle ω un maximum. Ainsi, depuis $\alpha=u$ jusqu'à $\alpha=\pi$, la tangente à la courbe, au lieu de tourner, comme elle l'avait fait jusque là, de gauche à droite, tourne de droite à gauche, jusqu'à ce qu'elle soit redevenue parallèle à l'axe, ce qui prouve bien, comme nous l'avons déjà dit, que cette partie de la courbe tourne sa convexité du côté de l'axe.

Si on applique ce que nous venons de dire au cas où le point lumineux est situé aux $\frac{1}{4}$ du rayon, on trouve, pour la caustique, la courbe représentée fig. 5. Elle se compose, pour la partie qui correspond à la demi-circonférence *akimb*, 1°. d'un 1er. arc réel et fini, *fcr*, donné par les rayons lumineux émanés du point *s*, et compris dans l'angle droit *asi*; 2°. d'un second arc réel et infini *re*, ayant pour assymptote la droite *me*, et donné par les rayons lumineux compris dans l'angle *ism*; 3°. d'un 3e. arc virtuel et infini, *f′g*, ayant pour assymptote la droite *mg*, prolongement de *me*, et donné par les rayons lumineux compris dans l'angle *msb*. — On a, dans ce cas, $\varphi=\frac{1}{4}$, et par suite $z_0=\frac{7}{10}r$, $z_\pi=-\frac{1}{2}r$, $\sin.^2\alpha=\frac{20}{27}$, $\alpha=59°41'$ (cette valeur de α doit être comptée sur la droite de l'axe). On

peut encore déterminer les deux points c et c' où la tangente est verticale. Il faudra, pour cela, résoudre l'équation $\cos.(2i+\alpha)=o$, laquelle donne, comme nous l'avons vu précédemment, $\sin.^2\alpha=\frac{4\varphi^2+1\pm\sqrt{8\varphi^2+1}}{8\varphi^2}$ d'où on déduit : $\sin.^2\alpha=\frac{29}{81}$, et $\alpha=36°39'$. Enfin, on pourrait encore rechercher le point où la tangente est horizontale, et celui où la caustique coupe la circonférence ; mais ici, ces points ne seraient pas d'un grand secours pour tracer la courbe.

5°. *Le point lumineux est à l'extrémité du rayon.* Dans ce cas particulier, on a $\varphi=1$, et la formule (z) se simplifie beaucoup. Il faut observer d'abord qu'ici l'angle α ne peut croître que jusqu'à 90°, de sorte que les deux radicaux, au numérateur et au dénominateur de z doivent toujours être pris positivement. On trouve alors, toutes simplifications faites,

$$z=\frac{2}{3}r\cos.\alpha$$

Un foyer étant généralement défini un point de la caustique situé sur l'axe, et formé par l'intersection de cet axe avec un rayon lumineux faisant avec lui un angle infiniment petit, il est clair que, dans le cas actuel, il n'y a plus, à proprement parler, qu'un seul foyer, lequel correspond à $\alpha=o$, et dont la position est donnée par l'équation.

$$z_0=\frac{2}{3}r$$

Si cependant, comme on le fait aussi quelquefois, on définit le foyer, le point d'intersection de l'axe avec la caustique méridienne, alors le point lumineux s (fig. 6) doit aussi être considéré comme un foyer,

puisqu'il est sur l'axe, et qu'il appartient à la caustique méridienne, comme nous allons le voir bientôt. Il y a cependant une différence essentielle entre les foyers f et s; c'est que, pour le foyer f, la tangente à la caustique en ce point se confond avec l'axe, tandis qu'au foyer s elle lui est perpendiculaire.

L'équation $z_0 = \frac{2}{3}r$ montre que pour avoir le foyer f, il faut porter sur l'axe, à partir du point a, une longueur égale aux $\frac{2}{3}$ du rayon. L'équation $z = \frac{2}{3}r\cos.\alpha$ montre que la courbe ne peut avoir de branches infinies; elle nous apprend aussi que z ne peut jamais être égal à la corde du rayon réfléchi, puisque cette corde a pour expression $2r\cos.\alpha$. Ainsi la caustique n'a qu'un seul point commun avec la circonférence, celui qui correspond à $\alpha = 90°$, c'est-à-dire le point lumineux s. Il est visible, d'ailleurs, qu'en ce point la caustique touche la circonférence. Puisque $2r\cos.\alpha$ est l'expression générale de la corde que détermine le rayon réfléchi, on obtiendra sans difficulté autant de points que l'on voudra de la courbe, en prenant, sur chacun des rayons réfléchis, le tiers de cette corde.

Il est intéressant de rechercher les points c et h où la tangente est perpendiculaire et parallèle à l'axe. On trouve que, pour le premier, la tangente kk', considérée comme une corde du cercle est le côté du triangle équilatéral inscrit, et que, pour le second, h, la corde ik, que détermine la tangente, est le côté de l'hexagone régulier inscrit.

Il est facile d'obtenir l'équation de cette courbe en coordonnées rectangulaires. Pour le montrer, je prendrai le centre o du cercle pour origine des coordon-

nées, l'axe *as* pour axe des x, et pour axe des y la perpendiculaire à cette droite qui passe par le point *o*. Je supposerai aussi que l'on compte les x positives sur la gauche du point *o*, et les y positives au-dessus de l'axe *as*. Alors, on trouvera d'abord, sans aucune difficulté, $x=r\cos.2\alpha-z\cos.3\alpha$, $y=r\sin.2\alpha-z\sin.3\alpha$. Mais en développant $\cos.2\alpha$, $\cos.3\alpha$, $\sin 2\alpha$, $\sin.3\alpha$, faisant les simplifications et remplaçant z par sa valeur $\frac{2}{3}r\cos.\alpha$, les équations se transforment facilement en celles-ci : $3x=r(12\cos.^2\alpha-8\cos.^4\alpha-3)$, $y=\frac{8}{3}r\sin.^3\alpha\cos.\alpha$. Il ne reste donc plus qu'à éliminer α entre ces deux équations; c'est ce que l'on fait facilement, en tirant de la 1re. les valeurs de $\cos.\alpha$ et de $\sin.\alpha$, puis les substituant dans la 2e., on trouve ainsi :

$$y=\frac{r}{6}\sqrt{\left(1\pm\sqrt{3\left(1-\frac{2x}{r}\right)}\right)^3\left(3\mp\sqrt{3\left(1-\frac{2x}{r}\right)}\right)}$$

Il faudra faire bien attention, lorsqu'on voudra calculer une valeur de y, de prendre le radical $\sqrt{3\left(1-\frac{2x}{r}\right)}$ avec des signes contraires pour chacun des facteurs qui se trouvent sous le grand radical. On verra qu'il doit en être ainsi en faisant le calcul de $\cos.^2\alpha$ et de $\sin.^2\alpha$ pour les substituer dans la valeur de y. Il suit de là que, pour chaque valeur de x, y n'a que 4 valeurs, tandis qu'il en aurait réellement 8, si on pouvait combiner les signes de toutes les manières possibles.

Pour avoir le degré de l'équation, il faut faire disparaître les radicaux. En faisant les calculs, qui ne présentent aucune difficulté, on est conduit à l'équation suivante :

$$\left(x^2+y^2-\frac{1}{3}r^2\right)^3-\frac{4}{27}r^4\left(1-\frac{2x}{r}\right)=o$$

ce qui montre que l'équation de la caustique est du 4°. degré.

6°. *Le point lumineux est entre l'extrémité du rayon et l'infini.* La caustique se compose ici de deux parties distinctes : l'une donnée par les rayons lumineux qui tombent sur la partie concave, et l'autre donnée par les rayons lumineux qui tombent sur la partie convexe de la circonférence. Nous nous occuperons d'abord de la première. La valeur de z est toujours donnée par la formule :

$$z=r\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\,\frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}{2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}$$

dans laquelle tous les radicaux doivent rester constamment positifs. Il faut observer d'abord que l'angle α ne peut pas croître au-delà d'une certaine limite ; car, pour que le radical $\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}$ soit réel, il ne faut pas que α prenne une valeur plus grande que celle qui rend nulle la quantité $1-\varphi^2\sin.^2\alpha$, ce qui donne $\sin.\alpha=\frac{1}{\varphi}$. Il est aisé de voir que le rayon lumineux qui forme avec l'axe un angle α donné par l'équation précédente, est tangent à la circonférence. Le rayon tangent est donc le dernier de ceux qui peuvent contribuer à la formation de la caustique, ce qui est évident à priori.

Pour avoir le foyer, il faut faire $\alpha=o$, ce qui donne :

$$z_0=r\frac{\varphi+1}{2\varphi+1}$$

ce qui montre que le foyer de cette partie de la caustique est toujours situé entre le centre et l'extrémité

du rayon. Il est même aisé de voir que ce point est toujours situé entre le centre et le milieu du rayon, car la fraction $\frac{\varphi+1}{2\varphi+1}$, est évidemment plus grande que $\frac{\varphi+1}{2(\varphi+1)}$, c'est-à-dire plus grande que $\frac{1}{2}$.

Le dénominateur de z étant composé de deux termes positifs, ne peut jamais être nul, et par conséquent, cette partie de la caustique n'a jamais de branches infinies. On trouvera aussi sans difficulté que la valeur de z ne peut jamais être égale à la corde que détermine le rayon réfléchi, et qu'elle ne devient nulle que pour la valeur $\sin.\alpha=\frac{1}{\varphi}$ trouvée précédemment. Donc, la caustique n'a qu'un seul point commun avec la circonférence; c'est celui où le rayon lumineux incident touche la circonférence. Si d'ailleurs on observe que le rayon lumineux réfléchi, provenant de ce rayon incident, n'est autre chose que son prolongement, et que tous les rayons réfléchis sont tangents à la caustique, on reconnaîtra qu'au point dont nous nous occupons, la caustique est aussi tangente à la circonférence.

On pourrait trouver le point où la tangente est perpendiculaire à l'axe, en suivant la méthode que nous avons indiquée précédemment. Cette méthode conduit à une équation de laquelle on déduit sin. α; mais on peut suivre une marche plus simple, et qui permet d'obtenir immédiatement sin. α. En effet, quand le rayon réfléchi est perpendiculaire à l'axe, les deux angles α et $2i$ sont complémentaires, ce qui donne : $\sin.\alpha=\cos.2i=1-2\sin.^2 i=1-2\varphi^2\sin^2\alpha$, équation de laquelle on tire, sans aucune difficulté,

$$\sin.\alpha = \frac{-1 \pm \sqrt{8\varphi^2+1}}{4\varphi^2}$$

La valeur négative ne pouvant convenir, il n'y a qu'un seul point où la tangente soit verticale.

Occupons-nous maintenant de la 2e. partie de la caustique, c'est-à-dire de la caustique formée par les rayons lumineux qui tombent sur la convexité de la circonférence. D'après ce qui a été vu précédemment, dans la recherche générale des formules, la valeur de z est donnée ici par l'équation suivante :

$$z = r\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\,\frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}-\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}{2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}-\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}$$

Toute la partie de la caustique qui est donnée par cette équation est virtuelle, puisqu'ici les valeurs de z doivent être portées sur le prolongement du rayon réfléchi.

Ici encore, α ne peut croître indéfiniment, et les valeurs de $\sin.\alpha$ sont comprises entre les mêmes limites o et $\frac{1}{\varphi}$.

Pour avoir le foyer, il faut faire $\alpha = o$, ce qui donne :

$$z_o = r\frac{\varphi-1}{2\varphi-1}$$

Ce foyer est donc toujours compris entre l'extrémité et le milieu du rayon, car la fraction $\frac{\varphi-1}{2\varphi-1}$ est plus petite que $\frac{\varphi-1}{2(\varphi-1)}$, c'est-à-dire plus petite que $\frac{1}{2}$.

On trouvera, sans aucune difficulté, que cette partie de la caustique ne peut avoir de branches infinies, et

qu'elle n'a qu'un seul point commun avec la circonférence, celui pour lequel on a : $\sin.\alpha = \frac{1}{\varphi}$. Cette 2e. partie de la caustique touche la circonférence en ce point, comme la première, et il y a par conséquent, en ce point, un élément commun à la circonférence, et aux deux parties de la caustique que nous étudions.

Si on veut obtenir le point où la tangente est verticale, il faut observer qu'en ce point on a $2i = 90^\circ + \alpha$, d'où on déduit $\cos.(90^\circ + \alpha) = -\cos.(90^\circ - \alpha) = -\sin.\alpha = \cos.2i$, ou bien : $-\sin.\alpha = 1 - 2\sin.^2 i$, et, en remplaçant $\sin.i$ par sa valeur $\varphi\sin.\alpha$, $-\sin.\alpha = 1 - 2\varphi^2\sin.^2\alpha$. Cette équation étant résolue donne :

$$\sin.\alpha = \frac{1 \pm \sqrt{8\varphi^2 + 1}}{4\varphi^2}$$

le radical devra être pris avec le signe $+$, sans quoi la valeur de $\sin.\alpha$ serait négative. Cette valeur de $\sin.\alpha$ est d'ailleurs plus petite que 1, et, par conséquent admissible. Ainsi, cette partie de la caustique a une tangente verticale, et elle n'en a qu'une seule.

Pour donner une idée de la forme de la courbe, nous allons la construire dans le cas particulier où on a $\varphi = 2$. Si par le point s fig. 2, on mène les deux tangentes st st' on aura les deux points t et t' où la caustique est tangente à la circonférence. La partie $tcfc't'$ est réelle, et correspond aux rayons qui tombent sur la partie concave de la circonférence. La partie $tdf'd't'$ est virtuelle, et correspond aux rayons qui tombent sur la partie convexe de la circonférence. Le foyer f est donné par la formule $z_0 = \frac{3}{5}r$, et le foyer f' par la formule $z_0 = \frac{1}{3}r$. Pour

les deux points c et c' où la tangente est verticale, on a : $\alpha=17°15'$, et pour les deux points d et d' où elle est encore verticale, on a : $\alpha=24°56'$

7°. *Le point lumineux est situé à l'infini.* Lorsque le point lumineux est situé à l'infini, on a $\varphi=\infty$, et α est constamment nul. Dès-lors, la formule qui donne la valeur de z se simplifie beaucoup. Pour opérer cette simplification, on remplacera d'abord $\varphi\sin.\alpha$ par sa valeur $\sin.i$, puis on divisera par φ le numérateur et le dénominateur de la fraction, et enfin, on fera tout à la fois $\alpha=o$ et $\varphi=\infty$. On arrivera ainsi, sans aucune difficulté, à la formule suivante :

$$z=\frac{1}{2}r\cos.i$$

Cette formule montre que la valeur de z est constamment égale au quart de la corde que détermine le rayon incident. La formule est évidemment la même pour les rayons qui tombent sur la demi-circonférence concave, et pour ceux qui tombent sur la demi-circonférence convexe; seulement, la caustique est réelle pour les premiers, et virtuelle pour les seconds.

Pour avoir les foyers, on fera $i=o$ dans la valeur de z. On trouve ainsi :

$$z_o=\frac{1}{2}r$$

Ainsi les deux foyers f et f' (fig. 8) sont au milieu du rayon.

Si, parallèlement à l'axe, on mène les deux rayons sv sv' tangents à la circonférence, les deux points v et v' appartiendront à la caustique, car, pour $i=90°$ on a $z=o$. De plus, en ces deux points, la caustique touche la circonférence.

Pour avoir les quatre points cc' dd' où la tangente est verticale, il suffit de remarquer que, pour chacun de ces points, l'angle i est de 45°. On mènera donc, par le centre o, deux diamètres ik' et ki' faisant chacun avec l'axe un angle de 45°, et par conséquent perpendiculaires entre eux; on joindra ii', kk', puis, à partir des points $i\,i'$ $k\,k'$, on prendra les distances ic, $i'c'$, kd, $k'd'$ égales entre elles, et au quart de la corde ii'. ii' kk' seront les tangentes verticales, et les quatre points $c\,c'$ $d\,d'$ seront les points de tangence.

Il est encore facile d'obtenir l'équation de cette caustique en coordonnées rectangulaires. En prenant pour origine le centre du cercle, pour axe des x la droite des foyers, et pour axe des y une perpendiculaire à cette droite, on trouve d'abord, sans aucune difficulté : $x = r\cos.i - z\cos.2i$, $y = r\sin.i - z\sin.2i$; puis, en remplaçant z par sa valeur, et développant $\cos.2i$ et $\sin.2i$:

$$2x = r\sqrt{1-\sin.^2 i}\,(1+2\sin.^2 i) \quad . \; . \; . \quad y = r\sin.^3 i$$

En tirant de la 2[e]. équation la valeur de $\sin.^2 i$, et la substituant dans la 1[re]., on trouve, pour l'équation de la courbe :

$$x = \frac{r}{2}\sqrt{1-\sqrt[3]{\frac{y^2}{r^2}}\left(1+2\sqrt[3]{\frac{y^2}{r^2}}\right)}$$

Si on fait disparaître les radicaux, on arrive à une équation du 6[e]. degré qui ne contient que les puissances paires des variables.

REMARQUE SUR LES COURBES DES FIGURES 6 ET 8.

Nous avons démontré que les deux caustiques fig. 6 et fig. 8 sont des courbes algébriques; mais elles peuvent aussi être considérées comme appartenant à une autre classe de courbes dont les équations sont généralement transcendantes. La première, en effet, est une épicycloïde engendrée par un point d'une circonférence qui tourne sur une autre circonférence de même rayon; et la seconde est encore une épicycloïde engendrée par un point d'une circonférence qui tourne sur une autre circonférence de rayon double. Cette proposition est déjà connue pour la courbe fig. 8, et la démonstration qu'on en donne ordinairement se trouve dans le Traité de physique de M. Péclet. Je suivrai ici une méthode différente, et qui consistera à chercher d'abord les équations générales de l'épicycloïde engendrée par un point d'une circonférence de rayon ρ qui tourne sur une autre circonférence de rayon $n\rho$.

En prenant pour origine des coordonnées le centre du cercle fixe, pour axe des x la droite qui passe par le point de contact des deux circonférences, à l'origine du mouvement de rotation, et supposant que ce soit ce point qui engendre la courbe cherchée, on trouve sans difficulté que les valeurs de x et de y relatives à un point quelconque de l'épicycloïde, sont données par les formules:

$$x=\rho\{(n+1)\cos.\omega-\cos.(n+1)\omega\} \quad . \, . \, . \, . \quad y=\rho\{(n+1)\sin.\omega-\sin.(n+1)\omega\}$$

ω étant l'angle que forme avec l'axe des x la droite qui joint les centres des deux circonférences.

Supposons maintenant que l'on ait $n=1$; alors les deux circonférences ont même rayon ρ, et les valeurs de x et de y deviennent, après les simplifications convenables,

$$x=\rho(2\cos.\omega-2\cos.^2\omega+1)\;..\;y=2\rho\sin.\omega(1-\cos.\omega).$$

Si maintenant on élimine l'angle ω entre ces deux équations, et qu'on fasse disparaître les radicaux, on arrive facilement à l'équation suivante :

$$(x^2+y^2-3\rho^2)^2-4\rho^4\left(3-\frac{2x}{\rho}\right)=o$$

équation qui ne diffère que par les constantes de celle qui convient à la caustique fig. 6. Si, dans l'équation précédente, on pose $\rho=\frac{r}{3}$, alors $\rho^2=\frac{r^2}{9}$, $\rho^4=\frac{r^4}{81}$, et, en faisant les substitutions, on trouve une équation identique à celle de la courbe fig. 6. La caustique, fig. 6, est donc une épicycloïde engendrée par un point d'une circonférence de rayon $\frac{1}{3}r$, tournant sur une autre circonférence de même rayon.

Supposons maintenant $n=2$; alors les valeurs générales de x et de y deviennent, toutes simplifications faites,

$$x=2\rho\sqrt{1-\sin.^2\omega}(1+2\sin.^2\omega)\;...\;y=4\rho\sin.^3\omega$$

et, en éliminant $\sin.\omega$ entre ses deux équations, on trouve :

$$x=2\rho\sqrt{1-\sqrt[3]{\frac{y^2}{16\rho^2}}}\left(1+2\sqrt[3]{\frac{y^2}{16\rho^2}}\right)$$

C'est la même équation, sauf les constantes, que celle

qui convient à la courbe fig. 8. On les rendra identiques, en posant $\rho=\frac{1}{4}r$.

DEUXIÈME CAS.

Les rayons lumineux tombent sur la circonférence en convergeant vers un même point.

Il peut être utile, dans certains cas, pour déterminer l'image d'un objet, de connaître la caustique formée par des rayons lumineux qui tombent sur une circonférence, en convergeant vers un même point. Pour en donner un exemple, supposons qu'un point lumineux P soit placé devant un miroir sphérique concave, entre le centre et le foyer principal. Les rayons lumineux qui émanent du point P, et qui tombent sur le miroir concave, convergent, après la réflexion, et vont se réunir en un même point P′ foyer conjugué du point P. Supposons qu'entre le point P′ et le centre de la sphère à laquelle le miroir appartient, on place un deuxième miroir sphérique, convexe ou concave, et ayant son centre sur l'axe principal du premier; alors, les rayons lumineux, réfléchis sur le premier miroir, tombent sur le second, en convergeant vers le point P'. Si donc on veut déterminer l'image du point P dans le deuxième miroir, il faudra évidemment résoudre le problème qui nous occupe maintenant.

La solution de ce problème ne présente pas de dif-

ficultés nouvelles, et il se ramène très-simplement au premier cas que nous avons traité. Soit *s* (fig. 9) le point de convergence des rayons lumineux qui tombent sur la circonférence, *li* un rayon incident, et *im* le rayon réfléchi. Si on conçoit un point lumineux placé en *s*, et le rayon lumineux *si* qu'il envoie au point *i*, ce rayon se réfléchira suivant *it*, prolongement de *im*; de telle sorte que les deux rayons lumineux *li* et *si* se réfléchiront suivant une même ligne droite, et dans des sens contraires, à partir du point *i*. Il en sera évidemment de même de tous les autres rayons correspondants, dont l'un se dirige vers le point *s*, et dont l'autre en émane, pour tomber en un même point de la circonférence.

Il est évident, d'après cela, que la caustique formée par les rayons lumineux qui tombent sur la circonférence, en convergeant vers le point *s* est exactement la même que la caustique formée par les rayons lumineux qui émanent du point *s*, et tombent sur la même circonférence. Le principe étant vrai, quelle que soit la position du point de convergence, on peut tirer de là la conséquence suivante : *pour avoir la caustique formée par des rayons lumineux qui tombent sur une circonférence, en convergeant vers un point donné, imaginons que le point de convergence soit un point lumineux, et cherchons la caustique formée par les rayons qui en émanent ; ce sera là précisément la caustique demandée.* Il faut observer seulement que, si la caustique donnée par le point de convergence, considéré comme un point lumineux, est réelle, la caustique demandée sera virtuelle, et réciproquement.

COMPARAISON ENTRE NOS FORMULES ET CELLES DE PETIT.

Pour déterminer les caustiques formées par la réflexion des rayons lumineux sur une circonférence, Petit a donné la formule suivante :

$$p'=\frac{pa}{p-a}$$

dans laquelle p exprime la longueur du rayon incident, et a le quart de la corde qu'il détermine. p' est la distance du point d'incidence au point de la caustique qui se trouve sur le rayon réfléchi. p' représente donc la même chose que z dans la formule

$$z=r\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\,\frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}{2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}$$

Il faut donc que les seconds membres de ces deux formules soient les mêmes. C'est en effet ce qu'il est facile de démontrer. En se reportant à la fig. 2, le triangle iop donne $ip=2a=r\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$, et le triangle iso donne : $p=r\frac{\sin.(i+\alpha)}{\sin.\alpha}$, ou bien, $p=r(\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha})$. En tirant de ces deux équations les valeurs des radicaux, et les substituant dans l'expression de z, on trouve précisément la formule de Petit.

La formule de Petit semble, au premier abord, plus simple que la nôtre; mais cette simplicité n'est qu'apparente. Dans notre formule, la valeur de z est donnée en fonction de la seule variable indépendante α; dans celle de Petit, au contraire, p' est donné en fonction de deux quantités p et a, dont l'une est une fonction de l'autre; de telle sorte que, si p est regardé comme

la variable indépendante, il faudra d'abord calculer *a*, si on ne peut le mesurer directement, pour en déduire ensuite la valeur de p'.

VÉRIFICATIONS EXPÉRIMENTALES.

Le procédé que l'on suit ordinairement, dans les cours de physique, pour vérifier expérimentalement la position des foyers, n'est susceptible d'aucune précision, et ne permet pas de prendre des mesures rigoureuses. Voici l'appareil que j'ai employé pour faire ces sortes de vérifications, sur les miroirs concaves. AB est une table solidement établie, bien dressée et parfaitement horizontale. Vers l'une de ses extrémités, s'élève une colonne carrée, en laiton, et perpendiculaire au plan de la table. Un anneau carré *abcd* peut se mouvoir le long de la colonne; il est mis en mouvement par le moyen d'un pignon qu'une roue extérieure *rs* fait mouvoir, et qui engrenne dans les dents d'une crémaillère pratiquée le long de la colonne CD. Le même anneau porte une tige horizontale *cn*, terminé par un petit renflement *n* de la grosseur d'une tête d'épingle. Sur la table AB, on dispose un cylindre EFGH, dont les bords sont bien dressés. Le cylindre sert de support à un miroir concave MNL, dont l'axe est vertical, et passe par le point *n*. Sur les bords du miroir, qui doivent être parfaitement dressés, on pose une plaque PQ à faces planes et parallèles, et percée en son centre d'une ouverture circulaire, dont le centre se trouve sur l'axe *nt* du miroir. On pose sur cette plaque une aiguille très-fine,

de manière qu'elle passe à peu près par le centre i de l'orifice, et qu'elle soit perpendiculaire à la direction de la tige cn. Les choses étant ainsi disposées, si on place l'œil au-dessus du petit bouton n, on verra son image par réflexion sur le miroir concave, et, en élevant ou abaissant le bouton n, par le moyen de la roue rs, on pourra faire coïncider l'image de n avec le point i par lequel passe l'aiguille. Cela fait, on mesure, aussi exactement que possible, la distance iv de l'image au centre du miroir, et il ne restera plus qu'à la comparer à la valeur de z_0 donnée par la formule $z_0 = r\frac{\varphi+1}{2\varphi+1}$, pour voir si elles sont égales. Or, en mettant pour φ sa valeur $\frac{k}{r}$, on a : $z_0 = r\frac{k+r}{2k+r}$. La ligne k, sur notre figure, est représentée par no qui est égale à $nv-ov$, ou $nv-r$. On déterminera donc, par les procédés ordinaires, le rayon r de la sphère; puis on mesurera la ligne nv, qui permettra de connaître la valeur de k; et en portant ensuite les valeurs de r et de k dans l'expression de z_0, on verra si cette quantité est égale à iv. En faisant varier l'épaisseur de la plaque PQ, on peut faire autant de vérifications que l'on voudra.

Pour le miroir qui nous a servi, on a : $r = 4^{c.},61$. Dans l'une des expériences faites avec le miroir, on a trouvé $iv = 3^{c.},58$, et $nv = 6^{c.},52$, d'où on déduit $k = 1^{c.},91$. En portant ces valeurs de r et de k dans l'expression de z_0, on trouve $z_0 = 3^{c.},566$; d'où il résulte que l'erreur commise, en employant la formule, est à peu près égale à $\frac{1}{250}$ de la quantité cherchée.

APPLICATION DES FORMULES PRÉCÉDENTES AU CAS DE LA RÉFLEXION SUR UNE LIGNE DROITE.

Lorsque des rayons lumineux, partant d'un point donné, tombent sur une ligne droite, on sait que les prolongements des rayons réfléchis vont se couper en un seul et même point, qu'on appelle le foyer virtuel du point lumineux. Le problème de la réflexion sur une ligne droite ne présente donc aucune difficulté, et nous ne nous y arrêtons ici que pour montrer comment les formules trouvées précédemment pour la réflexion sur les circonférences peuvent s'appliquer aux lignes droites, en leur faisant subir des transformations convenables.

Une ligne droite peut être considérée comme une circonférence de cercle dont le centre est à l'infini, et dont le rayon est dirigé, pour chaque point de la droite, suivant la perpendiculaire qui passe par ce point. Cela posé, soit xy (fig. 11) la droite sur laquelle les rayons doivent se réfléchir, et s le point lumineux. Si du point s, on abaisse sur xy la perpendiculaire sa, le centre de la droite xy, considérée comme une circonférence, sera situé à l'infini sur as, et cette droite as représentera par conséquent ce que nous avons appelé, pour les circonférences, l'axe du miroir. Il faut remarquer d'abord qu'ici le point lumineux s est toujours placé entre le miroir et le centre; d'où il suit déjà que, pour obtenir la valeur de z, il faut prendre la formule :

$$z=r\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\,\frac{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha-2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}}$$

D'un autre côté, on a évidemment $r=\infty$, mais on n'aperçoit pas aussi bien quelle doit être la valeur de φ. Or, il faut remarquer que $\varphi=\frac{k}{r}$, et si on représente par d la distance sa du point lumineux au miroir, on a évidemment, quel que soit le rayon de la circonférence, $k=r-d$, et $\varphi=\frac{r-d}{r}=1-\frac{d}{r}$; d'où il résulte que φ approche d'autant plus de l'unité que r est plus grand, et que, pour $r=\infty$, on a $\varphi=1$. Ainsi, pour rendre la formule précedente applicable au cas actuel, il faut y faire tout à la fois $r=\infty$ et $\varphi=1$. Mais il se présente alors une difficulté, car la valeur de z prend la forme $\infty+0$, ce qui est le symbole de l'indétermination. Pour trouver la vraie valeur de z, je multiplie les deux termes de la fraction par la somme des deux radicaux du numérateur, ce qui me donne :

$$\overline{-\varphi^2\sin.^2\alpha}\;\frac{1-\varphi^2}{\left(\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}+\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\right)\left(\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\right)}$$

en faisant $r=\infty$ et $\varphi=1$, z prendrait encore la forme de l'indétermination; mais je remarque d'abord que $1-\varphi^2=(1+\varphi)(1-\varphi)$, ou bien, en remplaçant φ par sa valeur $1-\frac{d}{r}$, $1-\varphi^2=\left(2-\frac{d}{r}\right)\frac{d}{r}$, et, si on rapproche le facteur r du facteur $1-\varphi^2$, on a: $r(1-\varphi^2)=d\left(2-\frac{d}{r}\right)$.

Il suit donc de là, que, sans faire aucune hypothèse particulière, la valeur générale de z peut mettre sur la forme :

$$z=\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\frac{\left(2-\frac{d}{r}\right)d}{\left(\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}+\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\right)\left(\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-2\varphi\sqrt{1-}\right.}$$

et si on fait actuellement les hypothèses $r=\infty\varphi=1$, la valeur de z devient :

$$z=\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\frac{-2d}{2\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\ \sqrt{1-\sin.^2\alpha}}$$

ou bien en supprimant les facteurs communs,

$$z=-\frac{d}{\cos.\alpha}$$

Le signe — indique d'abord que le point de la caustique déterminé par la valeur de z doit être porté sur le prolongement du rayon réfléchi, et que par conséquent la caustique est virtuelle. Si maintenant on prolonge le rayon réfléchi it jusqu'à ce qu'il coupe l'axe sa en un point s', on a évidemment $is'=\frac{as'}{\cos.is'a}=\frac{d}{\cos.\alpha}$. Ainsi tous les rayons réfléchis viendront couper l'axe en un même point s', ce qui est la loi de la réflexion de la lumière sur une ligne droite.

Si les rayons lumineux, au lieu de tomber sur la droite xy, en divergeant du point s, la rencontraient en convergeant vers ce même point, il est évident qu'après la réflexion ils viendraient encore se couper en s' et que s', dans ce cas, serait un foyer réel. Ainsi, dans ce cas encore, les lois de la réflexion sur une ligne droite sont analogues aux lois de la réflexion sur une circonférence.

DEUXIÈME PARTIE.

Des caustiques formés par les rayons lumineux qui passent du vide dans un milieu réfringent limité par une surface sphérique, ou réciproquement.

Ici, comme dans la réflexion, le problème présente deux cas distincts. Il peut arriver, en effet, que les rayons lumineux tombent sur la surface sphérique, séparation du milieu réfringent et du vide, en partant d'un même point; ou bien il peut arriver que les rayons lumineux tombent sur cette surface, en convergeant vers un même point. Nous allons d'abord étudier le premier cas.

PREMIER CAS.

LES RAYONS LUMINEUX, PARTANT D'UN MÊME POINT, TOMBENT SUR LA SURFACE SPHÉRIQUE QUI SÉPARE LE MILIEU RÉFRINGENT DU VIDE.

Lorsque les rayons lumineux, partant d'un même point, tombent sur la surface sphérique qui sépare le milieu refringent du vide, il peut arriver qu'ils pas-

sent du vide dans le milieu réfringent, ou bien au contraire qu'ils passent du milieu réfringent dans le vide. Le cas qui nous occupe présente donc, en réalité, deux problêmes que nous devons examiner séparément.

ARTICLE PREMIER.

LES RAYONS LUMINEUX PASSENT DU VIDE DANS LE MILIEU RÉFRINGENT.

Supposons que, d'un point quelconque *o* (fig. 12), et d'un rayon quelconque *r* on décrive une surface sphérique; que l'espace compris dans l'intérieur de cette surface soit vide de toute matière, et que l'espace extérieur soit entièrement rempli par un milieu homogène quelconque, indéfini, et doué de la réfraction simple. Dans l'intérieur de la surface sphérique plaçons un point lumineux quelconque *s*, et supposons que ce point envoie des rayons de lumière vers tous les points de la surface; les rayons éprouveront une réfraction, en passant du vide dans le milieu réfringent, et il s'agit de trouver des formules qui permettent de construire la surface caustique à laquelle ils donneront naissance par leurs intersections successives.

Ici, comme dans le cas de la réflexion, le problême se ramène évidemment à la détermination de la caustique méridienne. Soit donc *ab* l'axe, c'est-à-dire le diamètre qui passe par le point lumineux *s*, *aibe* la circonférence méridienne, *si si'* deux rayons lumineux infiniment voisins; ils se réfracteront suivant *il i'l'*, et leurs prolongements *ic i'é* se couperont en un cer-

tain point z qui appartient à la caustique. Le point z sera entièrement déterminé, si on connait 1°. l'angle aoi qui fixe la position du point i; 2°. l'angle de réfraction s, qui fait connaître la direction du rayon réfracté; 3°. la distance iz qui assigne la position sur le rayon refracté, du point correspondant de la caustique. Nous appellerons, comme précédemment, α l'angle isa du rayon incident avec l'axe, et nous prendrons cet angle pour variable indépendante. Nous représentons par γ l'angle ioa, par i l'angle d'incidence, par s l'angle de réfraction, et par n l'indice de réfraction. Enfin, nous représenterons par φ, comme précédemment, le rapport $\frac{so}{r}$ qui fait connaître la position du point lumineux sur l'axe, et par z la distance zi. Les trois quantités r n et φ sont des constantes données, les quatre quantités γ i s et z sont des variables, dont il s'agit de déterminer la valeur en fonction des trois constantes, et de la variable indépendante α.

Le triangle sio donne évidemment : $\sin.i=\varphi\sin.\alpha$; la loi de la réfraction donne : $\sin.s=\frac{\sin.i}{n}=\frac{\varphi\sin.\alpha}{n}$, et puisque ioa est un angle extérieur, par rapport au triangle sio, on a : $\gamma=i+\alpha$. Ainsi nous avons déjà les trois équations :

$$\sin.i=\varphi\sin.\alpha\ldots\ (i)\quad \sin.s=\frac{\varphi\sin.\alpha}{n}\ldots\ (s)\quad \gamma=i+\alpha\ldots\ (\gamma)$$

lesquelles déterminent la position du point d'incidence i, et la direction du rayon réfracté. Il ne reste donc plus qu'à trouver une équation qui nous permette de calculer la valeur de z.

Pour cela, considérons les deux triangles semblables

zii' et zce'; ces triangles donnent : $zi : ze' :: ii' : ee'$. Mais, comme les triangles sont infiniment petits, ze' est égal à ze, ou bien à $ie - zi$; on aura donc en substituant, $zi : ie - zi :: ii' : ee'$; et, en remplaçant zi par sa valeur z, $\frac{z}{ie - z} = \frac{ii'}{ee'}$. Mais si on abaisse du point o une perpendiculaire op sur le rayon réfracté ie, on aura : $ie = 2ip = 2r\cos. s$, ou bien d'après l'équation (s), $ie = \frac{2r}{n}\sqrt{n^2 - \varphi^2\sin.^2\alpha}$. En substituant donc, il vient : $\frac{z}{\frac{2r}{n}\sqrt{n^2 - \varphi^2\sin.^2\alpha} - z} = \frac{ii'}{ee'}$. Il ne reste donc plus qu'à chercher les valeurs de ii' et de ee'. Or, ii' n'est autre chose que la différentielle de l'arc ai, c'est-à-dire de $r(i + \alpha)$; et ee' est la différentielle de l'arc aie qui se compose de deux parties ai et ie, dont la première est, comme nous venons de le voir, $r(i + \alpha)$. Quant à la seconde ie, pour l'obtenir, menons le rayon oe et remarquons que, dans le triangle ioe, l'angle en o, qui correspond à l'arc ie est égal à $\pi - 2s$. On aura donc: $ie = r(\pi - 2s)$; et, par suite, $aie = r(i + \alpha) + r(\pi - 2s)$.

En différentiant les arcs ai et aie, on trouve : $d.ai = r(di + d\alpha)$, et $d.aie = r(di + d\alpha - 2ds)$. En substituant donc dans l'équation précédente, on a:

$$\frac{z}{\frac{2r}{n}\sqrt{n^2 - \varphi^2\sin.^2\alpha} - z} = \frac{di + d\alpha}{di + d\alpha - 2ds}$$

Si maintenant on résout cette équation par rapport à z, on obtient : $z = \frac{r}{n}\sqrt{n^2 - \varphi^2\sin.^2\alpha}\,\frac{di + d\alpha}{di + d\alpha - ds}$. Il ne reste donc plus qu'à éliminer les différentielles di et ds. C'est à quoi l'on parvient facilement, au moyen des équations (i) et (s). La première donne :

$$di = \frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}d\alpha, \text{et la seconde:} ds = \frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}{\sqrt{n^2-\varphi^2\sin.^2\alpha}}d\alpha.$$

En substituant donc ces valeurs dans l'expression précédente de z, et faisant toutes les simplifications, il vient :

$$z = \frac{r}{n}\left(n^2-\varphi_2\sin.^2\alpha\right)\frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}{\sqrt{n^2-\varphi^2\sin.^2\alpha}\left(\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\right)-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}$$

cette équation (z), jointe aux trois équations (i) (s) (γ), détermine complètement la position du point z de la caustique. Il faudra avoir soin, seulement, de porter les valeurs de z sur le prolongement du rayon réfracté, quand elles seront positives, et de les porter sur le rayon réfracté lui-même quand elles seront négatives. Dans le premier cas, les points de la caustique seront virtuels; dans le deuxième, ils seront réels.

Avant d'aller plus loin, nous devons chercher quelles sont les modifications qu'il faut apporter à la formule (z), pour la rendre applicable à tous les cas où les rayons passent du vide dans le milieu réfringent. Supposons d'abord, comme c'est le cas de notre figure, que le point lumineux soit placé entre le centre o et l'extrémité b de l'axe. Pour avoir tous les points de la caustique qui correspondent à la demi-circonférence aib, il faut supposer que l'angle α croît depuis 0 jusqu'à 180°. Or, depuis 0 jusqu'à 90°, cos.α reste positif, et par conséquent le radical $\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$ qui représente cos.α doit conserver le signe $+$; mais, depuis $\alpha = 90°$ jusqu'à $\alpha = 180°$, cos.α est négatif, et par conséquent le radical $\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$ doit changer de signe dans la formule (z) qui devient alors :

$$(z_1)\ z=\frac{r}{n}\left(n_0-\varphi_2\sin.^2\alpha\right)\frac{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}{\sqrt{n^2-\varphi^2\sin.^2\alpha}\left(\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\right)+\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\sqrt{1-\varphi^2 \ldots}}$$

La formule (z) servira donc à déterminer la caustique pour tous les rayons lumineux compris dans l'angle droit *ash* ; et la formule (z_1) servira à la déterminer pour tous les rayons lumineux compris dans l'angle droit *bsh*.

Supposons maintenant que le point lumineux soit placé sur l'axe, entre le point *b* et l'infini, par exemple en *u*. Alors, si, par le point *u* on mène les deux tangentes *ut* et *ut'* à la circonférence, et qu'on suppose l'espace angulaire *tut'* vide, aussi bien que l'intérieur de la sphère, tous les rayons lumineux qui partiront du point *u*, et tomberont sur l'arc concave *tat'*, passeront encore du vide dans le milieu réfringent, comme ceux qui partaient du point *s*. Il est évident que les formules (i) (s). (γ) et (z) sont rigoureusement applicables à la caustique qu'ils engendrent.

Le point lumineux *u*, conservant la même position, l'espace angulaire *tut'* étant toujours supposé vide, admettons que le cercle *o* soit, au contraire, rempli par le milieu réfringent. Alors les rayons lumineux qui partiront du point *u* et qui seront renfermés dans l'angle *tut'*, passeront du vide dans un milieu réfringent, en traversant un arc convexe, et il s'agit de voir quelles modifications il faut apporter aux formules (i) (s) (γ) et (z) pour qu'elles leur soient applicables. Il est évident d'abord que les deux premières n'éprouvent aucun changement. Quant à la formule (γ), elle resterait aussi la même, si les angles γ et i

étaient comptés de la même manière que dans le cas précédent, c'est-à-dire, si on prenait pour γ l'angle *aok*, et pour i l'angle *uko*, que fait le rayon incident avec la partie de la normale dirigée vers le centre. Mais, pour nous conformer à l'usage, nous prendrons pour angle d'incidence l'angle *ukm* formé par le rayon incident avec la partie extérieure de la normale, ou le supplément du premier. Nous prendrons aussi pour γ le supplément de *aok*, c'est-à-dire *kob*. Dès-lors, la formule (γ) devient $\gamma = i - \alpha$. Il ne nous reste plus qu'à chercher ce que devient la formule z. Or, si on fait les constructions relatives à ce cas, on trouve précisément la formule (z_1). Il faut seulement faire attention qu'ici les valeurs positives de z devant être portées sur le rayon réfracté lui-même, et les valeurs négatives sur son prolongement, les premières correspondront à des points réels de la caustique, et les secondes à des points virtuels.

Discussions des formules, et recherche des différentes espèces de courbes qu'elles représentent.

Les formules (z) et (z_1) étant plus compliquées que celles qui se rapportent à la réflexion de la lumière, leur discussion est par cela même plus difficile. Cependant il est encore possible, par un examen attentif des caractères de ses équations, de reconnaître les différentes variétés de courbes qu'elles représentent. Pour mettre plus d'ordre dans cette discussion, nous la partagerons en deux parties, suivant que les rayons

lumineux, en passant du vide dans le milieu réfringent, traversent un arc concave ou convexe.

§ 1er.

Les rayons lumineux, en passant du vide dans le milieu réfringent, traversent un arc concave.

Le point lumineux peut prendre cinq positions différentes. Il peut être placé 1°. au centre du cercle; 2°. entre le centre et l'extrémité du rayon; 3°. à l'extrémité du rayon; 4°. entre l'extrémité du rayon et l'infini, 5°. à l'infini.

1°. *Le point lumineux est au centre.* On a alors $\varphi=o$, et, quel que soit l'angle α, les formules (z) et (z_1) donnent pour z une valeur constante et égale à r. Ainsi, dans ce cas, toute la caustique se réduit à un point unique qui est le centre même du cercle. Ce résultat est d'ailleurs évident à priori.

2°. *Le point lumineux est entre le centre et l'extrémité du rayon.* Dans ce cas, φ est compris entre o et 1. Commençons par déterminer la position des foyers. On obtiendra ces deux points, en faisant $\alpha=o$ dans (z) et dans (z_1). En appelant z_0 et z_π les deux distances focales, on obtient :

$$z_0=r\frac{n(\varphi+1)}{n(\varphi+1)-\varphi}\ldots(1)\qquad z_\pi=r\frac{n(1-\varphi)}{n(1-\varphi)+\varphi}\ldots(2)$$

z_0 représente la distance du premier foyer au point a, et z_π la distance du second foyer au point b. Si on fait attention que n est toujours plus grand que 1, et que, pour la position actuelle du point lumineux,

φ est plus petit que 1, on reconnaîtra sans difficulté que les deux distances focales z_0 et z_π sont toujours positives, et que les deux foyers sont, par conséquent, toujours virtuels. On verra de même que ces deux points sont toujours situés entre le centre du cercle et le point lumineux. Enfin, un calcul bien simple montrera que le premier foyer z_0 est plus voisin du centre que le second z_π.

Occupons-nous maintenant de la partie de la courbe qui est donnée par l'équation (z), et qui correspond aux rayons lumineux compris dans l'angle droit *ash*. D'abord, cette branche de courbe n'a aucun point commun avec la circonférence; car, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait ou que z fût nul, ou que z fût égal à la corde que détermine le rayon réfracté. Or, on reconnaît d'abord, sans difficulté, que z ne peut jamais être nul; d'un autre côté, pour s'assurer que z ne peut être égal à la corde que détermine le rayon réfracté, il faut prendre l'expression de cette corde qui est $2r\cos.s$, ou bien $\frac{2r}{n}\sqrt{n^2-\varphi^2\sin.^2\alpha}$, et l'égaler à z. En faisant les calculs, on est conduit, après quelques simplifications, à l'équation :

$$\varphi^2\sin.^2\alpha\left(\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\right)=2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\ldots(3)$$

Si on voulait faire disparaître les radicaux, on serait conduit à une équation du 8me. degré en $\sin.\alpha$; mais on peut facilement s'assurer, sans résoudre cette équation, qu'elle n'admet pour racine aucune valeur réelle de $\sin.\alpha$. Il suffit pour cela de comparer chacun des termes du premier membre au facteur $\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}$

qui entre dans le second membre; on reconnaît, en effet, que chacun d'eux est plus grand que ce facteur, et que le premier membre est par conséquent toujours plus grand que le second. Ainsi, z ne peut, pour aucune valeur de α, être égal à la corde du rayon réfracté. Il est donc bien établi que la branche de caustique dont nous nous occupons n'a aucun point commun avec la circonférence.

Voyons maintenant si la courbe peut avoir des branches infinies. La conséquence à laquelle nous venons d'arriver, indique déjà qu'elle ne peut en avoir; mais on en acquiert la certitude, en remarquant que le dénominateur de z ne peut être nul, pour aucune valeur réelle de sin. α, puisque chacun de ses termes positifs est plus grand que le terme négatif.

Il est important de rechercher maintenant comment la courbe est disposée par rapport à l'axe. Puisque tous les rayons réfractés sont des tangentes à la courbe, il est évident que celle-ci doit toucher l'axe au foyer z_0; mais il faut voir encore si elle est située au-dessus ou au-dessous de l'axe. Ce qu'il y aurait de plus simple, ce serait de calculer la distance $ix=x$ du point d'incidence au point où le rayon réfracté coupe l'axe, et de voir si cette distance x est plus grande ou plus petite que z. Malheureusement la composition des expressions qui donnent z et x est telle qu'on ne peut apercevoir aisément laquelle de ces deux lignes est la plus grande. Cependant, cette comparaison se fait facilement pour la valeur particulière $\alpha=90°$. Dans ce cas, en effet, la valeur de z se réduit à $r\frac{\sqrt{n^2-\varphi^2}}{n}$; et la va-

leur générale de x, que l'on obtient facilement au moyen du triangle iox, se réduit à : $rn\frac{\sqrt{1-\varphi^2}}{\sqrt{n^2-\varphi^2}\sqrt{1-\varphi^2}+\varphi^2}$,

et, en prenant le rapport de z à x, on trouve : $\frac{z}{x}=1+\frac{\varphi^2(\sqrt{n^2-\varphi^2}-\sqrt{1-\varphi^2})}{n^2\sqrt{1-\varphi^2}}$, quantité évidemment plus grande que 1. Ainsi, pour la valeur particulière $\alpha=90°$, z est plus grand que x. En partant de là, on peut aisément arriver à conclure que z est encore plus grand que x pour toutes les valeurs de α comprises entre 0° et 90°. En effet, s'il en était autrement, il y aurait une partie de la courbe située au-dessus de l'axe, et une autre située au-dessous; il y aurait donc un point de la courbe pour lequel la tangente serait parallèle à l'axe. Or, comme les tangentes aux différents points de la caustique ne sont autre chose que les rayons réfractés eux-mêmes, il faudrait que, pour une certaine valeur de α plus grande que o et plus petite 90°, le rayon réfracté fût parallèle à l'axe, ce que l'on reconnaîtra impossible, en jetant les yeux sur la figure. Nous pouvons donc conclure de là, que toute la partie de la caustique qui correspond aux rayons lumineux compris dans l'angle droit *ash*, est située au-dessous de l'axe, et qu'elle tourne sa convexité vers l'axe.

Pour la position actuelle du point lumineux, la caustique présentera une seconde branche, donnée par l'équation (z_1) et qui correspond aux rayons lumineux compris dans l'angle droit *bsh*. On reconnait d'abord, sans difficulté, comme dans le cas précédent, 1°. que z ne peut être nul; 2°. qu'il ne peut être égal à la

corde du rayon réfracté ; 3°. qu'il ne peut être infini. De là on conclut que cette branche de la caustique n'a aucun point commun avec la circonférence, et qu'elle ne s'étend pas à l'infini. Enfin, on verra aussi de la même manière qu'elle est située tout entière au-dessous de l'axe.

Pour donner une idée de la forme de la courbe, nous allons la construire dans le cas particulier où on a : $n=\frac{4}{3}$ et $\varphi=\frac{1}{2}$. Le milieu réfringent est alors de l'eau, et le point lumineux s, fig. 13, est au milieu du rayon. Les deux foyers f et f_1 sont situés, le premier à une distance du point a égale à $\frac{4}{3}r$, et le second à une distance du point b égale à $\frac{4}{7}r$. En faisant $\alpha=90°$, on trouve $s=22° \; 1' \; 30''$; ce qui permet de construire les deux rayons réfractés dr et $d'r'$. Enfin, la formule (z) donne, pour cette même valeur de α, $z=r.0{,}927$, ce qui détermine les points de tangence r et r'. La courbe se compose donc de quatre arcs : 1°. fr correspondant aux rayons lumineux compris dans l'angle droit asd ; 2°. f_1r correspondant aux rayons lumineux compris dans l'angle droit bsd ; 3°. fr' qui correspond aux rayons lumineux compris dans l'angle droit asd', et enfin f_1r' qui correspond aux rayons lumineux compris dans l'angle droit bsd'. Toute la caustique est virtuelle, et il est évident qu'il en est toujours de même, quel que soit n, quand φ est plus petit que 1.

3°. *Le point lumineux est à l'extrémité du rayon.* On a, dans ce cas, $\varphi=1$, et la caustique est donnée tout entière par la formule (z), qui devient alors :

$$z=\frac{r}{n}\,\frac{2(n^2-\sin.^2\alpha)}{2\sqrt{n^2-\sin.^2\alpha}-\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}$$

En faisant $\alpha=o$, on a, pour la distance focale,

$$z_0=r\frac{2n}{2n-1}$$

La valeur de z_0 montre que le foyer est toujours compris entre le centre et le point b. D'un autre côté, on trouvera, par des considérations analogues aux précédentes, 1°. que la courbe n'a aucun point commun avec la circonférence; 2°. qu'elle n'a pas de branches infinies; 3°. que la partie de la courbe qui correspond aux rayons lumineux dirigés au-dessus de l'axe, est située au-dessous. Il est facile de déterminer ici le point de la courbe où la tangente est verticale. Pour ce point, en effet, l'angle du rayon réfracté avec l'axe doit être droit. Or, cet angle ixa, fig. 12, est évidemment égal à $i+\alpha-s$. Mais ici, $i=\alpha$, et l'angle devient $2\alpha-s$. Par conséquent, pour que le rayon réfracté soit perpendiculaire à l'axe, il faut qu'on ait : $2\alpha-s=90°$, d'où $2\alpha=90°+s$. En prenant les sinus de ces arcs, on a $\sin.^2\alpha=\sin.(90°+s)=\cos.s$, et, en développant cette équation, on trouve :

$$\sin.^2\alpha=\frac{4n^2+1\pm\sqrt{8n^2+1}}{8n^2}$$

Les deux valeurs de $\sin.^2\alpha$ sont positives et plus petites que 1; mais il est aisé de reconnaître que la plus grande convient seule ici. En effet, si au lieu d'avoir $2\alpha=90°+s$, on avait $2\alpha=90°-s$, on en conclurait pareillement $\sin.^2\alpha=\cos.s$; par conséquent, cette dernière équation doit donner à la fois la valeur de $\sin.^2\alpha$ qui convient à l'équation $2\alpha=90°+s$, et celle

qui convient à l'équation $2\alpha=90°-s$; mais, de ces deux valeurs, celle qui convient à la première équation doit évidemment être la plus grande.

Nous allons faire une application des formules précédentes au cas où le milieu réfringent est de l'eau. On a alors $n=\frac{4}{3}$, et, par suite, $z_0=\frac{8}{5}r$. On portera donc, à partir du point a, fig. 14, une distance égale à $\frac{8}{5}r$, et on obtiendra le foyer f. En faisant $\alpha=90°$, on trouve $s=48° \ 35'$. On mènera donc, par le point b une droite faisant avec le prolongement de l'axe un angle de 48° 35', et on prendra, sur le prolongement de cette droite, à partir du point b, une distance égale à $r\frac{\sqrt{n^2-1}}{n}=r.0,661$; on obtiendra ainsi le dernier point r de cette branche de la courbe. Pour avoir le point où la tangente est verticale, on tirera $\sin.^2\alpha$ de l'équation précédente, après y avoir remplacé n par sa valeur $\frac{4}{3}$, et en ayant soin de donner le signe $+$ au radical. On obtient ainsi $\sin.^2\alpha=0,8445$; d'où $\alpha=66° \ 46' \ 30''$, et par suite $s=43° \ 35'$. On pourra donc construire ainsi, 1°. le rayon incident bk; 2°. le rayon réfracté kl. En portant sur le prolongement de ce rayon une longueur kt égale à la valeur correspondante de z, c'est-à-dire égale à $r.0,933$, on obtiendra le point t pour lequel la tangente kk' est perpendiculaire à l'axe. Avec les trois points de tangence $f\,t\,r$, on pourra facilement construire la branche de courbe ftr qui correspond aux rayons lumineux dirigés au-dessus de l'axe. La deuxième branche $ft'r'$, qui correspond aux rayons lumineux dirigés au-dessous de

l'axe, est symétrique avec la première, par rapport à l'axe. Il est évident, d'ailleurs, que toute la caustique est encore virtuelle, et qu'il en est toujours de même, pour la position actuelle du point lumineux, quel que soit n.

4°. *Le point lumineux est entre l'extrémité du rayon et l'infini.* On a, dans ce cas, $\varphi > 1$, et c'est encore la formule (z) seule qui doit être employée. La plus grande valeur que l'on puisse donner à sin. α est $\frac{1}{\varphi}$, sans quoi le radical $\sqrt{1-\varphi^2 \sin.^2\alpha}$ deviendrait imaginaire; cette valeur correspond évidemment au cas où le rayon lumineux est tangent à la circonférence. On verra, comme précédemment, que z ne peut jamais être nul ou infini. En se reportant à l'équation (3), trouvée précédemment, et qui exprime la condition pour que z soit égal à la corde du rayon réfracté, on reconnaît facilement que cette équation ne peut être satisfaite par aucune valeur réelle de sin. α, si φ est plus petit que n, ou seulement égal à n, mais qu'elle peut l'être pour toutes les valeurs de φ plus grandes que n. On peut donc conclure de là que la caustique n'a aucun point commun avec la circonférence, autant que φ est plus petit que n, et qu'elle en aura un, et un seul, quand φ sera plus grand que n.

Pour savoir maintenant comment la branche de courbe que nous étudions est située par rapport à l'axe, nous allons suivre la même marche que précédemment. Nous comparerons la valeur de z qui correspond à sin. $\alpha = \frac{1}{\varphi}$ avec la valeur de x donnée par le même angle. On trouve ainsi:

$$\frac{z}{x}=1+\frac{\sqrt{n^2-1}-\sqrt{\varphi^2-1}}{n^2\sqrt{\varphi^2-1}}$$

On conclut évidemment de cette équation : 1°. que si φ est plus petit que n, z est plus grand que x, et par suite que la courbe est située au-dessous de l'axe; 2°. que si $\varphi=n$, le point de la courbe qui correspond à $\sin.\alpha=\frac{1}{\varphi}$ est situé sur l'axe; 3°. que si φ est plus grand que n, z est plus petit que x, et que, par conséquent, la courbe est située au-dessus de l'axe. Le cas où φ est égal à n mérite de fixer notre attention. Nous voyons en effet que, quand cette condition est remplie, la courbe a deux points situés sur l'axe, le foyer et son autre extrémité. Mais il y a plus. On peut faire voir qu'alors la courbe se réduit tout entière à un seul point qui est son foyer. Supposons en effet que l'on calcule la distance $ox=y$ du centre du cercle au point où le rayon réfracté coupe la circonférence, ce que l'on fera facilement au moyen du triangle iox, fig. 12; on trouve, pour l'expression générale de cette distance,

$$y=r\frac{\varphi}{\sqrt{n^2-\varphi^2\sin.^2\alpha}\left(\varphi\cos.\alpha+\cos.i\right)-\varphi\cos.\alpha\cos.i+\varphi^2\sin.^2\alpha}$$

et si, dans cette formule, on suppose $\varphi=n$, on trouve, toutes réductions faites, $y=\frac{r}{n}$. Or, $\frac{r}{n}$ exprime aussi la distance du centre au foyer, dans le cas où $\varphi=n$. Donc, ainsi que nous l'avons avancé, la courbe, pour cette position particulière du point lumineux, se réduit à un seul point qui est le foyer.

De cette discussion il résulte évidemment, que le point donné par l'équation $\varphi=n$ partage la partie de l'axe comprise entre l'extrémité du rayon et l'infini en deux parties qui sont telles que, quand le point lumineux est situé entre ce point de division et l'infini, la partie de la caustique que nous considérons est au-dessous de l'axe; et que quand il est situé entre ce point de division et l'infini, la même partie de la caustique est située au-dessus de l'axe. De plus, d'après ce qui a été vu précédemment, la courbe n'a, dans le premier cas, aucun point commun avec la circonférence, et dans le second, elle la coupe en un seul point. Nous ne construirons pas la courbe qui correspond au cas où φ est compris entre 1 et n, parce qu'elle est de même forme que celle qui correspond à $\varphi=1$. Lorsque $\varphi=n$, la quantité z_0, qui détermine la position du foyer est égale à $r\frac{n+1}{n}$, et fait connaître la position du point auquel se réduit alors toute la caustique. Lorsque φ est compris entre n et l'infini, la courbe ressemble à celle qui correspond à $\varphi=\infty$, dont nous allons maintenant nous occuper.

5°. *Le point lumineux est situé à l'infini.* On a alors $\varphi=\infty$, et la formule générale (z) se simplifie beaucoup. Pour faire la simplification, il faut d'abord remplacer φsin.α par sa valeur sin.i, puis diviser les deux termes de la fraction par φ, et, enfin, faire tout à la fois $\alpha=o$ et $\varphi=\infty$. On arrive ainsi à la formule :

$$z=\frac{r}{n}\frac{n^2-\sin.^2 i}{\sqrt{n^2-\sin.^2 i}-\sqrt{1-\sin.^2 i}}$$

Si on fait $i=o$, on aura, pour déterminer la position du foyer:

$$z_o = r\frac{n}{n-1}$$

Il est évident qu'aucune valeur de i ne peut rendre z nul ou infini. Pour que z puisse être égal à la corde du rayon réfracté, il faut que l'on ait:

$$\sin. i = \sqrt{\frac{4-n^2}{3}}$$

Nous pouvons donc conclure de là 1°. que la courbe n'a pas de branches infinies; 2°. qu'elle a, tout au plus, un point commun avec la circonférence; 3°. que, pour que ce point commun existe, il faut encore que n soit plus petit que 2. Enfin, d'après ce qui a été vu précédemment, la branche de courbe qui correspond aux rayons lumineux situés au-dessus de l'axe, est elle-même tout entière au-dessus de cet axe.

Pour donner une idée de la forme de la courbe, nous allons la construire, en supposant que le milieu réfringent est de l'eau. On a alors $n=\frac{4}{3}$, et, par suite, $z_o=4r$. On portera donc sur l'axe, à partir du point a, fig. 15, et sur le prolongement du rayon réfracté, une distance $af=4r$, ce qui déterminera la position f du foyer. On cherchera ensuite le point où la caustique coupe la circonférence; pour cela, on fera $n=\frac{4}{3}$ dans la formule précédente qui donne $\sin.^2 i$, et on aura $\sin.^2 i=0,740740...$; d'où on conclura : $i=59° 23' 30''$, et, par suite, $s=40° 18' 20''$. On mènera donc, par le centre o un rayon oi, faisant avec l'axe oa un angle $ioa=59° 23' 30''$, et le rayon lumineux si,

parallèle à l'axe, fera aussi le même angle avec la normale. Par le point i, ainsi déterminé, on mènera une droite il, faisant avec le prolongement de la normale oi un angle de 40° 18′ 20″; ce sera la direction du rayon réfracté, et le point c où le prolongement de ce rayon réfracté coupera la circonférence, appartiendra à la caustique. Pour obtenir le dernier point de la caustique, on fera $i=90°$, d'où $\sin. i=1$, $\sin. s=0{,}75$, et, par suite, $s=48°35'$. On ménera donc, par le point o, le rayon ok perpendiculaire à l'axe, et, par le point k ainsi déterminé, une droite km, faisant avec le prolongement de la normale, un angle de 48° 35′; ce sera la direction du rayon réfracté. Si maintenant on calcule la valeur de z qui correspond à $n=\frac{4}{3}$ et à $i=90°$, on trouve: $z=r.0{,}661$. On portera donc, sur le prolongement du rayon réfracté km une longueur kt égale à cette quantité, et on aura le dernier point t de la caustique. Il sera facile de la tracer, en observant qu'elle doit être tangente à l'axe au point f, à la droite ic au point c, et enfin à la droite kt au point t. En répétant les mêmes constructions au-dessous de l'axe, on aura une deuxième branche $fc't'$ de la courbe, symétriquement placée par rapport à l'axe. Il est évident d'ailleurs que la caustique est entièrement virtuelle.

§ 2.

Les rayons lumineux, en passant du vide dans le milieu réfringent, traversent un arc convexe.

C'est la formule (z_1) qui convient à ce cas. Il faut se rappeler que, lorsque les valeurs de z seront posi-

tives, elles devront être portées sur le rayon réfracté lui-même, et qu'il faudra, au contraire, les porter sur son prolongement, quand elles seront négatives. Les points de la caustique qui correspondront aux valeurs positives de z seront donc réels, et ceux qui correspondront aux valeurs négatives seront virtuels.

Ici, le point lumineux peut prendre seulement trois positions différentes. Il peut être placé, ou bien à l'extrémité du rayon, ou bien entre l'extrémité du rayon et l'infini, ou bien à l'infini. Cherchons à déterminer la forme de la caustique pour chacune de ces trois positions.

1°. *Le point lumineux est à l'extrémité du rayon.* Dans ce cas, on a $\varphi=1$, et, par suite, toutes les valeurs de z sont nulles. Ainsi toute la caustique se réduit à un seul point qui est le point lumineux lui-même. Ce résultat est évident *à priori*.

2°. *Le point lumineux est entre l'extrémité du rayon et l'infini.* Commençons par chercher la position du foyer. Il faut pour cela faire $\alpha=o$ dans la formule (ε_1) ; on obtient alors :

$$z_0=r\frac{n(1-\varphi)}{n(1-\varphi)+\varphi} \quad \ldots \quad (4)$$

Le numérateur de cette expression est toujours négatif. Quant au dénominateur, il est négatif, nul ou positif, suivant que l'on a : $\varphi>\frac{n}{n-1}$, $\varphi=\frac{n}{n-1}$, $\varphi<\frac{n}{n-1}$. Dans le 1er. cas, le foyer est donc réel, dans le 2e., il est situé à l'infini, et dans le 3e., il est virtuel. Pour montrer les modifications qu'éprouve la forme

de a courbe, nous la construirons dans chacun de ces trois cas, en admettant que le milieu réfringent est de l'eau. Nous supposerons donc successivement $\varphi=2$, $\varphi=4$, $\varphi=7$. Comme d'ailleurs $n=\frac{4}{3}$, il est aisé de voir, d'après les relations précédentes, que, dans le 1[er]. cas, le foyer est virtuel, qu'il se trouve à l'infini dans le second cas, et qu'enfin il est réel dans le troisième.

1°. Lorsque $\varphi=2$, le point lumineux s, fig. 16, est situé à une distance du centre égale à $2r$, et pour déterminer la forme de la courbe, il nous suffira d'en chercher trois points : 1°. celui qui correspond à $\alpha=o$, ou le foyer, 2°. le point pour lequel z est infini, et 3°. celui pour lequel on a $\sin.\alpha=\frac{1}{\varphi}$, c'est-à-dire le point qui correspond au rayon lumineux tangent à la circonférence. Pour $\alpha=o$, on trouve, d'après la formule précédente, $z_0=-2r$. On obtiendra donc le point f, en portant sur l'axe, à partir du point b et vers la droite, une distance $bf=2r$. Après quelques essais, on trouve que la valeur de α qui rend nul le dénominateur de z, et qui donne par conséquent à z une valeur infinie, est $\alpha=20°49'$; d'où on conclut, pour l'angle correspondant de réfraction $s=31°40'$. On mènera donc, par le point s, une droite si faisant avec l'axe un angle de 20° 49', puis, par le point d'incidence i, ainsi déterminé, on mènera une droite indéfinie liu dont la partie il fait avec la normale oi un angle de 31° 40'. Ce sera la direction du rayon réfracté. Si maintenant on fait attention que la valeur infinie de z doit être considérée tout à la fois comme la limite de ses valeurs croissantes positives et de ses

valeurs décroissantes négatives, on devra en conclure que la droite *lu* est une assymptote commune à deux branches de la caustique, l'une virtuelle, située audessous de l'axe et à droite, l'autre réelle, située audessus de l'axe, et à gauche. Enfin, pour avoir le dernier point de la courbe, on fera dans la formule $(z_{,})\sin.\alpha=\frac{1}{\varphi}=\frac{1}{2}$; on en conclura: $z=r\frac{\sqrt{n^2-1}}{n}=r\cdot 0,661$. On a d'ailleurs, pour la valeur correspondante de s, $s=48°\,35'$. Si donc, par le point s, on mène une droite *sk* tangente à la circonférence, et que, par le point de tangence k, on mène une droite *ke* faisant avec la normale *ok* un angle égal à 48° 35', cette droite *ke* sera le dernier des rayons réfractés. En portant sur cette ligne, à partir du point k, une distance *kr* égale à $r.0,661$, le point r, ainsi déterminé, appartiendra encore à la caustique.

Il est aisé de voir maintenant que les rayons lumineux compris dans l'angle *kso* donnent naissance à une caustique composée de deux branches infinies, l'une *fn*, virtuelle, qui touche l'axe au foyer f, et qui a pour assymptote la droite *iu*; l'autre *rm* réelle, tangente en r au rayon réfracté *ke*, et qui a pour assymptote la droite *il*, prolongement de *iu* Quant aux rayons lumineux compris dans l'angle *k'so*, ils donnent naissance à une caustique composée aussi de deux branches, l'une virtuelle et infinie *fn'*, l'autre réelle et infinie *r'm'*. Il est évident d'ailleurs que les deux branches virtuelles sont symétriquement placées par rapport à l'axe, et qu'il en est de même des deux branches réelles.

2°. Lorsque $\varphi=4$, le point lumineux s, fig. 17, est situé à une distance du centre égale à quatre fois le rayon. Pour connaître la forme de la courbe, nous en chercherons seulement deux points, celui où elle coupe la circonférence, et celui qui correspond à $\sin.\alpha=\frac{1}{\varphi}$. Le point où la caustique coupe la circonférence s'obtient en égalant la valeur générale de z à l'expression qui donne la corde du rayon réfracté. On est conduit ainsi à l'équation suivante :

$$\sqrt{\varphi^2\sin.^2\alpha}\left(\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}-\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\right)-2\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}=o\ldots(5)$$

On trouve, après quelques essais, que la valeur de α qui rend cette équation nulle est comprise entre 12° 30′ et 13°. En prenant donc la moyenne entre ses deux valeurs, 12° 45′, on peut regarder cet angle comme satisfaisant sensiblement à l'équation précédente. Cela étant, on mènera par le point s, une droite si faisant avec l'axe un angle de 12° 45′ ; puis, par le point d'incidence i, ainsi déterminé, on mènera une autre droite id faisant avec la normale io un angle de réfraction égal à 40° 23′, et cette droite représentera le rayon réfracté correspondant au rayon incident si. L'angle de réfraction 40° 23′ se déduit de la formule $\sin.s=\frac{\sin.i}{n}=\frac{\varphi\sin.\alpha}{n}$, dans laquelle on mettra pour φ α et n leurs valeurs. Le rayon réfracté id coupant la circonférence au point c, la caustique passera par ce point, où elle devra encore être tangente au rayon réfracté.

Pour avoir le point qui correspond au dernier rayon lumineux incident, on fera, dans la formule (z_1),

$\sin.\alpha \frac{1}{\varphi}$, et on trouvera d'abord $z = r\frac{\sqrt{n^2-1}}{n}$, puis, en mettant pour n sa valeur $\frac{4}{3}$, $z = r.0{,}661$. D'après cela, on mènera par le point s un rayon lumineux sk tangent à la circonférence, et par le point d'incidence k, on mènera une droite km faisant avec la normale ko un angle égal à l'angle limite 48° 35′ ; ce sera la direction du rayon réfracté. Enfin, on prendra sur cette ligne, à partir du point k, une longueur kr égale à $r.0{,}661$, et le point r ainsi déterminé sera le dernier point de la caustique. La courbe doit donc passer par le point r où elle touche la droite km, par le point c où elle touche la droite kd, et de plus, elle a pour assymptote l'axe som, puisqu'elle doit le toucher à l'infini vers la gauche. Il est donc facile maintenant de la tracer, et on voit qu'elle se compose d'une seule branche rcl qui se prolonge à l'infini, en se rapprochant de plus en plus de l'axe. Quant aux rayons lumineux qui tombent au-dessous de l'axe, ils donnent évidemment naissance à une deuxième branche de caustique $r'c'l'$ symétrique avec la première. Toute la caustique est d'ailleurs réelle.

3°. Supposons enfin $\varphi = 7$. Le point lumineux s, fig. 18, est situé alors à une distance du centre égal à sept fois le rayon. Pour déterminer la forme de la courbe, nous en chercherons seulement trois points ; le foyer, son point d'intersection avec la circonférence, et le point qui correspond au rayon lumineux tangent. L'équation (4) nous donne d'abord, pour la distance focale, $z_0 = 8r$. On portera donc, à partir du

point b, et sur la gauche de l'axe, une distance égale à huit fois le rayon, et le point f, ainsi déterminé, sera le foyer. Pour avoir le point d'intersection de la courbe avec la circonférence, il faut chercher la valeur de α pour laquelle le premier membre de l'équation (5) est nul. Cette valeur est à très-peu près, 7° 15′, et la valeur correspondante de s est 41° 22′. On mènera donc, par le point s, un rayon lumineux si faisant avec l'axe un angle de 7° 15′; puis par le point d'incidence i on mènera une ligne iu faisant avec la normale io un angle de 41° 22′, ce sera la direction du rayon réfracté, et le point c où ce rayon coupe la circonférence appartiendra à la caustique, qui devra encore être tangente au rayon iu au même point c. Enfin, pour avoir le dernier point de la courbe, ou celui qui correspond au rayon lumineux incident qui touche la circonférence, on fera $\sin.\alpha=\frac{1}{\varphi}$ et la formule (z_1) donnera d'abord $z=r\frac{\sqrt{n^2-1}}{n}$, et, en faisant $n=\frac{4}{3}$, $z=r.0{,}661$. On mènera donc, par le point s le rayon lumineux sk tangent à la circonférence; puis, par le point d'incidence k on mènera la droite kv faisant avec la normale ko un angle égal à l'angle limite 48° 35′; ce sera la direction du rayon réfracté. Enfin on prendra sur ce rayon kv une distance kr égale à $r.0{,}661$, et le point r ainsi déterminé sera le dernier point de la courbe qui devra encore toucher en ce point la droite kv. La caustique sera donc représentée par l'arc rcf. Les rayons lumineux qui tombent au-dessous de l'axe donneront pareillement un arc $r'c'f$, symétrique avec le premier, par rapport à

l'axe. Les deux parties de la caustique sont d'ailleurs entièrement réelles.

5°. *Le point lumineux est à l'infini.* Lorsque le point lumineux est à l'infini, on a tout à la fois $\alpha=o$, $\varphi=\infty$. L'équation se simplifie beaucoup, et on trouve, sans difficulté, qu'elle devient :

$$z=\frac{r}{n}\frac{n^2-\sin.^2 i}{\sqrt{n^2-\sin.^2 i}-\sqrt{1-\sin.^2 i}}$$

i étant l'angle d'incidence. Le numérateur est toujours positif; le dénominateur est aussi toujours positif. Ainsi, toutes les valeurs de z sont positives, et la caustique est tout entière réelle. Sa construction ne présente aucune difficulté, et on trouve qu'elle a la même forme que celle que nous venons d'étudier. Nous ne nous y arrêterons donc pas plus long-temps.

Il y a encore un cas particulier où l'équation générale (z_1) éprouve une grande simplification. C'est celui où on a : $\varphi=n$. On trouve, sans difficulté que, dans ce cas, l'équation devient :

$$z=r\frac{\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\left(\sqrt{1-n^2\sin.^2\alpha}-n\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\right)}{2\sqrt{1-n^2\sin.^2\alpha}-n\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}$$

La discussion de cette équation ne pouvant présenter aucune difficulté, et la courbe qu'elle représente étant de même forme que celles qui se rapportent au cas où le point lumineux est situé entre l'extrémité du rayon et l'infini, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

ARTICLE SECOND.

LES RAYONS LUMINEUX PASSENT DU MILIEU RÉFRINGENT DANS LE VIDE.

Reportons-nous à la fig. 12, et, au lieu de supposer le cercle *abt'* vide, et l'espace extérieur entièrement rempli par le milieu réfringent, supposons au contraire ce cercle rempli par le milieu réfringent, et l'espace extérieur vide. Un point lumineux *s* placé dans l'intérieur de la circonférence envoie alors des rayons lumineux qui passent du milieu réfringent dans le vide, et se réfractent en s'éloignant de la normale au lieu de s'en rapprocher. Ces rayons lumineux donnent donc encore lieu, par leurs intersections deux à deux, à une courbe caustique. En suivant exactement la même marche que précédemment, on arriverait encore sans difficulté à l'équation de la courbe. Mais cette nouvelle recherche est inutile. Observons en effet que n étant l'indice de réfraction pour un rayon lumineux qui passe du vide dans un milieu réfringent, l'indice pour le même rayon passant de ce milieu dans le vide sera $\frac{1}{n}$; de sorte que, pour obtenir l'équation de la nouvelle caustique, il suffira de changer n en $\frac{1}{n}$ dans l'équation (z). En faisant ce changement, on trouve sans difficulté l'équation suivante :

$$(1-n^2\varphi^2\sin.^2\alpha)\frac{\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}{\sqrt{1-n^2\varphi^2\sin.^2\alpha}\left(\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}+\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}\right)-n\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}}$$

Cette équation se rapporte au cas où le point lumineux s, fig. 12, étant situé dans l'intérieur de la circonférence, les rayons lumineux tels que si font un angle aigu avec l'axe sa. Mais si on imagine que le milieu réfringent se prolonge indéfiniment vers la droite du point b, on pourra supposer que le point lumineux s prenne toutes les positions possibles, depuis le centre o jusqu'à l'infini, et l'équation (z') ne cessera pas d'être applicable à la caustique engendrée par ce point, pourvu que les rayons lumineux qui en émanent fassent toujours avec l'axe un angle plus petit qu'un angle droit.

Le point lumineux s étant toujours supposé placé dans l'intérieur de la circonférence, si on suppose que les rayons lumineux qu'il émet forment avec la partie sa de l'axe des angles plus grands que 90°, alors $\cos.\alpha$ devient négatif, et le radical $\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$ qui le représente doit changer de signe dans l'équation (z'). En faisant donc ce changement, on arrivera à l'équation suivante :

$$) z = r(1-n^2\varphi^2\sin.^2\alpha \frac{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}{\sqrt{1-n^2\varphi^2\sin.^2\alpha}\left(\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\right)+n\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}\sqrt{1-}$$

Les équations (z') et (z'_1) s'appliquent donc à tous les cas où les rayons lumineux, partant d'un point donné, tombent sur un arc concave. La première doit être employée lorsque ces rayons font un angle aigu avec la partie sa de l'axe, et il faut prendre la seconde, quand les rayons font un angle obtus avec cette même partie de l'axe. Il faut remarquer de plus que, dans l'un comme dans l'autre cas, les valeurs de z

devront être portées sur le prolongement du rayon réfracté quand elles seront positives, et sur ce rayon lui-même quand elles seront négatives.

Supposons maintenant que le cercle *atbt'*, et tout l'espace situé à gauche du point *a* soit entièrement vide, tandis que l'espace situé à droite du point *b* est rempli par le milieu réfringent. Si on suppose alors qu'un point lumineux *u* soit situé dans ce milieu réfringent, les rayons tels que *uk* qu'il enverra sur le cercle, passeront du milieu réfringent dans le vide, en traversant un arc convexe. On peut donc se proposer encore de rechercher la caustique formée par les rayons réfractés qui proviennent de ces rayons incidents. En suivant la même marche que précédemment, on arrive à une équation qui est précisément l'équation (z'_1). Il faut remarquer seulement que les valeurs de z devront être portées sur la direction même du rayon réfracté quand elles seront positives, et sur son prolongement quand elles seront négatives.

DISCUSSION DES FORMULES.

Nous suivrons, dans cette discussion, le même ordre que dans l'article premier, c'est-à-dire que nous étudierons d'abord les caustiques formés par les rayons lumineux qui passent du milieu réfringent dans le vide en traversant un arc concave, puis les caustiques formés par les rayons lumineux qui passent du milieu réfringent dans le vide, en traversant un arc convexe.

§ 1.

Les rayons lumineux passent du milieu réfringent dans le vide, en traversant un arc concave.

Nous nous occuperons d'abord des courbes qui sont données par l'équation (z'), et, pour nous guider dans cette recherche, nous allons commencer par déterminer la position du foyer. On l'obtient, en faisant $\alpha = o$ dans l'équation (z'). On trouve ainsi :

$$z_0 = r\frac{\varphi+1}{\varphi+1-n\varphi}$$

Cette valeur de z_0 sera positive, infinie ou négative, suivant qu'on aura : $\varphi < \frac{1}{n-1}$, $\varphi = \frac{1}{n-1}$, $\varphi > \frac{1}{n-1}$. Dans le premier cas, le foyer est donc virtuel; dans le second, il est situé à l'infini, et dans le troisième il est réel. Nous chercherons la forme de la courbe pour chacun de ces trois cas principaux, et en supposant, comme précédemment, que le milieu réfringent est de l'eau.

1°. *Le foyer est virtuel, ou* $\varphi < \frac{1}{n-1}$. Nous satisferons à cette condition en supposant $\varphi = 1$. En effet, n étant égal à $\frac{4}{3}$, $n-1 = \frac{1}{3}$, $\frac{1}{n-1} = 3$. Mais cette hypothèse $\varphi = 1$ simplifie beaucoup l'équation (z'). On trouve en effet, toutes réductions faites, qu'elle devient alors :

$$z=r\frac{2(1-n^2\sin.^2\alpha)}{2\sqrt{1-n^2\sin.^2\alpha}-n\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}$$

En faisant $\alpha=o$, on trouve, pour la distance focale z_o.

$$z_o=3r$$

On portera donc, à partir du point a, fig. 19, et sur la gauche de l'axe, une distance af égal à $3r$, et le point f ainsi déterminé sera le foyer. Pour savoir si la courbe a des branches infinies, il faut égaler à o le dénominateur de z. Cette équation donne $\sin.\alpha=\sqrt{\frac{4-n^2}{3n^2}}$; et, en y mettant pour n sa valeur, puis effectuant les calculs, $\sin.\alpha=o,645$, d'où on conclut : $\alpha=40°\,10'$. On mènera donc, par le point lumineux b, une droite bi faisant avec ba un angle de $40°\,10'$; puis, pour avoir la direction du rayon réfracté, on cherchera la valeur de i qui correspond à cette valeur de α. Or, puisque $\sin.s=\sin.\alpha$, on aura : $\sin.i=n\sin.\alpha=0,86$, d'où on tire $i=59°\,19'$. Il faudra donc mener, par le point i, une droite im faisant avec le prolongement de la normale oi un angle de $59°\,19'$; ce sera la direction du rayon réfracté; le prolongement iu de cette droite sera une assymptote de la partie virtuelle de la caustique. Comme la valeur infinie de z est tout à la fois la limite des valeurs décroissantes négatives de z et de ses valeurs croissantes positives, la partie im de la droite mu sera aussi une assymptote de la branche réelle de la caustique. Enfin, pour avoir le dernier point de la courbe, on fera $\sin.\alpha=\frac{1}{n}$, ce qui donne $\alpha=48°\,35'$. Par le point b, on mènera donc une droite

bk faisant avec *ba* un angle de 48° 35′, puis, par le point d'incidence *k*, on mènera la droite *kd* tangente à la circonférence en *k*. La valeur de *z* qui correspond à cet angle étant nulle, la caustique passera par le point *k*, et touchera en ce point la droite *kd* et la circonférence.

Il résulte de là que les rayons lumineux qui partent du point *b* et qui sont dirigés au-dessus de l'axe, donnent naissance à une caustique formée de deux branches, l'une virtuelle, *fg*, située tout entière au-dessous de l'axe, et l'autre réelle, *ke*, située au-dessus. Ces deux branches de courbe ont pour assymptote commune la droite *mu*. Quant aux rayons lumineux dirigés au-dessous de l'axe, ils donnent aussi naissance à deux branches de caustique, l'une virtuelle *fg′*, l'autre réelle *k′e′*, symétriquement placées, par rapport aux deux premières.

Il ne faut pas croire pourtant que, pour toutes les valeurs de φ comprises entre o et $\frac{1}{n-1}$, la caustique ait la même forme que celle de la figure 19. Il peut en effet se présenter trois cas : ou bien φ est compris entre $\frac{1}{n-1}$ et $\frac{1}{n}$, ou bien φ est égal à $\frac{1}{n}$, ou bien φ est compris entre $\frac{1}{n}$ et o. Dans le premier cas, la courbe a toujours la même forme que celle de la figure 19 ; c'est-à-dire qu'elle se compose, pour les rayons lumineux situés au-dessus de l'axe, d'une branche virtuelle infinie, placée au-dessous de l'axe, et d'une branche réelle infinie, placée au-dessus. Dans le second cas, lorsqu'on a $\varphi=\frac{1}{n}$, ou $n\varphi=1$, il

est aisé de voir, par des calculs analogues à ceux qui ont été faits dans l'article premier, que toute la partie virtuelle de la caustique se réduit à un seul point placé sur l'axe, et que la branche réelle disparaît entièrement. Enfin, dans le troisième cas, quand φ est compris entre $\frac{1}{n}$ et o, toute la partie réelle disparaît encore, et la caustique se réduit à une branche virtuelle, finie, et placée au-dessus de l'axe.

2°. *Le foyer est à l'infini, ou* $\varphi=\frac{1}{n-1}$. Si on suppose que la valeur de φ augmente de plus en plus jusqu'à $\frac{1}{n-1}$, le foyer virtuel f, fig. 19, et toute la partie virtuelle de la caustique, s'éloigneront en même temps de plus en plus du point b. Lorsque φ aura atteint la valeur $\frac{1}{n-1}$, le foyer f et toute la partie virtuelle de la caustique se transporteront à l'infini. Il ne restera donc plus que la partie réelle de la courbe. La valeur infinie de z_0 devant être considérée alors seulement comme la limite des valeurs positives croissantes de z, il en résulte que les deux branches réelles de la caustique auront l'axe pour assymptote commune. — Si on suppose $n=\frac{4}{3}$, le point lumineux s, fig. 20, est situé à une distance du centre égale à trois fois le rayon. On aura le dernier point de la courbe en faisant $\sin.\alpha=\frac{1}{n\varphi}=0,25$, d'où $\alpha=14°\ 29'$. D'un autre côté, puisque $\sin.s=\varphi\sin.\alpha$, on aura, pour ce même point, $\sin.s=\frac{1}{n}$. L'angle s est donc égal à l'angle limite, et par suite l'angle d'émergence sera droit. On mènera donc par le point s une droite sk

faisant avec l'axe un angle de 14° 29'; puis, par le point d'incidence *k*, on mènera une droite *ku* perpendiculaire à la normale *ok*; ce sera la direction du rayon réfracté. On fera les mêmes constructions au-dessous de l'axe, et on obtiendra les deux branches de courbe *ke* et *ke'*.

3°. *Le foyer est réel, ou* $\varphi > \frac{1}{n-1}$. A mesure que φ augmente, depuis $\frac{1}{n-1}$ jusqu'à l'infini, la valeur absolue de z_0 va constamment en diminuant, et le foyer, toujours réel, se rapproche de plus en plus de la circonférence. Entre ces mêmes limites, $n\varphi$ étant toujours plus grand que l'unité, il est aisé de reconnaître que le dénominateur de z ne peut jamais être nul; ainsi la courbe ne peut avoir de branches infinies. On verra aussi sans difficulté, que z ne peut jamais être égal à la corde du rayon réfracté, d'où on conclut que la courbe est tout entière en-dehors de la circonférence. Enfin la valeur limite de sin.α étant $\frac{1}{n\varphi}$, et la valeur correspondante de sin.s étant $\frac{1}{n}$, l'angle d'émergence qui correspond au dernier rayon lumineux incident sera droit; et comme en même temps z est nul, la courbe touchera la circonférence au point d'incidence. Il sera donc bien facile de construire la courbe qui se composera de deux branches réelles et finies. — En supposant $\varphi = \infty$, l'équation (z') se simplifie beaucoup, mais la caustique a toujours la même forme.

Occupons-nous maintenant des courbes données par l'équation (z_1'), et cherchons d'abord le foyer. On

l'obtiendra en faisant $\alpha=o$ dans l'équation, ce qui conduit à la formule suivante :

$$z_\pi=r\frac{1-\varphi}{1-\varphi+n\varphi}$$

Elle nous montre d'abord que le dénominateur de z_π ne peut jamais être nul. Ainsi le foyer ne peut jamais être situé à l'infini ; de plus, le numérateur et le dénominateur étant toujours positifs, le foyer est toujours virtuel. Enfin, il est encore aisé de voir que la valeur de z_π est toujours comprise entre o et $r(1-\varphi)$: par conséquent, le foyer est toujours compris entre le point lumineux et l'extrémité du rayon.

Pour savoir si la courbe a des branches infinies, il faut voir si le dénominateur de z peut être nul. Or, comme φ est plus petit que 1, le binôme $\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}-\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}$ est toujours positif, et par conséquent le dénominateur de z ne peut être nul pour aucune valeur réelle de $\sin.\alpha$; ainsi la caustique n'a pas de branches infinies. Elle ne peut non plus couper la circonférence, puisque le binôme précédent qui représente le numérateur de z est toujours positif, et que la corde du rayon réfracté, comme il est aisé de s'en assurer, ne peut jamais être égale à z. La courbe doit donc être comprise tout entière dans l'intérieur de la circonférence. Il pourra arriver cependant que la caustique touche la circonférence en un point. Cela dépendra de la manière dont on combinera entre elles les valeurs de n et de φ. Il peut se présenter en effet trois cas : ou bien $n\varphi>1$, ou bien $n\varphi=1$, ou bien $n\varphi<1$. Lorsque $n\varphi>1$, en donnant à $\sin.\alpha$ la

valeur limite $\frac{1}{n\varphi}$, on en conclura sin.$s=\frac{1}{n}$, ce qui montre déjà que le rayon incident forme avec la normale un angle égal à l'angle limite, et que le rayon réfracté est par conséquent tangent à la circonférence. D'un autre côté, cette même valeur de $n\varphi$ rendant z nul, la caustique touchera évidemment la circonférence au point correspondant d'incidence. Mêmes conséquences lorsque $n\varphi=1$; seulement alors la valeur limite de α est de 90°. Mais si $n\varphi$ est plus petit que 1, on ne pourra plus faire croître sin.α jusqu'à $\frac{1}{n\varphi}$, puisqu'un sinus ne peut être plus grand que 1. La valeur limite de sin.α sera donc l'unité ; par suite la valeur limite de sin.s sera φ, et celle de sin.i, $n\varphi$. L'angle i sera donc plus petit que 90°, et le rayon réfracté ne sera plus tangent à la circonférence. D'un autre côté, la valeur de z devient en même temps $r\sqrt{1-n^2\varphi^2}$; cette valeur n'est donc pas nulle, et il n'y a plus, par conséquent, aucun point commun à la circonférence et à la caustique.

Nous avons construit la courbe pour le cas où $n\varphi=1$ et $n=\frac{4}{3}$. φ est alors égal à $\frac{3}{4}$, et le point lumineux s, fig. 21, est situé aux $\frac{3}{4}$ du rayon. Le foyer f est au $\frac{1}{5}$ du rayon, à partir du point b, et les points de tangence k k' s'obtiennent en menant par le point s une perpendiculaire à l'axe.

§ II.

Les rayons lumineux passent du milieu réfringent dans le vide, en traversant un arc convexe.

C'est encore l'équation (z_1) qui s'applique à ce cas. Rappelons seulement qu'ici les valeurs de z devront être portées sur la direction même du rayon réfracté quand elles seront positives, et sur son prolongement quand elles seront négatives. De là on peut conclure que, pour toutes les positions du point lumineux, depuis l'extrémité du rayon jusqu'à l'infini, la caustique est toujours virtuelle. En effet, comme ici φ est plus grand que 1, il est évident d'abord que le numérateur de z est toujours négatif. D'un autre côté, le second terme positif du dénominateur est toujours plus grand que son terme négatif; ainsi le dénominateur est toujours positif. Enfin le facteur $(1-n^2\varphi^2\sin.^2\alpha)$ est toujours positif, sans quoi le radical $\sqrt{1-n^2\varphi^2\sin^2\alpha}$ serait imaginaire. Ainsi z est constamment négatif, et par conséquent la caustique est toujours virtuelle. Elle n'aura point de branches infinies, puisque le dénominateur de z ne peut être nul, et elle ne coupera point la circonférence, puisque le numérateur de z est toujours négatif, et que la corde du rayon réfracté ne peut jamais lui être égale. La courbe n'aura donc qu'un seul point commun avec la circonférence, dans lequel elle la touchera, et qui correspondra à $\sin.\alpha=\frac{1}{n\varphi}$. Toutes les courbes données par l'équation (z'_1) auront donc la même forme, et nous la construirons seulement

pour le cas où on a $n = \infty$. L'équation se simplifie beaucoup alors, et elle devient :

$$z = r \frac{1 - n^2 \sin.^2 s}{\sqrt{1 - n^2 \sin.^2 s} - n\sqrt{1 - \sin.^2 s}}$$

En donnant à n, comme précédemment, la valeur $\frac{4}{3}$, on trouve la courbe représentée figure 22. Elle est tout entière virtuelle ; le foyer f est situé à une distance du point b égale à $3r$, et les points de tangence k et k', qui sont les derniers de la courbe, s'obtiennent, en menant, par le centre o les rayons ok et ok' qui font avec l'axe un angle égal à l'angle limite.

DEUXIÈME CAS.

LES RAYONS LUMINEUX TOMBENT SUR LA SURFACE QUI SÉPARE LE MILIEU RÉFRINGENT DU VIDE, EN CONVERGEANT VERS UN MÊME POINT.

Ici, comme dans les phénomènes de réflexion, au lieu de supposer que les rayons lumineux partent d'un même point, on peut imaginer que ces rayons tombent sur la surface qui sépare le milieu réfringent du vide, en convergeant vers un même point. On pourrait donc se proposer, dans ce second cas, les mêmes problêmes que ceux qui ont été traités dans le premier, et l'application de notre méthode permettrait de les résoudre avec la même facilité; mais ici, comme pour la réflexion, ces recherches nouvelles sont inutiles. Nous

allons faire voir, en effet, comment chacun des problêmes du second cas se ramène à un problème analogue du premier.

Reportons-nous encore à la figure 12. Nous avon supposé que le cercle *atbt'* était vide, et que l'espace extérieur était rempli par le milieu réfringent. Alors des rayons lumineux *si* *si'* partis d'un même point *s*, pris dans le cercle, se réfractaient en *i* et *i'*, et prenaient les directions nouvelles *iv* et *i'v'*, de telle sorte que les prolongements *ie* et *i'e'* des rayons réfractés se coupaient en un certain point *z*. Actuellement, supposons au contraire que le cercle soit rempli par le milieu réfringent, que l'espace extérieur soit vide, et que les rayons *li* *l'i'* qui, prolongés, viennent concourir en *s*, tombent sur la circonférence. Il est évident, d'après les lois de la réfraction, que les rayons *li* *l'i'*, en se réfractant aux points *i* *i'*, prendront les directions *ie*, *i'e'* prolongements de *vi*, *v'i'*, et qu'ils se couperont aussi par conséquent au point *z*. Si donc on imagine que des rayons lumineux, venant du vide et convergeant vers le point *s*, tombent sur la circonférence *atbt'*, et se réfractent dans l'intérieur du cercle, le lieu géométrique des points d'intersection de tous ces rayons réfractés sera exactement le même que le lieu géométrique des points d'intersection des rayons lumineux réfractés provenant de rayons incidents qui partent du point *s*, quand on suppose le cercle intérieur vide, et l'espace extérieur rempli par le milieu réfringent. Il faut seulement remarquer que si, dans ce second cas, ce sont les prolongements des rayons réfractés qui se coupent, ce seront les rayons réfractés

eux-mêmes qui se couperont dans le premier et réciproquement.

Le problème de la détermination des caustiques, dans le deuxième cas, ne peut donc présenter aucune difficulté, et nous allons généraliser de la manière suivante la règle à suivre pour le résoudre. *Pour obtenir la caustique formée par des rayons lumineux qui tombent sur une circonférence de cercle en convergeant vers un point donné, prenez le point de convergence pour point lumineux, et cherchez la caustique formée par les rayons lumineux qui, partant de ce point, tombent sur la circonférence, en ayant soin seulement d'intervertir les positions relatives du vide et du milieu réfringent : la caustique ainsi déterminée sera précisément la caustique demandée, en observant seulement que si elle est virtuelle, la caustique demandée est réelle, et réciproquement.*

APPLICATIONS DES FORMULES PRÉCÉDENTES, ET VÉRIFICATIONS EXPÉRIMENTALES.

PREMIÈRE APPLICATION.

RECHERCHE DE LA CAUSTIQUE, DANS LE CAS OU LE MILIEU RÉFRINGENT EST SÉPARÉ DU VIDE PAR UNE LIGNE DROITE.

La détermination de la caustique, dans le cas où le milieu réfringent est séparé du vide par une ligne droite, est un problème qui ne peut présenter aucune difficulté, et nous allons en indiquer la solution directe

en quelques mots. Supposons, par exemple, que le point lumineux s, fig. 23, soit situé dans le vide. Alors, en construisant les deux rayons réfractés qui proviennent des deux rayons lumineux incidents si si', infiniment voisins, on obtient deux triangles sii' zii' qui ont même base ii', et qui sont par conséquent entre eux comme leurs hauteurs. Or, ces triangles étant infiniment petits, on peut les assimiler à des secteurs circulaires qui auraient leurs centres en s et en z, et pour rayons si et zi. Ces triangles auront donc pour mesures $\frac{1}{2}\overline{si}^2 di$ et $\frac{1}{2}\overline{zi}^2 ds$. Mais si on représente par d la distance sa, et par z la distance zi, ses expressions deviennent : $\frac{1}{2}\frac{d^2}{\cos.^2 i}di$ et $\frac{1}{2}z^2 ds$. On pourra donc écrire la proportion $\frac{1}{2}\frac{d^2}{\cos.^2 i}di : \frac{1}{2}z^2 ds :: d : z\cos. s$. En supprimant les facteurs communs, puis, prenant la valeur de z, on a : $z = d\frac{\cos. s\, di}{\cos.^2 i\, ds}$. En éliminant la rapport $\frac{di}{ds}$, au moyen de l'équation $\sin. i = n \sin. s$, puis substituant, il vient : $z = nd\frac{\cos.^3 s}{\cos.^3 i}$, ou bien enfin :

$$z = \frac{d}{n}\frac{n^2 - \sin.^2 i}{\sqrt{(1 - \sin.^2 i)^3}}$$

Nous allons montrer maintenant comment on peut déduire cette formule de l'une des équations (z) (z_1). Une ligne droite pouvant être considérée comme une circonférence dont le centre est situé à l'infini sur une perpendiculaire à cette droite, il en résulte que, quel-

que part qu'on prenne le point lumineux, il sera toujours situé entre cette droite, considérée comme une circonférence, et son centre, ce qui nous montre déjà que c'est l'équation (z_1) qui doit convenir à ce cas. Il faut remarquer d'un autre côté que, à mesure que le centre de la circonférence s'éloigne, l'angle α du rayon incident avec l'axe, tend de plus en plus à devenir égal à l'angle d'incidence i, et qu'il lui devient rigoureusement égal quand le centre de la circonférence s'éloigne jusqu'à l'infini. Donc la quantité φ, qui est constamment égale au rapport $\frac{\sin. i}{\sin. \alpha}$ devient en même temps égale à l'unité. Ainsi, pour opérer la transformation, il faut faire, dans l'équation (z_1), tout-à-la-fois $r=\infty$, $\varphi=1$; mais cette double hypothèse donne à z la forme indéterminée $\infty.0$. Pour faire disparaître cette difficulté, nous emploierons encore le même artifice de calcul qui nous a déjà servi dans la recherche des caustiques par réflexion, et qui consiste à multiplier et diviser tout-à-la-fois le numérateur de z par la somme des radicaux qui y entrent. Le numérateur devient, par cette transformation, $\frac{1-\varphi^2}{\sqrt{1-\varphi^2 \sin.^2 \alpha}+\varphi\sqrt{1-\sin.^2 \alpha}}$ sans que la valeur de z ait éprouvé aucun changement. Si maintenant on représente par d la distance sb, fig. 12, du point lumineux à la circonférence, on aura $\varphi=\frac{r-d}{r}=1-\frac{d}{r}$, et par suite, $1-\varphi^2=\frac{d}{r}(2-\frac{d}{r})$. Si donc on remplace $1-\varphi^2$ par cette valeur, puis qu'on effectue la multiplication par le facteur r qui entre dans la composition de z, le

numérateur devient: $\frac{d\left(2-\frac{d}{r}\right)}{\sqrt{1-\varphi^2\sin.^2\alpha}+\varphi\sqrt{1-\sin.^2\alpha}}$ et la valeur de z, ainsi transformée, n'a rien perdu de sa généralité. En introduisant maintenant les hypothèses $r=\infty$, $\varphi=1$, on obtient :

$$z=\frac{d}{n}\frac{n^2-\sin.^2 i}{\sqrt{(1-\sin.^2 i)^3}}\ldots\ldots (d)$$

ce qui est précisément la formule précédente.

Il est facile, au moyen de cette équation, de déterminer la forme de la courbe. D'abord pour obtenir le foyer, on fera $i=o$, ce qui donne :

$$z_0=nd$$

Ainsi, le foyer est virtuel, et il est plus éloigné de la droite *ai* que le point lumineux. Il est évident d'ailleurs que tous les points de la caustique sont virtuels, puisque toutes les valeurs de z sont positives. A mesure que i augmente, z augmente, et, pour $i=90°$, z devient infini. Par conséquent les rayons lumineux qui tombent sur la gauche de *as* donnent naissance à une branche de caustique qui est infinie, et qui est située tout entière sur la droite de la perpendiculaire *as*. Il en est de même des rayons lumineux qui tombent sur la droite du point *a*. Ils donnent aussi naissance à une branche de courbe infinie, virtuelle, et située tout entière sur la gauche de *as*.

Si par le point *s*, fig. 23, on mène une droite faisant avec *sa* un angle de 90°, cette droite représentera la direction du dernier rayon lumineux incident, et il

Le foyer est donc plus près de la droite *mn* fig. 25 que le point lumineux. Le dénominateur de z ne pouvant être nul, la courbe n'a pas de branches infinies. En faisant $i=90°$, on aura $z=o$. Ainsi, en menant par le point *s* les rayons lumineux *sm*, *sn*, qui font avec *sa* des angles égaux à l'angle limite, les rayons réfractés seront parallèles à la droite *mn*, les deux points *m* et *n* appartiendront à la caustique, et elle sera tangente à la droite *mn* en ces mêmes points. En supposant $n=\frac{4}{3}$, la courbe a la forme représentée fig. 25. Elle se compose de deux arcs finis *fm* et *fn*, tangents en *f* à la droite *fa*, en *m* et en *n* à la droite *mn*.

On peut, en suivant la même marche que précédemment, obtenir l'équation de la courbe en coordonnées rectangulaires; mais il est plus simple de la déduire de l'équation (e), en y changeant n en $\frac{1}{n}$. On trouve ainsi :

$$y=\frac{d}{n}\sqrt{\left(1-\sqrt[3]{\frac{n^2-1}{d^2}x^2}\right)^3}$$

La courbe géométrique donnée par cette équation se compose de 4 arcs parfaitement égaux, *fm* et *fn* qui représentent la caustique; *gm* et *gn* symétriquement placés par rapport à *mn*. C'est encore une développée de section conique dont le centre est en *a*, et le foyer en *s*. Enfin, en faisant disparaître les radicaux, on serait encore conduit à une équation du 6e. degré ne renfermant que les puissances paires des variables.

On peut vérifier par l'expérience la position du foyer, dans le cas où le point lumineux est placé dans un

milieu réfringent. C'est encore l'appareil fig. 10 qui m'a servi pour cette vérification. On enlève le support cylindrique EFGH, et on le remplace par un vase cylindrique EFGH fig. 26, noirci intérieurement, et dans lequel on verse de l'eau jusqu'à un certain niveau xy. Un fil de platine ou d'argent, bien brillant, est disposé horizontalement dans l'intérieur de l'eau : il passe par un certain point k de la verticale nk, de manière qu'il soit en même temps perpendiculaire à la tige mn. En plaçant l'œil à une certaine hauteur au-dessus du point n, on aperçoit en même temps l'image du point n par réflexion sur la surface xy, et l'image k' du point k par réfraction à travers le liquide. En faisant mouvoir le bouton n, on pourra donc faire coïncider son image avec l'image k' du point k. Lorsque cette coïncidence est établie aussi exactement que possible, on mesure les distances kv et nv. La première est égale à d, la deuxième est égale à z_0. On devra donc avoir $nv = n.\overline{kv}$, d'où $n = \frac{nv}{kv}$. En prenant la moyenne d'un assez grand nombre d'expériences, j'ai trouvé : $n = 1,35$, ce qui diffère assez peu du nombre 1,336 qui représente l'indice de réfraction de l'eau.

DEUXIÈME APPLICATION.

DÉTERMINATION DES FOYERS DES LENTILLES EN TENANT COMPTE DE LEUR ÉPAISSEUR.

On donne, dans tous les ouvrages de physique, des formules générales qui permettent de déterminer la position du foyer d'un point lumineux quelconque, pris

sur l'axe principal d'une lentille. Ces formules ne sont cependant pas rigoureusement exactes, car elles supposent toujours que l'épaisseur de la lentille est nulle. Il est donc intéressant de chercher une formule qui permette de calculer rigoureusement la position du foyer, pour un point lumineux pris où on voudra sur l'axe, et d'apprécier par conséquent l'erreur que l'on commet en négligeant l'épaisseur de la lentille.

Soit d'abord MN, fig. 27, une lentille biconvexe, dont les centres des courbures sont en c et c'. Appelons r et r' les deux rayons de courbure cA et $c'A'$, et représentons par e l'épaisseur AA' de la lentille. Soit P la position du point lumineux; les rayons qui tombent sur la face antérieure MAN de la lentille, et qui sont infiniment voisins de l'axe, iront former leur foyer en un certain point Q, dont il faut déterminer d'abord la position. Pour cela, il faut remarquer que les rayons passent du vide dans le milieu réfringent, en traversant un arc convexe. Par conséquent, en représentant par q la distance QA, on aura, pour déterminer la position du foyer Q, l'équation $q = r\frac{n(1-\varphi)}{n(1-\varphi)+\varphi}$. Mais il faut se rappeler que, d'après la manière dont cette équation a été établie, la valeur de q devra être portée sur le rayon réfracté quand elle sera positive, et sur son prolongement quand elle sera négative. D'après notre figure, la valeur de q doit donc être négative; c'est pour cela que nous la ferons précéder du signe —, afin de pouvoir l'introduire dans la formule suivante où elle doit être prise positivement; nous aurons donc $q = -r\frac{n(1-\varphi)}{n(1-\varphi)+\varphi}$.

En représentant par p la distance PA, on a évidemment : $\varphi = \frac{p+r}{r}$, d'où, $1-\varphi = \frac{-p}{r}$, et, en substituant dans la valeur de q, $q = \frac{-npr}{(n-1)p-r}$.

Les rayons lumineux, après s'être réfractés une première fois, de manière à former leur foyer virtuel en Q, vont passer maintenant du milieu réfringent dans le vide, et je suppose qu'ils iront former leur foyer réel en P'. Il s'agit de déterminer la distance P'A'$=p'$. Pour cela, il faut prendre la formule qui convient au cas où des rayons lumineux passent du milieu réfringent dans le vide, en traversant un arc concave. Or, nous aurons, d'après cette formule, $p' = r'\frac{\varphi'+1}{\varphi'+1-n\varphi'}$. Mais il faut remarquer que, d'après la manière dont cette formule a été calculée, les valeurs positives de p' doivent être portées sur le prolongement du rayon réfracté. Au contraire, dans la formule qui sert à calculer ordinairement la position du foyer réel des lentilles, la valeur de p' doit être portée sur le rayon réfracté lui-même, quand elle est positive. Pour nous mettre d'accord avec cette formule, nous changerons donc le signe de p', et nous écrirons $p' = r'\frac{\varphi'+1}{n\varphi'-(\varphi'+1)}$.

Or, on a ici : $\varphi' = \frac{\mathrm{QC}'}{r'} = \frac{q-r'+e}{r'}$, et $\varphi'+1 = \frac{q+e}{r'}$. En substituant donc, on a : $p' = r'\frac{\frac{q+e}{r'}}{n\frac{q+e-r'}{r'}-\frac{q+e}{r'}}$, ou bien : $p' = r'\frac{q+e}{(n-1)q-nr'+(n-1)e}$. En substituant

maintenant pour q sa valeur précédente, et faisant les simplifications convenables, la valeur de p' prend la forme :

$$p'=r'\frac{npr-e\{(n-1)p-r\}}{n(n-1)pr+nr'\{(n-1)p-r\}-e(n-1)\{(n-1)p-r\}}$$

Cette formule montre qu'il n'y a qu'une seule position du point lumineux pour laquelle il soit permis de négliger l'épaisseur de la lentille; c'est celle pour laquelle on a : $(n-1)p-r=o$, d'où $p=\frac{r}{n-1}$. Pour toutes les autres positions du point lumineux, on commettra une erreur, qui sera d'autant plus grande que les termes multipliés par e seront plus considérables par rapport aux autres termes du numérateur et du dénominateur.

Pour obtenir le foyer principal, il faut faire $p=\infty$, ce qui donne :

$$f=r'\frac{nr-e(n-1)}{(n-1)\{n(r+r')-e(n-1)\}}$$

Si on fait dans ces formules $e=o$, on trouve :

$$p'=\frac{prr'}{(n-1)p(r+r')-rr'}\ldots f=\frac{rr'}{(n-1)(r+r')}$$

Equations qui sont précisément celles qu'on obtient par les méthodes ordinaires.

Considérons maintenant la lentille biconcave, fig. 28, dont les centres de courbures sont en c et c', et supposons qu'un point lumineux P soit placé devant la face A de lentille. Les rayons qu'il envoie passent du

vide dans un milieu réfringent en traversant un arc concave, par conséquent leur foyer Q sera donné par la formule : $q=r\frac{n(1+\varphi)}{n(1+\varphi)-\varphi}$. La valeur de q doit être regardée comme positive quand elle est comptée sur le prolongement du rayon réfracté, comme c'est le cas de notre figure ; ainsi on doit la conserver avec son signe. On a ici : $\varphi=\frac{p-r}{r}$; en substituant donc, il vient : $q=r\frac{np}{(n-1)p+r}$. Actuellement, en considérant le point Q comme un point lumineux placé dans un milieu réfringent, les rayons qui en émanent passeront du milieu réfringent dans le vide, en traversant un arc convexe. En supposant donc que ces rayons viènnent faire leur foyer virtuel au point P', la distance P'A'$=p'$ de ce foyer à la lentille sera donnée par l'équation : $p'=r'\frac{1-\varphi'}{1-\varphi'+n\varphi'}$. Il faut seulement observer que, d'après la manière dont cette formule a été établie, la valeur de p' doit être comptée sur le rayon réfracté quand elle est positive. Or ici, pour nous conformer à l'usage ordinaire, nous la regardons au contraire comme positive, quand elle est comptée sur le prolongement du rayon réfracté. C'est pour cela que nous changerons le signe de la valeur de p', et que nous écrirons : $p'=r'\frac{-(1-\varphi')}{1-\varphi'+n\varphi'}$. Mais on a : $\varphi'=\frac{QC'}{r'}=\frac{q+e+r'}{r'}$, et $1-\varphi'=-\frac{q+e}{r'}$. En substituant donc dans la valeur de p', il vient :

$$p'=r'\frac{q+e}{(n-1)q+nr'+(n-1)e}$$

Il ne reste donc plus qu'à remplacer q par sa valeur précédente. En faisant cette substitution, et simplifiant, il vient :

$$p'=r'\frac{npr+e\{(n-1)p+r\}}{(n-1)npr+nr'\{(n-1)p+r\}+e(n-1)\{(n-1)p+r\}}$$

On voit donc par cette formule, que, pour les lentilles biconcaves, on commet toujours une erreur en négligeant l'épaisseur de la lentille; car ici le facteur $(n-1)p+r$ ne peut jamais être nul, attendu que p et r doivent toujours être considérés comme essentiellement positifs.

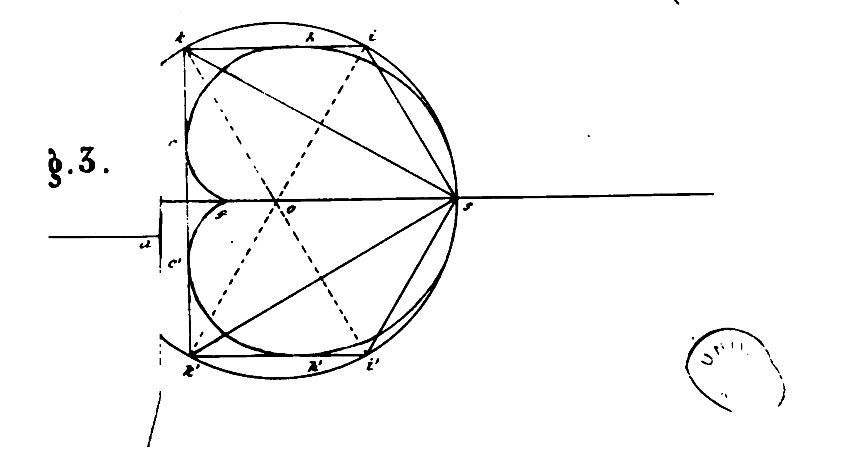
Pour obtenir la position du foyer principal, il faut, dans la formule précédente, faire $p=\infty$, ce qui donne:

$$f=r'\frac{nr+e(n-1)}{(n-1)\{n(r+r')+e(n-1)\}}.$$

Enfin si, dans ces deux formules, on suppose e nul, on retombe sur les formules ordinaires des lentilles biconcaves.

Fig. 1.

g. 2.



au contraire, plus épaisse, quelquefois laiteuse ou colorée, a des propriétés fort différentes.

L'Euphorbe des Canaries donne à la fois un poison énergique, c'est le suc laiteux de son écorce, et une boisson limpide et agréable, c'est du corps ligneux de la même plante qu'on l'extrait.

La sève descendante est donc bien différente de la sève ascendante. Cependant quelques savants refusent d'appeler sève descendante, ces liquides laiteux ou colorés; ils les considèrent comme des sucs propres, élaborés dans des organes particuliers, admettant d'ailleurs toujours dans les végétaux, où ces sucs propres se trouvent, une sève descendante.

Ainsi, tous les botanistes croient à une sève descendante, qui a un mouvement général de haut en bas, comme la sève pompée par les racines en a un de bas en haut.

Voici les faits principaux sur lesquels on s'appuie pour démontrer l'existence d'une sève descendante:

1°. Si l'on enlève un anneau circulaire de l'écorce d'une plante, on voit le suc suinter, s'amasser sur le bord supérieur de la plaie et non sur l'inférieur;

2°. Si l'on pratique une ligature bien serrée autour de la tige, le corps de celle-ci, au bout d'un certain temps, se gonfle et forme un bourrelet au-dessus de la ligature, et la tige, au-dessous, conserve son diamètre primitif;

3°. Si l'on incise circulairement une tige où la sève corticale est colorée, la surface inférieure de la section, fournit très peu de suc comparativement à la supérieure;

4°. Une branche, dépourvue de feuilles naturellement ou artificiellement, ne forme pas de bourrelet à la lèvre supérieure d'une incision qu'on y a pratiquée, à moins qu'il ne s'agisse, dit de Candolle, de végétaux dont l'écorce est verte comme l'Ephédra ou le Genêt d'Espagne; dans ce cas, le bourrelet se forme, parce que le parenchyme cortical joue le rôle du parenchyme des feuilles, c'est-à-dire qu'il élabore de la sève descendante ;

5°. Si on enlève la totalité de l'écorce à un tronc d'arbre, il ne se forme plus de couches ligneuses; la matière que les feuilles ont élaborée descend par l'aubier, dont le tissu se condense au point de prendre la dureté du bois ;

6°. L'accroissement a lieu dans les arbres dépourvus de bourgeons, auxquels on a laissé les feuilles, tandis que cet accroissement n'a pas lieu, si on enlève les feuilles en laissant les bourgeons ;

7°. Lorsqu'une branche n'a pas de feuilles, les fruits qu'elle porte ne mûrissent pas; ils mûrissent, si on greffe cette branche, par approche, avec une autre qui a conservé son feuillage;

8°. Une branche à laquelle on a fait une incision circulaire, arrive bientôt, dans sa partie supérieure, à un degré remarquable de force et d'exubérance;

9°. « Le Gui, plante parasite, comme chacun sait, produit sur la branche qui le porte, un effet analogue à une incision ou à une ligature de l'écorce ; au-dessus du point qu'il occupe, il se forme (c'est de Candolle qui parle) un bourrelet d'autant plus gros que le tronc même du Gui approche davantage de la

grosseur de la branche sur laquelle il est implanté, tandis qu'au-dessous cette branche est amaigrie.

« Le Gui ne reçoit point le suc élaboré dans les feuilles; c'est pour cela qu'il est indifférent à la nature de l'arbre qui le porte. Il aspire la sève ascendante de son support; mais il garde toute celle qu'il élabore, parce que celle-ci est toujours bien différente de la sève descendante des végétaux sur lesquels il vit.

« Dans les greffes véritables, les sucs nourriciers doivent descendre de la greffe dans l'écorce du sujet qui est soudé avec elle; par conséquent, il est nécessaire qu'il se trouve une analogie entre les deux écorces. C'est cette analogie qui fait qu'il y a soudure.

« Le Gui, qui pompe de l'eau et ne rend rien, peut croître sur toutes les dycotilédones dont la sève ascendante est aqueuse.

« D'après cela, une incision circulaire pratiquée sur l'écorce d'une branche de pommier terminée par une houpe de Gui, ne sera pas suivie d'un bourrelet à la partie supérieure (1). »

Tels sont les faits sur lesquels se base la théorie des deux sèves. Faut-il nécessairement, pour les expliquer, admettre cette théorie? Nous nous permettons d'en douter.

Il est très-vrai qu'il se forme un bourrelet au-dessus d'une ligature faite au tronc d'un arbre; il est très-vrai encore qu'on voit apparaître un bourrelet à la lèvre supérieure d'une incision faite en enlevant à une branche un anneau d'écorce; mais il se forme toujours

(1) De Candolle. — *Physiologie végétale*, tomes II et III.

aussi un bourrelet à la lèvre inférieure de l'incision, lequel est quelquefois plus gros que celui qu'on observe au-dessus.

Ces deux bourrelets cependant ne sont pas constitués par les mêmes éléments anatomiques. Le bourrelet supérieur est formé quand des feuilles ou des bourgeons sont, au-dessus, en grande partie de filets ligneux, tandis que le bourrelet inférieur est exclusivement formé, lorsqu'il ne présente ni feuilles, ni bourgeons, de tissus parenchymateux.

C'est ce qui résulte des observations que nous allons rapporter.

Sur une tige d'Oranger on a complètement enlevé l'écorce dans une longueur de 9 centimètres; la partie décortiquée a été enfermée dans un tube de verre, dont les deux extrémités ont été scellées. Peu de temps après, des parties mises à nu, une liqueur blanchâtre est sortie; elle s'est épaissie progressivement, et a donné naissance à des mamelons; il s'est formé un bourrelet à la lèvre supérieure de la décortication; il s'en est formé un autre, et plus considérable que le précédent, à la lèvre inférieure.

Dans le bourrelet supérieur, on a trouvé un grand nombre de fibres, qu'on a pu suivre jusque dans un bourgeon placé un peu plus haut.

Dans toute la longueur de la partie décortiquée, où une couche épaisse de tissus cellulaires existait, nous n'avons pas trouvé de tissus fibro-vasculaires; il n'y avait dans l'énorme bourrelet inférieur aucune trace de filets ligneux.

Sur un autre Oranger, une pareille décortication a

été faite. Cet oranger, peu vigoureux à sa partie supérieure, n'a développé que quelques faibles feuilles, à une très-grande distance de la décortication. Cependant deux bourrelets se sont formés aux lèvres supérieure et inférieure de la décortication; mais bientôt des points verts ont paru sur le bourrelet inférieur; de ces points sont sortis des bourgeons, dont quelques-uns se sont allongés et ont donné des feuilles.

Dans le bourrelet supérieur, nous n'avons pu trouver que des tissus cellulaires, la partie décortiquée ne nous a présenté, comme dans l'autre expérience, aucune trace de tissus fibreux.

Mais il n'en a pas été de même dans le bourrelet inférieur. Ayant enlevé avec tout le soin possible le tissu cellulaire de ce bourrelet, nous avons trouvé des fibres ligneuses, lesquelles étaient la continuation des parties fibreuses, des feuilles et des bourgeons.

Dans toutes les décortications que nous avons faites, nous avons toujours trouvé dans le bourrelet supérieur des fibres ligneuses formant en grande partie ce bourrelet, mais ces fibres ligneuses pouvaient être suivies jusque dans les feuilles et les bourgeons; quand, dans le bourrelet supérieur, nous n'avons pas trouvé de fibres ligneuses, c'est qu'il n'y avait au-dessus ni bourgeons ni feuilles, ou, quand ces organes existaient, ils étaient à peine développés.

Il n'est donc pas nécessaire, pour expliquer ces bourrelets, de recourir à la sève descendante; la théorie des mérithalles, c'est-à-dire celle qui considère les feuilles et les bourgeons comme les organes générateurs des fibres, en donne l'explication la plus satisfaisante.

On peut dire pourquoi aussi, sans admettre la sève descendante, les liquides s'écoulent plus abondamment de la lèvre supérieure de l'incision faite sur l'écorce d'une plante, que de la lèvre inférieure; il suffit de supposer que les liquides de l'écorce n'ont d'autre circulation que celle qui a lieu dans les vaisseaux ou cellules qui les renferment, c'est-à-dire qu'ils sont élaborés par ces organes et y restent; et on comprendra aisément que des vaisseaux coupés, ceux qui sont placés au-dessus de l'incision, doivent se vider entièrement, tandis que ceux également coupés, qui sont placés au-dessous, doivent à peine perdre de leur liquide.

S'il y avait un mouvement de la sève de haut en bas, on se demanderait pourquoi les liquides cessent presqu'aussitôt de s'écouler à la lèvre supérieure de l'incision.

Il y a dans les végétaux, de bas en haut, un mouvement général de la sève : aussi, lorsqu'on plonge, au moment où un arbre est en pleine végétation, le foret jusqu'au tronc ligneux de l'individu, ou qu'on tranche entièrement une tige, voit-on jaillir, de bas en haut, et cela pendant long-temps, un liquide séveux.

Qui n'a remarqué, en effet, qu'en coupant un cep de vigne au printemps, on obtient en abondance un liquide qui s'écoule de bas en haut?

Qui n'a vu à la suite de l'émondage fait sur des arbres en végétation, les liquides pompés par les racines, s'écouler pendant plusieurs mois par les plaies faites à l'arbre?

Si la sève avait un mouvement de haut en bas, elle devrait continuer de s'écouler lorsqu'on tranche les

vaisseaux qui la conduisent; l'écoulement de cette sève devrait même être plus rapide que celui de la sève ascendante qui a, pour monter, à vaincre la force de la pesanteur.

S'il y avait une sève descendante, les couches ligneuses qui se forment chaque année dans un arbre, devraient être plus épaisses à la partie supérieure du tronc qu'à sa base. Or, c'est ce qui n'a pas lieu.

Continuons à examiner les faits que la théorie de la sève descendante invoque.

Il est vrai, ainsi que le dit de Candolle, qu'il ne se forme pas de bourrelet à la lèvre supérieure d'une incision pratiquée sur une branche dépourvue réellement de feuilles et de bourgeons.

Sur l'Ephédra et le Genêt d'Espagne, il se forme un bourrelet à la lèvre supérieure de l'incision faite sur la tige de ces plantes, mais ce bourrelet ne peut être attribué à la sève descendante, formée, selon de Candolle, dans le parenchyme cortical de l'écorce, qui est vert comme celui des feuilles. Dans ces bourrelets, on trouve des fibres ligneuses qu'on peut suivre jusque dans les bourgeons de ces deux plantes.

L'Ephédra et le Genêt en question ont, en effet, des bourgeons, et les feuilles sont réduites le plus ordinairement à l'état d'écailles; mais le développement descendant de ces bourgeons a lieu comme dans les autres plantes, et il produit les fibres qui forment les bourrelets.

Le tronc d'un arbre dépourvu de son écorce, durcit plus vite que quand il en est pourvu; mais il n'est pas nécessaire, pour expliquer ce phénomène, de supposer

que la sève, ne pouvant plus descendre par l'écorce, descend par le bois.

La sève ascendante continue de monter dans cet arbre, puisqu'il est couronné par des parties en végétation; elle laisse sur sa route des matières minérales. C'est l'aubier qui représente la périphérie de la plante; il est le siége, par conséquent, d'une évaporation immédiate.

La sève qui se trouve dans l'aubier perd donc de son eau qui s'évapore; les matières minérales se déposent en plus forte proportion dans l'aubier, comme elles se déposaient en plus forte proportion dans l'écorce, relativement à la quantité de liquide qui y passait, que dans toute autre partie du végétal, qui n'est pas le siége immédiat de l'évaporation.

L'aubier doit donc se durcir plus vite lorsqu'il est en contact immédiat avec l'air, que quand il est recouvert d'une écorce.

La preuve que ce n'est point la sève descendante qui fait prendre, dans cette circonstance, de la solidité à l'aubier, c'est que, dans un arbre auquel on ne laisse à sa partie supérieure qu'un petit bouquet de feuilles et de rameaux, l'aubier se durcit aussi vite que dans un autre arbre dont la tête représente vingt fois la quantité de feuilles du premier.

Il aurait cependant dû descendre dans l'aubier de de ce dernier beaucoup plus de sève, puisque celle-ci a dû se former en raison directe des surfaces vertes.

En supposant que l'accroissement n'ait pas lieu dans une plante à laquelle on enlève toutes les feuilles, en y laissant les bourgeons, il n'y aurait rien en faveur

de la sève descendante, ou contre la théorie des mérithalles.

Il est évident que si on enlève les feuilles à mesure qu'elles poussent à un bourgeon, il est évident, disons-nous, que le bourgeon ne se développera pas. Lorsqu'on coupe, en effet, la sommité de la jeune pousse herbacée d'une plante, de manière à ne pas atteindre la tige et à ne raser que les prolongements foliacés, la sommité continue à se développer en longueur; mais on observe, en général, que les bourgeons axillaires des feuilles cicatrisées sont frappés de mort.

Que les fruits ne mûrissent pas sur une branche à laquelle on enlève les feuilles, et qu'il faille, pour les conduire à leur maturité, greffer cette branche sur une branche feuillue, il n'y a encore rien là qui soit en faveur de la sève descendante. Si dans le premier temps du développement des fruits, la présence des feuilles leur est nécessaire, cela tient à ce que ces organes attirent la sève ascendante.

Il y a des fruits qui sont portés sur des branches, complètement dépourvues de feuilles, comme dans certains palmiers. Mais ces branches sont vertes, dira-t-on, elles élaborent la sève comme les feuilles. Cela est vrai; mais, dans toutes les branches chargées de fruits, les écorces sont vertes. D'ailleurs, dans beaucoup de plantes, les fruits ne sont pas encore mûrs, alors que les feuilles sont déjà tombées; il faut donc que les fruits élaborent la sève. D'ailleurs, encore, tout fruit est la terminaison, l'extrémité supérieure d'un individu; la sève ne descend donc pas dans le fruit, elle ne fait qu'y monter.

Ce que l'on peut dire d'exact à cet égard, c'est que le fruit étant la fin de l'individu qui le porte, tous les organes qui entretiennent cette existence individuelle, se dépouillent, s'épuisent au profit de ce fruit; mais cet épuisement a lieu de bas en haut, et c'est le liquide pompé par les racines, qui transporte les matières des organes inférieurs vers les supérieurs.

La section d'une branche, dit-on, met la partie supérieure dans un état d'exubérance qui ne peut s'expliquer que par la sève descendante.

D'abord cette observation ne nous paraît pas exacte; car si l'on fait une incision sur une branche, ce n'est pas au-dessus de l'incision que se développent les bourgeons. Lorsque les jardiniers veulent faire naître des rameaux, ils font une incision au-dessus d'un œil, et au-dessous il se développe un rameau. Pour bien réussir dans cette circonstance, il faut faire l'incision un peu profonde. La sève, qui monte particulièrement par le bois, se trouve arrêtée par l'incision; il y a alors abondance de sève; c'est pourquoi des bourgeons se développent.

Si la sève descendante existait, et qu'elle fût la seule propre à donner naissance aux organes, il est évident qu'il devrait se développer des bourgeons au-dessus de l'incision et non au-dessous; c'est le contraire qui a lieu.

La sève ascendante joue un si grand rôle dans la végétation, que l'on peut produire, pour ainsi dire, ce que l'on veut sur les arbres en espalier. Si de deux branches partant de la même hauteur sur une tige, l'une grossit plus que l'autre, et que l'on veuille arrêter

ce résultat fâcheux, on fait alors une incision au-dessous de l'insertion de la grosse branche, on en fait une autre au-dessus de la petite, et bientôt celle-ci est devenue aussi grosse que l'autre.

Ce n'est point la sève descendante qui a produit ces résultats. D'un autre côté, ce n'est pas non plus la partie supérieure d'une branche incisée qui végète avec le plus de vigueur.

De Candolle se trompe, lorsqu'il dit que le Gui, sur une branche, produit l'effet d'une ligature ou d'une incision ; qu'il se forme au-dessus du Gui un bourrelet produit par la sève descendante, et qu'au-dessous du parasite, la branche est amaigrie, parce qu'elle ne peut recevoir la sève descendante du Gui.

Nous venons d'expliquer, par une autre théorie que celle de la sève descendante, les faits sur lesquels on s'appuie pour démontrer l'existence de cette sève. L'explication que nous avons donnée de ces faits est même plus satisfaisante que celle qu'en donnent les partisans de la sève descendante.

Nous allons maintenant faire connaître des faits qui restent sans explication aucune, avec la théorie de la sève descendante.

I. Nous avons pratiqué, dans les années 1846, 47 et 48, sur des branches de Peuplier portant du Gui, des décortications annulaires. Ces décortications étaient faites un peu au-dessous de la houpe de Gui ; et entre la décortication et le Gui, il n'y avait ni feuilles, ni bourgeons; au-dessus du Gui, la branche de Peuplier a été coupée.

Ces décortications ont été abandonnées à elles-

mêmes; au bout de deux ans, il ne s'était développé, sur la partie de la branche de Peuplier placée entre la décortication et le Gui, ni feuilles, ni bourgeons. Dès la première année de l'expérience, on a vu, à la lèvre supérieure de la décortication, un bourrelet assez considérable qui a augmenté l'année suivante.

Chaque branche de Peuplier, à laquelle on avait fait une pareille décortication, a été séparée de l'arbre, à l'époque où cette décortication avait deux ans d'existence.

Chaque bourrelet a été examiné avec soin; on l'a trouvé composé de fibres radiculaires, formant deux couches ligneuses de Peuplier, qui se continuaient jusqu'aux couches ligneuses du Gui.

Les tissus ligneux, observés dans les bourrelets, étaient complètement identiques aux tissus des couches ligneuses de Peuplier, examinées sur d'autres branches.

De Candolle s'était donc trompé, en avançant qu'il ne pouvait se former de bourrelet, sur la partie d'une branche incisée au-dessous d'une houpe de Gui.

Nos expériences nous prouvent que ces bourrelets se forment aussi bien sur les branches terminées par du Gui, que sur celles qui, en étant dépourvues, sont terminées par des feuilles et des bourgeons.

Comment expliquer la formation de ces bourrelets?

Est-ce par la sève descendante, qui se serait élaborée dans la portion du Peuplier située entre la décortication et le Gui?

Cette partie n'avait que quatre centimètres de longueur, dans quelques expériences, et deux seulement dans d'autres; les fibres qui constituaient le bourrelet

étaient aussi bien nourries auprès des fibres du Gui, que dans le bourrelet lui-même.

Etait-ce la sève du Gui, qui était la cause de la production des bourrelets en question?

Personne ne l'admettra.

La sève descendante du Gui, si sève descendante il y a, d'ailleurs, est bien différente de celle du Peuplier.

Il s'est formé, nous le répétons, c'est là un fait important, un bourrelet à la partie supérieure d'une décortication placée au-dessous d'une houpe de Gui, et ce bourrelet ne peut reconnaitre pour cause, ni la sève descendante du Peuplier, ni la sève descendante du Gui.

Cependant il est composé comme ceux dont les physiologistes attribuent la formation à la sève descendante.

On peut donc obtenir des bourrelets, en l'absence de la sève descendante, et des bourrelets identiques à la formation de ceux auxquels cette sève descendante aurait concouru immédiatement.

II. Sur une betterave, sortie de terre, on a enlevé un anneau circulaire; cet anneau a été fait à dix centimètres au-dessous de la partie où se développent les feuilles et les bourgeons; cette dernière partie a été tranchée complètement.

La betterave a continué à s'accroître en largeur et en hauteur; son écorce n'a pas tardé à prendre une teinte herbacée très-prononcée; au bout de deux mois, elle a été arrachée; un bourrelet très-peu sensible existait à la lèvre supérieure de la décortication; à la lèvre inférieure, il y en avait un second, qui était un peu plus fort que le premier.

En examinant ces deux bourrelets, nous avons constaté qu'ils étaient seulement formés de tissus cellulaires, et qu'ils ne renfermaient pas de tissus fibreux.

Ces bourrelets, très-peu développés, n'étaient point composés, comme ceux qui s'étaient formés, par suite d'incisions semblables, sur des betteraves, auxquelles on avait laissé les feuilles et les bourgeons; ces derniers bourrelets, en effet, outre les tissus cellulaires, renfermaient une grande quantité de tissus fibreux.

Si la sève descendante existait, et si c'était elle qui formât les fibres, on ne pourrait pas expliquer pourquoi le bourrelet placé à la partie supérieure de la décortication, dans la première expérience, ne renferme pas de fibres, tandis que celui qui lui correspond dans la seconde, en est presque entièrement formé.

En effet, la sève descendante s'est formée aussi bien, sauf la quantité, dans la betterave à laquelle on avait enlevé la tête, que dans celle qui avait conservé ses feuilles et ses bourgeons; toute la partie du tronc de la première betterave, au-dessus de la décortication, est devenue verte; la sève ascendante s'y est modifiée comme dans les feuilles, et ainsi élaborée, elle devait aussi bien redescendre de l'écorce et donner lieu aux mêmes effets, que celle qui était montée dans les feuilles.

III. Nous avons voulu nous assurer, de manière à ne laisser aucun doute, si, en faisant une décortication sur une betterave, plus sortie de terre que la précédente, de manière à avoir, au-dessus de cette décor-

tication, une longueur de betterave double, le bourrelet de la lèvre supérieure ne serait pas plus fort. Voici notre raisonnement : S'il descend dans l'écorce d'une plante un liquide séveux, des parties supérieures vers les parties inférieures, quand les parties supérieures sont vertes, il devra nécessairement arriver à la partie supérieure de la décortication de la betterave une plus grande quantité de sève, si la partie du tronc située au-dessus de cette décortication est plus longue.

Il s'est formé deux bourrelets, l'un supérieur, l'autre inférieur, par suite de la décortication, qui n'étaient pas plus gros que ceux que nous avons notés dans l'expérience précédente. Dans ces deux bourrelets, il n'y avait pas plus de fibres ligneuses que dans les autres.

Toutes les fois que nous avons fait des incisions sur les betteraves, et qu'au-dessus de ces incisions, il y avait des feuilles et des bourgeons, le bourrelet de la lèvre supérieure de l'incision renfermait toujours beaucoup de tissus ligneux.

Comment les partisans de la sève descendante expliqueraient-il ces faits ?

Dans les betteraves auxquelles on avait coupé la tête, la sève descendante s'était formée dans l'écorce de leur tige, puisque celle-ci était restée verte comme dans les autres betteraves ; pourquoi donc les bourrelets des premières ne renfermaient-ils point de tissus ligneux, tandis que ceux des dernières en étaient presque exclusivement composés ?

La théorie de la sève descendante ne peut répondre à cette question.

IV. Lorsqu'on plante au printemps des betteraves âgées d'un an, après leur avoir enlevé le bourgeon central, il se développe, sur leur périphérie, des bourgeons qui s'allongent quelquefois sensiblement; quand ces bourgeons sont à une certaine distance les uns des autres, leur accroissement descendant produit, sur la betterave primitive, des mamelons qui sont souvent considérables. La betterave ressemble alors à plusieurs betteraves, qui se seraient soudées, par un de leurs côtés, à une autre betterave, placée au milieu d'elles; cependant il n'en est rien, car coupée en travers, il n'y a qu'un centre; seulement du côté où se trouvent les mamelons, il y a un nombre de couches bien plus grand que dans les parties où ces mamelons n'existent pas. Dans celles-ci, on ne trouve que le nombre de couches qui existait au moment où la betterave a été plantée; tandis que, dans les mamelons, on en compte sept ou huit qui se sont formées depuis le développement des bourgeons.

Les parties placées entre les mamelons ont végété: elles ont été vertes pendant le temps de la végétation de la betterave, elles ont par conséquent reçu la sève pompée par les racines et l'ont élaborée, comme les feuilles; pourquoi donc n'ont-elles pas formé de couches ligneuses, tandis qu'à côté, dans les mamelons, il s'en est formé un grand nombre?

La théorie de la sève descendante ne peut encore répondre à cette question.

V. Dans les décortications, faites sur les Orangers, pourquoi le bourrelet supérieur, dans une de ces expériences, ne contenait-il pas de fibres ligneuses,

quoique la portion de tige, au-dessus de l'incision, fût verte, et qu'il s'y trouvât même un bourgeon ayant quelques feuilles, tandis que le bourrelet inférieur de cette même incision, bourrelet sur lequel il s'était développé des bourgeons, contenait des fibres ligneuses?

C'est encore une question que nous adressons à la sève descendante.

VI. Sur la propriété de M. d'Osseville, une plantation de saules a été faite, il y a environ vingt ans, en enfonçant des branches en terre; ces branches ou plantons ont végété vigoureusement, et aujourd'hui ils forment d'assez beaux arbres. Un d'eux, l'année dernière, a été arraché par le vent. Voici ce qu'il a montré à mon observation : à la base du tronc, trois grosses racines se sont développées; au-dessous d'elles on en aperçoit quelques autres, qui représentent à peine le dixième du volume des premières ; le pivot, qui n'est point une racine développée, comme cela a lieu dans les sujets qui proviennent de graines, diminue de volume à mesure que les racines elles-mêmes diminuent de grosseur; ces racines finissent par ne plus avoir qu'un diamètre égal à celui d'une plume à écrire; puis celles qu'on trouve toujours en descendant sont encore plus petites; enfin ce n'est plus qu'un chevelu dépourvu de fibres ligneuses; on arrive alors à l'extrémité du planton, qui est resté ce qu'il était lorsqu'on l'a mis en terre.

Cette partie inférieure du planton, dans une longueur de quinze centimètres, à peu près, n'a point augmenté de grosseur; toutes les racines qui s'y trouvent sont complètement cellulaires.

Pourquoi l'extrémité de ce planton, qui a absorbé les liquides à l'aide de son chevelu, depuis vingt ans, n'a-t-elle pas augmenté en grosseur ?

Pourquoi cette augmentation ne se laisse-t-elle remarquer qu'au-dessus des racines ligneuses? Pourquoi cet accroissement est-il en raison directe de celui des racines placées sur le pivot? Pourquoi l'arbre, coupé à l'endroit où les trois grosses émergent du tronc, présente-t-il dix-huit couches ligneuses, tandis qu'au-dessous des grosses racines il n'en présente plus que dix, au-dessous des moyennes six, au-dessous des plus petites une, et enfin, dans la partie où les racines sont exclusivement cellulaires, pourquoi ne s'est-il formé aucune couche ligneuse depuis la plantation de l'arbre? Interrogée sur ces points divers, la théorie de la sève descendante continue à garder le silence.

VII. M. D'Hombre-Firmas rapporte qu'un Platane, âgé d'environ trente-trois ans, ayant un tronc d'un mètre et demi de hauteur, fut, par suite d'une inondation, presque complètement enterré dans le sable. Le tronc de cet arbre n'avait plus guère, en effet, que six décimètres de haut.

La souche forma, presque au ras du sol, un bourrelet de racines. Au bout de trente ans, une partie du tronc de ce Platane fut déterrée; on voyait alors sur cette partie, deux étages de racines; l'étage supérieur représentait les racines qui s'étaient formées depuis que le tronc était enterré, l'étage inférieur représentait les racines qui s'étaient formées auparavant.

Entre ces deux étages de racines, le tronc n'avait pas grossi; cependant les racines de l'étage inférieur

étaient bien vivantes; elles avaient absorbé de la sève depuis trente ans comme celles de l'étage supérieur.

Pourquoi la partie du tronc inférieure aux racines du premier étage n'a-t-elle pas augmenté en grosseur?

Faut-il dire, avec M. D'Hombre-Firmas, que le cambium avait circulé dans la partie intermédiaire de ce tronc comme ailleurs, et que si cette portion ne s'était pas accrue sensiblement, cela tenait à la compression de la terre?

Non, évidemment.

La théorie du cambium, pas plus que la théorie de la sève descendante, ne peuvent rendre compte de ces faits.

Nous avons expliqué, sans admettre la sève descendante, les faits sur lesquels s'appuient les physiologistes, pour prouver l'existence de cette sève; nous avons ensuite observé des faits, qui ne peuvent être expliqués par la sève descendante; il nous reste maintenant à donner l'explication de ces faits.

Comment expliquer l'existence sur les Peupliers des bourrelets que nous avons fait naître au-dessous du Gui?

De Candolle, raisonnant d'après la théorie des deux sèves, avance qu'on n'obtiendrait jamais de bourrelets en faisant une incision sur une branche terminée par une houpe de Gui, parce que, dit-il, le Gui ne peut donner de sève descendante à la branche qui le porte.

Nous sommes bien de l'avis de de Candolle, lorsqu'il dit que le Gui ne peut donner de sève descendante; mais comme il s'est formé, contrairement aux prévisions du savant botaniste, un bourrelet au-dessous du Gui, il faut bien admettre que ce bourrelet s'est formé indépendamment de toute sève descendante?

Cependant, quoique le Gui ne pût donner de sève descendante au Peuplier, il est la cause première de la formation des bourrelets; l'expérience suivante le prouve.

Sur les Peupliers où le Gui existait, nous avons coupé des branches ayant la grosseur de celles qui portaient le Gui, et fait à quelques pouces, au-dessous de leur extrémité, une décortication annulaire; la partie placée au-dessous de la décortication ne présentait ni feuilles, ni bourgeons. Eh bien! à la lèvre supérieure de cette décortication, il ne s'est jamais formé de bourrelet, tant qu'au-dessus il ne s'est développé ni feuilles, ni bourgeons.

Or, puisque la partie placée entre le Gui et l'incision, n'a point poussé de feuilles et de bourgeons apparents, il faut que le Gui ait contribué d'une manière quelconque à la formation des deux couches ligneuses observées dans le bourrelet.

Mais comment?

Les couches ligneuses formant chaque bourrelet ont-elles pour origine des bourgeons de Peuplier adventifs, rudimentaires, c'est-à-dire non apparents, qui se seraient développés au bord supérieur de l'incision, peut-être sur toute la superficie du rameau et à tous les points de jonction du Gui avec le bois de Peuplier, bourgeons rudimentaires, dont la formation aurait été provoquée, dans cette circonstance, par suite de la vie que le Gui aurait attirée là plus fortement qu'ailleurs?

Parmi les faits qui conduisent à cette opinion, faits nombreux et concluants, je dois citer ceux que M. Gaudichaud a observés.

Cet illustre physiologiste a vu que des portions d'écorces isolées et privées de bourgeons, que des rondelles de peuplier ont produit de véritables accroissements ligneux. Il a vu souvent dans les pays vignobles, où l'on forme, dans les caves ou *chais*, des chantiers improvisés, avec des tronçons de bois fraîchement coupés et encore vivants, que ces bois croissent sensiblement, que leur diamètre augmente et forme d'assez gros bourrelets saillants, sans donner le moindre signe extérieur de végétation.

Or, ces bourrelets sont formés de fibres ligneuses, lesquelles ne peuvent être produites que par des bourgeons adventifs particuliers, ou par les ramifications de filets ligneux anciens. On pourrait donc dire que c'est à de pareils bourgeons que sont dues les couches ligneuses dont nous cherchons à expliquer la formation.

Mais pourquoi les fibres du Gui n'auraient-elles pas donné naissance aux fibres du Peuplier?

De prime abord on a de la peine à le penser, parce que les filets radiculaires du Gui paraissent isolés jusque dans l'intérieur du bois de Peuplier, et que les fibres ligneuses d'une greffe quelconque, ne peuvent s'unir au bois du sujet qu'à la superficie de ce bois.

Mais lorsqu'on examine, avec soin, la greffe du Gui sur le Peuplier, on reconnaît aisément que ce sont les fibres du Gui, qui ont produit les couches ligneuses, et, par suite, les bourrelets en question.

Expliquons-nous.

Ces bourrelets ne sont pas formés de fibres ayant la couleur du Gui; ces fibres ne sont pas différentes, nous l'avons déjà dit, des autres fibres du Peuplier ;

mais n'en est-il pas de même dans toute espèce de greffe?

Les fibres observées dans les bourrelets du Peuplier sont donc en tout semblables aux autres fibres de cette plante; seulement ce sont les fibres du Gui qui ont provoqué leur formation; elles sont fibres de Peuplier, parce que les matériaux de leur organisation appartiennent à la sève élaborée dans cet arbre.

Nous n'avons pas seulement examiné la greffe du Gui sur les Peupliers, nous l'avons encore observée sur la plupart des autres arbres où cette plante vit; et nous avons constamment reconnu que les fibres de la plante, formée depuis l'existence du Gui, communiquent avec les fibres de ce parasite, qui sont placées au-dessus d'elles; que les fibres du Gui ne sont point recouvertes par les fibres de la plante qui lui sert de support.

Lorsqu'on cherche à séparer, par la tortion, les fibres du Gui de la plante sur laquelle il croît, la rupture ne se fait pas au point de jonction des fibres du Gui et de celles de la plante; elle a lieu ou au-dessus ou au-dessous de ce point, suivant la nature du sujet sur lequel le Gui est greffé.

Le gui, sur les arbres qui le portent, est donc une greffe semblable aux greffes proprement dites.

Ce n'est pas l'opinion de de Candolle, qui prétend qu'il n'y a jamais soudure entre l'écorce du Gui et celle du sujet; que l'écorce de la plante qui est au-dessous du gui est comme sphacélée et mortifiée; qu'il n'y a pas greffe, puisqu'il n'y a pas analogie entre les deux libers.

Nous avons examiné la greffe naturelle du Gui comparativement aux autres greffes, nous n'avons pas trouvé de différence sensible; nous avons toujours vu, ce qui est opposé à ce que de Candolle avance, que la partie de la branche placée au-dessous du Gui, loin de s'amaigrir, prend un développement exagéré, et qu'au-dessus du Gui, il y a presque toujours atrophie.

Les fibres du Gui se forment-elles à l'époque où se forment celles de l'arbre sur lequel il est implanté? Oui assurément, car ses feuilles et ses rameaux ne se développent qu'au moment où les feuilles et les rameaux de la plante qui le supporte se développent également. Je me suis assuré de ce fait en observant le Gui sur des plantes dont la végétation ne commence pas à la même époque.

Les physiologistes sont d'accord pour admettre que la sève peut s'élaborer dans toutes les parties vertes des plantes, aussi bien dans les écorces que dans les feuilles; que la sève descendante se forme, par conséquent, dans toutes les régions vertes des végétaux; il ne s'est point formé cependant de bourrelets fibreux à la lèvre supérieure d'une incision pratiquée sur des betteraves, dont toute la partie placée au-dessus de cette incision était verte, mais dépourvue de feuilles et de bourgeons.

Cette contradiction apparente s'explique.

Pour que les fibres se forment dans les végétaux, il faut autre chose que de la matière verte, il faut des feuilles ou des bourgeons. Ces organes sont les seuls où s'engendrent les tissus fibro-vasculaires.

Une partie d'un végétal a beau être verte, quand

il n'existe au-dessus d'elles ni feuilles, ni bourgeons, on n'y trouve point de filets ligneux avant que des bourgeons ou des feuilles ne s'y développent.

C'est ce que nous ont montré toutes nos expériences, particulièrement celles qui ont été faites sur les Orangers. Nous avons vu, en effet, que le bourrelet, formé à la lèvre supérieure d'une décortication pratiquée sur un Oranger, n'est devenu fibreux qu'après le développement des bourgeons; que le bourrelet placé à la lèvre supérieure de l'incision est resté cellulaire, parce que la tige était terminée par un bourgeon très-chétif, qui ne s'est pas développé; qu'entre la lèvre supérieure et la lèvre inférieure, la partie décortiquée s'est recouverte d'une matière, qui a pris, avec le temps, la teinte herbacée, et que cette partie est cependant restée cellulaire, parce qu'il ne s'est formé ni bourgeons, ni feuilles.

Si sur les betteraves, où il s'est développé, par suite de la suppression du bourgeon terminal, des mamelons ressemblant à de petites betteraves, on trouvait dans ces mamelons un nombre assez considérable de couches ligneuses, tandis qu'à côté il ne s'en était pas formé, quoique l'écorce fût herbacée; c'est que ces mamelons étaient placés au-dessous des bourgeons et des feuilles, et que leurs couches ligneuses n'étaient que la conséquence des développements de ces feuilles et de ces bourgeons.

Si, en faisant des incisions annulaires sur des Cactus, qui n'ont pour organes appendiculaires que des piquants, on obtient un bourrelet fibreux à la lèvre supérieure de l'incision; si, sur l'Ephédra et le Genêt

d'Espagne, on obtient le même résultat, en faisant la même expérience, cela ne tient pas, comme le disait de Candolle, à ce que le parenchyme de l'écorce de ces plantes est vert, mais bien à ce que leur tige est pourvue de bourgeons, de feuilles, comme celle des autres plantes, avec la différence qu'ici les feuilles ne sont que des écailles ou des épines et que les bourgeons ne prennent pas toujours un développement ascendant.

Nous avons expliqué assez facilement, avec la théorie des mérithalles, la plupart des faits dont la théorie de la sève descendante ne pouvait nous rendre compte; ceux qui nous restent à examiner s'expliqueront dans notre hypothèse beaucoup plus aisément encore.

Puisque les fibres ligneuses ne se forment point par suite de la descente d'un fluide des parties supérieures vers les parties inférieures, puisque ces fibres ont pris leur origine dans les feuilles et les bourgeons, qu'elles se sont développées à partir de là jusqu'en bas, avec les matériaux qu'elles ont rencontrés sur leur route, on comprend que, dans le saule que nous avons observé, le planton ne se soit pas accru à sa partie inférieure, quoiqu'il ait continué à végéter, que son augmentation ne soit en rapport qu'avec le nombre et la grosseur des racines qui se trouvent à sa surface, parce que les fibres venant d'en-haut sur le tronc de l'arbre, dès-lors qu'elles ont émergé de ce tronc sous la forme de racines, la partie, placée au-dessous de celles-ci, a cessé de s'accroître.

Le fait observé par M. D'Hombre-Firmas sur un Platane s'explique par la même théorie et de la même manière.

Puisque les accroissements ligneux n'ont pas lieu

par la descente d'une sève élaborée dans les parties supérieures de l'individu ; puisque ces accroissements sont le résultat du développement des filets ligneux qui naissent dans les feuilles et les bourgeons; puisque ces filets ne descendent pas comme des fils à plomb, qu'ils ne descendent qu'en s'accroissant avec les matériaux qui sont à leur portée, comment ces matériaux peuvent-ils se trouver dans le tronc d'un arbre, dans les racines, avec toutes leurs propriétés nécessaires, si les matières brutes puisées par les racines ne peuvent être élaborées, comme on le prétend, que dans les parties vertes?

C'est ce qu'il nous reste à examiner.

De l'eau, de l'acide carbonique, de l'azote ou des composés ammoniacaux, certaines substances minérales salines, voilà les aliments des plantes.

L'atmosphère peut fournir toutes ces matières, moins les substances minérales proprement dites.

Une plante pourrait donc se développer dans un sol qui ne fournirait que ces substances minérales, l'atmosphère donnant l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, sous les formes d'eau, d'acide carbonique, d'azote gazeux ou de sels ammoniacaux.

Si la végétation peut s'accomplir normalement dans de pareilles conditions, il faut dire qu'on n'obtient qu'une végétation à peu près stérile.

Ce n'est pas dans ces conditions que les plantes se développent le plus ordinairement; car la terre, outre les matières minérales qu'elle doit fournir, donne presque toujours directement du carbone et de l'azote, dans la mesure et à l'état où les racines demandent ces corps.

C'est par les racines que l'eau passe dans les plantes, et en y passant, elle y apporte ce qu'elle a pu dissoudre

dans le sol. L'eau ainsi chargée de matières monte dans les diverses régions du végétal.

Une partie de l'eau reste dans la plante, en contribuant par ses éléments à la formation des matières organiques et organisées ; une autre y reste à l'état libre, mais la plus forte proportion s'en échappe par ses surfaces aériennes.

Comme les parties les plus actives de la végétation sont les feuilles, c'est par ces organes que l'eau s'échappe en plus forte quantité ; cependant elle s'en va aussi par le tronc, les branches et les rameaux.

Maintenant, comment l'atmosphère se comporte-t-elle à l'égard d'une plante ?

Du gaz oxygène, de l'azote, de l'acide carbonique passent avec de l'eau et des sels par les racines de la plante ; d'un autre côté, l'air atmosphérique y entre par toutes les surfaces aériennes.

Ainsi les gaz, qui sont dans un végétal et qui y constituent une espèce d'atmosphère, y sont entrés par les racines et par toutes les autres parties que le végétal possède au-dessus du sol.

Les gaz renfermés dans l'intérieur d'une plante, doivent s'équilibrer avec l'air qui enveloppe ses parties aériennes, et avec l'air qui enveloppe ses parties souterraines.

Une plante peut se comparer à un vase poreux, qui serait placé dans deux cloches réunies par leur base ; la cloche inférieure contenant une atmosphère donnée, la cloche supérieure contenant une autre atmosphère, composée des mêmes gaz, mais dans des proportions différentes.

Le vase poreux, enveloppé dans les deux cloches, con-

tiendrait bientôt un mélange gazeux qui représenterait la moyenne des gaz contenus dans ces deux cloches.

Supposons que, par une cause quelconque, il s'opère un changement dans la nature des gaz contenus dans le vase poreux, à l'instant un mouvement s'opérera dans le mélange gazeux des deux autres vases; si, dans le premier, le mouvement continue à s'opérer, il continuera également d'avoir lieu dans les autres; de même que si, dans ces derniers ou dans l'un d'eux, il s'opère quelque changement, ce changement se fera sentir également dans le vase poreux.

Ces phénomènes, purement physiques, sont-ils ceux qui ont lieu dans les plantes ?

L'air atmosphérique est une cloche sous laquelle une partie du végétal est placée; c'est ce que j'appelle cloche supérieure; l'autre partie est dans un autre milieu que j'appelle la cloche inférieure, milieu qui, outre les matières qui se trouvent dans l'air atmosphérique, contient des substances terreuses.

Que se passe-t-il alors?

De l'air souterrain et de l'air atmosphérique pénètrent la plante; cette pénétration est incessante, parce que les proportions de gaz qui composent l'air atmosphérique ne sont pas celles qui composent l'air souterrain, et parce qu'encore il y a, à chaque instant, des combinaisons et des décompositions dans les gaz qui occupent l'intérieur de la plante.

Pendant le jour, la plante absorbe l'acide carbonique de l'air atmosphérique et dégage de l'oxygène; au contraire, pendant la nuit, elle absorbe de l'oxygène et dégage de l'acide carbonique.

Sous l'influence de la lumière, l'acide carbonique

est donc décomposé dans la plante; de là du carbone qui y reste et de l'oxigène qui en émigre.

L'acide carbonique qui est décomposé dans les parties aériennes des plantes, n'est pas seulement celui que ces surfaces absorbent, mais encore une partie de celui que les racines prennent dans la terre.

Pourquoi la portion aérienne d'une plante absorbe-t-elle l'oxygène pendant la nuit et dégage-t-elle de l'acide carbonique? Cela est-il le résultat de la combinaison de son carbone avec l'oxygène de l'air?

Ce serait une anomalie qui ne serait pas en harmonie avec la logique de la nature, puisqu'une partie du travail fait pendant le jour serait détruite pendant la nuit.

Les racines fonctionnent la nuit comme le jour, elles absorbent la nuit comme le jour de l'acide carbonique; mais comme cet acide n'est décomposé dans la plante, que sous l'influence de la lumière, il suit de là que, pendant la nuit, l'atmosphère intérieure de la partie aérienne de la plante contient proportionnellement à son volume plus d'acide carbonique que l'air atmosphérique et moins d'oxygène; alors la plante donne à l'air de l'acide carbonique, et l'air donne à la plante de l'oxygène.

A chaque instant du jour, comme de la nuit, la composition de l'air contenu dans la plante est donc modifiée; mais elle l'est, comme nous le savons, par des causes différentes.

L'acide carbonique, qui n'est pas décomposé par la température la plus forte que nous puissions produire, qui ne l'est que partiellement par l'électricité, cet acide, renfermé dans certaines régions végétales, l'est en totalité par la lumière.

Mais des substances, comme le chlorure d'argent,

qui ne sont point décomposées par la chaleur, ne le sont-elles point par la lumière ?

La lumière a donc une action particulière sur certaines matières.

Les parties vertes des plantes ne sont pas reproduites avec leurs couleurs dans l'appareil de Daguerre. Est-ce parce que les rayons chimiques de la lumière sont absorbés par ces parties vertes pour opérer la décomposition de l'acide carbonique? — Non.

Car les substances vertes, où l'on ne peut supposer la décomposition de l'acide carbonique, ne sont pas reproduites davantage avec leurs couleurs dans cet appareil.

La matière verte des plantes n'est point la cause de la décomposition de l'acide carbonique.

Presque toutes les surfaces des plantes qui végètent et qui sont en contact immédiat avec la lumière sont vertes; ces surfaces absorbent, sans doute, l'acide carbonique de l'air, et l'acide absorbé se décompose, quand le soleil éclaire notre horizon.

Mais faut-il en conclure que cet acide ne se décompose que dans les parties vertes d'une plante ou qu'il ne peut servir à l'organisation qu'après avoir séjourné dans ces parties vertes? — Non.

Les arbres qui ont une vieille écorce, revêtue d'une couche subéreuse crevassée, en voie de désorganisation, n'en absorbent pas moins, par cette écorce, l'air atmosphérique.

En enlevant dans les rainures, que ces écorces présentent, un peu de la couche subéreuse, on trouve au-dessous la couche verte qui appartient à la nouvelle écorce; sous la vieille écorce, au contraire, il n'y a pas de chlorophylle, la matière qui la représente est blanchâtre.

L'air atmosphérique et la lumière pénètrent toutes les parties d'un végétal placées au-dessus du sol.

Ces deux agents ne pénètrent pas aussi aisément dans le tronc d'un arbre, quand il se trouve recouvert d'une vieille écorce, que quand celle-ci est verte et jeune.

En enlevant la vieille écorce de cet arbre, on le fait grossir plus vite.

Des arbres qui sont couronnés d'une forte tête ne forment pas sur leurs troncs des couches épaisses, quand ce tronc est revêtu d'une vieille écorce et qu'il est ombragé. Cependant les parties supérieures de l'arbre contiennent beaucoup de sève élaborée; si cette sève redescendait dans le tronc, les couches qui s'y forment devraient être d'une grande épaisseur, ce qui n'arrive jamais.

Cela tient à ce qu'il y a peu de sève élaborée dans le tronc et que les fibres qui descendent d'en-haut sont mal nourries.

Sous l'influence de la chaleur, de la lumière et de l'air, la plante élabore la sève dans toutes ses parties.

Dans les rainures d'une vieille écorce, il y a une pellicule, qui varie de couleur suivant l'individu, et sous laquelle on découvre de la matière verte; à côté, sous toute l'épaisseur de l'écorce, il n'y a pas de matière herbacée; à sa place on rencontre une substance blanchâtre qui devient verte par son exposition à la lumière; on remarque une égale force dans les couches ligneuses, que les parties qui les surmontent soient vertes ou ne le soient pas.

La matière verte des plantes ne joue donc pas le rôle qu'on lui attribue; cette matière n'est que la con-

séquence de la fonction de certains tissus exposés à la lumière.

Les parties aériennes des végétaux, qui ne fabriquent pas de matière verte ou qui en fabriquent peu, n'organisent donc pas moins la matière brute de l'air et de la terre.

Nous avons d'ailleurs observé que, si l'on coupe une betterave rouge au-dessous de son collet, elle continue, quoique sans feuilles, sans bourgeons, sans organes verts en un mot, à organiser la matière brute; car elle s'accroît en longueur et en hauteur, en formant seulement des tissus cellulaires.

Cette matière rouge de la betterave n'a cependant aucune analogie avec la matière verte des plantes; elle n'est pas soluble dans l'éther.

Mais les parties des plantes plongées dans la terre élaborent-elles la matière brute? — Oui.

S'il était besoin de le prouver, je citerais parmi de nombreuses expériences la suivante :

Des betteraves appartenant aux variétés blanche et rouge ont été coupées par le tronc à ras du sol; on les a recouvertes d'une couche de terre de dix centimètres, elles ont continué à s'accroître en hauteur et en largeur.

Résumons-nous.

De tout ce que nous venons de dire il nous paraît résulter :

1°. Que de la sève pompée par les racines une partie monte dans les régions supérieures de la plante, d'où elle ne redescend point, mais où elle sert au développement des feuilles et des bourgeons, organes où s'engendrent les tissus fibro-vasculaires;

2°. Que l'autre partie de la sève reste dans les

régions inférieures de la plante, y est élaborée et sert de nourriture aux tissus ligneux;

3°. Qu'au printemps une partie des matériaux qui peuvent se dissoudre et qui sont contenus dans les régions inférieures du végétal, est entraînée par la sève qui monte pour servir au développement de nouveaux organes;

4°. Que la sève afflue d'abord aux endroits où quelque organe nouveau l'attend pour se développer;

5°. Que si l'automne et l'hiver sont les saisons de l'année où les écorces, le bois et les racines sont plus chargés de matières solubles, ce n'est pas qu'à cette époque la sève descende en plus grande quantité des parties supérieures de la plante; c'est qu'alors la vie ne se portant plus avec autant d'intensité vers les parties supérieures, une plus grande quantité des matériaux absorbés par les parties inférieures s'arrête dans ces parties et tourne ainsi au profit et à l'accroissement de l'écorce, du bois, et des racines;

6°. Que l'acide carbonique que les plantes dégagent, pendant la nuit, par leurs surfaces aériennes, n'est point le résultat d'un acte physiologique;

7°. Que la chlorophylle n'est point, comme on l'a admis jusqu'à présent, la cause de la décomposition de l'acide carbonique (elle n'est que la conséquence de la fonction de certains tissus végétaux exposés à la lumière);

8°. Que les parties des plantes qui ne reçoivent pas la lumière d'une manière directe, constituent, aussi bien que celles qui la reçoivent directement, un laboratoire où se forment des matières organiques et organisées.

DU SOMMEIL,

Par M. A. CHARMA,

Professeur à la Faculté des Lettres, membre de l'Académie.

INTRODUCTION.

CONDITIONS ET PLAN DE CE TRAVAIL.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES (1),

Les philosophes se sont beaucoup occupés de l'homme qui veille, et si, sous ce point de vue, notre psychologie n'est pas achevée, ce ne sont pas les études et les travaux qui nous ont manqué. On ne peut en dire autant de l'homme qui dort; la vie, sous cette forme spéciale, n'a été encore que légèrement, incomplètement explorée; à peine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, comptons-nous, sur cette matière, trois ou quatre opuscules d'une véritable importance : dix ou douze pages d'Aristote, un beau mémoire de Maine de Biran, publié par M. Cousin, deux articles de Th. Jouffroy avec les savantes remarques du docteur Bertrand que ces articles provoquèrent, un petit livre du docteur Macnish, quelques chapitres de nos principaux traités

de psychologie et de physiologie, telle est à peu près toute la bibliographie de la question (2).

Et cependant, s'il est, en nous ou hors de nous, un spectacle capable d'exciter et de satisfaire la curiosité, n'est-ce pas celui-là ? Quoi de plus attrayant que ce roman bizarre, où le merveilleux n'est plus l'exception, mais la règle; où le surnaturel est la nature même; où l'impossible n'est pas; où d'ailleurs notre personnalité, toujours en scène, joue, sous les travestissements les plus étranges, et cela de la meilleure foi du monde, dupe qu'elle est de ses propres fictions, les rôles les plus singuliers, les plus inattendus, les plus contradictoires?

A cet intérêt purement sensible, qui recommande au moi éveillé l'étude du moi endormi, ajoutons une considération d'un ordre plus élevé. On sait combien les objets, que n'éclaire pas suffisamment l'observation directe, gagnent à être vus à la lumière réfléchie du contraste. L'antithèse n'est pas seulement une source de jouissances pour notre sens esthétique; elle est encore pour notre raison scientifique un utile, un indispensable auxiliaire. Que de faits soit physiques, soit moraux, ne jetteraient à nos yeux, si vous ne nous supposez la notion de leurs contraires, que d'incertaines et obscures lueurs ? Comment et jusqu'à quel point, par exemple, comprendrions-nous le jour sans la nuit, le plaisir sans la douleur, la vertu sans le vice? Ainsi nous ne connaîtrons bien l'état de veille qu'après avoir levé les voiles dont s'enveloppe le sommeil.

Explorons donc, mais avec toute la gravité que le

sujet demande, cette mystérieuse région des songes. En général, les psychologues l'ont parcourue jusqu'ici beaucoup moins en observateurs sérieux qu'en amateurs et en touristes. De rares aperçus, de vagues souvenirs, auxquels on s'en est habituellement tenu, pouvaient-ils fournir aux théories qu'on avait hâte d'élever, leurs conditions nécessaires ? Avec de pareilles données, on était sans doute en droit de se permettre quelqu'hypothèse plus ou moins ingénieuse; on aurait en vain prétendu à une véritable démonstration; c'était de la littérature, ce n'était pas de la science.

J'ignore, Messieurs, ce que vaudra le travail que j'entreprends à votre intention; mais ce que je sais bien, c'est qu'on ne lui adressera point le reproche que tout à l'heure j'adressais aux essais qui l'ont précédé. Il n'y aura rien ici de brusqué, de précipité. J'aurai mûri mes idées avant de les produire. Je ne me serai hasardé à construire qu'après m'être entouré de tous les matériaux sans lesquels ma construction ne pouvait avoir aucune chance de solidité ni de durée; et si, ce que j'ai trop de raisons de croire, mes conclusions ne sont pas de celles que la psychologie doive définitivement enregistrer, mes prémisses du moins, que d'autres sauront féconder, auront été patiemment établies. Vous allez d'ailleurs en juger.

Il y a douze ans et plus, qu'après quelques leçons où j'avais, en passant, effleuré le problème, je conçus le projet d'en sonder, autant qu'il serait en moi, toutes les profondeurs. Je compris dès-lors qu'il me fallait parcourir pas à pas le pays que je voulais décrire, et y recueillir, avec une scrupuleuse exactitude, les do-

cuments les plus circonstanciés, les plus minutieux détails. A partir de ce moment, je me mis à rédiger, nuit par nuit et quelquefois heure par heure, les mémoires de mon sommeil. Ce journal nocturne, ce nocturnal, comme il conviendrait de l'appeler, écrit en quelque sorte sous la dictée du rêve, comprend une longue série d'observations, dont la première remonte au 7 mars 1836 et dont la dernière porte la date du 6 janvier 1849 (3).

C'est de ce recueil, qui s'accroît chaque jour d'observations nouvelles, que je vais extraire, pour vous la présenter sous les formes et dans l'ordre que l'exposition philosophique m'impose, la substance scientifique qu'il ne peut pas ne pas contenir.

Peut-être, Messieurs, attendez-vous de moi, au début de ces recherches, une définition de l'objet qu'elles se proposent d'éclaircir. Malheureusement, dans l'état actuel de la science, je ne saurais vous satisfaire. On ne donne que ce que l'on a, et mes études tendent précisément à rendre possible, pour la physiologie comme pour la psychologie, cette définition que nous désirons encore. Je terminerai probablement par où d'ordinaire on commence, ne faisant du reste en cela que remettre les choses à leur place; définir, n'est-ce pas résumer (4)? Jusque-là vous me permettrez de m'en reposer, pour nous entendre, sur la notion peu scientifique, sans doute, mais assurément très-claire, que nous avons tous, sans y avoir réfléchi, du phénomène dont il s'agit. Nous le connaissons parfaitement, comme saint Augustin connaissait le temps,

pourvu qu'on ne nous demande pas expressément ce qu'il est : « Si non interrogas, scio ! (5) »

Le sommeil, c'est donc, Messieurs, ce que nous savons, vous et moi, si on ne nous interroge pas. Pour le connaître, non plus de ce savoir informe, inexprimable, qui ne convient qu'à la brute, mais avec cette netteté, cette précision, qui, loin de craindre et de fuir son expression, la cherche au contraire et la trouve, il le faut considérer sous un triple aspect : — en premier lieu, dans son essence, c'est-à-dire dans les caractères qui lui sont propres et qui le distinguent de tout ce qui n'est pas lui ; — en second lieu, dans ses conditions déterminantes, c'est-à-dire, dans les circonstances qui, présentes, le provoquent; absentes, l'empêchent ou l'interrompent; — en troisième et dernier lieu, dans sa raison d'être, c'est-à-dire dans la pensée qui l'a institué et qui lui a marqué sa place, assigné sa fonction : nature du sommeil, origine du sommeil, fin du sommeil, telles sont les questions partielles qui décomposent notre question générale et que nous aurons successivement à résoudre, dans l'ordre même où nous venons de les présenter. Avant de rechercher d'où il est, et pourquoi il est, demandons-nous d'abord ce qu'il est.

PREMIÈRE PARTIE.

NATURE DU SOMMEIL.

DIVISION DE LA QUESTION. — ORDRE A SUIVRE DANS CETTE ÉTUDE.

Que j'envie, Messieurs, la fortune du poète! Un spectacle frappe son regard et l'émeut; il saisit sa lyre et il chante! Il chante, non pas tout ce qu'il voit, non pas tout ce qui est, mais ce qui le charme et le ravit. Libre de prendre et de laisser, il s'en tient à ce qui peut plaire. Nous lui permettons plus encore. Si la nature n'est pas assez belle, que son imagination l'embellisse! Le champ du réel est pauvre; qu'il puise à pleines mains dans les trésors de l'idéal! Aussi sommes-nous, et avec raison, sévères pour la muse; que savez-vous, Messieurs, au-dessous d'un méchant vers?

Combien est différente la condition du philosophe! Il faut qu'il décrive les faits tels qu'ils sont et non pas tels qu'il les désire. Il ne lui est même pas permis de les prendre comme la nature les donne. Son analyse effeuille, disloque, dessèche tout ce qu'elle touche. Ce ne sont plus des corps vivants, ce sont des cadavres, des squelettes que son crayon reproduit. Mais aussi quelle n'est pas l'utilité de cette froide anatomie, et qu'y a-t-il, la vertu exceptée, au-dessus de la science?

Marchons donc stoïquement au milieu de ces débris dont nous sommes condamnés à semer notre route, et que le but nous fasse oublier le chemin!

Mais par où prendre, par où attaquer ce phénomène complexe et multiple que nous avons à suivre dans tous ses détails, à envisager sous toutes ses formes ?

Le sommeil est ou du moins paraît double ; le corps et l'âme semblent également veiller tour à tour et dormir. Psychologue avant tout, nous nous établirons d'abord dans l'âme d'où, d'ailleurs, nous inclinons à croire que le sommeil part et rayonne; nous terminerons par quelques observations sur le sommeil du corps.

L'âme elle-même, toute simple qu'elle est au point de vue de la substance, nous offre, au point de vue de la qualité, un certain nombre de facultés distinctes que notre regard, pour les bien voir, doit nettement séparer les unes des autres, et dans chacune desquelles il nous faudra successivement étudier l'action du sommeil.

Ces facultés, dont la liste n'est pas encore définitivement arrêtée, des études spéciales m'autorisent à les ramener à cinq : l'homme intérieur, selon moi, veut, pense, croit, sent et fait effort ou agit; il veut, pense, croit, sent et agit, quand il dort comme quand il veille. Nous aurons donc à rechercher ce que deviennent, lorsque le sommeil s'en empare, la force active ou motrice, la sensibilité, la foi, l'intelligence et la volonté.

Enfin, et pour mettre quelque ordre dans ces recherches, nous partirons du centre personnel où nous pensons que le sommeil commence, pour le suivre de proche en proche jusqu'au point de jonction où l'esprit se met en rapport avec les organes. En d'autres termes,

nous étudierons, à l'état où le dormir les amène, — 1°. la volonté, ce sanctuaire où réside ce qu'il y a de plus profond et de plus vrai dans l'homme; — 2°. l'intelligence, qui, après la faculté de vouloir, semble être de toutes nos puissances celle qui se distingue et se sépare le plus de la matière; — 3°. la foi, qui s'attache étroitement, comme leur complément nécessaire, aux opérations de la pensée; — 4°. la sensibilité, qui nous laisse déjà de toutes parts pressentir le voisinage du corps; — 5°. la force motrice qui n'avoisine plus seulement, mais touche les organes, et sert, en quelque sorte, de lien entre les deux mondes.

Ce plan arrêté, mettons-nous immédiatement à l'œuvre, et voyons comment se modifie, sous le coup du sommeil, la faculté personnelle par excellence, c'est-à-dire la volonté !

Ire. SECTION.

PSYCHOLOGIE DU SOMMEIL.

I. De la volonté.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

S'il est un de mes livres, auquel je souhaiterais une longue existence, c'est assurément celui que j'écris maintenant. Il me serait doux de vous donner un gage immortel de l'affection que je vous ai vouée. Ce bonheur ne m'est pas réservé sans doute. J'aime à me persuader cependant qu'entre mes diverses productions, il n'en peut être aucune qui réunisse plus de

conditions, plus de chances de durée que celle dont vous voulez bien accepter l'hommage. Chaque nature en effet, vous ne l'ignorez pas, porte en soi un principe d'action qui en fait jaillir, s'il est suffisamment éveillé, stimulé, intéressé, tout ce qu'il est permis d'en attendre. Voltaire a-t-il jamais plus de génie que lorsqu'il prend à tâche d'humilier par un chef-d'œuvre les médiocrités envieuses qui lui contestent sa supériorité? D'où vient surtout l'énergie, la verve de Jean-Jacques? N'est-ce pas de l'excitation, de la surexcitation imprimée chez lui à l'esprit de contradiction (6)? Pour moi (si j'ose rapprocher tant de faiblesse de tant de force, tant de petitesse de tant de grandeur), ce que je puis, ce que je vaux, je ne le vaux, je ne le puis que par la reconnaissance. Or, c'est la reconnaissance, Messieurs et chers collègues, la reconnaissance portée à son comble, qui taille aujourd'hui ma plume et me conduit la main! — Mais reprenons notre question au point où nous l'avons laissée; parlons de la volonté.

La volonté, ce n'est pas seulement, selon moi, le pouvoir réfléchi de choisir après délibération entre deux actes dont chacun a son motif; c'est encore — et cette tendance aveugle qui obéit fatalement à l'attrait du bien qu'elle cherche, à la crainte du mal qu'elle fuit; — et cette force automatique qui prend, par elle-même, sans considération aucune, quand il lui plaît et comme il lui plaît, telle ou telle détermination; ce n'est pas seulement la liberté; c'est encore la passion et l'arbitaire (7).

§ 1. L'arbitraire, cette matière première avec la-

quelle se fait la liberté, n'apparaît jamais, ou du moins je ne l'ai jamais rencontrée dans le sommeil. Rien certes n'est plus bizarre parfois que le rêve ; et rien pourtant n'est moins capricieux. Éveillés, il peut nous arriver, il nous arrive (je crois l'avoir prouvé (8) ailleurs) de vouloir pour vouloir : *Sic volo ; sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.* Endormis, nous ne voulons que pour une raison bonne ou mauvaise. Tout est sérieux, tout est grave dans le songe : sérieux grotesque, gravité d'enfant ! Mais enfin l'homme qui dort ne joue pas avec son énergie personnelle ; pour lui, point d'exertion volontaire qui ne soit un moyen tendant plus ou moins directement à sa fin.

§ 2. Il en est tout autrement de la volonté libre. Le sommeil la connaît comme la veille, et, comme la veille, il l'entoure des circonstances notables qui accompagnent son développement.

S'agit-il d'arrêter nos facultés physiques ou morales sur la pente où l'habitude et la nature les entraînent? J'ouvre mon recueil à la date du 18 avril 1836, et je lis : « J'ai souvent pensé à écrire un *Traité de la folie*. Je ne m'explique pas comment la philosophie abandonne cette matière à la physiologie sans en réclamer au moins sa part. Lorsqu'en 1836, Pierre Rivière, d'Aunay, fut traduit aux assises du Calvados, on consulta sur son état mental six ou sept médecins (9) ; je me demandais alors pourquoi on ne consulterait pas aussi à ce sujet quelques-uns de nos psychologues. Mais pour être appelée à dire son mot dans ces hautes questions, il faut d'abord que notre psychologie établisse clairement qu'elle y entend quelque chose ;

il faut qu'elle prenne aux yeux de tous, ce qu'elle n'a pas fait encore, position sur ce terrain. Hier au soir, avant de m'endormir, ce projet de travail que je ne perds pas de vue, occupa un moment ma pensée, et voici le rêve qui s'ensuivit. Deux de mes anciens camarades d'École Normale, accusés de je ne sais quel crime, venaient d'être jugés par je ne sais quel tribunal. D'après les remarques des médecins sur leur état intellectuel, l'un avait été condamné, que j'aurais absous; l'autre absous, que j'aurais condamné. Je me disais à part moi : si la psychologie eût été admise au conseil, la justice aurait été mieux renseignée; il y a ici une erreur que nous n'aurions pas à déplorer. Je voyais sur ce point, dans notre procédure, un *desideratum*, que je croyais de mon devoir d'indiquer au législateur. Je rédigeais donc à la hâte, pour l'adresser à la Chambre des Députés (nous sommes, Messieurs, en 1836), une pétition en règle. — Il se peut, écrivais-je à nos représentants, qu'il y ait démence, sans que l'organisation laisse voir aucune trace de dérangement; la question alors n'est plus physiologique; comme aussi on conçoit que certains dérangements organiques, accompagnant habituellement la folie, déterminent trop facilement le médecin à supposer la démence là où pourtant elle ne serait pas. — Ma pétition ainsi rédigée, je la lisais, comme pour en éprouver l'effet, à une de mes connaissances. Ma première phrase me plaisait, et je la prononçai d'une voix ferme et convaincue; mais lorsque j'en vins à la seconde, il me sembla qu'elle avait été amenée par un besoin tout mécanique d'antithèse et de symétrie, et, qu'en soi, elle n'avait

rien de solide. Je suspendis brusquement ma lecture, et déjà je reprenais ma rédaction en sous-œuvre, lorsque je m'éveillai (10). »

On se possède donc en rêve. Maître de soi, on délibère sur l'usage qu'on fera d'une activité dont on tient le ressort. Cette nuit même (31 janvier 1849), me disposant à un voyage, j'allais monter, quoique mes préparatifs me parussent incomplets, dans la voiture qui devait m'emporter. Mais, après un instant d'hésitation, le regret que j'éprouvais de ne pas avoir parmi mes effets quelques objets utiles, me retenait et j'ajournais résolument mon départ.

Il y a plus. Nous nous déterminons, après délibération, pour un acte que nous jugeons bon ou mauvais, avec la conscience claire du pouvoir qui est en nous de faire le mal quand nous faisons le bien, de faire le bien quand nous faisons le mal; le remords dans un cas, dans l'autre la satisfaction de nous-mêmes viennent ensuite nous récompenser ou nous punir. « J'étais (7 mars 1836) au collége Sainte-Barbe, rue des Postes, à Paris. J'errais seul dans de vastes corridors, dans des caves profondes et noires. J'y voyais assez cependant pour remarquer partout de beaux fruits qui me tentaient. Après quelque résistance, je cédai à la tentation et je pris une poire. Bientôt inquiet, tourmenté de mon larcin, je rejetai le fruit, non toutefois sans l'avoir entamé, dans la pièce d'où je m'échappais. Il me passait alors par l'esprit que ce débris pourrait faire accuser un domestique innocent, et je revenais sur mes pas pour effacer ces vestiges de ma faute; mais la crainte d'être surpris en flagrant

délit s'emparant subitement de moi, je m'enfuyais à toutes jambes; ma bonne pensée avortait (11). »

Vous le voyez, Messieurs, l'agent moral est là tout entier avec ses combats, ses chutes, ses repentirs; je vais vous le montrer dans sa force et dans ses triomphes. « Un homme, dont j'ai eu peu à me louer, qu'à tort ou à raison je regardais comme un ennemi mortel, tenait à la main, dans mon rêve (19 mars 1836), un pistolet dont il menaçait ma poitrine. Je m'élançai sur lui et je détournais son bras. Le coup partait néanmoins. Dans ma pensée, je pouvais, au moment fatal, diriger l'arme dont je m'étais rendu maître, de manière à ce que la balle frappât l'agresseur lui-même. Je jugeai plus beau et plus digne de l'épargner en me sauvant. » — C'est là de l'héroïsme bien raisonnable, bien suivi pour un songe; permettez-moi de vous en citer un autre exemple où vous retrouverez tout le dérèglement, tout le dévergondage du sommeil. « J'assistais (7 mars 1836) dans une église, comme simple spectateur, à une procession. Tout à coup je m'entends dire à l'oreille qu'un enfant vient de tomber du haut du pont dans la rivière, et qu'il est perdu si je ne me hâte de lui porter secours. J'étais loin du lieu où l'événement se passait, et je me demandais, avant de partir, si, quelque diligence que je fisse, je n'arriverais pas trop tard. A peine m'étais-je donné le temps de me répondre, que déjà je me précipitais dans la direction que m'indiquait mon guide, lequel accroissait encore ma vitesse par un manège qui nous réussissait à merveille, en me poussant vigoureusement par le dos. J'arrive. Ma ville natale, la Charité, était

alors le lieu de la scène. Me voilà, sur la rive droite de la Loire, à l'entrée du pont de pierre, m'élançant au bas de cet escalier qui mène au niveau du fleuve et que, dans mon enfance, j'ai tant de fois monté et descendu. La mer (ce n'était plus la Loire, et je reconnaissais les environs d'Ouistreham), la mer était mauvaise, houleuse, et l'enfant se débattait, apparaissant tour à tour et disparaissant au milieu des lames, à une grande distance du bord. Je surmonte mes craintes; je me jette à travers les vagues, tout vêtu, avec mes gants et mon chapeau. Bientôt j'atteignais ce que j'avais vu s'agiter parmi des flots d'écume. Tout en nageant avec mon fardeau pour regagner le bord, j'avais l'attention de soulever, afin de rendre possible le jeu de la respiration, une tête étrange, dont la peau était enlevée, et qui me rappelait vaguement celle d'un cadavre qu'à quelques jours de là j'avais vu disséquer à l'amphithéâtre de Caen. Enfin je parvenais à déposer le patient sur la plage, et je songeais aux moyens à employer pour le rendre, s'il était possible, à la chaleur et à la vie. Mais quels ne furent pas mon désappointement et ma confusion, lorsqu'en présence d'une foule de témoins réunis là comme pour m'humilier, je reconnus dans le corps que j'avais si péniblement rapporté sur la rive, le squelette à demi dépouillé d'un vieux coq! »

Que conclure, Messieurs, de ces expériences et de celles qui leur ressemblent? — Le libre arbitre, nous n'en pouvons douter après de pareils témoignages, apparaît dans le songe avec tout le cortège des antécédents et des conséquents que nous lui connaissons

dans la vie éveillée. Qui oserait cependant soutenir qu'en effet l'homme endormi est libre de cette liberté qu'il constate en lui quand il veille? Le rendrions-nous sérieusement responsable des fautes qu'alors il semble et croit commettre, et ne craindrions-nous pas de déprécier l'estime et le mépris, la louange et le blâme, en les appliquant à cette prétendue moralité? Et d'une autre part, ne sommes-nous point frappés d'un sentiment d'admiration et de respect, qui se concilierait mal avec l'hypothèse d'une illusion grossière, lorsque nous voyons un Père de l'Église, le plus grand de tous, saint Augustin s'accusant, à son réveil, des impuretés qui ont souillé ses rêves, et suppliant Dieu, avec la même ferveur qu'il le fait pour des taches qui lui sont bien évidemment imputables, d'en purger enfin son sommeil (12)? C'est qu'à dire vrai, la liberté est là sans y être. Elle y prend une forme équivoque, qui ne nous permet ni de la nier, ni de l'affirmer en pleine sûreté de conscience. Une comparaison, qui cloche toutefois comme toute comparaison, nous aidera à comprendre ce phénomène étrange qu'on fausserait nécessairement, si on voulait le ramener à un autre, parce qu'il ne ressemble qu'à lui-même. La vie éveillée est un fait, une réalité; la vie endormie, sous quelques rapports du moins, est une apparence, un fantôme; la liberté, pendant la veille, c'est une voix, un corps; pendant le sommeil, c'est un écho, une ombre. Que demander à ce simulacre de volonté? Pour être responsable, avant tout il faut être? Mais cet effet, quel qu'il soit, ne laisse pas que d'avoir une cause? Qui produit cette ombre, sinon ce corps? Qui engendre

cet écho, sinon cette voix? Faites que la veille ait toujours été irréprochable; auriez-vous quelque chose à reprocher au sommeil?

Tout en supposant que le sommeil est comme une copie de la veille, nous ne lui en reconnaissons pas moins certains caractères qui lui sont propres et qui lui impriment je ne sais quelle originalité. Ainsi et d'abord nous remarquons dans le rêve une vivacité, une rapidité d'évolutions que la veille ignore. Chez l'homme éveillé, la volonté libre marche, comme le reste, à pas comptés; chez l'homme endormi, elle bondit, elle vole.

Dans l'état de veille, la vie se divise naturellement en âges qui se succèdent et se superposent, selon un ordre déterminé : l'enfance précède la jeunesse qui elle-même annonce l'âge mur que bientôt suivra la vieillesse. A chacune de ces phases correspond un mode spécial de la moralité individuelle, et par conséquent tel ou tel degré de faiblesse ou de force dans la faculté morale par excellence, dans la liberté. Le sommeil ne tient aucun compte de ces divisions, de ces distinctions; il rapproche tout, confond tout, transpose tout. Avec lui nous passons brusquement, sans transition, d'un âge à un autre âge; montant, descendant l'échelle comme au hasard, tour à tour et presque simultanément enfants, vieillards, hommes faits, adolescents. C'est une aiguille, dont le mouvement fébrile parcourt avec une inconcevable vélocité, tantôt en avançant, tantôt en reculant, tantôt en sautant d'un extrême à l'autre, le cadran tout entier. De là il résulte que nos rêves nous reportent sans cesse à un passé dans

lequel nous ne pouvons rentrer que par eux ; à chaque instant ils nous rendent des vertus que nous avons perdues, des vices que nous avons vaincus !

Que si maintenant nous voulons rattacher ce désordre à quelque principe d'ordre, cette variété effrénée à la loi qui en constituera l'unité, voici, Messieurs, la théorie que j'oserais vous proposer.

Nous distinguons dans le sommeil une multitude de nuances qui marquent les différents degrés d'énergie qu'il traverse ; selon qu'il nous présente tel ou tel symptôme, nous le déclarons plus ou moins léger, plus ou moins profond. Au degré de légèreté ou de profondeur qu'il affecte, correspond le degré d'élévation ou d'abaissement qu'affecte de son côté notre volonté libre. Tant que le sommeil est à peine du sommeil et qu'il touche en quelque sorte à la veille, la liberté endormie se maintient à peu près à la hauteur où naguère, éveillée, elle se reconnaissait. Le sommeil va-t-il croissant et s'appesantissant de plus en plus sur nos paupières et sur notre pensée? De plus en plus aussi la liberté tombe sur elle-même et s'affaisse. Plus nous dormons, moins nous sommes libres, et on peut le dire des peuples comme des individus, au figuré comme au propre, s'endormir, c'est tendre la la tête au joug !

§ 3. C'en est assez, Messieurs, sur la volonté libre ; un mot, pour terminer, sur la volonté passionnée.

Comme la liberté se manifeste surtout dans ses luttes avec la passion, son éternel adversaire, nous n'avons pu étudier la première sans faire ample connaissance avec la seconde, et nous n'aurons guère ici

qu'à résumer sous quelques formules scientifiques ce que les phénomènes déjà décrits en vue de l'une ont dû, quoi qu'indirectement, nous apprendre de l'autre.

Il n'est pas une passion dont souffre la veille qui ne vienne aussi tourmenter le sommeil.

En général, nos affections conservent en rêve l'importance relative que leur assigne la vie éveillée; s'il en est une dont, pendant la veille, nous soyons plus particulièrement le jouet, c'est celle-là aussi qui agitera le plus fréquemment nos songes. Ecoutez l'éloquent auteur du poème *Sur la nature des choses :*

> Et cui quisque fere studio devinctus adhæret,
> Aut quibus in rebus multum sumus ante morati,
> Atque in qua ratione fuit contenta magis mens,
> In somnis eadem plerumque videmur obire :
> Causidici causas agere et componere leges ;
> Induperatores pugnare, ac prælia obire ;
> Nautæ contractum cum ventis cernere bellum ;
> Nos agere hoc autem et naturam quærere rerum
> Semper, et inventum patriis exponere chartis (13) !

Ce que je traduirais ainsi : « Les préoccupations de la veille assiègent notre sommeil : l'avocat plaide ; le général combat ; le matelot lutte contre l'orage ; et moi, je sonde la nature et j'expose dans la langue de ma patrie ce qu'il a été donné à l'homme d'en découvrir ! »

Le sommeil ne reproduit que les passions auxquelles la veille est soumise. Dugès se trompe et beaucoup d'autres avec lui, lorsqu'ils assurent que le sujet qui dort devient indifféremment le héros de toutes les scènes qu'il conçoit et auxquelles il assiste ;

que l'homme le plus modeste y peut être enflé d'un fol orgueil et que la plus chaste des vierges y sera par moments de la plus révoltante impudeur (14). Non : le rêve, sous ce rapport, ne crée rien, n'invente rien. Tout au plus, comme l'ivresse et dans certains cas la folie, mettra-t-il en relief une affection que, dans notre état normal, la raison contenait et nous dérobait en quelque sorte à nous-mêmes (15). C'est à la suite d'un songe (7 juin 1842) où j'avais pleuré à chaudes larmes ma fille, unique alors, qui venait de mourir sous mes yeux, que je sentis jusqu'où allait mon attachement pour elle, et que je compris l'amour paternel tout entier !

Mais n'oublions pas (ce que nous avons démontré à propos du libre arbitre) qu'un penchant quelconque reprend souvent sur le moi endormi l'empire qu'à une époque antérieure il exerçait sur le moi éveillé et que depuis il avait perdu. Rappelons-nous saint Augustin et les rêves qui rendaient son âge mûr aux aberrations de sa jeunesse ! Lorsque Denys l'ancien fit périr ce Syracusain qui avait eu le malheur de rêver qu'il assassinait le tyran, il s'exposait donc (je mets de côté ce qu'il y a d'odieux dans son acte) à traiter en ennemi un homme qui, en supposant même qu'autrefois il eût conçu quelque mauvaise pensée à l'égard de son maître, pouvait, au moment où il se voyait aussi injustement frappé, n'avoir pour lui au fond de l'âme que des sentiments de soumission et de fidélité.

Toutefois j'ai perpétuellement constaté dans l'épanouissement de nos affections au sein des nuits un

degré d'énergie auquel jamais le jour ne les élève. L'amour y est plus tendre et plus ardent; la haine y est sans doute plus implacable et plus acerbe (16). N'y a-t-il pas là encore quelque chose de l'ivresse qui, elle aussi, exalte nos puissances affectives, et donne plus de bonté aux bons, plus de malice aux méchants?

Que si le coursier s'emporte alors avec plus d'impétuosité, il n'y a rien là qui nous doive surprendre. Nous savons qu'en ce moment le cavalier qui le monte ne tient les rênes que d'une main affaiblie, quelquefois défaillante; tout ce que perd la liberté, la passion le gagne ; et la nature asservie, humiliée pendant la veille, s'affranchit et prend sa revanche aux heures du sommeil!

II. De l'intelligence.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Nous avons dans notre littérature un livre célèbre, écrit il y a un siècle environ pour l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen par un de ses membres les plus distingués: c'est l'*Essai sur le Beau.* Son auteur, le P. André (17), avec lequel j'ai plus d'un trait de ressemblance, avait trouvé au sein de la savante Société un accueil qui le consolait des tracasseries que son enseignement philosophique, si réservé pourtant, lui avait trop long-temps suscitées. Pour reconnaître dignement la bienveillance de ses collègues, le bon

jésuite leur donna un chef-d'œuvre. Je vous dois, Messieurs, beaucoup plus qu'il ne devait à vos prédécesseurs; mais je ne me flatte pas d'acquitter aussi honorablement ma dette; je n'ai à vous offrir que l'humble théorie à l'enfantement de laquelle, témoins amis et patients, vous voulez bien assister!

Vous avez déjà vu, dans nos séances précédentes, naître et se formuler mes opinions et mon jugement sur la volonté endormie; c'est de l'intelligence placée dans les mêmes conditions, modifiée par les mêmes causes, que j'ai maintenant à vous entretenir.

L'intelligence me paraît, et j'ose croire, quoique cette conception me soit personnelle, qu'elle vous paraîtra immédiatement comme à moi se réduire à trois grandes classes d'opérations qui en épuisent à mon avis et en résument tous les développements. D'une part et d'abord elle nous met en relation avec les objets présents que par elle *nous percevons;* ensuite et d'autre part, elle nous retrace en leur absence les phénomènes antérieurement perçus et dont, grâce à elle, *nous nous souvenons;* enfin *nous combinons*, avec son aide, pour en former des ensembles qui nous sont propres, les notions que nous avons antérieurement acquises et que nous nous rappelons; dans le premier cas, l'intelligence se nomme *perception;* dans le second, *mémoire;* dans le troisième, *pensée. Percevoir*, c'est acquérir des idées; *se souvenir*, c'est se les représenter; *penser*, c'est les combiner (18).

A. *De la perception.*

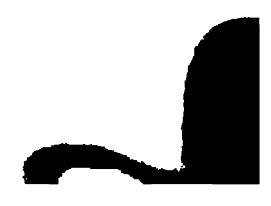
La perception, sur laquelle il faut avant tout que j'appelle votre regard, est triple comme l'intelligence, dont elle est une subdivision : *perception sensible* ou *sens*, lorsqu'à l'aide des divers appareils qui lui ont été confiés pour cet usage, elle met l'esprit en rapport avec les phénomènes matériels ; — *perception interne*, *sens intime* ou *conscience*, lorsqu'elle nous renseigne sur les affections, non plus de la vie organique, mais de cette existence personnelle que nous ne pouvons pas ne pas en distinguer ; — *perception rationnelle* ou *raison*, lorsque, sortant de la double sphère du corps et de l'âme, elle nous transporte dans un monde supérieur à l'un et à l'autre, dans la région des vérités éternelles (19).

§ 1. De toutes nos facultés intellectuelles, il n'en est aucune qui soit plus profondément modifiée par le sommeil que la perception sensible. Dormir, sous ce rapport, c'est, autant que possible, rompre tout commerce avec le milieu matériel dans lequel nous sommes plongés ; c'est mourir en quelque sorte au monde extérieur. De là les dispositions que nous prenons, quand nous nous préparons au sommeil, pour écarter de nous les divers stimulants qui érigent et mettent en jeu nos fonctions purement sensibles ; la couche où nous nous ensevelissons est comme un tombeau que nous isolons de tout ce qui pourrait y faire pénétrer la vie ; nous enlevons la lumière à l'œil, le bruit à l'ouïe, à l'odorat les parfums, au goût les saveurs, au tact les alter-

natives du froid et du chaud, l'agitation de l'air, les chocs, les froissements de tout genre, commençant ainsi ce qu'ensuite la nature achève.

Toutefois cette suspension de nos relations sensibles avec les corps environnants n'est jamais absolue. Autrement le sommeil ne serait plus simplement le frère de la mort, *Et consanguineus lethi sopor* (20); il serait la mort elle-même. L'assoupissement ne va point jusqu'à clore hermétiquement toutes les portes par lesquelles les messages du dehors nous arrivent. Toujours au contraire nos sens, le tact surtout et l'ouïe, restent plus ou moins ouverts aux impressions extérieures qui forcent fréquemment l'obstacle qu'elles rencontrent et, sans nous éveiller, pénètrent jusqu'à l'âme.

Ce qui le prouve à l'évidence, ce sont ces rêves qui prennent leur point de départ dans une sensation plus ou moins confuse. En voici un qui date déjà de loin, car il est de ma jeunesse. Jusqu'à 23 ans, je dormais la tête couverte d'un bonnet de coton; vers cette époque, je changeai ma coiffure de nuit et je pris un mouchoir. La première fois que j'usai de cette coiffure insolite, mon front et tout le tour de ma tête plus serrés que de coutume, durent souffrir de cette compression. Partant donc de cette douleur sourde que je localisais parfaitement, je m'imaginai en rêve qu'un coup de sabre fortement appliqué me faisait sauter toute la portion supérieure du crâne. — « Je tenais en songe, dit quelque part le professeur P. Prévost, de Genève, un chat qui imitait la parole par son miaulement et répondait à mes questions. En m'éveillant j'entendis ce miaulement qui apparemment, ajoute-t-il avec raison, avait produit mon rêve (21). »



Reconnaissons donc que le sommeil laisse parfois s'introduire chez nous quelques impressions obscures, qui deviennent de véritables sensations. Mais (notons-le bien, leur caractère distinctif étant là tout entier) ces impressions ne nous conduisent pas, comme elles le feraient dans l'état de veille, aux causes qui réellement les produisent. Nous en sommes réduits ici à imaginer ce qu'il ne nous est pas donné de percevoir; et c'est là sans doute une des raisons pour lesquelles nous faisons du roman, ne pouvant faire de l'histoire ou de la science. Rapporter précisément telle ou telle sensation à son principe extérieur, dont l'observation constate la présence, ce n'est plus rêver, ce n'est plus dormir, c'est veiller.

Il ne faut donc pas, avec quelques physiologistes, alléguer comme preuves de ce sommeil incomplet qui nous laisse accessibles à certaines impressions, des faits tels que ceux-ci : changer une attitude gênante; relever ses couvertures pour se garantir du froid que l'on ressent; replier et retirer à soi telle partie du corps qu'un choc quelconque offense (22); on peut affirmer que le dormeur qui prend ainsi ses précautions, fait ainsi ses arrangements, est complètement éveillé.

Seulement cet instant de veille, jeté entre deux sommeils, passe si rapidement, laisse par conséquent si peu de traces dans la mémoire, que nous sommes naturellement disposés à rapprocher, à rejoindre ces deux fragments de sommeil qu'il sépare à peine, et, par conséquent, à rapporter à un état que nous pensions n'avoir pas été interrompu, ce qui précisément a eu lieu pendant cet intervalle qui nous échappe.

Ajoutons que, dans les circonstances où nous nous trouvons alors, l'impression qui nous réveille, parfaitement connue de nous, est immédiatement rapportée à la cause d'où elle provient; que cette cause elle-même, dont l'effet n'a rien d'inquiétant, cède sans résistance au moindre geste, au moindre signe fait pour la conjurer, et que nous nous remettons promptement d'une émotion qui était à grand'peine parvenue à nous distraire.

Supposez au contraire que l'impression qui nous éveille soit nouvelle pour nous, nous ferons, pour en reconnaître la cause, une étude, qui nécessairement prolongera et rendra facilement appréciable le temps pendant lequel notre sommeil aura été suspendu. Voilà pourquoi un villageois, qui passe quelques jours dans une cité populeuse et animée, est continuellement et longuement troublé dans son sommeil par le bruit étrange, pour son oreille, des voitures qui roulent sous ses fenêtres, tandis qu'à côté de lui le citadin, qu'éveille aussi sans doute ce mouvement nocturne, en reconnaissant promptement la cause et le caractère inoffensif, se rendort si rapidement qu'il ne s'aperçoit pas ou du moins ne se souvient plus, au réveil, de cette interruption.

Supposez encore que le phénomène qui vient affecter nos sens, quoiqu'il nous soit bien connu, suscite cependant chez nous une idée de quelque valeur, nous demande un acte de quelque importance, il nous tiendra, quoique peu énergique par lui-même, assez long-temps éveillés pour que le souvenir en soit durable. On a souvent remarqué que le garde-malade, tout endormi qu'il est,

ne perd pas un soupir, un mouvement du patient au chevet duquel il s'est engagé à veiller, tandis que d'autres bruits beaucoup plus éclatants, mais qui sont sans intérêt pour lui, ne le tirent pas de son repos.

M. Jouffroy se trompe donc probablement, quand il prétend que le sommeil est un phénomène purement organique; que l'intelligence qui, selon lui, ne dort point, s'aperçoit, dans ce qu'on appelle le sommeil le plus profond comme dans l'état de veille, de ce qui se passe au dehors; que, selon qu'elle le juge utile ou non, elle éveille les sens pour les mettre en rapport avec le milieu ambiant, ou, au contraire, les tient endormis (23). Il n'est pas vrai que le sommeil ne frappe qu'un des côtés de notre être; quand nous dormons, tout dort chez nous, la pensée comme la sensibilité, l'âme comme le corps. Nous voyons même dans cette hypothèse, où notre excellent maître nous semble avoir mis plus d'esprit et de subtilité que de bonne et solide observation, une impossibilité palpable, une véritable contradiction. C'est par les sens que, de l'aveu de tout le monde (et l'École écossaise est, comme on sait, l'École du sens commun), nous nous mettons en relation avec les objets extérieurs. Or, selon M. Jouffroy, l'âme percevrait pendant que les sens sommeillent, c'est-à-dire alors directement et par elle-même, les phénomènes matériels dont partout il constate, fondant en grande partie sur cette base sa belle délimitation des domaines respectifs de la physiologie et de la psychologie, que nous n'aurions jamais

la moindre idée sans l'assistance et le concours des sens (24).

Nous n'approuvons pas davantage ceux qui, comme le docteur Bertrand (25), expliquent par l'effet seul de l'habitude la différence d'action produite durant le sommeil sur le système nerveux par les agents extérieurs. Sans doute, et nous ne songeons pas à le nier, l'habitude émousse singulièrement les impressions ou du moins les sensations qui en résultent, et la philosophie du sommeil doit, comme celle de la veille, tenir grand compte de cette sorte de dégradation. Mais que nous devenions absolument insensibles à tel ou tel stimulant dont l'énergie ébranle fortement l'organe, à un bruit éclatant par exemple, parce que ce bruit serait fréquemment répété, c'est ce que, hormis les cas où l'ouïe, s'il s'agit d'elle, en serait réellement altérée, où la surdité s'en suivrait, nous ne saurions admettre. Ce n'est pas d'ailleurs en trois ou quatre nuits que des effets aussi marqués pourraient être produits. Remarquez encore que ces prétendues habitudes se forment beaucoup plus promptement, les sens étant absolument les mêmes, chez des sujets d'un caractère ferme et d'un jugement rapide, que chez ceux dont l'esprit faible se laisse plus profondément pénétrer, et auxquels il faut, lorsque quelqu'accident imprévu est venu les dérouter, beaucoup plus de temps pour se reconnaître. Resterait enfin à expliquer cette facilité persévérante, chez le garde-malade entr'autres, à saisir et à démêler, dans certains cas, les impressions les plus légères et auxquelles nous sommes le plus accoutumés. Non, le pouvoir de

l'habitude ne va pas jusqu'où on voudrait l'étendre. Il est des secousses, celles par exemple que produit une lourde voiture, quand elle ébranle en passant nos fenêtres, auxquelles nos organes ne se feront jamais au point de ne plus les sentir. La vérité est que ces commotions, qui viennent interrompre un repos que nous voulons entretenir, lorsqu'elles sont immédiatement constatées et jugées, nous rendent, dans les cas où nous n'y voyons aucun péril, instantanément à nous-mêmes, et qu'à peine éveillé, le sens, que notre sécurité abandonne à lui-même, retombe aussitôt dans son sommeil. Nous oublions cependant l'insignifiant épisode, et nous affirmons, avec notre légèreté ordinaire, qu'aucun navire, parce que la surface polie des eaux n'en garde pas le moindre vestige, n'a pu sillonner cette mer.

§ 2. Cette torpeur des sens, et, par suite, cette inaction presque complète de la perception externe dans l'homme qui dort, a été si bien et si généralement constatée que la plupart des physiologistes en ont cru pouvoir tirer une définition, très-imparfaite d'ailleurs, du sommeil, qui n'est, pour la plupart d'entr'eux, que *la suspension périodique et momentanée des fonctions de relation* (26).

Il en est tout autrement, dans les mêmes conditions, de la perception interne.

Que la perception interne fonctionne dans le sommeil comme dans la veille, c'est une vérité évidente. D'où nous viendrait, si cette observation intérieure nous faisait défaut pendant que nous dormons, tout ce que journellement nous disons de nos rêves?

Dans le sommeil, comme dans la veille, la perception interne, spectatrice assidue, infatigable, assiste à toutes les scènes qui se déploient sur le théâtre qu'elle est appelée à explorer. Partout où la vie se montre, tant qu'il y a en nous un sentiment, une pensée, un désir, là est la conscience. Nous ne pouvons sentir, penser, vouloir, sans savoir que nous sentons, que nous pensons, que nous voulons. Tout accident, quel qu'il soit, de notre existence personnelle se redouble dans ce miroir où le moi se contemple incessamment lui-même. On s'est souvent demandé si la conscience n'a pas, elle aussi, ses instants de défaillance; si, par exemple, aux heures où le sommeil est le plus profond, comme dans l'évanouissement et la léthargie, le moi ne se perdait pas complètement de vue; c'était, en d'autres termes, demander si le sentiment, la pensée, la volonté, sont des sources intermittentes qui tantôt nous donnent et tantôt nous refusent le tribut de leurs eaux; ou si, au contraire, ce sont des flambeaux qui brûlent tant que dure la matière dont s'alimente leur flamme, mais qui, une fois éteints, ne se rallument plus.

C'est, Messieurs, à cette dernière hypothèse que, sans condamner absolument la première, j'inclinerais à m'arrêter. De même que le tison qui reprend, tenait en réserve quelque étincelle cachée, de même l'homme qui retrouve le plein et entier exercice de ses facultés, non seulement les conservait, mais, qui plus est, les exerçait encore, quoiqu'à un degré insaisissable pour un témoin extérieur, dans ces instants de langueur où elles semblaient anéanties. Le sommeil n'est pas la mort; le réveil n'est donc pas une résurrection. Nous

vivons tant que nous vivons; et vivre, c'est se sentir.

§ 3. Rien d'utile à noter pour l'histoire spéciale de la perception rationnelle. Endormis, éveillés, nous percevons, toutes les fois que l'occasion s'en présente, la cause au-delà de l'effet, à propos du contingent le nécessaire, l'universel sous l'individuel; les lois physiques et morales nous sont également données dans les phénomènes qui s'y rattachent et que nous leur rapportons; si une pierre est lancée en l'air devant nous dans nos rêves, nous en attendons la chute, comme nous le ferions dans la vie éveillée, et, j'ai eu déjà l'occasion de le constater, l'homme qui dort continue à mépriser le vice, à honorer la vertu.

Seulement, et c'est une observation par laquelle je compléterai cette monographie de la perception, la raison, ainsi que la conscience, tombent presque toujours, dans le sommeil, à un état d'infériorité relative au-dessus duquel la veille les maintient habituellement. La cause de cette chute est facile à comprendre.

La perception, quelle qu'elle soit, demeure constamment sous la dépendance de la volonté qui s'en empare, la dirige et lui donne une force que, réduite à elle-même, elle ne connaîtrait pas. Ainsi faite, la perception devient l'attention. La perception est toujours et nécessairement attentive; à cette condition seulement, les innombrables impressions qui s'entassent et se mêlent dans l'intelligence, s'y débrouillent et s'y distinguent. Mais nous pouvons être, mais nous sommes, selon les cas, plus ou moins attentifs. Qu'en résulte-t-il? Ici, plus lâche, moins

tendue, s'attaquant à la fois à toutes les faces de l'objet qui l'attire, la perception ne saisit qu'obscurément, superficiellement le concret, le réel, tel que le lui offre la nature ; là, plus serrée, plus intense, se concentrant sur un point unique, elle voit clairement l'abstrait qu'elle crée en quelque manière, décomposant le composé, divisant même l'indivisible. Dans le premier cas, on a la connaissance sous sa forme la plus vulgaire ; dans le second, on a la science. Dans le premier cas encore, l'intelligence nous paraît frappée d'un caractère marqué d'inconsistance, d'instabilité : comme nous nous en tenons aux dehors, nous en avons bien vite fini avec le tableau qui appelait notre regard, et nous courons aussitôt à un autre qui le réclame; nous voltigeons ainsi de surface en surface, ne pénétrant rien, ne nous arrêtant à rien ; dans le second au contraire, nous allons jusqu'aux entrailles des faits que nous explorons ; la mine profondément creusée nous retient long-temps dans son sein, et ce n'est pas sans effort que nous remontons lentement de ce filon épuisé pour descendre dans un autre.

Sous ces deux formes qu'en général la perception affecte, reconnaissez, Messieurs, d'une part la perception éveillée, de l'autre la perception endormie. Le sommeil, c'est l'attention à son plus bas degré ; la veille, c'est l'attention à sa plus haute puissance. Tendre cette corde, c'est de plus en plus s'éveiller ; s'endormir, c'est la détendre.

B. *De la mémoire.*

Comme la perception, la mémoire soutient avec la faculté de vouloir des rapports qui en modifient singulièrement la portée. Selon que la volonté qui s'y applique sera énergique et tenace, ou faible et inconsistante, la mémoire nous donnera soit des ensembles considérables et parfaitement ordonnés, soit des fragments n'ayant ni suite ni grandeur. Dans un cas, vous reproduirez sans vous interrompre, sans broncher, une tragédie de Racine, un chant de Virgile ou d'Homère; dans l'autre, vous ne retrouverez que ces associations communes de quelques idées familières qui se représentent pour ainsi dire d'elles-mêmes, et qu'il nous en coûte plus d'éconduire que d'évoquer.

En général, la mémoire endormie nous offre dans son jeu moins de tenue que la mémoire éveillée. Je n'ai pas d'exemple (je n'affirmerai pas, toutefois, qu'il ne s'en pût rencontrer) d'un rêve où l'on aurait récité d'un trait et avec ordre une vingtaine de vers appris par cœur; il n'est pas un de nos songes au contraire qui n'abonde en souvenirs décousus, tronqués, entassés pêle-mêle.

Dans l'état de veille, ce que nous nous rappelons le plus aisément, ce sont ou les scènes qui nous ont le plus vivement émus, ou celles qui nous sont le plus habituelles. Pendant le sommeil, ces souvenirs faciles seront à peu près les seuls qui se présenteront à la pensée. Ce n'est pas sans motif qu'un de nos poètes a mis dans la bouche de je ne sais quelle princesse qui

a sacrifié son devoir d'épouse à un coupable amour, ces paroles qu'elle adresse à sa confidente :

Je n'ose plus dormir, Emma ; je crains mes rêves (27) !

et nous ne nous arrêterons pas à vous redire ici ce qui a été déjà dit mille fois dans toutes les langues et en prose ou en vers, que perpétuellement, en songe, le géomètre revoit ses figures, le matelot son navire, le professeur sa chaire, l'Arabe son cheval!

Il n'est pas une classe d'idées, qu'elles représentent des objets appartenant au monde physique ou des phénomènes de l'ordre intellectuel et moral, dont le souvenir ne puisse occuper le sommeil. Je ne crains pas cependant d'avancer que les idées sensibles sont entre toutes, même chez les métaphysiciens, celles qui prédominent. Mes expériences personnelles tendraient à établir entre les deux sources de souvenirs dont nos songes s'alimentent, la proportion de 1 à 30 environ.

Les cinq sens paient tous leur tribut à la mémoire endormie. Nous retrouvons pendant notre sommeil les odeurs, les saveurs, les sons, les formes, les couleurs, auxquels nous devons, éveillés, nos impressions les plus ordinaires ou les plus vives. Mais comme il n'est rien qui nous affecte plus constamment et plus profondément que les objets dont nos yeux sont frappés,

Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus,

ce sont surtout les fantômes visuels qui affluent et nous inondent (28).

De tous nos souvenirs, ce sont aussi ceux dont la vue a fourni la matière, qui résistent le mieux aux atteintes du temps, et qu'on retrouve avec leur netteté et leur fraîcheur à de plus grands intervalles. Rien donc d'étonnant, si l'homme qui, après en avoir délicieusement joui, vient à être privé de la douce lumière du jour et des riches spectacles qu'elle éclaire, revoit perpétuellement dans son sommeil les brillantes images que sa veille ne connaît plus! Ainsi, les illusions du songe rendaient au célèbre Huber cette merveilleuse nature qu'il avait si curieusement étudiée et dont une cécité précoce l'avait en quelque sorte exilé (29). Ainsi, un de nos plus honorables compatriotes, M. le docteur Longuet, retrouve illuminée toutes les nuits, par un renversement étrange, cette pompe de la terre et des cieux qui chaque jour s'éteint pour lui au lever du soleil (30)! Que si cependant l'accident qui nous a enlevé la vue nous a frappés dans un âge encore tendre, il n'est pas impossible qu'à la longue les spectres visuels, que tout conspire à effacer, disparaissent enfin, et que, par un surcroît de malheur qui n'a plus de compensation d'aucune sorte à espérer, nous ajoutions à la cécité de la veille la cécité du sommeil!

Ce que j'ai dit, Messieurs, de l'un des sens, vous n'hésiterez pas à le dire de tous. Avez-vous, par exemple, perdu l'ouïe à un âge où vous lui deviez d'impérissables acquisitions? Les voix qu'éveillé vous cessez d'entendre, n'en retentiront pas moins que par le passé à votre oreille endormie. Supposez, au contraire, à l'époque où l'accident vous frappe, vos per-

ceptions auriculaires encore mal affermies, ces traces superficielles ne résisteront pas toujours aux causes de destruction qui les minent, et un moment viendra où le sommeil vous laissera sourd comme il vous aura trouvé. L'auteur de la *Zoonomie*, Darwin, cite un gentilhomme qui, atteint de surdité dans sa jeunesse, en était venu, après trente ans, à ne plus s'entretenir avec ses amis, même en rêve, que par écrit ou par gestes : dans le sommeil comme dans la veille, les sons n'existaient plus pour lui (31).

Voulez-vous, Messieurs, une nouvelle application de la loi qui rend plus facile et par cela même plus fréquent pour la mémoire endormie le rappel des phénomènes qui nous ont vivement affectés? Les exemples ne manqueront pas, qui établiront pour l'état de sommeil le fait qu'après tant d'autres Jean-Jacques a si bien constaté dans l'état de veille (32), à savoir : que les impressions qui datent d'une époque déterminée, de celle sans doute où l'existence avait pour nous le plus de charmes, se reproduisent, dans un âge plus avancé, avec autant d'exactitude que d'assiduité, tandis que d'autres impressions d'une date beaucoup plus récente et qui auraient dû biffer en quelque sorte et détruire celles auxquelles elles succédaient, s'effacent, s'anéantissent pour laisser les premières en relief. Notre savant collègue, M. le docteur Lesauvage, vous dira que son jardin de Vaucelles a vainement subi, depuis une trentaine d'années, de nombreuses et considérables modifications; c'est toujours dans l'état où il était il y a trente ans que, sans tenir aucun compte de ce qui est survenu depuis, ses rêves s'obstinent,

et je suppose qu'il les en remercie, à le lui rappeler.

L'affaiblissement de la volonté dans le sommeil explique donc d'une manière satisfaisante l'affaiblissement habituel de la mémoire endormie. Mais comment expliquer ce redoublement d'énergie et de puissance dont parfois, dans la même condition, cette même faculté nous donne le merveilleux spectacle? Constatons d'abord le fait; nous essaierons ensuite de nous en rendre compte.

Ne vous est-il jamais arrivé, Messieurs, de faire effort pour recomposer, pendant la veille, avec quelques traits à demi effacés, une figure dont, à une époque antérieure, vous portiez en vous une représentation parfaite, celle, par exemple, d'un camarade de pension avec lequel vous avez long-temps et familièrement vécu, mais que, depuis les années du collège, vous n'avez pas eu l'occasion de revoir? Quelqu'opiniâtre qu'elle fût, votre tentative a été vaine; votre vieille connaissance était bien décidément morte pour votre mémoire; vous aviez renoncé à en ressusciter le souvenir. Cependant, au moment où vous y pensiez le moins, quinze jours, un mois après cette laborieuse recherche, vous n'êtes pas peu surpris de retrouver à votre réveil, achevée et vivante, l'image qui jusque-là vous avait fui; un songe vous l'avait rendue!

Notre savant confrère, M. Eudes-Deslongchamps, me permettra de lui emprunter ici une observation des plus curieuses. En 1815, vous ne vous en souvenez que trop, Messieurs, Caen était occupé par un détachement de Prussiens. M. Deslongchamps avait assisté à une de leurs parades, et un air, remarquablement

exécuté par leur musique militaire, l'une des premières du monde, l'avait particulièrement frappé. Après la revue, il essaie de chanter et d'écrire ce qu'il venait d'entendre : et il le pouvait, sa facilité sous ce rapport lui étant bien démontrée, sans s'accuser d'une folle présomption. Quel ne fut pas son désappointement, lorsqu'après avoir, d'abord avec cette confiance qui ne doute pas du succès, puis avec la conscience étonnée d'une difficulté imprévue, enfin avec toute l'énergie d'un désir contrarié et qui commence à craindre un échec, fait appel à sa mémoire, il fut obligé de reconnaître son impuissance ! L'air bien-aimé avait presque entièrement disparu. A plus d'une reprise, le même appel fut renouvelé, mais toujours en vain : le souvenir allait de plus en plus, selon le cours naturel des choses, décroissant et s'oblitérant ; il fallait bien enfin se résigner à un éternel oubli. Quinze ans après, en 1830, une nuit, dans un rêve, notre collègue, rendu à sa première jeunesse, se trouvait en classe avec son ami, M. Hardouin (33), redevenu enfant comme lui. Le maître d'école (ce n'était par parenthèse rien moins que Napoléon Bonaparte, dont le souvenir d'ailleurs s'attache tout naturellement aux grands événements de 1815) le maître d'école s'absente, recommandant à ses élèves, qu'il est obligé de quitter un moment, la sagesse et le silence. A peine avait-il disparu, que l'un des écoliers, Hardouin, tout en faisant pirouetter son encrier suspendu à une lanière, se met à siffler un air. Cet air, vous le devinez, c'était précisément celui que M. Deslongchamps avait si long-temps et si inutilement demandé à sa mémoire éveillée ! Il put alors le chanter et par conséquent le noter !

J'ai moi-même, il y a douze ans, éprouvé un désappointement analogue à celui que je viens de vous raconter. J'avais, entre deux sommes, réfléchi sur un rêve qui avait rempli la première moitié de ma nuit ; j'en avais exprimé, avec quelque bonheur, une des lois les plus importantes, à ce qu'il me semblait, de notre existence actuelle. Ravi de ma découverte, je bondissais sur ma couche, en m'écriant comme Archimède : Je l'ai trouvé, je l'ai trouvé. Cette nuit-là, par une fâcheuse exception, je n'avais sous la main rien de ce qu'il me fallait pour enregistrer ma précieuse acquisition. Mais la vérité, dont j'étais maître, m'avait tellement ému, que je pouvais bien, sans la moindre inquiétude, la confier pour quelques heures à une mémoire qui, soumise journellement à de bien plus rudes épreuves, ne m'avait jamais trompé. Tranquille, je me rendors. A mon réveil, je cours à ma plume, et j'écris dans mon recueil, avec une entière assurance, le numéro d'ordre et la date du rêve que j'étais si heureux d'y fixer. Mais hélas ! c'était là tout ce qu'il me fut donné d'en écrire. La page qui devait recevoir ma chère confidence est restée blanche jusqu'ici. Depuis long-temps j'ai cessé de poursuivre, pendant le jour, un souvenir dont j'ai entièrement perdu la trace ; je ne compte plus, pour le retrouver, si jamais je le retrouve, que sur les hasards et les bonnes fortunes du sommeil.

Maintenant, Messieurs, comment accorderons-nous avec notre théorie, qui suppose la mémoire affaiblie dans l'homme endormi, ces indices éclatants de vigueur et de puissance ? Rien de plus simple à mon

avis. On sait à quel degré d'énergie relative s'élève une force d'une médiocre portée, lorsqu'au lieu de se répandre sur une vaste surface, elle se concentre sur un point déterminé. Or la veille n'a pas de moyen de concentration qui se puisse comparer à ceux dont le sommeil dispose. Démocrite, pour échapper aux distractions que lui donne la vue, se prive volontairement de la lumière ; mais l'ouïe, mais le tact au moins lui reste ; le sommeil supprime d'un coup tous les cinq sens. Lorsque vous méditez, éveillé, sur une question de psychologie ou de géométrie, je suppose, vous écartez, autant qu'il est en vous, les facultés poétiques et autres dont le jeu, loin de la servir, nuirait à l'action de la puissance intellectuelle que, pour le moment, vous voudriez exclusivement animer. Vous avez beau faire : l'état d'abstraction dans lequel vous cherchez à vous établir, ne va pas, ne saurait aller jusqu'à étouffer tout ce qui vit et s'agite aux alentours du centre où vous vous retranchez. Dès que vous dormez au contraire, le lien sympathique, qui unit entr'elles vos facultés diverses, se détend au point que parfois on le croirait rompu, et l'âme se porte et s'enferme tout entière dans un cercle d'idées, où les émotions étrangères ne viendront pas la troubler, et où par conséquent elle fera des prodiges.

Une autre considération, plus subtile peut-être, mais non moins solide, vient encore plus directement rattacher les phénomènes extraordinaires qui nous occupent à la théorie qu'au premier abord ils paraissent contrarier. Quand il s'agit, comme dans les cas que j'ai cités plus haut, de retrouver une notion, une im-

pression depuis long-temps égarée, il faut évidemment, sans s'inquiéter des répugnances de la raison qui nous ferme telle ou telle voie, passer et repasser mille et mille fois par les mêmes routes, et par tous les chemins. C'est souvent là où vous verriez, en y réfléchissant, le moins de probabilités pour le succès désiré, que ce succès vous attend. Éveillé, vous courez où vous croyez avoir le plus de chances, et vous laissez soit à droite, soit à gauche le lieu qu'il eût fallu fouiller. Tout de même qu'un investigateur réfléchi trouvera mieux qu'un chercheur sans réflexion un objet placé quelque part et dans un but qu'il connaît, tandis qu'au contraire ce sera ce dernier qui tombera plus vite sur un objet jeté là sans intention, du moins connue, de même aussi la mémoire, guidée par la raison à l'état de veille, pourra chercher inutilement, prudente, mesurée dans sa marche, un souvenir qui ne se lie en nous à aucun système rationnel, tandis que, dans le sommeil, son inquisition vagabonde, aventureuse, se précipitant par toutes les issues, fouillant indistinctement tous les coins et recoins, finira par le heurter.

Je ne clorai pas, Messieurs, ce chapitre, quelque long qu'il ait pu vous paraître, sans vous dire un mot, dans l'intérêt de la mnémotechnie, d'une expérience que l'Antiquité avait déjà notée (34) et qui nous a tous plus ou moins préoccupés. Quelquefois, sans doute, vous vous serez demandé d'où vient qu'une lecture faite le soir, immédiatement avant qu'on ne s'endorme, se grave plus profondément dans l'esprit et y laisse des traces plus durables. N'y aurait-il pas là, tandis que les autres facultés reposent, une élaboration sourde et

secrète, une sorte d'incubation mystérieuse de la mémoire qui, plus recueillie et tout entière à son œuvre, vivifierait ainsi, avec plus de puissance qu'elle ne le fait dans des conditions moins heureuses, les germes qui lui sont confiés? Le souvenir alors, c'est la graine, qui vient mal ou ne vient point dans un sol incessamment tourmenté, mais qui s'ouvre facilement et prend bientôt racine dans une terre, dont on écarte avec soin, aussitôt qu'elle a reçu la semence, toute cause de perturbation et de déchirement.

Quoi donc! nous traitons de la mémoire, et nous ne nommons même pas l'organe aux fonctions duquel son jeu est si étroitement lié? Si parmi les problèmes qui intéressent l'homme intellectuel et moral, il en est un qui réclame plus spécialement, pour sa solution pleine et entière, le concours des lumières que peut projeter sur cet élément de notre nature l'étude attentive de l'homme matériel, n'est-ce pas celui-là? Vous en êtes bien convaincus, et sur ce point vos convictions sont les miennes. Mais n'oubliez pas, je vous prie, le plan que je me suis imposé. Parti du centre personnel et des facultés de l'âme, je m'avance pas à pas vers le corps auquel je donnerai bientôt la part d'attention qu'il réclame. Chaque chose en son lieu. Une analyse sévère m'enferme pour le moment dans la psychologie; patience! la physiologie, Messieurs, aura son tour!

C. *De la pensée.*

Je vous ai, Messieurs, longuement entretenus des modifications que le sommeil apporte aux facultés

intellectuelles qui recueillent les idées et les rappellent; j'essaierai maintenant de vous dire ce que devient, dans les mêmes conditions, sous le coup des mêmes influences, la faculté qui les combine.

Et d'abord, que l'intelligence endormie mêle aux conceptions de la veille, dont elle n'est souvent que l'écho, des combinaisons nouvelles, originales, c'est ce qu'on ne peut contester. Chacun de nous conserve assurément le souvenir de quelque rêve, qui ne lui permet pas le moindre doute à cet égard. En voulez-vous un exemple? — Dans l'une des nuits du mois de mars 1849, j'étais en chaire et j'y traitais je ne sais quelle question. Ce que je sais, c'est que ma pensée était confuse, mon élocution pénible, ma leçon détestable en un mot. Un de mes auditeurs, qui en souffrait autant que moi, se levait et s'en allait. Sur son dos, qu'en sortant il me présentait avec affectation, se déroulait un tableau où grimaçait ma figure; je ressentais vivement cette mordante ironie dans laquelle je lisais le jugement public. —Voilà une scène que très-certainement je n'avais jamais ni observée, ni imaginée à l'état de veille, et qui est bien un fruit propre de mon sommeil!

Nous pensons donc en songe; mais que pensons-nous et comment pensons-nous?

Les combinaisons intellectuelles que l'état de veille enfante se distinguent facilement les unes des autres, et nous les classons sans effort. Nous en reconnaissons d'admirables et de mesquines, de graves et de frivoles, de folles et de sages : c'est que la vie éveillée sépare nettement, en les disséminant, soit sur les

phases successives d'une existence unique, soit sur plusieurs existences distinctes, les circonstances diverses auxquelles se rapportent ces caractères si différents, si opposés de nos conceptions. Le génie et la médiocrité, la raison et la démence y ont chacun leur sphère déterminée, ou, si leur théâtre est le même, ils y montent chacun à leur tour. Les choses, quand nous dormons, prennent une autre allure. Toutes les lignes de démarcation que la veille établit et maintient entre des phénomènes qui se repoussent et s'excluent, le sommeil les efface. Là, les extrêmes se touchent; les contraires s'unissent et s'embrassent; rien ne répugne à rien. En quelques instants le sujet qui dort passe et repasse de la folie à la sagesse, de l'enfance à la maturité, ou plutôt il est en même temps fou et sage, homme fait et enfant.

La raison quelquefois prévaut dans ce mélange; et de loin en loin l'intelligence endormie étonne, par le bonheur de ses conceptions, l'intelligence éveillée. J'en pourrais apporter de nombreux exemples : les trois ou quatre qui suivent me suffiront. Je tire les deux premiers de mon recueil. — Un enfant marchait devant moi sur une pente glissante sur laquelle je marchais comme lui : « Prends garde, tu vas tomber, m'écriais-je; » et au même moment, je perdais l'équilibre, tandis que l'enfant se tenait ferme sur ses pieds; et je me disais, en me relevant : Ne devrions-nous pas prendre presque toujours pour nous les conseils que nous donnons si libéralement aux autres. — Napoléon venait de livrer un de ces grands combats qui ont immortalisé son nom. Je l'observais au moment

même où il se voyait maître du champ de bataille. Son visage était rayonnant de joie; mais un frisson courait par tous ses membres. « Le voilà, me disais-je, qui tremble comme le gastronome après un copieux repas; il digère sa victoire. » — « Dans un de mes rêves, écrit Voltaire quelque part, je soupais avec M. Touron qui faisait les paroles et la musique des vers qu'il nous chantait. Je lui fis ces quatre vers :

Mon cher Touron, que tu m'enchantes
Par la douceur de tes accents!
Que tes vers sont doux et coulants!
Tu les fais comme tu les chantes!

« Hier, ajoute le même écrivain, je rêvai qu'on nous disait des vers à souper. Quelqu'un prétendait qu'il y avait trop d'esprit; je lui répondis que les vers étaient une fête qu'on donnait à l'âme et qu'il fallait des ornements dans les fêtes (35). »

Ces combinaisons suivies, que la veille ne désavouerait point, sont, en général, comme les échantillons que je viens de vous en offrir, d'une médiocre étendue; pour peu que la trame se prolonge, la déraison ne tarde pas à en brouiller les fils. On dirait un insensé qu'un éclair de bon sens illumine, mais pour l'abandonner bientôt à ses ténèbres. Dans un livre intitulé : *Whims and oddities* (Fantaisies et singularités), un auteur anglais, M. Hood, raconte qu'étant à la veille de se marier, il se figura en songe qu'il se rendait sur les bords de la mer; là il cherchait une habitation commode et agréable pour y passer la lune de miel avec sa jeune femme; cette habitation, il la trouvait

parfaitement conforme à ses vues, et il en arrêtait le prix. « Tout allait bien jusque-là, continue le narrateur; mais hélas! quand toutes ces dispositions si raisonnables furent prises, ne voilà-t-il pas qu'au lieu de revenir à Londres pour y épouser ma chère Honoria, je me mariais à Bogner même, avec la vieille et laide propriétaire de la maison que je venais de louer (36) »!

Ne concluons pas de là cependant que le rêve est en soi essentiellement déraisonnable; que la raison n'y apparaît qu'à titre d'accident et comme par exception. Le rêve au fond n'affectionne pas plus l'un de ces états que l'autre: son véritable caractère à ce point de vue, c'est l'indifférence la plus complète. L'imagination, dans le sommeil, ne se demande pas si le lien, dont elle usera pour enchaîner les différents éléments qu'elle assemble, est ou n'est pas de ceux que la raison éveillée accepterait ou repousserait; elle prend, sans s'inquiéter de ce qu'elle fait, ce qui lui tombe sous la main: le choix intelligent et libre, le discernement n'est point à son usage; le convenable, l'inconvenant, le possible, l'impossible, tout lui va, tout lui est bon; et comme, avec de tels procédés, l'absurde et le faux ont infiniment plus de chances pour se produire que le raisonnable et le vrai, il est tout simple que, sur mille combinaisons qui se forment dans de pareilles circonstances, il s'en rencontre à peine une qui ait le sens commun.

Et ce n'est pas seulement la bizarrerie et la déraison presque constantes de nos rêves qu'expliquerait cette indifférence absolue de la pensée endormie quant à la nature des matériaux qu'elle emploie. Il

est ici une autre classe de phénomènes dont, en partie du moins, ce principe fécond rendrait également compte.

Vous savez, Messieurs, avec quelle rapidité les événements se succèdent dans le songe. Casimir Bonjour racontait à ses amis qu'un soir, à la première représentation de l'une de ses pièces, accablé de fatigue, il s'était assoupi dans la coulisse au moment même où le rideau se levait : pendant son sommeil, il avait vu passer sous ses yeux ses cinq actes entiers avec tout l'accompagnement des impressions diverses qu'éprouvait et manifestait le parterre à chaque scène. Arrivé à la fin du drame, il s'entendait nommer avec bonheur au milieu des plus vifs applaudissements. Tout à coup il s'éveille; éveillé, il écoute, il regarde; il n'en pouvait croire ni ses yeux, ni ses oreilles; on en était encore aux premiers vers de la première scène; il n'y avait pas deux minutes qu'il s'était endormi (37). Cette impétuosité électrique du songe, Voltaire l'a heureusement exploitée. Le héros d'un de ses romans se trouve, pendant un long voyage, engagé dans une multitude d'aventures plus ou moins extraordinaires : cette vie si agitée, si remplie et qui aurait pu à peine tenir dans cinq ou six de nos mois ordinaires, Rustan l'avait, sans sortir de sa chambre, vécue en moins d'une heure; il rêvait (38)! La réalité va même sur ce point beaucoup plus loin que la fiction. Écoutons l'auteur de la *Philosophie du sommeil;* je traduis : « Dernièrement, en rêve, je faisais un voyage aux Grandes-Indes : je m'arrêtais quelques jours à Calcutta; je revenais en Angleterre; je m'embarquais pour l'Égypte

où j'allais visiter les cataractes du Nil, le Grand Caire, les Pyramides ; et pour couronner le tout, j'avais l'honneur d'une entrevue avec Méhémet-Ali, Cléopâtre et Alexandre-le-Grand. Tout cela était l'affaire d'une nuit, probablement d'une heure ou même de quelques minutes; et cependant ces événements me semblaient avoir occupé au moins douze grands mois (39) » ! Evidemment, Messieurs, si l'imagination procédait dans le sommeil comme dans l'état de veille, avec poids et mesure; si elle avait à distinguer, éprouver, contrôler, avant d'éconduire les unes et d'admettre les autres, les innombrables idées qui voltigent devant son regard; s'il lui fallait chercher laborieusement, patiemment attendre, la fougue du rêve en serait singulièrement ralentie, et, selon toute vraisemblance, la pensée, ainsi empêchée, se traînerait la nuit comme elle fait le jour. Je ne dirais donc pas, avec le docteur Macnish, que le temps est en quelque sorte supprimé, annihilé dans nos songes (40); je dirais seulement que nos idées, dont la succession le mesure, s'y pressant, s'y accumulant, s'y combinant avec une extrême facilité, y divisent par cela même en un beaucoup plus grand nombre de parcelles distinctes une portion quelconque de la durée, créant ainsi et entassant des heures dans une minute, des années dans une heure. Voltaire compare les rêves qui affectent ce caractère à une lecture qui peut, en quelques instants, nous faire assister aux principaux événements dont se compose l'histoire d'un grand peuple (41). D'autres y voient comme une galerie de tableaux, que nous traversons à la hâte, en jetant à chaque toile un rapide coup-

d'œil (42)! Mais ces rapprochements ingénieux oublient que l'intelligence, qui bâtit ces romans, n'est pas purement passive, et qu'il nous a fallu, avant de lire cette histoire, la rédiger, l'écrire; avant de contempler ces tableaux, les composer, les peindre. Non : ce n'est pas le travail du rêve qu'il faut réduire pour le faire entrer dans une division de la durée qui, à notre point de vue ordinaire, serait trop étroite pour le contenir; c'est le temps, au contraire, le temps, cette substance qui n'a pas de grandeur absolue et dont l'élasticité d'ailleurs est infinie, qu'il faut élargir pour y introduire tout ce qu'en effet il contient.

La rapidité avec laquelle l'existence endormie accumule les événements qui s'y déroulent tient donc, comme je l'ai dit, en très-grande partie, à la rapidité même avec laquelle se peuvent combiner nos idées, quand l'imagination qui les accouple est abandonnée à son mouvement propre, libre de toute règle, dégagée de tout frein Cependant, à cette cause principale du phénomène que nous expliquons s'ajoute une cause accessoire, dont l'action, quelle qu'elle soit, veut être aussi constatée. Une des raisons pour lesquelles, pendant la veille, nous vivons si lentement, si lourdement, c'est que le corps, qui, habituellement du moins, réalise alors dans l'espace les conceptions de l'esprit, se meut péniblement, gêné qu'il est et par sa propre masse et par les innombrables obstacles que la nature lui oppose. Le songe marche affranchi de toutes ces entraves; la matière s'y prête, s'y plie sans résistance à tous nos besoins, à tous nos caprices; la forme corporelle que veut l'idée vient en quelque sorte

au-devant d'elle; aux œuvres qui vous demanderaient dans la vie éveillée le plus de travaux et d'efforts, il suffit, en rêve, que vous les pensiez, pour qu'elles soient. — Que serait-ce donc si, pendant le sommeil, la pensée pouvait se saisir directement elle-même et se comprendre sans le concours, si chèrement payé par les lenteurs qu'elle occasionne, de l'expression matérielle? Quelques observateurs, Schubert entre autres, dans sa *Symbolique du rêve* (43), prétendent avoir vu l'intelligence volant ainsi d'idée en idée, sans attacher à ses ailes la pesante chaîne des mots. Pour moi, je n'ai à ce propos constaté qu'une chose : c'est que la pensée, dans le songe, peut se passer, sinon de toute espèce de signes, du moins de ceux qu'elle traîne habituellement à son pied. — Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1849, je recevais une pelote sur laquelle s'alignaient cinq ou six rangées d'épingles. Cette pelote était une lettre par laquelle un grand personnage me recommandait un aspirant au baccalauréat; j'en lisais couramment le contenu et la signature, quoiqu'il n'y eût aucune analogie entre ce que j'avais sous les yeux et les caractères de nos alphabets (44).

Du reste, Messieurs, il n'est pas une des différentes espèces de combinaisons intellectuelles dont la veille est capable, que le sommeil ne connaisse comme elle. Science, poésie, éloquence, conjecture, prévision, tout s'y retrouve. Je me surprends perpétuellement dans mes rêves cherchant et assignant des causes aux effets qui me frappent (45). Les poètes, comme nous venons de le voir, y composent d'assez jolis vers; et il n'est pas un orateur de profession,

avocat, professeur, représentant du peuple, qui n'ait avec plus ou moins de bonheur, dans ses songes, plaidé une cause, fait une leçon, discuté un projet de loi ?

Mais, en général, toutes ces combinaisons scientifiques, poétiques et autres (je n'ai pas à m'occuper pour le moment de quelques exceptions plus apparentes que réelles, dont je traiterai en temps et lieu), n'ont jamais qu'une valeur médiocre ; lorsqu'elles ont quelque prix, elles se renferment toujours, ainsi que je l'ai dit, dans les proportions les plus modestes ; ici, comme partout ailleurs, la veille n'a rien à envier au sommeil : ce n'est pas en dormant que Cicéron composera la Milonienne, que Laplace découvrira le système du monde, et s'il est réellement arrivé à l'auteur de la Henriade de réciter dans un songe merveilleusement suivi le premier chant de son épopée tout autrement qu'il ne l'avait écrit, il est fâcheux que ce tour de force n'ait pas laissé la moindre trace et que, de ces quatre ou cinq cents vers qu'avait rêvés le poète, il n'en ait pas retrouvé un seul à son réveil (46).

Nous avons suffisamment analysé, quant à leur substance et à leur contenu, les conceptions intellectuelles que le sommeil nous présente. Pour en achever l'étude, disons un mot de leur forme, et, si je puis ainsi parler, de leur style.

Le rêve, Messieurs, parle très-fréquemment, pour ne pas dire toujours, une langue qui lui est propre ; il affecte des tours particuliers, dont il use ou abuse pour exprimer les conceptions les plus diverses. Rarement vous le verrez s'en tenir à l'expression simple et directe ; il aime les grands mots ; il recherche la

métaphore et l'allégorie ; il symbolise, il dramatise tout. L'idée d'un danger quelconque vous traverse-t-elle l'esprit ? un lion aussitôt s'élance qui s'apprête à vous dévorer ! Une fausse position vous fait-elle craindre sourdement que vous ne rouliez en bas de votre couche ? un abîme se creuse dans lequel vous tombez ! Vous laissez-vous aller à un mouvement d'orgueil qui vous élève dans votre estime au-dessus de ceux qui vous entourent ? les gerbes de vos frères s'inclineront devant la vôtre, ou bien vous planerez dans les airs, tandis que la foule, dont vous vous détachez, rampera humblement sur la terre. Rappelons-nous l'imposante vision de cet ancien roi de Babylone : cette immense statue à la tête d'or, aux pieds d'argile, c'est la conception d'une grande puissance qui tremble sur sa base et va bientôt s'écrouler (47). — J'avais, il y a quelques années, contre mes dispositions les plus constantes, accueilli un jour, avec plus de faveur qu'ils n'en méritent, de noirs pressentiments sur l'avenir des sociétés humaines : la nuit mes inquiétudes se coulèrent dans le moule du songe, et voici ce qu'elles devinrent. Un orage extraordinaire éclatait. Le ciel, d'un jaune d'ambre, colorait d'une teinte étrange les arbres, les maisons, les visages des hommes et des animaux qui se pressaient sur une immense plage et au milieu desquels j'étais perdu ; hommes et bêtes, tout attendait dans un silence solennel quelqu'événement sinistre. Un affreux nuage s'avance rapide comme l'éclair, et se déchire en grondant au-dessus de nos têtes : une pluie de souffre, pluie étouffante, s'échappe de ses flancs et

nous inonde; saisis d'un indicible effroi, et pressentant non seulement notre fin prochaine, mais la ruine du monde, nous nous mîmes à fuir, comme un troupeau de chèvres qui prévoient que la foudre va frapper l'arbre sous lequel le berger les avait réunies et s'abritait lui-même. Un nombreux clergé, la croix en tête, se mêlait aux fuyards : il me rappelait Énée enlevant ses dieux à l'embrasement d'Ilion; mais moins heureux que le héros troyen, il ne devait pas relever dans l'exil ses temples renversés et ses autels détruits. La terre s'agita sous nos pieds; sa croûte s'ébranla comme si elle eût été liquide, et qu'un souffle violent, parti de ses entrailles, en secouât fortement la surface. Quelques instants après, cette croûte se crevassait; le gouffre était béant : prêtres et laïques, nous y tombions pêle-mêle. Je m'éveillai en sursaut.

Que conclure, Messieurs, de ces expériences? ce que déjà nous avons conclu de toutes celles qui ont fixé notre attention. Ce style figuré, oriental, c'est la langue que parlent l'homme et le monde encore enfants; ces combinaisons décousues, irréfléchies, impétueuses, c'est la pensée, telle que nous l'offre l'enfance des nations et des individus. Dans la sphère de la pensée comme dans celle de la mémoire, comme dans celle de la perception, dans la sphère par conséquent de l'intelligence comme dans celle de la volonté, le sommeil est une dégradation de la veille; dormir, pour l'enfant, c'est descendre à la brute; pour l'homme, c'est redevenir enfant!

III. De la foi.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Un auteur a dit que, s'il nous était donné de pénétrer les mystères du sommeil, nous aurions aussitôt et par cela même le secret de l'Univers (48) : c'est une exagération. L'hypnologie (permettez-moi de proposer à notre langue philosophique ce nom qu'elle paraît ignorer) jettera sans doute quelque lumière sur le problème obscur de la vie universelle : mais ce n'est pas de cette science naissante, pas plus du reste que d'aucune de ses aînées, qu'il faut attendre le mot de la grande énigme : jamais nous ne parviendrons par nous-mêmes à savoir le tout de rien, bien moins encore le tout de toute chose. La vérité absolue, si nous la possédons quelque jour et quelque part, ce sera un don de Dieu, non une conquête de l'homme ; ce sera non une philosophie, mais une religion ! Nous n'en sommes pas moins tenus de poursuivre nos études et de reculer, autant qu'il est en nous, dans toutes les directions, les limites de nos connaissances ; notre savoir a du chemin à faire encore avant d'en être venu au point où il lui sera dit : *Tu n'iras pas plus loin.*

Reprenons donc, Messieurs, nos explorations un instant suspendues (49) ; nous avons maintenant devant nous, dans ce pays des songes, où les bizarreries

abondent, l'un des sites les plus bizarres qu'il puisse nous promettre. C'est au cœur des croyances dont le sommeil nous donne le spectacle, que nous allons nous établir.

Notre faculté de croire affecte, pendant la veille, à l'égard des conceptions intellectuelles qui la sollicitent, une triple attitude : —Si la proposition qui nous est soumise, nous paraît marquée d'un caractère *évident* soit de vérité, soit d'erreur, nous l'acceptons ou nous la repoussons en toute sécurité, sans hésitation, sans restriction; nous croyons alors de ce mode de croyance qu'on appelle *certitude*; certitude *positive* dans un cas, *négative* dans l'autre; — Cette proposition ne nous semble-t-elle que *probable*, probable dans telle ou telle mesure? nous ne prenons parti pour ou contr'elle qu'en faisant nos réserves; ce que nous affirmons, nous concevons qu'on le nie; ce que nous sommes disposés à nier, nous permettons qu'on l'affirme; il y a en nous ce que j'appelle, faute d'une locution meilleure, *confiance* ou *défiance* à tel ou tel degré; — Enfin l'assertion sur laquelle nous avons à nous prononcer ne nous laisse-t-elle voir en soi que la *possibilité* d'être vraie ou fausse? avons-nous, en d'autres termes, d'égales raisons pour en condamner ou en approuver le contenu? nous restons, n'inclinant ni à droite ni à gauche, en équilibre entre le pour et le contre, entre le oui et le non: nous sommes dans le *doute*.

Le doute est rare chez l'homme endormi; la raison en est simple. Douter, c'est se contenir, c'est se posséder; et le sommeil, nous l'avons suffisamment re-

connu, nous enlève presque toujours l'empire de nous-mêmes. Le doute d'ailleurs suppose une halte, un temps d'arrêt; et la pensée, sous le fouet du sommeil, court plutôt qu'elle ne marche, vole plutôt qu'elle ne court. Cependant quelqu'ombre de scepticisme se montre de loin en loin dans le rêve. Lorsque, par exemple, un parent ou un ami, dont nous pleurons la perte, nous est rendu en songe, ne sentons-nous point parfois s'élever en nous, contre cette fiction à laquelle nous voudrions croire, une sourde réclamation? Ne nous demandons-nous pas tacitement, confusément, si nous avons bien la vérité devant nous, ou si nous ne sommes pas au contraire dupes d'un grossier mensonge?

Autant il en faut dire de la confiance ou de la défiance que détermine en nous le caractère plus ou moins probable des propositions qui nous demandent notre adhésion. Nous sommes, dans le tumulte et la précipitation du rêve, bien peu capables de ce calme qui pèse avec précision les chances de vérité ou d'erreur que nos jugements contiennent; et, lorsque ce travail a lieu, à peine en avons-nous conscience. — Me voici chargé de présider aux arrangements préliminaires d'un duel que je tiens, n'ayant pu l'empêcher, à rendre aussi inoffensif que possible; je place donc à quarante pas l'un de l'autre les deux adversaires qui d'abord n'étaient séparés que par une distance de deux ou trois mètres : je me disais évidemment qu'en les écartant ainsi, j'aurais moins à craindre (ce que je voulais éviter) l'effusion du sang. — Mais ce calcul des probabilités,

si familier à la pensée qui veille, n'est qu'un rare accident, même à cet état d'enveloppement où nous l'offre l'exemple que je viens d'en citer, pour la pensée qui dort.

L'habitude la plus constante, pour ne pas dire unique, de la faculté de croire pendant le sommeil, c'est la certitude. La foi la plus entière, la confiance la plus aveugle, tel est en quelque sorte, dans cette phase de la vie, notre état normal.

Distinguons toutefois la certitude qui nie de celle qui affirme. La négation franche, nette ne se produit qu'à de grands intervalles, et, pour ainsi dire exceptionnellement. Mon recueil, que je suis loin d'ailleurs de donner pour complet, ne m'en fournit que deux exemples. Un de mes amis me consultait sur un morceau qu'il venait d'écrire : je lui faisais quelques observations critiques, parmi lesquelles celle-ci : « Voilà une phrase tronquée, défectueuse; vous n'avez rendu qu'un des côtés de votre idée; rétablissez l'autre; telle qu'elle est, votre période me choque comme un habit qui n'aurait qu'une de ses basques ». — « Non, Monsieur (car je fais quelquefois des bacheliers en dormant); non, disais-je à un candidat qui me donnait tout de travers l'analyse d'un verbe grec, ce n'est pas un parfait, c'est un aoriste ». — En général, le sommeil ne suppose pas l'erreur. On conçoit que l'esprit unique, qui enfante et dispose les incidents divers auxquels il se mêle, doit être le plus ordinairement d'accord avec lui-même; et comme, après tout, c'est toujours moi qui parle par la bouche des différents

interlocuteurs que je mets en scène, ce n'est qu'à la dernière extrémité et lorsque la sottise qui m'est échappée me paraît par trop choquante, que je consens à me donner un démenti formel.

C'est donc l'affirmation du vrai, c'est-à-dire de ce que nous estimons tel, c'est la certitude positive qui domine dans le rêve.

Cette affirmation du reste est accordée avec une légèreté qui n'a d'égale que celle avec laquelle se construisent les jugements qui la provoquent. L'intelligence endormie, nous le savons, ne s'inquiète nullement, lorsqu'elle assemble et combine ses idées, de la nature du rapport qui les enchaînera pour en former un système : le raisonnable et le déraisonnable, le possible et l'impossible ont à ses yeux le même droit. La foi n'y mettra pas plus de sévérité, et les plus incroyables conceptions trouveront grâce devant elle.

N'est-il pas étrange qu'un professeur de la Faculté des Lettres de Caen au XIX[e]. siècle se trouve tout d'un coup, au XVI[e]. et sans en être surpris le moins du monde, l'aide-de-camp de Henri IV? — Comment se fait-il que vous dépouilliez votre personnalité pour en revêtir une autre ; que vous soyez, par exemple, non plus monsieur tel ou tel, mais Voltaire ou Jean-Jacques? — Comprenons-nous cet homme qui se croit femme et qui attend avec anxiété le moment où il accouchera? — Quoi ! ce vieillard que j'aime et que j'honore n'est qu'un tronc d'arbre équarri ; et je ne suis moi-même, tout en conservant mes sens et ma conscience, qu'un bloc de marbre, une colonne de granit (50)? — N'est-ce pas, Messieurs, de la dé-

mence, et ne reconnaissez-vous pas ici ces hôtes de Charenton, dont l'un trône, tout couvert des diamants de la couronne, sous le nom de je ne sais quel roi; dont l'autre tremble incessamment pour ses jambes de verre que le moindre choc peut briser, tandis qu'un troisième, faible grain de moutarde, prie le jardinier qui le sèmera bientôt, de lui réserver, afin qu'il y prospère, une bonne place au soleil (51)?

Mais n'y a-t-il pas plus que de la folie chez ce dormeur qui recule épouvanté en voyant (une tête postiche lui étant sans doute instantanément survenue) sa véritable tête, abattue d'un coup de hache, rouler sur la poussière; et chez cet autre qui, vivant simultanément dans deux corps, se plaît à monter sur son propre dos et à se porter lui-même (52)?

Quelles qu'elles soient cependant, ces extravagances ne supposent rien de plus dans l'intelligence que ce que nous y avons déjà remarqué : abandonnée à ses inspirations propres, l'imagination, que la raison absente ne modère plus, ne peut nous donner que ce qu'elle nous donne : telle cause, tels effets. Quant à la créance que ces fictions étranges, monstrueuses, obtiennent si facilement auprès de nous, nous n'avons pas à nous en étonner davantage. Là où le contrôle n'est plus, où la vérité et l'erreur se confondent, tout est vrai pour nous au même titre; nous n'avons aucun motif pour croire à ceci plutôt qu'à cela, et lorsque l'absurde est une fois admis, le degré d'absurdité ne fait rien à la chose.

Au fond, si l'homme endormi conservait le discernement qu'il se reconnaît dans l'état de veille, ce

n'est pas tel ou tel rêve plutôt que tel ou tel autre qu'il aurait à éconduire, il les rejetterait tous. En est-il un seul en effet, quelque raisonnable que vous le supposiez, qui n'implique cette folle disposition de l'esprit à faire de chacune de ses idées un être, de chacune de ses conceptions une réalité? Cette hallucination est tellement inhérente au songe, qu'elle suffirait à elle seule pour séparer, sous le point de vue qui nous occupe, la veille du sommeil. Il m'est fréquemment arrivé, comme à la plupart d'entre vous sans doute, de me croire parfaitement éveillé, tout endormi que j'étais (53); une fois, par exemple, je racontais à quelques personnes un songe (je n'hésitais point, par parenthèse, à le traiter de ridicule), dans lequel une chauve-souris m'avait, comme elle l'aurait fait chez nos fabulistes, adressé la parole (54); je ne m'apercevais pas que, dans le moment même où je plaisantais sur cette absurdité, j'en admettais plusieurs autres non moins graves; je supposais vivants des hommes qui depuis long-temps n'étaient plus; réunis dans ma chambre, des amis que l'heure en tenait nécessairement éloignés; c'était un aveugle qui en raillait un autre.

Dans une des nuits de mars 1836, j'avais sur ma table un dessin représentant Mahomet à la tête de ses Arabes. Pendant que je le considérais, le papier s'agita; ces figures mortes s'animèrent: le général, les soldats s'élancèrent de leur cadre et l'armée se mit en marche. Voilà, Messieurs, non pas un rêve, mais le rêve. Ce coup de baguette de l'imagination qui donne du corps aux ombres, nous le retrouvons dans toutes les scènes

qu'engendre et déroule sous nos yeux la perpétuelle féerie du sommeil. L'intelligence endormie est la toile sur laquelle se groupent mille et mille fantômes qu'un acte de foi en détache pour les faire vivre devant nous.

C'est cet acte de foi, qui les contient et les résume tous, que nous avons à nous expliquer.

L'esprit, pendant la veille, affecte deux états que l'homme en santé distingue constamment et sans effort l'un de l'autre :—Tantôt nous remarquons en nous une idée, qui n'est que le reflet, la copie d'un phénomène extérieur dont nos sens sont actuellement frappés; ainsi je constate en moi, maintenant, l'image de cette lampe qui m'éclaire et que mon œil, en quittant le papier sur lequel il court, va trouver à la place qu'elle occupe en dehors de moi; c'est là une simple perception : – Tantôt mon intelligence saisit en elle un tableau qui n'a pas actuellement à sa portée ou même qui n'a jamais eu en dehors d'elle son type réalisé; je me figure, en ce moment, soit un géant de trente pieds de haut, soit cette splendide vue des Alpes que ceux qui aiment la nature vont chercher au sommet du Righi par un beau lever de soleil; je reconnais l'imagination et la mémoire; et je m'arrête, mes sens n'ayant rien à démêler ici, aux représentations purement intellectuelles que ces opérations spéciales sont destinées à me donner. Dans le sommeil, au contraire, ces deux états s'identifient; nous n'y distinguons pas la perception de l'imagination et de la mémoire, ou plutôt nous ramenons ces dernières facultés à la première; tout ce que l'intelligence endormie se rappelle ou imagine, elle le perçoit.

Que nous confondions en dormant telle opération de l'esprit avec telle autre, il n'y a rien là qui nous doive surprendre ; nous sommes, depuis long-temps déjà, en possession du principe qui nous explique ces confusions ; ce que nous ne nous sommes pas expliqué encore, c'est la préférence accordée à l'une de ces puissances sur les autres ; pourquoi rapporter à la perception ce qui provient de l'imagination et de la mémoire, et ne pas rapporter à l'imagination ou à la mémoire ce qui provient de la perception ? Nous concevrions même infiniment mieux ce renversement des rôles, l'imagination et la mémoire ayant assurément plus de droits à cette propriété exclusive, puisque le contingent qu'elles fournissent à l'œuvre commune est sans contredit et de beaucoup le plus considérable. Mais tout ce qui est a sa raison d'être, et la philosophie n'a pas pour mission de contrôler l'ordre du monde ; qu'elle se contente de l'étudier, et, s'il se peut, de le comprendre ; elle finira toujours par l'admirer !

Il y a donc, dans le phénomène qui nous occupe, une illusion bien avérée ; cette illusion d'où sort-elle ?

Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler un fait d'un ordre peu élevé, mais que vous avez tous été, comme moi, à portée de constater, et dont peut-être, distraits par d'autres soins, vous n'aurez pas songé à vous demander compte. Une pierre lancée avec force roule devant votre chien ; l'animal la poursuit, l'atteint et la mord ; pourquoi ? c'est qu'un moment sans doute il l'a supposée vivante. Et d'où vient qu'il prête ainsi la vie à ce corps inanimé ? tout simplement, si

je ne me trompe, parce qu'il le voit se mouvoir et que, pour lui, d'après ses expériences quotidiennes, expériences qu'il généralise à sa manière, se mouvoir, c'est vivre. Le chien se trompe en rapportant à la cause la plus ordinaire des effets qui le frappent, un effet parti d'une cause qu'il a moins remarquée et qui a quelque analogie extérieure avec la première. L'homme, dans le cas particulier qui nous occupe, ne procède pas autrement.

La vie éveillée n'est guère qu'une suite de scènes où figurent — d'une part et en dehors de nous, certaines réalités avec lesquelles nous sommes en commerce, — d'autre part et en nous, les idées auxquelles ces réalités extérieures correspondent. Étroitement unies entr'elles par cette sympathie qui attache la copie au modèle, je dirais presque, par cette loi qui enchaîne l'ombre au corps, ces deux séries de phénomènes finissent par devenir comme les deux moitiés d'un tout indivisible. En général et par suite de cette association nécessaire, lorsqu'un spectre intellectuel, de quelque part qu'il vienne, apparaît dans l'esprit, nous supposons fatalement au dehors une existence solide à laquelle nous le rapportons. Alors même que notre conception, toute d'imagination et de mémoire, ne doit rien au milieu dans lequel nous sommes actuellement placés, notre premier mouvement, si la réflexion ne le contenait point, irait y chercher l'objet, dont cette conception n'est d'abord pour nous qu'une image, et nous l'y trouverions, si nos sens n'étaient là pour ruiner, par un témoignage formellement contradictoire, l'insoutenable fiction.

Passons, avec ces données, de la veille au sommeil. Nous emportons avec nous, dans le monde nouveau où nous entrons, cette tendance indéracinable à extérioriser nos idées, à réaliser, à localiser dans l'espace et autour de nous tout ce que nous pensons, tout ce que nous imaginons. Sans doute, si nous disposions, endormis, des moyens de contrôle que nous possédions éveillés, il nous serait aisé de reconnaître le piège qui nous est tendu et nous sortirions facilement vainqueurs de l'épreuve à laquelle notre foi est soumise. Mais malheureusement nous descendons dans la lice complétement désarmés. La lumière, qui seule alors pouvait nous éclairer, est éteinte; plus de sens, pour discerner le vrai du faux, le fantastique du réel; la raison quitte la place et l'illusion s'établit!

IV. De la sensibilité.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

L'Antiquité grecque avait souvent répété que le semblable seul peut connaître le semblable, et c'était d'après cette maxime qu'Empédocle avait, pour expliquer les notions que nous acquérons du monde matériel, fait entrer, dans la composition de l'âme, les quatre éléments dont les corps sont formés (55). Il y a un fonds de vérité dans cette opinion si vaine du reste. Que de faits, incompris de nous tant que nous n'avions à les constater que chez les autres, prennent, en nous devenant personnels, toute leur

signification! Que de secrets, sous ce rapport, l'âge en s'avançant nous révèle! En conclurons-nous que chacun de nous ne sait que soi; qu'il ne sait même de soi que ce qu'il en peut saisir au moment où il s'observe? En viendrons-nous, poussant ce principe à l'extrême, c'est-à-dire à l'absurde, jusqu'à supposer qu'il faut être actuellement ivre pour comprendre l'ivresse, actuellement fou pour comprendre la folie? Voilà cependant ce qu'on a osé penser et dire du sommeil: ce n'est qu'en dormant, selon Porphyre (56), que nous parviendrons, si nous y parvenons jamais, à nous faire une juste idée du dormir! Nous ne perdrons pas notre temps, Messieurs, à réfuter en forme le sage d'Alexandrie; il nie le mouvement; marchons!

La sensibilité et la passion sont, dans le jeu de la vie, si étroitement liées entr'elles, leurs développements respectifs y montent et y descendent l'échelle qui les mesure avec un tel ensemble, que qui connaît, dans un cas déterminé, l'habitude de l'une, connaît, par cela même et pour ce cas spécial, l'habitude de l'autre. Nous avons, en son lieu, étudié la passion à l'état que lui fait le sommeil; nous n'avons donc qu'à rappeler ici, pour les appliquer à la sensibilité endormie, les résultats auxquels alors notre étude nous a conduit.

Nous est-il démontré que nos affections bienveillantes et malveillantes s'élèvent, quand nous dormons, la liberté ne les contenant plus que d'une main affaiblie, à un degré d'exaltation auquel, pendant la veille, notre raison pleine et entière ne leur permet

pas de monter? Affirmons hardiment que, dans les mêmes conditions et pour les mêmes causes, notre faculté de jouir ou de souffrir s'épanouira avec une vigueur qu'éveillés nous ne lui aurions point soupçonnée.

Nous pouvons encore, en partant de nos recherches antérieures, arriver au même terme par un autre chemin. On sait quelle action l'imagination exerce sur nos plaisirs et sur nos peines, et si la folle du logis, plus ou moins esclave le jour, s'émancipe la nuit et tient à son tour le sceptre, on conçoit tout ce qu'alors elle ajoutera d'énergie à nos joies et à nos douleurs!

Est-il nécessaire d'appeler à l'appui de cette irrésistible induction l'observation directe, positive? Interrogez, Messieurs, vos souvenirs; ils vous fourniront mille preuves pour une de la vérité que j'avance. Pour moi (car il faut bien que je reparaisse perpétuellement sur la scène; je vous livre l'*anima vilis* sur laquelle ces expériences ont dû se faire), je n'ai certainement jamais versé dans ma vie éveillée, sur un malheur réel, des larmes aussi amères que celles qu'il m'est arrivé de donner en songe à un malheur imaginaire; et jamais non plus je n'ai goûté plus vivement qu'en rêve les voluptés de toute nature dont sont capables, pendant notre existence terrestre, cet esprit et cette chair (57)!

Les sources de nos émotions soit agréables, soit pénibles, sont d'ailleurs dans le sommeil et doivent être les mêmes que celles où la vie éveillée va puiser les siennes; j'y constate les trois classes de plaisirs et de peines reconnues par les philosophes, plaisirs et

peines du corps, plaisirs et peines de l'esprit, plaisirs et peines du cœur.

Évidemment encore, la loi, qui veut que le sommeil rappelle plus particulièrement les scènes qui occupent la veille, trouvera ici, comme partout, son application. Un Apicius rêvera le plus ordinairement de table et de festins; un Voltaire, de littérature et de poésie; un Régulus, un Vincent de Paule, de dévouement à la patrie et à l'humanité. Ma pratique personnelle ne me laisse aucun doute à cet égard. Assez peu de sensualité proprement dite dans mes rêves; si je souffre ou jouis par l'un de mes sens, ce sera ordinairement par celui que son irritabilité rend plus accessible aux impressions extérieures, par l'odorat. Les sentiments agréables ou pénibles qui tiennent à l'exercice de la pensée, y sont déjà beaucoup plus fréquents. Mais ce qui prédomine, c'est l'émotion morale; c'est par le cœur surtout que je me sens vivre, en bien et en mal, la nuit comme le jour(58).

V. De l'activité ou force motrice.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Nous n'appartenons pas, vous le voyez, à ces écoles philosophiques, qui, au XVIIIe. siècle et même au commencement du XIXe., faisaient immense la part de la sensibilité dans la science et dans la vie. Nous ne voudrions pas toutefois qu'on nous accusât de tomber, par une sorte de réaction qui, pour être natu-

relle, n'en serait pas moins injuste, dans l'excès opposé. Si nous ne nous sommes pas arrêté plus long-temps sur la faculté de jouir et de souffrir, c'est que, pour le moment, nous n'avions rien de plus à en apprendre. Le point de vue exclusivement psychologique et théorique, dans lequel notre plan nous a contenu jusqu'ici, est loin d'ailleurs d'épuiser la matière; et ce que nous semblons omettre, nous ne faisons que l'ajourner. Tout ceci soit dit non seulement pour ce qui précède, mais encore et plus particulièrement pour ce qui va suivre; comme nous avons traité les quatre facultés de l'âme déjà décrites, ainsi traiterons-nous la cinquième et dernière; c'est dans l'enceinte de la vie intérieure que nous enfermerons ici, quoi qu'il nous en puisse coûter, l'étude, qui maintenant nous réclame, de la force motrice ou de l'activité.

Nous distinguons notre force active et de l'intelligence qui pense l'acte et de la volonté qui l'ordonne; ce que j'ai d'abord conçu, je le décide ensuite et enfin je le fais.

Tout acte suppose un effort, ou plutôt, c'est l'effort lui-même ; ce qui en résulte est l'effet auquel cet effort tendait.

L'effort est un état tout spirituel ; il appartient au principe vivant et n'appartient qu'à lui ; à ce titre, il est tout entier du domaine de la psychologie. Mais dans ses effets il est double : tantôt, sortant de l'âme, il modifie notre propre organisation, et, le plus ordinairement, par elle, le milieu ambiant; tantôt, concentré dans le sujet pensant, il n'aspire qu'à entourer la réflexion, la conscience ou la mémoire des conditions

les plus favorables à leurs exercices respectifs; dans le premier cas, l'activité est *matérielle*; elle est *intellectuelle* dans le second. C'est de l'activité intellectuelle seule que, pour les besoins de notre question actuelle, nous avons maintenant à nous occuper.

L'effort intellectuel, si visible pendant la veille, se montre-t-il dans le sommeil ? Les hypnologues en général ne l'y découvrent point ([illegible]), et nous le concevons. La facilité, l'abandon, le désordre avec lequel la pensée endormie se déroule, semblent impliquer l'absence de toute contention d'esprit, de tout travail. Mais qu'on y regarde de plus près ; on ne tardera pas à s'apercevoir que, sous ce rapport comme sous tant d'autres, la veille et le sommeil ne diffèrent que du plus au moins.

Les faits sont là. Citons-en d'abord dans lesquels l'effort éclate et où par conséquent il ne sera pas contesté.

J'avais un jour entretenu un de nos plus savants compatriotes, mais sans entrer à ce sujet dans aucun détail, de mon travail sur le sommeil. La nuit suivante (je donne cette expérience avec autant de confiance que si elle m'était personnelle), il rêva que je lui développais ma théorie ; très-curieux de la connaître, il prêtait, comme il le fait du reste à mes leçons qu'il suit depuis plusieurs années, l'oreille la plus attentive. Mais c'était en vain : ou bien je me tournais, en parlant, de manière à ce que mes paroles ne lui parvinssent pas ; ou bien le bruit d'une voiture qui roulait sur le pavé l'empêchait de les saisir ; il n'entendait point, mais il écoutait.

Dans la nuit du 21 au 22 août 1836, je cherchais, en rêve, une date; je voulais savoir à quelle année il fallait rapporter la naissance de Kant: mes souvenirs me faisant défaut, j'avais recours à mes Questions de philosophie; j'en tournais et retournais les feuillets pour arriver à la biographie du philosophe de Kœnigsberg; je n'y pouvais parvenir: mon manuel s'était tout d'un coup transformé en un livre de médecine auquel je compris enfin, après tant de peine perdue, qu'il ne fallait pas demander un pareil renseignement.

Une autre fois j'étais en scène avec une grande dame; nous représentions, elle, je ne sais quelle reine des premiers siècles de la monarchie, moi, je ne sais quel seigneur du même temps. Lorsqu'elle eut débité son couplet, qui me parut bien su et bien dit, et qu'il me fallut déclamer le mien à mon tour, je m'aperçus que je ne savais pas un seul mot de mon rôle; j'en étais réduit à l'improviser. Je me défiais, et non sans raison, de mon talent poétique; j'allais cependant, faisant aussi bonne contenance que possible, alignant passablement mes douze pieds et rimant, non pas aussi richement que je l'aurais voulu, mais enfin d'une manière telle quelle. L'épreuve cependant se prolongeait, je me sentais à bout d'haleine. J'imaginais alors, pour alléger ma tâche, de croiser mes rimes; je me permettais même (sur notre scène tragique!) des vers de dix syllabes; quand j'en vins à ce triste expédient, ma confusion s'accrut à tel point, je redoutais tellement la mauvaise humeur du parterre, que je m'éveillai.

J'emprunte au docteur Moreau de la Sarthe un dernier exemple de ce genre d'efforts que leur insuccès irrite, et par cela même rend palpables. Dans un de ses songes, qu'il écrivit, dit-il, avec soin en se réveillant, il se voyait obligé de lire devant une Société savante un mémoire dont il lui faisait hommage. D'abord, comme le prédicateur embarrassé, il se mouchait, toussait, crachait à plusieurs reprises; il tournait et retournait son manuscrit en tout sens; puis, se décidant à lire, il se trouvait arrêté par les abréviations dont l'écriture qu'il avait sous les yeux était hérissée. Il en déchiffrait péniblement quelques phrases, balbutiant, hésitant comme un écolier. Enfin les fragments qu'il parvenait à faire entendre lui paraissaient aussi ridicules que le débit en était laborieux (60). Expliquez-vous, Messieurs, après ces détails où l'effort est si clairement empreint, après ces lignes où il est si formellement constaté, comment le savant docteur a pu, dans le même article, avancer que « ce qui constitue le sommeil, c'est la suspension de l'attention, de la perception, de la volonté, en un mot, du développement actif des facultés de l'entendement (61) ! »

L'effort intellectuel, qui se prononce, qui s'affirme si hautement dans les cas où il lutte contre une résistance qu'il ne peut vaincre, cesse-t-il d'être, parce qu'on l'y aperçoit moins, dans les cas où la résistance est moins forte, et où il en triomphe? A qui persuadera-t-on qu'une suite quelconque de conceptions, formant un ensemble régulier, ait pu éclore d'elle-même dans l'esprit et sans que l'attention y ait la moindre part?

Est-ce que dans le sommeil, ainsi que dans la veille, l'opération qui coordonne autour d'une idée générale les idées particulières qu'elle y rapporte, n'a pas à se tenir en garde contre les innombrables provocations auxquelles elle est sans cesse exposée, et qui, si elles n'étaient constamment repoussées, rendraient je ne dis pas seulement pour un long discours, mais pour la plus simple combinaison de phrases ou même de mots, toute unité impossible? J'ai déjà, à propos et dans l'intérêt d'une question précédemment étudiée, cité plus d'un rêve dont la marche et la tenue seraient avouées de la veille elle-même (62). Je puis vous en soumettre quelques autres, où cette régularité et l'effort qui l'assure me paraissent portés à un degré éminent. — Vous connaissez, Messieurs, la fameuse *Sonate du diable;* mais savez-vous dans quelles circonstances et comment elle a été trouvée? Fatigué du travail de la composition, Tartini s'était assoupi, la tête pleine de pensées musicales qui s'y agitaient, s'y croisaient sans s'y coordonner, sans s'y organiser encore. A peine endormi, il voit se lever devant lui un fantôme, qu'à certains indices il a bientôt reconnu. « Donne-moi ton âme, lui dit la vision, et je te donne un chef-d'œuvre. » Le marché conclu, le diable saisit un violon et joue. Ravi des sublimes accords que rend l'archet sous cette main étrange, le compositeur s'éveille; il écrit à la hâte ce qu'il a entendu, ou plutôt ce qu'il a chanté en rêvant, c'est-à-dire le plus beau et le plus étonnant de ses poëmes (63)!

J'extrais de mon recueil une pièce qui présente, quoiqu'à un degré beaucoup moins élevé (ne dort pas

ainsi qui veut), le même caractère. Je ne la citerais point, après l'exemple frappant que je viens de rappeler, si elle ne compensait à mes yeux ce qui lui manque sous tant d'autres rapports, par un mérite que la science apprécie, je veux dire, par son incontestable authenticité et sa scrupuleuse exactitude. — Un concours, je ne saurais trop dire à quelle occasion, était ouvert. De nombreux candidats se pressaient, dans une des salles de la Sorbonne, pour prendre part aux épreuves. M. Cousin présidait le jury d'examen. Deux des concurrents avaient déjà pris la parole. Mon tour étant venu, je me mis à exposer et à décrire, dans leur valeur relative et dans l'ordre de succession qu'ils affectent, les trois mobiles qui conduisent l'homme à l'accomplissement du devoir : d'abord la peur, puis l'amour, enfin la raison pure. Cette raison pure, que je considérais comme pouvant suffire à l'âge mûr des individus et des peuples, n'était pas (sa contenance et son regard me le disaient assez), goûtée de l'illustre président, et, sur cet avertissement tacite, je modifiais, sans me contredire, ce que ma théorie pouvait avoir de trop absolu et de trop tranchant. Je terminais donc en reconnaissant que probablement l'humanité ne serait jamais assez parfaite pour s'en tenir au plus élevé de ces trois mobiles, et que sans doute il lui faudrait toujours s'appuyer sur les deux premiers comme sur le dernier ; mais je maintenais hardiment que, sans supprimer entièrement, pour la conduite de la vie, ni la peur, ni l'amour, il était à désirer que l'on fît de siècle en siècle à la raison une part plus large et plus haute.

Je dis, Messieurs, vous direz avec moi que de pareilles conceptions ne se produisent pas, ne sauraient se produire sans une attention soutenue, et vous y constatez, quoique l'esprit qui les enfante n'en ait pas une connaissance bien claire ni par conséquent un souvenir bien net, la présence de l'effort.

Je vais plus loin : je reconnais cette même activité aux prises avec les difficultés qui la gênent toujours quand elles ne l'arrêtent pas, même dans les scènes si légères, si décousues, si désordonnées, où les idées se précipitent, se poussent, se heurtent, se culbutent, comme ces flocons de neige que, dans une sombre journée d'hiver, la tempête chasse et roule à travers l'espace. Cette pluie d'idées ne se fait point sans nous laisser voir partout, non, il est vrai, dans des ensembles de quelque étendue, mais dans les agrégats tels quels, dont ces ensembles pourraient se former, notre force active et même ordonnatrice. Si brisés qu'ils soient, nos songes sont encore des tissus où plusieurs jugements s'enchaînent; et chacun de ces jugements n'est-il pas lui-même un accouplement de notions, dont l'originalité témoigne hautement de l'activité qui y préside ? Non : il n'y a pas plus dans le rêve qu'ailleurs de génération spontanée, et partout où l'homme pense, de quelque façon qu'il pense, là est nécessairement l'énergie qui s'empare de la matière intellectuelle et la façonne.

Quoi donc ! oublions-nous tout ce que les songes doivent à l'association des idées et à la mémoire, qui leur fournissent, sans qu'ils aient à les chercher, non seulement les éléments qu'ils combinent, mais encore les combinaisons elles-mêmes qu'ils n'ont qu'à répéter?

Nous reconnaissons ces principes divers; nous savons quel parti en tire l'imagination endormie ainsi que la raison éveillée. Mais nous ne voyons là, pour l'ouvrier intellectuel, que des conditions et des instruments de travail; nous n'y pouvons voir des machines montées de manière à le dispenser de toute action personnelle, de toute coopération.

On ne remarque pas assez, en général, combien il nous faut de force active pour maintenir la mémoire, quand nous lui demandons une série telle quelle d'idées dans l'ordre où elle s'est chargée de les retenir, sur la ligne dont elle ne doit pas s'écarter. A chaque détail qu'elle nous représente se lient plus ou moins étroitement une foule de souvenirs qui, successivement éveillés, s'agitent et bourdonnent autour d'elle, l'appelant à eux, l'invitant à les suivre dans les innombrables avenues qu'ils lui ouvrent et où, si elle cédait un moment à leurs avances, elle se perdrait et s'égarerait sans retour. Le rêve, qui ne ferait, comme il arrive quelquefois, que répéter fidèlement une scène de la vie éveillée, serait donc encore tout empreint, tout pénétré de cette énergie qu'on lui conteste; se souvenir, qu'on dorme ou non, c'est agir.

Ainsi en est-il du concours que nous prête l'association des idées. Si cette disposition de nos connaissances à s'appeler les unes les autres en vertu de certaines sympathies naturelles ou artificielles était livrée à elle-même, si nous n'intervenions perpétuellement pour la contenir et la diriger, il n'y aurait plus pour l'esprit de combinaison soutenue, et le songe même, avec tous ses désordres, serait une œuvre trop

régulière pour qu'il en fût capable. J'ai d'ailleurs dans mon sommeil, et à plus d'une reprise, saisi sur le fait et à l'œuvre cette puissance qui sait, quand il lui convient, repousser d'importunes provocations. En voici un exemple. J'avais affaire dans une rue *Aumette*, à l'entrée de laquelle je lisais ce nom, qui m'est du reste parfaitement inconnu. Au milieu de mon rêve qui avait assez de suite, le mot *omelette*, attiré certainement par le nom de ma rue, se représenta plusieurs fois à ma pensée, comme pour la tenter. Mais je tins ferme; et l'idée malencontreuse resta en dehors de la combinaison qu'en s'y mêlant elle aurait désorganisée (64).

Notre activité s'applique donc incessamment, dans le sommeil aussi bien que dans la veille, à la faculté de connaître. Ce n'est même qu'à cette condition que la matière intellectuelle, vague et informe de sa nature, se précise, se détermine et devient, comme disait le moyen âge après Aristote, *hoc aliquid*, ce quelque chose, telle ou telle réalité qui se peut montrer, qualifier, nommer (65). Supprimez ce rapport, il n'y a plus pour nous ni souvenirs, ni idées; il n'y a plus, par conséquent, de pensée ordonnée ou désordonnée; le rêve même est anéanti.

Le sommeil n'arrête pas, n'enchaîne pas nos forces actives; il les met en jeu comme la veille, plus que la veille peut-être, mais autrement qu'elle; sur ce point, ainsi que sur les autres, il frappe le sujet qu'il touche de son caractère propre.

L'effort gagne et perd à ce contact; il gagne en rapidité, en énergie; il perd en tenue et en grandeur. Comme la pensée, qui n'est d'ailleurs que ce qu'il la

fait être, il se brise en mille et mille éclats, et, loin de se continuer, il s'abandonne sans cesse et se trahit lui-même; mais, comme elle aussi, il se meut avec une vélocité qui tient du prodige, et on sent s'exalter et s'épanouir en lui, à un inexprimable degré, toutes les puissances de la vie.

Et comment n'en serait-il pas ainsi? Qu'est-ce que l'activité proprement dite, l'activité telle que notre analyse la comprend, sinon une cause seconde et aveugle, obéissant, en toute circonstance, à la cause première, à la cause intelligente dont elle relève, et dont elle prend partout et toujours les couleurs? Jamais (nous l'avons depuis long-temps et en plus d'un endroit (66) suffisamment établi) jamais nos forces actives ne s'ébranlent sans un ordre formel de la volonté. De même qu'il faut, pour que la pensée apparaisse, que l'activité s'applique à l'intelligence, de même, pour que l'effort se produise, il faut que la volonté s'applique à l'activité. La volonté est le grand ressort qui donne le branle à la machine entière; on ne pense qu'en raison de l'effort que l'on fait pour penser, et l'effort n'a lieu lui-même qu'autant que la volonté le prescrit, et dans la mesure où elle le prescrit. Telle sera et se montrera, à un moment déterminé, notre énergie volontaire, telle sera, au même moment, et se montrera notre force motrice. Or, ces défauts et ces qualités, ces modifications, quelles qu'elles soient, que nous venons de reconnaître dans notre activité endormie, rappelons-le nous, ce sont précisément les défauts et les qualités, ce sont les modifications que nous avons reconnues dans la volonté

tombée aux mains du sommeil; et nos dernières observations confirment de tout point les premières. Il nous est de plus démontré que cette harmonie de notre état volontaire avec les états divers qu'affectent les autres attributs de l'âme, n'est pas fortuite, accidentelle, extérieure, mais intime, nécessaire, rationnelle, et qu'il ne faut y voir rien moins que la relation du principe à ses conséquences, de la cause à ses effets.

Ici, Messieurs, s'arrêtent nos études purement et exclusivement psychologiques; nous les interrompons, comme vous le voyez, au milieu d'une question. Mais nous ne pouvions suivre notre activité, hors de l'intelligence, dans la sphère où elle se matérialise en quelque sorte, sans avoir préalablement constaté l'état des organes auxquels elle s'adresse. Nous sommes parvenus aux limites extrêmes de l'âme; le moment est arrivé de faire connaissance avec le corps.

NOTES.

(1) Page 375. — Ce travail, que je méditais depuis plusieurs années, a été arrêté en novembre 1848, au moment même où mes collègues de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres me firent l'honneur de m'élever à la présidence. Ce que j'en publie aujourd'hui a été lu, devant eux, dans les séances de janvier, février, mars, avril, mai 1849, de mai 1850, de février et mars 1851. J'ai conservé scrupuleusement dans l'imprimé les formes que j'avais adoptées pour mes lectures. Il m'est doux de me retrouver ici encore au milieu des hommes d'élite que j'aime et que j'honore.

(2) P. 376. — On trouve dans les Œuvres d'Aristote un traité *Sur le sommeil et la veille* en 3 chapitres; un autre *Sur les songes* en 3 chapitres également; un dernier enfin en 2 chapitres *Sur la divination par le sommeil*. L'*Histoire des animaux* contient encore, au livre IV, chapitre 10, quelques réflexions sur le même sujet. — Les *Nouvelles considérations sur le sommeil, les songes et le somnambulisme* de Maine de Biran ont été publiées dans ses *Œuvres philosophiques*, édit. V. Cousin, Paris, 1841, t. II, p. 209-295. — Les deux articles de Th. Jouffroy intitulés : *Du sommeil*, ont d'abord paru dans le *Globe*, t. V, p. 102, 19 mai 1827, et p. 110, 22 mai de la même année. L'auteur les a réimprimés, sans y changer une syllabe (ce qui m'étonne singulièrement chez un écrivain de quelque valeur), dans ses *Mélanges philosophiques*; Paris,

1833, p. 318-343. — C'est aussi dans le *Globe*, même volume, p. 150, n°. du 9 juin, que parurent les remarques critiques du docteur Bertrand sur le travail de Jouffroy. — Le docteur Robert Macnish, membre de la Faculté de médecine et de chirurgie de Glascow, auteur d'une *Anatomy of drunkenness* (Anatomie de l'ivresse) a écrit une *Philosophie du sommeil* (The philosophy of sleep), dont la dernière édition, à moi connue du moins, a paru à Glascow en 1845; c'est un in-18 d'environ 400 pages. Je l'ai lu et relu avec un grand intérêt. — Je m'en tiens pour le moment à ces indications. J'espère donner à la fin de mon traité une liste aussi complète que possible des ouvrages où la question est agitée.

(2 bis). Ajoutez ce n°. au bas de la page 2 où il a été omis. — Maine de Biran avait déja dit : « Je pourrais déduire de ces faits plusieurs considérations importantes pour la théorie analytique des facultés humaines, et montrer qu'il n'y a rien de plus instructif pour l'homme éveillé que l'histoire des songes, comme rien de plus utile pour l'homme raisonnable que l'histoire de la folie. » *Nouvelles considérations sur le sommeil*, édit. Cousin, p. 256.

(3) P. 378. — Il serait fort à désirer que les hommes d'études recueillissent ainsi leurs songes et voulussent bien les publier. Ce n'est qu'en multipliant les observations de cette nature qu'on donnera aux philosophes la matière d'une science sérieuse. Cardan est le premier et le seul, si je ne me trompe, qui, dans son ouvrage intitulé : *Somniorum synesiorum, omnis generis insomnia explicantes, libri IV*, in-4°., Bâle, 1562, ait rapporté (liv. IV, c. 4, p. 251-278) une série de rêves (ils sont au nombre de 55) qui lui étaient personnels. Le docteur Moreau, de la Sarthe, parle dans son article Rêves (*Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, t. XLVIII, p. 245),

d'un « journal ou mémorial dans lequel, dit-il, nous avons cherché à recueillir, depuis notre début dans la carrière de la médecine pratique jusqu'à ce jour, les observations qui nous ont paru les plus propres à faire connaître les rapports les plus délicats et les plus fugitifs de l'état physique avec l'état intellectuel pendant le sommeil et la plupart des rêves ». Ces lignes étaient écrites en 1820. Qu'est devenu, depuis, le recueil du savant médecin? nous l'ignorons; mais nous craignons fort qu'après en avoir tiré parti, il ne l'ait fait disparaître. Un manuscrit de ce genre, s'il n'a été rédigé en vue de la publicité, contient nécessairement tant et tant d'indiscrétions, que celui qui l'aurait composé pour son propre usage doit, après s'en être servi, avoir hâte de s'en délivrer.

(4) Voyez Laromiguière, *Leçons de philosophie*, t. I, leçons XII et XIII.

(5) P. 379. — Saint Augustin, *Confessions*, liv. XI, ch. 14, édit. des Bénédict., t. I, col. 200. Voici le texte que j'ai un peu changé, le citant de mémoire : « Quid est ergo tempus? Si nemo ex me quærat, scio ; si quærenti explicare velim, nescio. »

(6) P. 383. — Voyez, pour toute cette question, mes *Leçons de logique*, in-8°., 1840, leçon XII, et plus particulièrement les pages 374-375.

(7) Pour plus de développements, voyez mon *Essai sur les bases et les développements de la moralité*, in-8°., 1834, p. 23-136.

(8) P. 384. — Voyez *l'Essai sur les bases et les dével. de la mor.*, p. 80-102.

(9) Voyez mon *Essai sur le langage*, 2e. édit., in-8°. 1846, p. 208, note 56, et l'étrange brochure à laquelle cette note renvoie.

(10) P. 386. — Les rêves dans lesquels je me suis senti ainsi maître de moi-même sont fort rares : je n'en

trouve dans mon recueil que trois exemples ; à celui que j'ai cité dans le texte, je crois devoir joindre ici les deux autres.—I. Je donnais à un de mes amis, dont la conduite me semblait ridicule, quelques conseils pour vivre d'une manière plus convenable. J'allais lui proposer (le rêve en général n'a pas de pudeur) ma propre conduite comme un modèle à suivre. Mais je m'apercevais, tout en dormant, que j'allais le blesser par là beaucoup plutôt que l'éclairer; et je gardais pour moi ma pensée. Ce rêve est de la nuit du 18 au 19 mars 1836. Celui qui suit est de la même année, du même mois et presque de la même nuit. — II. Des lettres, qui pouvaient me révéler un important secret et dont je désirais d'autant plus connaître le contenu qu'on avait tout fait pour me les dérober, étaient entre mes mains. J'allais par elles éclaircir un soupçon élevé sur la fidélité d'une femme que j'avais jusque-là regardée comme un modèle de vertu. J'hésitais à les ouvrir. Je me rappelais vaguement Marc-Aurèle brûlant, sans les lire, des papiers qui pouvaient lui apprendre les noms et les projets coupables de quelques conspirateurs, et il me semblait beau d'effacer, à son exemple, les indices d'une faute probable avant de m'être convaincu de sa réalité. Pendant que j'hésitais ainsi, je m'éveillai. Après un assez long intervalle, je me rendors. Chose remarquable ! je me retrouvai aussitôt dans la situation où le reveil m'avait surpris, et je renouai la chaîne interrompue de mes émotions et de mes pensées. Ma curiosité l'emportait alors sur ma générosité ; une lettre était ouverte devant moi et je la dévorais des yeux. J'avais cédé à la tentation, mais, comme on voit, après en avoir d'abord triomphé.

(11) P. 387. — Ceci me rappelle qu'un jour, en septembre 1829, je visitais, moi quatrième, dans l'Isola bella, le magnifique jardin du prince Charles Borro-

mée ; les arbres étaient chargés de fruits magnifiques ; le concierge nous fit promettre, en nous abandonnant à nous-mêmes, de ne toucher à quoi que ce soit. Mes trois compagnons, dont l'un était un prêtre d'environ 36 ans, se laissèrent tenter et prirent chacun un citron ; malgré le mauvais exemple, et, ce qui était plus dangereux peut-être, les railleries de ces messieurs, je m'abstins.

(12) P. 389. — « Sed adhuc vivunt in memoria mea talium rerum imagines quas ibi consuetudo mea fixit ; et occursant mihi vigilanti quidem carentes viribus, in somnis autem non solum usque ad delectationem, sed etiam usque ad consensionem factumque simillimum.... Ubi est tunc ratio quæ talibus suggestionibus resistit vigilans?... Et unde sæpe etiam in somnis resistimus?... Et tamen tantum interest ut, quum aliter accidit, evigilantes ad conscientiæ requiem redeamus, ipsaque distantia reperiamus nos non fecisse quod tamen in nobis quoquo modo factum esse doleamus. Numquid non potens est manus tua, Deus omnipotens, sanare omnes languores animæ meæ, atque abundantiore gratia tua lascivos motus etiam mei soporis exstinguere? » Saint Augustin, *Confessions*, liv. X, ch. 30 ; édit. des Bénédict., t. I, col. 184-185. — La conscience de Tertullien est beaucoup moins timorée : « Et bona facta, dit-il, gratuita sunt in somnis, et delicta secura ; non magis enim ob stupri visionem damnabimur quam ob martyrii coronabimur. » *De anima*, n°. XLV ; édit. Rigault, p. 297 : ce que, par une singulière inadvertance, Dupleix, dans son livre sur *Les causes de la veille et du sommeil*, in-18, Paris, 1632, ch. XVII, n°. 6, traduit ainsi : « Nous serons aussi bien damnés pour avoir songé de commettre un adultère, comme sauvés pour avoir songé que nous endurons le martyre pour la loi du Sauveur du monde, » faisant dire à l'auteur sur lequel il s'appuie précisément tout le contraire de ce qu'il a réellement dit. — Saint Bonaventure partage l'opinion

de Tertullien ; mais il ne se contente pas de l'énoncor, il essaie de l'établir : « De illusione somniorum prætermitto, quia, sicut dormiens non est compos rationis, sic etiam non potest interim facere unde damnetur. Nam si vigilans forte dedisset occasionem unde dormiens illuderetur, cogitando, agendo, loquendo, vel etiam post somnium voluntarie delectando in memoria illusionis nocturnæ, hoc potius esset culpa vigilantis quam dormientis, quum dormienti illusio sit pœna tantum culpæ præcedentis, vel occasio subsequentis in vigilante. » *De profectu religiosorum*, lib. I, c. 28, dans les *Opuscules*, édit. de Lyon, 1647, t. II, p. 594, col. 1, B. — Voici comment les casuistes décident la question : « Lactance, homme toujours fort chaste, fait souvent des songes très-contraires à la pureté, et s'imagine, dans le plus profond sommeil, commettre les actions les plus infâmes. Ne pèche-t-il point au moins véniellement en cela? — *Réponse*. Il est certain que.... le démon est l'auteur de la plupart des mauvais songes.... ; mais il n'est pas moins certain, que sa malice et les effets mauvais qu'il produit dans notre imagination ou dans notre corps ne peuvent jamais être nuisibles par eux-mêmes.... Il est certain que si la personne y avait donné son consentement, même en sa cause et d'une manière criminelle, et qu'avant le sommeil elle ne s'en fût pas sincèrement repentie, elle serait coupable, puisque quiconque veut la cause est censé vouloir l'effet qu'elle produit....; nous disons *d'une manière criminelle* ; car il peut aisément arriver qu'on fasse de très-mauvais songes qui proviennent d'une cause volontaire, mais innocente, par exemple à un médecin, à un chirurgien, à un casuiste, à un confesseur, qui auraient lu des livres ou eu des entretiens qui ne tendaient uniquement qu'à leur instruction ou à la guérison du corps ou de l'âme du prochain. » Pontas, *Dictionnaire de cas de conscience*, t. III, au mot Songes.

(13) P. 392. — Lucrèce, *De natura rerum*, lib. IV, v. 959. — On connaît les vers grossiers et sentant un peu le corps-de-garde, que le grand batailleur, Frédéric de Prusse, qui se mêlait aussi de rimailler, répondit à la plus charmante pièce de vers qui ait jamais été écrite dans aucune langue, au compliment adressé par Voltaire à la princesse Ulrique (Voy. ses *Poésies mêlées*, n°. CXXX) :

On remarque pour l'ordinaire
Qu'un songe est analogue à notre caractère;
Un guerrier peut songer qu'il a passé le Rhin;
Un marchand qu'il a fait fortune;
Un chien qu'il aboie à la lune;
Un voleur qu'il a fait butin;
Mais que Voltaire, en Prusse, à l'aide d'un mensonge,
Ose se croire roi, lui qui n'est qu'un faquin,
Ma foi, c'est abuser du songe.

(14) P. 393. — Dugès, *Traité de physiologie comparée de l'homme et des animaux*, 3 vol. in-8°. 1838, t. I, p. 454. Voici le passage auquel je fais allusion : « Dans les rêves, on devient le héros de presque toutes les scènes, même de celles qu'on croit lire, et c'est ainsi que de très-honnêtes personnes ont pu rêver qu'elles commettaient un crime assurément bien éloigné de leur caractère et de leurs habitudes : aussi la conduite de Denis le tyran, qui, dit-on, fit mourir un homme coupable seulement d'avoir rêvé qu'il l'assassinait, fut-elle aussi déraisonnable que cruelle, si cette histoire n'est pas un conte. » — Moreau, de la Sarthe, qui pense comme Dugès, appuie son opinion d'un fait que malheureusement il n'emprunte pas à son expérience personnelle : « Un homme d'esprit... me dit... que, nonobstant la douceur de ses mœurs et la faiblesse de son organisation, il avait cru, pendant un rêve assez suivi, qu'il se battait à outrance avec une espèce de géant ; qu'il

l'avait vaincu et que, non moins féroce que les sauvages de l'Amérique, il avait fait tourmenter et déchirer son prisonnier avec un détail de supplices et de cruautés, dont l'idée, qui lui faisait soulever le cœur à son réveil, lui avait paru toute simple et toute naturelle pendant son rêve. » *Dict. des sciences médic.*, t. XLVIII, p. 276. Je ne trouve rien d'analogue chez moi.

(15) — Si c'était encore l'usage de marquer d'un signe particulier (une main fermée, par exemple, avec l'index ouvert et tendu) tel ou tel passage sur lequel on désire que l'attention se fixe, j'en mettrais un ici. — « L'âme, dit Dupleix (*Les causes de la veille et du sommeil*, ch. 12, p. 115), estant en un profond repos et en son calme, descouvre comme en un fond clair ses vrayes affections et convoitises, et bien souvent ce qu'on n'ose ny faire ny dire en veillant se représente en songe pendant le sommeil. »

(16) P. 334. — Ce que je n'ai fait que soupçonner, ne connaissant guères, Dieu merci, les sentiments haineux, d'autres l'affirment : « If we hated them while in life, our animosity is now exaggerated to à double degree. » Macnish, *The philosophy of sleep*, p. 99.

(17) Voyez sur cet homme d'esprit et de cœur, dont on s'est beaucoup occupé de nos jours, l'article que nous lui avons consacré dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, t. I, p. 127-134.

(18) P. 395.— J'ai analysé avec plus de précision la faculté de connaître dans mes *Leçons de logique*, leçons II et III. La division que j'indique ici, plus simple et plus nette, suffisait aux besoins de la question que j'avais à traiter, et j'ai cru pouvoir m'y tenir. Je la donne comme m'étant propre ; je veux dire seulement par là que je l'ai bien engendrée ; mais je ne soutiendrais pas, quoique mes souvenirs se taisent sur ce point, que d'autres philosophes ne l'aient trouvée avant moi. Voltaire l'avait indiquée, en

passant et sans y songer, dans ces quelques lignes : « On ne conçoit pas comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons. » *Dictionnaire philosophique*, au mot IMAGINATION.

(19) P. 396. — Voyez mes *Leçons de logique*, leçon II, p. 28.

(20) P. 397. — Virgile, *Énéide*, VI, 278. — Homère, *Iliade*, XIV, 231. — « Nihil *est* morti tam simile quam *somnus*. » Cicéron, *De senectute*, c. XXII, d'après Xénophon, *Cyropédie*, liv. VIII, ch. 7. « Habes somnum imaginem mortis eamque quotidie induis, et dubitas quin sensus in morte nullus sit, quum in ejus simulacro videas esse nullum. » Cic., *Tusculanes*, liv. I, ch. 38. — « Stulte, quid est somnus gelidæ nisi mortis imago? » Ovide, *Amorum* lib. II, Eleg. IX, v. 41. Peut-être cette analogie du sommeil et de la mort était-elle exagérée par les Anciens. Les Modernes ont réclamé contre cette exagération. « Le sommeil, dit Buffon (*Histoire naturelle*, t. IV, p. 8, édit. de Paris, Imprimerie royale, in-4°., 1753), qui paraît un état purement passif, une espèce de mort, est au contraire le premier état de l'être vivant et le fondement de la vie. Ce n'est pas un anéantissement, c'est une manière d'être, une façon d'exister tout aussi réelle et plus générale qu'aucune autre. » — « Les Anciens envisageaient le sommeil comme une mort apparente : *somnus mortis est imago;* cette idée ne présente aucune vérité. Non seulement l'homme qui dort ne ressemble pas au sujet privé de la vie ; mais il diffère encore essentiellement du malade offrant actuellement la suspension d'un ou plusieurs grands phénomènes, comme on le voit dans l'apoplexie, la syncope, l'asphyxie..... » Lepelletier, de la Sarthe, *Traité de physiologie médicale et philosophique*, Paris, 1839, t. IV. p. 399. — On ne peut nier cependant qu'il n'y ait quelque vérité dans ces vers de Lucrèce (*De natura rerum*, lib. IV, v. 920) :

Tum nobis animam perturbatam esse putandum est
Ejectamque foras, non omnem; namque jaceret
Æterno corpus perfusum frigore lethi.

(21) — Voyez dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, t. LV, p. 238-239. On citerait une foule de songes présentant ce même caractère. « L'on rêve, dit le docteur Gall (*Sur les fonctions du cerveau*, édit. de 1825, t. I, p. 210), qu'on est mort d'une inflammation d'entrailles et l'on se réveille avec de cruelles tranchées. » — « Une mauvaise position du cou fait rêver au docteur Frain qu'on l'étrangle... Galien rêve qu'il a une jambe de pierre; et à son réveil il trouve la sienne frappée de paralysie. » Adelon, *Physiologie de l'homme*, 2e. édit., t. II, p. 314.

(22) P. 398. — Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, t. II, p. 535. Cabanis croit, comme la plupart des physiologistes, que tout cela se fait en dormant.

(23) P. 400. — Voyez l'article du célèbre psychologue *Sur le sommeil*, dans les *Mélanges philosophiques*. Cette opinion d'ailleurs était déjà celle d'un Père de l'Église. « At enim animæ nec in viventibus dormiunt : corporum enim est somnus, quorum et ipsa mors cum speculo suo somno. » Tertullien, *De anima*, n°. LVIII, édit. Rig., p. 306.

(24) P. 401. — Voyez la *Préface* qui ouvre la traduction des *Esquisses de philosophie morale de Dugald Stewart*. — Dans ce même article *Sur le sommeil*, M. Jouffroy fait, je ne sais comment, pénétrer les sensations jusqu'à l'âme, malgré le sommeil des sens, ne s'apercevant pas qu'il laisse ainsi les sens dans l'état même où ils seraient s'ils ne dormaient pas du tout; de telle sorte qu'il n'y a plus, à vrai dire, de sommeil ni pour le corps ni pour l'âme.

(25) P. 401. — Voyez dans le *Globe*, t. V, p. 150, l'article où le docteur Bertrand réfute la théorie de M. Jouffroy.

Ces deux morceaux, extrêmement remarquables l'un et l'autre, viennent singulièrement à l'appui de notre opinion; l'un, celui de M. Jouffroy, établissant parfaitement l'impuissance de l'habitude à expliquer certains phénomènes qu'on voudrait lui rapporter; l'autre, celui du docteur Bertrand, établissant non moins victorieusement le sommeil de l'âme contre ceux qui le nient. Reste donc notre hypothèse, qui, seule, paraît tout expliquer et tout concilier.

(26) P. 402. — Charles Londe (*Nouveaux éléments d'hygiène*, éd. de 1838, t. I, p. 394) adopte absolument cette définition.—« Le sommeil, dit Broussais (*Traité de physiologie appliquée à la pathologie*, 2 vol. in-8°. Paris, 2e. édit. 1834, t. I, p. 242), est défini par les physiologistes modernes le repos des organes chargés des relations extérieures. » Cf. Adelon, qui, outre cette définition, en cite quelques autres (*Physiologie de l'homme*, édit. de 1831, t. II, p. 293).

(27) P. 407. — Ce vers que je cite de mémoire est tiré d'une tragédie d'Ancelot, *Olga* ou *l'orpheline moscovite*, représentée pour la première fois au Théâtre-Français en septembre 1828.

(28) Il ne faudrait pas cependant conclure de là, comme le docteur Virey (*Dictionnaire de la conversation*, au mot Rêve, § II), que « probablement les peintres doivent plus rêver que les musiciens ». L'imagination endormie s'alimente des perceptions les plus vives et les plus communes. Si l'ouïe, chez tel ou tel individu, fournit à la pensée plus de perceptions et des perceptions plus émouvantes que les autres sens, le songe combinera ces matériaux de préférence, et on rêvera de sons plus fréquemment que de formes et de couleurs. Mais qu'on soit aveugle avec une bonne oreille, ou sourd avec une excellente vue, on a tout autant de raisons pour rêver dans un cas que dans l'autre. La matière du rêve change; l'aptitude à rêver ne change point.

(29) P. 408. — Huber (François), né à Genève, en 1750, mort à Lausanne, en 1831, auteur de plusieurs ouvrages, et entr'autres d'un bon livre intitulé : *Nouvelles observations sur les abeilles*. Il était, comme il le dit lui-même dans la préface du traité dont nous avons donné le titre, devenu aveugle dès sa jeunesse, et quand ses yeux lui manquèrent, il se résigna à voir par ceux de son domestique François Burnens, dont il avait fait un remarquable observateur.

(30) M. le docteur Longuet a d'ailleurs conservé à un remarquable dégré la faculté d'écrire. J'ai un billet de lui de l'année 1850, tracé avec une netteté et une fermeté que lui envierait plus d'un voyant de son âge.

(31) P. 409. — Macnish, *Philosophy of sleep*, p. 103-104.

(32) « Près de trente ans se sont passés depuis ma sortie de Bossey, sans que je m'en sois rappelé le séjour d'une manière agréable par des souvenirs un peu liés ; mais depuis qu'ayant passé l'âge mûr je décline vers la vieillesse, je sens que ces mêmes souvenirs renaissent, tandis que les autres s'effacent, et ils se gravent dans ma mémoire avec des traits dont le charme et la force augmentent de jour en jour..... Les moindres faits de ce temps-là me plaisent par cela seul qu'ils sont de ce temps-là. » J.-J. Rousseau, *Confessions*, liv. 1. Tout le monde connaît le mot célèbre (Id., *Ibid.*, liv. VI, au début) : *Ah! voilà de la pervenche!* — « Quid ? non hæc varietas mira est, excidere proxima, vetera inhærere? hesternorum immemores, acta pueritiæ recordari ? » Quint. *Inst. Orat.*, lib. XI, c. 2. — « Je suis certain, dit Grétry (*De la vérité*, t. I, ch. 4), que j'oublierais plutôt les chants de tous mes opéras que l'air avec lequel je fus bercé. » — Le docteur Moreau, qui a très-bien vu le fait, se rappelait (*Dict. des sciences méd.*, au mot Rêve, art. VII) « que le savant Corona... avait remarqué aussi sur lui-même, que, depuis qu'il se faisait vieux et goutteux, loin de la terre natale, il voyait presque toujours dans ses songes les lieux enchanteurs, les beaux

sites de l'Italie où il avait été le plus heureux dans son enfance et dans sa jeunesse. » Voyez encore Maine de Biran, édit. Cousin, t. II, p. 248.

(33) P. 411. — M. Hardouin, docteur médecin, secrétaire de la Société d'horticulture de Caen, trésorier de la Société linnéenne de la même ville, etc., etc.

(34) P. 414 — « Mirum dictu est, nec in promptu ratio, quantum nox interposita afferat firmitatis [memoriæ], sive requiescit labor ille cujus sibi ipsa fatigatio obstabat, sive concoquitur, seu maturatur, quæ firmissima ejus pars est, recordatio; quæ statim referri non poterant, contexuntur postera die, confirmatque memoriam idem illud tempus quod esse in causa solet oblivionis. Etiam illa prævelox fere cito effluit et, velut præsenti officio functa nihil in posterum debeat, tanquam dimissa discedit. Nec est mirum magis hærere animo quæ diutius affixa sint. » Quintilien, *Instit. orat.*, lib. XI, c. 2.

(35) P. 418. — *Dictionnaire philosophique* aux mots: SOMNAMBULES ET SONGES, sect. IV. — A ce quatrain de Voltaire, que je crois volontiers le fruit de son sommeil, j'ajouterai une petite pièce de vers, sur laquelle j'ai des renseignements plus précis et plus positifs :

A UN CAMÉLIA.

Fleur *d'hiver*, vous êtes belle,
Votre corolle étincelle
De blancheur;
Mais là, sur cette fenêtre,
La contrainte vous fit naître,
Pauvre fleur!

Pour vous, fleur dépaysée,
Le printemps n'eut ni rosée
Ni chaleur;

La serre, *soleil factice,*
Entr'ouvrit votre calice,
Pauvre fleur !

Avant que d'être fanées
Les fleurs ont quelques journées
De vigueur ;
Mais l'hiver est froid ; il gèle,
Il pleut, *le vent souffle,* il grêle,
Pauvre fleur !

Hélas ! vous veniez d'éclore,
Pour vous j'espérais encore,
Mais malheur !
Une femme vous demande,
Faut-il déjà qu'on vous vende,
Pauvre fleur !

Ce soir, — c'est une coquette, —
Vous serez pendant la fête
Sur un cœur
Que le plaisir seul agite,
Et le plaisir flétrit vite,
Pauvre fleur !

G. Mancel.

Ces stances ont été composées après un bal auquel l'auteur avait assisté. L'idée lui en vint pendant son sommeil qui la rima d'un bout à l'autre ; mais, à son réveil, il ne retrouva que ce qui en est imprimé en caractères ordinaires ; tout ce qui est en italique a été ajouté dans l'état de veille. Je remarque seulement qu'au premier vers le rêve avait donné « Fleur d'Orient, » ce qui, si le mot « Orient » pouvait être pris comme un disyllabe, vaudrait beaucoup mieux que l'expression « Fleur d'hiver, » que le besoin de

la mesure y a fait substituer. Pierre Cally, professeur d'éloquence et de philosophie à l'ancienne Université de Caen, admire, non sans raison, cette élégante traduction du dicton vulgaire: « Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied »

Accedunt equites morbi pediteque recedunt,

trouvée en rêve par un de ses compatriotes. Voyez *Anthropologia*, in-4°., Caen, 1683, lib. III, c. II, artic. 2, p. 258.

(36) P. 419.— Voyez Macnish, *Philosophy of sleep*, p. 108.

(37) P. 420.—Je ne retrouve, pour le moment, ni dans mes papiers, ni dans ma mémoire, le nom de l'écrivain à qui je dois ce détail, mais j'en garantis l'exactitude. Casimir Bonjour a raconté lui-même cette circonstance de sa vie dans un morceau lu par lui à l'Athénée en 1842 ou 1843, et mon collègue, M. Hippeau, qui assistait à la réunion où cette lecture eut lieu, se rappelle le fait comme je l'ai raconté.—Lorsque Lavalette, condamné à mort, attendait en prison l'heure fatale où la sentence devait être exécutée, il eut ce rêve qu'il nous a conservé dans ses *Mémoires*. « Une nuit, dit-il, pendant mon sommeil, l'horloge du palais de justice sonna minuit et m'éveilla. J'entendis la porte s'ouvrir pour relever la sentinelle, mais je me rendormis immédiatement. Je rêvai alors que j'étais debout dans la rue St.-Honoré, au coin de la rue de l'Échelle. Une sombre obscurité régnait autour de moi; tout était silencieux. Cependant un bruit faible et incertain s'éleva bientôt. Tout-à-coup j'aperçus à l'extrémité de la rue et s'avançant de mon côté une troupe de cavaliers entièrement écorchés, hommes et chevaux. Les hommes tenaient dans leurs mains des torches, dont les feux rougeâtres éclairaient leurs faces dépouillées et leurs muscles sanglants. Leurs

creuses prunelles roulaient d'une manière effrayante dans leurs larges orbites; leurs bouches s'ouvraient d'une oreille à l'autre, et des casques de chair pendante couvraient leurs têtes hideuses. Les chevaux traînaient leurs peaux dans des ruisseaux de sang qui coulaient des deux côtés. Des femmes pâles, échevelées, paraissaient aux fenêtres et disparaissaient alternativement dans un affreux silence; de faibles sons, inarticulés et plaintifs, remplissaient l'air. Je restais seul dans la rue, pétrifié d'horreur, et n'ayant pas assez de force pour chercher mon salut dans la fuite. Cette horrible troupe continuait à passer au grand galop, et en jetant sur moi des regards glacés. Leur marche, dans ma pensée, durait depuis cinq heures. Ils furent suivis d'une immense quantité de chariots d'artillerie remplis de cadavres couverts de sang, dont les membres palpitaient encore; une odeur fétide de sang et de bitume m'étouffait. Cependant la porte de fer de la prison, roulant sur ses gonds avec un grand bruit, m'éveilla de nouveau. Je fis sonner ma montre: il n'était encore que minuit. Toute cette horrible phantasmagorie n'avait pas duré plus de deux ou trois minutes, c'est-à-dire le temps nécessaire pour relever la sentinelle et refermer la porte. » — Je n'indique point le volume, ni la page des Mémoires de Lavalette où se trouve ce passage, n'ayant pu me procurer l'ouvrage; je dois même ajouter que les lignes qu'on vient de lire ne sont pas de l'auteur lui-même, comme je l'aurais voulu, et qu'il m'a fallu les remettre en français sur la traduction anglaise que Macnish en a donnée à la page 71 de sa *Philosophie du sommeil*.

(38) Le roman, que je rappelle ici, est intitulé : *Le blanc et le noir*.

(39) P. 421. — *Philosophy of sleep*, p. 71.

(40) « Time, in fact, seems to be in a great mesure annihilated. » *Phil. of sleep*, p. 69. Ce qu'il ajoute est plus

près de la vérité. « An extensive period is reduced, as it were, to a single point, or rather a single point is made to embrace an extensive period. » Quant à l'idée du temps, Joseph de Maistre va jusqu'à prétendre que jamais nous ne l'avons daus nos songes (*Soirées de St.-Pétersbourg*, 5e. édit., t. II, p. 276); c'est une erreur : quelques expériences prises au hasard, entre mille, ne me laissent pas le moindre doute sur ce point. Ici, c'est une voiture que je manque, parce que j'arrive trop *tard*; là, c'est le retour d'un personnage qui s'est absenté et que *j'attends* avec plus ou moins *d'impatience;* ailleurs, c'est un ami que je trouve encore levé à une *heure très-avancée* et à qui je demande pourquoi il ne s'est pas couché comme à son *ordinaire;* cette nuit même (30 mars 1851) j'arrivais à 8 *heures moins* 20 *minutes du matin* à la Faculté où mes collègues m'attendaient depuis 7 heures ; et je les priais de me pardonner ce *retard* bien involontaire ; j'étais convaincu que nous ne devions nous réunir qu'à 8 *heures*, et, me croyant en avance, j'avais fait le trajet des Vieilles-Carrières à la rue de la Chaîne aussi lentement que possible, afin de ne pas arriver par trop tôt. Je citerais une foule d'autres rêves du même genre, s'il en était besoin ; mais je puis faire mieux, et renvoyer ceux qui penseraient comme De Maistre à tous les rêves, de quelque nature qu'ils soient ; tous, sans exception, distinguent des scènes dont les unes précèdent, dont les autres suivent : cette idée de priorité et de postériorité, qu'est-ce donc, sinon celle du temps ? Ainsi je verrais partout ce que quelques observateurs malheureux n'ont aperçu nulle part.

(41) — « N'est-il pas vrai que vous pouvez lire en une heure l'abrégé de l'Histoire des Perses écrit par Zoroastre ? Cependant cet abrégé contient huit cent mille années... etc., etc.... » *Le blanc et le noir*, à la dernière ou avant-dernière page.

(42) P. 422. — Un écrivain allemand, le Docteur G. H. de Schubert, conseiller aulique et professeur à Munich, dans son livre intitulé : *La symbolique du rêve (Die Symbolik des Traumes*, in-8°., Leipzig, 1840, 3e. édit., n°. 2, p. 7) cite, d'après le *Moritz Magazin*, deux rêves dignes de remarque. Dans le premier, le brave homme (wacker mann) qui les avait eus l'un et l'autre) s'était retracé, en quelques instants, tous les événements de sa vie, qu'autant de tableaux divers lui représentaient ; le second, non moins rapide que le premier, avait fait passer successivement sous ses yeux, dans plusieurs séries de scènes figurées par autant d'images, l'histoire de toutes les personnes encore vivantes ou déjà mortes avec lesquelles il avait eu quelques rapports.

(43) P. 423. — Voyez l'ouvrage mentionné dans la note précédente, p. 6–21. Le n°. qui remplit ces 15 pages est intitulé : *Le langage du rêve (Die sprache des Traumes)*. Peut-être d'ailleurs Schubert n'avait-il en vue que des faits analogues à ceux que nous citons nous-même ; voici du moins un passage qui semblerait l'indiquer : « Dans le rêve et même dans cet état de délire qui ordinairement précède le sommeil, l'âme paraît en partie parler un langage tout autre que celui qui lui est habituel. Certains objets naturels, certaines propriétés des choses nous représentent alors tout-à-coup telle ou telle personne, et par contre telle ou telle personne nous représente certains objets ou certaines actions. Aussi long-temps que l'âme parle ce langage, ses idées suivent une loi d'association qui n'est plus celle à laquelle elles sont habituellement soumises, et on ne peut nier qu'alors cet enchaînement de nos idées ne prenne une marche ou un vol beaucoup plus rapide et plus dégagé que pendant la veille où nous pensons plus avec des mots. Grâce à ces images hiéroglyphiques, bizarrement enchaînées l'une à l'autre, nous entassons

plus de choses dans quelques instants que nous n'en pourrions réunir avec des mots dans des heures entières. » P. 6.

(44) Une autre fois, j'avais devant moi un sourd-muet qui avait souffert je ne sais quel dommage; il me semblait qu'il pouvait avoir son recours en justice contre l'homme qui l'avait lésé, et faire valoir en sa faveur un article du Code civil. Pour lui communiquer ma pensée, je plantai dans la terre une baguette que j'avais à la main; mon sourd-muet avait devant lui, également plantée en terre, une baguette analogue à la mienne. Je lui fis signe d'imiter mes mouvements. Nous tirions alors de terre nos deux baguettes jusqu'à une certaine hauteur; je lui montrais une entaille sur la partie du bois que nous venions de mettre à découvert. Cette observation faite, nous soulevions de nouveau nos baguettes, et je lui indiquais un peu plus bas une marque semblable à la première; j'accompagnais ces indications de certains gestes qui rendaient si clairement ma pensée, que mon sourd-muet s'écria tout-à-coup, s'adressant à quelques personnes qui nous regardaient faire : « Voyez! Il n'a pas appris notre langue; cependant il la parle parfaitement. » — M. Alphonse Le Flaguais me contait, ces jours derniers, qu'une jeune personne de sa connaissance, transformée en prédicateur dans un rêve, débitait du haut de la chaire évangélique un sermon qui se composait de pelottes de laine qu'elle agençait et combinait de diverses manières : c'était comme une tapisserie de morale religieuse qu'elle présentait à ses auditeurs.

(45) En voici un exemple digne de l'état où le métaphysicien se trouvait. — J'assistais à un grand repas : au dessert, on servait des gâteaux crus. Je me demandais la raison de cette singularité, et je me répondais qu'on avait sans doute voulu s'assurer du goût des convives, afin de faire cuire ensuite et de servir à chacun ce qu'il aurait

préféré. — Dans une autre occasion, je voyais autour de moi des dames qui, gênées par la foule au milieu de laquelle elles se trouvaient, levaient leurs bottines au-dessus de leurs têtes, en s'écriant : « Vive la liberté ! » Qu'est-ce que cela signifie, me disais-je ? et aussitôt je croyais comprendre qu'elles réclamaient la *liberté des pieds*, c'est-à-dire la faculté de marcher à leur aise dont elles ne jouissaient guère en ce moment.

(46) P. 424. — *Dictionn. philosoph.*, aux mots SOMNAMBULES ET SONGES, section IV.

(47) P. 425. — Ces exagérations du rêve ont été remarquées par une foule d'observateurs. « S'il arrive que l'action de quelque objet qui touche les sens puisse passer jusqu'au cerveau pendant le sommeil, elle n'y formera pas la même idée qu'elle ferait pendant la veille, mais quelqu'autre plus remarquable et plus sensible : comme quelquefois, quand nous dormons, si nous sommes piqués par une mouche, nous songeons qu'on nous donne un coup d'épée; si nous ne sommes pas du tout assez couverts, nous nous imaginons être tout nus ; et si nous le sommes quelque peu trop, nous pensons être accablés d'une montagne. » Descartes, édit. Cousin, t. IV, p. 423. *L'homme*, art. 102. « Un ami m'a conté qu'à l'occasion de quelque légère indisposition, il mit à ses pieds en se couchant une bouteille pleine d'eau chaude; et qu'en conséquence il rêva qu'il faisait le voyage au sommet du mont Etna et qu'il y trouvait le sol sur lequel il marchait d'une chaleur insupportable. Dugald Stewart, *Eléments de la philosophie de l'esprit humain*, trad. P. Prevost, Genève, 1808, t. II, p. 93. » Cf. Macnish, p. 62. — Quant à cette faculté que nous donne parfois le sommeil de nous soutenir et de nous mouvoir dans l'air, de nombreuses expériences, faites sur moi d'abord et ensuite sur quelques personnes dont les confidences me sont d'autant moins suspectes qu'elles

plus de choses dans quelques instants que
pourrions réunir avec des mots dans des
tières. » P. 6.

(44) Une autre fois, j'avais devant moi
qui avait souffert je ne sais quel domma
qu'il pouvait avoir son recours en jus
qui l'avait lésé, et faire valoir en sa
Code civil. Pour lui communiquer
dans la terre une baguette que ... as
sourd-muet avait devant lui, é ...
une baguette analogue à la mi ... estime
mes mouvements. Nous tir ... t nous ne
baguettes jusqu'à une ce ... nish (Philo-
une entaille sur la parti ... tort de prendre
mettre à découvert. Cett ... ur l'essence, rap-
de nouveau nos bague ... stance toute matérielle
bas une marque ser ... produire, mais seulement
ces indications de ... nous la disposition morale
ment ma pensée, ... se. — Le phénomène lui-même
s'adressant à c ... plus ou moins, d'individu à indi-
faire : « Voye ... ctement décrit dans ce passage d'une
il la parle p ... ttina à la mère de Goethe : « J'avais la
contait, c ... je volais et que je planais ; j'en étais fière
connaiss ... ment et je me complaisais dans cette convic-
débitai ... une simple pression élastique de la pointe des pieds,
se c ... tais dans les airs ; je planais silencieusement et avec
con ... délices à deux ou trois pieds de terre ; je redescendais,
je remontais encore ; je volais de côté et d'autre, puis je
revenais. Je dansais ainsi, à ma grande joie, dans le
jardin, au clair de la lune ; je glissais sur les escaliers ;
quelquefois je m'élevais à la hauteur des branches d'arbres,
et je passais à travers le feuillage, en le faisant frissonner. »
Correspondance inédite de Goethe et de Mme. Bettina d'Arnim, trad. de l'allemand par Séb. Allein, in-8°., Paris 1843, p. 67.

(48) P. 427. — Note de St.-Victor, 5e. édit. des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 76.

(48 bis)— Je croyais avoir inventé ce mot ; ou plutôt (car je l'ai réellement inventé) je croyais être le premier à le proposer aux psychologues et même aux physiologistes ; mais j'avais été devancé : il existe une brochure in-4°. de 50 pages publiée à Paris, en 1808, par Victor-Arsène Choquet et qui a pour titre : *Hypnologie*, ou *Du sommeil considéré dans l'état de santé et de maladie.* Peut-être est-ce là que ce nom s'est montré pour la première fois ; depuis il a dû être assez fréquemment employé par les médecins, puisqu'on le trouve dans nos dictionnaires. Voyez entr'autres Napoléon Landais et le complément du Dictionnaire de l'Académie française.

(49) — Ce chapitre a été lu à l'Académie le 28 février 1851 ; les pages précédentes lui avaient été communiquées le 24 mai 1850.

(50) P. 431. — Les deux premiers faits me sont personnels. — Le troisième m'a été confié par un de mes auditeurs, sur la parole duquel on peut compter. Le docteur Moreau pense, sur ce point, avec Darwin, qu'ordinairement une femme ne rêvera pas qu'elle est soldat, ni un soldat qu'il est en couches ; il reconnaît néanmoins que, dans plusieurs circonstances, des perturbations de ce genre ont eu lieu dans le sommeil (*Dict. des sciences méd.*, au mot RÊVE, art. IV, p. 255). — Le quatrième est un rêve de mon enfance qui a laissé chez moi un profond souvenir : c'était mon père que je voyais ainsi étendu et glacé à la porte de notre demeure. — Le cinquième appartient au docteur Macnish. « I dreamed that I was converted into a mighty pillar of stone, wich reared its head in the midst of a desert, where it stood for ages, till generation after generation melted away before it. Even in this state, though unconscious of possessing any organs of sense, or

ne soupçonnaient pas les conséquences que j'en pouvais tirer, m'ont démontré que c'était bien la vanité satisfaite dans le jour qui la nuit nous donne ainsi des ailes et nous élève physiquement au-dessus de nos semblables. — « Les jeunes gens, dit J. de Maistre (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, 10e. entretien; 5e. édit. p. 240), surtout les jeunes gens studieux, et surtout encore ceux qui ont eu le bonheur d'échapper à certains dangers, sont fort sujets à songer durant le sommeil qu'ils s'élèvent dans les airs et qu'ils s'y meuvent à volonté. » C'est qu'en général la jeunesse et le succès nous disposent singulièrement à cette estime exagérée de nous-mêmes. Ainsi fait l'ivresse; et nous ne nous étonnons point de voir le docteur Macnish (*Philosophy of sleep*, p. 111), qui n'a ici que le tort de prendre la partie pour le tout et l'accident pour l'essence, rapporter exclusivement à cette circonstance toute matérielle un effet qu'elle peut bien aussi produire, mais seulement parce qu'elle détermine chez nous la disposition morale qui en est la véritable cause. — Le phénomène lui-même qui sans doute varie, plus ou moins, d'individu à individu, me semble exactement décrit dans ce passage d'une lettre de Mme. Bettina à la mère de Goethe : « J'avais la certitude que je volais et que je planais; j'en étais fière intérieurement et je me complaisais dans cette conviction. Une simple pression élastique de la pointe des pieds, et j'étais dans les airs; je planais silencieusement et avec délices à deux ou trois pieds de terre; je redescendais, je remontais encore; je volais de côté et d'autre, puis je revenais. Je dansais ainsi, à ma grande joie, dans le jardin, au clair de la lune; je glissais sur les escaliers; quelquefois je m'élevais à la hauteur des branches d'arbres, et je passais à travers le feuillage, en le faisant frissonner.» *Correspondance inédite de Goethe et de Mme. Bettina d'Arnim*, trad. de l'allemand par Séb. Allein, in-8o., Paris 1843, p. 67.

being else than a mass of lifeless stone. I saw every object around, the mountains growing bald with age, the forest trees drooping in decay; and I heard whatever sounds nature is in the custom of producing, such as the thunder-peal breaking over my naked head, the winds howling past me, or the ceaseless murmur of streams. » *Philos. of sleep*, c. 3, p. 110.

(51) P. 432. — J'ai vu de mes yeux le malheureux roi dont je parle et lui ai acheté pour quelques sous de pierres précieuses qu'il ne m'a pas épargnées. Mon homme à jambes de verre et ma graine de moutarde sont, avec beaucoup d'autres, mentionnés par Broussais dans son livre *De l'irritation et de la folie*, 2e. partie, ch. 1. On trouvera des exemples innombrables de ces aberrations du jugement et de la foi dans les traités de Pinel et d'Esquirol.

(52) Le premier de ces rêves est de M. Trébutien; le second, du docteur Macnish (Voyez sa *Philosophie du sommeil*, ch. 3, p. 110). Macnish croit pouvoir rapporter cette singularité à la lecture d'un conte d'Hoffman « L'élixir du diable, » dans lequel un personnage a été ainsi doublé par la fantaisie de l'écrivain. Peut-être, pour arriver la nuit à cette fiction, n'avait-il eu besoin que de se regarder le soir avec quelque attention dans deux miroirs qui lui renvoyaient sa double image. Dans un autre rêve, le savant docteur voit sa ressemblance répétée jusqu'à vingt fois. Il ne serait pas sans intérêt de s'assurer s'il n'y aurait pas là un pur ressouvenir d'un de ces spectacles que nous donne un appartement, comme j'en ai vu un au palais de Versailles, où plusieurs glaces, disposées d'une certaine manière autour de nous et au-dessus de nos têtes, nous multiplient indéfiniment.

(53) P. 433. — J'ai d'assez nombreux exemples de cette sorte de songes. En voici deux qu'il me semble bon de

conserver. « 18 septembre 1842. Cette nuit, pour la première fois depuis que je m'observe, je distinguais la veille du sommeil. Je me croyais éveillé, et, selon ma coutume, je m'élevais au-dessus du sol et même des maisons environnantes, en foulant de mes pieds l'air atmosphérique dont je tendais ainsi le ressort. Tout en me balançant dans le vide, je disais à une de mes connaissances, que cette faculté dont elle me voyait user à l'état de veille, je m'imaginais fréquemment en être pourvu et m'en servir pendant mon sommeil. » — En février 1851, je racontais à quelqu'un un rêve que je venais d'avoir et j'ajoutais : « Remarquez que ce fait est d'une grande importance pour la philosophie du sommeil. »

(54) Je n'ai que cet exemple d'un animal qui parle dans mes rêves. On peut rapprocher de ma Chauve-Souris le Chat de P. Prevost (Cf. *supra*, p. 397).

(55) P. 437. — « Nous voyons la terre par la terre, l'eau par l'eau, l'air divin par l'air, le feu dévorant par le feu, l'amour par l'amour, et la discorde par la discorde funeste. » Empédocle, *Sur la nature*, fragments recueillis par Sturz, Leipsig, 1805. Cf. Ritter, *Histoire de la philosophie*, trad. Tissot, t. I, p. 454. Le moyen-âge avait mis ce souvenir en vers, comme il y mettait toute chose :

> Terram terreno comprendimus, æthera flammis,
> Humorem liquido, nostro spirabile flatu.

C'était, selon Hugues de Saint-Victor (*Eruditio didascalica*, lib. I, c. 2, dans les Œuvres complètes, Rouen, 1648, t. III, p. 2, col. 1, C), un dogme pythagoricien : Que le semblable n'était saisi que par le semblable ; « pythagoricum dogma erat, *similia similibus comprehendi*. »

(56) P. 438. — « Pendant la veille, on peut parler

beaucoup du sommeil; mais c'est en dormant seulement qu'on en prendra une véritable connaissance; car le semblable seul connaît le semblable, et toute connaissance est la ressemblance de l'objet connu. » Porphyre, dans les *Propositions*. Cf. Augustinus Steuchus Eugubinus, *De perenni philosophia*, in-fol., Paris 1578, lib. I, c. XI, fol. 11 recto.

(57) P. 439.—Cf. Lamettrie, *Traité de l'âme*, ch. XII, § 5; Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, t. II, p. 537; Moreau, de la Sarthe, *Dictionnaire des sciences médicales*, au mot Rêve, p. 248, etc., etc. « Hélas! s'écrie Nodier (*De quelques phénomènes du sommeil*, dans la *Revue de Paris*, t. XXIII, p. 32, année 1831), où retrouverait-on les amours et les beautés du sommeil? »

(58) P. 440. — Il m'arrive fréquemment d'être condamné à traverser des ruelles infectes et où l'air me manque.—J'ai déjà cité quelques traits relatifs aux exercices de la pensée : en voici un de plus. J'admirais dernièrement, pendant mon sommeil, une belle page de l'un de nos meilleurs écrivains sur le rêve : je regrette de n'en avoir rien retenu, sinon qu'il y était question de l'intelligence. — Quant aux songes dans lesquelles le cœur est en jeu, j'en ai recueilli plusieurs où se retrouvent l'ami, le mari, le père ; j'aurais aimé à les reproduire; mais, en les regardant de près, je n'y ai rien vu de bien utile pour la science; et ce n'est pas ma biographie que je prétends écrire ici.

(59) P. 442. — « Le sommeil n'est autre chose que la suspension momentanée de la volonté ou de la puissance d'effort. » Maine de Biran, *Nouvelles considérations sur le sommeil*, dans les *Œuvres philosophiques*, édit. Cousin, t. II, p. 213.

(60) P. 444. — *Dict. des sciences médic.*, au mot Rêve, p. 286.

(61) — *Ibid.*, p. 247.

(62) P. 445. — Voyez *supra*, p. 418 et la note 35 qui y correspond.

(63) — Tartini (Joseph) né à Pirano, ville de l'Istrie, en 1692, mort à Padoue, en 1770. C'est Lalande qui, le premier, dans son *Voyage d'un Français en Italie*, t. VIII, p. 293, édit. de 1796, rendit publique cette anecdote qu'il tenait de Tartini lui-même, et qu'après lui tant d'autres répétèrent. J'ai, dans mon texte, rapporté le fait, tel que me le donnaient les écrivains que j'avais sous la main et auxquels je croyais pouvoir me fier, Moreau, de la Sarthe, entr'autres (*Dict. des sciences médic.*, au mot Rêve, art. VI) et J.-J. Virey (*Dict. de la conversation*, au même mot, § III). La version de Lalande est bien différente. Après avoir, dit-il, écouté avec ravissement l'air que le diable venait de jouer, Tartini se réveilla. Il prit aussitôt son violon dans l'espoir de retrouver ce qu'il venait d'entendre; mais ce fut en vain. La pièce qu'alors il composa est, à la vérité, la meilleure qu'il ait faite, et il crut pouvoir l'appeler la *Sonate du Diable*, comme s'il l'eût en effet écrite sous sa dictée; mais il la trouvait bien pâle à côté de celle qui l'avait si fortement ému, et que malheureusement il avait oubliée. — A la place de cette œuvre musicale, que nous ne pouvons pas assigner absolument au sommeil, quoiqu'il ne faille pas non plus la lui enlever entièrement, citons une œuvre littéraire, dont l'origine ne saurait être suspecte : « C'est bien en rêve, comme le dit Macnish (*Philosophy of sleep*, p. 76), que Coleridge composa son splendide fragment de Kubla Khan. » Macnish cite en note le récit détaillé qu'a laissé l'auteur des circonstances dans lesquelles les belles pages qu'il mentionne ont été composées.

(64) P. 449. — Si Dugald Stewart avait connu un fait de ce genre, il n'aurait pas refusé à la volonté toute action sur nos associations d'idées pendant le sommeil. Voyez ses

Éléments de la philosophie de l'esprit humain, trad. P. Prevost, t. II, p. 490 et suiv.

(65) Voyez Aristote, *Métaphysique*, liv. VIII, ch. 1; et sur ce passage saint Thomas d'Aquin, *Commentaires*, lect. I, dans l'édition de Rome 1570, t. III, f°. 109 v°.

(66) P. 450. — Voyez l'*Essai sur les bases et les développements de la moralité*, p. 148 et suiv., et, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, le mot Activité.

POÉSIES.

POÉSIES.

A MON FILS RAPHAEL-EDMOND.

SOUVENIRS DE SA PREMIÈRE COMMUNION;

PAR Mme. LUCIE COUEFFIN,

Membre associé-correspondant de l'Académie.

« Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? »

PSAUME 115.

I.

LA VEILLE.

Une pieuse étude a versé dans ton âme
De la foi du chrétien le trésor précieux :
Comme l'hébreu, jadis guidé par une flamme,
Tu marchais vers celui qui d'un mot fit les cieux.

Un prêtre à cheveux blancs, indulgent et facile,
Digne interprète enfin d'un maître tout amour,
T'a rendu familier son sublime Evangile,
Et sa loi de douceur, plus pure que le jour.

Avec cette candeur qu'à notre âge on envie,
Suivant tes souvenirs de degrés en degrés,
Des légères erreurs qui troublèrent ta vie
Ta bo[illegible]

Puis! le cœur pénétré d'une humble repentance,
A genoux, ô mon fils, tu nous as demandé
A nous qui t'aimons tant, pour les fautes d'enfance,
Un pardon mille fois par l'amour accordé.

Alors des mots sacrés, enseignés par Dieu même,
Le prêtre a répandu sur toi le pur encens;
Et les anges du ciel pour ton second baptême
Se sont parés de fleurs, ont répété leurs chants.

Maintenant, mon cher fils, sommeille en paix; sommeille
Comme le voyageur sur son vaisseau s'endort
En rêvant aux rayons de l'aurore vermeille,
Qui doit de son pays lui découvrir le port.

Franchis la courte nuit te séparant encore
Du bien tant souhaité qui s'apprête pour toi.

Quand le Seigneur t'attend, que ton espoir se dore
Des célestes reflets d'un bonheur sans effroi! —

Il repose, ô mon Dieu! vous qui voyez son âme,
Est-elle pure assez pour s'approcher de vous?
L'avez-vous consacré par votre saint dictame?
O Seigneur! pour mon fils je vous prie à genoux.

Recevez aujourd'hui sous votre aile féconde
Cet enfant qui vous aime et qui vous a cherché.
Etendez vos bontés sur cette tête blonde,
Sauvez-la du malheur, sauvez-la du péché!

Tout mon cœur, ô mon Dieu, comme une source vive,
Se répand à vos pieds; oh! tendez-nous la main;
Et bénissez, Seigneur, cet innocent convive
Qui du banquet sacré doit s'approcher demain.

Bénissez cet enfant, orgueil de la famille,
Et ces autres enfants qui marchent avec lui.
Bénissez ma maison, mon époux et ma fille;
Le bonheur du foyer n'a que vous pour appui.

II.

LE DÉPART.

Eveille-toi, l'ombre s'efface:
Regarde, ô mon enfant joyeux,

Voici le jour, le jour de grâce
Dont l'aurore blanchit les cieux.
Dans une fervente prière
Livre ton âme tout entière
Au Seigneur qui te tend les bras.
C'est un ami qui te convie
Au bien le plus digne d'envie ;
Hâtons vers lui, hâtons nos pas.

Oh ! que vous êtes bon, Seigneur ! que la nature
Fait bien de vous chanter dans son hymne d'amour!
Vous donnez aux bosquets les fleurs et la verdure,
Doux trésors du printemps, échos de son retour ;
Et pour nos cœurs, parfois lassés de l'existence,
Pour nos esprits souffrants qui veulent rajeunir,
Vous avez ces bonheurs de la candide enfance
Qui d'un rayon si pur parent notre avenir.

Viens, voici les habits de fête,
Les gants blancs, le cierge bénit.
Donne ton front où se reflète
Ton cœur que nul mal ne ternit.
Mon fils, au pied du sanctuaire
Porte ce baiser que ta mère
T'imprime avec un saint orgueil :
Il te loue, il te glorifie,
Il honore ta jeune vie,
Ignorante de tout écueil.

Partons, voici ta sœur qui, radieuse et belle,
Veut précéder tes pas au chemin du saint lieu;
Elle aime de ce jour la pompe solennelle,
Et son cœur innocent s'éveille et rit à Dieu.
Venez, mes bien-aimés, j'entends l'heure qui sonne;
Mon regard enchanté vous embrasse à la fois :
Mon Dieu! vous avez mis une riche couronne
Sous les épines de ma croix.

III.

L'ARRIVÉE.

Oh! qu'il est bon, Seigneur, de vous chercher vous-même,
D'entrer dans votre asile où l'air semble plus doux,
De s'y mêler aux flots du peuple qui vous aime,
Et de vous nommer à genoux!

Salut, chère et modeste église,
Où la manne nous est promise!
Salut, vénérable pasteur,
Dont l'œil avec amour contemple
Nos enfants qu'instruit ton exemple
Et que pénètre ta ferveur!

Déjà l'on a tiré la soyeuse bannière
De l'étui qui retient sa splendeur prisonnière.
Précédés de la croix, nos enfants deux à deux
Déroulent à pas lents leur cortège nombreux,

Et, chantant du Seigneur les louanges sacrées,
Visitent du saint lieu les tombes révérées.
Que j'aime cet usage et doux et solennel !
C'est la vie à la mort adressant un appel,
Pour que du sein de Dieu les âmes fortunées
Bénissent ici-bas ces jeunes destinées.
C'est un devoir touchant que l'on rend en secret
A ceux qui, de ce monde emportant un regret,
Captifs parmi les feux du sombre purgatoire,
Accomplissent encor leur tâche expiatoire.
Ces prières, ces chants, ces accords solennels
Semblent porter vers eux le parfum des autels.

Et moi j'étais restée à l'église, et mon être
Se recueillait en Dieu. Par la haute fenêtre
Mon œil, de temps en temps, apercevait la croix
Qui marchait ; et nos fils, dont j'entendais la voix,
Cachés à nos regards, la suivaient dans la joie.
Oh ! puisse-t-elle ainsi toujours guider leur voie !
Puissent-ils voir briller au-delà du trépas
Les feux de ce soleil qui ne s'éteindra pas !

A l'ombre de la croix familles réunies,
Priez pour nos enfants, priez, ombres bénies,
Protégez ici-bas ces rejetons chéris.
Et vous qui sommeillez, mais sous une autre terre,
O mon premier enfant, ô ma sœur, ô mon père,
Oh ! priez pour mon fils !

IV.

VENI CREATOR.

J'aime ce chant sacré, que leur voix faible et tendre,
Auprès de leur pasteur, au retour, fit entendre;
Il vibre dans mon sein comme un doux souvenir,
Et je l'écris ici pour mieux le retenir.

Viens, Esprit saint, source de vie,
Répands ton souffle créateur;
Qu'il soutienne, qu'il purifie
Ceux qui t'appellent dans leur cœur.

Premier des biens, onction sainte,
Beauté du Dieu qui fit le jour,
Tu sais adoucir toute plainte,
Consolateur rempli d'amour.

Lorsque sept dons, dignes des anges,
Des mains de Dieu nous sont offerts,
Apprends-nous donc quelles louanges
Doit lui consacrer l'univers.

Viens! par ta céleste lumière
Eclaire notre humanité!

Donne la force à la poussière,
La tendresse à l'aridité !

Ecarte l'ennemi terrible
Qui voudrait nous ravir la paix ;
Montre-nous le sentier paisible
Où brille un bonheur sans regrets.

Pur lien du Fils et du Père,
Souffle éclos de leur double amour,
Fais-nous connaître sur la terre
Comme on aime au divin séjour.

Gloire au Dieu qui créa le monde !
Gloire au Dieu qui l'a racheté !
Gloire à l'Esprit, source féconde
De l'immortelle volupté !

V.

LES EXHORTATIONS ET LES ACTES.

Plus nous nous avançons dans la pompe touchante,
Plus mon cœur, pénétré, s'attendrit et s'enchante :
Tout est simple et naïf, mais par un doux lien
Tout vient se rattacher à l'âme du chrétien,
Et des sensations, par le temps amorties,
Réveiller tout à coup les vives sympathies.

Suspendant quelquefois les mystères sacrés,
Le prêtre du Seigneur, debout sur les degrés,
Adresse à nos enfants, dont la tête s'incline,
Comme un dernier secours, la parole divine;
Et des devoirs pieux que crée un si grand jour,
Les larmes dans les yeux, leur parle avec amour.
O saint prêtre! oh! combien, goûtant ton éloquence,
Les mères t'ont béni du fond de leur silence!
Redis, redis encore à ces enfants si chers,
Qu'il n'est pas deux bonheurs pour nous dans l'univers;
Qu'il n'est pas deux chemins à suivre dans la vie,
Et qu'un chrétien fervent aux anges fait envie.

Mais écoutons! nos fils, tour à tour appelés,
S'avancent vers l'autel, rougissants et troublés,
Récitant d'une voix qui touche l'auditoire,
Les actes confiés à leur jeune mémoire :
C'est la Foi, le Désir, l'Espoir, la Charité.
La candeur de leur âge et sa naïveté
Sont un céleste encens qui monte de la terre,
Et que doit aimer Dieu, puisqu'il est notre père.

VI.

MES DEUX FILS.

Entre ses compagnons qu'un ineffable émoi
Tient groupés à l'autel, c'est lui seul que je voi.

C'est lui, je le devine à sa taille élancée,
A son front sérieux où se lit la pensée,
A ce charme surtout que le Seigneur épand
Pour les yeux d'une mère autour de son enfant.
Un enfant, ô mon Dieu, gardez-en la mémoire!
J'avais un autre enfant, mon bonheur et ma gloire;
Celui-là vous l'avez arraché de mes bras
Avant qu'auprès de vous j'eusse guidé ses pas.
Dans les rapides jours de son pèlerinage,
Ne brilla point ce jour de fortuné présage,
Où vos heureux élus, pénétrés de vos lois,
Goûtent l'agneau sacré pour la première fois.
Mon Dieu! l'église aussi s'ouvrit pour son cortége :
On l'amena vers vous; mais un linceul de neige
S'étendait à jamais sur son front gracieux;
Et tous ses compagnons, les larmes dans les yeux,
De ses jeunes talents regrettant l'espérance,
Aux prêtres attendris l'ont remis en silence!
Mon fils nouveau, j'entends pour toi de doux accords;
Son harmonie à lui fut la messe des morts!
Et rien n'est demeuré de ce qui fut ton frère,
Qu'au jardin des cerceuils un tertre funéraire.

O mon Dieu! vous m'avez donné cette douleur,
Mais cette joie aussi; soyez béni, Seigneur!

VII.

LA COMMUNION.

Au milieu des vœux, des prières,
Au milieu des larmes des mères,
Au milieu des chœurs réunis
Des anges gardiens de nos fils,
Il vient ! Sa splendeur est voilée ;
Il craint pour notre âme ébranlée
L'éclat de la Divinité,
Et la plus humble nourriture
Est la douce et simple figure
Que se choisit sa charité.

Oh ! rallions-nous tous, passagers de ce monde,
A ce phare sauveur par l'amour allumé !
Nos fils sont à tes pieds ; ta grâce les inonde,
Seigneur, et tout est consommé !

Bayeux, août 1850.

A MADAME ELISA LECHEUX DE SAINTE-THAÏS,

Par la même.

Nous naquîmes aux mêmes lieux,
L'une au printemps, l'autre à l'automne;
Et souvent la même couronne
S'enlaça sur nos fronts joyeux.

Toutes deux, d'une amour choisie
Sentant palpiter notre cœur,
Nous aimâmes avec ardeur
La douce et sainte poésie.

Je revois nos rêves d'enfant:
Elle était folâtre et pieuse;
Moi plus terrestre et sérieuse.....
Nous nous entendions bien pourtant!

A vingt ans, l'hymen vint me prendre;
Je lui livrai mon avenir.

Elle à Dieu seul voulut s'unir ;
Pour ce monde elle était trop tendre.

Vingt ans, et puis quatre ans encor
Se sont passés, ô mon amie,
Sans que d'un souffle soit ternie
Notre amitié, divin trésor !

J'ai versé bien d'amères larmes,
J'ai négligé la loi du Christ ;
Tout ce que de Dieu l'on m'apprit
S'effaçait au sein des alarmes.

Mais toi, ma sœur, pendant ce temps,
Tu priais dans l'arche bénie ;
Ta main soulageait l'agonie ;
Ta voix instruisait les enfants.

Tu m'aimais, souffrante et coupable,
Moi je t'aimais en t'admirant ;
C'est pourquoi Dieu fut indulgent
Au cri de ma voix lamentable.

Nos jours, unis et confondus,
Se sont mêlés dans la balance ;
Et j'ai racheté mon offense
Par l'offrande de tes vertus.

Janvier 1850.

DIX ANS,

Par la mère.

Dix ans ! voilà dix ans qu'elle enchante ma vie ,
Que cette fleur de grâce à vos bosquets ravie,
De ses divins parfums enivre mon séjour ;
O Seigneur ! ces dix ans ont passé comme un jour.

Combien vous fûtes bon, dans l'obscure vallée ,
De donner à mon âme, à jamais consolée,
Ce rayon de bonheur pour conduire mes pas !
Qu'eussé-je fait sans elle , et comment vivre, hélas ?

Mais aussi, que j'ai bien , bénissant vos largesses,
Entouré mon trésor d'ineffables tendresses !
Oh ! que j'ai bien veillé, dans mon amour jaloux ,
Sur cet ange charmant qui me venait de vous !

Souvent pour préserver ses beaux pieds de mes voies ,
Je l'emporte en mes bras comme un faisceau de joies ,

Et je sens dans mon cœur tout un chant solennel
Vibrer comme un écho du bonheur éternel.

Oh! je voudrais pouvoir, pour mieux vous rendre grâces,
Invisible un moment, aller baiser ses traces;
Je voudrais incliner sous son autorité
Mon front, car mon bonheur dépend de sa gaîté.

Et voilà que, tandis qu'elle enchante ma vie,
Je me prends à rêver l'heure où, tendre et ravie,
Elle ira d'un époux embellir le séjour.....
Dans dix ans; et dix ans s'écoulent comme un jour.

Novembre 1850.

ROSE.

(Extrait de **La légende des femmes.**)

Par M. Alph. LE FLAGUAIS,

Membre titulaire.

Celle qui, vers le soir, passe le long des saules,
Traînant péniblement ses pas,
La femme au voile noir, flottant sur ses épaules...
Plaignez-la, ne l'arrêtez pas.

C'est la jeune merveille, arrivée au village
Pour des regrets et des adieux.
Tout dans sa destinée est couvert d'un nuage,
Tout en elle est mystérieux.

Son nom est inconnu; mais on la nomme Rose,
Tant on admire sa beauté!
Au jardin du bonheur elle semblait éclose
Pour l'amour et la volupté.

Sans doute elle croyait la France hospitalière,
Elle eut foi dans son bien-aimé ;
Mais le beau Réginald sous la funèbre pierre
Bientôt va dormir enfermé.

Cette belle étrangère au gracieux visage,
A l'œil bleu de longs cils voilé,
Un serment l'attira sur ce triste rivage
Où son bonheur s'est envolé.

Elle va s'informer à cette maison blanche,
D'où l'exile un injuste sort,
Si le malade, hélas ! vers la tombe se penche,
Ou s'il lutte contre la mort.

Hélas ! son pauvre ami n'est plus qu'un vain fantôme,
Un spectre entouré d'un linceul,
Un albâtre muet, un corps que l'on embaume,
Et qu'on laissera demain seul !

Il se meurt jour à jour et souffrance à souffrance,
Depuis la riante saison.
C'est pour lui que là-bas, pour dernière espérance,
Verdira le nouveau gazon.

Rose aime, d'un amour dévoué, triste et tendre,
Cette ombre chère qui la fuit ;

Et son cœur n'est bientôt qu'une brûlante cendre,
Où déjà nul éclair ne luit.

La mère du mourant, sévère sentinelle,
De sa couche défend le seuil
A celle qui viendra, douloureuse et fidèle,
Se heurter contre son cercueil.

Ecoutez cette femme; on la croirait jalouse
Des derniers moments de son fils :
« C'est moi qui suis la mère, et tu n'es point l'épouse;
« Tes prières sont des défis.

« N'approche pas des lieux où tu n'as point ta place;
« Laisse à moi seule mon enfant.
« Par quel droit, de ses pas as-tu suivi la trace?
« De toi Dieu même le défend. »

Ah! confondez plutôt vos tourments et vos larmes,
Mère, amante, qui perdez tout!
Pourquoi cette rigueur, en ces heures d'alarmes,
Quand le désespoir est partout?

L'étrangère offre en vain sa fidèle assistance;
Ses pas ont été superflus.
Si Réginald conserve un souffle d'existence,
Il ne la reconnaîtrait plus.

Il quitta son manoir, il laissa sa famille
Pour visiter d'autres climats ;
En chemin il cueillit l'amour d'une humble fille
Qui partout a suivi ses pas.

Ce n'est point son grand nom, ce n'est point sa richesse,
Ses nobles traits, son port charmant,
Ce n'est point son ardeur qui conquit la tendresse
De cet ange de dévoûment.

Les femmes ont une âme et plus fière et plus haute
Dans leurs amours, dans leurs désirs.
Une abnégation souvent les met en faute
Plutôt que l'appât des plaisirs.

Mais le monde cruel les flétrit, les accuse
Jusque dans leurs douces vertus.
Leurs fronts, dignes des lis que cultive la Muse,
Tombent par l'outrage abattus.

Ainsi se traînera, dans un long sacrifice,
L'étrangère, veuve ici-bas
D'un amour qui de fiel a rempli son calice,
Et son cœur de cruels combats.

Sur notre terre ingrate il faut qu'elle demeure ;
Un tombeau va l'y retenir.

La patrie est aux lieux où l'on aime, où l'on pleure...
Rose vivra d'un souvenir.

Celle qui, vers le soir, passant le long des saules,
Demain ira prier là-bas,
La femme au voile noir, flottant sur ses épaules...
Plaignez-la, ne l'arrêtez pas.

SONNETS,

Par le même.

I.

A MONSIEUR DE BRAS DE BOURGUEVILLE.

Oh ! c'est avec bonheur que je lis ton vieux livre,
Aimable historien des jours qui ne sont plus.
Les Normands d'autrefois, que ta plume fait vivre,
Sur les temps à venir ont des droits absolus.

Ta glorieuse tâche, heureux de la poursuivre,
Tu n'as pas fait pour nous des efforts superflus.
Tu nous donnes de l'or dans ce siècle de cuivre,
Et nous te chérissons entre tous nos élus.

L'ancien Caen, si brillant sous sa parure antique,
Dans ton style naïf est toujours poétique;
Il a trouvé pour peintre un Joinville, un Froissard.

Oui, ton renom est tel, que le peuple lui-même
Connaît *Monsieur de Bras* qu'il admire et qu'il aime;
Car ta parole est douce et ta muse est sans fard.

II.

A JACQUES DALÉCHAMPS.

Prodigieux esprit, dont s'honore la France,
Le Dieu révélateur ne t'a refusé rien.
Pénétrant la nature, apaisant la souffrance,
Tu fus de l'art savant la gloire et le soutien.

Tu pouvais m'accuser de froide indifférence,
Moi qui pensais de toi : c'est Pline et Galien.
Tu n'en reçus jamais la pieuse assurance,
Et cependant ton sang se mêle avec le mien.

Honneur de mon pays, amour de ma famille,
Vois ta lampe, allumée au feu qui toujours brille,
Eclairer nos travaux comme un vivant soleil.

Ta présence est l'orgueil de ce riche musée
Dont notre Normandie a fait son Elysée;
La gloire y donne aux morts un immortel réveil.

III.

A ETIENNE DUVAL DE MONDRAINVILLE.

Tu fus un noble cœur, ô généreux Etienne!
Tu compris la vertu, la beauté, la grandeur;
Je veux que de ma lyre un accord t'appartienne;
Elle aime à célébrer notre antique splendeur.

La gloire du pays, s'il faut qu'on la soutienne
Contre l'ambition, la haine et l'impudeur,
Ce sentiment d'une âme et française et chrétienne
Ne rencontre souvent que mollesse et tiédeur.

Mais l'or, que tes travaux obtenaient des Deux-Mondes,
Se changeait dans ta main en semences fécondes,
Et la France te doit des jours victorieux.

Soulageant le malheur, secondant le génie,
Tu décoras la ville où ta cendre est bénie.
Ton nom était obscur, tu l'as fait glorieux.

LES GRILLONS.

BALLADE.

Par le même.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons!

Ne dit-on pas que c'est votre présence
Qui fait venir le bonheur près de nous?
Notre foyer vous doit reconnaissance:
Vous en chassez les sots et les jaloux.
Vous égayez l'esprit mélancolique,
Toujours plongé dans ses brouillards épais.
Au seuil troublé par la rumeur publique
Vous apportez la concorde et la paix.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons!

Vous apprenez à l'enfant qui babille
Qu'il est des loups rôdant aux environs.
On vous croirait vraiment de la famille;
C'est sous vos yeux qu'on rôtit les marrons.
Vous avez part aux plus charmantes fêtes.
Aux doux festins comme aux jeux innocents.
L'hiver traînant ses neiges, ses tempêtes,
Serait plus long, si vous étiez absents.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez. petits grillons!

Vous réveillez dans notre âme rêveuse
Le souvenir des temps qui ne sont plus.
Vous racontez la Sylphide amoureuse,
Le Châtelain vivant comme un reclus,
Le Chevalier triomphant dans la lice.
La noble Dame assistant aux combats.....

Puis vous lancez des mots pleins de malice ;
Ah ! si, du moins, vous les disiez tout bas !

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons !

Mais, c'est surtout aux longs soirs de décembre
Que vous trouvez vos chants les plus joyeux.
Quand le sarment, d'où sort un parfum d'ambre,
En se tordant pétille et rit aux yeux.
Vous célébrez avec suprême joie,
En un saint jour, la bûche de Noël ;
Car vous savez qu'avec elle flamboie
L'astre nouveau du salut éternel.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons !

Ne craignez pas que je m'impatiente
De vos accents, parfois un peu criards.
Calmez pourtant cette verve bruyante ;

Pour un malade ayez quelques égards ;
N'attristez point ma demeure paisible
De ce fracas, cher à nos orateurs ;
A ma santé le grand bruit est nuisible,
Et j'ai besoin de chants consolateurs.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons !

Des indigents redites-moi la plainte,
Mon âme s'ouvre aux cris d'adversité ;
Pour les méchants, dont je n'eus jamais crainte,
Inspirez-moi pardon et charité.
Votre chanson vaut une mélodie
Ou la ballade et ses couplets sans fin.
Elle répond à l'enfant qui mendie :
« Ne pleure plus, on va calmer ta faim. »

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons !

Je n'attends pas des honneurs, des richesses,
Je ne veux rien qu'amour et liberté :
Trop généreux de flatteuses promesses,
N'éveillez pas en moi la vanité.
J'ai vu tomber des rois et des poëtes ;
Seront-ils plaints par le siècle futur ?...
Ah ! je préfère au bruit de cent trompettes
Votre voix frêle et mon destin obscur.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons !

Bien des oiseaux de la plus belle espèce
Ont tant changé de plumage et de chant,
Que l'on se dit, en voyant leur souplesse :
Pour les vainqueurs ils ont un doux penchant.
Les grands esprits avec un art extrême
Sont tour à tour seigneurs et citoyens...
Leur chant varie, et le vôtre est le même.....
Votre méthode et vos goûts sont les miens.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,

Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons!

D'ambition s'il me prenait envie,
Bien franchement sachez m'en avertir;
Je ne veux pas troubler mon humble vie
Par des tourments et par le repentir.
Et quand viendront les jours de ma vieillesse,
Ne prenez pas un ton rude et moqueur.
Si j'ai bien fait, approuvez ma sagesse:
On n'a vécu qu'en vivant par le cœur.

Pour charmer l'heure qui m'ennuie,
Quand le vent souffle en tourbillons,
Quand sur mon toit tombe la pluie,
Cachés dans votre nid de suie,
Chantez, chantez, petits grillons!

A MADAME LUCIE COUEFFIN,

Par le même.

J'admire et je bénis vos feuilles sibyllines ;
Elles tombent des cieux sur mes froides ruines :
J'oublie, en les lisant, que d'une vie en deuil
Je traîne le fardeau jusqu'au dernier écueil.
J'oublie, à leur accent, les cris de la tempête ;
Le péril social, le chaos qui s'apprête
Font trêve en ma pensée où règne un juste effroi.
Vos hymnes sont un baume, un dictame pour moi ;
Elles me font renaître au soleil poétique,
Elles rendent mon cœur pieux et sympathique ;
J'en respire l'arôme et j'en goûte le miel,
Et mon âme y pressent un avant-goût du ciel.

Vous avez, ô ma sœur, éprouvé bien des peines,
Connu bien des regrets et porté bien des chaînes ;
Mais, forte et courageuse au milieu des tourments,

Ainsi que le palmier battu des éléments,
Vous semez vos rameaux sur le marbre des tombes,
Et donnez un asile aux aiglons, aux colombes.
Les souffrances n'ont pas aigri votre bonté,
L'ambition chez vous est de l'humilité :
Vous avez place auprès des muses glorieuses ;
Mais vous laissez passer, vaines et radieuses,
Portant avec fierté diadême et turban,
Ces femmes, dont chacun raconte le roman.

Vous préférez la vie ombreuse, simple et douce
Comme le ruisseau pur qui coule sur la mousse,
A tous les sots plaisirs dont nous sommes jaloux,
Et dont l'ivresse amène et remords et dégoûts.
Si la mort a frappé votre âme maternelle,
Votre enfant printanier, quand votre voix l'appelle,
Revient du haut des cieux vous dire : « Me voilà! »
Non moins obéissant que les deux qui sont là ;
Et de vos trois enfants toujours accompagnée,
Vous restez parmi nous, heureuse... et résignée.
L'un d'eux, c'est le passé ; les autres, l'avenir :
Vous vivez par l'espoir et par le souvenir.
Au bonheur d'un époux consacrant votre vie,
Vous n'enviez personne, et chacun vous envie.
De l'éloge, ma sœur, ne vous offensez pas ;
Ce que l'on dit tout haut, je le redis tout bas :
Le monde avec respect vous nomme, vous contemple,
Heureux s'il vous comprend et s'il suit votre exemple!

Il est dans votre cœur un foyer immortel :
L'amour, la poésie en ont fait un autel.
Des plus tendres chagrins vous avez la science :
Si l'amour fut pour vous un culte, une croyance,
C'est que vous le rêviez noble, pur, généreux,
Et non pas sensuel, terrestre, aventureux.
Ainsi la passion qui consuma votre âme,
Dans sa brûlante ardeur fut une chaste flamme.
Ce sentiment profond devait être fatal :
Il rêvait l'inconnu, le parfait, l'idéal.
Cet amour malheureux n'était pas de la terre;
Il fut plein de douleur, d'angoisse, de mystère.
Vous vîtes s'envoler au lointain horizon
Cette image adorée... et puis vint la raison.
Si ce ne fut, hélas! qu'un songe de jeunesse,
Combien il fut charmant jusque dans sa tristesse!
Des tourments plus affreux, de plus vives douleurs,
Allaient faire couler votre sang dans vos pleurs :
Si l'hymen vous rendit sa loi facile et chère,
Dieu vous gardait l'épreuve imposée à sa mère..
Il fit peser sur vous de terribles décrets;
Mais, du moins, pour calmer vos maux et vos regrets,
Vers vous il envoya son ange d'harmonie,
Avec la harpe d'or et la palme bénie,
Vous révéler des chants doux et consolateurs,
Car vous n'osiez gravir les célestes hauteurs.
Vous avez soulagé le plus cruel martyre,
En épanchant des vers que Dieu seul vous inspire :

Votre docilité répond à ses desseins;
Poète, vous parlez le langage des saints.
Oui, ma sœur, vous puisez à la source infinie;
Vous aviez le talent, vous avez le génie!
De Sion jusqu'à vous un souffle est revenu;
Par son divin pouvoir votre cœur soutenu,
Etend sur d'autres cœurs la sublime influence.....
Hélas! la vie humaine en coulant se nuance
Des teintes de l'iris et de grands sillons noirs,
Images de nos vœux et de nos désespoirs.
C'est trop souvent un fleuve à la nappe limpide,
Dont l'azur est changeant et le calme perfide.
Au vent qui le provoque il répond, furieux;
Il s'irrite, il déborde, il insulte les cieux;
Et les cieux incléments, cachés sous un nuage,
Dédaignent son courroux, méprisent son outrage.
Mais enfin le soleil, survenant à son tour,
Apporte les rayons de bonheur et d'amour;
De ce divin bonheur qui finit toute crainte,
De ce divin amour qui n'a pas une plainte,
Trésors immaculés, que l'on cherche ici-bas
Partout où leur éclat ne se rencontre pas!

Vous avez abordé dans le port salutaire :
Vous êtes là, ma sœur, comme en un sanctuaire;
A moi, pauvre nocher, balotté nuit et jour,
Envoyez un écho de ce pieux séjour.

Les misères du monde ont créé ma souffrance ;
Vos chants mélodieux me rendront l'espérance.
Pour diriger ma nef sur l'abîme entr'ouvert,
Vous ferez un signal avec le rameau vert.
Nos aïeux invoquaient la sibylle païenne ;
Elle en savait moins long que la femme chrétienne,
Et le fils d'Apollon n'avait point dans ses mains
La plante qui guérit les douleurs des humains.
Merci de vos bienfaits, merci de vos promesses ;
C'est vous que je lirai dans toutes mes tristesses,
Et c'est vous dont la lyre, en mes jours de langueur,
De l'ennui qui l'accable aura sauvé mon cœur.

Caen, 7 avril 1851.

SUJET DE PRIX.

Une médaille d'or de la valeur de *deux cents francs*, mise à la disposition de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, par l'un de ses membres, sera décernée à la meilleure

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR LES DEUX PORÉE.

Le travail de chaque concurrent devra par-

venir *franc de port* à M. Julien Travers, sec

taire de l'Académie, avant le 1er. mai 1852.

Chaque ouvrage devra porter en tête u

devise qui sera répétée sur un billet cache

contenant le nom et le domicile de l'auteu

OUVRAGES

OFFERTS A L'ACADÉMIE.



OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

BERTAULD. Du droit de punir, mémoire présenté à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

BLANCHET. La surdi-mutité, traité philosophique et médical, t. Ier.

BOGAERTS (Félix). Œuvres complètes.

BOUILLIER. Des limites de la perfectibilité humaine.

BOULATIGNIER. Rapport sur le livre quatrième de la loi sur l'administration intérieure des conseils de préfecture.

BULLIOT. — Essai historique sur l'abbaye de St.-Martin d'Autun.

CHARMA. Lanfranc; notice biographique, littéraire et philosophique. — Sur un billet d'indulgences, délivré au XIIIe. siècle par l'abbaye d'Ardennes à ses bienfaiteurs.

CHASSAY. La pureté du cœur. — Histoire de la Rédemption. — Le mysticisme catholique.

CHÉRUEL. De l'administration de Louis XIV.

CLOGENSON. Des relations de Voltaire avec les Académies, et en particulier avec l'Académie de Rouen.

COURTY. Michel, chronique normande.

DE BUSSCHER (Edmond). Les ruines de l'abbaye de St.-Bavon.

DE CAUMONT. — Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques de France. — Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements. — Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.

DE FONTENAY. Nouvelle étude de jetons.

DELISLE (Léopold). Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ de anno Domini ut videtur MCLXXXIV detexit editque L. Delisle.

DE MONTARAN (M[me].) Fragments. Naples et Venise. — Rome et Florence. — Les bords du Rhin. — La marquise de Vivonne. — Anselme. — Mes loisirs.

DE POLINIÈRE. Eloge de M. le docteur Botex.

DESVAUX. L'agriculture simplifiée.

D'HOMBRES-FIRMAS. Observations d'acromatopsie. — Rapport sur le Congrès scientifique de Nancy.

DUFEUGRAY. Recherches, propositions et considérations sur les nivellements et les fontaines publiques à exécuter et à établir dans la ville de Caen. — Chemin de fer de Paris à Cherbourg.

DURAND. Rapport général sur l'enquête agricole et industrielle qui a été faite dans le Calvados. — Rapport fait à la Société d'agriculture et de commerce de Caen sur diverses questions de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.

DUVAL-JOUVE. Traité de logique.—Instruction morale.

GALIMARD. Examen du salon de 1849.

GAUTIER. Biographie du général Decaen.

GÉNIN. La Chanson de Roland, poème de Therould, texte critique, accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes.

GIRARDOT. Essai sur les assemblées provinciales, et en particulier sur celles du Berry. — La cathédrale de Bourges, description historique et archéologique.

GOURNEY. The Record of the house of Gourney.

HOLLAND. Zur Geschichte Castiliens. — Trois autres brochures allemandes.

HOMOLLE et QUEVENNE. Mémoires sur la digitaline. Rapports faits à l'Académie nationale de médecine, le 8 janvier 1850 et le 4 février 1851.

JOHANNEAU (Eloi). Nouvelle restitution et explication d'une inscription gréco-latine du IVe. siècle, tracée sur un vase de terre cuite, trouvé près de Bourges, en 1848.

LATROUETTE. Notice biographique sur M. Delalonde.

LE BIDARD DE THUMAÏDE. Rapport sur les travaux de la Société libre d'émulation de Liège, dans la séance publique du 29 décembre 1850.

LEBOUCHER. Rapport sur un météore qui a ravagé les communes de Douvres et de Luc, au mois de septembre 1849.

LEBRETON (Théodore). Une fête de novembre. — L'abbé Germont. — De Cideville. — La Champmeslé. — Le poète Ferrand.

LECERF. De l'assistance et de la prévoyance privée. — Du gouvernement et des citoyens, de leurs droits et de leurs devoirs respectifs. — Des partis politiques; de ce qu'ils veulent, de ce qu'ils font; des suites de leur conduite.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Voyage au Paradis terrestre. — Notice sur M. Bogaerts.

LE FLAGUAIS (Alphonse). Œuvres poétiques complètes; tomes 1 et 2.

LOWER (Mark-Antony). An Essay on familly nomenclature, historical, etymological, and humorous; with illustrative appendices.

MAILLET-LACOSTE. Mélanges. — Sur la crise actuelle de la société.

MANCEL (Georges). Extrait des séances de la Société d'agriculture et de commerce de Caen (1850).

MÉNANT (Joachim). Sculptures solaires de l'église de Cherbourg. — Observations sur la juridiction des tribunaux maritimes.

MOREL (Auguste). Études sur l'abbé Dubos.

MORIÈRE. Inconvénients des anciennes mesures; avantages du système métrique; détermination de la base de ce système. — Notes sur quelques phénomènes géologiques et minéralogiques, observés dans le Calvados.

PIERRE (Isidore). Essai sur l'influence des diverses substances salines sur le rendement du sainfoin. — Rapport fait à la Société d'agriculture et de commerce de Caen, sur le système de culture sans engrais de M. Bickès.

PILLET (V.-E.). Julien de Paulmier.

POTIER (André). Revue rétrospective normande. Documents inédits pour servir à l'histoire de Rouen et de la Normandie.

RAYNAL (Louis). De l'enseignement du droit dans l'ancienne université de Bourges. — Etudes sur les coutumes du Berry. — Des devoirs de la magistrature dans l'état présent de la société (1841). — La législation depuis 1830. — Observations sur l'impôt progressif, principalement dans ses rapports avec la propriété et l'agriculture (1848). — Discours d'installation (1er. août 1849). — De l'inamovibilité. — Pensées, essais, maximes et correspondance de J. Joubert, recueillis et mis en ordre par M. Paul Raynal, et précédés d'une notice sur sa vie, son caractère et ses travaux.

ROACH SMITH (Charles). Etchings of ancient remains, illustrative of the habits, customs, and history of past ages.

SIRAUDIN. Examen des avantages attachés à l'étude des langues classiques.

SAISSET. De l'état moral de notre époque. — Les écoles philosophiques en France, depuis la révolution de Février.

STIÉVENART. Une comédie de Cratinus. — Etude sur le poète comique Eupolis.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche (1850). — Almanach historique de la république française. — L'Anti-Rouge.

VINGTRINIER. Des épidémies qui ont régné dans l'arrondissement de Rouen, de 1814 à 1850.

*** Recherches historiques sur l'administration de la marine française, depuis 1629 à 1815.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société d'émulation d'Abbeville.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

Société industrielle d'Angers.

Comité horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'Arras, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Eduenne, à Autun.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de la ville de Blois.

LISTE

DES MEMBRES.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Société libre d'émulation de Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société des sciences naturelles et des arts de St.-Etienne (Loire).

Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Sarthe, au Mans.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.

Société d'archéologie de Belgique, à Anvers.

4. DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.
5. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur d'histoire naturelle, doyen de la Faculté des sciences.
6. ROGER, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.
7. LECERF, professeur honoraire de droit civil, membre de plusieurs Sociétés savantes.
8. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments.
9. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres et maire de la ville de Caen.
10. LE FLAGUAIS (Alphonse), homme de lettres.
11. DE GOURNAY, ancien avocat, docteur ès-lettres.
12. TRAVERS, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres.
13. DES ESSARS, conseiller à la Cour d'appel.
14. BONNAIRE, professeur de mathématiques transcendantes à la Faculté des sciences.
15. SIMON, ingénieur, directeur du cadastre.
16. VASTEL, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.
17. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour d'appel.
18. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.
19. MANCEL, bibliothécaire de la ville de Caen.
20. GUY, architecte.
21. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
22. CHAUVIN, professeur à la Faculté des sciences.
23. L. ROSSY, professeur de musique.

24. GERVAIS, avocat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.
25. TROLLEY, professeur de droit administratif.
26. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
27. DURAND, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.
28. HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
29. DESBORDEAUX, membre de la Société d'agriculture et de commerce.
30. MORISOT, préfet du Calvados.
31. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
32. RAYNAL, procureur général.
33. LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
34. DESROZIERS, recteur de l'Académie du Calvados.
35. ENAULT, avocat.
36. JALLON, premier président de la Cour d'appel.

Membres associés-résidants.

MM.

CHANTEPIE, ancien inspecteur de l'Académie universitaire.
THOMINE, ancien professeur à la Faculté de droit.
BOISARD, conseiller de préfecture.
DELACODRE, notaire honoraire.

BLANCHARD, ancien ingénieur.

MOUNIER, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

TOSTAIN, ingénieur en chef des travaux maritimes du Calvados.

LE CŒUR, chef des travaux anatomiques à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour d'appel.

D'OSSEVILLE, ancien maire de la ville de Caen.

DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.

DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour d'appel.

BOURDON, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

GAUTIER, professeur de langues vivantes.

CHAUVET, professeur de philosophie au Lycée.

BOUET, peintre, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

DUPONT, avocat, juge-suppléant, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

LANDOIS, proviseur du Lycée.

DE BOISLAMBERT, professeur à l'Ecole de droit.

MORIÈRE, membre de plusieurs Sociétés savantes.

COURTY, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

BERTAULD, professeur suppléant à la Faculté de droit.

DUFEUGRAY, ancien préfet, membre de la Société d'Agriculture.

Mme. PIGAULT, née Faucon, peintre.

Membres associés-correspondants,

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

MM.

DE TILLY, (Adjutor), ancien député, à Tilly, près Villers-Bocage.

TAILLEFER, inspecteur de l'Académie universitaire, à Paris.

DU BOIS (Louis), ancien sous-préfet, à Mesnil-Durand, près Livarot.

LESCAILLE, ingénieur en retraite, à St.-Germain-en-Laye.

DE LA BOUISSE (Auguste), homme de lettres, à Paris.

Mme. DE LA BOUISSE (Eléonore), à Paris.

VIGNÉ, docteur en médecine, à Rouen.

JACQUELIN-DUBUISSON, docteur en médecine, à Paris.

THIEBAULT DE BERNEAUD, naturaliste, à Paris.

LEPÈRE, ancien inspecteur des ponts-et-chaussées, à Gisors.

DE MAIMIEUX, homme de lettres, à Paris.

GUITTARD, docteur en médecine, à Bordeaux.

DE LA RUE, juge de paix, à Breteuil.

CAILLY, officier supérieur d'artillerie, à Metz.

DE SÉGUIER, correspondant de l'Académie des inscriptions, à Paris.

LE HÉRICIER DE GERVILLE, antiquaire, à Valognes.

DAWSON TURNER, naturaliste, à Yarmouth.
PRUDHOMME DU HANT-COURS, à l'Ile-de-France.
MAGENDIE, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
VIEILLARD, conservateur-chef de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
LE TERTRE, bibliothécaire, à Coutances.
DRIEU, colonel au 3e. régiment d'artillerie, à Rennes.
DE SURVILLE, ingénieur.
THURET, homme de lettres, à Rouen.
DE HAMMER (le chevalier Joseph), orientaliste, à Vienne (Autriche).
AGAARD, naturaliste, à Lunden (Suède).
BOURDON (Isidore), docteur en médecine, à Paris.
LONDE, docteur en médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, à Paris.
POLINIÈRE (Isidore), médecin des hospices, à Lyon.
ARTUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, ancien secrétaire d'ambassade, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, graveur, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ELIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
GIBON, maître des conférences à l'Ecole normale, à Paris.
GRATET-DUPLESSIS, ancien recteur de l'Académie de Douay, à Paris.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.
DUPIN (Charles), membre de l'Académie des sciences, à Paris.

Membres a

MM.

DE TILLY,

TAILLEFER

à Paris.

DU BOF

..., à Paris.

...graphe, à Bayeux.

...collége, à Evreux.

... au château de Meudon.

..., à Paris.

...), membre de l'Académie

...terre).

...de paix, au Russey (Doubs).

...(Lucie), à Bayeux.

...professeur de chimie, à Rouen.

...graveur et sculpteur, à Paris.

...(l'abbé), membre de la Société des

...de Normandie, à Coutances.

...(Ferdinand), membre de plusieurs Sociétés

...savantes, à Vienne.

...(l'abbé), proviseur du lycée du Puy.

..., membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

LE NOBLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

MARTIN, doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

COUPPEY, juge au tribunal de Cherbourg.

MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.

PILLET (Victor-Evremont), professeur de rhétorique au collége de Bayeux.

Mlle. CHUPIN (Emma), à Bayeux.

LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.

DE MONTLIVAULT, ancien officier de marine, à Blois.

DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.

COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.

PETITOT, statuaire, à Paris.

CHESNON, ancien principal de collége, à Evreux.

AMENTON, homme de lettres, au château de [illegible].

GREY-JACKON, à St.-Servan.

MARCEL (J. J.), orientaliste, à Paris.

HERBERT SMITH (Edouard), membre de l'Académie de Cambridge (Angleterre).

PESCHE, juge de paix, au Russey (Doubs).

Mme. COUEFFIN (Lucie), à Bayeux.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.

DE LA MARRE (l'abbé), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Coutances.

WOLF (Ferdinand), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vienne.

TOLLEMER (l'abbé), proviseur du lycée du Puy.

REY, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

LE NOBLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

MARTIN, doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

COUPPEY, juge au tribunal de Cherbourg.

MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.

PILLET (Victor-Evremont), professeur de rhétorique au collége de Bayeux.

Mlle. CHUPIN (Emma), à Bayeux.

LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.

GUILLAUME, juge au tribunal de Besançon.

A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la Société d'émulation d'Abbeville.

SANTAREM (le vicomte de), membre de la Commission centrale de la Société de géographie, à Paris.

MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.

ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'Ecole militaire, à Saint-Cyr.

SIMON-SUISSE, agrégé de philosophie près la Faculté des lettres de Paris.

BATTEMAN, jurisconsulte anglais.

PINGEON, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.

LA FRESNAYE, naturaliste, à Falaise.

MOORE (Thomas), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

BOULATIGNIER, membre du Conseil d'Etat, à Paris.

DE TOCQUEVILLE (Alexis), membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.

LE PRÉVOST (Auguste), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Bernay.

VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.

LAMARTINE (Alphonse), membre de l'Académie française, à Paris.

DOYÈRE, professeur d'histoire naturelle au lycée Henri IV, à Paris.

BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.

BERGÈS, ancien professeur de mathématiques au collége de Coutances.

RAVAISSON, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL (Ephrem), inspecteur des haras, à St.-Lô.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
D'HOMBRE-FIRMAS, naturaliste, à Alais.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Edélestand), homme de lettres, à Paris.
LALMAND (Jules), professeur au collége de Lisieux.
PEZET, président du tribunal civil de Bayeux.
BELLIN, avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
SAISSET, agrégé de philosophie près la Faculté des lettres de Paris.
BERGER, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITT, professeur de mathématiques au lycée de Bordeaux.
DESAINS, professeur de physique au lycée Bonaparte.
CASSIN, recteur de l'Académie d'Angers.
SANDRAS, recteur de l'Académie de Rennes.
LE FILLEUL DES GUERROTS, homme de lettres, au château des Guerrots (Seine-Inférieure).
RICHARD, sous-préfet de Morlaix.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.

QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur de langue anglaise au collége de Bayeux.
MAIGNIEN, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, professeur de débit et d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
BAILLY DE LA LONDE, homme de lettres, à Paris.
JAMIN, professeur de physique au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'Ecole normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrétaire de la Société académique de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur de mathématiques au lycée St.-Louis, à Paris.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
A. DELALANDE, avocat, à Valognes.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
DÉZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Edouard), homme de lettres, à Rennes.
CHARPENTIER, directeur de l'Ecole normale d'Alençon.

BONAFOUS, correspondant de l'Institut, à Turin.
POIGNANT (Adolphe), homme de lettres, à Rouen.
RENAULT, juge d'instruction, à Coutances.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, professeur de rhétorique au collége d'Avranches.
SALVANDY, ancien ministre de l'Instruction publique, à Paris.
LE VERRIER, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Académie des sciences, à Paris.
EGGER, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BURNOUF (Eugène), membre de l'Institut, professeur au Collége de France.
DELAVIGNE, professeur de littérature française à la Faculté des lettrés de Toulouse.
MAILLET-LACOSTE, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Caen, à Paris.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Passy.
CAUSSIN DE PERCEVAL, membre du Conseil d'Etat, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général près la Cour d'appel d'Amiens.
EDOM, recteur de l'Académie de la Sarthe.
SORBIER, procureur-général près la Cour d'appel d'Agen.
CAMARET, recteur de l'Académie du Nord, à Douay.
RIOBÉ, substitut, au Mans.
BOUILLET, ancien proviseur du lycée Bonaparte.

BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Evêque.

ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, au Mans.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Société académique de Cherbourg.

DE MOLÉON, directeur-fondateur de la Société polytechnique française, à Paris.

LEPEYTRE, ancien procureur-général près la Cour d'appel de Caen.

Mme. QUILLET, à Pont-l'Evêque.

Mlle. ROSALIE DU PUGET, à Paris.

MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, à Paris.

DE KERCKHOVE, président de la Société d'archéologie de Belgique, à Anvers.

MÉNANT (Joachim), juge-suppléant près le tribunal civil de Cherbourg.

HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.

DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut, à Argentan.

COCHET, curé de Neuville-le-Pollet, membre de plusieurs Sociétés savantes.

BLANCHET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.

LÉOPOLD DELISLE, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Valognes.

CHASSAY (l'abbé), professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux.

CHÉRUEL, professeur d'histoire à l'Ecole normale, à Paris.

POTTIER (André), conservateur de la bibliothèque publique de Rouen.

BOUILLIER, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon.

DE BUSSCHER (Edmond), secrétaire de la Société royale de Gand.

HALLIWELL (James-Orchard), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

ROACH SMITH (Charles), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Mme. DE MONTARAN, à Paris.

Mme. EUGÈNE D'HAUTEFEUILLE, à Agy, près de Bayeux.

DUVAL-JOUVE, ancien professeur de philosophie, à Grasse (Var).

GÉNIN, chef de division au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

GURNEY (Daniel), membre de plusieurs Sociétés savantes, à North-Runcton, dans le comté de Norfolk, en Angleterre.

LE BIDARD DE THUMAIDE, procureur du roi, à Liége.

LE GRAIN, peintre, à Vire.

DE GIRARDOT, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bourges.

CLOGENSON, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

DANIEL, membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, à Paris.

DE VALROGER, professeur à l'Ecole de droit de Paris.

WALRAS, inspecteur de l'Académie du Nord, à Douay.

MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.

QUENAULT-DESRIVIÈRES, inspecteur de l'Académie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.

DE CHENNEVIÈRES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

CHOISY, bibliothécaire de la ville de Falaise.

DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure), membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

SIRAUDIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

TARDIF (Adolphe), ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.

TARDIF (Jules), ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.

LUNEL (Benestor), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), professeur de philosophie à l'Académie des arts, à Fernambouc.

VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.

LOUANDRE (Charles), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

DE SOULTRAIT, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Mâcon.

HAURÉAU, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris.

OUVRAGES OFFERTS RÉCEMMENT A L'ACADÉMIE.

MM. Bourdon. Excursion archéologique à la cathédrale de Bayeux, suivie d'une notice sur les antiquités romaines découvertes dernièrement à Bayeux.

Charma. Du sommeil.

De Busscher (Edmond). Félix Bogaerts; notice biographique et littéraire.

Decorde. Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchatel. — Essai historique et archéologique sur le canton de Blangy. — Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières.

Lalmand (Jules). Revue littéraire de la Normandie. MM. Rossignol et Le Flaguais.

AVIS.

Le secrétaire de l'Académie reçoit fréquemment des réclamations, soit des Sociétés savantes, soit des membres correspondants, qui croient avoir des lacunes dans leurs collections, parce qu'ils ont vu plusieurs années s'écouler sans recevoir aucune publication de l'Académie de Caen. Cette compagnie ne s'étant imposé aucune cotisation, n'a pu faire imprimer jusqu'à ce jour qu'un petit nombre de volumes. En voici la liste :

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Caen. . . . . 1754, 1 vol.
Id. . . . . 1755 id.
Id. . . . . 1756 id.
Id. . . . . 1760 id.

Séance publique du 2 décembre 1762. . . id.

Rapport général sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, jusqu'au 1er. janvier 1811, par P.-F.-T. Delarivière, secrétaire. . . . . 1811, 1 vol.
Id. . . . . 1816, Id.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1825, id.
Id. . . . . 1829, id.
Id. . . . . 1836, id.
Id. . . . . 1840, id.
Id. . . . . 1845, id.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1847, id.

Id. . . . . 1849, id.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1851, id.

L'Académie ne peut disposer en faveur de ses membres ou des Sociétés correspondantes, que des trois derniers volumes.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

SEANCE PUBLIQUE du 2 novembre 1849. 5

Discours d'ouverture prononcé par M. Charma, président. 7

Rapport sur les travaux de l'Académie par M. Julien Travers, secrétaire. 17

Notice biographique sur François-Richard de la Londe, membre de l'ancienne Académie des belles-lettres de Caen, par M. Latrouette, docteur-ès-lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes. . 29

Saint-Evremond, par M. Hippeau, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres.. . . 47

Notes. 91

MÉMOIRES. 103

Etudes sur Lucilius, par M. F.-A. de Gournay, membre titulaire. 105

Biographie du général Decaen; par M. L.-G. Gautier, membre associé-résidant. 161

Notes et pièces justificatives. 238

De la formation des caustiques dans les milieux réfringents, terminés par deux surfaces sphériques concentriques; par M. Lebouchbr, professeur à la Faculté des sciences. — Préliminaires. 247

Recherche des principaux cas que nous aurons à étudier. 252

Première partie. Des caustiques formées par les rayons lumineux qui se réfléchissent sur une circonférence. 257
Deuxième partie. Des caustiques formées par les rayons lumineux qui passent du vide dans un milieu réfringent, limité par une surface sphérique ou réciproquement. . 289
MÉMOIRE SUR LA SÈVE DESCENDANTE ; par M. DURAND, docteur ès-sciences, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen, membre titulaire. 341
DU SOMMEIL, par M. A. CHARMA, professeur à la Faculté des lettres, membre titulaire. 375
Introduction. . . . . id.
Première partie. Nature du sommeil. 380
1re. section. Psychologie du sommeil. 382
I. De la volonté.. . . . . id.
II. De l'intelligence... 394
III. De la foi. 427
IV. De la sensibilité.. 437
V. De l'activité ou force motrice.. . . . 440
Notes. 452

POÉSIES.. 479
A MON FILS RAPHAEL-EDMOND. SOUVENIRS DE SA PREMIÈRE COMMUNION, par Mme. LUCIE COUEFFIN, membre associé-correspondant de l'Académie. . . 480
A MADAME ELISA LECIEUX DE SAINTE-THAÏS, par LA MÊME.. 492
DIX ANS, par LA MÊME. 494
ROSE, extrait de la légende des femmes ; par M. Alphonse LE FLAGUAIS, membre titulaire. 496
SONNETS, par LE MÊME. 501

Les Grillons, *ballade*, par le Même. 504
A Madame Lucie Coueffin, par le Même. 510

Sujet de prix. 515

Ouvrages offerts à l'Académie. 517
Sociétés correspondantes. 526
Liste des membres. 533

Caen. imp. de A. Hardel. Juin 1851.





